

CFS
VERSION
NUMÉRIQUE

ATTENTION : LE CONTENU
DE LA PRÉSENTE PUBLICATION
PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR
NOTAM OU SUPPLÉMENT D'AIP

EN VIGUEUR 0901Z **31 DÉCEMBRE 2020**
AU 0901Z 25 FÉVRIER 2021

SUPPLÉMENT DE VOL CANADA

VERSION NUMÉRIQUE

QUÉBEC

DONNÉES POUR PHASE TERMINALE ET EN ROUTE

AIP Canada (OACI) Partie 3 – Aérodrômes (AD)
Le Ministère de la Défense nationale Flip GPH 205

Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

NAV
CANADA

SAMPLE

Publié par NAV CANADA en vertu des Annexes 4 et 15
de la Convention relative à l'aviation civile internationale de l'OACI

Cartographie et impression : NAV CANADA

Source des données aéronautiques civiles canadiennes :
© 2020 NAV CANADA Tous droits réservés

Source des données aéronautiques militaires canadiennes :
Ministère de la Défense Nationale de Sa Majesté la Reine aux droits du Canada

ONTARIO

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA / EMBRUN ON

CPR2

RÉF	N45 14 28 W75 17 55 2SW 14°W UTC-5(4) Élev 230' A1905 A5000 A5002	
ÉXP	Aéroport d'Embrun Inc./ Serge Boucher 613-443-1469 Enr hrs ltées	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYND Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 08/26 2260x50 gazon Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc Embrun 123.2 5NM 3200 ASL à l'exception de la portion de cet espace se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien de Classe C du TCA d'Ottawa.	
PRO	Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 866-VFR-CODE (866-837-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C d'Ottawa.	
ATTENTION	Trois twrs: 547 ASL aprx 2.5NM NNW, 560 ASL aprx 1.5NM NNW & 580 ASL aprx 5NM NNW de A/D. P-line 35' aprx 700' du seuil de la piste 26. P-line 30' aprx 600' du seuil de la piste 08.	

OTTAWA / MACDONALD-CARTIER INTL ON

CYOW

LDA DURANT LES OPÉRATIONS D'ATTERRISSAGE ET ATTENTE A L'ÉCART (LAHSO)		
DU	À	LDA EN PIEDS
Seuil piste 14	À l'écart de la piste 07 - 25	6377
Seuil piste 25	À l'écart de la piste 14 - 32	5729

ATTENTION: Soufflerie aérodynamique très puissante, soufflé dangereux jusqu'à 500' AGL

ATTENTION: Les rambarde bordant le pont ont 28 pouces de haut. Pont réservé aux aéronefs de moins de 122,000 lbs.

Hôtel 460 ASL

ÉLÉV 377	<ol style="list-style-type: none"> ① Aire de trafic I (Aérogare principale) ② Aire de trafic II ③ Transports Canada - Services des aéronefs ④ Innotech/Execaire/Shell Aerocentre ⑤ Aire de trafic V Champ Nord ⑥ Voie de circulation G non-contrôlée ⑦ Ottawa Air Cargo ⑧ First Air ⑨ CNR ⑩ Services aériens GRC ⑪ World Fuel Services/Skyservice/Air Elite ⑫ Centre de dégivrage (1-6) ⑬ Centre d'accueil du Canada (Hangar 11)
----------	---

RÉF	N45 19 21 W75 40 02 Adj S 14°W UTC-5(4) Élév 377' A1905 A5000 A5002 LO6 LO7 HI5 T2 CAP OC
EXP	Ottawa Macdonald-Cartier Intl Aprt Authority 613-248-2200 Cert
PF	A-1,2,3,6,7 C-4,5

ONTARIO

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

OTTAWA / MACDONALD-CARTIER INTL ON (Suite)

CYOW

DOUANES	AOE 888-226-7277. Pilotes priés de communiquer avec opr de svc aéronautique approprié (OBF) avant l'att sur la freq cslt privée et demander que les douanes soient informées de l'endroit choisi pour le dédouanement. Pour autorisation douanière à l'aire de tfc II 12-05Z† 1 hr PN.
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYOW
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353, plans de vol IFR, vols d'entraînement IFR PPR, lun-ven.
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 03, 06, 09, 12, 15, 18 & 21Z.
DUAT	Ottawa Flying Club; World Fuel Services/Skyservice/Air Elite; Innotech/Execaire/Shell Aerocentre
SERVICES	
CARB	100LL, JA-1
HUILE	Toutes
S	1 (lté), 2,3,4 (lté)
SLIA	DÉSIGNÉ CAT 8
SUP FL	LHOX PN
CSLT PRIVÉ	Ottawa Flying Club (nord) 123.35 12-02Z†; Innotech/Execaire/Shell Aerocentre (sud) 123.0 H24; World Fuel Services/Skyservice/Air Elite 129.85 10-05Z†, O/T 613-739-3776
MIL CON	World Fuel Services 613-739-3776
PISTE	Piste 14(140°)/32(320°) 10,005x197 ASPH rainuree Piste 07(071°)/25(251°) 8000x197 ASPH rainuree Piste 04(039°)/22(219°) 3300x75 ASPH Piste 04 seuil décalé 251'. Piste 04 descend 0.36%. Rstd aux acft d'un poids inférieur à 60,000 lbs. RESA: 07/25 984'; 14/32 1000' Au-delà de 15°C, aucun acft de plus de 100 pax ou de plus de 85,000 lbs, n'est auth à effectuer un virage à 180° sur les pistes sans perms 613-248-2013
CERT PISTE	Piste 14 RVR 1200(1/4sm)/Piste 32 RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 07 RVR 1200(1/4sm)/Piste 25 RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 04/22 AGN II
CERT TWY	Piste: M, P, Q, T AGN II
TWY	Twy G non-contrôlée. Twy M, P, Q et T rstd aux acft d'un poids inférieur à 60,000 lbs.
AIRE DE TFC	Baie de dégivrage Baie 1, 3, 4, 6 - Peuvent être utilisées par les aéronefs d'envergure de 36m (118') ou moins Baie 2 - Peut être utilisé par un aéronef ayant une envergure de 65m (213 pi) ou moins. Si CC/K est utilisé, le taxi doit être sur la ligne de taxi Ouest uniquement avec un croisement vers/depuis la baie 2. Baie 5 - Peut être utilisé par un aéronef ayant une envergure de 80m (262 pi) ou moins. Le point d'entrée/sortie doit être sur CC/K uniquement et le taxi doit être sur la ligne de taxi Ouest uniquement.
RCR	Exp CRFI, Reports sur la cond du terrain en hiver 613-248-2122. PLR/PCN
BALISAGE	07-AN(TE HI) P3, 25-AN(TE HI) P3, 14-AN(TE HI) P3, 32-AN(TE HI) P3

ONTARIO

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

OTTAWA / MACDONALD-CARTIER INTL ON (Suite)

CYOW

COMM	<p>RCO Québec rdo 123.15 (FISE) 126.7 (bcst)</p> <p>ATIS (français) 132.95 (anglais) 121.15</p> <p>CLNC DEL Ottawa 119.4 tous les aéronefs au départ, contacter clnc del</p> <p>SOL Ottawa 121.9</p> <p>TOUR Ottawa 118.8 (VFR Sud) 120.1 (VFR Nord) 118.8 341.3 (V) (urgence seulement 613-248-3814)</p> <p>TML Ottawa 127.7</p> <p>ARR Ottawa ARR 135.15</p> <p>DEP Ottawa DEP 128.175</p>
NAV	<p>NDB OW 236 (L) N45 21 37 W75 33 40 GREELY YRR 377 (L) N45 16 05 W75 34 24</p> <p>VOR/DME YOW 114.6 Ch 93 N45 26 30 W75 53 49 (482')</p> <p>DME IOW 109.5 Ch 32 N45 18 50 W75 40 01 (398')</p> <p>ILS IOW 109.5 (piste 07) RVR; IRP 110.3 (piste 32) RVR</p>
PRO	<p>Les pilotes devraient consulter les cartes d'aéroport canadien (CAC) pour obtenir des détails sur les points chauds établis, avant d'opérer sur des aires de manœuvre. Les CAC sont disponibles gratuitement sur le site Web de NAV.</p> <p>ATC: ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'AUTORISATION IFR: relecture de l'autorisation IFR avec clnc del de la tour d'Ottawa doit comprendre l'indicatif d'appel d'aéronef, le nom du SID assigné et le code de transpondeur.</p> <p>CIRCUITS: Circuit à droite pistes 07, 14 & 22 (RAC 602.96).</p> <p>FOD: Le grade de sable utilisé couramment sur l'aprt durant les mois d'hiver pourrait poser des risques de dommages FOD à certains aéronefs. Les ops de vol qui incluent des manoeuvres de formation en ligne devraient inclure des pro pour empêcher l'ingestion de ces matériaux.</p> <p>PROCÉDURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT: Aéronefs à turboréacteur et turboréacteur à double flux; référez-vous à CAP; pour avions à hélices: départ piste 32 monter dans l'axe de piste jusqu'à 1500 ASL avant de virer au cap désiré. Procédures d'ARR: circuit 1500 ASL. Maintenir 1500 ASL pour piste 04 & 14 jusqu'à l'approche finale (si les nuages le permettent). Vols d'entraînement permis entre 0815-2359 hrs Ici; aucun circuit d'entraînement en VFR sur les pistes 14 & 32 en-dessous de 1500 ASL, pas de virages conventionnels d'entraînement permis sur la piste 14.</p> <p>Pour les pratiques d'apchs IFR aux pistes IFR en usage dur les hrs de pointe 1315-1400Z† & 1930-2400Z† lun-ven, ctc Montréal Plans de Vol 514-633-3211 ou 800-633-1353, pour délais possibles & info des pistes.</p> <p>Décollage et atterrissage interdit aux turboréacteurs sur piste 04/22.</p>

PRO (Suite)

VFR ARR/DÉP ROUTES OUEST:

DÉPARTS: Voir OTTAWA M.-C.I. CARTE DES ROUTES DE DÉPART VFR OUEST
À moins d'instruction contraire de l'ATC contactez Tour nord sur la fréquence 120.1 lorsque prêt.

– Départ Bells Corners (départ piste 22), montez cap de piste jusqu'à la rivière Rideau en restant au nord de l'axe de la piste 25 en tout temps, à la rivière Rideau, virez à droite cap 250, montez à 1300 ASL. À 1300 ASL, continuez la montée pas plus haut que 1500 ASL direct Bells Corners puis vers Lac Constance.

- Contactez le terminal d'Ottawa sur 127.7 à Bells Corners.

– Départ Pont Champlain (départ piste 04), virez à gauche direct Pont Champlain puis direct Carrière Deschênes montez pas plus haut que 1500 ASL.

- Contactez le terminal d'Ottawa au 127.7 au Pont.

Tous les autres actf VFR doivent anticiper des instructions de l'ATC.

ARRIVÉES: Voir OTTAWA M.-C.I. CARTE DES ROUTES D'ARRIVÉE VFR OUEST

– Piste 22, procédez via le côté E de la rivière Ottawa jusqu'à Carrière Deschênes puis direct Pont Champlain à 2000 ASL.

– Piste 04, procédez via le côté W de la rivière Ottawa jusqu'à Lac Constance puis direct Bells Corners à 2000 ASL.

– Tous les autres actf VFR doivent anticiper des instructions de l'ATC.

OPÉRATION DÉGIVRAGE

1. Ctc CTL DÉGIVRAGE 122.925 30 min avant le dép si dégivrage est requis. SVP aviser de tout traitement spécial avant de rouler à l'installation centrale de dégivrage.

2. Ctc Ottawa SOL, après refoulement pour circuler au CDF.

3. Rester à l'écart du CDF sur K, AA, BB ou CC et ctc CTL DÉGIVRAGE pour circuler.

4. Suivez les instructions et les panneaux électroniques pour procéder à la baie de dégivrage.

5. Arrêtez-vous sur la deuxième barre d'arrêt jaune (éclairée), actionnez immédiatement les freins et confirmez avec PAD CONTROL. NE PAS BOUGER L'AÉRONEF. Cela permettra de positionner les camions pendant que vous configurez votre avion.

6. Une fois qu'on vous le demande, passez à ICEMAN au 122.350. Confirmez que les freins sont serrés, le traitement désiré et que votre avion est configuré pour le traitement (Moteurs au ralenti / hélices mises en drapeau). Si vous ne pouvez pas réduire les moteurs au ralenti, avisez ICEMAN, il se peut que le dégivrage ne soit possible avec les moteurs en marche.

7. Après dégivrage, configurez l'appareil pour circuler, toutefois, NE PAS BOUGER L'APPAREIL.

8. Une fois avisé, ctc CTL DÉGIVRAGE pour circuler.

9. Suivre les instructions pour le point de sortie désigné. À l'écart de la voie de circulation A ctc SOL 121.9

OTTAWA / MACDONALD-CARTIER INTL ON (Suite)**CYOW****PRO (Suite)****VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C des CZ et TCA
OTTAWA/MACDONALD-CARTIER**

Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, une procédure permettant au pilote d'obtenir un code transpondeur avant son décollage a été mise à la disposition des aéronefs VFR. Cette procédure obligatoire s'applique aux aéronefs sans plan de vol ou itinéraire de vol déposé auprès de NAV CANADA et désirant pénétrer ou opérer dans l'espace aérien de classe C d'Ottawa/MacDonald-Cartier et classe C du terminal d'Ottawa. Tout aéronef ne respectant pas la procédure pour les codes transpondeur ne sera pas accepté dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA Ottawa/MacDonald-Cartier.

Pour obtenir un code transpondeur:

Un code transpondeur discret doit être obtenu avant de décoller pour l'espace aérien de classe C d'Ottawa/MacDonald-Cartier et classe C du terminal d'Ottawa en contactant l'ACC de Montréal au 866-VFR-CODE (866-837-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre le vol. Les aéronefs au départ de CYUL, CYJN, CYHU, CYOW, CYMX ou CYND obtiendront leur code transpondeur auprès de la Tour de contrôle ou FSS.

Procédures en vol:

1. Réglez votre transpondeur sur le code assigné avant votre première communication avec l'ATC.
2. Dans la mesure du possible, ctc l'ATC au moins 5NM avant de pénétrer dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA d'Ottawa/MacDonald-Cartier.

CZ OTTAWA DIVISÉE POUR LES VOLS VFR

CZ YOW est divisée en deux secteurs avec des fréquences séparées. Contacter TOUR D'OTTAWA sur 120.1 lorsqu'au Nord de l'axe de piste 07/25 et TOUR D'OTTAWA sur 118.8 lorsqu'au Sud de l'axe de piste 07/25 ou en finale pour la piste 07/25. À l'écart de la piste 04/22, contacter TOUR D'OTTAWA sur 120.1 lorsque prêt au décollage.

CAUTION

Activité aviaire migratoire mar-avr, sep-oct.

ONTARIO

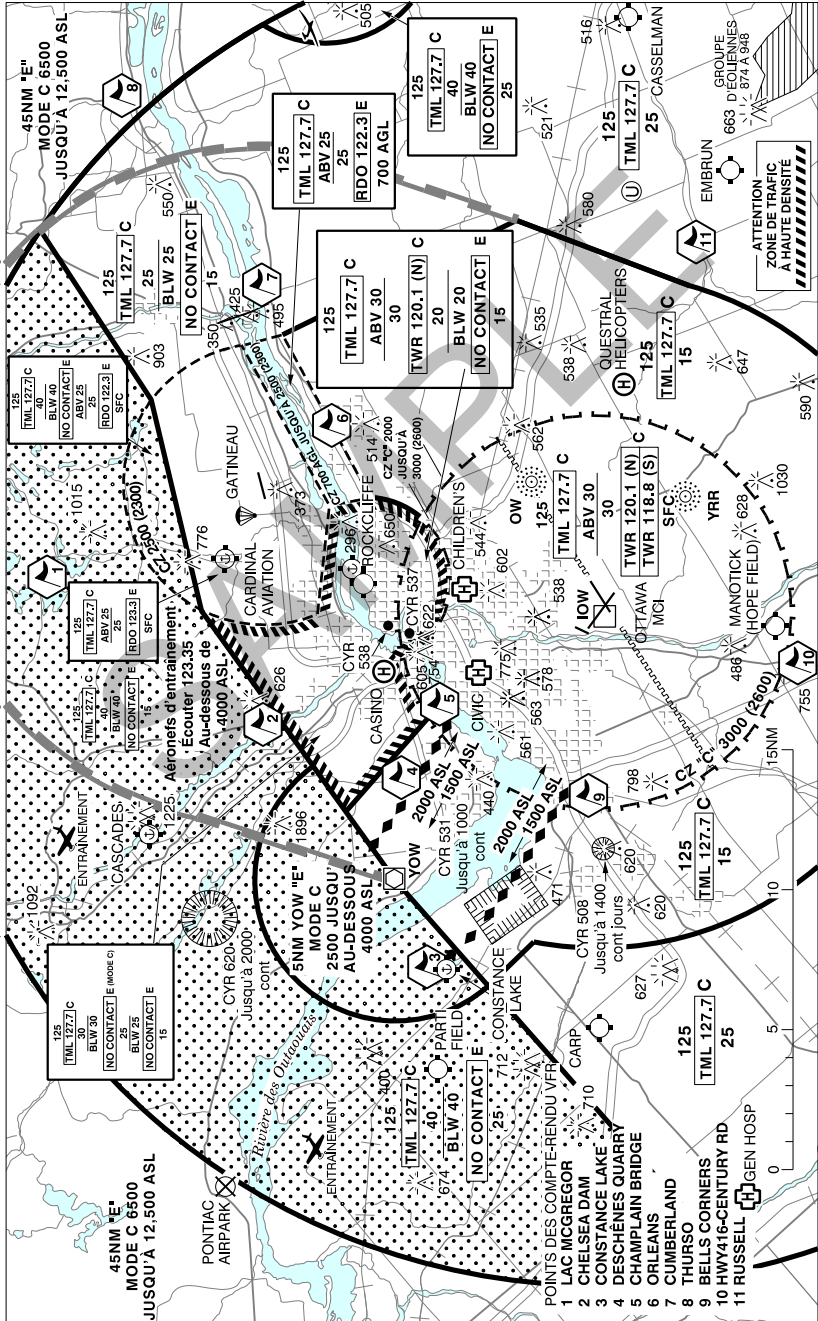
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA / ROCKCLIFFE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
CHAMPLAIN BRIDGE	VCCHB	N45° 24.50 W75° 45.50
CHELSEA DAM	VCHL	N45° 30.80 W75° 46.53
CUMBERLAND	VCMBL	N45° 31.00 W75° 24.60
DESCHÈNES QUARRY	VCQRY	N45° 25.80 W75° 49.20
ORLEANS	VCORL	N45° 28.57 W75° 31.45

SAMPLE

OTTAWA M.-C.I. CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



OTTAWA M.-C.I. CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
BELLS CORNERS	VCBCR	N45° 19.20 W75° 50.00
CHAMPLAIN BRIDGE	VCCHB	N45° 24.50 W75° 45.50
CHELSEA DAM	VCHEL	N45° 30.80 W75° 46.53
CONSTANCE LAKE	VCCON	N45° 25.00 W75° 59.00
CUMBERLAND	VCMBL	N45° 31.00 W75° 24.60
DESCHÊNES QUARRY	VCQRY	N45° 25.80 W75° 49.20
HWY 416-CENTURY RD	VCNTY	N45° 11.37 W75° 43.26
LAC MCGREGOR	VCPOU	N45° 38.62 W75° 38.87
ORLÉANS	VCORL	N45° 28.57 W75° 31.45
RUSSELL	VCRSL	N45° 15.45 W75° 22.00
THURSO	VCGUY	N45° 35.92 W75° 14.72

**VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C des CZ et TCA
OTTAWA/MACDONALD-CARTIER**

Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, une procédure permettant au pilote d'obtenir un code transpondeur avant son décollage a été mise à la disposition des aéronefs VFR. Cette procédure obligatoire s'applique aux aéronefs sans plan de vol ou itinéraire de vol déposé auprès de NAV CANADA et désirant pénétrer ou opérer dans l'espace aérien de classe C d'Ottawa/MacDonald-Cartier et classe C du terminal d'Ottawa. Tout aéronef ne respectant pas la procédure pour les codes transpondeur ne sera pas accepté dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA Ottawa/MacDonald-Cartier.

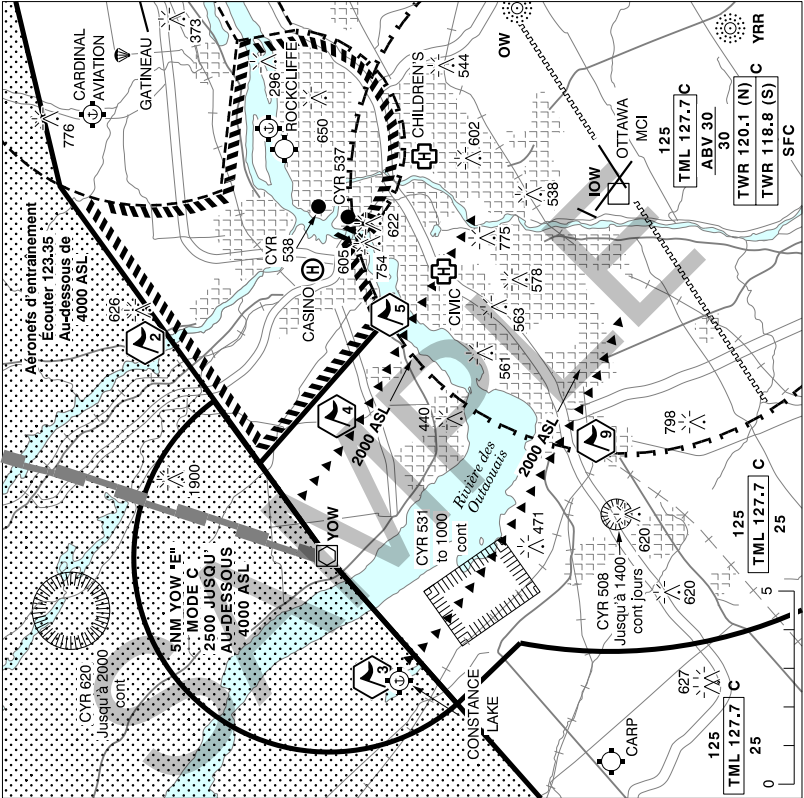
Pour obtenir un code transpondeur:

Un code transpondeur discret doit être obtenu avant de décoller pour l'espace aérien de classe C d'Ottawa/MacDonald-Cartier et classe C du terminal d'Ottawa en contactant l'ACC de Montréal au 866-VFR-CODE (866-837-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre le vol. Les aéronefs au départ de CYUL, CYJN, CYHU, CYOW, CYMX ou CYND obtiendront leur code transpondeur auprès de la Tour de contrôle ou FSS.

Procédures en vol:

Réglez votre transpondeur sur le code assigné avant votre première communication avec l'ATC. Dans la mesure du possible, ctc l'ATC au moins 5NM avant de pénétrer dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA d'Ottawa/MacDonald-Cartier.

OTTAWA M.-C.I. CARTE DES ROUTES D'ARR/DÉP VFR OUEST



OTTAWA M.-C.I. ROUTES D'ARRIVÉE OUEST

ATIS	TML	TWR		GND
		Nord	Sud	
132.95 (Fr) 121.15 (Ang)	127.7	120.1	118.8	121.9

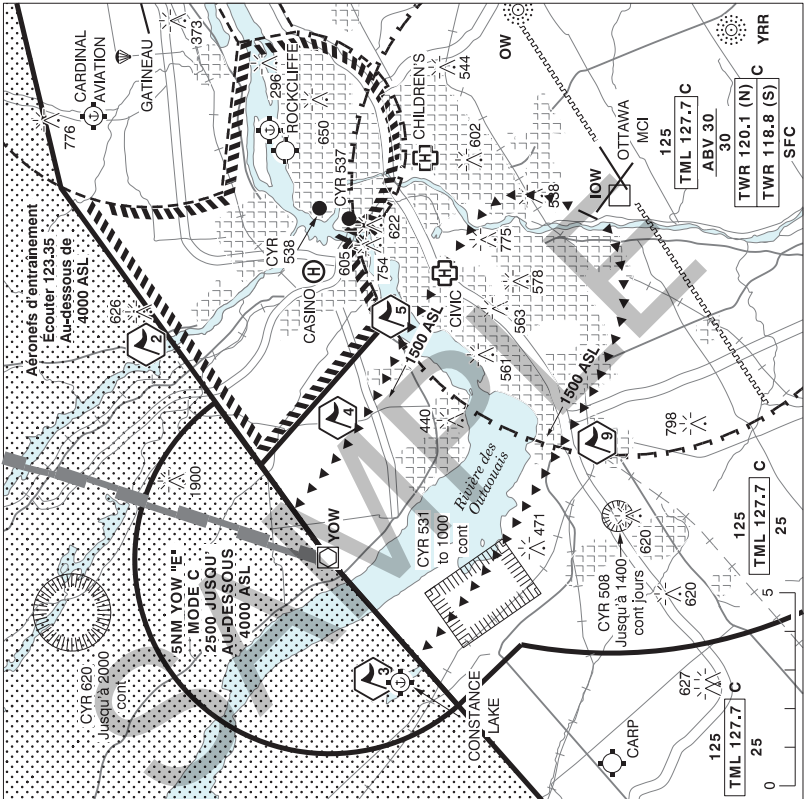
PROCÉDURES:

- Piste 22, procédez via le côté E de la rivière Ottawa jusqu'à Carrière Deschênes puis direct Pont Champlain à 2000 ASL.
- Piste 04, procédez via le côté W de la rivière Ottawa jusqu'à Lac Constance puis direct Bells Corners à 2000 ASL.
- Tous les autres actf VFR doivent anticiper des instructions de l'ATC.

POINT DE COMPTE-RENDU VFR:

- 3 - Lac Constance
- 4 - Carrière Deschênes
- 5 - Pont Champlain
- 9 - Bells Corners

OTTAWA M.-C.I. CARTE DES ROUTES D'ARR/DÉP VFR OUEST (Suite)



OTTAWA M.-C.I. ROUTES DE DÉPART OUEST					
ATIS	CLNC DEL	GND	TWR		TML
			Nord	Sud	
132.95 (Fr)	119.4	121.9	120.1	118.8	127.7
121.15 (Ang)					

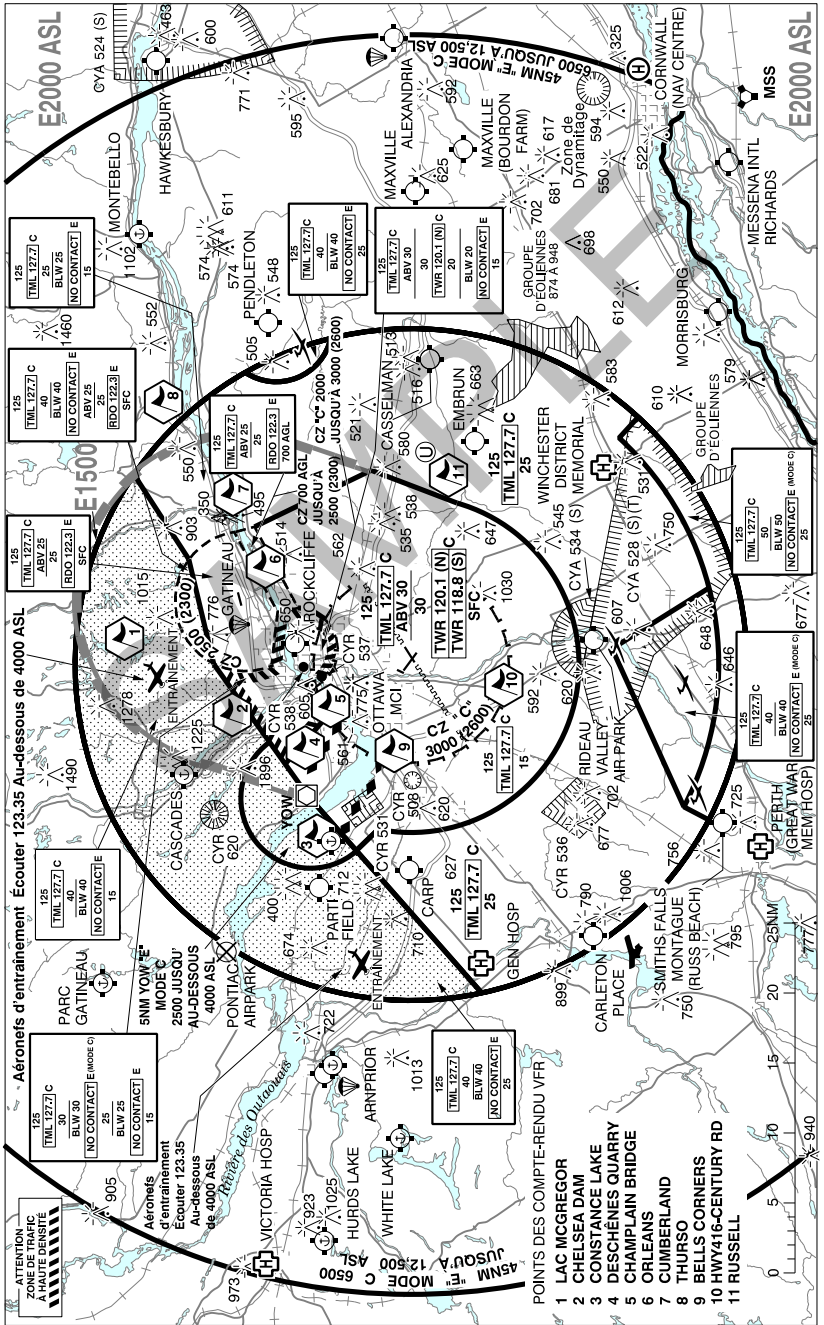
À moins d'instruction contraire de l'ATC, Contactez Tour nord sur la fréquence 120.1 lorsque prêt.

- Départ Bells Corners (départ piste 22), montez cap de piste jusqu'à la rivière Rideau en restant au nord de l'axe de la piste 25 en tout temps, à la rivière Rideau, virez à droite cap 250, monter à 1300 ASL. À 1300 ASL, continuez la montée pas plus haut que 1500 ASL direct Bells Corners puis vers Lac Constance.
 - Contactez le terminal d'Ottawa sur 127.7 à Bells Corners.
- Départ Pont Champlain (départ piste 04), virez à gauche direct Pont Champlain puis direct Carrière Deschênes montez pas plus haut que 1500 ASL.
 - Contactez le terminal d'Ottawa au 127.7 au Pont.
- Tous les autres actf VFR doivent anticiper des instructions de l'ATC.

POINT DE COMPTE-RENDU VFR:

- 3 - Lac Constance
- 4 - Carrière Deschênes
- 5 - Pont Champlain
- 9 - Bells Corners

OTTAWA TCA CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



ONTARIO

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA TCA CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
BELLS CORNERS	VCBCR	N45° 19.20 W75° 50.00
CHAMPLAIN BRIDGE	VCCHB	N45° 24.50 W75° 45.50
CHELSEA DAM	VCHL	N45° 30.80 W75° 46.53
CONSTANCE LAKE	VCCON	N45° 25.00 W75° 59.00
CUMBERLAND	VCMBL	N45° 31.00 W75° 24.60
DESCHÊNES QUARRY	VCQRY	N45° 25.80 W75° 49.20
HWY 416-CENTURY RD	VCNTY	N45° 11.37 W75° 43.26
LAC MCGREGOR	VCPOU	N45° 38.62 W75° 38.87
ORLÉANS	VCORL	N45° 28.57 W75° 31.45
RUSSELL	VCRSL	N45° 15.45 W75° 22.00
THURSO	VCGUY	N45° 35.92 W75° 14.72

OTTAWA TERMINAL (urgence seulement 514-633-3365)

SAMPLE

QUÉBEC

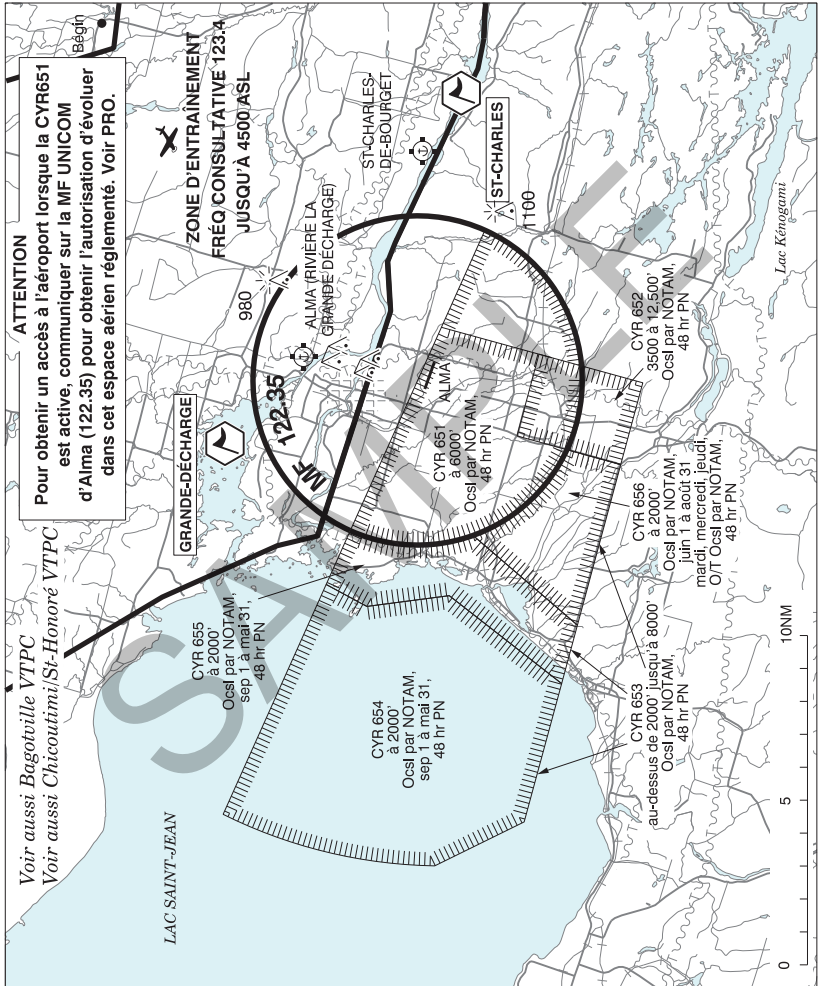
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

AKULIVIK QC

CYKO

RÉF	N60 49 07 W78 08 55 1.5SW 19°W (2020) UTC-5(4) Élev 76' A5032 LO5 CAP	<p>The map shows a 5NM radius circle centered on the airport with an elevation of 76'. A runway is depicted with a length of 3521 feet. The Illukotat River is shown flowing through the area.</p>
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS MÉTÉO	819-496-1530 hrs Itées (voir COMM) METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS	
PISTE	Piste 08(079°)/26(259°) 3521x100 GRVL Piste 26 descend 0.97%	
CERT PISTE	Piste 08/26 AGN IIIA	
RCR	Exp PLR/PCN	
BALISAGE	08-AS(TE ME), 26-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K	
COMM		
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs Itées O/T ftc 122.1 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 1230-2230Z†	
ATTENTION	Possibilité de caribous sur la piste déc-juin.	

ALMA CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



ATTENTION
 Pour obtenir un accès à l'aéroport lorsque la CYR651 est active, communiquer sur la MF UNICOM d'Alma (122.35) pour obtenir l'autorisation d'évoluer dans cet espace aérien réglementé. Voir PRO.

Voir aussi Bagotville VTPC
 Voir aussi Chicoutimi/St-Honoré VTPC

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
GRANDE-DÉCHARGE	VCGRD	N48° 36.80 W71° 41.00
ST-CHARLES	VCSTC	N48° 29.50 W71° 24.50

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ALMA QC

CYTF

RÉF	N48 30 31 W71 38 29 2.2S 17°W (2014) UTC-5(4) Élév 449' A5010 LO6 LO7 HI5 HI6 CAP	
EXP	Ville 418-669-5104 Cert	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	AUTO 418-669-5406 (voir COMM)	
SERVICES	1230-2130Z± lun-ven exc jours fériés, O/T 1 hr PN 418-480-8686. Redevance possible pour quelques svcs.	
CARB	100LL (borne de gestion de carburant avbl, ctc exp pour recevoir un code), JA-1 (FSII avbl), SP	
S	1(ltée),2,3,4,5,6	
JASU	Démarrage électrique 10/15	
PISTE	Piste 13(131°)/31(311°) 5000x100 ASPH. Piste 13 monte 0.38%.	
CERT PISTE	Piste 13/31 AGN IIIA	
RCR	Exp CRFI Déneigement O/R 1530-2130Z± lun-ven exc jours fériés, O/T 3 hrs PN 418-480-8686. Redevance possible. PLR/PCN	
BALISAGE	13-AO(TE ME), 31-AO(TE ME) ARCAL-122.35 type K	
COMM		
CLNC DEL	Les pilotes au dép doivent au préalable ctc Bagotville Tml pour leur autorisation IFR au 888-813-8508.	
MF/ATF	UNICOM 1330-2030Z± lun-ven, exc jours fériés (RAC 602.98) O/T tfc 122.35 5NM à l'extérieur de l'espace aérien de classe D de CYBG. L'espace aérien de classe D débute à 1200 AGL. (Référer à la VTPC de Bagotville)	
TML	Bagotville 127.2 227.6	
CSLT VFR	Bagotville Tml 121.2	
AUTO	123.175	
NAV		
DME	ITF 110.7 Ch 44 N48 30 14 W71 37 47 (458')	
LOC	ITF 110.7 (piste 13)	
PRO	Plusieurs zones réglementées (CYR) de classe F ont été établies dans la région d'Alma aux fins d'essai des véhicules aériens sans pilote (UAV). Ces CYR sont activées à l'occasion par NOTAM 48 heures à l'avance. Tel qu'indiqué dans le Manuel des espaces aériens désignés (DAH), il est interdit de piloter un aéronef dans une CYR active sans avoir obtenu une autorisation de vol préalable de l'organisme utilisateur. Lorsque la CYR651 est active et qu'un accès à l'aéroport d'Alma est requis, les pilotes devraient, pour éviter des retards, prendre au préalable des dispositions avec l'organisme utilisateur pour obtenir une autorisation d'évoluer dans la CYR. Les pilotes peuvent communiquer sur la fréquence obligatoire (MF) UNICOM d'Alma (122.35) pour obtenir une autorisation. Cependant, à moins qu'il ne s'agisse d'un vol essentiel, tel qu'un vol MEDEVAC, de la police, d'urgence, etc., l'accès pourrait être retardé. Après avoir obtenu une autorisation, les pilotes doivent entrer dans la CYR651 et en sortir par le nord-est, et les opérations sont limitées aux procédures de circuit pour les arrivées et les départs à l'aéroport seulement. Consulter la VTPC d'Alma pour voir une représentation des CYR.	
ATTENTION	Sauts en parachute jusqu'à 12,500 ASL, (DT 12-24Z) mai-sept.	

QUÉBEC

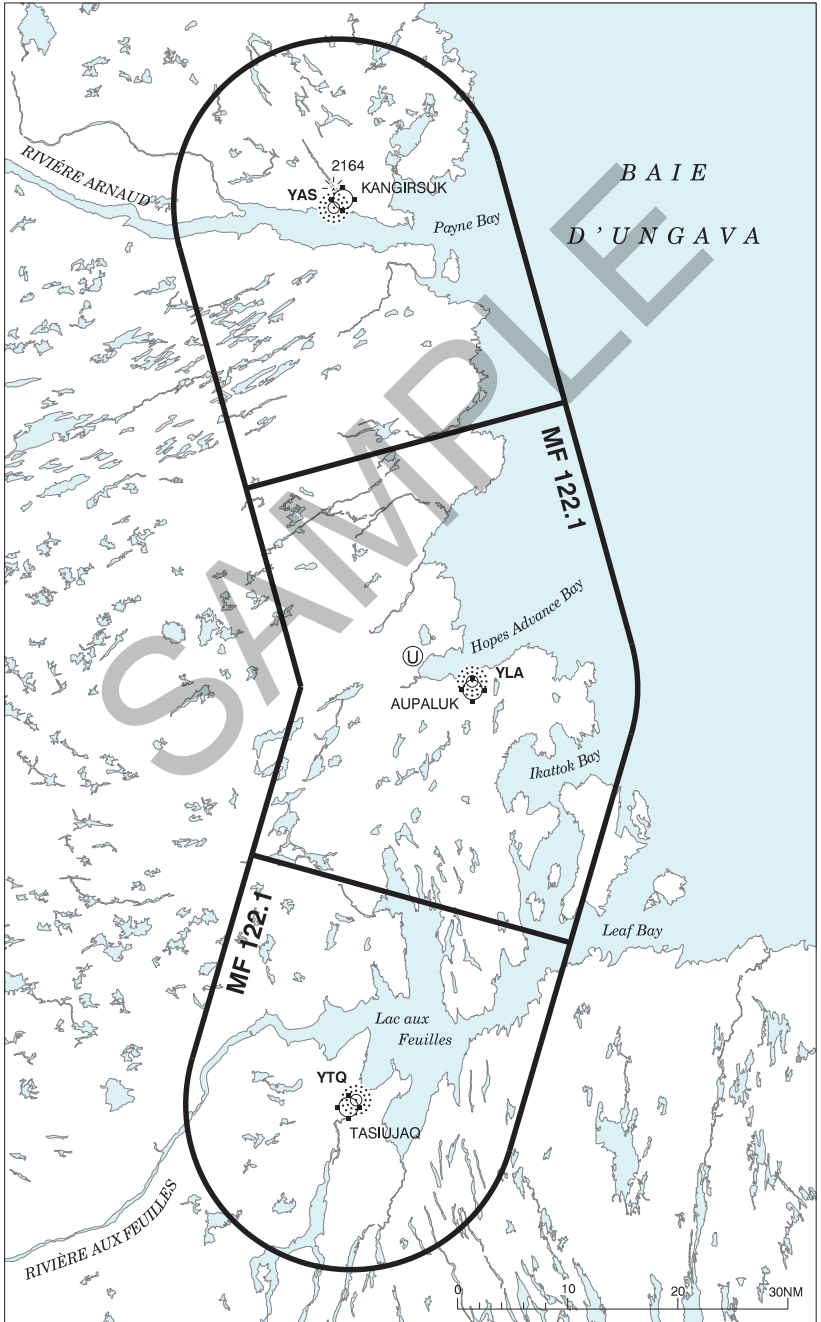
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

AMOS / MAGNY QC

CYEY

RÉF	N48 33 54 W78 14 57 5W 13°W (2016) UTC-5(4) Élev 1069' A5009 LO3 LO4 LO7 HI1 HI5 CAP	
EXP	Ville 819-732-4828 Ext 1, Directeur Ext 2 Entr	
PF	A-1,2,3,7,8 B-6 C-4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES	11-23Z lun-ven, 12-22Z† sam-dim O/T redevances 30 min PN	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl), MOGAS	
HUILE	W100, 20W50	
S	1,2,3,4,5,6	
PISTE	Piste 14(141°)/32(321°) 4992x100 asphalte Piste 14 descend 0.4%	
TWY	Twy B entretien lté l'hiver	
RCR	Exp 11-23Z lun-ven, 12-22Z† sam-dim O/T 1 hr PN pour CRFI, 2 hrs PN pour déneigement, frais de rappel	
BALISAGE	14-AO(TE HI) P2, 32-AO(TE HI) P2 ARCAL-123.0 type K	
COMM		
ATF	UNICOM 11-23Z lun-ven, 12-22Z† sam-dim O/T tfc 123.0 5NM 4100 ASL	
ATTENTION	Exploitation d'hydravions au lac Beauchamp adj NE. Fréq commune 123.0.	

AUPALUK / KANGIRSUK / TASIUJAQ CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

AUPALUK QC

CYLA

RÉF	N59 17 48 W69 35 59 0.2E 25°W (2013) UTC-5(4) Élev 121' A5027 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 1230-2230Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC CARS MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 819-491-1530, hrs d'ops 1230-2230Z† METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS	
PISTE CERT PISTE RCR	Piste 04(040°)/22(220°) 3521x100 gravier Piste 04 monte 1.33%. Piste 04/22 AGN IIIA Exp	
BALISAGE	04-AS(TE ME), 22-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type J, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM	MF aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM joignant les cercles MF de Kangirsuk et Tasiujaq par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3500 ASL (RAC 602.98), voir Aupaluk/Kangirsuk/Tasiujaq VTPC. APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV	NDB YLA 248 (L) N59 18 11 W69 36 03 Sans surveillance durant la fermeture du CARS.	

BAGOTVILLE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



ESPACE AÉRIEN DE CLASSE D DE BAGOTVILLE

Afin d'augmenter la capacité du svc radar tml à Bagotville, les aéronefs avec un code transpondeur permanent désirant pénétrer l'espace aérien de classe D de Bagotville doivent ctc le tml de Bagotville sur la fréq 121.2 avant de pénétrer l'espace de classe D. Tous les aéronefs VFR désirant pénétrer l'espace aérien de classe D de Bagotville et n'ayant pas déposé un plan de vol avec arr ou dép à/de TCA Bagotville ou St-Honoré, peuvent obtenir un code transpondeur en vol sur la fréq 121.2 ou par téléphone au numéro suivant 1-888-813-8508, avant de pénétrer l'espace aérien de classe D du TCA de Bagotville. En vigueur quotidiennement. Tout utilisateur de UAV souhaitant opérer dans l'espace aérien de classe D Bagotville doit contacter le centre des ops au 418-677-7342.

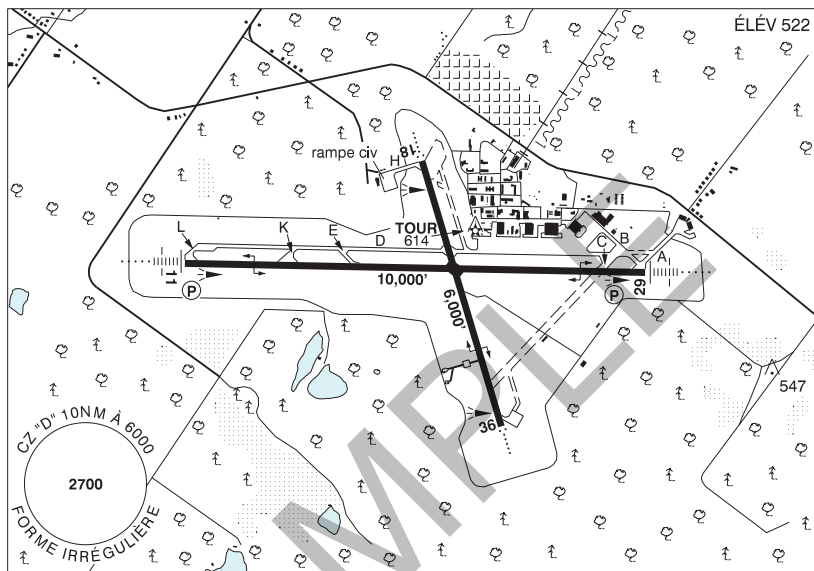
Entraînement civil intense, à partir de la limite ouest de la CZ de St-Honoré jusqu'à St-Augustin. Les aéronefs évoluant dans la zone d'entraînement civil tel qu'illustrée ci-dessus doivent diffuser leurs position et intentions sur la fréq 123.4 sans communiquer avec le tml de Bagotville. Les aéronefs qui quittent la zone d'entraînement en pénétrant l'espace aérien de classe D du TCA de Bagotville doivent communiquer avec le tml de Bagotville avant de quitter la zone d'entraînement.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

BAGOTVILLE QC

CYBG



RÉF	N48 19 50 W70 59 47 4.5W 18°W UTC-5(4) Élév 522' A5010 LO7 HI5 HI6 CAP RCAP
EXP	MDN (Aéroport Saguenay-Bagotville) Mil: Airlift msg ou PN CSN 319-661-7342 Civ: 48hrs PN ctc 418-677-7342 ET 418-677-2651 ext 6900 Frais d'atterrissage, frais de services obligatoires
PF	A-1,2,3,6 C-4,5 48 hrs préavis par téléphone pour B-5 (Mil seulement)
DOUANES	Mil: AOE PN obligatoire avec Ops de 3 Esca, CSN 319-661-7342/418-677-4000 Ext 7342. PN dur opr hrs 12 à 72 hrs avant l'ETA. Civ: AOE/30 418-698-5732 ou 888-226-7277 1300-2130Z† lun a ven exc fériés; AOE/CAN
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYBG
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO or 866-WXBRIEF (Toll free within Canada) or 866-541-4105 (Toll free within Canada & USA)
MIL	418-677-7342, CSN 319-661-7342, NTAS 269-5342
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12 & 18Z (plus 15 et 21Z dur mil ft ops). Exposé Met pour mil seulement. Section Lcl Met CSN 661-7648. O/T CMC 1-800-WXMETEO (996-3836) ou CSN 432-2613. (Voir COMM).

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAGOTVILLE QC (Suite)

CYBG

SERVICES	Mil: PPR requis pour tous les aéronefs via Ops ERE CSN 319-677-7342 NTAS 269-5342/418-677-7342. Tran svcg 08-17 hrs lcl lun-ven sauf jours fériés, O/T par arng spécial. PN ou Airlift msg requis. Tran svcg lté au stationnement des aéronefs, au ravitaillement et démarrage. Équipages doivent faire l'inspection avant vol et superviser les techniciens au sol, le ravitaillement et l'installation des goupilles de sureté. Civ : PPR requis pour tous les acft 48 hrs PN Ops ERE 418-677-7342. Tous les aéronefs civ sont requis de coord via Trans-Sol Aviation 418-677-2227
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl), F-34, SP
HUILE	123, 128, 133, 148, 156, SOAP, (15W50, W80 disponibles par l'entremise d'Avjet 418-677-2555 Page 418-693-7116)
S	1(Ité), 2,3. Svc sanitaire (toilettes) disponible 48 hrs PN par l'entremise d'Ops de l'Ère. Civ: Svc sanitaire (toilettes) via Trans-Sol Aviation 418-677-2227. Civ4 (Ité), 6
SLIA	CAT 5
SUP FL	D & A ice, LHOX, LOX
JASU	CE1,3,13,15,16, CA2, CEA1,2
CSLT MIL	Ops de l'Ère 264.6 Aéronefs mil itinérant appelez pour signaler vos besoins 10 min avant l'atterrissage
CSLT PRIVÉ	Trans-sol 122.9 418-677-2227
PISTE	Piste 11(109°)/29(289°) 10000x150 asphalte/béton Piste 18(181°)/36(001°) 6000x150 asphalte RAG: Piste 11 BAK-12 Smart Arrest, B, (1500'); Piste 29 BAK-12 Smart Arrest, B, (1500'); Piste 36 BAK-12 Smart Arrest (1600')
RCR	Exp Hydroplannage peut survenir sur la piste 11/29 (surtout à l'intxn de la piste 18/36) lors de fortes précipitations ou de précipitations prolongées. CRFI, PLR/PCN. Piste 11/29 PCN 91/F/A/W/T. Piste 18/36 PCN 54/F/A/W/T.
BALISAGE	11-AN SSALR(TE HI) P2 GPI 1000' TCH 52', 29-AN SSALR(TE HI) P2 GPI 1000' TCH 55', 18-AO(TE HI), 36-AO(TE HI)
COMM	Avis de vol, les heures et les dates d'opérations peuvent varier et seront diffusées sur ATIS.
ATIS	125.8 (français) 124.2 (anglais) 302.5
CLNC DEL	119.0 384.5
SOL	121.7 275.8
TOUR	126.2 236.6 337.7 (E)
TML	127.2 227.6 (E)
CSLT VFR	121.2
PMSV	344.6 ltd hrs.
NAV	
NDB	YBG 356 N48 20 02 W71 08 46
TACAN	XBG 111.8 Ch 55 N48 19 46 W70 59 44 (531') Aléatoire entre 030°-080° & 200°-250° au-delà de 35NM à moins de 6000'. Entretien préventif 12-16Z± chaque mar.
ILS	ITV 110.15 (Piste 11) RVR, IBG 111.5 (Piste 29) Entretien préventif chaque mer 17-21Z± exc dur IFR & les jours fériés.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAGOTVILLE QC (Suite)

CYBG

PRO

Circuit à droite pistes 11 & 18 (RAC 602.96). Alt circuit héli 1000 ASL, convl 1500 ASL, aéronéf à réaction de chasse 2000 ASL. Dans les conditions VMC, les aéronefs effectuant une apch IFR ou VFR ne doivent pas au décollage ou sur la remontée voler au-dessus de 1500 ASL jusqu'à la limite de fin de piste. Aucun vol d'entraînement civ n'est permis de 2100 à 0700 hrs lcl.

Dégivrage - Communiquer avec 3 Wg Ops Ctr au 418-677-7283. Piste 11, aéronefs civ prévoyez décoller du twy K afin d'éviter le câble d'arrêt. Avisez si impossible. Longueur de piste restante 7800', 6300' avant le câble d'arrêt.

Entretien préventif du Radar de surveillance de région terminale 0130-0530Z‡ chaque mer.

Procédure d'évitement du souffle des avions à turboréacteur lorsque la piste 29 est active: Quand le câble d'arrêt de l'est est en opération, circulez à contresens piste 29, effectuez le virage de 180° en avant du câble en pointant le souffle des moteurs vers le sud en tout temps.

HELI

VFR, arr/dep req Echo, Sierra ou Whiskey rtes. Voir VTPC. Echo, demeurez au N de la piste 11/29. Sierra, demeurez au S de la piste 11/29 jusqu'à l'autorisation de l'ATC. Whiskey, demeurez au N de la piste 11/29. Dep maintenir 500 AGL dans un rayon de 5NM de l'aprt ou tel qu'autorisé par l'ATC. Arr maintenir 500 AGL dans un rayon de 1NM de l'aprt.

Ops aériennes de sondages/photo: CYBG MTCA - 48 hrs PN. CYR/CYA - 7 jours PN. Toutes demandes via: coe@forces.qc.ca. Pour info ctc la 3ème Esca au Ctr des plans vols au 418-677-4000 poste: 7342.

ATTENTION

Tfc considérable aéronefs à réaction de chasse dans la zone tml. Achalandage intense de planeurs jusqu'à 3500 ASL N de la piste 11/29 W de la piste 18/36 à l'intérieur de 3NM fin de semaine/jours fériés mai-oct, quotidiennement juil-août. Évitez CZ St-Honoré 4NM N (à 4000 ASL), Tour 118.4/237.4. Activités de paramoteurs NORDO a base altitude au environ de Bagotville A/D

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAIE-COMEAU (MANIC 1) QC

CSL9

RÉF	N49 11 04 W68 21 45 2SSW 18°W (2015) UTC-5(4) Élev 250' A5010	
EXP	Association des pilotes de Manicouagan 418-296-5359 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 05/23 2900x75 sable	
RCR	Exp Entretien ltée	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL à l'extérieur CYBC MF (118.3)	
PRO	Circuit à droite piste 23 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Activité d'ultra-légers. Antenne 850 ASL 1.5NM NW. Dynamitage périodique 1.2NM SSW.	

QUÉBEC

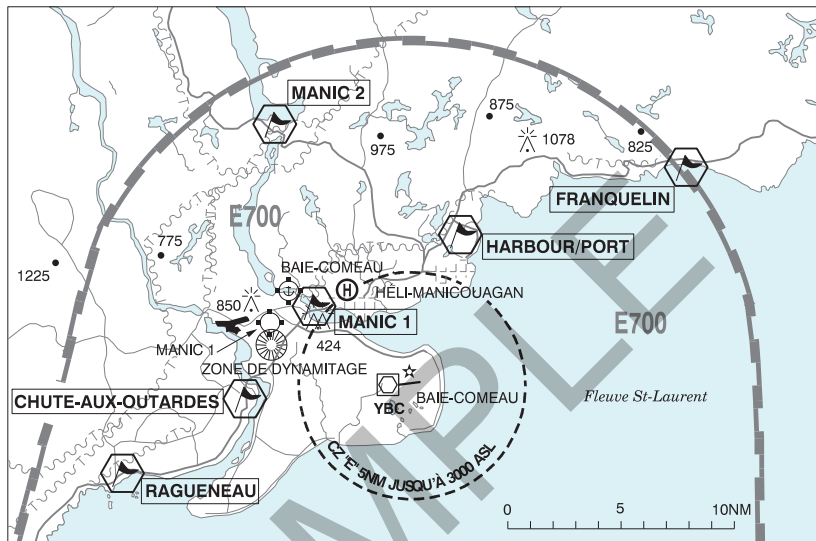
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAIE-COMEAU / HÉLI-MANICOUAGAN QC (Héli)

CSN9

RÉF	N49 11 56 W68 17 07 18°W (2014) UTC-5(4) Élev 76' A5010	
EXP	Héli-Manicouagan Inc 418-589-8000 Cert PPR	
PF	B-1 C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYYY Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO 86' dia GAZON Aire de sécurité 115' dia GAZON Longueur hors tout maximale heli 57.3' Plate-forme de stationnement E: 52' dia CONC/GAZON Plate-forme de stationnement W: 52' dia CONC/GRVL Plate-forme de stationnement S: 69' dia CONC/ASPH/GRVL	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3100 ASL à l'extérieur CYBC MF (118.3)	
PRO	Arr/dép 020° & 135° & 285° du héli, pente 8% (H3), utilisation de jour seulement.	

BAIE-COMEAU CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
CHUTE-AUX-OUTARDES	VCHUT	N49° 07.52 W68° 23.57
FRANQUELIN	VCFRN	N49° 17.58 W67° 53.98
HARBOUR/PORT	VCHBR	N49° 13.98 W68° 07.88
MANIC 1	VCMNC	N49° 11.47 W68° 19.77
MANIC 2	VCMNK	N49° 19.23 W68° 20.87
RAGUÉNEAU	VCRAG	N49° 04.20 W68° 32.05

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAIE-COMEAU QC

CYBC

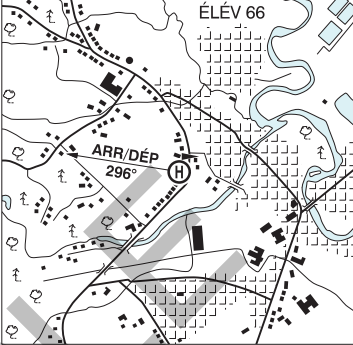
RÉF	N49 07 57 W68 12 16 5SSW 18°W (2015) UTC-5(4) Élév 71' A5010 LO7 HI6 CAP	
EXP	MRC Manicouagan 418-589-9177 1030-0230Z± lun-ven; 17-01Z± sam-dim O/T 2 hrs PN 855-295-8585 Frais d'usage du tml, Frais d'atterrissage Cert	
PF	A-1,2,3,6,7 C-5 D-4	
DOUANES	AOE/CAN	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z. Cam météo	
SERVICES	Redevance possible pour svcs	
CARB	100LL, JA-1, HPR	
HUILE	15W50	
S	1,2,3,4,5,6	
SUP FL	D-ice Type I, IV 3 hrs PN	
JASU	10/15	
CSLT PRIVÉ	AVJET 123.0 13-01Z± lun-ven, 13-21Z± sam-dim O/T 1 hr PN 418-589-8923.	
PISTE	Piste 10(098°)/28(278°) 6000x150 asphalte	
CERT PISTE	Piste 10/28 AGN IV	
CERT TWY	Twy H AGN IIIB	
TWY	Voie de circulation H 35' de large non contrôlé.	
RCR	Exp 1030-0230Z± lun-ven exc hols O/T 3 hrs PN 855-295-8585 CRFI, PLR/PCN Aucun entretien l'hiver sur la voie de circulation H.	
BALISAGE	10-AN(TE HI), 28-AO(TE HI) P2 ARCAL-118.3 type K	
COMM		
RCO	Mont-Joli rdo 118.3 (RAAS)	
MF	Mont-Joli rdo 118.3 5NM 3000 ASL (RAC 602.98)	
AWOS	128.15 (français) 125.85 (anglais)	
NAV		
VOR/DME	YBC 117.7 Ch 124 N49 08 02 W68 13 19 (102')	
ILS	IBC 110.3 (piste 10) RVR	
PRO	Stationnement d'aéronefs au S de la rampe.	
ATTENTION	Dynamitage périodique 6.5NM NW et 6NM N de l'aprt.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BAIE-ST-PAUL QC (Héli)

CTD4

RÉF	N47 26 36 W70 30 59 Adj 17°W (2014) UTC-5(4) Élev 66' A5002	
EXP	Compagnie Tremblay Ltée 418-435-2935 Cert PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,4,6	
HÉLI-SURFACE	FATO 64' x 64' GAZON TLOF 64' dia GAZON Aire de sécurité 85' x 85' GAZON Longeur hors tout maximale heli 42.7'	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3100 ASL	
PRO	Arr/dép 296° de héli seulement (CAR 602.96), premier segment pente 6% (H3).	
ATTENTION	Activités de planeurs intensives sep-oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

BÉCANCOUR QC (Héli)

CSV3

RÉF	N46 21 52 W72 23 44 3SW 15°W (2015) UTC-5(4) Élev 31' A5002	
EXP	Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour 819-294-6656 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	65' x 65' asphalte 85' x 85'	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3100 ASL	
ATTENTION	Plusieurs tours de comm éclairées aprx 283 ASL (250 AGL) entre 250' et 2000' de l'héli.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

BONAVENTURE QC

CYVB

RÉF	N48 04 16 W65 27 37 1.6NE 19°W (2012) UTC-5(4) Élév 123' A5010 LO8 HI6 CAP	
EXP	Administration Aprt 418-534-2162 Transports Québec 418-752-2222 Cert	
PF	A-1,6 C-2,3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO 418-534-4566 (voir COMM) Cam météo	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) 13-23Z† lun-ven, 14-17Z† sam-dim & hols, oct-avr; 12-22Z lun-ven, 13-19Z sam-dim & hols, mai-sep O/T redevances 1hr PN Avjet 418-534-2528	
SUP FL	D-Ice Pascan Aviation 581-886-0912	
HUILE	Toutes	
S	4,5,6	
JASU	10/15	
PISTE	Piste 13(134°)/31(314°) 5985x150 asphalte	
CERT PISTE	Piste 13/31 AGN IIIB	
CERT TWY	Twy C AGN II	
TWY	Voie de circulation C disponible pour aéronefs légers, 1 mai-1 nov.	
RCR	Exp 1200-0030Z† lun-ven, déc-avr; 11-01Z† lun-ven mai-nov; hrs ltd sam-dim. Déneigement 09-00Z† lun-ven, déc-avr O/T 3 hr PN. PLR/PCN	
BALISAGE	13-AO(TE ME) P2, 31-AS(TE ME) P2 ARCAL-123.0 type K Voie de circulation C non éclairée.	
COMM		
DRCO	Québec rdo 123.55 (FISE)	
MF/ATF	UNICOM (AU) 1200-0030Z† lun-ven déc-mar, 11-01Z† lun-ven apr-nov, hrs ltées sam-dim O/T tfc 123.0 5NM 3200 ASL (CAR 602.98)	
AUTO	122.05	
ATTENTION	Arbres jusqu' à 140 ASL aprx 100' à l'est du seuil 31, 220' N de l'axe de piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

BROMONT (ROLAND DÉSOURDY) QC

CZBM

RÉF	N45 17 27 W72 44 31 3.4WSW 15°W (2012) UTC-5(4) Élév 374' VTA A5002 LO6 LO8 HI5 CAP	
EXP	Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est 450-534-2325 Cert	
PF	A-1,2,6 (les hrs d'ops de l'aprt) C-3,4,5	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 1330-0500Z† lun-dim exc jours fériers	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng flts PPR. Plans de vol par facsimilé au 514-633-2877 & ajouter numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép.	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs	
CARB	100LL, JA-1, SP, HPR	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5,6 12-22Z† oct-avr, 11-01Z† mai-sep	
JASU	CE14	
CSLT PRIVÉ	122.15	
PISTE	Piste 05(053°)/23(233°) 5004x100 asphalte Piste 23 descend 0.6%.	
CERT PISTE	Piste 05/23 AGN IIIB	
TWY	Twy U Pvt	
AIRE DE TFC	Code d'accès 2305	
RCR	Exp 12-22Z† oct-avr, 11-01Z† mai-sep O/T 1 hr PN (Frais) 450-534-2325 ou 450-531-7288/6736 PLR/PCN	
BALISAGE	05-AD (non-std 2600') (T LO) P2, 23-(T LO) P2 ARCAL-122.15 type J	
COMM		
CLNC DEL	Les pilotes au dép doivent au préalable ctc le FIC de Québec pour les autorisations IFR au 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF	
MF/ATF	UNICOM (AU) 12-22Z† oct-avr, 11-01Z† mai-sep O/T tfc 122.15 5NM 3400 ASL (RAC 602.98)	
PRO	Circuits: Circuit à droite piste 23 (RAC 602.96). Aucun survol de l'aéroport durant les opérations de planeurs. Ops de planeurs Mil (jaune): Circuits à gauche piste 23, circuits à droite piste 05 (RAC 602.96). Toutes ops de planeurs et décollage du remorqueur se font parallèle et 300 pieds E de la piste. Priorité au planeurs en approche (RAC 602.19). Ops de Planeur Civil (haute performance): Planeurs civils sont blancs, hautes performances, joignent circuit normal et ldg/tkof sur piste asphalte. Lgt pour P-lines doit être activé en entrant dans la zone MF la nuit par ARCAL (voir BALISAGE).	
ATTENTION	Parachutage: Activités de sauts en parachute 10NM W. P-Lines balisées 187 AGL aprx 2NM NE de l'A/D	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

CARIGNAN (BOUTHILLIER) QC

CRG3

RÉF	N45 28 40 W73 18 05 1.1NNE 15°W (2015) UTC-5(4) Élév 45' VTA A5002	
EXP	Serge Bouthillier 514-216-5634 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,4	
PISTE RCR	Piste 15/33 3000x50 GAZON Seuil 33 décalé 200' Exp Aucun entretien l'hiver.	
COMM ATF TML	tfc 123.2 5NM en-dessous de 2000 ASL à l'extérieur de la CZ de CYHU Montréal 134.15 2000 ASL et au-dessus	
ATTENTION	Hydroaérodrome adj E. Fréq commune. Sfc nivelée ltée. Fossé en bordure SW de la piste. Arbres 60' finale piste 33. Ligne de transmission électrique 150 AGL non-balisée 0.3NM NW du seuil de la piste 15.	

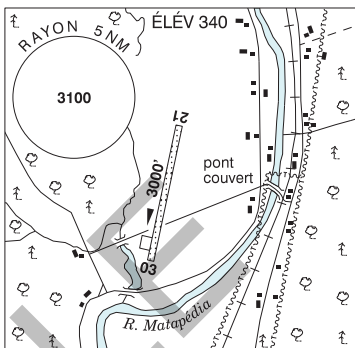
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CAUSAPSCAL QC

CTF3

RÉF	N48 18 41 W67 15 05 2SSW 18°W (2015) UTC-5(4) Élev 340' A5010
EXP	Causapscal 418-756-3996 Enr
PF	C-1,3,5,6 D-2
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
PISTE	Piste 03/21 3000x75 gravier
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver
COMM	
ATF	tfc 123.2 5NM 3400 ASL



SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

CHARLEVOIX QC

CYML

RÉF	N47 35 51 W70 13 26 18°W UTC-5(4) Élév 977' A5002 LO7 HI5 HI6 CAP	
EXP	Muni 418-489-2010 Fax 418-452-3247 Enr Frais d'atterrissage	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
DOUANES	AOE/CAN	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	AUTO 418-489-2016 (voir COMM) Cam météo	
SERVICES	PN 13-21Z lun-ven 15 mai-16 jun et 9 oct-13 oct, 13-21Z 17 jun-8 oct, O/T redevances	
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	15W50	
SUP FL	D & A-ice PPR	
PISTE	Piste 15(145°)/33(325°) 4501x150 asphalte Piste 33 monte 0.51%. Exp 1330-2130Z± 1 mai-29 oct; Aucun entretien l'hiver.	
BALISAGE	15-AO(TE ME) P2, 33-AO(TE ME) P2 ARCAL-123.0 type K	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltée O/T tfc 123.0 5NM 4000 ASL	
AUTO	122.55 (anglais seulement)	
NAV		
NDB	ML 392 (M) N47 37 24 W70 19 28	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHEVERY QC

CYHR

RÉF	N50 28 08 W59 38 12 21°W (2013) UTC-4 Élév 39' A5011 A5012 LO7 LO8 HI6 CAP	
EXP	Municipalité de la Côte Nord du Golfe St-Laurent 418-787-2215 Cert	
PF	B-1 C-2,3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO (voir COMM) 418-787-2389 svc en français non disponible Cam météo	
SERVICES	CARB JA-1 11-23Z Page 418-773-3085 emerg 514-772-9255 O/T frais de rappel. Bureau 418-787-0187	
PISTE	Piste 07(076°)/25(256°) 4500x150 ASPH	
CERT PISTE	Piste 07/25 AGN IIIA	
RCR	Aprt 418-787-2215 12-21Z lun-ven, 17-24Z dim O/T 3 hrs PN PLR/PCN	
BALISAGE	07-AO(TE ME) P2, 25-AO(TE ME) P2 ARCAL-123.5 type K	
COMM	ATF tfc 123.5 corridor voir section PRO AUTO 122.55 (anglais seulement)	
NAV	NDB YHR 276 (M) N50 27 53 W59 38 03 Sans surveillance	
PRO	Activités d'hélicoptères au NE (1500 pieds) du seuil 25. Pour des utilisations héliportuaires de l'hydro-Québec, maintenir 500 ASL ou plus bas dans un rayon de 3 NM. Demeurer à l'écart de l'axe d'approche de la piste 25. En cas de conflit, la priorité doit être accordée aux aéronefs établis dans le circuit ou en approche aux instrument. tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Activité aviaire avr-sep	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHIBOUGAMAU (HYDRO-QUÉBEC) QC (Héli)

CSE2

RÉF	N49 53 16 W74 24 01 Adj SW 16°W (2014) UTC-5(4) Élev 1270' A5009	
EXP	Hydro-Québec 418-590-9459 Enr PPR	
PF	B-1 D-2,3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	66' x 66'	
COMM	ATF Gardez l'écoute sur Val d'Or rdo 11-01Z± O/T ftc 122.0 5NM 4300 ASL A/G 122.9	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHIBOUGAMAU / CHAPAIS QC

CYMT

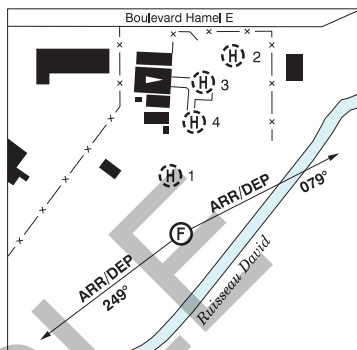
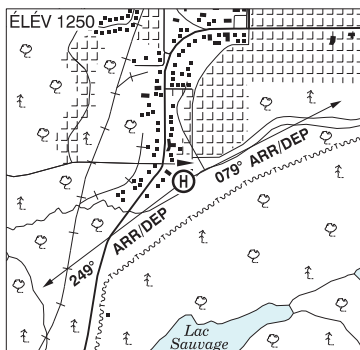
RÉF	N49 46 19 W74 31 41 10.7SW 16°W (2013) UTC-5(4) Élev 1270' A5009 LO3 LO7 HI1 CAP	
EXP	Transports Québec 418-748-2211 ou 418-643-1490 Cert	
PF	A-1 B-6 C-2 D-3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO H24 (voir COMM) Cam météo TAF 13-01Z†, hrs d'émission: 13, 18Z (DT 12, 18Z).	
SERVICES		
CARB	100LL, JA, HPR 11-02Z mai-oct; 12-22Z† nov-avr 418-748-4429 (100LL disponible pour hydravions au lac Ledden 10-20Z mai-oct 1 hr PN 418-748-4429)	
HUILE	Toutes	
S	1,2,4,5,6	
SUP FL	D-ice	
PISTE	Piste 04(044°)/22(224°) 6495x150 ASPH	
CERT PISTE	Piste 04/22 AGN IIIB	
RCR	Exp 11-03Z† O/T 418-770-6284 Déneigement 10-22Z (DT 09-21Z) lun-ven pour vols réguliers. CRFI, PLR	
BALISAGE	04-AO(TE ME), 22-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.0 type K	
COMM		
RCO	Val d'Or rdo 122.0 (RAAS) 11-01Z† Québec rdo 123.375 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	Val d'Or rdo 11-01Z† O/T tfc 122.0 5NM 4300 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 127.3	
AWOS	(Anglais) 126.25 (Français) 128.75	
NAV		
NDB	CHIBOO MT 209 (M) N49 47 58 W74 29 43	
DME	CHIBOO YMT 112.1 Ch 58 N49 48 00 W74 29 44 (1340')	
ATTENTION	Activité d'hydravions adjacent sur le lac Ledden. Possibilité d'animaux sauvages à proximité de la piste. Activité aviaire avr-mai/sep-oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHIBOUGAMAU QC (Héli)

CSB4



RÉF	N49 54 16 W74 23 02 Adj SW 16°W (2015) UTC-5(4) Élev 1250' A5009
EXP	Gestion HSBV 418-770-8874 ou 514-910-1812 Enr PPR Frais d'atterrissage
PF	B-1 C-2,3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	Redevance possible pour svcs, 24 hr PN
CARB	JA(D) 13-22Z† Pétroles MJ 418-748-6444
S	1,4
HÉLI-SURFACE	FATO 100' x 100' GRVL Aire de sécurité 114' x 114' GRVL Longueur hors tout maximale héli 57.4' Plate-forme de stationnement 1: 65' dia GRVL Plate-forme de stationnement 2: 48' dia GRVL Plate-forme de stationnement 3: 48' dia GRVL Plate-forme de stationnement 4: 48' dia GRVL
COMM	
ATF	Gardez l'écoute sur Val d'Or rdo 11-01Z† O/T tfc 122.0 5NM 4300 ASL
PRO	Arr/dép 079° & 249° de l'héli, pente 8%

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

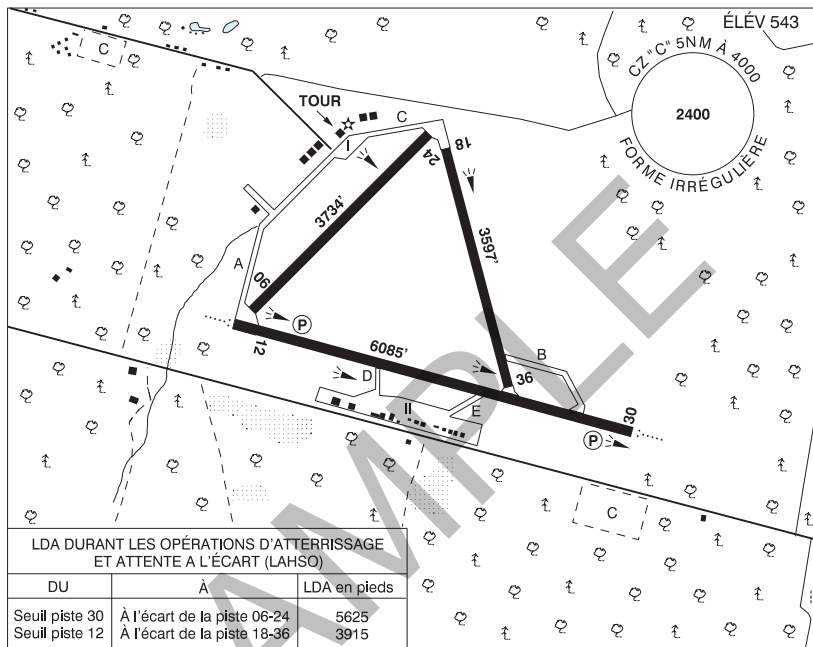
CHICOUTIMI (C.H. DE CHICOUTIMI) QC (Héli)

CCS7

RÉF	N48 25 33 W71 02 52 17°W (2014) UTC-5(4) Élév 198' A5010	<p>The diagram shows a heliport with a helipad marked with a cross. To the left, there are several buildings. An arrow labeled 'ARR/DEP' indicates the approach and departure path, which is curved. The approach angle is 117° and the departure angle is 088°. Below the heliport, 'Rue Jacques Cartier' is labeled. To the right, a road is marked with '329' and 'cheminée'. The elevation is noted as 'ÉLÉV 198'.</p>
EXP	Hôpital de Chicoutimi 418-541-1012 Cert PPR 418-541-1234 ext 2811 avant dep, 1 hr avant arr et 5-10 min avant apch.	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYBG Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE RCR	FATO 84' dia ASPH TLOF 24' dia CONC Aire de sécurité 115' GAZON Longueur hors tout maximale héli 57.4' Exp	
BALISAGE	DR(ME) RY(ME) RF RW(ME) O/R Sécurité 418-541-1234 Ext 3401 allumer Ext 3400 éteindre	
COMM ATIS TOUR TML	(français) 125.8 (anglais) 124.2 Bagotville 126.2 Bagotville 127.2	
PRO	Arr/dép trajectoire courbe 117°-088° de l'héli, pente 6% (H3), utilisation jour/nuit.	
ATTENTION	Obst dans surface de transition : Côté ESE cheminée de 790', 131 AGL 329 ASL éclairée (pénétration de 91') et côté SSW indicateur de direction des vents.	

CHICOUTIMI / ST-HONORÉ QC

CYRC



RÉF	N48 31 15 W71 03 02 1.5ESE 17°W (2013) UTC-5(4) Élev 543' A5010 LO7 HI5 HI6 CAP
EXP	Transports Québec 418-673-4245 ou 418-812-4524 Cert
PF	B-1,2,7 D-3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ
FIC	Québec 866-GOMÉTEO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	Cam météo
SERVICES	
CARB	100LL, JA
HUILE	Toutes
S	1,2,3,4,5,6,7
CSLT PRIVÉ	Exact Air/Petro T 129.15 418-673-3522; AirMédic 13-22Z± 418-673-3838 O/T 418-718-5648 redevances
PISTE	Piste 12(122°)/30(302°) 6085x150 asphalte Piste 06(062°)/24(242°) 3734x150 asphalte Piste 18(182°)/36(002°) 3597x150 asphalte Mauvais écoulement des eaux peut causer de l'hydroplanage.
CERT PISTE	Piste 12/30 AGN IIIB Piste 06/24 AGN II Piste 18/36 AGN II
RCR	Exp 12-03Z± lun-ven 12-24Z± sam-dim Piste 06/24 aucun entretien l'hiver.
BALISAGE	12-AO(TE ME) P2, 30-AO(TE ME) P2, 18-(TE ME), 36-(TE ME) ARCAL-118.4 type K

QUÉBEC

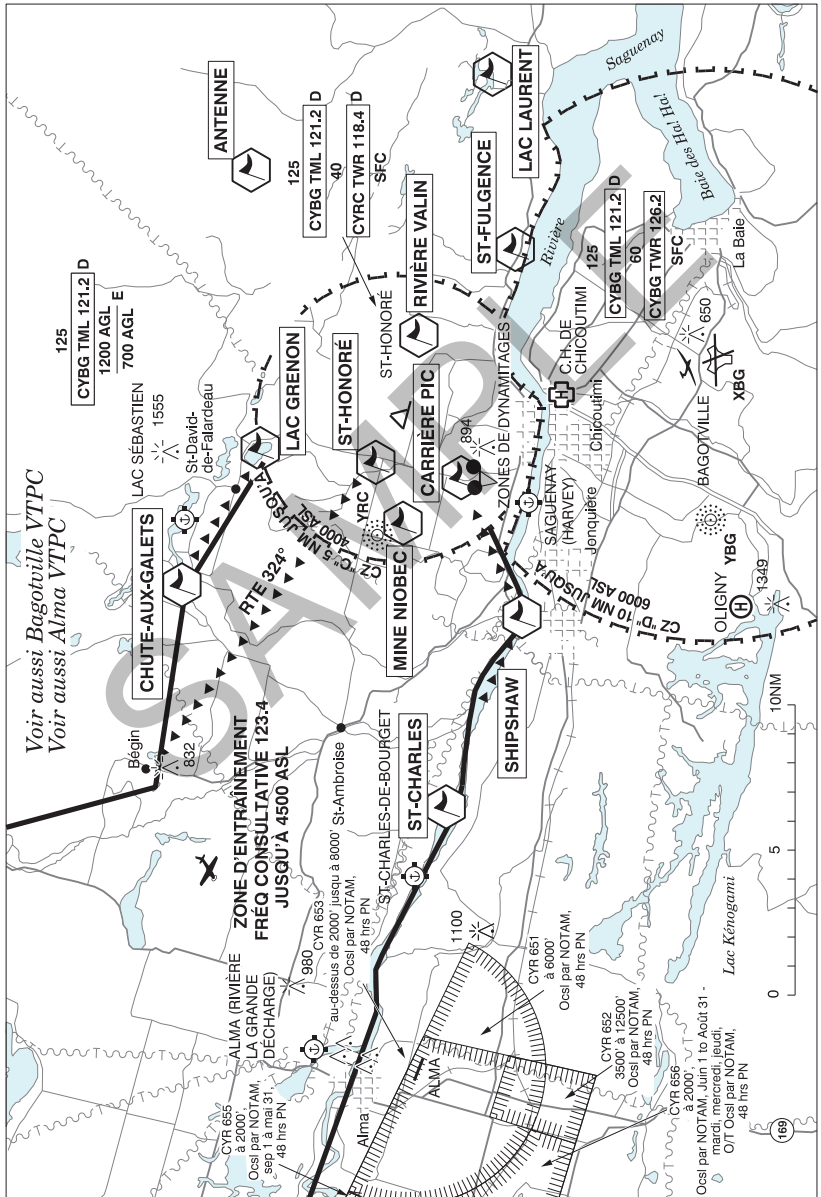
RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

CHICOUTIMI / ST-HONORÉ QC (Suite)

CYRC

COMM	<p>ATIS (français) 124.95 418-673-4326; (anglais) 134.8 418-673-3013</p> <p>CLNC DEL Les pilotes au départ doivent au préalable ctc Bagotville Tml pour leur autorisation IFR au 888-813-8508 lorsque TWR fermée.</p> <p>SOL St-Honoré 121.9 1300-0130Z±; 13-03Z± lun-ven 1300-0130Z± sam-dim 15 oct-16 nov et 15 fév-2 mars.</p> <p>TOUR St-Honoré 118.4 (V) 1300-0130Z±; 13-03Z± lun-ven 1300-0130Z± sam-dim 15 oct-16 nov et 15 fév-2 mars. (urgence seulement 418-673-4353)</p> <p>ATF tfc 118.4 0130-1300Z±; 03-13Z± lun-ven 0130-1300Z± sam-dim 15 oct-16 nov et 15 fév-2 mars. 5NM forme irrégulière 4000 ASL</p> <p>TML Bagotville 127.2 227.6</p> <p>CSLT VFR Bagotville Tml 121.2</p> <p>VDF 118.4 1300-0130Z±; 13-03Z± lun-ven 1300-0130Z± sam-dim 15 oct-16 nov et 15 fév-2 mars.</p>
NAV	<p>NDB YRC 213 (L) N48 32 10 W71 09 30</p>
PRO	<p>TFC itinérant: Voir la VTPC de Bagotville.</p> <p>Zone d'entraînement: Trajectoires d'arrivées & départs voir la VTPC.</p> <p>Arrivées: Monomoteurs: Alt minimum 2000 ASL.</p> <p>Hélicoptères: Alt maximum 1000 ASL à l'intérieur de 2.5NM de l'A/D. (voir Héli VTPC).</p> <p>Autres: Alt minimum 2500 ASL.</p> <p>Circuits à droite pistes 06, 12 et 36 (RAC 602.96)</p>
HÉLI	<p>Arrivées & départs: Alt maximum 1000 ASL entre l'A/D & les points de compte-rendu.</p> <p>Départs: Tous les héli doivent ctc le ctl sol.</p> <p>Points de compte-rendu:</p> <p>JOLI (2NM E) arr/dep cap 274°/094°.</p> <p>MARTEL (2NM NW) arr/dep cap 154°/334°.</p> <p>MADOC (1.4NM SW) arr/dep cap 024°/204°.</p> <p>SILO (2NM N) arr/dep cap 169°/349°.</p>
ATTENTION	<p>Entraînement: Entraînement intense à l'ouest de l'aprt à partir de la limite ouest de la CZ jusqu'à St-Augustin (fréq 123.4).</p> <p>Dynamitage: Zone de dynamitage rayon 0.54NM centre N48 28 38 W071 06 46 (aprx 3.6NM SW A/D) sfc à 3800 ASL.</p> <p>Zone de dynamitage rayon 0.54NM centre N48 28 41 W071 05 41 (aprx 3.1NM SW A/D) sfc à 3800 ASL.</p>

CHICOUTIMI/ST-HONORÉ CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



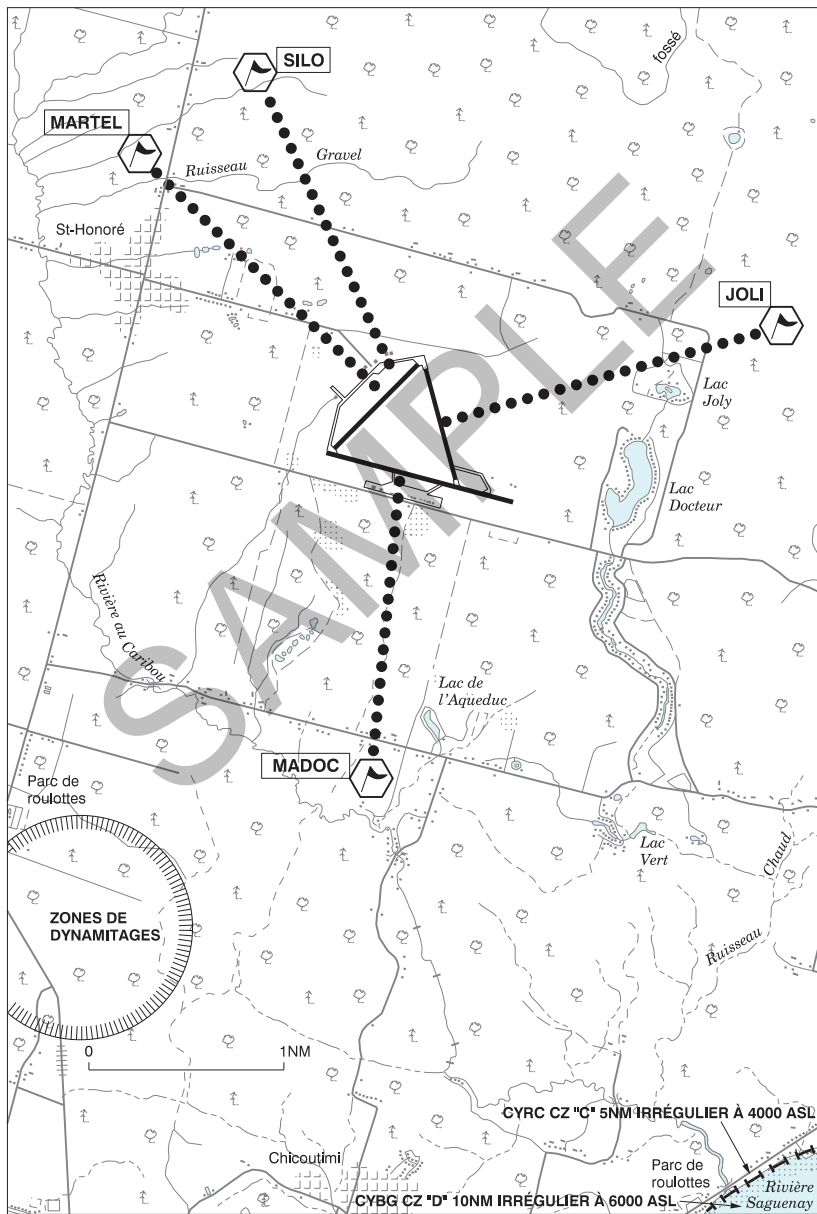
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHICOUTIMI/ST-HONORÉ CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
ANTENNE	VCANT	N48° 36.07 W70° 49.73
CARRIÈRE PIC	VCARI	N48° 28.92 W71° 07.00
MINE NIOBEC	VCBEC	N48° 31.91 W71° 09.47
ST-FULGENCE	VCFUL	N48° 27.00 W70° 54.50
CHUTE-AUX-GALETs	VCGAL	N48° 39.25 W71° 13.00
LAC GRENON	VCGRN	N48° 36.25 W71° 04.75
ST-HONORÉ	VCHON	N48° 32.00 W71° 05.50
LAC LAURENT	VCLLR	N48° 28.00 W70° 44.67
SHIPSHAW	VCSSZ	N48° 26.75 W71° 14.00
ST-CHARLES	VCSTC	N48° 29.50 W71° 24.50
RIVIÈRE VALIN	VCVLN	N48° 30.50 W70° 58.25

CHICOUTIMI/ST-HONORÉ HÉLI CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
JOLI	VCJOL	N48° 31.78 W71° 00.31
MADOC	VCMDC	N48° 29.33 W71° 03.52
MARTEL	VCMTL	N48° 32.65 W71° 05.27
SILO	VCSLO	N48° 33.07 W71° 04.36

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

CHISASIBI QC

CSU2

RÉF	N53 48 21 W78 55 01 1.7NW 15°W (2013) UTC-5(4) Élév 43' A5018 LO3 CAP	
EXP	Nation Cri de Chisasibi 819-855-2665 ou 819-855-6670 Cert	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 14(144°)/32(324°) 3793x100 gravier	
CERT PISTE	Rwy 14/32 AGN IIIA	
RCR	APM 819-855-2665 13-22Z† O/T 3hrs PN	
BALISAGE	14-AS(TE ME) P1, 32-AS(TE ME) P1 ARCAL-122.1 type K	
COMM		
RCO	Quebec rdo (La Grande) 123.375 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	tfc 123.2 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	

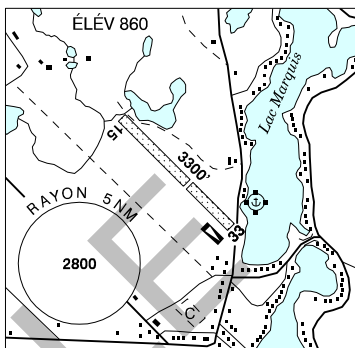
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

CHUTE-ST-PHILIPPE QC

CCP3

RÉF	N46 39 40 W75 14 42 Adj N 15°W UTC-5(4) Élev 860' A5002
EXP	Yves Sigouin 819-425-5412 Enr PPR
PF	C-1,2,3
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES CARB	100LL
PISTE RCR	Piste 15/33 3300x125 gravier/gazon/neige Piste 33 seuil décalé 1250'. Exp Aucun entretien l'hiver. Ops sur ski.
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3900 ASL
ATTENTION	Ligne électrique 50' du seuil de la piste 33.



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

DOLBEAU-MISTASSINI/POTVIN HELI-BASE QC (Héli)**CPH4**

RÉF	N48 55 51 W72 12 18 17°W (2014) UTC-5(4) Elev 425' A5010
EXP	R. Potvin 418-671-1222 Reg PPR
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
PISTE	24' x 60' asphalte
RCR	Exp
COMM	
ATF	tfc 123.2 5NM 3500 ASL

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

DOLBEAU-ST-FÉLICIEN QC

CYDO

RÉF	N48 46 43 W72 22 30 8.5SW 16°W (2020) UTC-5(4) Élév 373' A5010 LO7 HI1 HI5 HI6 CAP	
EXP	Régie de l'Aéroport DM-N-F 418-679-3543/7621 ou 418-637-0188 Enr Frais d'atterrissage (aéronefs commerciaux)	
PF	A-1,7 (hrs ltées) C-3,4,5,6 D-2	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 418-637-0188	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5,6	
PISTE	Piste 11(110°)/29(290°) 5001x100 ASPH	
RCR	Exp	
BALISAGE	11-AS(TE ME) P1, 29-AS(TE ME) P1 ARCAL-122.7 type K	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.7 5NM 3400 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

DRUMMONDVILLE QC

CSC3

RÉF	N45 50 37 W72 23 51 4ESE 15°W (2013) UTC-5(4) Élév 368' A5002 LO6 LO7 LO8 CAP	
EXP	SDED Aéroport Drummondville 819-472-1011 Fax 819-472-4291 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 1330-2130Z† lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
WX	AUTO 819-850-0624 (voir COMM)	
SERVICES	Redevances	
CARB	100LL, JA	
HUILE	80, 100, 15W50	
S	1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 06(056°)/24(236°) 6003x100 ASPH RESA: 06/24 197'	
TWY	Aéronefs tran doivent utiliser la voie de circulation A. Twy B pour tfc lcl. Twy C pour ftc pvt. Véhicule à proximité de la voie de circulation C.	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver	
BALISAGE	06-AS(TE HI) P1, 24-AS(TE HI) P1 ARCAL-122.8 type K	
COMM		
MF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 3400 ASL (RAC 602.98)	
AUTO	122.55	
NAV		
NDB	Y8 401 (L) N45 50 50 W72 23 56 Privé	
PRO	Activité de planeurs autour de l'A/D sfc jusqu'à 3000 ASL. De jour sam-dim et jours fériés de la mi-mai à mi-juin et de la mi-août à fin oct.	
ATTENTION	Possibilité de chevreuils sur la piste la nuit.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

DU ROCHER-PERCÉ (PABOK) QC

CTG3

RÉF	N48 23 00 W64 33 52 4W 19°W (2014) UTC-5(4) Élev 88' A5011 LO8 CAP	
EXP	MRC du Rocher-Percé 418-385-3709/689-2043 Enr	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 12-22Z† O/T PN 418-385-3709. Redevance possible.	
S	4,6	
JASU	10/15	
PISTE	Piste 08(083°)/26(263°) 3998x100 asphalte Piste 08 monte 0.5%	
RCR	Exp Contrat lun-ven	
BALISAGE	08-(TE LO), 26-(TE LO) ARCAL-122.35 type J	
COMM		
ATF	UNICOM (AU) hrs Itées O/T tfc 122.35 5NM 3100 ASL	
NAV		
NDB	W7 219 (M) N48 22 54 W64 33 50 Sans surveillance	
ATTENTION	Activités aviaires intensives mai à oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

EASTMAIN RIVER QC

CZEM

RÉF	N52 13 35 W78 31 22 1SW 15°W (2013) UTC-5(4) Élév 24' A5009 A5018 LO3 CAP	
EXP	Transports Canada (Exp) Nation Crie d'Eastmain (APM) 819-977-0332, 819-977-0333, 819-977-5332, 819-977-5364 ou 819-977-5481 Cert 14-22Z± Frais d'usage du terminal et d'atterrissage (avions turboréactés ou turbopropulsés seulement)	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-977-0332, 819-977-0333 ou 819-977-5332 Fax 819-977-0387 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS O/T LWIS	
PISTE	Piste 02(019°)/20(199°) 3512x100 GRVL	
CERT PISTE	Piste 02/20 AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement.	
RCR	APM 819-977-0333, 819-977-5364 ou 819-977-5481 14-22Z± O/T 3 hrs PN	
BALISAGE	02-AS(TE ME), 20-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K	
COMM		
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 14-21Z± lun-ven; 15-20Z± dim	
NAV		
NDB	ZEM 338 (L) N52 13 51 W78 31 03	
ATTENTION	Activité aviaire migratoire.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ÉLÉONORE QC

CEL8

RÉF	N52 43 07 W76 04 49 17°W (2013) UTC-5(4) Élev 751' A5018 LO3 CAP	
EXP	Goldcorp "Mine Elenore" Jour 819-865-4300/7046 Ext 54300 Nuit 819-865-0070/7046 Enr PPR	
PF	A-1 C-2, 4	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	AUTO (bil) 819-865-4416 (voir COMM)	
SERVICES	PPR Redevances possibles	
CARB	JA-1 HPR	
S	6	
SUP FL	Liquide de dégivrage - d'antigivrage	
JASU	10	
PISTE	Piste 09(090°)/27(270°) 3930x120 gravier Piste 09 seuil décalé 193' Piste 27 seuil décalé 194'	
RCR	Exp lun-ven 10-22Z± O/T PN Entretien Ité l'hiver	
BALISAGE	09-AO(TE ME) P1, 27-AO(TE ME) P1 ARCAL-123.2 type K	
COMM		
MF	tfc 123.2 15NM 3800 ASL (RAC 602.98)	
AUTO	122.55	
ATTENTION	Présence d'oiseaux migrateur mai-oct. Présence de caribou sur la piste oct-mai. Possibilité d'éqpt d'entretien sur la piste ctc Exp. Ops de dynamitage 1.5NM et 10NM à l'ouest heures irrégulières ctc Exp avant d'entrer dans la région. Tour 1144 ASL 1.6NM WSW.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

FARNHAM QC

CSN7

RÉF	N45 17 08 W73 00 28 0.5NM 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 180' aprx A5002 VTA	
EXP	Parachutisme Nouvel Air Inc 450-293-8118 Enr PPR	
PF	A-1,2 C-3,5,6 D-4	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 11/29 2500x40 gravier RCR Aucun entretien l'hiver Piste molle	
COMM	ATF tfc 123.3 5NM 3200 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 11 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Sauts en parachute avr-nov jusqu'à 16,500 ASL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

FERMONT QC (Héli)

CSD5

RÉF	N52 48 22 W67 06 08 Adj NW 21°W (2013) UTC-5(4) Élev 2009' A5019	
EXP	Héli FERMONT Enr 418-287-5666 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYGL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB	JB PN	
HÉLI-SURFACE	85' x 85'	
COMM ATF	UNICOM hrs Itées O/T tfc 122.8 5NM 5100 ASL	
ATTENTION	Opération de dynamitage dans un rayon de 0.8NM N52 49 57 W067 17 19 (aprx 7NM WNW de l'A/D) jusqu'à 5988 ASL et dans un rayon de 3.2NM N52 45 35 W067 18 46 (aprx 8NM W de l'A/D) jusqu'à 8000 ASL. Ctc Québec rdo 123.375 pour temps de dynamitage.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

FONTANGES QC

CTU2

RÉF	N54 33 14 W71 10 24 3.7E 20°W (2013) UTC-5(4) Élév 1550' A5019 LO5 CAP RCAP	
EXP	Hydro-Québec 819-853-7301 Fax 819-853-7307 A/D assistance 12-21Z† jeu seulement Enr PPR	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 09(094°)/27(274°) 4890x150 gravier	
RCR	Exp 12-21Z† jeu Entretien l'hiver 12-21Z† jeu	
BALISAGE	09-AS(TE HI) P2, 27-AS(TE HI) P2	
COMM	MF UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 123.0 15NM 4600 ASL (RAC 602.98)	
NAV	NDB 5Q 239 (M) N54 33 36 W71 10 16 Privé	
ATTENTION	Possibilité d'eqpt d'entretien d'hiver sur la piste hors des hrs d'ops.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

FORESTVILLE QC

CYFE

RÉF	N48 44 46 W69 05 50 Adj W 18°W (2014) UTC-5(4) Élev 293 A5010 LO7	
OPR	Ville 418-587-2285 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYYY Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB HUILE	418-587-8991 15 min PN 100LL, JA-1 W100, 15W50	
PISTE RCR	Piste 09/27 5000x100 asphalte 1000' avant le seuil 09 désaffectés. Nuit 3932x100 Ville 12-16Z & 17-20Z lun-jeu, 12-16Z ven (15 juin-1 sep); 13-17Z† & 18-21Z† lun-ven (15 mai-14 juin & 2 sep-15 nov) Piste fermée 15 nov-15 mai.	
HÉLI-SURFACE	Plate-forme de stationnement 1: 201 'x 155' forme irrégulière ASPH/CONC	
BALISAGE	09-(TE ME), 27-(TE ME) ARCAL-123.2 type J Premiers 1068' piste 09 non-éclairés	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

GASPÉ (MICHEL-POULIOT) QC

CYGP

RÉF	N48 46 30 W64 28 54 3.5W 19°W (2013) UTC-5(4) Élév 112' A5011 LO7 LO8 HI6 CAP	
EXP	Ville 418-368-2104 Ext 8514/8512 Cert	
PF	A-1,2 B-6 C-3,4,5	
DOUANES	AOE/CAN	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR H24. AUTO (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z.	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs	
CARB S	100LL, JA-1 30 min. 418-368-4379 ou 418-361-2496 1,4	
PISTE	Piste 10(103°)/28(283°) 5488x150 ASPH Piste 10 descend 0.43% RESA: 10/28 492'	
CERT PISTE	Piste 10/28 AGN IIIA	
RCR	Exp 10-03Z† lun-ven, 10-21Z† sam, 13-03Z† dim, 1 oct-30 avr; 13-21Z lun-ven, 1 mai-30 sep. CRFI PLR/PCN	
BALISAGE	10-AO(TE ME) P2, 28-AO(TE ME) P2 ARCAL-122.3 type K	
COMM		
RCO	Mont-Joli rdo 122.3 (RAAS) Québec rdo 123.475 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	Mont-Joli rdo 122.3 5NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 134.175	
AUTO	124.9 (français) 127.8 (anglais)	
NAV		
NDB	GP 232 (M) N48 46 05 W64 23 07	
VOR/DME	YGP 115.4 Ch 101 N48 45 47 W64 24 17 (338')	
LOC	IGP 110.3 (piste 10)	
PRO	Circuits 1600 ASL. Acft évoluant Nord/Sud sur V382 entre CYGR/CYGP pourront obtenir les messages IFR de l'ATC en français en demeurant sur la fréq FSS.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

GRANBY / ARTOPEX PLUS QC (Héli)

CTR4

RÉF	N45 23 27 W72 45 58 16°W UTC-5(4) Élev 293' VTA A5002	
EXP	Groupe Pro-Plus Inc. 450-378-0189 Fax 450-378-4003 Cert PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYSC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
HÉLI- SURFACE	FATO/TLOF 62' dia ASPH/neige compactée Aire de sécurité 82' dia ASPH/neige compactée Longueur hors tout maximale héli 41.5' Exp Entretien Ité l'hiver.	
RCR		
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL à l'extérieur de la zone MF/ATF de Bromont	
PRO	Arr/dép courbe 267° à 218° du héli (RAC 602.96) pente 6% (H3), utilisation de jour seulement.	

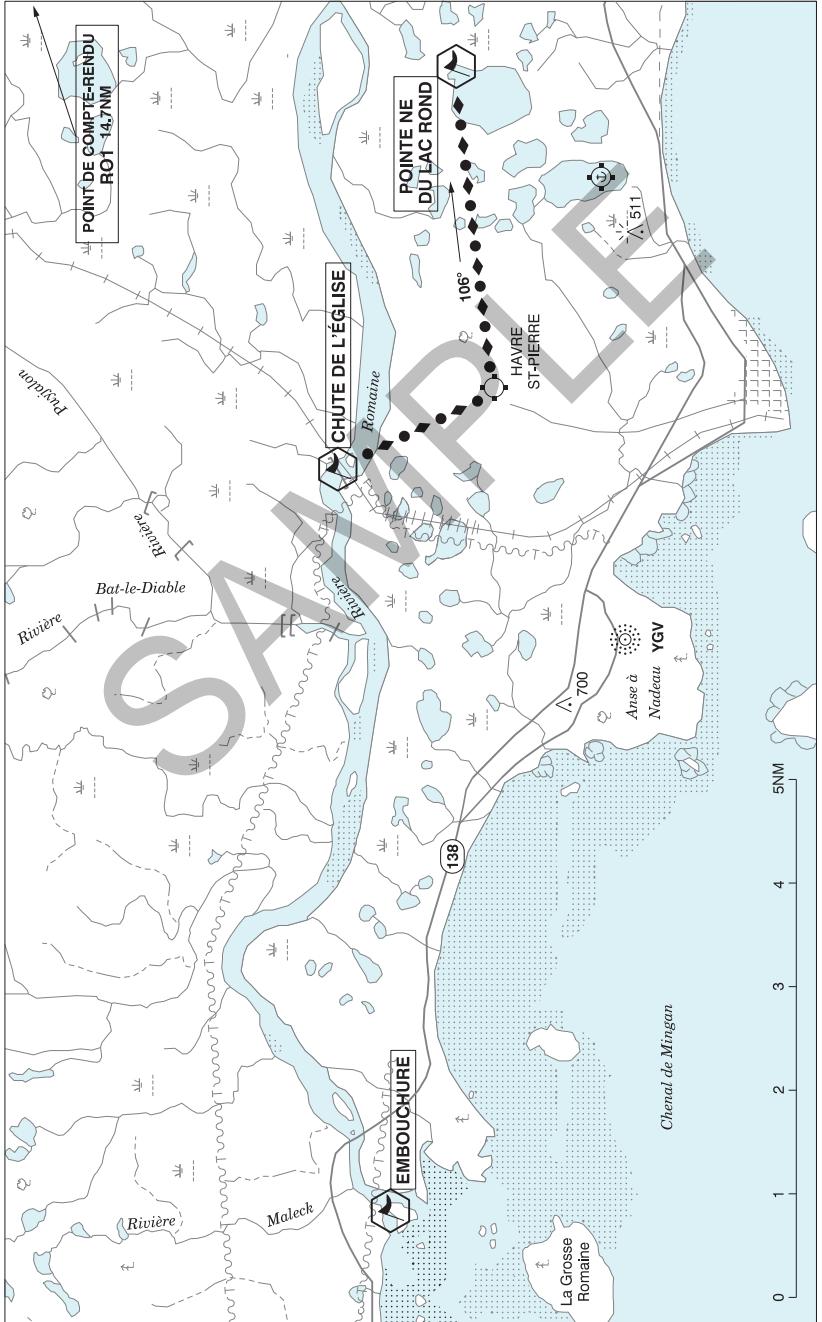
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

HARRINGTON HARBOUR QC (Héli)**CTH5**

RÉF	N50 29 51 W59 28 53 21°W (2013) UTC-4 Élev 93' A5011
EXP	Transports Québec 418-538-2866 Enr
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 64' x 64' BOIS Aire de sécurité 75' x 75' BOIS Longueur hors tout maximale héli 42.7'
RCR	Dispensaire de Harrington Harbour 418-795-3325
BALISAGE	RY LO ARCAL-123.5 type J
COMM	
ATF	tfc 123.5 corridor voir section PRO
PRO	Arr/dép NE & SE. tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.

HAVRE ST-PIERRE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

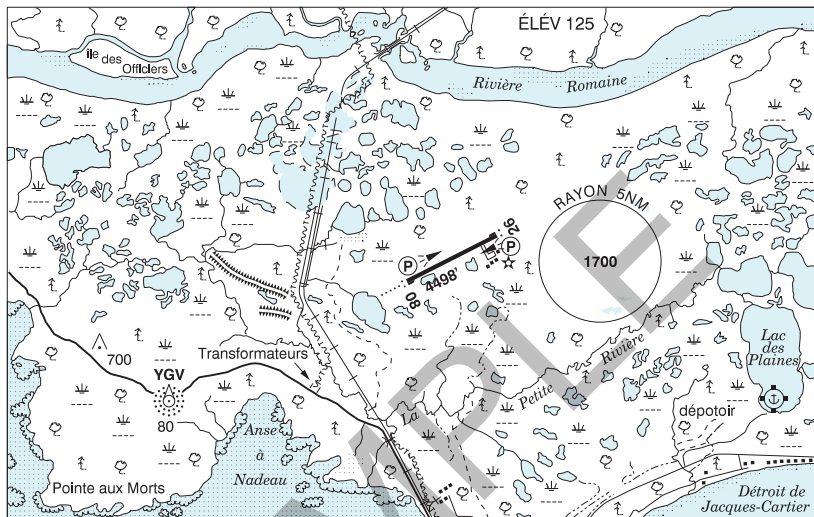
HAVRE ST-PIERRE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
EMBOUCHURE	VCEMB	N50° 18.08 W63° 48.33
CHUTE DE L'ÉGLISE	VCPNT	N50° 18.52 W63° 37.32
POINTE NE DU LAC ROND	VCHSP	N50° 17.45 W63° 31.21
RO1	VCRMS	N50° 23.08 W63° 15.88

SAMPLE

HAVRE ST-PIERRE QC

CYGV



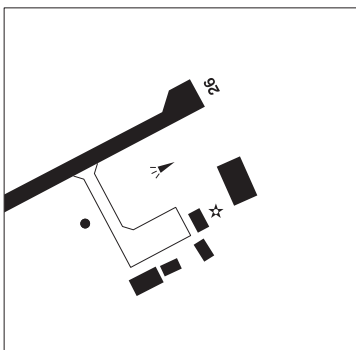
RÉF N50 16 55 W63 36 40 3N
20°W (2012) UTC-5(4) Élév 125'
A5011 LO7 CAP

EXP Transports Canada (Exp), AÉROPRO (APM) 418-538-3507/0627
Frais d'atterrissage (aéronef à réaction ou turbopropulsé seulement), Frais d'usage du tml Cert

PF B-1 C-2,3,4,5,6

PRÉP/VOL FICHER NOTAM CYZV
FIC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)

ACC Montréal 800-633-1353
MÉTÉO METAR AUTO H24 (voir COMM)
TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z.
Cam météo



SERVICES Redevance possible hors les hrs d'ops.

CARB 100LL, JA-1

HUILE 15W50

S 2,5,6

SUP FL D-Ice

JASU 10/15

CSLT PRIVÉ Avjet/TSAS lun-ven 13-22Z† 418-355-8760 O/T redevance 1 hr PN

PISTE Piste 08(083°)/26(263°) 4498x100 asphalte Piste 08 monte 0.33%

CERT PISTE Piste 08/26 AGN IIIA

AIRE DE TFC Frais de stationnement

RCR Exp 1230-1700Z† & 1800-2130Z† lun-ven O/T 3 hrs PN. CRFI 1 hr, PLR/PCN. H24 pour MEDEVAC 3 hrs PN 418-538-0627.

BALISAGE 08-AO (non-std 1400') (TE ME) P1, 26-AS(TE ME) P1 ARCAL-122.0 type K

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

HAVRE ST-PIERRE QC (Suite)

CYGV

COMM	<p>RCO Madeleine rdo 122.0 (RAAS) 11-03Z‡</p> <p>MF Madeleine rdo 11-03Z‡ O/T tfc 122.0 15NM 3200 ASL (RAC 602.98) Voir section PRO</p> <p>AWOS 125.95 (anglais) 128.3 (français)</p>
NAV	<p>NDB YGV 344 (L) N50 15 53 W63 39 55</p>
PRO	<p>Altitude de circuit 1500 ASL. Corridor ATF à l'extérieur de la zone MF, voir Section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.</p> <p>HÉLICOPTÈRES: Interdiction de survoler la piste avec une charge externe (élingage).</p>
ATTENTION	<p>OBST: Antenne 700 ASL (575 AGL) 2.3NM W balisée. Tour balisée 486 ASL (427 AGL) aprx 4NM SE.</p> <p>A/D: Exploitation d'hydravion au Lac des Plaines 2.4NM SE. Activités aviaires intsv de juin à septembre.</p> <p>HÉLI: Hélicoptères devraient éviter de survoler le secteur de la station AWOS, aprx 300' au S de la piste, à l'ouest de la voie de circulation, afin de ne pas fausser les lectures des capteurs automatiques qui génèrent alors des rapports météorologiques (METARS) erronés.</p> <p>DYNAMITAGE: Dynamitage périodique 18NM NE de l'aprt sfc jusqu'à 4265 ASL dans un rayon de 1.1NM autour de la carrière 13-23Z‡.</p>

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ÎLE AUX COUDRES QC

CTA3

RÉF	N47 23 22 W70 23 04 1.3SW 17°W (2014) UTC-5(4) Élev 110' A5002	
EXP	Services d'aviation Wyman 438-832-2983 ou 514-607-4987 Enr	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,4	
PISTE RCR	Piste 17/35 2500' x 40' gazon/gravier Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.7 5NM 3200 ASL	
ATTENTION	Piste traversant fossé 320' du seuil 17	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ÎLES-DE-LA-MADELEINE QC

CYGR

RÉF	N47 25 30 W61 46 41 1.7NE 19°W (2012) UTC-4(3) Élév 35' A5003 LO8 HI6 CAP	
EXP	TC (EXP) Aéropro (APM) 418-969-2180 Cert 09-03Z†, Frais d'atterrissage (avions turboréactés ou turbopropulsés seulement). Frais d'usage de tml.	
PF	A-1,6,7 C-2,3,4,5	
DOUANES	AOE/15 418-986-3480 ou 1-888-226-7277 1200-2030Z† lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGR	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	METAR 1000-0330Z† O/T LWIS TAF 12-03Z†, hrs d'émission: 12, 14, 20Z (DT 11, 14, 20Z).	
SERVICES		
CARB	JA-1 12-21Z† lun-ven exc jours fériés, Page vocal 418-937-3027 ou 418-986-2135 O/T redevance de svc PN ctc svcs avant dep de l'origine.	
S	4,6	
SUP FL	D-Ice 418-969-2888	
JASU	CE16	
PISTE	Piste 07(072°)/25(252°) 4493x150 ASPH Piste 25 monte 0.75% premiers 700' Piste 16(155°)/34(335°) 3608x150 ASPH Piste 16 monte 0.7%	
CERT PISTE	Piste 07 RVR 1200(1/4sm)/Piste 25 RVR 1200(1/4sm) AGN IIIA Piste 16 RVR 1200(1/4sm) Jour seulement/Piste 34 RVR 1200(1/4sm) Jour seulement AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement	
RCR	APM Entretien l'hiver 09-03Z† O/T 3 hrs préavis. H24 pour Medevac 3 hrs PN 418-937-4210. CRFI 1 hr PN, PLR/PCN	
BALISAGE	07-AO(non-std espacement lumineux a tout les 394') (TE ME) P2, 16-(TE ME), 25-AS(TE ME) P2, 34-(TE ME), ARCAL 123.15 type K	
COMM		
RADIO	Madeleine rdo 123.15 (V) 1000-0330Z† (urgence seulement 418-969-4332)	
RCO	Mont-Joli rdo 123.15 (RAAS) 0330-1000Z† Québec rdo 123.55 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	rdo 1000-0330Z† O/T Mont-Joli 123.15 25NM 3000 ASL (RAC 602.98)	
PAL	(Grindstone) Moncton Ctr 134.35 (anglais seulement)	
NAV		
VOR/DME	GRINDSTONE YGR 112.0 Ch 57 N47 25 49 W61 46 26 (45')	
LOC	IGR 109.9 (piste 07)	
PRO	Actf évoluant vers le Nord/vers le Sud sur V382 entre CYGR/CYGP pourront demeurer sur la fréq FSS s'ils désirent les messages IFR de l'ATC en français.	
ATTENTION	Activité aviaire. Centre de matières résiduelles à proximité de l'AD.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

INUKJUAQ QC

CYPH

RÉF	N58 28 19 W78 04 37 Adj NW 19°W (2013) UTC-5(4) Élév 86' A5026 LO5 HI1 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	METAR AUTO (voir COMM). TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z. Cam météo	
SERVICES		
CARB	JA-1, 100LL(D) lté. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-254-8608 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-254-8969 redevance. Visa et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 07(066°)/25(246°) 3520x100 gravier Piste 07 monte 0.69% premiers 1015'. Piste 25 monte 0.41% premiers 2214'.	
CERT PISTE	Piste 07/25 AGN IIIA	
RCR	Exp PLR/PCN	
BALISAGE	07-AS(TE ME), 25-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM		
RCO	Québec rdo 123.55 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	UNICOM (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 119.15	
UNICOM	122.1 (V) 1230-2230Z†	
AWOS	127.7 (français) 125.3 (anglais)	
NAV		
NDB	YPH 396 (M) N58 28 03 W78 04 25	
ATTENTION	Possibilité de caribous sur la piste oct-mai. Des lancements quotidiens de ballons radiosonde d'une vitesse ascensionnelle de 1000 pi/min ont lieu tous les jours entre 1115-1345Z et entre 2315-0145Z.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ISLE-AUX-GRUES QC

CSH2

RÉF	N47 04 20 W70 32 00 0.5NE 16°W (2020) UTC-5(4) Élév 49' A5002	
EXP	Transports Québec 418-241-1773 ou 418-931-9317 Cert	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE CERT PISTE RCR	Piste 06(065°)/24(245°) 1649x75 ASPH Piste 06/24 AGN I Exp 1200-2230Z± CRFI (hiver)	
BALISAGE	06-AS(TE ME), 24-AS(TE ME) ARCAL-122.7 type K	
COMM ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.7 5NM 3100 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 06 (RAC 602.96). Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.	
ATTENTION	Activités aviaires intensives avr-oct. Possibilité de chasseurs de sauvagine autour de l'aprt avr-mai et sep-oct. Possibilité de véhicules agricoles dans l'axe de la piste avr-oct. Possibilité de faune sur la piste. Multiple silos non-balisés 122 ASL (90 AGL) aprx 0.2NM ENE thld 24 (obst surface transition). Tour éclairée 214 ASL (159 AGL) aprx 0.7NM W thld 06. Dynamitage OCSL 7NM SW de l'A/D. Ops de nuit: Seulement les pilotes familiers avec la région immédiate devraient utiliser cet A/D durant les hrs de noirceur à cause des obst.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

IVUJIVIK QC

CYIK

RÉF	N62 25 02 W77 55 31 23°W (2013) UTC-5(4) Élév 127' A5032 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-922-1530 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs du CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 15Z†.	
SERVICES		
CARB	JA-1, 100LL(D) lté. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-922-9923 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-922-9922 redevance. Visa et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 poste 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 07(072°)/25(252°) 3521x100 gravier Piste 07 monte 1.4% premiers 2100'. Piste 25 monte 0.4% premiers 1411'.	
CERT PISTE	Piste 17/35 AGN IIIA	
RCR	Exp	
BALISAGE	07-AS(TE ME) P2, 25-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.1 type K	
COMM		
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3200 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV		
NDB	YIK 225 (M) N62 24 51 W77 55 28 Sans surveillance dur la fermeture du CARS	
ATTENTION	Écart entre les vents rapportés et les vents réels provenant du secteur S à cause de la topographie environnante.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

JOLIETTE / ST-THOMAS QC

CJO2

RÉF	N46 00 26 W73 22 58 1.5ESE 15°W (2016) UTC-5(4) Élév 100' VTA A5002	
EXP	Robert Côté 450-757-0685 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES	S 7	
PISTE	Piste 02(018°)/20(198°) 2862x40 GAZON Piste 20 seuil décalé 129'	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver.	
COMM		
ATF	tfc 123.5 5NM 3100 ASL	
ATTENTION	Fossés en bordure de la piste. Sfc nivelée ltd. Lignes à haute tension non-balisées 40 AGL, 200' du seuil 20. A/D Joliette (CSG3) à 5.5NM NW tfc 123.5.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

JOLIETTE QC

CSG3

RÉF	N46 02 41 W73 30 06 2.2NW 15°W (2014) UTC-5(4) Élév 225' VTA A5002 LO6 LO7 LO8	
EXP	Aéroclub de Joliette Inc 450-759-6252 Enr	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 PN	
S	1,4,5,6	
PISTE	Piste 15(150°)/33(330°) 3109x75 asphalte	
TWY	Voie de circulation A limitée aux aéronefs d'une envergure de moins de 49'.	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver.	
BALISAGE	15-(TE ME), 33-(TE ME) ARCAL-123.5 type J	
COMM		
ATF	tfc 123.5 5NM 3300 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 15 (RAC 602.96). Aire de décollage/atterrissage gazonnée/neige 1500x35 adj NE piste 15/33 entre la voie de circulation B et C.	
ATTENTION	A/D Lourdes-de-Joliette 4.5NM NE, tfc 123.5. Possibilité de tfc ultra-léger NORDO dans le circuit. Deux tours balisées 512 ASL (253 AGL) 1NM NE de l'A/D. Lignes à haute tension 40 AGL aprx 1320' du Seuil 15.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

KANAWATA AÉROPARC QC

CSJ2

RÉF	N47 35 41 W74 08 01 21SSW 16°W UTC-5(4) Élev 1350' A5002	
EXP	Pouvoirie Kanawata Inc 450-875-0977 Enr PPR	
PF	C-1,5 Ité	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYRJ Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 04/22 3000x100 sable/gravier Piste 22 seuil décalé 900' Exp Aucun entretien l'hiver. Ops sur ski.	
COMM ATF	UNICOM hrs Itées O/T tfc 122.8 5NM 3400 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KANGIQSUALUJUAQ (GEORGES RIVER) QC

CYLU

RÉF	N58 42 41 W65 59 34 1.2NW 25°W (2012) UTC-5(4) Élev 217' A5027 LO5 CAP	<p>ÉLEV 217</p> <p>RAYON 5 NM</p> <p>2000</p> <p>3521'</p> <p>16/34</p> <p>34</p>
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS MÉTÉO	819-337-1530 hrs Itées (voir COMM) METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS	
SERVICES	CARB JA1(D), 100LL(D), Les pilotes doivent avoir leur propre pompe. PPR. hrs Itées 819-337-5476. Carte de crédit VISA seulement. Autres cartes avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 429.	
PISTE	Piste 16(158°)/34(338°) 3521x100 gravier Piste 16 monte 1.9% premiers 2620'. Piste 34 descend 0.9% premiers 890'. CERT PISTE Piste 16/34 AGN IIIA RCR Exp	
BALISAGE	16-AS(TE ME), 34-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type J	
COMM	MF aprt rdo (anglais seulement) hrs Itées O/T tfc 122.1 15NM 3300 ASL (RAC 602.98) APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
ATTENTION	Vents: Écart possible entre les vents rapportés et les vents réels à cause de la topographie environnante. Terrain: Montagnes 575 ASL 0.75NM E et 625 ASL 0.75NM S. Faune: Possibilité de caribous sur la piste 1 oct-30 nov. Communication: Possibilité de communications VHF intermittentes dans le quadrant SW.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KANGIQSUJUAQ (WAKEHAM BAY) QC

CYKG

RÉF	N61 35 19 W71 55 46 0.7SE 24°W (2018) UTC-5(4) Élév 517' A5033 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-338-1530 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 1440Z (DT 1340Z)	
SERVICES		
CARB	JA-1, 100LL(D) lté. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-338-3334 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-338-3252 redevance. VISA et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 15(146°)/33(326°) 3520x100 gravier Piste 15 descend 1.7% derniers 1378' descend 0.3%.	
CERT PISTE	Piste 15/33 AGN IIIA	
RCR	Exp	
BALISAGE	15-AS(TE ME), 33-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type J, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM		
DRCO	Québec rdo 123.475 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15 NM joignant le cercle MF de Kattiniq/Donaldson par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3900 ASL (RAC 602.98), voir VTPC Kattiniq/Donaldson & Kangiqsujuaq	
APRT RDO	122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV		
NDB	YKG 358 (M) N61 35 27 W71 55 43 Sans surveillance durant la fermeture du CARS.	
ATTENTION	Possibilité de turbulence et de cisaillement du vent lorsque les vents sont supérieurs à 20 kt.	

QUÉBEC

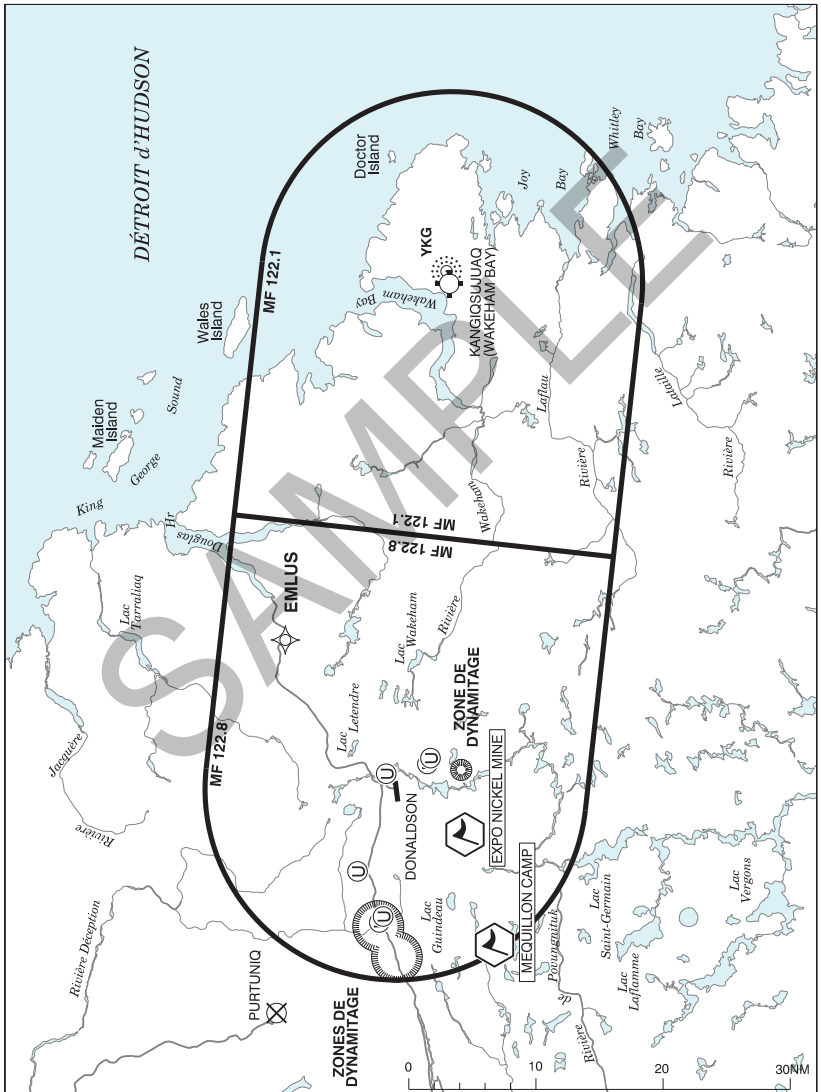
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KANGIRSUK QC

CYAS

RÉF	N60 01 38 W69 59 57 0.5E 23°W (2019) UTC-5(4) Élév 406' A5033 A5027 LO5 HI1 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-935-1530 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 1440Z (DT 1340Z)	
SERVICES	CARB JA-1, 100LL(D) lté. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-935-4686 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-935-4382 redevance. VISA et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 03(033°)/21(213°) 3521x100 gravier Piste 21 descend 1.82%.	
CERT PISTE	Piste 03/21 AGN IIIA	
RCR	Exp	
BALISAGE	03-AS (TE ME) P2, 21-AS (TE ME) P2 ARCAL-122.1 type K, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM	DRCO Québec rdo 126.7 (FISE) MF aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM joignant le cercle MF de Aupaluk par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3500 ASL (RAC 602.98), voir Aupaluk/Kangirsuk/Tasiujaq VTPC. APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV	NDB YAS 221 (M) N60 01 32 W70 00 17	
ATTENTION	Vents: Écart possible entre les vents rapportés et les vents réels à cause de la topographie environnante. Approche: Route, 400' du seuil 03, traverse l'approche pour la piste 03. Faune: Activité aviaire au dépotoir, situé 1100' SSE du seuil 03.	

KATTINIQ / DONALDSON & KANGIQSUJUAQ CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
MEQUILLON CAMP	VCMQL	N61°30.72 W73° 45.32
EXPO NICKEL MINE	VCENM	N61°33.28 W73° 27.11

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KATTINIQ / DONALDSON QC

CTP9

RÉF	N61 39 44 W73 19 17 10SE 24°W (2018) UTC-5(4) Élév 1902' A5033 LO5 HI1 CAP	
EXP	Glencore Canada Corporation - Mine Raglan 450-668-2112 Ext 5183/5020 Enr PPR	
PF	C-1	
PRÉP/VOL	NOTAM FILE CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 11(106°)/29(286°) 6500x150 gravier Piste 11 descend 0.66%.	
AIRE DE TFC	Prkg ltd face à l'aérogare. Hauteur d'empannage max 25'. Si hauteur de plus de 25', prkg à l'ouest de l'aérogare.	
RCR	Exp Entretien l'té l'hiver sep-mai CRFI	
BALISAGE	11-AN(TE HI) P2, 29-AN(TE HI) P2	
COMM		
MF	UNICOM (AU) 1230-2300Z lun-ven O/T tfc 122.8 15NM joignant le cercle MF de Kangiqsujuaq (Wakeham Bay) par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3900 ASL (RAC 602.98), voir VTPC Kattiniq/Donaldson & Kangiqsujuaq.	
ATTENTION	Possibilité de turbulence et de cisaillement du vent lorsque les vents sont supérieur à 20 kt. Ops de dynamitage, 7 sites aprx 4NM S, 5NM SE, 6NM & 7NM SW, 6, 9 & 18NM WNW de l'A/D avec projections et ondes de choc 2NM radius jusqu'à 6500 ASL. Obstacle éclairé 2036 ASL (158 AGL) 0.86NM NNE du seuil 29. Ctc UNICOM avant d'entrer dans la région. Présence importante de caribous et d'oiseaux migrateurs, mai-oct. Marqueurs de distance bilatéraux lgt'd aux 1000' débutant à 1100' du seuil de la piste 29 et se terminant à 5100'.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

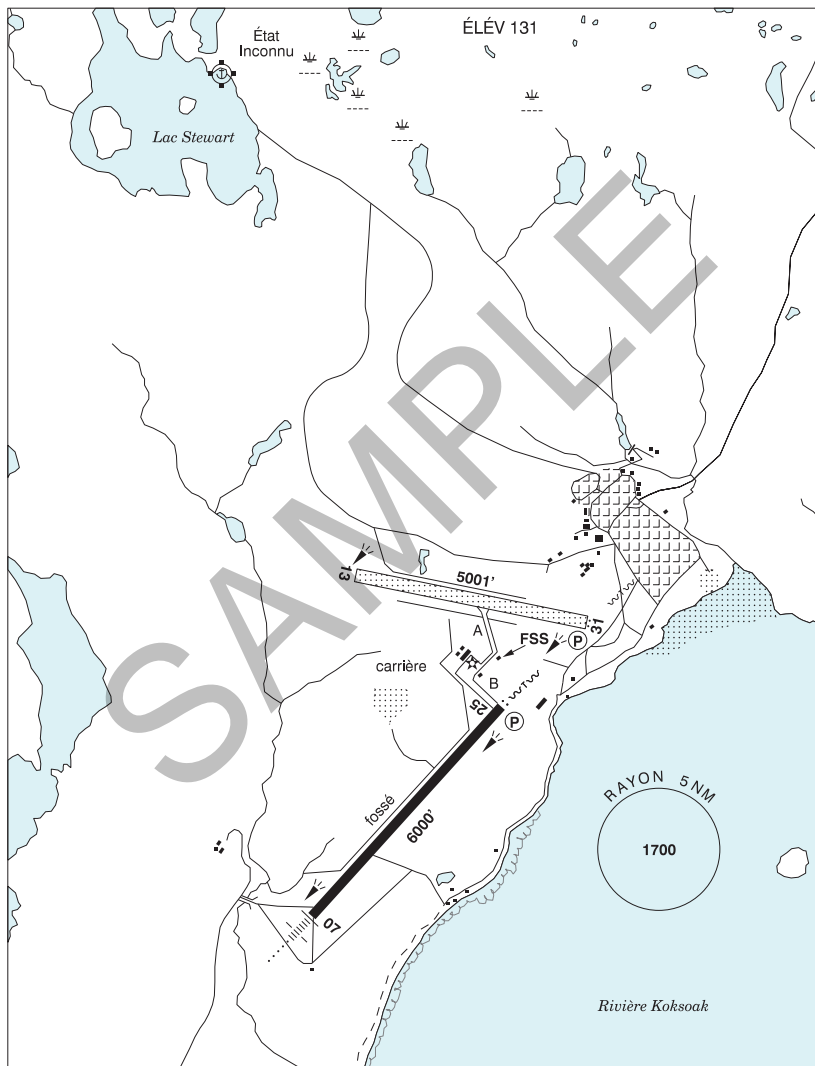
KEGASKA QC

CTK6

RÉF	N50 11 45 W61 15 57 1N 21°W (2012) UTC-4 Élev 32' A5011 LO7 LO8 HI6 CAP	
EXP	Transports Québec 418-803-2394 ou 418-535-0342 Cert	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 10(094°)/28(274°) 1641x89 GRVL	
CERT PISTE	Piste 10/28 AGN I	
RCR	Exp Déneigement 10-19Z lun-ven O/T 3 hrs PN. PLR/PCN	
COMM		
ATF	tfc 123.5 corridor voir section PRO	
NAV		
VOR/DME	NATASH YNA 113.6 Ch 83 N50 11 01 W061 46 51 (57')	
PRO	tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Possibilité d'activités aviaires et d'animaux sauvages sur la piste.	

KUUJJUAQ QC

CYVP



RÉF	N58 05 42 W68 25 20 1.5SW 22°W (2020) UTC-5(4) Élev 131' A5027 LO5 HI1 CAP
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert
PF	A-1 C-2,3,4,5

QUÉBEC

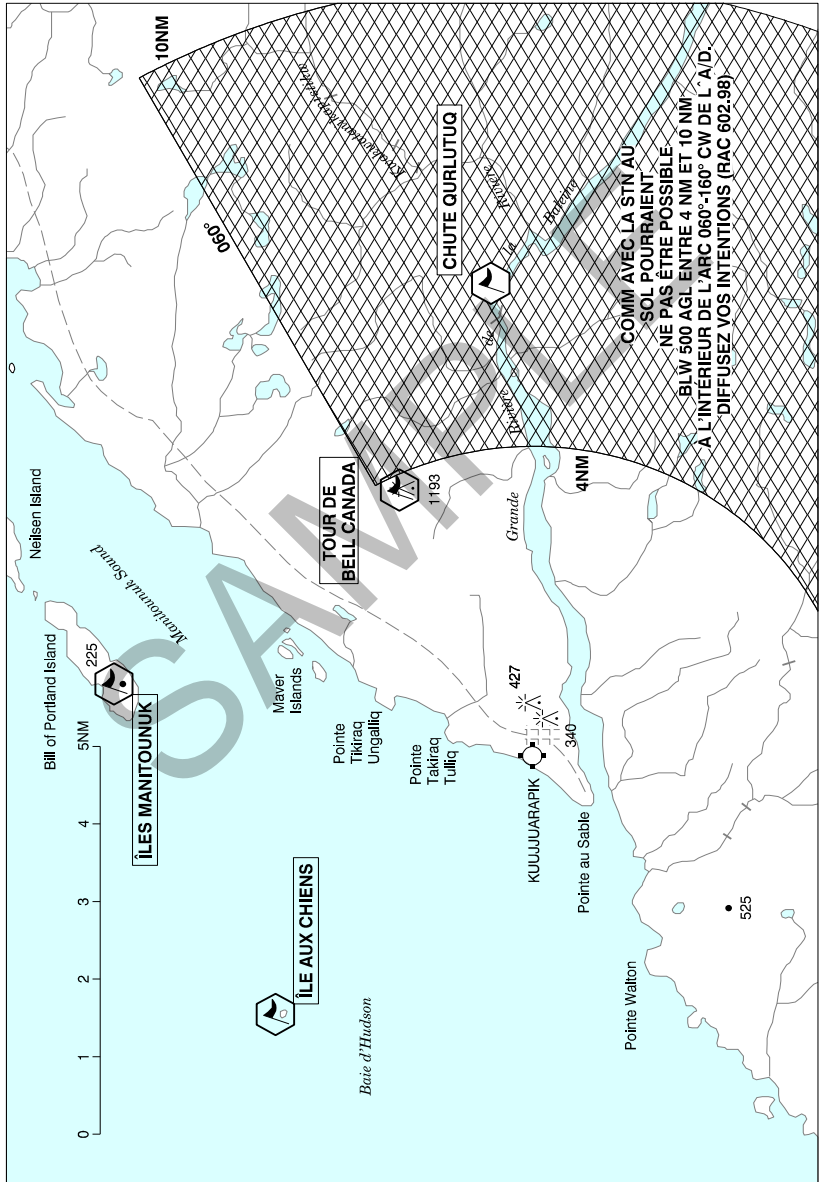
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KUUJJUAQ QC (Suite)

CYVP

PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	METAR H24.TAF H24, hrs d'émission:00, 06, 12, 18Z.
SERVICES	Halutik Fuel Inc 819-964-6413/2978 1330-2200Z± lun-ven O/T Redevance possible pour svc. Fax 819-964-0230
CARB	JA-1, 100LL(D) Ité. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. Halutik Fuel Inc 819-964-2978/2585 ou CELL 819-964-6413 13-22Z± lun-ven O/T redevance. VISA, Master Card et American Express acceptés. Crédit disponible avec amg seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.
HUILE	15W50
S	2
PISTE	Piste 07(064°)/25(244°) 6000x150 asphalte Piste 25 descend 0.55% Piste 13(124°)/31(304°) 5001x100 gravier Piste 13 descend 1.34%. Piste 13/31 non recommandée pour aéronefs à haute performance ou d'une envergure de plus de 24m (79'). Communiquer avec exp.
CERT PISTE	Piste 07/25 AGN IV Piste 13/31 AGN IIIA
CERT TWY	Twy A AGN IIIA
RCR	Exp CRFI, Entretien l'hiver 13-21Z± lun-ven, O/T 3 hrs PN. PLR/PCN
BALISAGE	07-AN(TE HI), 25-AS(TE HI) P2, 13-(TE ME), 31-AS(TE ME) P2 O/R FSS.
COMM	
RADIO	122.3 296.6 (E) (urgence seulement 819-964-2841)
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) 5680
MF	rdo 122.3 15NM 3200 ASL (RAC 602.98)
PAL	Montréal Ctr 135.1
NAV	
VOR/DME	KUJACK YVP 112.5 Ch 72 N58 05 46 W68 25 38 (152')
ILS	IVP 110.3 (piste 07) RVR
PRO	Les vols nécessitant une autorisation océanique doivent ctc la FSS 10 min avant de démarrer les moteurs, pour éviter tout délai dans l'émission de l'autorisation.
ATTENTION	Piste: Piste 07/25 mal drainée. Risque d'hydroplanage Faune: Présence possible de gros animaux à l'intérieur du périmètre de l'aprt. Hydravions: Activités d'hydravion au Lac Stewart (2.5NM au N de l'aprt). Radiosonde: Des lancements quotidiens de ballons radiosonde d'une vitesse ascensionnelle de 1000 pi/min ont lieu tous les jours entre 1115-1345Z et entre 2315-0145Z.

KUUUUARAPIK CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
CHUTE QURLUTUQ	VCHTT	N55° 17.18 W77° 35.23
ÎLE AUX CHIENS	VCBRK	N55° 20.27 W77° 51.13
ÎLES MANITOUNUK	VCNUK	N55° 21.82 W77° 44.18
TOUR DE BELL CANADA	VCBCE	N55° 18.37 W77° 39.95

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

KUUJUARAPIK QC

CYGW

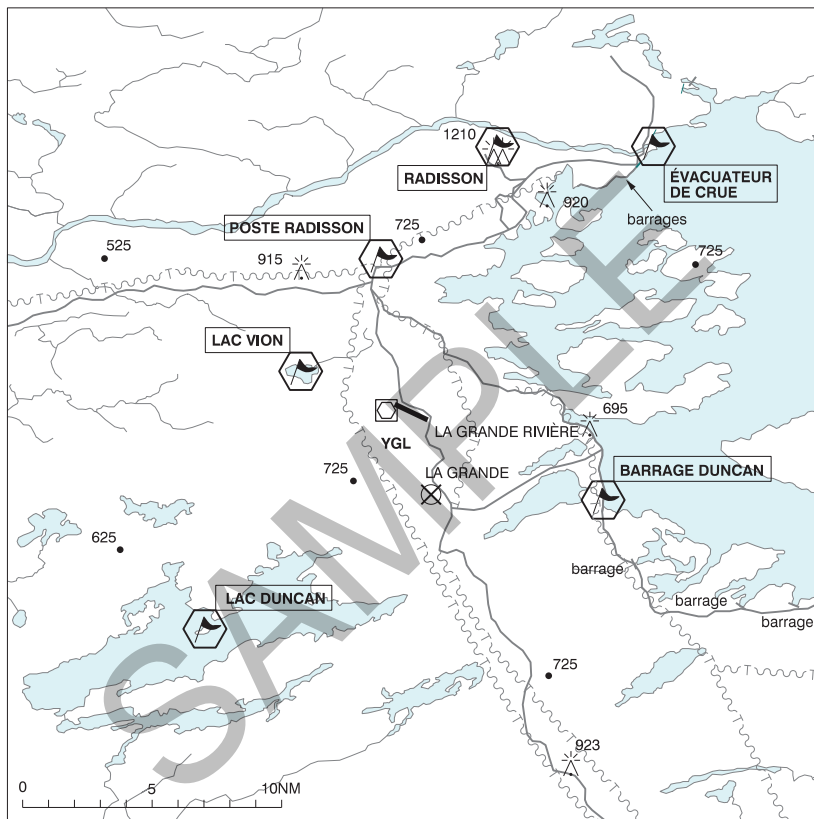
RÉF	N55 16 55 W77 45 55 Adj 17°W (2013) UTC-5(4) Élév 40' A5018 LO5 HI1 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5 819-929-3354	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	METAR AUTO H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z. Cam météo	
SERVICES	Redevance possible pour svc	
CARB	JA-1, 100LL(D) Ité. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-929-3205 ou CELL 819-929-0148 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-929-3266 redevance. VISA et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arnrg préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 03(035°)/21(215°) 5082x150 GRVL Piste 21 monte 0.4% premiers 2960'.	
CERT PISTE	Piste 03/21 AGN IIIA	
RCR	Exp PLR/PCN Entretien l'hiver 13-21Z† lun-ven O/T 3 hrs PN	
BALISAGE	03-AO(TE ME) P2, 21-AO(TE ME) P2 ARCAL-122.2 type K	
COMM		
RCO	La Grande rdo 122.2 (RAAS) Québec rdo 123.475 5680 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	La Grande rdo 122.2 15NM 3100 ASL (RAC 602.98) Comm avec la stn au sol pourraient ne pas être possible blw 500 AGL entre 4 NM et 10 NM à l'intérieur de l'arc 060°-160° cw de l'A/D. Diffusez vos intentions (RAC 602.98)	
AWOS	124.35 (anglais) 125.15 (français)	
NAV		
NDB	JARPIK GW 371 (M) N55 17 05 W77 45 05	

LA GRANDE FSS - RCO

Kuujuarapik 122.2 (RAAS) (N55 16 55 W77 45 55)

SAMPLE

LA GRANDE RIVIÈRE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
BARRAGE DUNCAN	VCDND	N53° 34.50 W77° 30.02
LAC DUNCAN	VCDKN	N53° 29.03 W77° 56.01
LAC VION	VCION	N53° 39.15 W77° 49.35
RADISSON	VCRAD	N53° 47.62 W77° 36.85
POSTE RADISSON	VCRDS	N53° 43.53 W77° 44.03
ÉVACUATEUR DE CRUE	VCSPW	N53° 47.08 W77° 27.28

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA GRANDE RIVIÈRE QC

CYGL

RÉF	N53 37 31 W77 42 15 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 640' A5018 LO3 HI1 HI4 CAP	
EXP	Société de Développement de la Baie James 819-638-8847 Cert Redevance d'atterrissage	
PF	A-1,2 D-3,4	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z.	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) 12-22Z† lun-ven, 13-22Z† sam-dim exc jours fériés O/T 1 hr PN Pétronor Inc. 819-638-9104	
S	1,2,6 PN 819-638-8847	
SUP FL	D-ice Type I, ctc Valpiro 819-825-3312 Ext 2	
CSLT PRIVÉ	Valpiro 10-21Z† lun-dim 819-638-3312 Ext 2	
PISTE	Piste 13(129°)/31(309°) 6487x150 ASPH Piste 31 descend 0.69%	
CERT PISTE	Piste 13/31 AGN IIIB	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement après 6 hrs, ctc exp. Voir CAP AIRES DE STATIONNEMENT.	
RCR	Exp CRFI. Entretien l'hiver 11-23Z† O/T O/R 1 hr pour CRFI, 2 hrs PN pour entretien l'hiver à la discrétion de l'exp (frais) 819-638-8333.	
BALISAGE	13-AS(TE ME) P2, 31-AS(TE ME) P2	
COMM		
RADIO	LA GRANDE 122.3 (V) (urgence seulement 819-638-8513)	
RCO	Québec rdo 123.375 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	rdo 122.3 à l'intérieur de 15NM jusqu'à 3600 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 132.1	
NAV		
VOR/DME	YGL 112.2 Ch 59 (M) N53 37 32 W77 42 58 (626')	
ATTENTION	Butte de roches côté sud de la piste. Possibilité d'animaux sauvages à proximité et sur la piste principalement des caribous durant la période de migration oct-mars.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

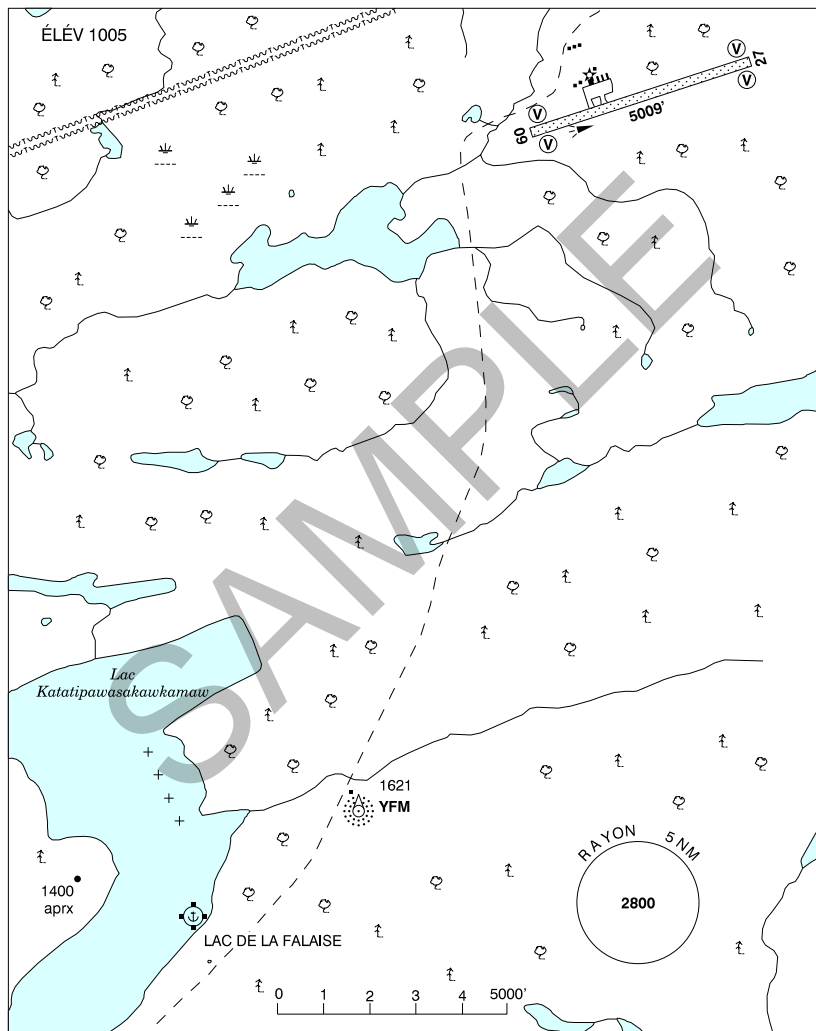
LA GRANDE-3 QC

CYAD

RÉF	N53 34 18 W76 11 47 17°W (2013) UTC-5(4) Élév 775' A5018 LO3 HI1 HI4 CAP RCAP	
EXP	Hydro-Québec 819-638-2988 Fax 819-638-2976 Enr PPR	
PF	B-1 D-2,5 PN exp	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 10(104°)/28(284°) 5009x150 gravier Piste 10 descend 0.56%	
RCR	Exp Entretien l'hiver 12-22Z† lun-ven	
BALISAGE	10-(TE ME) P2, 28-(TE ME) P2	
COMM	MF UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 123.0 15NM 3800 ASL (RAC 602.98)	
NAV	NDB LG-3 9H 235 (M) N53 34 26 W76 12 02 Privé Sans surveillance.	
ATTENTION	Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver sur la piste hors des hrs d'ops. Tour balisée par intermittence 1050 ASL (210 AGL) aprx 3NM WNW du seuil 10.	

LA GRANDE-4 QC

CYAH



RÉF	N53 45 17 W73 40 31 19°W (2013) UTC-5(4) Élev 1005' A5019 LO3 LO5 HI1 CAP
EXP	Hydro-Québec 819-854-6117 Fax 819-854-6109 Enr PPR
PF	B-1 D-2,4,5 PN exp
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	METAR AUTO (voir COMM). TAF 12-22Z†, hrs d'émission: 12, 18Z. Cam météo

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA GRANDE-4 QC (Suite)

CYAH

PISTE	Piste 09(091°)/27(271°) 5009x150 gravier
RCR	Exp 12-22Z† Entretien l'hiver 12-22Z† lun-ven
BALISAGE	09-(TE HI) V2, 27-(TE HI) V2
COMM	
DRCO	Québec rdo 123.55 (FISE) 126.7 (bcst)
MF	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 131.2 15NM 4100 ASL (RAC 602.98)
AWOS	119.65 (français) 118.45 (anglais)
NAV	
NDB	YFM 332 (H) N53 42 41 W73 42 11
ATTENTION	Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver sur la piste hors des hrs d'ops. Des lancements quotidiens de ballons radiosonde d'une vitesse ascensionnelle de 1000 pi/min ont lieu tous les jours entre 1115-1345Z et entre 2315-0145Z. Hydroaérodrome adj NDB YFM - 3NM SW aprt.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA MACAZA / MONT-TREMBLANT INTL INC QC

CYFJ

RÉF	N46 24 33 W74 46 48 2.5N 14°W (2013) UTC-5(4) Élév 825' A5002 LO6 LO7 HI5 CAP	
EXP	Mont-Tremblant Intl Inc 819-275-9099 Cert PPR 24 hrs Frais d'atterrissage	
PF	A-1,6 C-3,4,5	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 13-01Z†	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 Cam météo	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) PPR	
HUILE	20W50	
SUP FL	D & A-ice PPR	
PISTE	Piste 02(025°)/20(205°) 5902x150 asphalte	
CERT PISTE	Piste 02/20 AGN IIIB	
CERT TWY	Twy B AGN IIIA	
RCR	Exp 13-04Z† CRFI, PLR/PCN	
BALISAGE	02-AS(TE ME) P2, 20-AS(TE ME) P2 O/R Exp	
COMM		
MF PAL	UNICOM (AU) hrs Itées O/T tfc 122.7 5NM 3800 ASL (RAC 602.98) Montréal Ctr 133.9	
PRO	Circuit à droite piste 20 (RAC 602.96). CYR 615 de la sfc à 1800 ASL à l'est de la piste. Sauf pour la circulation IFR au-dessus de 1200 ASL, personne ne doit piloter un aéronef dans la zone décrite sans autorisation de vol préalable de l'organisme utilisateur/de contrôle.	
ATTENTION	Activités d'hydravions sur le lac au nord de la piste. Tours 1245 et 1242 ASL 3NM S. Tour 1450 ASL 2NM W.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA ROMAINE QC

CTT5

RÉF	N50 15 35 W60 40 26 2.5N 20°W (2016) UTC-4 Élev 93' A5011 A5012 LO7 LO8 CAP	
EXP	Transports Québec 418-229-2984 ou 418-538-2866 Cert	
PF	A-1 C-1,2,4	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 11(113°)/29(293°) 3933x100 asphalte	
CERT PISTE	Piste 11/29 AGN IIIA	
RCR	Exp Déneigement 10-21Z lun-ven O/T PN 418-229-2984 PLR/PCN	
BALISAGE	11-AO(TE ME) P2, 29-AS(TE ME) P2 ARCAL 123.5 type K	
COMM	ATF UNICOM (AU) 123.5 (Français seulement) 12-16Z 17-20Z lun-ven O/T tfc 123.5 corridor voir section PRO	
PRO	tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Possibilité d'animaux sur la piste. Piste non recommandée pour les aéronefs haute performance à cause des dangers d'objets étrangers, etc opr.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA SARRÉ QC

CSR8

RÉF	N48 55 00 W79 10 45 7.5NE 13°W UTC-5(4) Élév 1048' A5009 LO3 LO4 LO7 CAP	
EXP	Ville 819-333-2282 Enr A/D fermé 1 nov - 30 avr	
PF	A-1 D-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Toronto 888-217-1241	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 08-16Z† lun-ven O/R 819-333-7506, O/T & hols 1 hr PN redevances. Carte de crédit/débit seulement.	
PISTE	Piste 18(177°)/36(357°) 4702x100 ASPH	
RCR	819-333-0996/3636 Aucun entretien l'hiver	
BALISAGE	18-AS(TE ME), 36-(TE ME) ARCAL-123.2 type K	
COMM		
ATF	tfc 122.8 5NM 4100 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA TABATIÈRE QC

CTU5

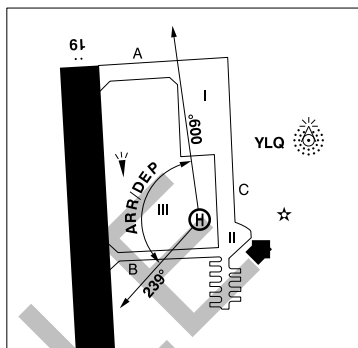
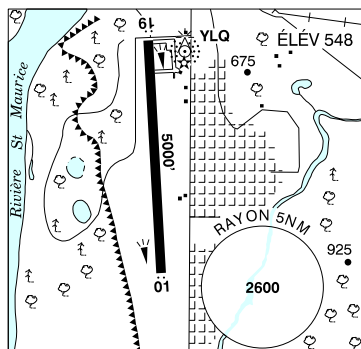
RÉF	N50 49 51 W58 58 32 20°W (2014) UTC-4 Elev 102' A5011	
EXP	Transports Québec 418-773-2545 ou 418-538-2866 Cert	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE CERT PISTE RCR	Piste 05(051°)/23(231°) 1649x82 GRVL Piste 05/23 AGN I Exp 418-773-2594, déneigement 10-20Z lun-ven O/T 3 hrs PN, PLR/PCN	
BALISAGE	05-(TE ME), 23-(TE ME) ARCAL-123.5 type K	
COMM ATF	tfc 123.5 corridor voir section PRO	
PRO	tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Ops de nuit: Seulement les pilotes familiers avec la région immédiate devraient utiliser cet A/D durant les hrs de noirceur à cause de la topographie environnante. Possibilité d'animaux sauvages sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LA TUQUE QC

CYLQ



RÉF	N47 24 35 W72 47 20 Adj S 16°W (2015) UTC-5(4) Élev 548' A5002 LO6 LO7 HI1 HI5 HI6
EXP	Air Aviation Inc. 819-523-8932 O/T 819-523-8776 ou 819-676-6522 Enr
PF	A-1 C-2,3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 Cam météo
SERVICES	1330-2130Z déc-jan, 13-22Z± fév-avr, 1130-2130Z mai-sep, 13-22Z± oct-nov
CARB	100LL, JA-1 O/T redevances plus que 30 min en dehors des hrs d'ops.
HUILE	Toutes
PISTE	Piste 01/19 5000x150 asphalte
HÉLI-SURFACE	FATO 90' x 90' ASPH TLOF 30' dia ASPH
RCR	Exp
BALISAGE	01-AS(TE ME), 19-AS(TE ME) ARCAL-122.8 type K
COMM	
RCO	Québec FIC 123.475 (FISE) 126.7(bcst)
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 3600 ASL
PAL	Montréal Ctr 134.5
NAV	
NDB	YLQ 289 (M) N47 24 58 W72 47 11
PRO	Circuit à droite piste 19 (RAC 602.96).
HÉLI	Arr/dép 239°-009° de héli
ATTENTION	Obst 1.7NM NNW du seuil de la piste 19 (N47 26 25 W72 48 48) 1149 ASL 300 AGL.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LAC AGILE (MASCOCHE) QC

CSA2

RÉF	N45 47 28 W73 38 17 3.5NNW 15°W (2015) UTC-5(4) Élev 174' A5002 VTA	
EXP	Gestion Wilburdea Inc 514-249-4040 ou 450-675-0350 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,4	
PISTE RCR	Piste 03/21 1800x50 gazon Piste 21 seuil décalé 200'. Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 2NM 2000 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 21 (RAC 602.96). Aucun posés-décollés.	
ATTENTION	Pont traversant fossé 1000' du seuil piste 21. Possibilité d'animaux sauvages sur la piste.	

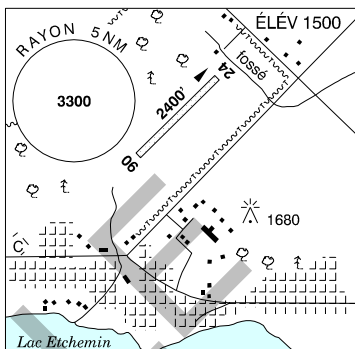
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

LAC ETCHEMIN QC

CSC5

RÉF	N46 24 26 W70 30 05 Adj N 16°W (2015) UTC-5(4) Élev 1500' A5002
EXP	Ville 418-625-4521 Enr
PF	C-1,2,3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
PISTE	Piste 06/24 2400x85 gazon & gravier Piste 06 monte 1.28% première moitié
RCR	Opr Aucun entretien l'hiver
COMM	
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 4500 ASL
ATTENTION	Tour 130 AGL 0.5NM SSE



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LAC-À-LA-TORTUE QC (hydroaérodrome)

CSU7

RÉF	N46 37 00 W72 37 33 2.6E Grand-Mère 17°W UTC-5(4) Élev 427' A5002	
EXP	Bel Air Laurentien Aviation Inc 819-538-8623 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6 à l'A/D adj.	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 13-2130Z† lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB HUILE S	100LL Toutes 1,2,3,4,5	
INFO A/D	Eau libre mai-oct incl. Rampe, treuil, plage sablonneuse.	
COMM ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.7 5NM 3500 ASL	
PRO	<p>Considérations d'atténuation du bruit:</p> <p>a. Décollage lorsque les conditions de vent le permettent, du centre du lac en direction parallèle aux bouées rouges (voir croquis).</p> <p>b. Appliquer la puissance progressivement.</p> <p>c. Après le décollage, aussitôt que possible lorsque sécuritaire, réduire la puissance (aéronefs à hélices à pas variable).</p> <p>d. Éviter de survoler à basse altitude les résidences.</p> <p>Conformément au RAC 602.105, les vols touristiques commerciaux sont autorisés durant les périodes suivantes SEULEMENT: de 0900 à 1200 et de 1400 à 1700 (heure locale). Durant les mois de juin, juillet et août, AUCUN vol touristique commercial ne sera autorisé les samedis, les dimanches, ainsi que les jours fériés.</p>	
ATTENTION	<p>OBST: Lignes de haute tension 514 ASL 1NM W. Quatre tours balisées jusqu'à 706 ASL aprx 1.5NM NW A/D.</p> <p>A/D: A/D terrestre adj W.</p> <p>DYNAMITAGE: Ops de dynamitage, 0.4NM de rayon de N46 34 53 W72 43 44 (4.8NM W de l'A/D), alt max 2200 ASL.</p>	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LAC-À-LA-TORTUE QC

CSL3

RÉF	N46 37 18 W72 37 49 2.6E 15°W (2015) UTC-5(4) Élév 434' A5002	
EXP	Bel Air Laurentian Aviation Inc 819-538-8623 Enr	
PF	A-1 13-17Z† & 18-22Z† C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES		
CARB	100LL	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5,6 Bel Air Laurentian Aviation	
PISTE	Piste 03/21 3000x40 asphalte Piste 16/34 2000x40 asphalte	
RCR	Exp 13-17Z† & 18-22Z† exc sam & dim. En période de dégel (mi-mars à la fin mai) le secteur nord-est de l'aérodrome peut être inondé rendant les pistes non-utilisables. Aucun entretien l'hiver piste 03/21. Piste 16/34 entretien limité l'hiver. Ctc exp.	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.7 5NM 3500 ASL	
PRO	Circulation d'hydravions pour le lac adj.	
ATTENTION	PISTE: Fissures sur la piste 16/34. OBST: Lignes à haute tension non-balisée au N du seuil 16. Quatre tours balisées jusqu'à 706 ASL aprx 1.5NM NW A/D. DYNAMITAGE: Ops de dynamitage, 0.4NM de rayon de N46 34 53 W72 43 44 (4.7NM WSW de l'A/D), alt max 2200 ASL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LAC-DES-ÉCORCES / HELIPORT BELLE-ÎLE QC (Héli)

CDE2

RÉF	N46 31 30 W75 23 07 2.1SW 14°W (2016) UTC-5(4) Elév 802' A5000 A5002	
EXP	Aviation SB Inc. 514-943-5555 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYND Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 68' x 68' GAZON Safety Area 98' x 98' GAZON Longueur hors tout maximale héli 45'	
COMM ATF	tfc 122.8 5NM 3800 ASL	
PRO	Arr/dép 101° du héli, pente non-évaluée, utilisation de jour seulement.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LACHUTE QC

CSE4

RÉF	N45 38 22 W74 22 14 1SW 15°W UTC-5(4) Élév 221' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 T2 CAP	
EXP	Lachute Aviation 450-562-1330 Enr	
PF	B-1,2 C-3,4,5,6	
DOUANES	AOE/15 13-01Z± 888-226-7277 lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3211.	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1	
S	1,2,3,4,5,6	
PISTE	Piste 10(101°)/28(281°) 3989x100 asphalte Piste 10 seuil décalé 895' et piste 28 seuil décalé 210'. Exp	
RCR		
BALISAGE	10-(TE ME), 28-(TE ME) ARCAL-123.0 type K	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 123.0 5NM 2500 ASL À l'extérieur de l'espace aérien de classe "C"	
TML	Montréal 124.65 268.3	
PRO	Activités de planeurs aprx mai-juin et sep-oct, voir VTPC de Montréal - Opérations de planeurs. Vol d'entraînement VFR non auth 02-11Z±.	
ATTENTION	À cause de la topographie environnante, les vents de surface peuvent causer des indications différentes des manches à vent à l'aprt. Possibilité de chevreuil sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LEBEL-SUR-QUÉVILLON QC

CSH4

RÉF	N49 01 47 W77 00 59 3SW 14°W (2013) UTC-5(4) Élév 961' A5009 LO3 LO7 HI1 HI5 CAP	
EXP	Ville de Lebel-sur-Quévillon 819-755-3826 Enr PPR Frais d'atterrissage	
PF	B-1,7 avbl lun-ven 1300-2130Z‡ C-2,3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 Lun-ven 13-21Z‡ exc hols O/T 819-755-7827 1hr PN redevances	
S	6	
PISTE	Piste 15(151°)/33(331°) 4212x100 ASPH Piste 15 descend 0.42%	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement	
RCR	Entretien Ité l'hiver, 24 hrs PN pour déneigement 819-755-4826/7629/7152	
BALISAGE	15-AO(TE ME) P1, 33-AO(TE ME) P1 ARCAL-123.2 type K	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 4000 ASL	
NAV		
NDB	2H 261 (M) N49 02 09 W77 01 12 Privé	
ATTENTION	Ocsl véhicules de maint NORDO sur la piste.	

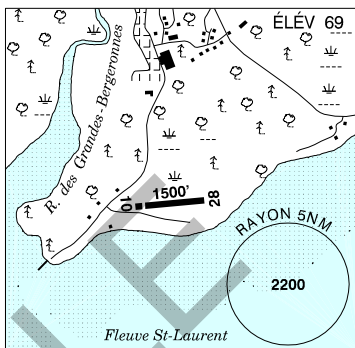
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

LES BERGERONNES QC

CTH3

RÉF	N48 14 W69 33 1S 17°W (2015) UTC-5(4) Élév 69' A5010
EXP	Municipalité Les Bergeronnes 418-232-6244 Enr
PF	C-1,2,3 D-4,5
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYYY Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
PISTE RCR	Piste 10/28 1500x50 asphalte Piste 10 seuil décalé 150' Exp Aucun entretien l'hiver
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3100 ASL



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

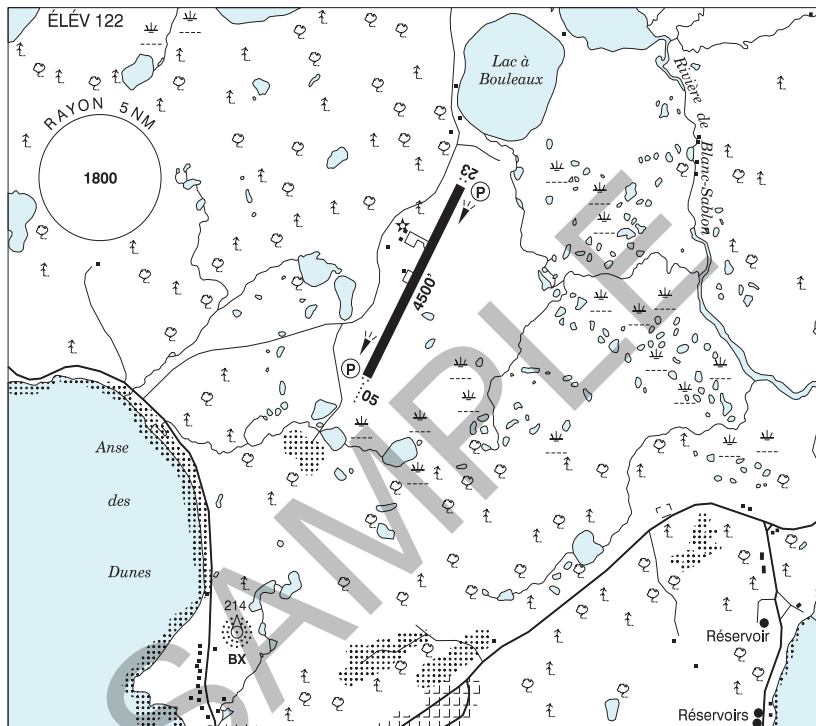
LOUISEVILLE QC

CSJ4

RÉF	N46 14 46 W72 54 16 1.5SE 16°W UTC-5(4) Élev 40' A5002	
EXP	Jardins Ricard Inc 819-228-5393 Enr	
PF	A-1 C-2,3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1,4,5	
PISTE	Piste 09/27 3000x75 asphalte RCR Exp Entretien lté l'hiver. Ops sur skis	
COMM	ATF UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 3100 ASL	
ATTENTION	<p>Act d'acft miniatures téléguidés jusqu'à 700 ASL à partir du côté E de la piste avr-oct. Diffusez vos intentions sur l'ATF 15 min avant l'arr.</p> <p>PISTE: Grandes fissures sur toutes les surfaces. Non-recommandé pour les aéronefs hautes performances.</p> <p>ESPACE AÉRIEN: Acft volant à l'aprt de Trois-Rivières (11.3NM NE de l'A/D de Louiseville) en apch aux instruments peuvent survoler l'A/D de Louiseville à 1600 ASL.</p>	

LOURDES-DE-BLANC-SABLON QC

CYBX



RÉF	N51 26 31 W57 11 10 2N 21°W (2013) UTC-4 Élev 122' A5011 LO7 HI1 HI6 CAP
EXP	TC 418-461-2514/2913 Cert Frais d'atterrissage (aéronef à réaction ou turbopropulsé seulement) Frais d'usage du tml
PF	B-1,2,6 C-3,4,5(lt)
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYBX
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	METAR H24, AUTO (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z.
SERVICES	
CARB	100LL, JA (par camion), JA-1
HUILE	Toutes
S	1
SUP FL	D-ice
CSLT PRIVÉ	BX Flight Services 418-461-2619, 709-931-2196 ou Page 418-461-3115
PISTE	Piste 05(048°)/23(228°) 4500x150 asphalt Piste 05 monte 0.96%
CERT PISTE	Piste 05/23 AGN IIIA
AIRE DE TFC	Frais de stationnement
RCR	aprt 418-461-2514/2913/2933/2848/3637 11-01Z dim-ven O/T 3 hrs PN PLR/PCN
BALISAGE	05-AO(TE ME) P2, 23-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.0 type J

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LOURDES-DE-BLANC-SABLON QC (Suite)

CYBX

COMM	RCO Mont-Joli rdo 122.0 (RAAS) MF Mont-Joli rdo 122.0 15NM 3100 ASL (RAC 602.98) Voir section PRO AUTO 128.15 (anglais) 124.35 (français)
NAV	NDB BLANC-SABLON BX 220 (M) N51 25 17 W57 12 10 DME IBX 109.1 Ch 28 N51 26 57 W57 10 53 (132') LOC IBX 109.1 (piste 05)
PRO	Corridor ATF à l'extérieur de la zone MF, voir Section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.
CAUTION	Activités aviaires intensives juin à oct. Antenne NDB 214 ASL 1NM SW Seuil 05.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

LOURDES-DE-JOLIETTE QC

CSE3

RÉF	N46 06 34 W73 27 10 1N 15°W (2015) UTC-5(4) Élev 350' VTA A5002 HI5	
EXP	École De Parachutisme Voltige 2001 Inc 450-752-0385 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1	
PISTE	Piste 04/22 2750x100 gravier/gazon	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver. Sfc de piste molle durant le dégel printanier.	
COMM	ATF tfc 123.5 5NM 3400 ASL	
NAV	NDB ST-FELIX-DE-VALOIS UFX 260 (L) N46 11 33 W73 25 09	
ATTENTION	Sauts en parachute BLW 18,000 ASL. A/D Joliette 4.5NM SW, tfc 123.5.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MADELEINE RADIO - RCO (ÎLES-DE-LA-MADELEINE FSS)

Havre St-Pierre 122.0 (RAAS) 11-03Z† (N50 16 W63 40)

Natashquan 122.2 (RAAS) 13-23Z† (N50 11 W61 49)

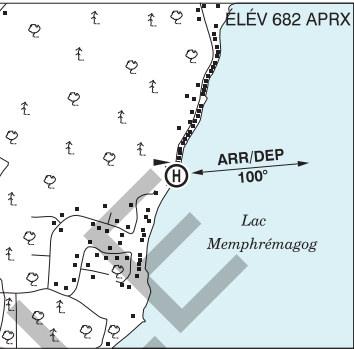
SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MAGOG / LESSARD QC (Héli)

CLS5

RÉF	N45 14 53 W72 11 54 2.4WSW 15°W (2020) UTC-5(4) Élev 682' aprx A5002	
EXP	Louis Lessard 819-446-5755 Enr PPR	
PRÉP/VOL	(bil) FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
HÉLI SURFACE	FATO/TLOF 40' dia PAVÉ UNIS/GAZON Aire de sécurité 65' x 65' ASPH/GAZON Longueur hors tout maximale héli 38.6' Exp	
RCR		
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3700 ASL	
PRO	Arr/dép 100° de héli, utilisation de jour seulement.	
ATTENTION	Aire de sécurité partie en gazon pente descendante aprx 5%. Arbre aprx 16 AGL 50' SSE de l'héli.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

MANIC-5 QC

CMN5

RÉF	N50 39 27 W68 49 57 4WNW 19°W (2013) UTC-5(4) Élév 1332' A5010	
EXP	Société de protection forêts contre le feu 418-871-3304 Ext 5425 Fax 418-874-2629 Enr PPR A/D en service seulement lors des luttes contre les feux de forêts.	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 10(099°)/28(279°) 4004x100 gravier	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 4300 ASL	
ATTENTION	Hydrobase Manic-5/Lac Louise adj S	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MANIWAKI QC

CYMW

RÉF	N46 16 22 W75 59 26 5.3S 14°W (2012) UTC-5(4) Élév 659' A5000 A5001 A5002 LO6 LO7 HI5 CAP	
EXP	Régie Intermunicipale de l'Aprt Maniwaki 819-449-6103, 819-441-4567/6184 ou 819-334-1911 Enr	
PF	C-1,2,3,4,5,6,7,8	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYND	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	Cam météo	
SERVICES	13-22Z± O/T redevance 819-449-6103 ou 819-441-4567/6184	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl)	
HUILE	Toutes	
S	1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 03(030°)/21(210°) 4921x150 ASPH Piste 03 monte 0.85%.	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver. 13-22Z± avr-nov O/T 819-441-4567/6184 PCN	
BALISAGE	03-AD(TE ME), 21-(TE ME) ARCAL-122.8 type J	
COMM		
RCO	Québec rdo (Mont-Laurier) 123.475 (FISE)	
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 3700 ASL	
NAV		
NDB	YMW 366 (M) N46 12 27 W75 57 23	
ATTENTION	TERRAIN: Colline proéminente balisée 825 ASL à 0.5NM du seuil et à l'E de l'axe de Piste 03. FAUNE: Possibilité d'animaux sauvages sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MANSONVILLE QC

CSK4

RÉF	N45 01 35 W72 24 07 16°W UTC-5(4) Élev 575' A5002	
EXP	Mansonville Flying Club 450-292-5777/3521 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,5,6 D-4	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYSC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1	
PISTE RCR	Piste 09/27 2800x50 asphalte Exp Aucun entretien l'hiver. Sfc cahoteuse et herbes hautes poussent dans les fissures.	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3600 ASL	
ATTENTION	Larges fissures sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MATAGAMI QC

CYNM

RÉF	N49 45 42 W77 48 10 6W 14°W (2013) UTC-5(4) Élév 918' A5009 LO3 LO7 HI1 HI4 CAP	
EXP	Transports Québec 819-739-2926 ou 418-643-1490 Enr	
PF	A-1 D-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO H24 (voir COMM) Cam météo	
SERVICES CARB	Redevance possible pour quelques svcs 100LL, JA-1 13-22Z† lun-ven ctc 819-739-2926 O/T 819-739-8141	
PISTE	Piste 15(148°)/33(328°) 5001x100 ASPH Piste 15 descend 0.5% première moitié. Piste 33 descend 0.84% première moitié.	
RCR	Exp (français seulement). Entretien l'hiver 1245-2100Z†. O/T 2 hrs PN (MEDEVAC seulement) 819-739-8558	
BALISAGE	15-AS(TE ME) P2, 33-AO(TE ME) ARCAL-122.8 type K	
COMM		
DRCO	Québec rdo 123.55 (FISE) 126.7 (bcst)	
ATF	UNICOM (français seulement) hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 4000 ASL	
AWOS	125.3 (français) 127.45 (anglais)	
NAV		
NDB	NM 278 (M) N49 43 26 W77 44 30	
ATTENTION	Animaux sauvages et oiseaux migrateur à proximité de la piste. Ctc opr.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MATANE / RUSSELL-BURNETT QC

CYME

RÉF	N48 51 23 W67 27 08 2.5E 19°W (2013) UTC-5(4) Élév 103' A5010 LO7 HI6 CAP	
EXP	Ville 418-562-2333 ou 418-560-2271 (surveillant) Enr	
PF	A-7,8 C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) SP 1 hr PN Avjet 581-232-9970 ou téléavertisseur 844-834-0687	
HUILE	15W50	
S	4,5,6 Redevance possible pour quelques svc	
PISTE	Piste 09(090°)/27(270°) 5500x150 asphalte	
RCR	Exp (surveillant) Entretien lté l'hiver PLR/PCN	
BALISAGE	09-(TE LO), 27-(TE LO) ARCAL-122.8 type J	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltée O/T tfc 122.8 5NM 3200 ASL	
NAV		
NDB	ME 216 (M) N48 50 00 W67 32 58	
ATTENTION	Piste: Dénivellation sur la piste de 1 à 2 pouces à environ 1200' du seuil de la piste 27. Att piste 27 non recommandé aux aéronefs à haute performance. Éoliennes: Groupe d'éoliennes 5NM SW de l'A/D, alt max 998 ASL. Paramoteurs: Activités de paramoteurs entre St-Fabien, Rimouski, Mont-Joli et Matane, sfc jusqu'à 500 ASL ocsl 1200 ASL.)	

MONT-JOLI - RIMOUSKI CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
BIC	VCBIC	N48° 22.30 W68° 42.40
LUCEVILLE	VCLCV	N48° 31.73 W68° 20.62
MONT COMI	VCCMS	N48° 27.92 W68° 12.52
POINTE-AU-PÈRE	VCPAP	N48° 30.63 W68° 27.57
POINTE MITIS	VCMIT	N48° 40.83 W68° 02.13
ST-ANACLET	VCANA	N48° 28.63 W68° 25.43
STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI	VCMRC	N48° 31.52 W68° 04.85
STE-BLANDINE	VCSBD	N48° 21.68 W68° 27.65

MONT-JOLI FSS – RCO

Baie-Comeau 118.3 (RAAS) (N49 08 W68 12)

Gaspé 122.3 (RAAS) (N48 47 W64 29)

Îles-de-la-Madeleine 123.15 (RAAS) 0330-10Z† (N47 22 W61 54)

Lourdes-de-Blanc-Sablon 122.0 (RAAS) (N51 27 W57 11)

SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONT-JOLI QC

CYYY

RÉF	N48 36 32 W68 12 29 1.5NNW 18°W (2012) UTC-5(4) Élév 172' A5010 LO7 HI6 CAP	
EXP	Régie Intermunicipale 418-775-3347 Urgence 418-318-5740 Cert 11-00Z± lun-ven, 1130-2330Z± sam-dim O/T 2 hr PPR. Frais d'atterrissage	
PF	A-1,2,3,6,7,8 Hrs ATB 11-00Z± lun-ven, 1130-2330Z± sam-dim O/T redevances	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z.	
SERVICES	418-775-4020	
CARB	100LL, JA Avjet 418-775-4020 11-00Z± lun-ven, 1130-2330Z± sam-dim O/T redevances	
HUILE	Toutes	
S	4,5,6	
SUP FL	D-Ice 11-00Z± lun-ven, 1130-2330Z± sam-dim O/T redevances	
PISTE	Piste 06(057°)/24(237°) 6000x150 ASPH. Piste 06 descend 0.38%. Piste 15(150°)/33(330°) 3954x150 ASPH. Piste 15 monte 1.03%. Piste 33 seuil décalé 230'.	
CERT PISTE	Piste 06/24 AGN IV Piste 15/33 AGN IIIA	
RCR	Exp Entretien l'hiver 10-01Z± lun-ven, 1200-1930Z± sam, 12-01Z± dim O/T redevances 418-318-0386 CRFI. Piste 15/33 fermée du 1 nov au 20 avr, avbl comme twy btwn piste 06/24 et twy A.	
BALISAGE	06-AO(TE HI) P2, 24-AS(TE HI) P2, 15-(TE ME), 33-(TE ME)	
COMM		
RADIO	122.1 (V) (urgence seulement 418-775-0055)	
RCO	Québec 123.375 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	radio 122.1 5NM joignant le cercle MF de Rimouski par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3200 ASL (RAC 602.98), voir Mont-Joli - Rimouski VTPC	
PAL	Montréal Ctr 134.65 227.2	
NAV		
NDB	YY 340 (M) N48 34 00 W68 15 31	
VOR/DME	YYY 115.9 Ch 106 N48 36 44 W68 12 32 (168')	
LOC	IYY 109.7 (piste 06) RVR	
PRO	Circuit à droite piste 24 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Activités de paramoteurs entre St-Fabien, Rimouski, Mont-Joli et Matane, sfc jusqu'à 500'ASL ocsl 1200'ASL. Activités d'ultra-légers 2NM SO de l'A/D, 700 ASL max. Activités aviaires intensives durant périodes migratoires 21 sep - 21 nov.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

MONT-LAURIER QC

CSD4

RÉF	N46 33 53 W75 34 34 3W 14°W (2013) UTC-5(4) Élev 815' A5000 A5002 LO6 LO7 CAP	
EXP	A.P.P.A. 819-623-5475 Enr	
PF	A-1,2 12-02Z† lun-sam 13-03Z† dim C-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYND	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO (voir COMM) Cam météo	
SERVICES	13-22Z† O/T 819-623-5475	
CARB	100LL, JA	
HUILE	15W30	
S	1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 08(077°)/26(257°) 4002x75 asphalte Piste 08 seuil décalé 197'.	
RCR	Exp Anticipez des délais pour le déneigement.	
BALISAGE	08-(TE ME), 26-(TE ME) (pas de variation d'intensité à ME) ARCAL-122.8 type J	
COMM		
RCO	Québec rdo (Mont-Laurier) 123.475 (FISE)	
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 3900 ASL	
PAL	Montréal Ctr 126.575	
AUTO	123.425 (français) 129.075 (anglais)	
NAV		
NDB	2Q 373 (L) N46 36 09 W75 28 14 Pvt	
ATTENTION	Possibilité de chevreuil sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTMAGNY QC

CSE5

RÉF	N47 00 07 W70 30 57 1.7NE 17°W (2013) UTC-5(4) Élév 33' A5002 LO7 LO8 CAP	
EXP	Transports Québec 418-248-7423 ou 418-931-9317 Cert	
PF	A-1 B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	Air Montmagny 418-248-3545 13-20Z‡ lun-ven O/T 1 hr PN redevances après les hrs	
CARB	100LL	
S	1,4,5,6	
PISTE	Piste 08(076°)/26(256°) 2998x75 ASPH	
CERT PISTE	Piste 08/26 AGN I	
RCR	Opr 12-22Z‡ CRFI (avbl seulement l'hiver) PLR/PCN	
BALISAGE	08-AS(TE ME), 26-AS(TE ME) ARCAL-122.7 type K	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T ffc 122.7 5NM 3100 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 08 (RAC 602.96). Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.	
ATTENTION	Activités aviaires intensives avr-oct. Tour éclairée 439 ASL 2.9NM SW du seuil 08. Tour éclairée 403 ASL 2.5NM NE du seuil 26. Dynamitage ocsI 4NM SW de l'A/D. Activité de chasse autour de l'aprt avr-mai et sep-oct. Possible présence de faune sur la piste durant l'hiver.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL (BELL) QC (Héli)

CSW5

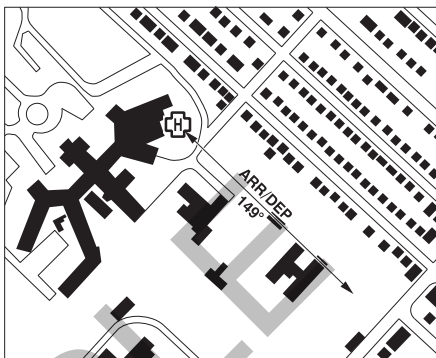
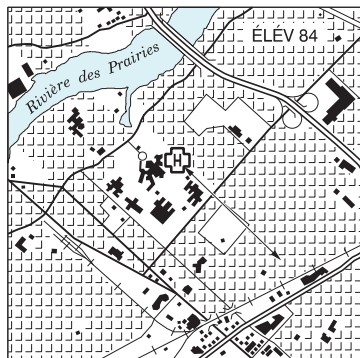
RÉF	N45 41 06 W73 55 52 15°W (2013) UTC-5(4) Élév 221' VTA A5002	
EXP	Bell Helicopter Textron 450-971-6500 Enr PPR	
PF	A-1 C-2,3,4	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYMX	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	514-633-3211	
SERVICES		
SLIA	CAT 3	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 06L(061°)/24R(241°) 1000' x 100' ASPH Ops de jour FATO/TLOF 06R(061°)/24L(241°) 800' x 100' ASPH Ops de jour FATO/TLOF 92' x 92' ASPH aire de sécurité 100' x 100' ASPH Ops de jour Longueur hors tout maximale héli 61'	
BALISAGE	FH (aire de trafic)	
COMM		
RADIO	Mirabel 119.1 03-11Z†	
TOUR	Mirabel 119.1 11-03Z†	
A/G	Tour de Bell 130.25 382.6 1200-2230Z†	
PRO	Le marquage en forme de X blanc apposé sur les FATOs allongées sert de point cible pour manœuvres d'autorotation. Autorisation requise pour pénétrer dans CYR601, CYR624 et CYR631. Voir Montréal Intl (Mirabel) VTPC.	
ATTENTION	Double lignes à haute tension aprx 1550' S et SE de l'héli aprx 410 ASL (190 AGL). Ligne du sud balisée. Deux antennes lgtd sur le toit du bâtiment principal aprx 346 ASL (125' AGL).	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL (SACRÉ-COEUR) QC (Héli)

CSZ8



RÉF	N45 31 59 W73 42 45 15°W UTC-5(4) Élev 84' VTA A5002
EXP	Hôpital Sacré-Coeur 514-338-2103 (sécurité) et 514-338-2000 (urgence) Cert PPR
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 64' x 64' ASPH Aire de sécurité 84' x 84' GAZON
RCR	Longeur hors tout maximale héli 43' Exp
BALISAGE	ME
COMM	
TOUR	Montréal 119.9
PRO	Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633) pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Montréal. Arr/dép 149° du héli, pente 8% premier 800' (H3)
ATTENTION	Obst dans surface de transition côté WSW: Bâtiment (pénétration 2') et au SW indicateur de direction des vents. Obst dans surface app/dép: 2 lampadaires balisés de jour (pénétration de 6.5' et de 1.2') et clôture de périmètre (5' max). Obst dans aire de sécurité coin Est: clôture de périmètre (pénétration 2'). Obst Antenne éclairée sur toit de l'hôpital 225 ASL.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / AÉROPARC ÎLE PERROT QC

CSP6

RÉF	N45 22 34 W73 54 26 1.2SE 15°W UTC-5(4) Élev 100' VTA A5002	<p>ÉLEV 100 ZONE D'ATTÉNUATION DE BRUIT La Grande Anse Aéronefs téléguidés 2600' RAYON 5 NM 1500</p>
EXP	Paul Fréchette 514-953-2203 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 07(067°)/25(247°) 2600x60 gazon/neige Exp Entretien lté l'hiver	
COMM TOUR ATF CSLT VFR	Montréal 119.9 (Limite de la CZ à moins de 2NM NE du seuil 25) tfc 123.2 2NM à l'extérieur de l'espace aérien de classe C Montréal Tml 134.15	
PRO	Piste 25 préférentielle pour les décollages, piste 07 préférentielle pour les atterrissages. Les posés-décollés non permis. Circuits à droite piste 07 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Piste: Piste raboteuse. Piste molle lorsque mouillée. Aéronefs téléguidés: Aéronefs téléguidés adj NW. Ligne à haute tension: Non-balisée en travers de l'apch de la piste 07. Faune: Champs cultivés aux deux extrémités de la piste, activités aviaires intensives avr-oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / HELIPORT SENNEVILLE QC (Héli)

CHS5

RÉF	N45 26 34 W73 57 38 Adj 14°W (2015) UTC-5(4) Élév 99' VTA A5002	
EXP	Richard Touchette 514-944-6565 Fax 514-933-9334 Enr PPR	
PF	C1	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 64' dia GAZON Aire de sécurité 82' dia GAZON Longueur hors tout maximale heli 40'	
COMM	TOUR Montréal 119.9 (Limite de la CZ à moins de 2.3NM E de l'héli) ATF tfc 123.2 2.3NM à l'extérieur de l'espace de classe C CSLT VFR Montréal Tml 134.15	
PRO	Arr/dép 340° du héli, utilisation de jour seulement.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / KRUGER QC (Héli)

CSN2

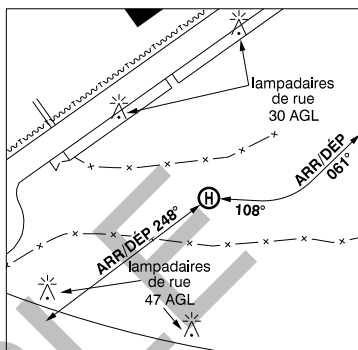
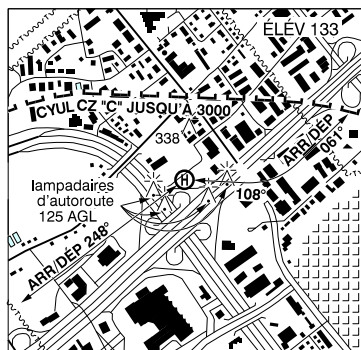
RÉF	N45 30 25 W73 38 09 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 180' VTA A5002	
EXP	Kruger Inc 514-737-1131 ou 514-346-1288 Cert PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO 64' x 64' gazon Aire de sécurité 85' x 85' gazon Plate-forme de stationnement: 52' dia gazon Longueur hors tout maximale héli 43'	
COMM TOUR	Montréal 119.3 119.9	
PRO	Arr/dép trajectoire courbe 224°-260° de l'aire de vol stationnaire, pente 16% (H2). Arr/dép 359° de l'aire de vol stationnaire, pente 16% (H2). Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633) pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Montréal.	
ATTENTION	Arbres entourant l'aire de vol stationnaire et la plate-forme de stationnement.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

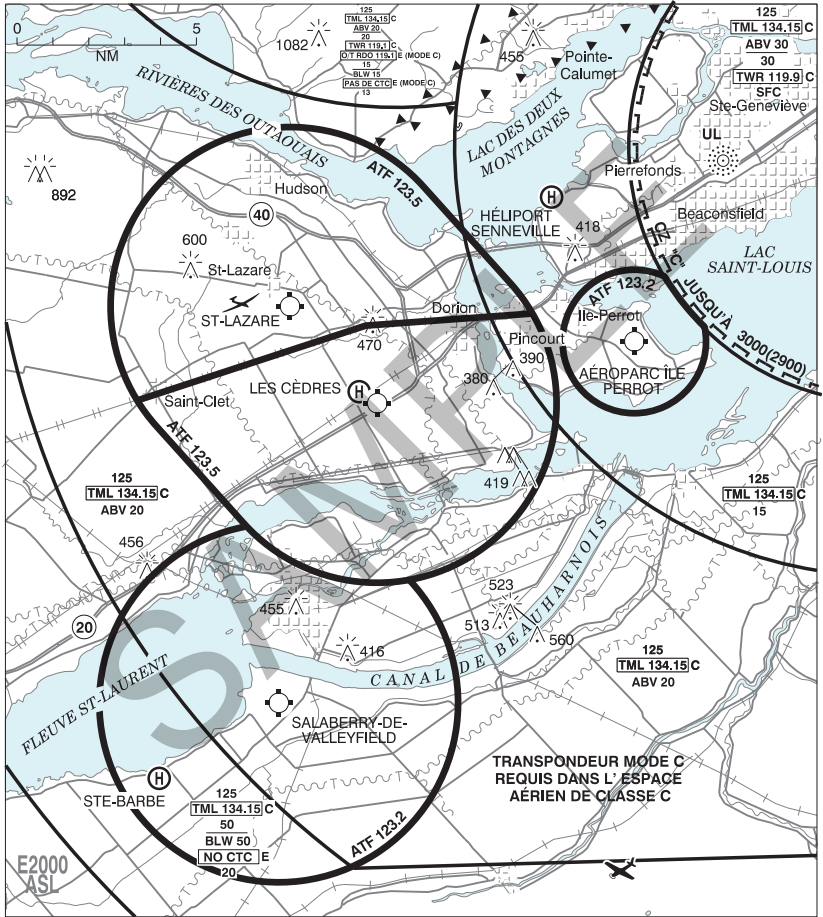
MONTRÉAL / LAVAL (ARTOPEX PLUS) QC (Héli)

CLP2



RÉF	N45 34 43 W73 45 00 Adj 15°W UTC-5(4) Élév 133' VTA A5002
EXP	Groupe Pro Plus Inc 450-378-0189 Fax 450-378-4003 13-22Z† lun-ven Cert PPR
PF	C-1,2,3,4,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 62' dia ASPH/neige compactée Aire de sécurité 83' GAZON/neige compactée Longueur hors tout maximale héli 41.5'
RCR	Exp Entretien Ité l'hiver
COMM	
TOUR	Montréal 119.9
TML	Montréal 134.15
PRO	Arr/dép 248° de l'héli (H3). Arr/dép courbe 108° à 061° de l'héli (H3).
ATTENTION	Plusieurs lampadaires de rue (30 & 47 AGL) autour de l'hélisurface et lampadaires d'autoroute (125 AGL), voir croquis. Antenne 338 ASL (200 AGL), 1015' au N de l'hélisurface.

MONTREAL / LES CÈDRES - ST-LAZARE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / LES CÈDRES QC (Héli)

CSH6

RÉF	N45 21 W74 05 15°W UTC-5(4) Élév 160' VTA A5002	
EXP	Les Hélicoptères Canadiens Ltée 450-452-3000 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB HUILE S	JA-1 156 2,3,6,7	
HÉLI-SURFACE	250' x 250' Aire de vol stationnaire d'arr/dép 100' x 100'	
COMM ATF	tfc 123.5 5NM forme irrégulière centrée sur l'A/D de Les Cèdres 0.5NM E 2000 ASL, voir VTPC Montréal / Les Cèdres - St-Lazare.	
PRO	Circuits du côté N de l'héliport. Arr/dép de l'aire de vol stationnaire côté E 075° et côté SW 235°, puis ensuite bifurquer sur une route de 255° comme indiqué sur le diagramme de l'héliport. Demeurer à l'écart de l'axe de piste de l'A/D de Montréal/ Les Cèdres. Toutes pro pas plus haute que 500 AGL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / LES CÈDRES QC

CSS3

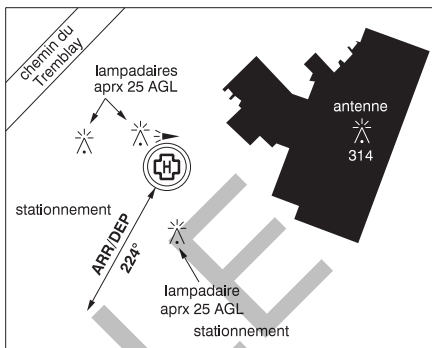
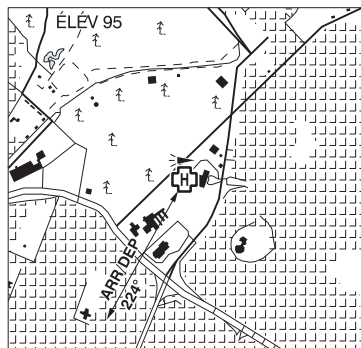
RÉF	N45 20 51 W74 04 36 15°W UTC-5(4) Élév 160' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 T2	
EXP	Laurentide Avn 450-452-4882 ou Fax 450-452-4405 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
DOUANES	AOE/CAN	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3014.	
SERVICES		
CARB	100LL	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5,6 1300-2230Z† O/T PN frais	
PISTE	Piste 07/25 3000x75 asphalte	
TWY	Voie de circulation A 25' de large, limité aux aéronefs d'une envergure maximale de 50'. Voies de circulation B, C, D, E 20' de large, limité aux aéronefs d'une envergure maximale de 50'. Voies de circulation A, B, C, D & E asphalte. Voie de circulation D fermé à l'est des hangars jusqu'à l'intersection de la piste nov-avr.	
RCR	Exp 1300-2230Z†	
BALISAGE	07-(TE LO), 25-(TE LO) Feux de piste allumés de SS-SR. Voies de circulation C, D et E non balisées.	
COMM		
ATF	tfc 123.5 5NM joignant le cercle ATF de St-Lazare par un corridor égal à la largeur de leur diamètre excluant la portion au nord de la voie ferrée passant par Saint-Clet 2000 ASL, excluant l'espace aérien de classe C du terminal de Montréal, voir VTPC Montréal / Les Cèdres - St-Lazare.	
ATTENTION	Phare d'aérodrome peut ne pas être visible pour les aéronefs en provenance de l'est. Piste 07/25 surface raboteuse. Possibilité de FOD.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / LONGUEUIL (CENTRE HOSPITALIER PIERRE-BOUCHER) QC (Héli)

CCH5



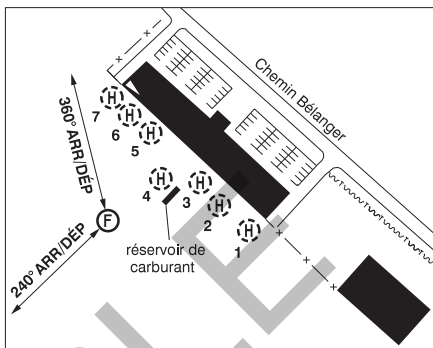
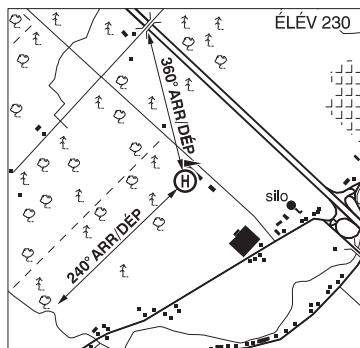
RÉF	N45 32 17 W73 27 36 Adj 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 95' VTA A5002
EXP	Centre Hospitalier Pierre-Boucher Arrivée avec patient 450-468-8118 Arrivée sans patient 450-928-2131 Fax 450-468-8119 Cert PPR
PF	B-1,3,4 C-2,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYHU
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 84' dia ASPH Aire de sécurité 98' dia ASPH/GAZON Longueur hors tout maximale héli 56.1'
BALISAGE	RY (avec des feux verts) ARCAL-123.2 type J
COMM	
TOUR	St-Hubert 118.4 352.5 (E) 1045-0500Z± lun-ven, 1045-0300Z± sam-dim avr-oct; 1045-0400Z± lun-ven, 1045-0100Z± sam-dim nov-mar
MF	Rouyn rdo 118.4 0500-1045Z± mardi-sam, 0300-1045Z± dim-lun avr-oct; 0400-1045Z± mardi-sam, 0100-1045Z± dim-lun nov-mar 5NM forme irrégulière centrée sur l'A/D de St-Hubert 2.2NM SE 2500 ASL (RAC 602.98)
CSLT VFR	Montréal Tml 134.15
PRO	Arr/dép 224° de l'héli, (H3)
ATTENTION	P-lines (aprx 30 AGL) bordant la rue adjacente au nord. Plusieurs lampadaires (aprx 25 AGL) dans les stationnements avoisinants. Antenne éclairée sur le toit de l'hôpital 314 ASL (224 AGL).

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

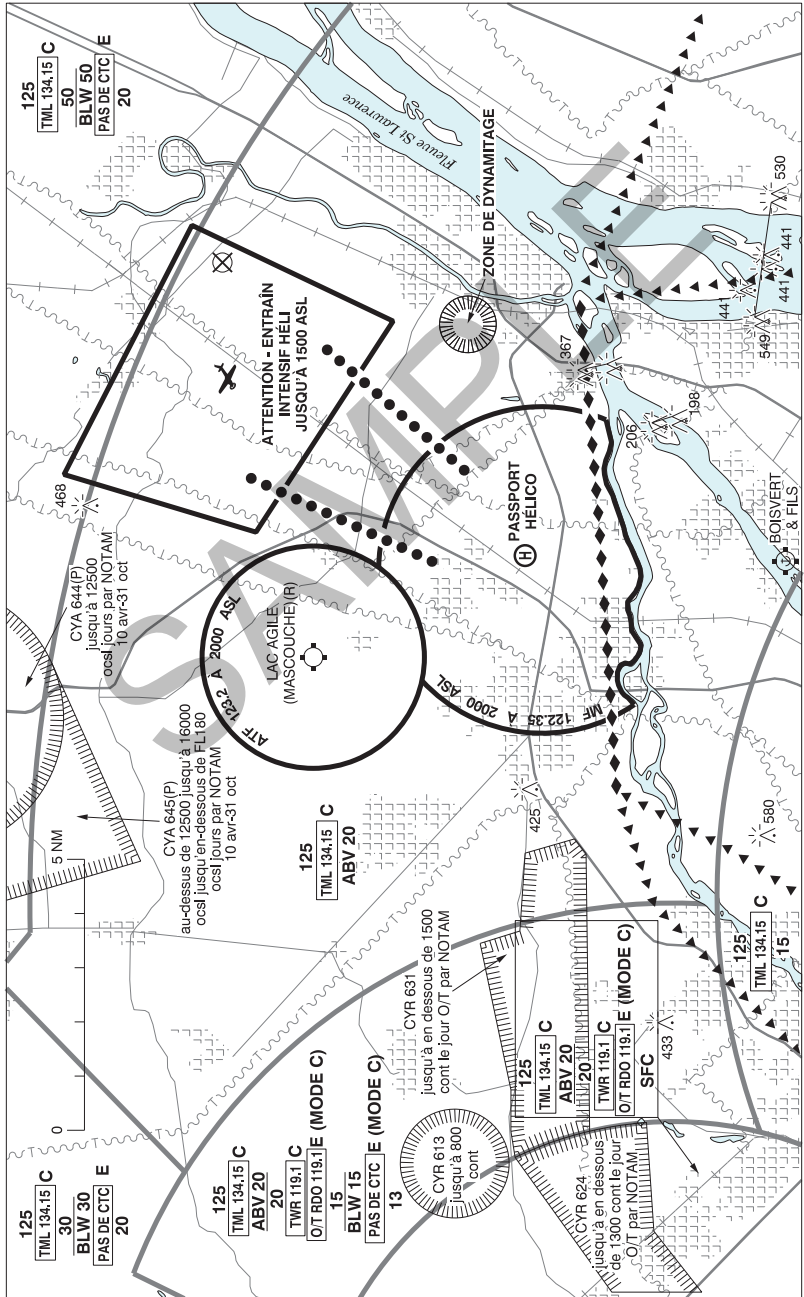
MONTRÉAL / MIRABEL HÉLICO QC (Héli)

CMH4



RÉF	N45 41 44 W73 57 09 Adj 14°W (2015) UTC-5(4) Élév 230' VTA A5002
EXP	Mirabel Hélico 514-703-5507 Fax 450-963-1960 Enr PPR
PF	B-1 C-2,3,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYMX
FIC	Québec 866-GOMETEO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	Redevance possible pour svcs.
CARB	100LL, JA
OIL	Toutes
S	1,2,3,4 12-21Z† lun-ven
HÉLI-SURFACE	FATO 64' x 64' ASPH Aire de sécurité 85' x 85' GRVL Longueur hors tout maximale héli 43' Plate-forme de stationnement 1-7: 51' dia ASPH
COMM	
RADIO	Mirabel 119.1 (E) 03-11Z†
ATIS	126.1 450-476-3095 (français); 125.7 450-476-3031 (anglais)
TOUR	Mirabel 119.1 11-03Z†
A/G	Tour de Bell 130.25 382.6 5560.4 4242 1200-2230Z†
PRO	Arr/dep 240° & 360° du héli, pente 8%, utilisation de jour seulement.
ATTENTION	Stationnement situé moins de 15' du réservoir de carburant.

MONTRÉAL / PASSPORT HÉLICO CARTE DE PROCÉDURES TERMINAL VFR - ZONES D'ENTRAÎNEMENT

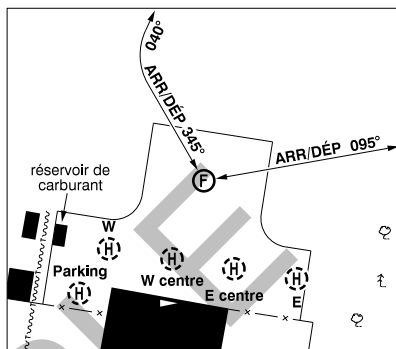
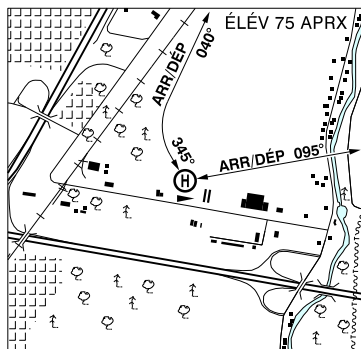


QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

MONTRÉAL / PASSPORT HÉLICO QC (Héli)

CPP8

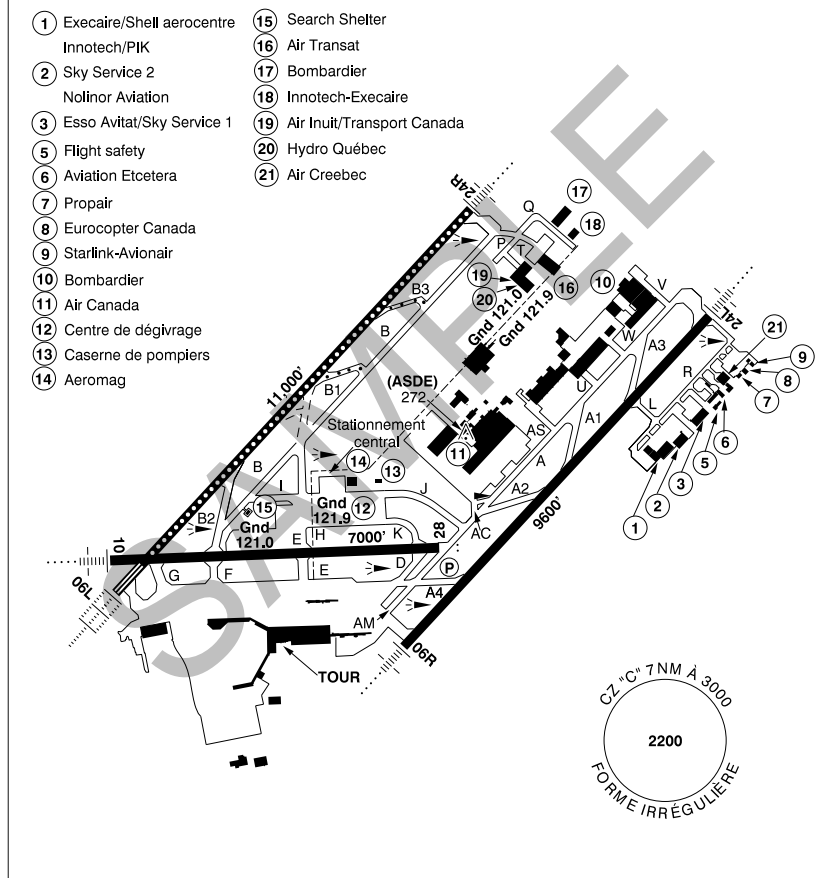


RÉF	N45 43 21 W73 35 43 1SE 15°W (2016) UTC-5(4) Élév 75' aprx VTA A5002
EXP	Passport Hélico 450-474-4888 Fax 450-474-6323 Enr PPR
PF	A-1,3,6,7,8 C-2,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL FIC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis) ACC Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3014.
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs
CARB	100LL, JA-1
HUILE	15W50, Mobil 254
S	1,2,3,4,6
HÉLI-SURFACE	FATO 64' x 64' GRVL Aire de sécurité 85' x 85' GRVL Longueur hors tout maximale héli 43' Plate-forme de stationnement: 20' x 20' ASPH Plate-forme de stationnement W: 40' dia ASPH Plate-forme de stationnement W Centre: 38' dia ASPH Plate-forme de stationnement E Centre: 38' dia ASPH Plate-forme de stationnement E: 38' dia ASPH
RCR	Exp
BALISAGE	RF(FH)
COMM	MF tfc 122.35 (sans station au sol) 3NM excluant la partie au S de la rive Nord de la rivière des Mille-Îles et la partie 2NM autour de l'A/D du Lac Agile (Mascouche) 2000 ASL (RAC 602.98)
PRO	Arr/dép 095° de l'héli, utilisation de jour seulement. Arr/dép courbe 345° à 040° de l'héli, utilisation de jour seulement.
ATTENTION	Les dimensions des postes de stationnement sont inférieures à la longueur hors tout de la plupart des types d'héli.

MONTREAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC

CYUL

ÉLÉV 118



RÉF	N45 28 14 W73 44 27 Adj SW 15°W (2013) UTC-5(4) Élév 118' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 T2 CAP OC
EXP	Aéroports de Montréal 514-633-3223 Cert Frais d'atterrissage
PF	A-1,2,3,4,6 C-5
DOUANES	AOE 888-226-7277

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC (Suite)

CYUL

PRÉP/VOL	FICHIER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng flts PPR. Plans de vol par facsimilé au 514-633-2877 et ajouter numéros de tél où le pilote peut être rejoint avant le dép.
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 03, 06, 09, 12, 15, 18, 21Z.
SERVICES	
CARB	100LL, JA-1(FSII avbl), F-34, JB
HUILE	Toutes
S	1,2,3
SLIA	DÉSIGNÉ CAT 9
SUP FL	ADI, D & A-ice 514-636-1850, LHOX
JASU	Démarrreur élect 10/15
CSLT PRIVÉ	Esso Avitat 122.85; Shell Aerocentre 129.3; Aeromag 122.525, Iceman 123.125 514-636-1850; Starlink-Avionair 123.075 514-631-7500; Aviation Etcetera 122.725 800-319-7849 or 514-633-7000; MONTRÉAL DÉGIVRAGE 123.425 Air Inuit 129.05 514-905-9413 Fax 514-905-9881
MIL CON	World Fuel Services 514-636-3300

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC (Suite)

CYUL

PISTE	Piste 06L(057°)/24R(237°) 11,000x200 ASPH/béton Piste 06R(057°)/24L(237°) 9600x200 CONC Piste 10(102°)/28(282°) 7000x200 ASPH
CERT PISTE	Piste 06L RVR 600/Piste 24R RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 06R RVR 1200(1/4sm)/Piste 24L RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 10 RVR 1200(1/4sm)/Piste 28 RVR 1200(1/4sm) AGN V
CERT TWY	Twy: L, Q, R AGN IIIIB
TWY	Voies de circulation 23m avec accotements de 18.5m: 10.5m pavé, 8m restant en gazon. Capacité des baies d'attente: 2 aéronefs de moins de 36m (118') d'envergure Aéronefs de 36m (118') ou plus d'envergure: Baie d'attente 06L: utiliser ligne nord Baie d'attente 24R: utiliser ligne centre Baie d'attente 24L: utiliser ligne sud Baie d'attente 06R: 2 aéronefs simultanés, aéronef de 65m (213') et moins d'envergure utiliser la ligne sud, aéronefs de 65m (213') d'envergure et plus utiliser la ligne nord. Voies de circulation L et R limitées aux aéronefs avec une envergure de moins de 36m (118') et de 95,500kg ou moins. Voie de circulation Q non contrôlée, limitée aux aéronefs d'une envergure de moins de 36m (118')
AIRE DE TFC	<u>A380, A124, A346, B748 & B773</u> : Virage à droite interdit de A4 ou A2 vers A. <u>A380, A124, A346, B748 & B773</u> : Virage à gauche difficile de A1 vers A. Utilisation de A3 ou de la baie d'attente 24L recommandée. <u>A380, A340-500/600, A350-1000 et B777</u> : Virage à droite interdit de A4 vers D. Virages à gauche sur B de B1 et B3 interdits aux aéronefs de 36m (118') et plus d'envergure. Virages d'A4 à droite (nord) sur A non recommandé aux aéronefs de moins de 36m (118') d'envergure survirage requis, et interdit aux aéronefs de 36m (118') d'envergure et plus.
RCR	Rampe sud entre l'édifice du terminal et l'aéroquai interdite aux aéronefs de 36m (118') ou plus d'envergure. Ligne guide entre les barrières 73 et 85: interdite aux aéronefs de 36m (118') ou plus d'envergure. Baies de dégivrage: 1 & 3: envergure max 36m(118'); 2: envergure max 80m (262'); 4, 5 & 9: envergure max 65m (213'); 6 & 8: envergure max 36m (118'); 7: envergure max 45.8m (150'). Exp CRFI, PLR/PCN Plan d'opérations pour A380 disponible sur demande au 514-633-3363
BALISAGE	06R-AN(TE HI), 06L-AL(TE HI A TDZL), 10-AN(TE HI), 24R-AN(TE HI CL), 24L-AN(TE HI), 28-AS(TE HI) P3
COMM	
RCO	Québec 123.55 (FISE) 126.7 (bcst)
ATIS	127.5 514-633-3034 (français); 133.7 514-633-3037 (anglais)
CLNC DEL	Montréal 125.6 Tous les aéronefs au dép contactent autorisations IFR
AIRE DE TFC	Montréal 122.075
SOL	Montréal 121.0 121.9 275.8
TOUR	Montréal 119.3 119.9 124.3 (vieux port) 267.1 (E) (urgence seulement 514-633-3311)
ARR	Montréal Tml 118.9 126.9 132.85 268.3
DEP	Montréal Tml 120.42 124.65 268.3
CSLT VFR	Montréal Tml 134.15

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC (Suite)

CYUL

NAV

NDB	UL 248 (M) N45 27 38 W73 50 50
VOR/DME	YUL 116.3 Ch 110 N45 36 57 W73 58 15 (178')
DME	IUL 109.3 Ch 30 N45 27 51 W73 45 48 (143')
	IOA 110.5 Ch 42 N45 27 33 W73 44 15 (125')
ILS	IDO 110.1 (Piste 10) alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement;
	IZZ 111.9 (Piste 24R) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement;
	IMQ 110.5 (Piste 24L) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement;
	IOA 110.5 (Piste 06R) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement;
	IUL 109.3 (Piste 06L) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement

PRO

Les pilotes devraient consulter les cartes d'aéroport canadien (CAC) pour obtenir des détails sur les points chauds établis, avant d'opérer sur des aires de manœuvre. Les CAC sont disponibles gratuitement sur le site Web de NAV.

Approche IFR piste 10/28: 20 min PN pour une approche ILS piste 10 ou GNSS piste 28 lorsque les pistes 06/24 sont en services.

Circuits: Circuits à droite pistes 06R, 10 & 24R (RAC 602.96).

Transpondeur: Transpondeur avec mode "C" requis dans la CZ.

Multilatération: Les pilotes doivent garder leur transpondeur allumé en tout temps lorsqu'en mouvement sur l'aéroport (allumer avant le défreinage et à l'arrivée, jusqu'à l'arrêt du dernier moteur). Les pilotes qui n'auront pas reçu de code transpondeur émis par l'ATC devront afficher le code 1000 lorsqu'en mouvement sur l'aéroport.

Heures de pointe: 1100-1330Z† et 2000-0030Z† lun-ven.

Circulation au sol: Avant de circuler au sol, obtenez l'auth IFR et ctc le ctl du tablier en leur spécifiant votre position et la piste auth.

Aéronefs de code F: Routes normalisées. Suivre les instructions d'ATC et contrôle du tablier

A380: voir CAP

Entraînement: Aucun entraînement de vol de base (Ab Initio).

MONTRÉAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC (Suite)**CYUL****PRO (Suite)****Dégivrage:**

1. Contacter MONTRÉAL CENTRE DÉGIVRAGE sur 123.425, au plus tard 30 minutes avant le refoulement, et confirmer le type de dégivrage;
2. Sur Twys J ou K à l'écart du tablier de dégivrage, contacter AEROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE sur 122.525;
3. Sur Twy E à l'écart de H ou I, contacter AEROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE sur 122.525
4. Suivez les instructions d' AEROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE et les lignes de guidage jusqu'à la baie assignée et confirmer que les freins sont serrés après arrêt;
5. Sur instructions d'AEROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE contacter ICEMAN sur 123.125 et confirmer que l'appareil est configuré pour le dégivrage et que les moteurs sont au régime ralenti;
6. Lorsque le dégivrage est complété et seulement sur instructions du ICEMAN, contacter AÉROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE sur 122.525 avant tout mouvement;
7. A la sortie du tablier de dégivrage, sur instructions d'AÉROMAG CONTRÔLE DÉGIVRAGE, contacter le contrôle-sol:
 - sur Twy J, à l'écart Twy A;
 - sur Twy K, à l'écart piste 10/28;
 - sur Twy H ou I à l'écart Twy E.

ATC:

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'AUTORISATION IFR: relecteur de l'autorisation IFR avec clnc del de la tour de Montréal doit comprendre l'indicatif d'appel d'aéronef, le nom du SID assigné et le code de transpondeur.

Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, une procédure obligatoire demandant de ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633) pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Montréal.

CIRCUIT TOURISTIQUE (Voir VTPC)

Circuit Ville-Marie: Du pont-tunnel Lafontaine procéder vers le stade olympique, puis vers l'oratoire St-Joseph, contourner le Mont-Royal en sens anti-horaire tout en demeurant à l'est de l'autoroute Décarie, puis se diriger vers le pont de la Concorde et enfin suivre la rive ouest du fleuve St-Laurent pour rejoindre le pont-tunnel Lafontaine.

Procédures:

1. Respectez l'altitude assignée par la tour de contrôle de Montréal.
2. Informez la tour de contrôle de Montréal de votre intention de quitter le circuit lorsque vous êtes aux abords du Mont-Royal.
3. Vous devez quitter le circuit aux points suivants:
 - A. Pont Victoria pour une sortie vers St-Hubert,
 - B. Pont-tunnel Lafontaine, pour une sortie vers le nord,
 - C. Pont Mercier pour une sortie vers le sud ou le sud-ouest.

Vols de bannière et de photographie aérienne: Les vols VFR à caractère spécifique tels que les vols de bannière et de photographie aérienne doivent être coordonnés avec le surveillant de la tour de contrôle de Montréal au numéro 514-633-3311 avec au moins une hr de préavis.

Procédures en conditions de visibilité réduite: Voir CAP.

MONTRÉAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL QC (Suite)**CYUL****PRO (Suite)****Plan d'opérations en l'absence de contrôle sur l'aire de trafic**

1. Général

- 1.1 La circulation des aéronefs doit se faire en respectant les sens uniques sur carte du CAP. Attention: Entre postes 47 et 49 interdit aux aéronefs avec envergure de 36m (118') ou plus.
- 1.2 Avant tout mouvement, annoncer vos intentions sur la fréquence 122.075 Mhz en anglais.
- 1.3 Un aéronef en mouvement a priorité sur tout autre aéronef. Un aéronef se préparant à refouler ne doit pas interférer avec un aéronef déjà en mouvement.
- 1.4 Si une partie de l'aire de trafic devient inutilisable à la suite d'un incident, un système d'escorte à l'aide de véhicules "Follow-me" est mis en place autour du secteur affecté.
- 1.5 Pour assistance d'un véhicule "Follow-me", contacter le Centre d'appel d'ADM au 514-420-5000.

2. Refoulements

- 2.1 Du poste 85, refouler face au nord sur le point de départ 1.
- 2.2 Des postes 56, 58, 60, 64, 66 et 73, B737 et aéronefs de plus de 36m (118') d'envergure remorquer au point B face à l'ouest.
- 2.3 Du poste 11B, aéronefs avec une envergure de 36m (118') ou plus, refoulement au point de départ 10 et circuler vers Alpha Mike pour toutes les pistes sauf 06R.
- 2.4 Des postes 67 et 68 refoulement face au nord sur la taxilane est.

3. Sorties de l'aire de trafic

- 3.1 Les points de sortie de l'aire de trafic sont associés à la piste de décollage assignée par ATC. Ils sont indiqués sur la carte du CAP 6. Respecter les sens de circulation.
- 3.2 Contacter le contrôle au sol sur la fréquence 121.0 ou 121.9 Mhz avant de vous engager sur une voie de circulation ou une piste.

4. Arrivées

- 4.1 Pour postes 2, 4, 6, 8, 10, 12, 15B: arrêter au point de départ 10 et diffuser clairement vos intentions afin d'éviter un face à face;
- 4.2 Pour postes 80, 82, 84, 86: arrêter vis-à-vis le poste W2B sur la ligne ouest et diffuser clairement vos intentions afin d'éviter face à face;
- 4.3 Rampe sud direction ouest: arrêter au point d'attente 6 et diffuser clairement vos intentions afin de vous engager sur la voie Ouest;
- 4.4 Aéronefs de 36m (118') d'envergure ou plus: Entrer via "F" seulement; coordonner avec ATC;

**HÉLI
BRUIT**

Utiliser les routes héli telles que montrées sur VTTC ou telles qu'avisées par ATC.
Critères acoustiques d'utilisation et procédures d'atténuation du bruit en vigueur voir CAP.

ATTENTION

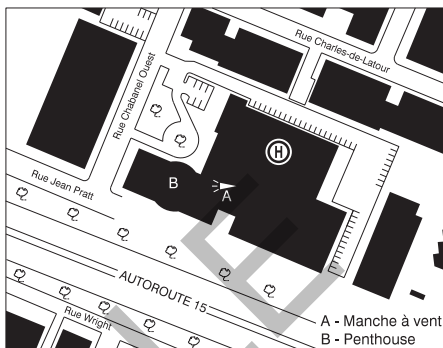
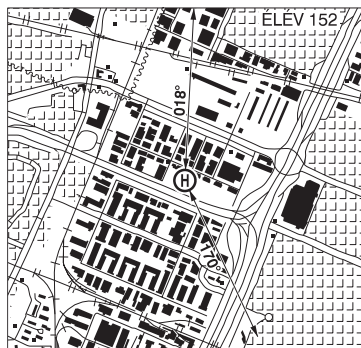
Chaleur d'échappement de soufflerie aérodynamique puissante et dangereuse N45 28 07 W73 42 38 (aprx 0.5 NM SSE seuil 24L) peut causer turbulence mécanique. SFC à 1000 AGL.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

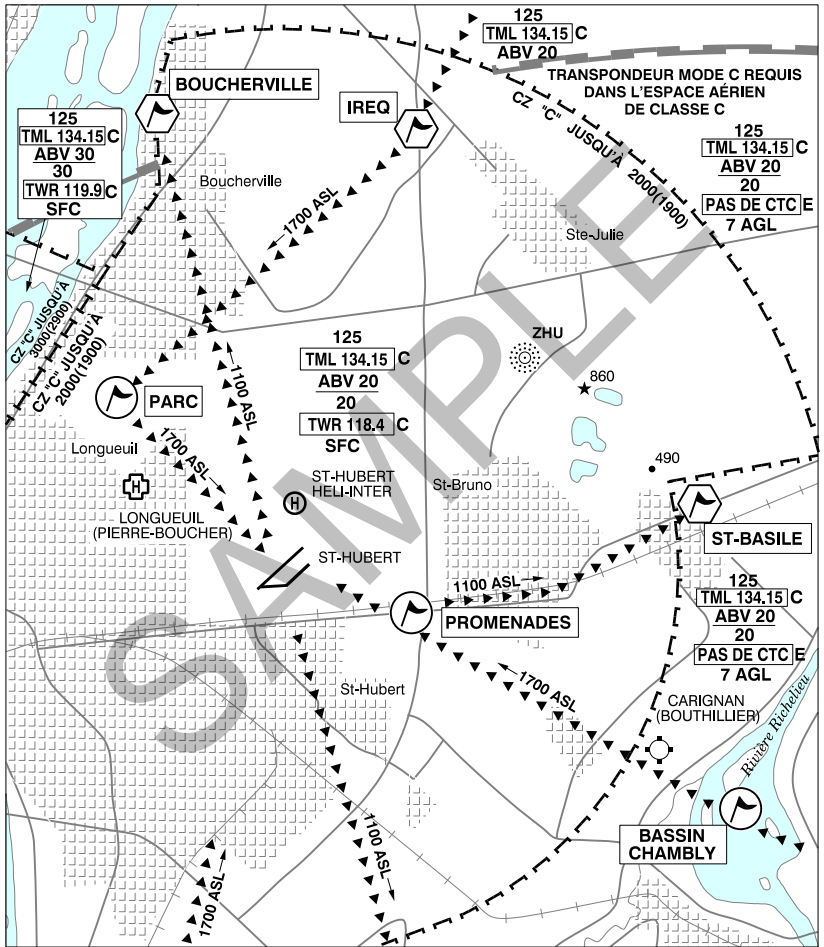
MONTRÉAL / POINT ZERO QC (Héli)

CP26

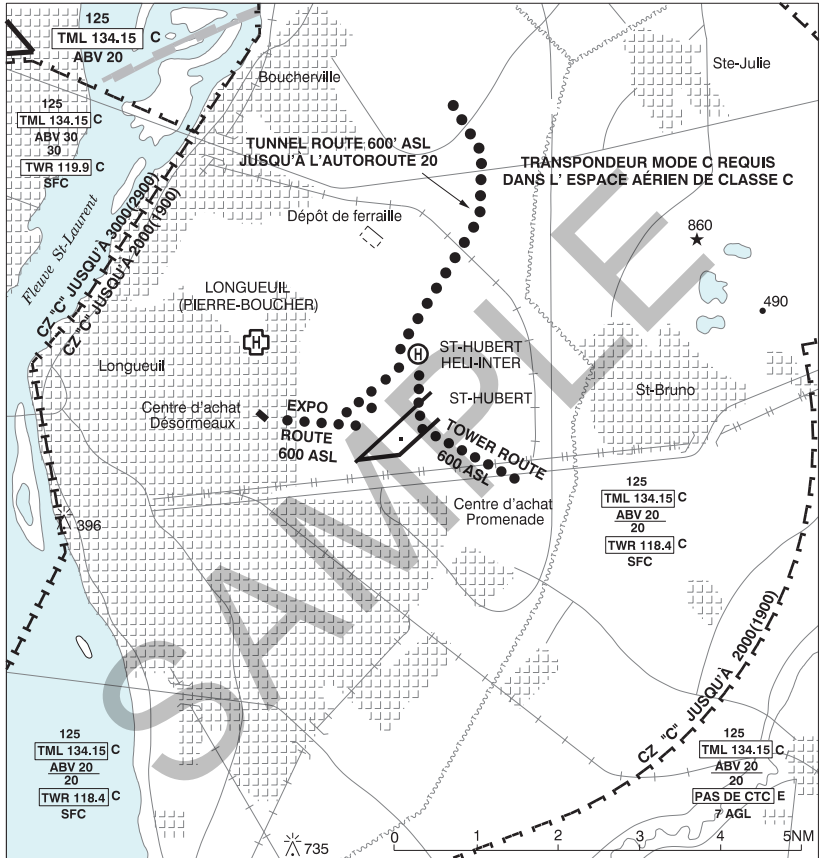


RÉF	N45 31 47 W73 39 27 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 152' VTA A5002
EXP	Point Zero 514-384-0140 Cert PPR Héli fermé 2 nov - 14 avr
PF	A-1 C-2,3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO 84' dia CONC TLOF 56' dia CONC Aire de sécurité 112' GRVL/CONC Longueur hors tout maximale héli 55.8' Héli sur le toit 17,000 lbs
RCR	Exp ext 310 1300-2100Z† lun-ven
BALISAGE	RY(LO) (avec des feux verts)
COMM	
TOUR	Montréal 119.9
TML	Montréal 134.15
PRO	Arr/dép 018° & 170° du héli, pente 12% (H1) (RAC 602.96). Ctc la Tour de Montréal avant décollage.
ATTENTION	Penthouse SW heli marquée par manche à vent éclairé. Tour de comm éclairée 272' AGL, 1167' nord du héli. Bldg aprx 300' W héli 65' au-dessus de l'élévation de l'héli. Multiples lampadaires SE héli 233' ASL. Multiples obst sur le toit à l'extérieur de FATO.

MONTRÉAL / ST-HUBERT CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR - PROCÉDURES D'ARRIVÉES ET DÉPARTS



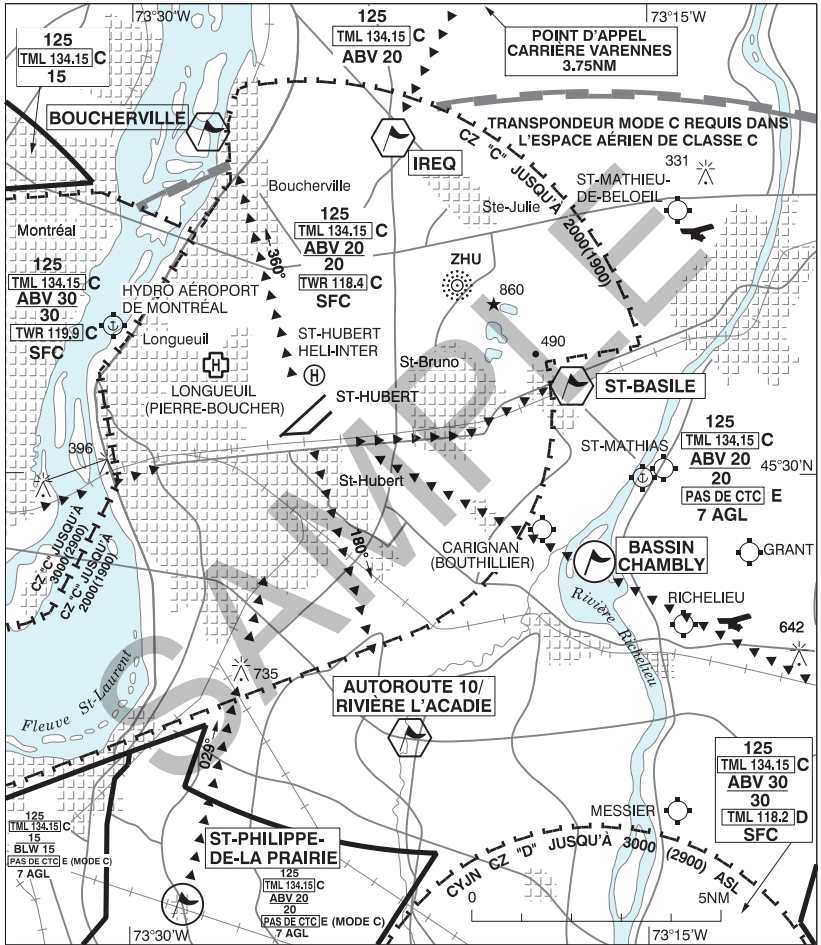
MONTRÉAL / ST-HUBERT CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR HÉLI



ESPACE AÉRIEN DE MONTRÉAL DE CLASSE G

Afin de normaliser l'utilisation des fréqs dans l'espace aérien non contrôlé (classe G) compris entre l'extrémité E de l'île de Montréal & Pointe-Calumet / Ile Bizard à l'ouest, diffuser vos intentions et garder l'écoute, si possible, sur 123.2, et maintenir les phares d'atterrissage allumés.

MONTRÉAL / ST-HUBERT CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
AUTOROUTE 10/RIVIÈRE L'ACADIE	VCACD	N45° 24.47 W73° 22.10
BASSIN CHAMBLY	VCBCV	N45° 27.66 W73° 16.63
BOUCHERVILLE	VCBSV	N45° 36.80 W73° 27.40
CARRIÈRE VARENNES	VCCVS	N45° 39.91 W73° 20.13
IREQ	VCIRE	N45° 36.77 W73° 23.03
PARC	VCPRK	N45° 33.08 W73° 28.18
PROMENADES	VCPRM	N45° 30.32 W73° 22.70
ST-BASILE	VCSTB	N45° 31.60 W73° 17.33
ST-PHILIPPE-DE-LA PRAIRIE	VCLPR	N45° 21.17 W73° 28.48

ESPACE AÉRIEN DE MONTRÉAL DE CLASSE G

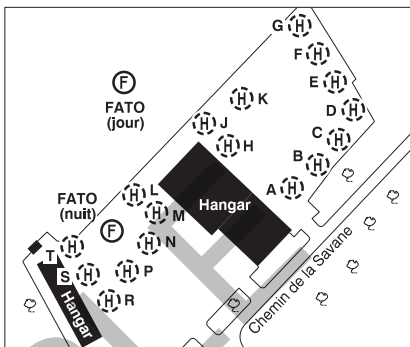
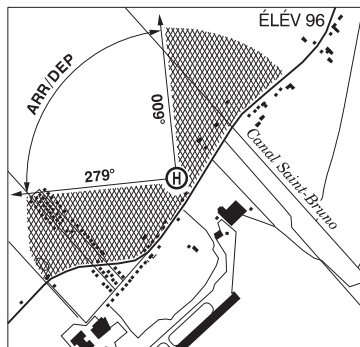
Afin de normaliser l'utilisation des fréqs dans l'espace aérien non contrôlée (classe G) compris entre l'extrémité E de l'île de Montréal & Pointe-Calumet / Ile Bizard à l'ouest, diffuser vos intentions et garder l'écoute, si possible, sur 123.2, et maintenir les phares d'atterrissage allumés.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / ST-HUBERT HELI-INTER QC (Héli)

CTG2



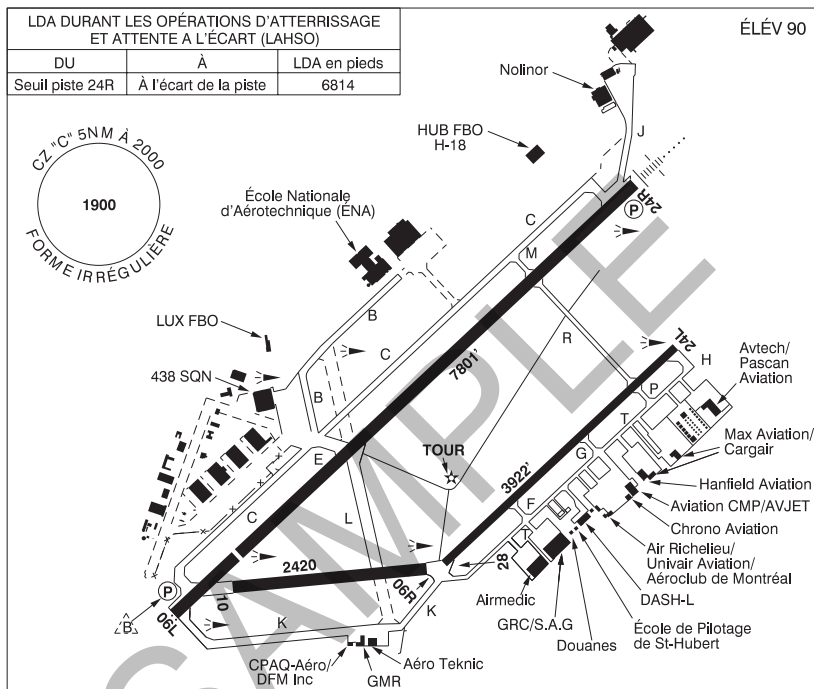
RÉF	N45 31 54 W73 24 43 3E 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 96' VTA A5002
EXP	Héli-Inter Inc 450-468-3431 Enr PPR
PF	B-1 avbl 12-23Z C-2,3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYHU
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	12-03Z PPR
CARB	100LL, JA 514-686-7046
HUILE	Toutes
S	1 (litre), 2,3,6
HÉLI-SURFACE	Ops de jour: FATO 120' x 120' GAZON Aire de sécurité 135' x 135' GAZON Ops de nuit: FATO 68' x 68' ASPH Aire de sécurité 85' x 85' ASPH Plate-formes de stationnements A-J, L & T: 43' dia ASPH Plate-formes de stationnements M, N & R: 31' dia ASPH Plate-formes de stationnements P & S: 39' dia ASPH Plate-forme de stationnement K: 61' dia ASPH
BALISAGE	RF FH ou FL Tous les obstacles munies de ruban réflecteur
COMM	
RCO	Rouyn rdo (St-Hubert) 118.4 (RAAS) 0500-1045Z‡ mardi-sam, 0300-1045Z‡ dim-lun avr-oct; 0400-1045Z‡ mardi-sam, 0100-1045Z‡ dim-lun nov-mar
ATIS	124.1 (français) 124.9 (anglais) 1045-0500Z‡ lun-ven, 1045-0300Z‡ sam-dim avr-oct; 1045-0400Z‡ lun-ven, 1045-0100Z‡ sam-dim nov-mar
SOL	St-Hubert 126.4 1045-0500Z‡ lun-ven, 1045-0300Z‡ sam-dim avr-oct; 1045-0400Z‡ lun-ven, 1045-0100Z‡ sam-dim nov-mars
TOUR	St-Hubert 118.4 (V) 1045-0500Z‡ lun-ven, 1045-0300Z‡ sam-dim avr-oct; 1045-0400Z‡ lun-ven, 1045-0100Z‡ sam-dim nov-mar
MF	Rouyn rdo 118.4 0500-1045Z‡ mardi-sam, 0300-1045Z‡ dim-lun avr-oct; 0400-1045Z‡ mardi-sam, 0100-1045Z‡ dim-lun nov-mar 5NM forme irrégulière centrée sur l'A/D de St-Hubert adj 2000 ASL (RAC 602.98).
CSLT VFR	Montréal Tml 134.15
PRO	Arr/dép entre 279°-009° de l'héli en-dessous de 400 ASL (300 AGL) Faire la demande pour une route de dép ou d'arr soit Expo, Tunnel ou Tour ou tel qu'autorisé par l'ATC. Voir la VTPC Montréal/St-Hubert Héli pour les routes et les altitudes. Tout héli au départ contactez le sol sur 126.4
ATTENTION	Tfc intense d'héli autour de l'aprt et de l'aire d'atterrissage/décollage d'hélicraft/Héli-Inter.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTREAL / ST-HUBERT QC

CYHU



RÉF	N45 31 05 W73 25 01 3E 15°W (2010) UTC-5(4) Élév 90' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 T2 CAP
EXP	DASH-L 450-678-6030 Fax 450-462-0346 Cert Frais d'atterrissage
PF	B-1,2,3,6 C-4,5
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 1330-0300Z± lun-ven exc jours fériers
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYHU
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng flts PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép.
MÉTÉO	METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z. Cam météo

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / ST-HUBERT QC (Suite)

CYHU

SERVICES

CARB 100LL, JA-1 (FSII avbl), JP-4, F-34**HUILE** Toutes (Mil 123, 128, 133, 148, 156)**S** 1 ltd, 2,4,5,7**SUP FL** D & A-Ice, LHOX 13-21Z† mar-ven exc jours fériés**JASU** Mil CE15, 16, CA2**CSLT MIL** 438 Esc Ops - Indicatif d'appel "zero" 135.9 322.1 450-462-8777 Ext 7216 CSN 472-7216 13-21Z† lun-ven. Entretien courant de passage ltd. Sur demande 24 hrs PN.**CSLT PRIVÉ** AvJet Distribution 123.025 450-678-4440; Pascan 131.17 888-313-8777, 450-443-0500; HUB FBO H-18 122.8 450-468-4400; LUX FBO 122.470 514-312-1885**MIL CON** World Fuel Services 514-312-1885

PISTE

Piste 06L(062°)/24R(242°) 7801x150 ASPH Piste 06L seuil décalé 1105'

Piste 06R(062°)/24L(242°) 3922x100 ASPH

Piste 10(100°)/28(280°) 2420x150 ASPH

CERT PISTE Piste 06L/24R AGN IIIB

Piste 06R/24L AGN IIIA

Piste 10/28 AGN II

CERT TWY Twy L AGN II

Twy: C, E, F, G, H, M, P, R, T AGN IIIA

Twy K AGN I

AIRE DE TFC AIRE DE TRAFFIC RCMP: Entretien Ité l'hiver. Stationner sur le côté gauche. Ne pas positionner la queue en direction du hangar. Demeurer à l'écart de l'hélicoptère.**RCR** Exp 1200-2030Z† 1 avr-30 nov, 1230-2100Z, 0030-0930Z lun-ven O/T 3 hrs PN

1 déc-31 mars, aucun entretien l'hiver sur twy C entre le seuil 06L et la voie de

circulation E. Piste 06R/24L clsd 0400-1045Z† lun-ven, 0100-1045Z† sam-dim

déc-mar; avbl comme twy btwn twy P et twy R. Piste 10/28 clsd 0400-1045Z†

lun-ven, 0100-1045Z† sam-dim déc-mar. Hydroplanage peut survenir sur la piste

06L/24R (surtout à l'intxn de la voie de circulation L) lors de fortes précipitations.

CRFI, PLR/PCN.

MIL S50, T75, ST140, TT198

BALISAGE

06R-(TE ME), 06L-AS(TE HI) P2, 10-(TE HI), 24L-(TE ME), 24R-AN(TE HI) P2, 28-(TE HI) ARCAL-118.4 type K pour la piste 06L/24R, PAPI et feux de voies de circulation (N & S).

COMM

RCO Rouyn rdo 118.4 (RAAS) 0500-1045Z† mar-sam, 0300-1045Z† dim-lun avr-oct; 0400-1045Z† mar-sam, 0100-1045Z† dim-lun nov-mar**ATIS** 124.1 (français) 124.9 (anglais) 1045-0500Z† lun-ven, 1045-0300Z† sam-dim avr-oct; 1045-0400Z† lun-ven, 1045-0100Z† sam-dim nov-mar**SOL** St-Hubert 126.4 1045-0500Z† lun-ven, 1045-0300Z† sam-dim avr-oct; 1045-0400Z† lun-ven, 1045-0100Z† sam-dim nov-mar**TOUR** St-Hubert 118.4 (ARR VFR Nord) 121.3 (ARR VFR Sud et Est) (V) 1045-0500Z† lun-ven, 1045-0300Z† sam-dim avr-oct; 1045-0400Z† lun-ven, 1045-0100Z† sam-dim nov-mar (urgence seulement 450-926-6458)**MF** Rouyn rdo 118.4 0500-1045Z† mar-sam, 0300-1045Z† dim-lun avr-oct; 0400-1045Z† mar-sam, 0100-1045Z† dim-lun nov-mar 5NM forme irrégulière 2000 ASL (RAC 602.98)**ARR** Montréal 125.15 268.3**DEP** Montréal 125.15 268.3**CSLT VFR** Montréal Tml 134.15**MIL** 438 Esc Ops 135.9 322.1**AWOS** 124.1 (français) 124.9 (anglais) 0500-1045Z† mar-sam, 0300-1045Z† dim-lun avr-oct; 0400-1045Z† mar-sam, 0100-1045Z† dim-lun nov-mar

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

MONTRÉAL / ST-HUBERT QC (Suite)

CYHU

NAV

NDB	HAUTS-BOIS ZHU 407 (L) N45 33 51 W73 20 49
DME	IHU 111.1 Ch 48 N45 31 21 W73 24 30 (113')
ILS	IHU 111.1 (Piste 24R) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement

PRO

Les pilotes devraient consulter les cartes d'aéroport canadien (CAC) pour obtenir des détails sur les points chauds établis, avant d'opérer sur des aires de manœuvre. Les CAC sont disponibles gratuitement sur le site Web de NAV.

Circuits: Circuits à droite pistes 06R, 24R & 28 (RAC 602.96).

Piste préférentielle: Entre 05-11Z±, tout les aéronefs doivent, lorsque les conditions météorologiques et d'aéroport le permettent, atterrir piste 24R et décoller piste 06L.

Départ: 24L Itée aux monomoteurs ayant GTOW de moins de 5000 lbs. Piste 24L monter cap de piste jusqu'à 1100 ASL avant de procéder en route ou dans le circuit. Tous les aéronefs VFR quittant la CZ, monter pas plus haut que 1100 ASL ou tel qu'assigné par ATC.

Codes VFR: Référez à MONTRÉAL VTPC section VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C DE MONTRÉAL/TRUDEAU, MONTRÉAL/ST-HUBERT ET DU TERMINAL DE MONTRÉAL.

Aéronefs VFR en direction de Montréal/Trudeau: En dehors des heures d'exploitation de la tour de contrôle de St-Hubert, les aéronefs VFR se dirigeant vers la zone de contrôle de Montréal/Trudeau sont tenus de procéder via le tunnel Lafontaine à 2000 ASL ou moins si nécessaire en raison des conditions météorologiques.

Rampe militaire: PPR 48 hrs 438 Esc Ops CSN 472-7216.

Espace aérien: Utilisation normalisée de la fréq 123.2 dans l'espace aérien de classe G au NW de la zone de contrôle. CYA 627(S) aprx 20NM NE de l'aprt, jusqu'à 3000 ASL cont le jour.

Entraînement: Vol d'entraînement VFR non auth 04-12Z± lun-ven et 23-12Z± sam-dim. Circuits VFR PPR ctc 1-800-633-1353.

Zones d'entraînement: Voir la VTPC de Montréal Terminal.

CZ MONTREAL/ST-HUBERT DIVISÉE POUR LES VOLS VFR

Durant les heures d'opération de la tour de contrôle, CZ CYHU est divisée en deux secteurs pour les arrivées VFR avec des fréquences séparées:

- Tous les arrivées VFR en provenance de CARRIÈRE VARENNES contacter TOUR de St-Hubert sur 118.4 (ARR VFR Nord).

- Tous les arrivées VFR en provenance de BASSIN CHAMBLY et ST-PHILIPPE-DE-LA PRAIRIE contacter TOUR de St-Hubert sur 121.3 (ARR VFR Sud et Est).

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / ST-HUBERT QC (Suite)

CYHU

PRO (Cont'd)	<p>VFR ARR/DÉP ROUTES</p> <p>DÉPARTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les pistes, à moins d'indication contraire de l'ATC pas plus haut que 1100 ASL jusqu'à la sortie de zone. <p>ARRIVÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARR en provenance de BASSIN CHAMBLY et ST-PHILIPPE-DE-LA PRAIRIE, à moins d'indication contraire de l'ATC procéder vers les PROMENADES et pas plus bas que 1700 ASL, pour rejoindre le circuit à mi-vent arrière pour les pistes 06R ou 24L. - ARR en provenance de CARRIÈRE VARENNES, à moins d'indication contraire de l'ATC procéder à l'IREQ, puis au PARC et pas plus bas que 1700 ASL pour joindre le circuit à mi-vent arrière pour les pistes 06L ou 24R. <p>Tous les aéronefs VFR devraient anticiper des instructions d'arrivées et de départs de l'ATC. Voir la VTPC "PROCÉDURES D'ARRIVÉES ET DÉPARTS" pour obtenir plus de détails.</p> <p>HÉLI CIV Au départ ctc le sol sur 126.4. Faire demande pour une route de DEP ou d'ARR, soit Expo, Tunnel ou Tour ou tel qu'autorisé par l'ATC. Voir la VTPC HÉLI pour les routes et les altitudes.</p> <p>HÉLI MIL Au départ ctc le sol sur 126.4 et aviser du point de dép. Le point d'attente piste 06L désigné comme hélisurface d'atterrissage ou de décollage. Voir la VTPC HÉLI pour les routes et les altitudes.</p> <p>BRUIT Posé/décollé: Conformément au RAC 602.105, les exigences de contrôle de bruit suivantes s'appliquent à l'aéroport Montréal/St-Hubert. Piste 24L non auth 1 Mai-30 Sep 03-12Z lun-ven, 19-12Z sam, Nil dim et jours fériés.</p>
ATTENTION	<p>Dynamitage: Ops de dynamitage à 9.5NM NE.</p> <p>A/D Beloeil: A/D situé à 8NM NE des pistes 24. (Circuits à 1000 ASL).</p> <p>Voie de circulation: À cause de la disposition de l'aprt, la voie de circulation "T" peut être confondue avec la piste 24L.</p> <p>Champ de tir: Situé à 4.9NM NE des pistes 24.</p> <p>Rampe militaire: Grande anomalie magnétique devant le hr de l'esc 438 faisant dévier la boussole jusqu'à 90°.</p>

QUÉBEC

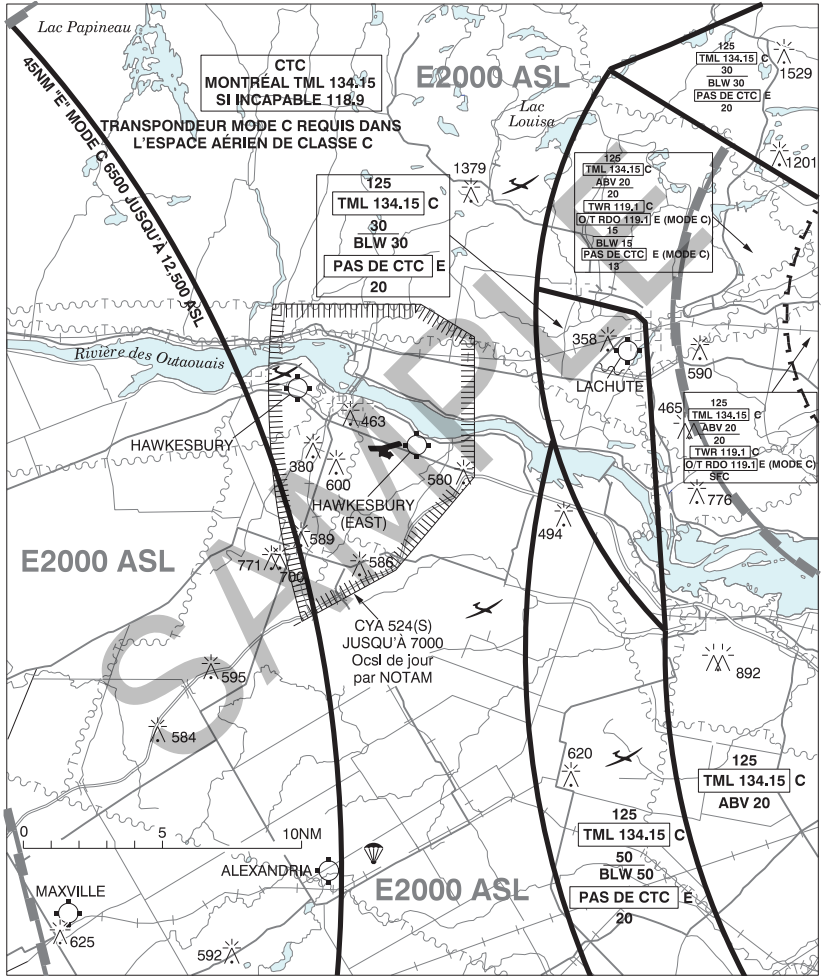
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL / ST-LAZARE QC

CST3

RÉF	N45 23 33 W74 08 03 Adj S 15°W UTC-5(4) Élev 175' VTA A5002	
EXP	Cooper Avn Inc 450-455-3566 Enr	
PF	C-1,2,3,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 02/20 2585x50 ASPH/GAZON centre 30' ASPH Piste 02 seuil décalé 200' Piste 20 seuil décalé 475' Piste 08/26 2275x65 gazon Piste 08 seuil décalé 600' Piste 26 seuil décalé 600'	
RCR	450-455-3566 Entretien Ité l'hiver	
COMM	ATF UNICOM ltd hrs O/T tfc 123.5 5NM joignant le cercle ATF de Les Cèdres par un corridor égal à la largeur de leur diamètre excluant la portion au sud de la voie ferrée passant par Saint-Clet 2000 ASL, excluant l'espace aérien de classe C du terminal de Montréal, voir VTPC Montréal / Les Cèdres - St-Lazare.	
PRO	Piste 02/20: Piste 20 préférentielle pour les décollages, piste 02 préférentielle pour les atterrissages. Posés décollés à répétition non permis piste 02.	

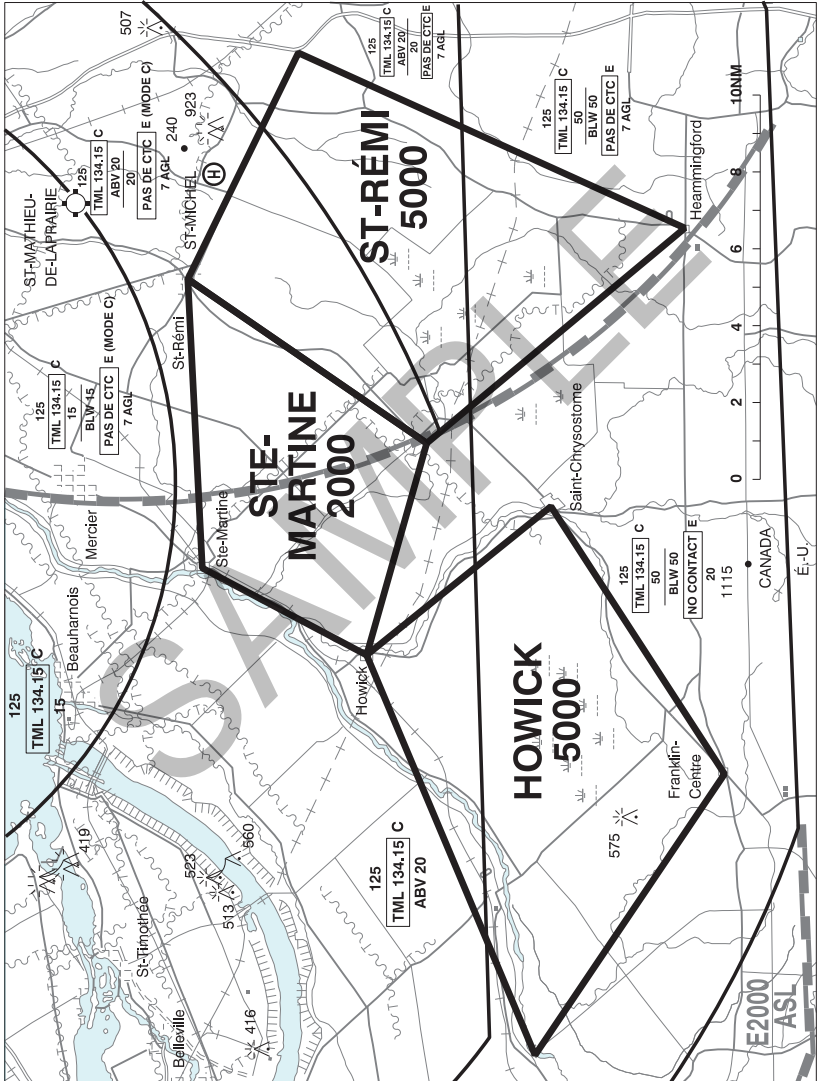
MONTREAL CARTE DE PROCEDURES TERMINALE VFR - OPERATIONS DE PLANEURS



OPÉRATIONS DE PLANEURS

Ops de vol libre aura lieu du 15 avr au 1 déc, de la surface jusqu'à-dessous de 5000 ASL.

MONTRÉAL CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR - ZONES D'ENTRAÎNEMENT

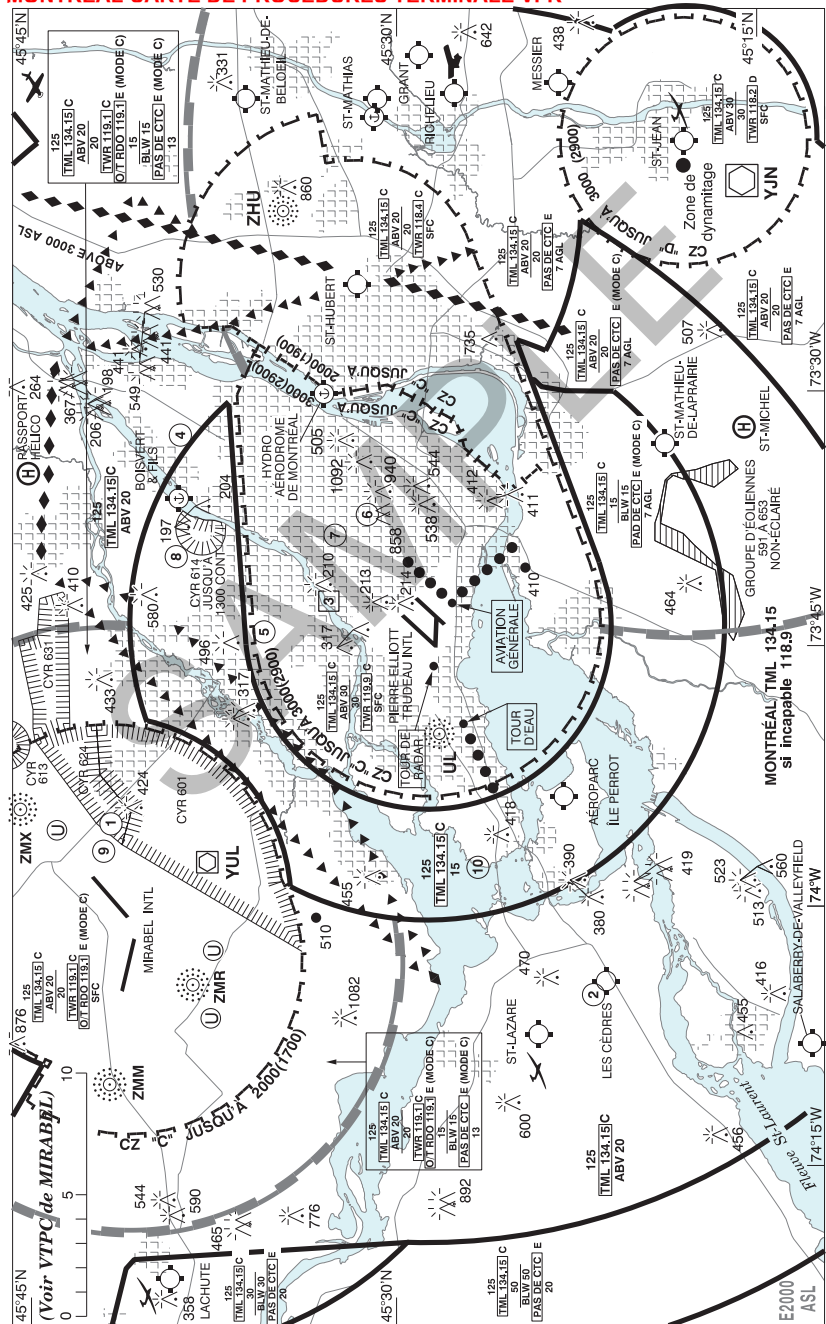


ZONES HOWICK ET ST-RÉMI: 5000 ASL ET EN-DESSOUS
 ZONE STE-MARTINE: 2000 ASL ET EN-DESSOUS

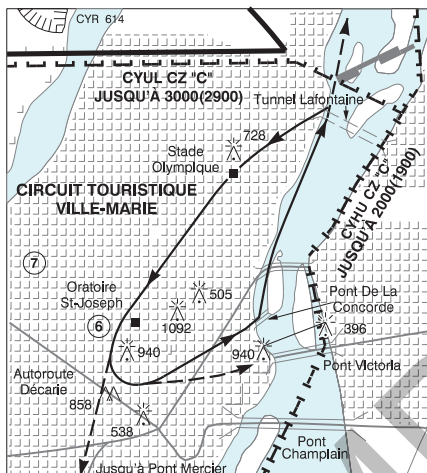
ZONES D'ENTRAÎNEMENT

Des vols d'entraînement s'effectueront dans une ou plusieurs des zones indiquées sur la VTPC, de la surface à 5000 ASL dans les zones de Howick et St-Rémi & de la surface à 2000 ASL dans la zone de Ste-Martine. Contacter le tml de Montréal (freq 134.15) pour connaître l'utilisation de ces zones. Les aéronefs qui désirent s'entraîner dans une de ces zones, devront, lors de l'obtention de leurs codes VFR, spécifier la zone et l'altitude demandées.

MONTREAL CARTE DE PROCEDURES TERMINALE VFR



MONTRÉAL CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (suite)



HÉLIPORTS

- 1 MONTRÉAL (BELL)
- 2 MONTRÉAL / LES CÈDRES
- 3 MONTRÉAL (SACRÉ-COEUR)
- 4 MONTRÉAL EAST (AIM)
- 5 MONTRÉAL / LAVAL (ARTOPEX PLUS)
- 6 MONTRÉAL / KRUGER
- 7 MONTRÉAL / POINT ZERO
- 8 MONTRÉAL / LAVAL (ÉVASION HÉLICOPTÈRE)
- 9 MONTRÉAL / MIRABEL HÉLICO
- 10 MONTRÉAL / HELIPOINT SENNEVILLE

PROCÉDURES DE VOL VFR

ARRIVÉES: Les aéronefs à l'arrivée devraient établir le contact 5NM avant de pénétrer l'espace aérien de classe "C".

DÉPARTS: Les aéronefs au départ devraient aviser la tour de contrôle de leurs intentions d'évoluer dans l'espace aérien de classe "C" avant de circuler.

DESCRIPTION DES ROUTES VFR:

ROUTE ALPHA: (Terrebonne/Oka)

Direction sud-ouest: de Terrebonne nord de l'autoroute 640 puis en suivant la rive Nord jusqu'à Oka.

Direction nord-est: d'Oka à la rive Sud de la rivière des Mille-Îles (Laval) puis à Terrebonne nord de l'autoroute 640.

ROUTE BRAVO: (Terrebonne/St-Hubert)

Direction nord: de l'aprt de St-Hubert à Repentigny puis en direction ouest à Terrebonne nord de l'autoroute 640.

Direction sud: de Terrebonne nord de l'autoroute 640 à Repentigny à CARRIÈRE VARENNES à IREQ puis à l'aprt.

MONTRÉAL CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)**VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C DE MONTRÉAL/TRUDEAU, MONTRÉAL/ST-HUBERT ET DU TERMINAL DE MONTRÉAL**

Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, une procédure permettant au pilote d'obtenir un code transpondeur avant son décollage a été mise à la disposition des aéronefs VFR. Cette procédure obligatoire s'applique aux aéronefs sans plan de vol ou itinéraire de vol déposé auprès de NAV CANADA et désirant pénétrer ou opérer dans l'espace aérien de classe C de Montréal/Trudeau, Montréal/St-Hubert, Montréal/Mirabel et du terminal de Montréal. Tout aéronef ne respectant pas la procédure pour les codes transpondeur ne sera pas accepté dans l'espace aérien de classe C de Montréal/Trudeau, Montréal/St-Hubert, Montréal/Mirabel et du terminal de Montréal.

Pour obtenir un code transpondeur:

Un code transpondeur discret doit être obtenu avant de décoller pour l'espace aérien de classe C de Montréal/Trudeau, Montréal/St-Hubert, Montréal/Mirabel ou l'espace aérien de classe C du tml en contactant l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633) pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre le vol. Pour toute destination autre que le circuit touristique Ville-Marie de la zone de contrôle de Montréal/Trudeau, les aéronefs au départ de CYJN, CYHU ou CYMX obtiendront leur code transpondeur auprès de la Tour de contrôle ou de la FSS.

Procédures en vol:

1. Réglez votre transpondeur sur le code assigné avant votre première communication avec l'ATC.
2. Ctc l'ATC au moins 5NM avant de pénétrer dans l'espace aérien de classe C de Montréal/Trudeau, Montréal/St-Hubert, Montréal/Mirabel et du terminal de Montréal.

ESPACE AÉRIEN DE CLASSE G DE MONTRÉAL

Afin de normaliser l'utilisation des fréqs dans l'espace aérien non contrôlée (classe G) compris entre l'extrémité E de l'île de Montréal & Pointe-Calumet / Île Bizard à l'ouest, diffuser vos intentions et garder l'écoute, si possible, sur 123.2, et maintenir les phares d'atterrissage allumés.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

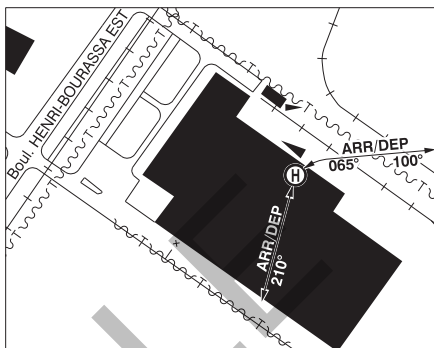
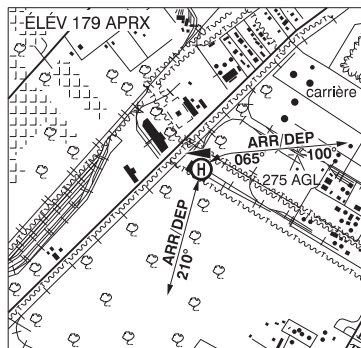
MONTREAL CENTRE	(urgence seulement 514-633-3365)	CZUL						
118.9	118.9	120.42	120.42	(En-dessous du FL230)	124.65	124.65	(En-dessous du FL240)	
125.15	125.15	(En-dessous du FL290)	126.9	126.9	& 132.85	132.85	(En-dessous du FL240)	
134.15	134.15	(En-dessous du FL290)	134.4	(FL290 & au-dessus)	135.6	135.6	& 245.0	
294.0	(En-dessous du FL290)	268.3	268.3	(En-dessous du FL240)	287.2	(FL290 & au-dessus)	294.0	
294.0	(En-dessous du FL290)	Brevoort	132.025	(FL290 & au-dessus)	0730-2330Z†	O/T Gander Centre	134.85	(FL290 & au-dessus)
Brisay	119.4	& 134.325	(FL290 & au-dessus)	132.775	132.775	(En-dessous FL290)		
Brockville Regional Tackberry Aprt	134.675	134.675	(En-dessous du FL240)					
Campbellford	135.05	135.05	(En-dessous du FL240)					
Chibougamau	127.3	127.3	(En-dessous du FL290)	133.025	& 253.2	(FL290 & au-dessus)		
Chisasibi	132.325	(FL290 & au-dessus)						
Gaspé	134.175	134.175	(En-dessous du FL290)					
Inukjuak	119.15	119.15	(En-dessous du FL290)	132.675	(FL290 & au-dessus)			
Iqaluit	132.8	(FL290 & au-dessus)	134.55	134.55	(En-dessous du FL290)			
Kapusking	133.975	(FL290 & au-dessus)						
Kuujuuaq	132.45	& 133.2	(FL290 & au-dessus)	134.2	(FL290 & au-dessus)	0730-2330Z†		
O/T Gander Centre	135.1	135.1	(En-dessous du FL290)	135.8	(FL290 & au-dessus)			
La Grande Rivière (LG-2)	132.1	132.1	(En-dessous du FL290)	133.775	(FL290 & au-dessus)			
La Tuque	134.5	134.5	(En-dessous du FL290)					
Lac Levesque	134.225	(FL290 & au-dessus)						
Mont-Joli	132.625	(FL290 & au-dessus)	134.65	134.65	& 227.2	227.2	(En-dessous du FL290)	
Mont-Laurier	126.575	126.575	(En-dessous du FL290)	127.875	(FL290 & au-dessus)			
Mont-Tremblant	133.9	(15,000 et en-dessous)						
Moosonee	118.975	(FL290 & au-dessus)						
Natashquan	134.825	134.825	(En-dessous FL290)					
Ottawa	124.275	124.275	(En-dessous du FL290)	127.7	127.7	(En-dessous du FL290)	128.175	
(En-dessous 14,000)	128.775	128.775	(En-dessous du FL240)	134.975	134.975	(En-dessous du FL290)	135.15	
(En-dessous 14,000)	266.8	266.8	(En-dessous du FL290)					
Pembroke	135.2	135.2	(En-dessous du FL240)					
Puvirnituk	132.275	132.275	(En-dessous du FL290)	134.725	(FL290 & au-dessus)			
Quaqtaq	128.25	128.25	(En-dessous du FL290)	134.8	(FL290 & au-dessus)			
Québec	124.0 & 127.85	(En-dessous 14,000)	135.025	135.025	& 270.9	270.9	(En-dessous du FL290)	
322.8	(En-dessous 14,000)							
Rivière-du-Loup	125.1	125.1	& 299.6	299.6	(En-dessous du FL290)			
Rouyn	120.725	(FL290 & au-dessus)						
St-Adrien	123.925	(FL290 & au-dessus)	132.35	132.35	(En-dessous du FL290)	133.225		
(FL290 & au-dessus)								
Schefferville	132.9	132.9	(En-dessous du FL290)	312.7	312.7	(En-dessous du FL290)		
Sept-Îles	135.55	135.55	& 381.9	381.9	(En-dessous du FL290)			
Sherbrooke	132.55	132.55	(En-dessous du FL290)					
Timmins	133.975	(FL290 & au-dessus)						
Trois-Rivières	128.225	128.225	(En-dessous du FL290)					
Val-d'Or	125.9	125.9	& 308.3	308.3	(En-dessous du FL290)			
Wabush	132.25	132.25	(En-dessous du FL290)					

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL EAST (AIM) QC (Héli)

CSH9

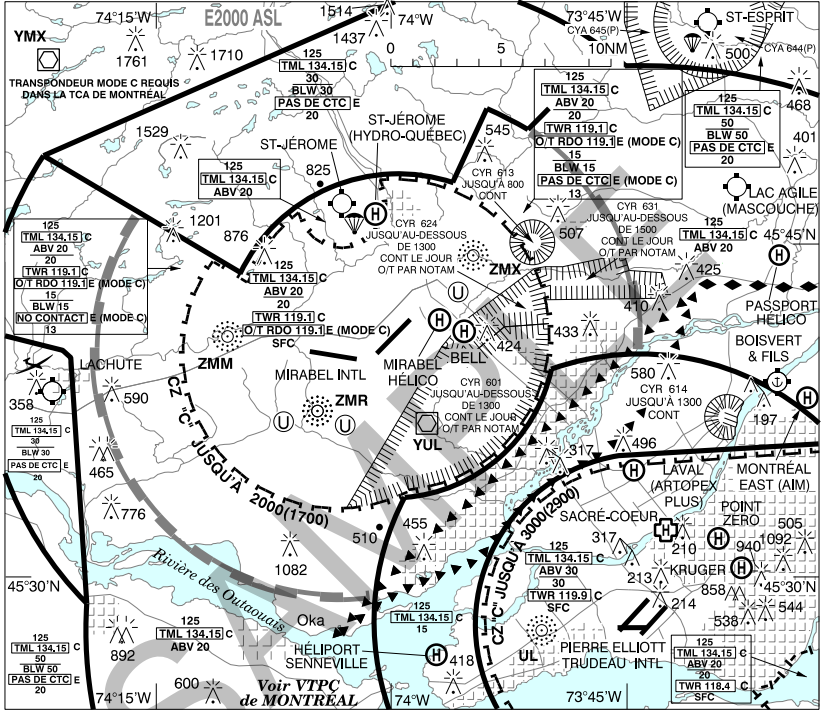


RÉF	N45 38 09 W73 33 44 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 179' aprx VTA
EXP	American Iron & Metal GP Inc 514-494-2000 Cert PPR Héli clsd de 1 nov-1 avr
PF	B-1,4 C-3,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 64' dia héli sur toit de bois Aire de sécurité 100' x 100' non-supporter 5000 lbs Longueur hors tout maximale héli 43'
RCR	Exp Entretien Ité l'hiver
COMM	TOUR Montréal 119.9 ATF tfc 123.2 5NM à l'extérieur de la CZ Montréal 1300', et à l'extérieur de la TCA 2000' TML Montréal 134.15
PRO	Arr/dép 210° de héli (H3), utilisation de jour seulement. Arr/dép courbe 065° à 100° de héli (H3), utilisation de jour seulement.
ATTENTION	Lignes à haute tension non balisées aprx 200' longeant cotés E et N de l'héli aprx 250 AGL. Cheminée balisée aprx 500' SE de l'héli aprx 250 AGL. Activités de grues mobiles et fixes aprx de 500' à 1,000' de l'héli max 200 AGL. Ctc opr pour les info de pente.

QUÉBEC

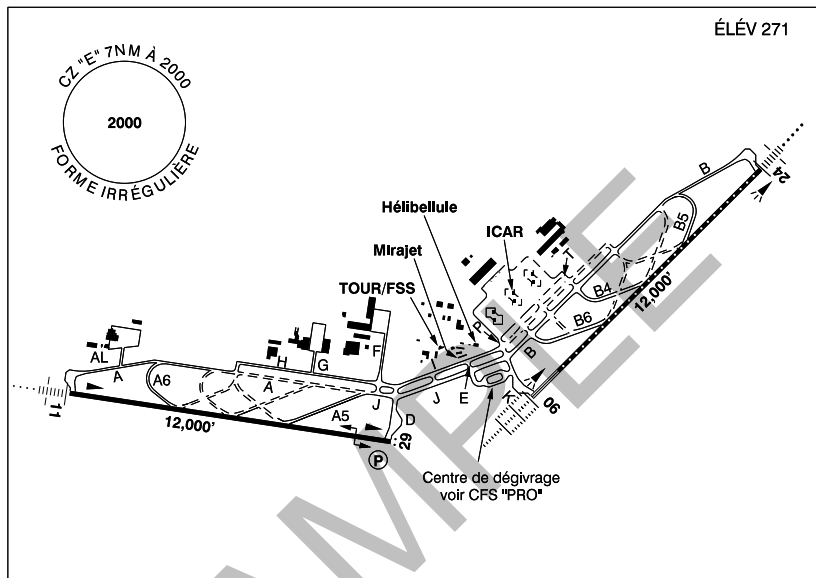
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTREAL INTL (MIRABEL) CARTE DE PROCÉDURES TERMINAL VFR



MONTREAL INTL (MIRABEL) QC

CYMX



RÉF	N45 40 47 W74 02 19 21NW 15°W UTC-5(4) Élév 271' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 T2 CAP OC
EXP	Aéroports de Montréal 514-633-3223 Cert Frais d'atterrissage
PF	C-1,2,3,5,6 D-4
DOUANES	AOE/15 13-01Z†, PAX et équipages seulement Hélibellule FBO 24 hrs PN 450-476-1000 Fax 450-476-1002 cargo 13-22Z† lun-ven (exc jours fériés) 450-476-3168.
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYMX
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng flts PPR. Plans de vol par facsimilé au 514-633-2877 et ajouter numéros de tél où le pilote peut être rejoint avant le dép.
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z.
SERVICES	
CARB	JA-1, 100LL. JA-1 disponible avec Swissport Canada Fuel Services Inc 514-601-8403 ou Hélibellule FBO. 100LL disponible avec Hélibellule FBO.
S	2
SUP FL	D & A-ice 122.575 Dim à partir de 07Z†, disponible sur demande seulement 1 hr PN
CSLT MIL	Aéronefs de passage à L3 Technologies MAS Inc. ctc svcg (123.25)
CSLT PRIVÉ	Aeromag 2000 122.575 450-476-1850 Hélibellule FBO 122.325 450-476-1000 12-22Z† lun-ven, 13-22Z† sam-dim. O/T redevances.
MIL CON	Apron Fuel Services Inc 450-476-1000

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONTRÉAL INTL (MIRABEL) QC (Suite)

CYMX

PISTE	Piste 06(060°)/24(240°) 12,000x200 CONC Piste 11(113°)/29(293°) 12,000x200 béton Piste 29 descend 0.65% premiers 3412' RAG: Piste 11/29 (seuil 29) BAK 12 (1500'). NOTAM émis lorsque que le câble est levé. Disponibilité du câble 12-21Z± lun-ven exc jours fériés. 24 hrs PN. Redevance, 450-476-4490 ou 514-883-6989. Tout acft nécessitant câble 2 hrs PN à L3 Technologies MAS Inc. 450-476-4455.
CERT PISTE	Piste 06 RVR 600/Piste 24 RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 11/29 AGN V
TWY	Voies de circulation 23m avec accotements de 13m. Twy AL, P & T: Non-contrôlée
AIRE DE TFC	Aires de trafic principale et cargo: Non-contrôlées; signifier vos intentions sur 122.4 avant toutes manoeuvres.
RCR	Exp 07-17Z± lun-ven, 08-17Z± sam-dim. O/T redevances.
BALISAGE	06-AL(TE HI CL TDZL), 24-AN(TE HI CL), 11-AN(TE HI), 29-AS(TE HI) P3
COMM	
RADIO	Mirabel 119.1 (E) 03-11Z± (urgence seulement 450-476-3141)
ATIS	126.1 450-476-3095 (français); 125.7 450-476-3031 (anglais)
CSLT AIRE DE TFC	tfc 122.4
SOL	121.8 11-03Z±
GND ADV	121.8 03-11Z± (urgence seulement 450-476-3141)
TOUR	119.1 11-03Z± (urgence seulement 450-476-3142)
MF	rdo 119.1 03-11Z± (urgence seulement 450-476-3141) forme irrégulière (voir Montréal Intl (Mirabel) VTPC) 7NM 2000 ASL et de 7-11NM entre 1500-2000 ASL (RAC 602.98)
ARR	Montréal 124.65 268.3
DEP	Montréal 124.65 268.3
CSLT VFR	Montréal 134.15
NAV	
NDB	JOLY ZMM 266 (L) N45 40 51 W74 11 04 HERMAS ZMR 272 (L) N45 37 29 W74 05 17 JANVIER ZMX 317 (L) N45 44 30 W73 55 14
VOR/DME	YMX 116.7 Ch 114 N45 53 17 W74 22 33 (1674')
ILS	IKP 111.3 (Piste 06) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement; IIT 111.7 (Piste 24) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement; IJX 110.9 (Piste 11) RVR alignement de piste fiable seulement en dedans de 10° de l'axe de la trajectoire d'alignement

MONTRÉAL INTL (MIRABEL) QC (Suite)

CYMX

PRO

TWR exploitation de 06h00 à 22h00 locales (11-03Z)

Zone de contrôle Classe C et zones de transition Classe C lorsque TWR en exploitation.

Zone de contrôle Classe E et zones de transition Classe E lorsque RADIO en exploitation.

RADIO seulement 03-11Z‡

Transpondeur Mode C requis dans les zones de transition de classe E et dans la zone de contrôle de classe E.

Circuits à droite pistes 24 et 11 (RAC 602.96)

Voie de circulation I direction Est seulement. Voie de circulation J direction Ouest seulement.

Conformément à l'alinéa 602.96(3)(d) du RAC, aucun commandant de bord d'un aéronef qui circule au sol pour procéder à un départ pendant des opérations ILS CAT II ne doit procéder au-delà du point d'attente ILS CAT II sans avoir obtenu une autorisation IFR valide de l'ATC.

Le ministre a autorisé des restrictions opérationnelles particulières en ce qui a trait aux communications au sein de la MF ainsi que l'instauration d'une fréquence de service consultatif sol (GND ADV) conformément au paragraphe 602.97 (2), au paragraphe 602.98 (1) et à l'article 602.99 du RAC.

Procédure au départ: Avant de circuler au sol pour un départ, communiquez avec GND ADV sur la fréquence 121,8 pour obtenir l'autorisation et l'avis consultatif initial. Une fois l'avis consultatif initial reçu, les communications sur GND ADV seront transférées à RADIO sur la fréquence 119,1 avant la circulation sur la piste/l'aire de départ. Les pilotes sont tenus de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de collision avec un autre aéronef ou un véhicule avant le départ (conformément aux alinéas 602.96 2a) et b) du RAC.

Procédure à l'arrivée: Après avoir quitté la piste/la surface d'arrivée et en avoir rendu compte sur la fréquence radio, les pilotes recevront l'instruction d'entrer en contact avec GND ADV sur la fréquence 121,8 pour obtenir les renseignements sur le trafic et la circulation au sol avant de s'engager sur la voie de circulation.

TWR et RADIO 24hres

Après atterrissage piste 06, virages à gauche sur twy B6 ou B4 non autorisés pour aéronefs à réaction de 24m (79') ou plus d'envergure.

Aéronefs de plus de 65m (213') d'envergure stationnent aux postes 111 et 116 et dégivrent au poste 116 seulement. L'Antonov 225 stationne et dégivre au poste 116 et ne doit jamais emprunter les voies de circulation H, I ou B entre B4 et la baie d'attente de la piste 24. Suivre les indications TWR/FSS.

Centre de dégivrage procédure des feux de guidage: Panneau lumières de direction; lorsque rouge, garder position. Lorsque illuminé vert suivre le sens des flèches. Panneau de lumières de stationnement; lorsque illuminé vert circuler droit devant jusqu'à ce que le feu tourne au rouge.

Procédure Centre de dégivrage:

1. **1 hre avant le refoulement**, ctc AÉROMAG sur fréq 122.575 ou 450-476-1850, et confirmer le type de dégivrage.
2. **Immédiatement avant le refoulement**, vérifier le temps d'attente.
3. Sur Twys J ou K à l'écart du tablier de dégivrage, ctc AÉROMAG sur 122.575.
4. Suivez les instructions d'AÉROMAG et les lignes de guidage jusqu'à la baie sud et confirmer que les "**freins sont serrés**", que l'aéronef est configuré et que les moteurs sont au ralenti.
5. Lorsque le dégivrage est complété, **avant tout mouvement**, attendez instructions d'AÉROMAG.
6. A la sortie du tablier de dégivrage, sur instructions d'AÉROMAG, ctc twr/rdo Mirabel sur 119.1.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

MONTRÉAL INTL (MIRABEL) QC (Suite)

CYMX

PRO (Suite)

Distance entre l'axe du poste de stationnement et les obstacles:

- Côté droit avec le lampadaire: 40m
- Côté gauche avec le bâtiment: 40.5m

Procédures en conditions de visibilité réduite: Voir CAP.**Espace aérien:** Utilisation normalisée de la fréq 123.2 dans l'espace aérien de classe G à l'Est de la zone de contrôle.**Aire de tfc:** Circuler en sens horaire sauf aéronefs de 65m (213') et plus d'envergure en sens anti-horaire pour accéder aux postes 111 et 116.

Mirabel est à l'intention des aéronefs cargo cédulés et de l'aviation générale. Pour les svcs d'aviation générale PN avec Hélibellule (voir CSLT PRIVÉ).

Avions de chasse seulement: Pour réduire les risques d'ingestion de débris lors d'ops sur les pistes 06 et 24, toujours utiliser les voies de circulation suivantes:

Au départ: voies de circulation A, H, I, K (remonter la piste pour décollage 24).

A l'arrivée: voies de circulation K, J, F, H et A (remonter la piste si atterrissage 06).

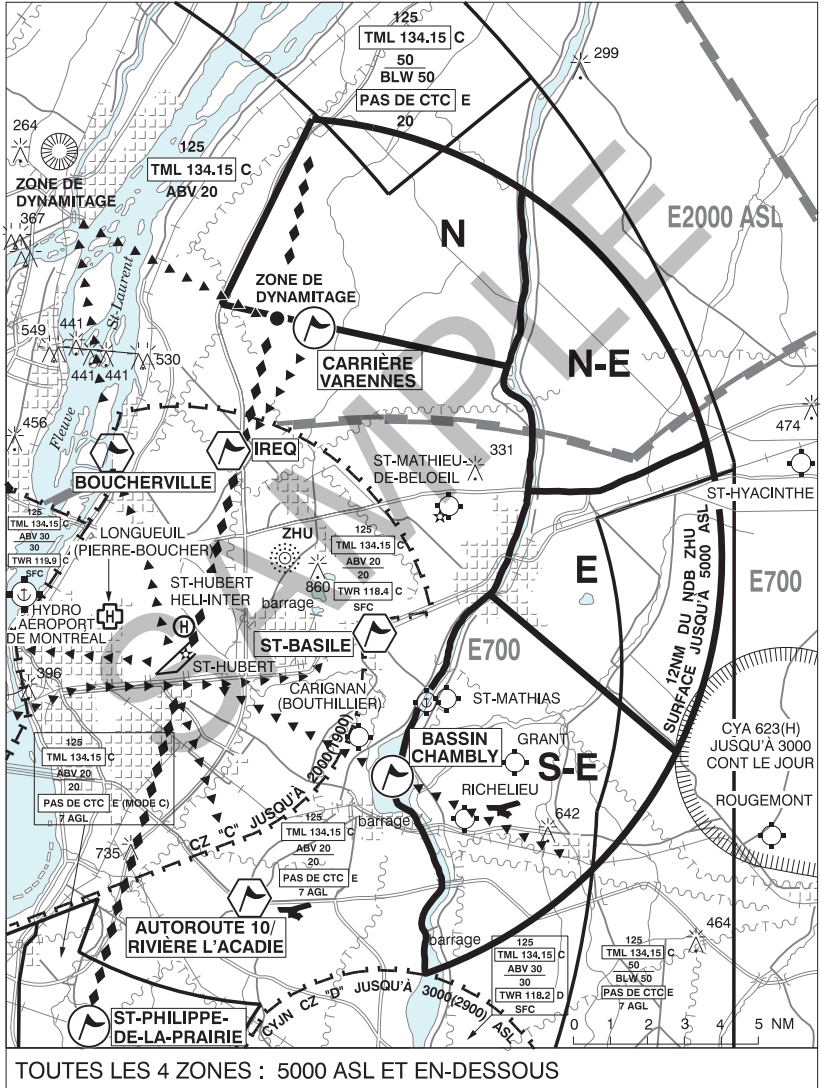
Lors d'ops sur la piste 11/29 au départ piste 29 toujours utiliser la voie de circulation suivante: twy A et remonter la piste jusqu'au seuil 29.

Codes VFR: Référez à MONTRÉAL VTTC section VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C DE MONTRÉAL/TRUDEAU, MONTRÉAL/MIRABEL, MONTRÉAL/ST-HUBERT ET DU TERMINAL DE MONTRÉAL.

ATTENTION

Vols d'essais d'Hélicoptères Bell entre 1300 et 2000 ASL au-dessus des CYR601 et CYR624

MONTRÉAL TERMINAL CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR - ZONES D'ENTRAÎNEMENT



ZONES D'ENTRAÎNEMENT

Des vols d'entraînement s'effectueront dans une ou plusieurs des zones indiquées sur la VTPC, de la surface à 5000 ASL. Contacter le tml de Montréal (freq 134.15) pour connaître l'utilisation de ces zones. Les aéronefs qui désirent s'entraîner dans une de ces zones, devront, lors de l'obtention de leurs codes VFR, spécifier la zone et l'altitude demandées.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONT-TREMBLANT / HELIPORT P3 QC (Héli)

CHP3

RÉF	N46 11 43 W74 34 16 Adj S 14°W (2016) UTC-5(4) Élev 915' aprx VTA A5002	
EXP	Héli-Tremblant 819-425-5662 Fax 819-425-2862 Enr PPR	
PF	B-3 C-5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO 40' x 40' GRVL TLOF 24' x 24' BOIS Aire de sécurité 60' x 60' GRVL Longueur hors tout maximale heli 45'	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM 3700 ASL	
PRO	Arr/dep 330° du heli, utilisation de jour seulement	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONT-TREMBLANT / ST-JOVITE HÉLI-TREMBLANT QC (Héli)

CHT3

RÉF	N46 06 51 W74 32 29 1ESE 15°W UTC-5(4) Élév 803 VTA A5002	
EXP	Héli-Tremblant 819-425-5662 Fax 819-425-2862 Enr PPR	
PF	A-1 C-2,3,5	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB	100LL	
HÉLI-SURFACE RCR	80' x 100' asphalte Exp	
COMM ATF	(bil) tfc 123.2 5NM 3900 ASL	
PRO	Considérations d'atténuation du bruit: Suivre les axes arrivées/départs tel qu'indiqué sur le schéma du héli. Éviter de survoler le site en dessous de 1500 ASL avant d'intégrer les axes d'approches.	
ATTENTION	P-line 1600' NW du Héli 900 ASL (100 AGL) trajet N-S. Ligne électrique au S du FATO 830 ASL (30 AGL) qui longe l'autoroute.	

QUÉBEC

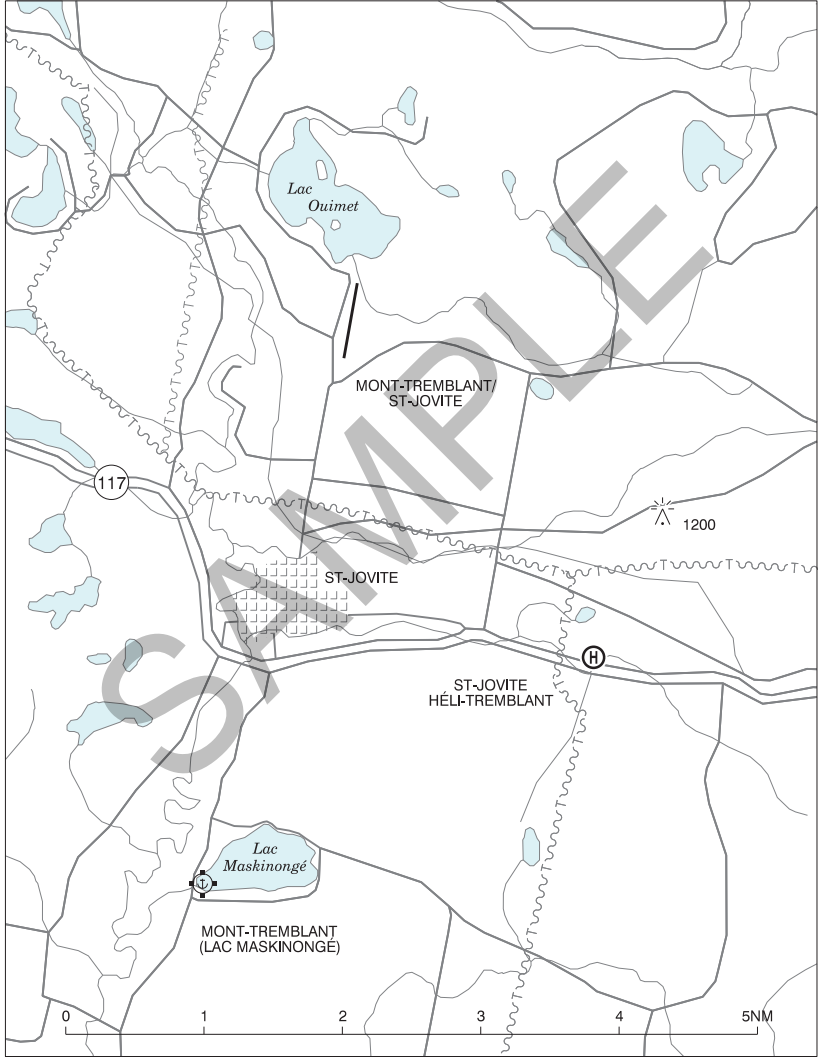
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

MONT-TREMBLANT / ST-JOVITE QC

CSZ3

RÉF	N46 09 15 W74 35 01 1.7N 15°W UTC-5(4) Élév 790' VTA A5002	
EXP	Aéroport Mont-Tremblant Inc 819-425-9494 Enr PPR Frais d'atterrissage	
PF	B-1 C-2,5 D-3,4,6 13-22Z†	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 02/20 3300x150 gazon	
RCR	Exp 1 mai-31 oct Aucun entretien l'hiver	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3800 ASL	
PRO	Pas de poser/décoller. Pas de décollage ou d'atterrissage avant 0900 hr lcl ou après 1800 hr lcl.	
ATTENTION	Colline 1298 ASL 0.25NM W du seuil piste 20.	

MONT-TREMBLANT CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR

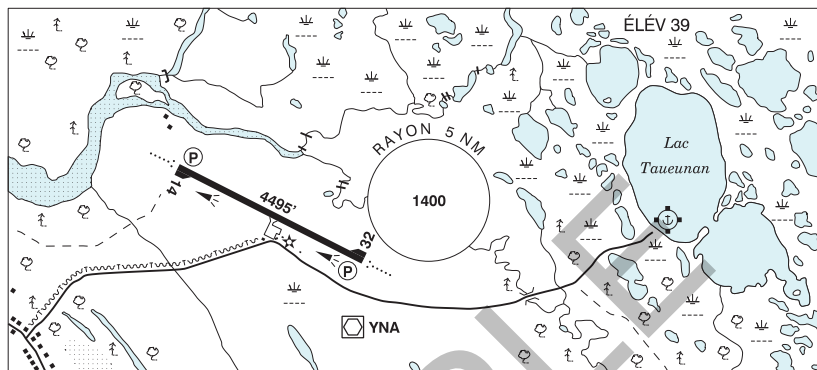


QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

NATASHQUAN QC

CYNA



RÉF	N50 11 24 W61 47 20 Adj NE 20°W (2013) UTC-5(4) Élév 39' A5011 LO7 LO8 HI1 HI6 CAP
EXP	Municipalité du Canton de Natashquan 418-726-3273/3362 Cert
PF	B-1 C-2,3,4,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z. Cam météo
SERVICES	
CARB	100LL, JA-1 PN
CSLT PRIVÉ	Avjet/TSAS PN lun-ven 13-22Z† O/T redevance 418-355-9003
PISTE	Piste 14(138°)/32(318°) 4495x100 ASPH
CERT PISTE	Piste 14/32 AGN IIIA
RCR	Exp 418-726-3273 ou 581-622-0059 1130-2030Z† lun-ven O/T 3 hrs PN CRFI, PLR/PCN
BALISAGE	14-AO(TE ME) P2, 32-AO(TE ME) P2 ARCAL-122.2 type K
COMM	
RCO	Madeleine rdo 122.2 (RAAS) 13-23Z† Québec rdo 123.85 (FISE) 126.7 (bcst)
MF	Madeleine rdo 13-23Z† O/T t/c 122.2 15NM 3000 ASL (RAC 602.98) Voir section PRO
PAL	Montreal Ctr 134.825
AWOS	125.3 (français) 126.25 (anglais)
NAV	
VOR/DME	NATASH YNA 113.6 Ch 83 N50 11 01 W61 46 51
PRO	Activités d'hydravions secteur de la Rivière Aguanus (13NM W de l'aprt). Corridor ATF à l'extérieur de la zone MF, voir Section C – Zones avec fréquences air air discrètes.
ATTENTION	Activités aviaires août-sep.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

NEMISCAU QC

CYHH

RÉF	N51 41 28 W76 08 08 4SE 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 802' A5009 LO3 HI1 CAP RCAP	
EXP	Hydro-Québec 819-672-3642 Enr 12-22Z† PPR 48 hrs	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 09(090°)/27(270°) 5000x150 gravier Piste 09 descend 0.36%	
RCR	Exp Entretien l'hiver 12-22Z† lun-ven	
BALISAGE	09-AS(TE HI) P2, 27-AS(TE HI) P2	
COMM		
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 131.7 15NM 3900 ASL (RAC 602.98)	
NAV		
NDB	K8 214 (M) N51 41 20 W76 08 03 Privé Sans surveillance	
ATTENTION	Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver sur la piste hors des hrs d'ops.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

NICOLET QC (Héli)

CSK9

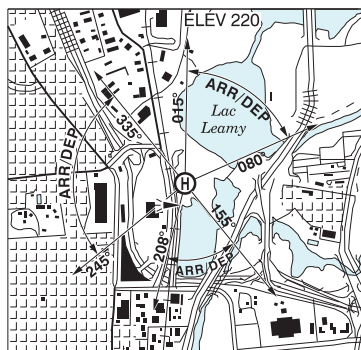
RÉF	N46 13 13 W72 38 52 3E 16°W UTC-5(4) Élev 33' A5002	
EXP	MDN Contrôleur du champ de tir 819-293-2004 Mil PPR	
PRÉP/VOL MIL	FICHIER NOTAM CYQB 819-293-2004 aux heures de travail ou aux périodes d'utilisation du champ de tir	
HÉLI- SURFACE	125' x 250'	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3000 ASL exc l'espace aérien de CYR 606 et à l'extérieur de la zone MF de Trois-Rivières (CYRQ)	
PRO	L'héliport se trouve à la limite EST de la zone réglementée CYR 606. Pour une approche en toute sécurité, il faut rester à l'extérieur de la zone réglementée jusqu'à ce qu'il soit possible d'effectuer une approche par l'EST. Cap 089° obligatoire au départ.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

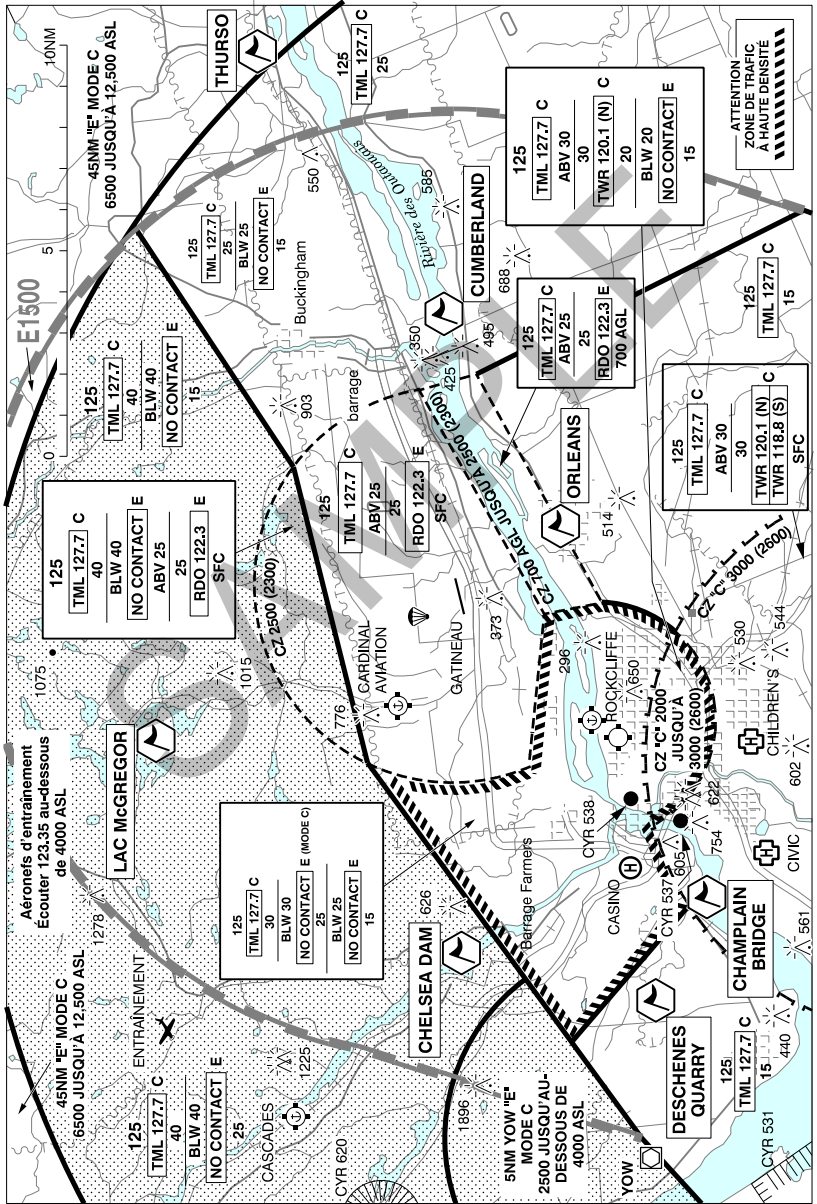
OTTAWA / GATINEAU (CASINO) QC (Héli)

CTA9



RÉF	N45 26 48 W75 43 36 Adj 14°W UTC-5(4) Élév 220' A1905 A5000 A5002
EXP	Casiloc Inc 819-772-6262 Ext 3636 Fax 819-772-3704 Cert PN
PF	C-1,2,3,4,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYND
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 79' dia CONC Aire de sécurité 94' dia CONC Longeur hors tout maximale héli 47'
RCR	Exp
BALISAGE	RY RF ARCAL-123.2 type J
COMM	RCO Québec rdo (Gatineau) 123.375 (FISE) ATF Rockcliffe UNICOM hrs ltd O/T tfc 123.5 5NM 3200 ASL excluant CZ Gatineau, CZ Ottawa/MacDonald-Cartier Intl et l'espace se trouvant à l'intérieur de l'espace de classe C du TCA d'Ottawa.
PRO	Arr/dép entre 015°-080° et 245°-335° de l'héli, pente 8% (H1), utilisation jour/nuit. Arr/dép 155°-208° de l'héli, pente 8% (H3), utilisation jour/nuit. Survol des embarcations interdit en tout temps. Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 866-VFR-CODE (866-837-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C d'Ottawa.

OTTAWA / GATINEAU CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA / GATINEAU CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
CHAMPLAIN BRIDGE	VCCHB	N45° 24.50 W75° 45.50
CHELSEA DAM	VCHEL	N45° 30.80 W75° 46.53
CUMBERLAND	VCMBL	N45° 31.00 W75° 24.60
DESCHENES QUARRY	VCQRY	N45° 25.80 W75° 49.20
LAC MCGREGOR	VCPOU	N45° 38.62 W75° 38.87
ORLEANS	VCORL	N45° 28.57 W75° 31.45
THURSO	VCGUY	N45° 35.92 W75° 14.72

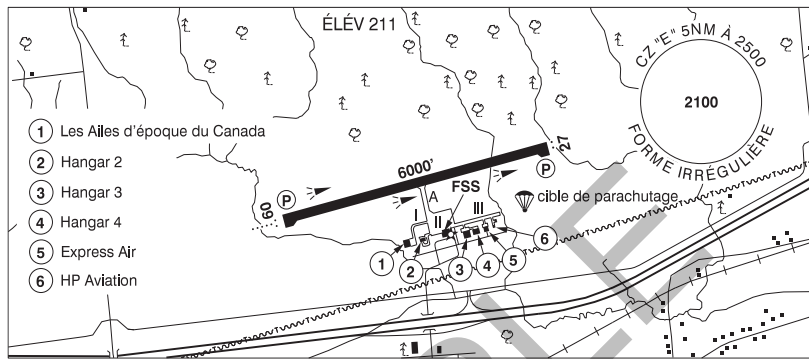
SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA / GATINEAU QC

CYND



RÉF	N45 31 18 W75 33 49 Adj E 14°W UTC-5(4) Élév 211' A1905 A5000 A5002 LO6 LO7 HI5 T2 CAP
EXP	La Corp de l'Aéroport Exécutif Gatineau-Ottawa 819-743-8883 Cert
PF	A-1,2 11-02Z± lun-ven, 13-00Z± sam-dim; B-3,6 C-4,5
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 13-21Z± lun-ven
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYND
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353, plans de vol IFR, vols d'entraînement IFR PPR, lun-ven.
MÉTÉO	METAR 12-02Z± O/T LWIS TAF 14-02Z±, hrs d'émission: 00, 14, 18Z (DT 00, 13, 18Z).
DUAT	ATB accès durant les heures d'ops du TML
SERVICES	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl), SP, HPR 11-02Z± lun-ven, 13-00Z± sam-dim, 819-598-8407
HUILE	Toutes
S	1,2,4,5,6
SUP FL	D & A-Ice
CSLT PRIVÉ	Exp 123.4
MIL CON	Corporation de l'aéroport de Gatineau, 123.4, 819-665-7024
PISTE	Piste 09(089°)/27(269°) 6000x150 ASPH
CERT PISTE	Piste 09/27 AGN IIIB
TWY	Tableier I et III sont restreints à moins de 26,000 kg pour la portance
RCR	Aprt 819-598-8407 CRFI disponible 11-02Z± lun-ven, 13-00Z± sam-dim Exp Déneigement 11-02Z± O/T 3 hr PN. PCN
BALISAGE	09-AO(TE ME) P2, 27-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.3 type K 0215-1130Z±
COMM	
RADIO	Gatineau 122.3 (V) 1130-0215Z± (urgence seulement 819-643-2961)
RCO	Québec rdo 123.375 (FISE)
MF/ATF	Gatineau rdo tfc 122.3 5NM forme irrégulière 2500 ASL (RAC 602.98) 1130-0215Z± O/T ATF 122.3
TML	Ottawa 127.7 128.175
CSLT PRIVÉ	Ottawa Tml 127.7

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

OTTAWA / GATINEAU QC (Suite)

CYND

PRO	Circuit à droite piste 27 (RAC 602.96). Turbulence possible en apch piste 27 avec vent du N. VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN D'OTTAWA DE CLASSE C ET TERMINAL DE CLASSE C VOIR OTTAWA/MACDONALD-CARTIER INTL POUR PROCÉDURES.
ATTENTION	Entretien: Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver NORDO sur la piste hors des hrs d'ops de la FSS. Parachutage: Au-dessus de l'aprt alt max ocsl 15,000 ASL, 11-05Z†. Espace aérien: Tfc en rapprochement ctc Gatineau rdo 5 min avant de pénétrer la zone MF. Champ de tir: Aprx 0.5NM NW du seuil 09, actif 15 mai-1 nov de jour. Faune: Possibilité d'animaux sur la piste, activité aviaire de mai-oct. Acrobaties: Possibilité d'activité acrobatique au-dessus de A/D entre le sol et 8500 ASL.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

PARENT QC

CYPP

RÉF	N47 55 55 W74 36 29 16°W UTC-5(4) Élév 1400' A5002 A5009 LO6 LO7	
EXP	Ville de La Tuque, secteur Parent 819-667-2323 Enr	
PF	C-1,2,3,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYRJ Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 06/24 2975x75 gravier Exp Entretien Ité l'hiver Accotements de piste mous	
BALISAGE	06-(TE LO), 24-(TE LO) ARCAL-123.2 type J	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 4400 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 24 (RAC 602.96).	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

PINTENDRE QC

CPT9

RÉF	N46 45 27 W71 06 33 Adj E 16°W (2013) UTC-5(4) Elev 270' A5002	
EXP	Jacques Bernier 418-833-2821 ou 418-952-2821 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et des États-Unis) ou 418-871-8678	
SERVICES		
CARB	100LL, JA Ité ctc EXP	
HUILE	Shell W 15W50	
S	1,4,5,6	
PISTE	Piste 15(153°)/33(333°) 2100x30 GRVL Piste 33 seuil décalé 450'	
RCR	Exp Entretien Ité l'hiver	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL à l'extérieur de la CZ de CYQB et la TCA de Québec	
PRO	<p>Piste préférentielle: Piste 15 pour les décollages. Piste 33 pour les atterrissages</p> <p>Circuits: Circuit à droite piste 33 (RAC 602.96). Les circuits ne doivent pas excéder 1300 ASL.</p> <p>Posés/décollés: Aucun posé/décollé.</p> <p>Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.</p>	
ATTENTION	<p>Apch aux instruments à CYQB: Acft volant à l'aprt de Québec/Jean-Lesage Intl (zone de contrôle 4.8NM WNW de l'A/D de Pintendre) en apch aux instruments piste 29 peuvent survoler l'A/D de Pintendre en dessous de 3000 ASL.</p> <p>A/D de St-Jean-Chrysostome 4.5NM WSW freq commune. Possibilité de chevreaux sur la piste. Ligne électrique balisée courte finale piste 33. Deux lignes haute tension non balisées 0.5NM finale piste 15. Sauts en parachute (jusqu'à 12,500 ASL) SR-SS mi-avr à mi-oct.</p>	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

PORT-MENIER QC

CYPN

RÉF	N49 50 11 W64 17 19 2.7E 20°W (2014) UTC-5(4) Élév 168' A5011 LO7 HI1 HI6 CAP	
EXP	Transports Québec 418-535-0327 ou Gérant 418-535-0342 (1230-2030Z± lun-ven), Urgence/MEDEVAC Page 1-866-607-5103 ou http://messaging.iridium.com Code: 8816 3149 7486 Cert	
PF	A-1,6 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO 418-535-0056 (voir COMM) Cam météo	
PISTE	Piste 11(111°)/29(291°) 4888x148 ASPH Pistes 11 & 29 monte 0.5% premiers 1800'. Piste 11/29 AGN IIIA	
CERT PISTE RCR	Exp Déneigement 1100-2130Z± lun-ven O/T PN 418-535-0427 PLR	
BALISAGE	11-AD AS(TE ME) P2, 29-AS(TE ME) P2 ARCAL-123.5 type K	
COMM	ATF UNICOM (AU) 11-22Z± (Français seulement) 123.5 O/T tfc corridor voir section PRO AUTO 122.175	
NAV	NDB PN 360 (M) N49 50 15 W64 23 11	
PRO	O/T tfc corridor 123.5 aprx 55NM de large le long du Déroit de Jacques Cartier jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir Section C – Zones avec fréquences air air discrètes.	
ATTENTION	Possibilité de chevreuils et d'activités aviaires dans le périmètre de pistes.	

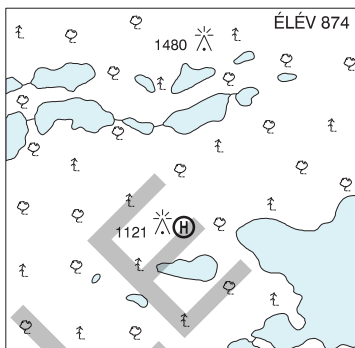
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

POSTE LEMOYNE (COMPLEX LG-3) QC (Héli)

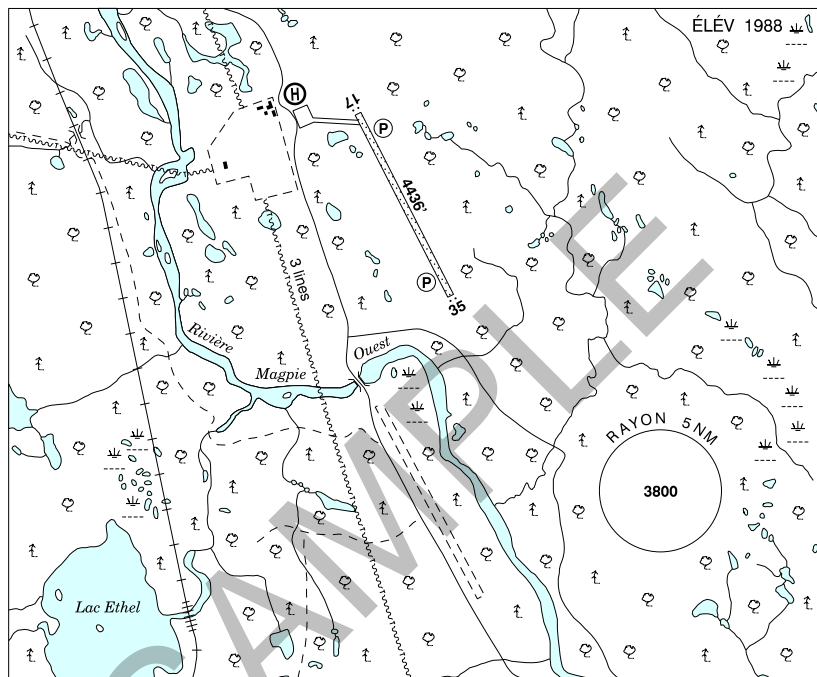
CSY6

RÉF	N53 28 58 W75 01 53 5E 18°W (2014) UTC-5(4) Élev 874' A5018 A5019
EXP	Hydro-Québec 819-638-2988 Fax 819-638-2976 Enr PPR
PF	C-1 PN
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYGL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI- SURFACE RCR	115' x 115' Entretien Ité l'hiver
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3900 ASL



POSTE MONTAGNAIS (MILE 134) QC

CSF3



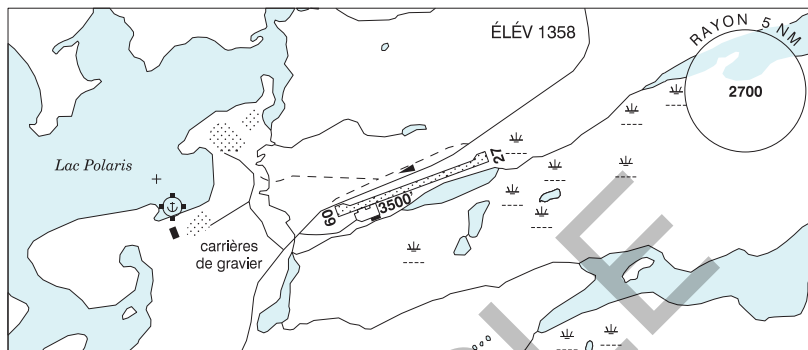
RÉF	N51 53 17 W65 42 52 20°W (2017) UTC-5(4) Élev 1988' A5010 LO7 CAP
EXP	Hydro-Québec 418-964-3666 Fax 418-964-4307 Enr PPR
PF	C-1,2
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
SERVICES	PPR redevances possible pour un ou plusieurs svcs
S	1
PISTE	Piste 17(173°)/35(353°) 4436x98 gravier
RCR	Exp Entretien l'hiver 12-22Z± lun-ven
BALISAGE	17-AS(TE HI) P2, 35-AS(TE HI) P2 Feux de piste H24, RIL O/R
COMM	
CLNC DEL	Pour autorisation IFR ctc Centre de Montréal au 800-633-1353
ATF	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 131.7 5NM 5000 ASL
ATTENTION	Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver sur la piste hors des hrs d'ops de l'UNICOM.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

POURVOIRIE MIRAGE QC

CPM3



RÉF	N53 48 09 W72 50 29 19°W (2015) UTC-5(4) Élev 1358' A5019
EXP	Pourvoirie Mirage Inc 819-854-5151 Fax 819-854-5154 Enr PPR Frais d'atterrissage
PF	C-1,2,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	
CARB	100LL, JA
HUILE	W100, 25W60, 15W50, 80, TURBO
S	4, 6
PISTE	Rwy 09(089°)/27(269°) 3500x85 gravier et roche concassée
RCR	Exp Entretien Ité l'hiver. Véhicule NORDO sur la piste pendant l'entretien d'hiver.
COMM	
ATF	tfc 122.85 5NM 4400 ASL
PRO	Circuit à droite piste 09 (RAC 602.98). Hydroaérodrome 0.5NM W. Survoler la pourvoirie 2NM S avant l'atterrissage si aucune comm, ou si en dehors des heures normales d'opération (13-23Z±).

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

PUVIRNITUQ QC

CYPX

RÉF	N60 03 08 W77 17 15 1N 21°W (2013) UTC-5(4) Élév 83' A5026 A5032 A5033 LO5 HI1 HI2 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z± lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	Ctc exp	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 0540, 1140, 1740, 2340Z Cam météo	
SERVICES		
CARB	JA-1, 100LL(D) Ité. Pilotes doivent fournir une pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-988-2525 ou CELL 819-988-9234 13-22Z± lun-ven O/T COOP 819-988-2972 redevance. VISA et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arnrg préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 01(008°)/19(188°) 6299x148 GRVL Piste 19 descend 0.46%	
CERT PISTE	Piste 01/19 AGN IV	
RCR	Exp	
BALISAGE	01-AS(TE HI) P2, 19-AS(TE HI) P2 ARCAL-123.5 type K	
COMM		
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	UNICOM (anglais seulement) hrs Itées O/T tfc 123.5 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 132.275	
UNICOM	123.5 (V) 1230-0830Z±	
AWOS	120.45 (français) 128.65 (anglais)	
NAV		
NDB	YPX 338 (M) N60 03 30 W77 17 51	
DME	YPX 113.5 Ch 82 N60 03 32 W77 17 48 (129')	
ATTENTION	Aire nivelée dimension non-standard. Présence de tuyaux de ventilation du pergélisol dans la bande de piste. Terrain accidenté au NE de la piste 01/19. Possibilité de caribous sur la piste mai-nov.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

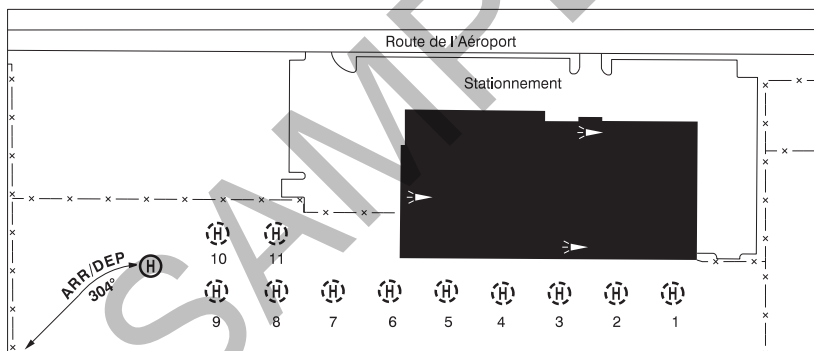
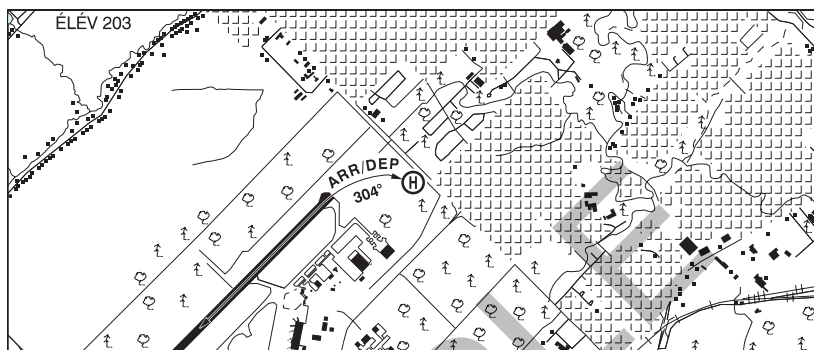
QUAQTAQ QC

CYHA

RÉF	N61 02 47 W69 37 04 24°W (2019) UTC-5(4) Élév 106' A5033 LO5 HI1 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-492-1530 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 15Z†.	
PISTE	Piste 18(179°)/36(359°) 3520x100 GVRL Piste 18 monte 1.3% premiers 820'.	
CERT PISTE	Piste 18/36 AGN IIIA	
RCR	Exp PLR/PCN	
BALISAGE	18-AS(TE ME) P2, 36-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.1 type K, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM	MF aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T ftc 122.1 15NM 3200 ASL (RAC 602.98) PAL Montréal Ctr 128.25 APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV	NDB UHA 285 (M) N61 02 34 W69 37 38 Sans surveillance durant la fermeture du CARS	
ATTENTION	Activités aviaire au dépotoir, situé aprx 800' au NE du seuil 18.	

QUÉBEC / CAPITALE HÉLIOPORTÉ QC (Héli)

CCH7



RÉF	N46 48 03 W71 22 27 6WSW 16°W (2013) UTC-5(4) Élev 203' A5002
EXP	Centre d'Affaires Capital Hélicoptère Inc. 418-871-4466 Fax 418-871-7170 Cert 24hr PN
PF	A-1,2,7 C-3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis) ou 418-871-8678
SERVICES	12-22Z± O/T redevances possibles, 25 déc et 1 jan clsd
CARB	100LL, JA-1
HUILE	Toutes
S	1,2,3,4,6
HELI-SURFACE	FATO/TLOF 64' dia ASPH Aire de sécurité 85' dia ASPH Longueur hors tout maximale héli 43' 11 postes de stationnements de 51' dia ASPH
RCR	Exp
BALISAGE	RF(FH)
COMM	
ATIS	(anglais) 134.6 418-871-6893; (français) 128.3 418-871-6895
SOL	Québec 121.9
TOUR	Québec 118.65
TML	Québec 124.0 VFR

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

QUÉBEC / CAPITALE HÉLICOPTÈRE QC (Héli) (Suite)

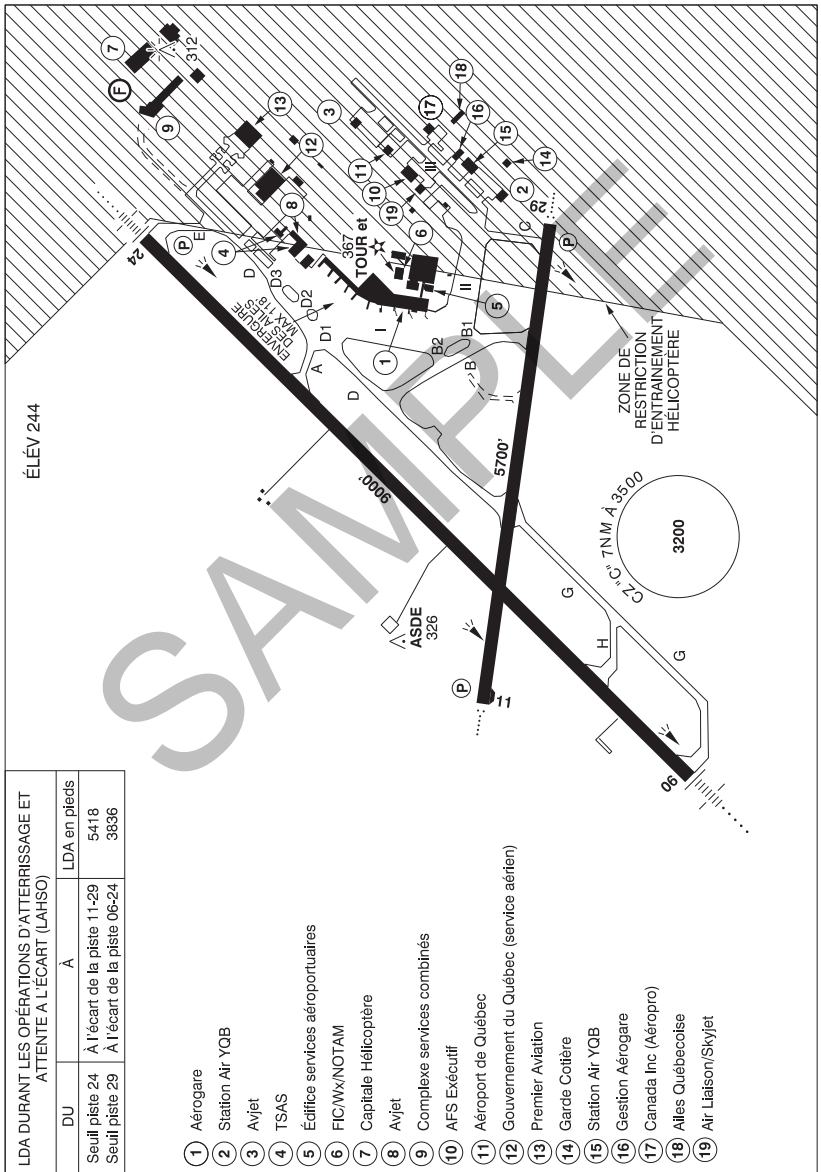
CCH7

PRO	Arr/dép trajectoire courbe 304° de héli vers le seuil de piste 24 CYQB, sauf si instruction contraire de la tour de Québec, pente 6% (H3) utilisation jour/nuit. Tous héli doivent ctc le ctl sol de Québec avant départ du FATO et la tour de Québec lorsque prêt pour le décollage. Activer le mode "altitude" du transpondeur en éloignement seulement.
ATTENTION	Ligne électrique non-balisée 670' S du FATO 247' ASL (42 AGL). Tour balisée 787' ESE du FATO 312' ASL (102 AGL).

SAMPLE

QUÉBEC / JEAN LESAGE INTL QC

CYQB



RÉF	N46 47 28 W71 23 36 6WSW 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 244' A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 HI6 T2 CAP OC
EXP	Aéroport de Québec Inc 418-640-0707 Cert Mil (Mil PN 72 hrs)
PF	A-2,3,6 10-05Z‡ A-1 C-4,5

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

QUÉBEC / JEAN LESAGE INTL QC (Suite)

CYQB

DOUANES	AOE 888-226-7277 H24 1 déc-30 avr, 13-05Z† 1 mai-30 nov
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis) ou 418-871-8678
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353, plans de vol IFR, vols d'entraînement IFR PPR, lun-ven.
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z.
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs
CARB	100LL, JA-1
HUILE	Toutes
S	1,2,4,5,6
SLIA	DÉSIGNÉ CAT 7
SUP FL	D & A-ice
JASU	Démarrreur élect 10/15
CSLT PRIVÉ	Avjet 123.0/122.95 10-02Z† 418-871-1958; TSAS 122.9 10-03Z† lun-ven, 1000-0230Z† sam-dim 418-877-6708, 888-592-3835; Services Aériens du Québec ctc dispatch 129.625 avant arr et dép 20 min PPR; Air Liaison/Skyjet 129.17 11-15Z† 2030-2300Z† lun-ven 418-872-0999; AFS Exécutif 122.475 03-11Z† 418-877-4419
MIL CON	Avjet Distributions Inc. 418-871-1958
PISTE	Piste 06(061°)/24(241°) 9000x150 ASPH Piste 24 monte 0.3% Piste 11(114°)/29(294°) 5700x150 ASPH
CERT PISTE	Piste 06 RVR 1200(1/4sm)/Piste 24 RVR 1200(1/4sm) AGN V Piste 11/29 AGN IIIB
CERT TWY	Twy: A, H AGN IV Twy C AGN IIIB
AIRE DE TFC	Aire de tfc I: Entre poste 33-37 circulation rstd aux aéronefs qui circulent avec une envergure de moins de 118'. Aire de tfc II et III restreints aux aéronefs qui circulent avec une envergure de moins de 118'. Aéronefs avec une envergure de 118' ou plus doivent être remorqués. Aucun stationnement sur l'aire de trafic III. Stationnement interdit sans perms 418-640-0707.
RCR	Exp 13-21Z†, 01-09Z† et tel que requis entre ces périodes. CRFI, PLR/PCN
BALISAGE	06-AN(TE HI), 24-AN(TE HI) P3, 11-AO(TE ME) P2 désaxé de 12° vers le S, 29-AO(TE ME) P2
COMM	
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst)
ATIS	(anglais) 134.6 418-871-6893, (français) 128.3 418-871-6895
SOL	Québec 121.9 250.0
TOUR	Québec 118.65 236.6 (E) (urgence seulement 418-871-7691)
TML	Québec 124.0 VFR 127.85 IFR 322.8
PAL	Montréal Ctr 135.025 270.9
NAV	
NDB	QB 230 (M) N46 44 59 W71 27 45 CHAMPLAIN BV 336 (L) N46 52 16 W71 16 53 STE-FOY OU 329 (L) N46 46 40 W71 17 23
VORTAC	YQB 112.8 Ch 75 N46 42 19 W71 37 35 (221°)
ILS	IQB 109.5 (Piste 06) RVR

PRO

Posés-décollés interdits pendant les périodes de déneigement. Au-delà de 15°C, aucun acft de plus de 100 pax ou de plus de 85,000 lbs, n'est auth à effectuer un virage à 180° sur les pistes sans perms 418-640-0707

Dép vers la zone d'entraînement CYA 616T suivant la route indiquée sur la VTTC: traversez Lac St-Augustin à 2000 ASL puis dirigez-vous vers le point de compte-rendu St-Gilles à 2000 ASL.

Arr de la zone CYA 616T: ctc la tml en laissant CYA 616T & puis dirigez-vous vers le point de compte-rendu St-Lambert (ville). Continuez selon la route indiquée sur la VTTC. Pénétrez la CZ à 2500 ASL.

Les pilotes devraient consulter les cartes d'aéroport canadien (CAC) pour obtenir des détails sur les points chauds établis, avant d'opérer sur des aires de manœuvre. Les CAC sont disponibles gratuitement sur le site Web de NAV.

Vol de parapente: Vol de parapente dans la région du Mont-Ste-Anne se référer à la QUÉBEC VTTC - OPÉRATIONS DE PLANEURS.

Circuits: Circuit à droite piste 24 (RAC 602.96).

PROCÉDURE D'OPÉRATIONS AVEC UNE VISIBILITÉ RÉDUITE (RVR en-dessous de 2600 jusqu'à 1200 pieds)

Opérations visibilité réduite 24 heures

Les opérations effectuées sur la piste 06-24: lorsque la visibilité signalée est inférieure à un RVR 2600 ou ½ mille terrestre, mais supérieure ou égale à une RVR 1200 ou ¼ mille terrestre, est en conformité avec le circulaire CI 302-001.

Les opérations par faible visibilité (LVOP) (en bas de RVR 1200') ne sont pas permises.

DÉPARTS & ARRIVÉES

Véhicule "Follow-me"

Un véhicule "Follow-me" sera disponible en tout temps, pour toutes circonstances, à la demande des pilotes. Ce service s'applique pour un vol à la fois, sur une base de premier arrivé, premier servi, sauf exception.

Lors d'opérations RVOP, aucun remorquage ni essai moteur n'est permis sur les aires de manœuvre. De plus, l'accès par véhicule à l'aire de manœuvre lors de conditions de visibilité réduite sera restreint aux fonctions essentielles aux opérations seulement.

Conditions d'exploitation

20 minutes avant l'heure de départ ou à l'arrivée du vol, le pilote place une demande pour l'assistance d'un véhicule d'escorte " Follow-me" afin de circuler sur les aires de manœuvre en communiquant avec le contrôleur sol de Nav Canada.

Le pilote doit fournir les informations suivantes:

- La position exacte sur le site (numéro de barrière ou FBO);
- Le type d'appareil et la compagnie aérienne;
- L'heure de départ du vol (si applicable);
- La destination sur le site (seuil de piste, numéro de barrière ou FBO);

Le véhicule " Follow-me " se présentera devant l'appareil à une distance de 30m et les feux de détresse (Hazard) seront activés afin de démontrer qu'il est prêt à circuler, et ce, pour toute la durée de l'escorte;

Après autorisation de circuler, le véhicule " Follow-me " suivra les lignes guides à une vitesse de 30 kph (16 nœuds) jusqu'à la destination demandée.

Nuit seulement: Lorsque la visibilité signalée est inférieure à une RVR 1800 ou 3/8 SM, un véhicule "Follow-me" est obligatoire en conformité avec le circulaire CI 302-004.

QUÉBEC

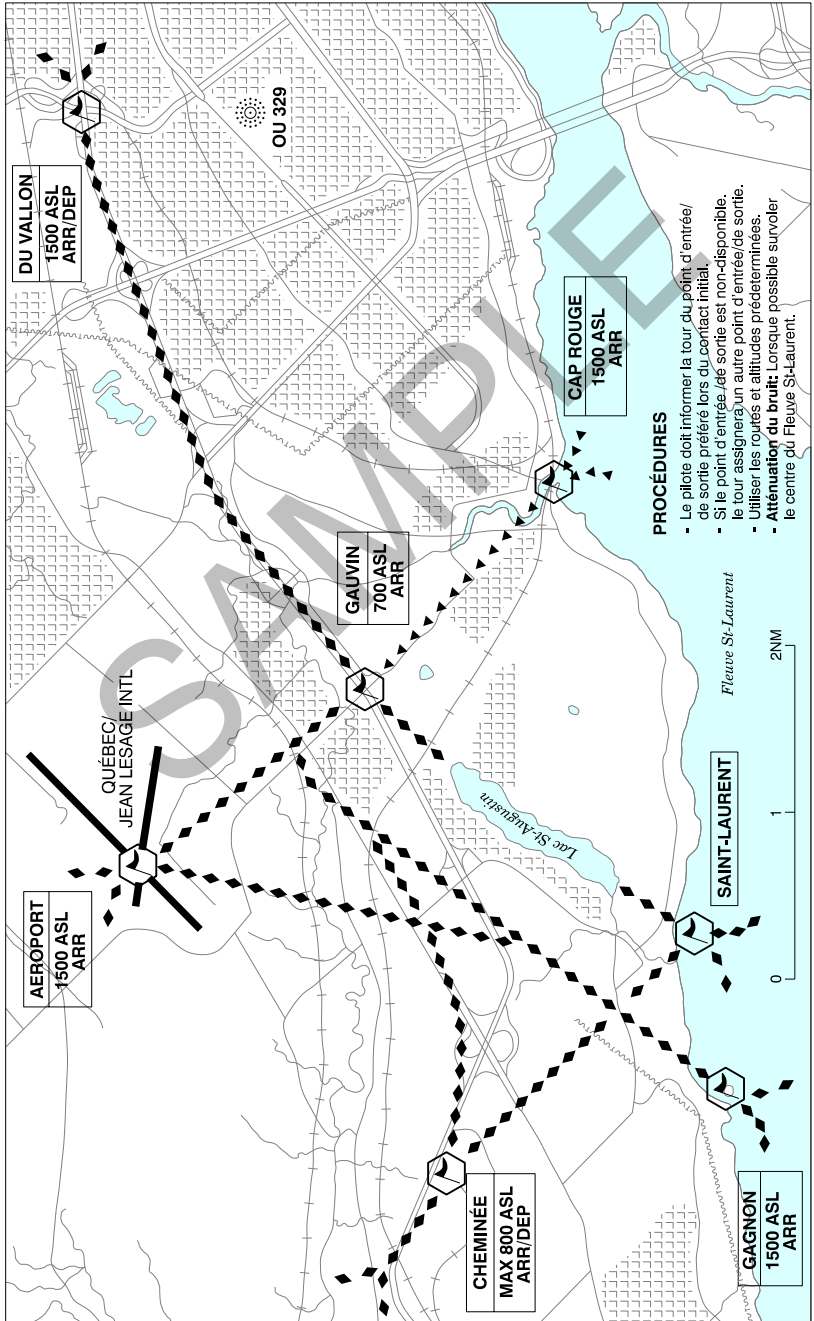
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

QUÉBEC / JEAN LESAGE INTL QC (Suite)

CYQB

PRO (Suite)	<p>NIVEAU DE SERVICE DE LA PISTE Piste 06 RVR 1200 Piste 24 (1/4 sm)</p> <p>Piste préférentielle: Anticipez piste 06/24 avec des vents traversiers jusqu'à 25 kt à 90° plutôt que la piste 11.</p> <p>BRUIT: À moins d'instruction contraire de l'ATC, meilleur taux de montée pour tous les hélicoptères en montée au-dessus de zones peuplées et évitez de survoler à basse altitude les zones peuplées.</p> <p>HÉLI Tous héli doivent ctc le cti sol. Évitez de survoler la rive Nord du lac St-Augustin.</p> <p>ROUTES: (Voir Québec Hélicoptère VTPC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Église: Pour arr & dep via Église, procédez à un point 1.5NM E, CAP 264°/084°. - Montagne: Pour arr & dep via Montagne, procédez à un point 1NM NW, CAP 150°/330° pas plus haut que 750 ASL. - Chemin de fer: Pour dep via Chemin de fer, procédez CAP 104° jusqu'à un point 1.7NM SE, et survolez le chemin de fer jusqu'à l'autoroute Robert-Bourassa. Pour arr via Chemin de fer, survolez le chemin de fer à partir de l'autoroute Robert-Bourassa jusqu'à un point à un point 1.7NM SE et procédez CAP 284°. <p>Capitale Hélicoptère proc arr/dep: référer à QUÉBEC / CAPITALE HÉLICOPTÈRE QC (Héli) PRO.</p> <p>Largage et accrochage de bannière interdit PPR Exp 418-640-0707</p>
ATTENTION	<p>Antennes doubles aprx 2035' au N du seuil de la piste 24, 140 AGL, 336 ASL, une seule antenne peinte & éclairée.</p>

QUÉBEC / LAC ST-AUGUSTIN CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC / LAC ST-AUGUSTIN CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
AÉROPORT	VCAIR	N46° 47.30 W71° 23.85
CAP ROUGE	VCAPR	N46° 44.85 W71° 20.60
CHEMINÉE	VCCHM	N46° 45.43 W71° 26.55
DU VALLON	VCDVL	N46° 47.90 W71° 17.40
GAGNON	VCGAG	N46° 43.78 W71° 25.88
GAUVIN	VCGOV	N46° 45.97 W71° 22.37
SAINT-LAURENT	VCSLR	N46° 43.98 W71° 24.45

RESTRICTIONS ACOUSTIQUES ET PROCÉDURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT RELATIVES À L'EXPLOITATION DES VOLS

Conformément au RAC 105.01 il est interdit d'effectuer des vols touristiques, en tout ou en partie, dans la CZ de QUÉBEC/JEAN LESAGE INTL sauf si ces vols débutent à CYQB.

Conformément au RAC 602.105, Critères acoustiques d'utilisation, les procédures d'atténuation du bruit et les exigences en matière de contrôle du bruit s'appliquent à l'hydroaéroport du lac St-Augustin (Québec).

Restrictions acoustiques relatives à l'exploitation

- a. Les vols commerciaux exc circonstances exceptionnelles (lutte contre les incendies de forêts, sauvetage, opérations policières, etc) ne sont pas permis au lac St-Augustin exc si l'exploitant a obtenu l'autorisation écrite du directeur régional de l'aviation civile Transports Canada dont l'adresse est la suivante:

Directeur régional de l'aviation civile
Transports Canada
Édifice de l'administration régionale
700, Leigh Capréol
Dorval (Québec)
H4Y 1G7
Fax 855-633-3697
Email: CSVA-VSCA@tc.gc.ca

- b. Les posés-décollés ne sont pas autorisés.
c. Les vols d'entraînement ne sont pas autorisés.
d. Les décollages ou les atterrissages ne sont pas autorisés pendant les périodes suivantes:
avant 0800 (heure locale) lundi au vendredi;
avant 0900 (heure locale) samedi;
avant 1000 (heure locale) dimanche.
- e. Les décollages d'un même aéronef à des intervalles de moins de 60 minutes ne sont pas autorisés pendant les périodes suivantes:
après 1800 (heure locale) lundi au samedi;
en tout temps le dimanche;
en tout temps les jours fériés désignés au Québec.

QUÉBEC

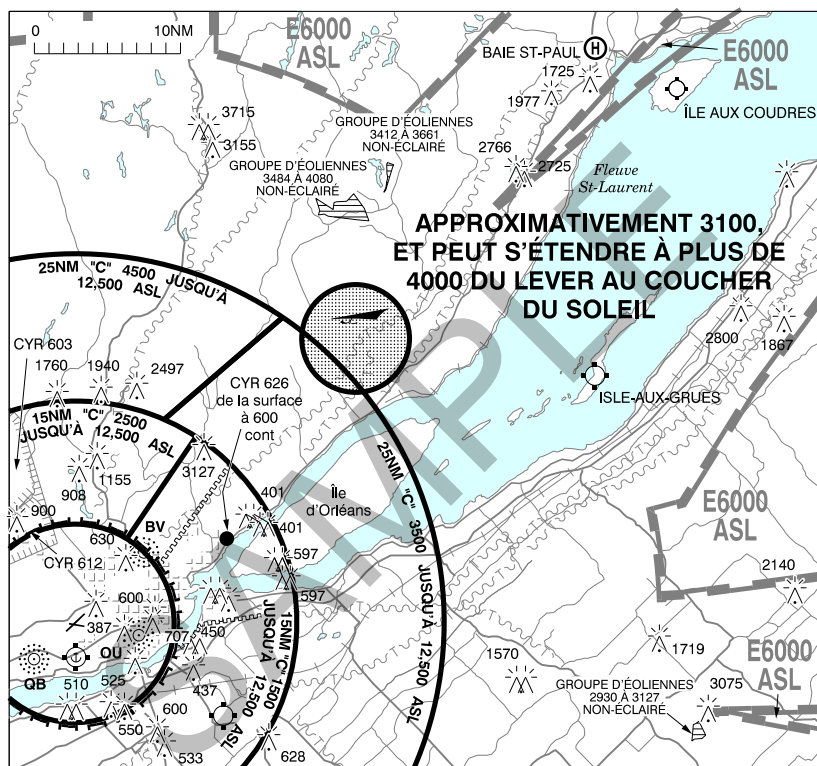
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

QUÉBEC / NEUVILLE QC

CNV9

REF	N46 43 24 W71 34 57 1.1NE 16°W (2012) UTC-5(4) Élév 314' A5002 LO6 LO7 LO8 T2	
EXP	NeuvilloAero 418-476-8001 Enr PPR 12-02Z± lun-ven, 13-02Z± sam-dim et jours fériés	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis) ou 418-871-8678	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353, plans de vol IFR, vols d'entraînement IFR PPR, lun-ven	
SERVICES		
CARB	100LL, JA PN	
HUILE	Toutes	
S	1,4,5,6	
PISTE	Piste 06(064°)/24(244°) 3000x75 ASPH/GRVL centre 50' ASPH Piste 24 descend 0.7%	
RCR	Exp	
BALISAGE	06-(TE LO), 24-(TE LO) ARCAL-123.35 type J	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 123.35 5NM en dessous de 1500 ASL à l'extérieur de la CZ de CYQB et de la TCA de Québec et excluant la portion au sud du fleuve Saint-Laurent	
TOUR	Québec 118.65 236.6 (E)	
TML	Québec 124.0 VFR 127.85 IFR 322.8	
PRO	Note: Oprs d'aéronefs planifiant un vol au déj ou à l'arr de l'A/D doivent prendre connaissance de la VTPC de Québec et de l'encadré "espace aérien de classe C de Québec"; ils doivent également ctc l'EXP afin d'obtenir une auth (PPR) nécessaire afin de connaître les pro d'arrivées et de départs développées en coordination avec le tml de Québec et avec la TWR de Québec/Jean Lesage. Piste préférentielle: Piste 06 pour les décollages. Piste 24 pour les atterrissages. Circuits: Circuit à droite piste 24 (RAC 602.96). Posés/décollés: Aucun posé-décollé sans l'autorisation préalable de l'exploitant. Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.	
ATTENTION	Apch aux instruments à CYQB: Acft volant à l'aprt de Québec / Jean-Lesage Intl (zone de contrôle 1.8NM ENE de l'A/D de Neuville) en apch aux instruments piste 06 peuvent survoler l'A/D de Neuville à 2000 ASL. Possibilité de chevreaux sur la piste et à proximité de l'A/D. Arbres 60 AGL finale Piste 24. Zone de dynamitage rayon 0.5NM centre N46 42 41 W71 35 02 (aprx 0.7NM S A/D) sfc à 828 ASL (500 AGL), mai-oct ocsl par NOTAM.	

QUÉBEC CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR - OPÉRATIONS DE PARAPENTE

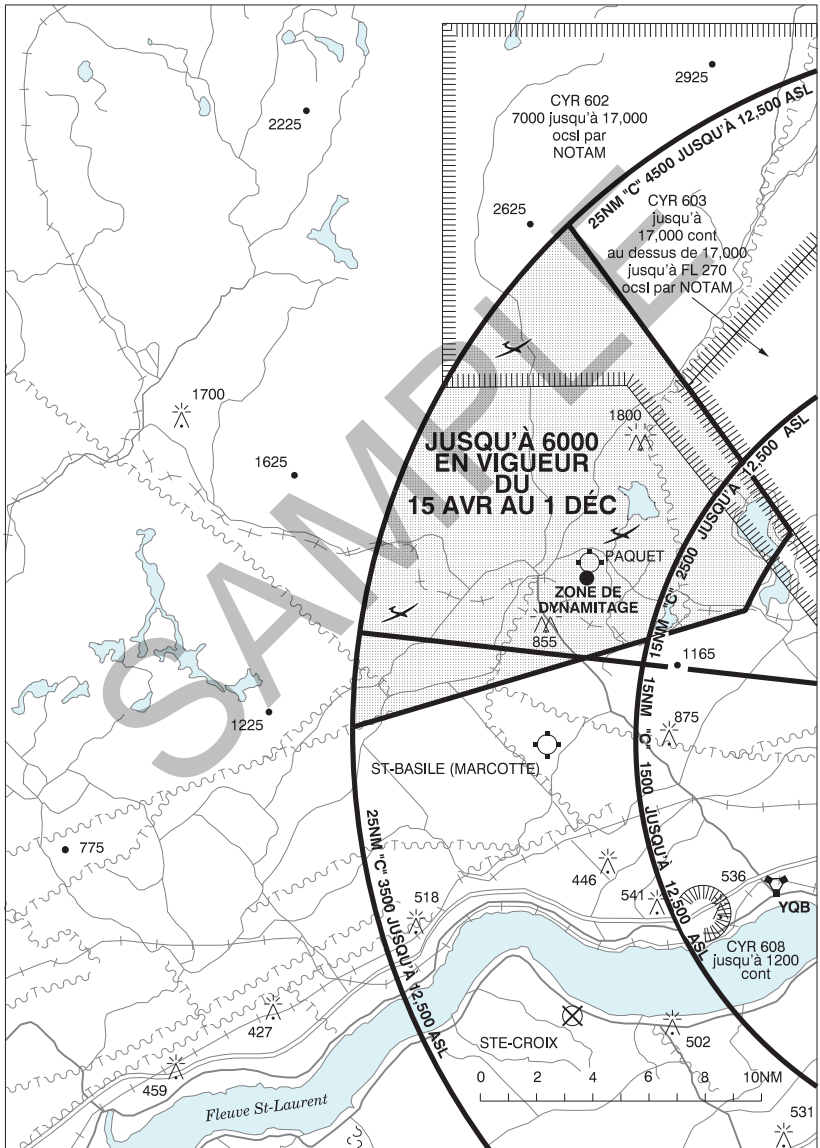


OPÉRATIONS DE PARAPENTE

Des envolées de parapente sont effectuées à partir du sommet du Mont-Sainte-Anne du lever au coucher du soleil. La zone d'évolution lors de l'entraînement des parapentistes s'étend jusqu'à approximativement 3100 ASL, et celle des parapentistes accrédités peut s'étendre à plus de 4000 ASL dans un rayon de 3NM à l'exclusion de l'espace aérien de classe C du Terminal de Québec.

Il existe une forte densité de trafic causée par les activités de parapente, la proximité de voies aériennes, de routes VFR ainsi que des vols touristiques locaux, et par conséquent, les pilotes qui évoluent dans cette région doivent être extrêmement vigilants. Si vous avez des commentaires, vous pouvez communiquer avec Transport Canada au 514-633-3240.

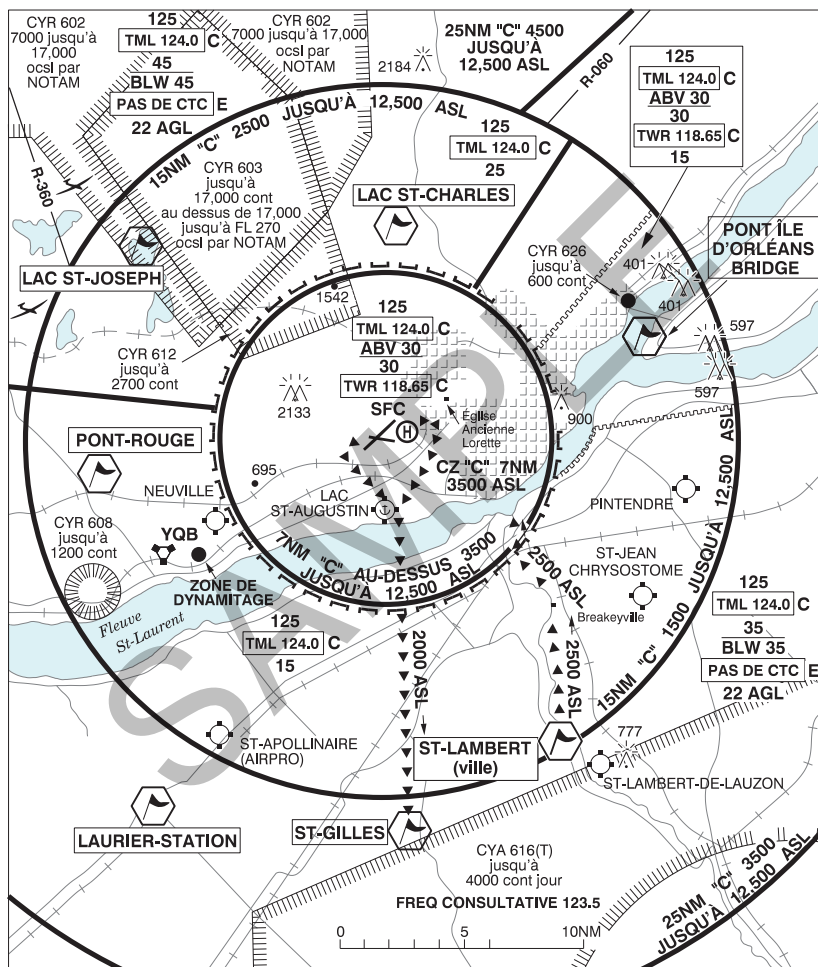
QUÉBEC CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR - OPÉRATIONS DE PLANEURS



OPÉRATIONS DE PLANEURS

Des ops de planeurs auront lieu dans la région définie ci-dessus, du 15 avr au 1 déc, de la sfc à 6000 ASL inclusivement. Ctc le tml de Québec (fréq 124.0) pour connaître l'utilisation de cette région dans l'espace aérien de classe C.

QUÉBEC CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
PONT ÎLE D'ORLÉANS BRIDGE	VCTMN	N46° 52.75 W71° 08.00
LAC ST-CHARLES	VCLSC	N46° 56.00 W71° 23.00
LAC ST-JOSEPH	VCLSJ	N46° 55.00 W71° 38.63
LAURIER-STATION	VCLST	N46° 32.35 W71° 37.95
PONT-ROUGE	VCRED	N46° 45.00 W71° 42.00
ST-GILLES	VCGLS	N46° 30.50 W71° 21.97
ST-LAMBERT (ville)	VCLAM	N46° 35.00 W71° 12.47

QUÉBEC CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (Suite)**VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C DE QUÉBEC/JEAN LESAGE ET CLASSE C DU TERMINAL DE QUÉBEC**

Afin de limiter les délais en vol, la congestion des fréquences ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, une procédure permettant au pilote d'obtenir un code transpondeur avant son décollage a été mise à la disposition des aéronefs VFR. Cette procédure obligatoire s'applique aux aéronefs sans plan de vol ou itinéraire de vol déposé auprès de NAV CANADA et désirant pénétrer ou opérer dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA de Québec/Jean Lesage. Tout aéronef ne respectant pas la procédure pour les codes transpondeurs ne sera pas accepté dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA Québec/Jean Lesage.

Pour obtenir un code transpondeur:

Un code transpondeur discret doit être obtenu avant de décoller pour l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA Québec/Jean Lesage contactant l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les informations relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre le vol.

Procédures en vol:

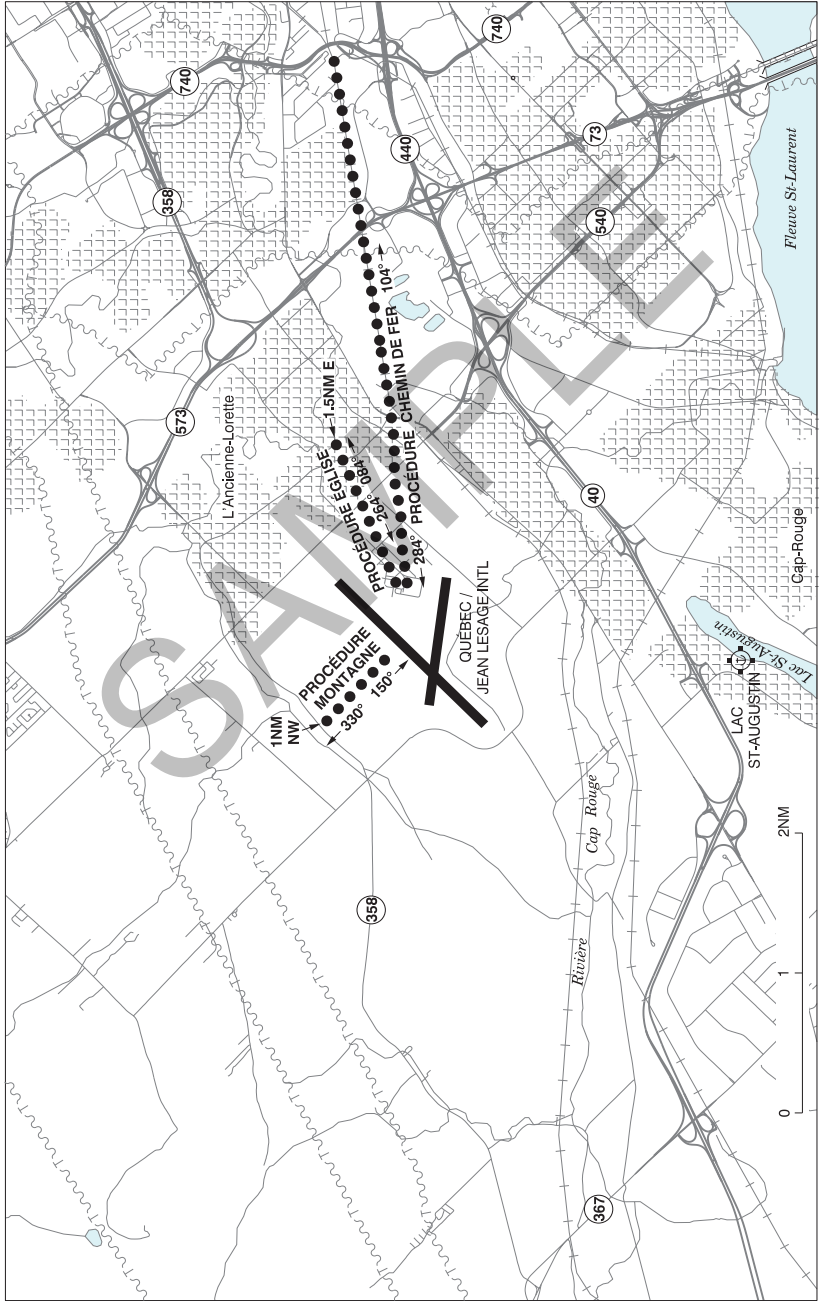
1. Réglez votre transpondeur sur le code assigné avant votre première communication avec l'ATC.
2. Dans la mesure du possible, ctc l'ATC au moins 5NM avant de pénétrer dans l'espace aérien de classe C de la CZ et TCA Québec/Jean Lesage.

QUÉBEC FIC – RCO

Pour obtenir une liste et une carte des RCO au Québec, consulter la section Planification sous RCO du FISE.

SAMPLE

QUÉBEC HÉLI CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC TERMINAL (urgence seulement 514-633-3365)

SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RENARD QC

CFX5

REF	N52 43 50 W72 13 15 19°W (2014) UTC-5(4) Élev 1563' A5019 LO3 LO7 CAP	
EXP	Stornoway Diamonds 450-616-0088 ext 6028 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYGL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 06(058°)/24(238°) 4902x98 GRVL Exp	
BALISAGE	06-AO(TE HI) P1, 24-AS(TE HI) P1	
COMM ATF	UNICOM (AU) hrs Itées O/T tfc 122.8 5NM 4600 ASL	
ATTENTION	Zone de dynamitage rayon 1.0NM centre N52 49 13 W72 11 42 (aprx 6NM NNE A/D) sfc à 4700 ASL, ocsl par NOTAM.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RÉSERVOIR GOUIN / POURVOIRIE ESCAPADE QC

CGN2

RÉF	N48 25 43 W74 31 06 22SE Obédjwan 15°W (2020) UTC-5(4) Élev 1371' A5009	
EXP	Air Tunilik Inc. 514-316-4452 ou 450-666-3718 Enr PPR Frais d'atterrissage	
PF	B-1,2,5,7,8 D-3,4,6	
PRÉP/VOL FIC	(bil) FICHER NOTAM CYRJ Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
SERVICES FUEL OIL S	100LL, JA-1, MG-1 12-23Z† 100 1,4,5,6	
PISTE RCR	Rwy 18(178°)/36(358°) 3000x50 GRVL Exp Entretien Ité l'hiver.	
COMM ATF	(bil) tfc 122.75 5NM 4400 ASL	
ATTENTION	Possibilité de véhicules sur seuil 18. Présence de cisaillement du vent en apch piste 18. Prkg d'héli 0.2NM N du seuil 18.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

RICHELIEU / MESSIER QC

CRM3

RÉF	N45 22 41 W73 13 37 3.5S 15°W (2012) UTC-5(4) Elev 136' VTA A5002	
EXP	Denis Messier 514-951-3308 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 15 (151°)/33 (331°) 2000x40 gazon Piste 15 seuil décalé 600'	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver. Ops sur skis.	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM 3100 ASL à l'extérieur de l'espace aérien du TML de Montréal et de la CZ de CYJN	
PRO	Circuits à droite piste 33 (RAC 602.96). Piste 15 préférentielle pour décollage.	
ATTENTION	CZ de CYJN 0.5NM SW A/D, ctc TOUR de CYJN hres ltées pour info tfc. Arbres en courte finale piste 15.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

RICHELIEU QC

CSX3

RÉF	N45 26 52 W73 14 03 Adj NE 15°W (2014) UTC-5(4) Élév 115' VTA A5002	
EXP	3169065 Canada Inc 514-844-7331 Enr PPR	
PF	A-1 (hrs ltées) B-1 C-2,3,5 C-4,6 13-23Z‡	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1,4,5	
PISTE	Piste 13/31 2600x26 gravier Piste 13 seuil décalé 390'. RCR Exp 13-23Z‡ Entretien lté l'hiver	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM en-dessous de 2000 ASL à l'extérieur des CZ de CYHU et CYJN TML Montréal 134.15 2000 ASL et au-dessus	
PRO	Circuit à droite piste 31 (RAC 602.96). Piste 13 préférée pour les décollages lorsque possible. Zones d'entraînement: Voir la VTPC de Montréal Terminal.	
ATTENTION	Activités d'ultra-légers. Ligne électrique en courte finale piste 31 peut-être difficile à voir au coucher du soleil.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIMOUSKI QC

CYXK

RÉF	N48 28 40 W68 29 47 1.8NE 18°W (2012) UTC-5(4) Élév 82' A5010 LO7 CAP	
EXP	Ville 418-724-3177 Enr	
PF	A-1 B-2 C-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES	12-00Z± lun-ven, 1530-1830Z± sam-dim Redevance possible pour quelques svcs	
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	Toutes	
S	1,4,6 Salon des pilotes O/R 418-750-5103	
PISTE	Piste 07(066°)/25(246°) 4600x150 asphalte	
RCR	Exp 2 hrs PN à l'extérieur des hrs normales d'affaire PLR/PCN	
BALISAGE	07-AS(TE LO) P1, 25-AS(TE LO) P1 ARCAL-122.1 type J	
COMM	MF Mont-Joli rdo 122.1 5NM joignant le cercle MF de Mont-Joli par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3200 ASL (RAC 602.98), voir Mont-Joli - Rimouski VTTC.	
NAV	NDB YXK 373 (L) N48 28 40 W68 30 11	
VOR/DME	MONT-JOLI YYY 115.9 Ch 106 N48 36 44 W68 12 32 (168')	
PRO	Circuit à droite piste 07 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Activités de paramoteurs entre St-Fabien, Rimouski, Mont-Joli et Matane, sfc jusqu'à 500 ASL ocsl 1200 ASL.	

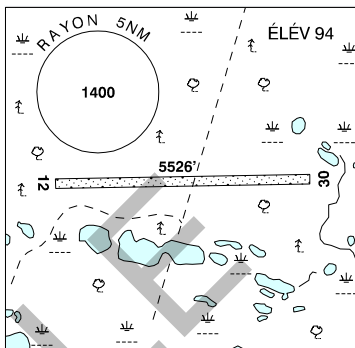
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

RIVIÈRE BELL QC

CRB5

RÉF	N49 04 44 W62 14 13 20°W (2012) UTC-5(4) Élev 94' A5011
EXP	Safari Anticosti 418-535-0162 ou 418-225-9270 Enr PPR
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
PISTE RCR	Piste 12(123°)/30(303°) 5526x102 gravier Piste 30 monte 0.60% première moitié Exp Entretien Ité
ATTENTION	Animaux sauvages à proximité de la piste.



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIVIÈRE BONNARD QC

CRB4

RÉF	N50 42 16 W71 09 45 18°W (2015) UTC-5(4) Élev 1585' A5010	
EXP	Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) 418-871-3304 Ext 5425 Fax 418-874-2629 Enr PPR A/D en svc seulement lors des ops de lutte contre les feux de forêt	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYRJ Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 13(131°)/31(311°) 4003x98 gravier Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 4600 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIVIÈRE TÉMISCAMIE (AIR ROBERVAL LTÉE) QC

CRT2

REF	N51 00 33 W72 59 02 17°W (2014) UTC-5(4) Élev 1300' A5010	
EXP	Air Roberval Ltée 418-669-3346/3347 Enr PPR	
PF	B-1,2,5	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYGL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et des États-Unis)	
SERVICES CARB HUILE S	JA Jet 254, Turbo 2380 4,5,6	
PISTE RCR	Piste 10(097°)/28(277°) 2498x80 neige Piste 10 seuil décalé 315' Exp Entretien Ité	
COMM ATF	UNICOM 11-21Z± O/T tfc 122.8 5NM 4300 ASL	
PRO	Dans la CYA 640(M), du sol jusqu'en dessous de 6000', ocsl par NOTAM	
ATTENTION	Piste adj NW (déc-avr).	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIVIÈRE-AUX-SAUMONS QC

CTH7

RÉF	N49 24 05 W62 17 43 1.5W 20°W (2011) UTC-5(4) Élev 369' A5011 LO7 LO8 HI6 CAP	
EXP	Safari Anticosti 418-535-0162 ou 418-225-9270 Enr PPR	
PF	C-1	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
PISTE	Piste 10(103°)/28(283°)5384x80 ASPH Piste 10 monte 0.32%	
RCR	418-907-9778 A/D fermé du 2 déc-14 mai Entretien lté l'hiver	
BALISAGE	10-(LO) P1 2.5°, 28-AS(LO) PN	
COMM		
ATF	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 122.9 (15 mai-1 déc) 5NM 3400 ASL	
ATTENTION	Possibilité de chevreuils sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIVIÈRE-DU-LOUP QC (Héli)

CSS2

RÉF	N47 50 56 W69 32 32 17°W (2015) UTC-5(4) Élev 10' A5002
EXP	Garde côtière canadienne 418-648-7488 1300-2130Z† lun-ven O/T 418-648-3599 ou 800-463-4393 Enr PPR
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYYY Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI- SURFACE	100' x 100'

QUÉBEC

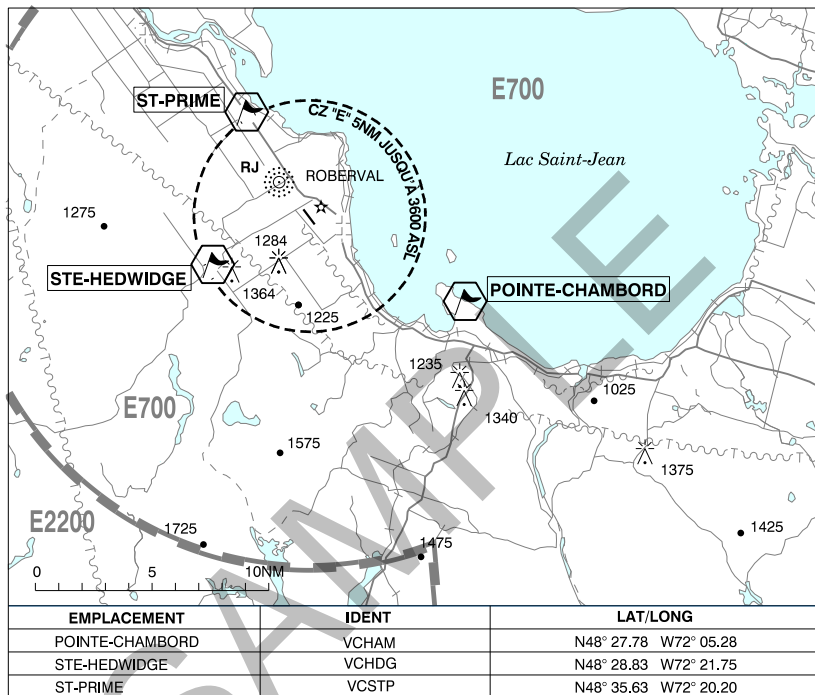
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

RIVIÈRE-DU-LOUP QC

CYRI

RÉF	N47 45 52 W69 35 04 4.5SSW 17°W (2013) UTC-5(4) Élev 426' A5002 A5010 LO7 LO8 HI5 HI6 CAP	
EXP	Aviation MH Inc. 418-867-5001 Enr	
PF	A-1,2,7,8 C-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO (voir COMM) Cam météo Webcam	
SERVICES	13-22Z± 1 mars-31 mai & 1 sep-30 nov; 13-23Z± 1 juin-31 août; 13-21Z 1 déc-28 fév O/T redevance possible 418-867-5001/868-9338	
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	W100, W100 Plus, 15W50	
S	4,5,6	
SUP FL	D-Ice 1 hr PN	
PISTE	Piste 05(049°)/23(229°) 6001x150 ASPH	
RCR	Exp ou 418-868-9338 PLR/PCN	
BALISAGE	05-AS(TE ME), 23-AS(TE ME) ARCAL-122.775 type K	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.775 5NM 3500 ASL	
PAL	Montréal Ctr 125.1 299.6	
AUTO	122.025	
NAV		
NDB	RI 201 (M) N47 45 49 W69 34 41	
VOR	YRI 113.9 N47 45 23 W69 35 19 (443')	
ATTENTION	Vol acrobatique à l'intérieur de 1NM NW de la piste, sfc à 5000 MSL, ctc UNICOM pour info.	

ROBERVAL CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ROBERVAL QC

CYRJ

RÉF	N48 31 12 W72 15 57 2W 17°W (2013) UTC-5(4) Élév 586' A5010 LO6 LO7 HI5 HI6 CAP	
EXP	Services ADR Inc 418-275-2344 Cert	
PF	A-6,7,8 C-1,2,3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYRJ	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR H24. TAF 13-03Z†, hrs d'émission: 13, 20Z (DT 12, 14, 20Z).	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	15W50, W100, W100+, huile à turbomoteur	
S	1,4,5,6	
CSLT PRIVÉ	Services ADR Inc 130.3 1200-2200Z† lun-ven, 1300-2100Z† sam-dim disponibilité Itée.	
PISTE	Piste 16(160°)/34(340°) 5000x150 asphalt Piste 16 descend 0.52%	
CERT PISTE	Piste 16/34 AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Aviser Services ADR Inc sur 130.3 pour stationnement. Disponibilité Itée.	
RCR	Exp 1200-2200Z† lun-ven 1300-2100Z† sam-dim. O/T pour MEDEVAC 2 hr PN pour RSC/CRFI & 3 hr PN pour l'entretien hivernal. O/T pour autre acft 6 hr PN pour RSC/CRFI et entretien hivernal. Redevance 418-275-2344 PCN	
BALISAGE	16-AO(TE ME), 34-AO(TE ME) P2 ARCAL-122.2 type K	
COMM		
RCO	Rouyn rdo 122.2 (RAAS) 11-03Z† Québec rdo 123.55 5680 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	Rouyn rdo 11-03Z† O/T tfc 122.2 5NM 3600 ASL (RAC 602.98)	
NAV		
NDB	RJ 378 (M) N48 32 41 W72 17 40	
ATTENTION	Ligne électrique W du seuil de piste 34 pénètre le zonage latéral.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ROUGEMONT QC

CTY5

RÉF	N45 26 20 W73 02 14 15°W (2012) UTC-5(4) Élév 80' VTA A5002	
EXP	Helico Svc Inc 450-469-1430 ou 450-777-2074 Enr PPR	
PF	A-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3271.	
SERVICES	S 1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 06(063°)/24(243°) 3250x65 GRVL/GAZON Centre 20' GRVL	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver	
BALISAGE	LO non-std O/R	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM 3100 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 06 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Faune: Possibilité d'animaux sur la piste. Trafic: Possibilité de mouvements d'hélicoptères près de la piste. Espace aérien: A/D à l'intérieur de la CYA 623(H), sfc à 3000 ASL, cont le jour.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ROUYN FSS – RCO**Roberval** 122.2 (RAAS) 11-03Z‡ (N48 31 W72 15)**St-Hubert** 118.4 (RAAS) 0500-1045Z‡ mardi-sam, 0300-1045Z‡ dim-lun avr-oct; 0400-1045Z‡
mardi-sam, 0100-1045Z‡ dim-lun nov-mar (N45 31 W73 25)**Val-d'Or** 118.5 (RAAS) 0325-1030Z‡ (N48 03 W77 47)

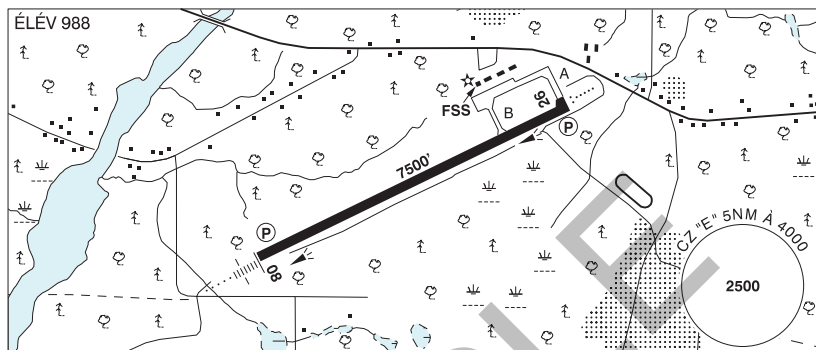
SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ROUYN-NORANDA QC

CYUY



RÉF	N48 12 22 W78 50 08 7.5ESE 13°W UTC-5(4) Élev 988' A5009 LO4 LO7 HI1 HI4 HI5 CAP
EXP	Ville 819-762-8171 (administration), 819-797-7141 (opération) Cert
PF	A-1,2,3,6 C-5 D-4
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
MÉTÉO	METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z.
SERVICES	11-01Z± lun-ven, 12-21Z± sam-dim exc jours fériés O/T redevance 1 hr PN 819-762-0811
CARB	100LL, JA-1
HUILE	Toutes
S	1,2,4,5
SUP FL	D-Ice
PISTE	Piste 08(077°)/26(257°) 7500x150 asphalte
CERT PISTE	Piste 08 RVR 1200(1/4sm)/Piste 26 RVR 1200(1/4sm) AGN IV
RCR	Exp 10-04Z±, O/T 1 hr PN pour CRFI & 2 hrs PN pour l'entretien hivernal redevance 888-333-0273 PCN
BALISAGE	08-AN(TE HI) P2, 26-AO(TE HI) P2
COMM	
RADIO	Rouyn 122.2 (V) (urgence seulement 819-764-4664)
RCO	Québec 123.475 (FISE) 126.7 (bcst)
MF	radio 122.2 5NM 4000 ASL (RAC 602.98)
VDF	122.2
NAV	
NDB	Rouyn YUY 218 (M) N48 10 22 W78 56 19
DME	Rouyn IUY 109.9 Ch 36 N48 12 40 W78 49 05 (1004')
LOC	UY 109.9 (piste 08)
PRO	Plan Opérationnel par Visibilité Réduite (RVOP) Aucune Limitation.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SAGARD QC (Héli)

CSG9

RÉF	N47 59 27 W70 04 39 18°W UTC-5(4) Élev 785' A5010 RCAP
EXP	Les Hélicoptères Canadiens Ltée 514-919-9930 Enr PPR
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYBG
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 90' dia CONC Aire de sécurité 150' dia CONC
RCR	Exp
BALISAGE	RY(LO) (avec des feux verts) FH
COMM	
ATF	tfc 123.2 5NM 1800 ASL
PAL	Montréal Ctr 125.1
PRO	Arr/dép 030° & 210° du héli.
ATTENTION	Lignes de haute-tension 500' à l'est du héli 150 AGL

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SAGUENAY / OLIGNY QC (Héli)

COL5

RÉF	N48 18 58 W71 13 21 9WSW 17°W (2018) UTC-5(4) Élev 551' aprx A5010	
EXT	Sylvain Oligny 514-943-7912 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	(bil) FICHER NOTAM CYBG Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
HÉLI-SURFACE RCR	FATO/TLOF 45' x 45' CONC Aire de sécurité 80' x 80' GAZON Longueur hors tout maximale héli 37.86' Exp Entretien l'té l'hiver	
COMM TOUR CSLT VFR	Bagotville 126.2 Bagotville Tml 121.2	
PRO	Arr/dép 040° & 250° du héli, utilisation de jour seulement. Référez à la VTPC de Bagotville	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC

CSD3

RÉF	N45 12 30 W74 08 29 2.5SW 15°W UTC-5(4) Élév 155' VTA A5002	
EXP	Aéro-club De Valleyfield 450-802-0344 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	4,5,6 Aéro-Club de Valleyfield Exp	
PISTE RCR	Piste 06/24 2800x50 gravier/asphalte, 25' asphaltée chaque bouts. 10' pavé de chaque côté du centre de la piste pleine longueur. Exp Entretien Ité l'hiver	
BALISAGE	06-(TE LO), 24-(TE LO) ARCAL-123.2 type J	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM excluant la zone ATF de Les Cèdres (CSS3) 3200 ASL à l'extérieur de la TCA de Montréal	
PRO	Posés-décollés interdits PN 4 hrs	

QUÉBEC

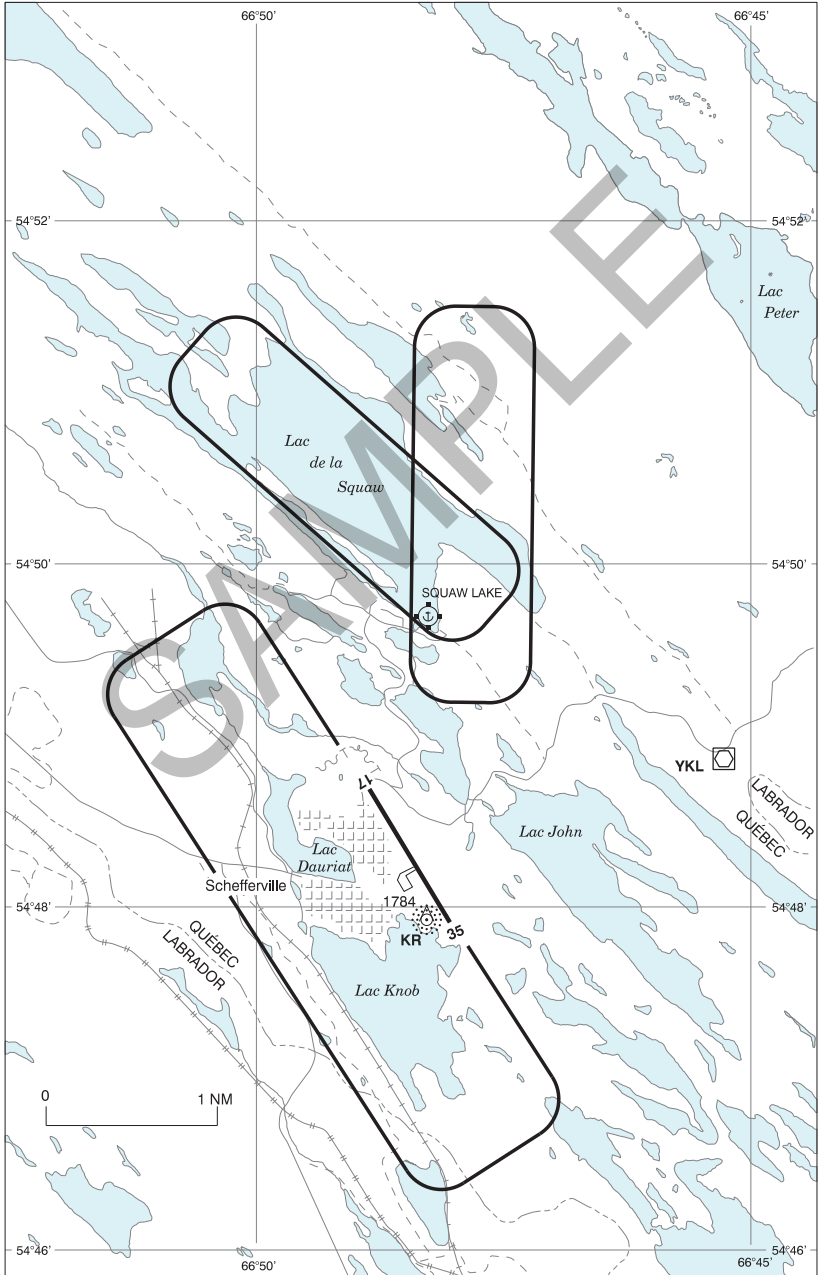
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SALLUIT QC

CYZG

RÉF	N62 10 46 W75 40 02 22°W (2019) UTC-5(4) Élev 745' A5033 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-255-1530 hrs ltées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 1440Z (DT 1340Z)	
SERVICES		
CARB	JA-1, 100LL(D) lté. Pilotes doivent fournir un pompe pour 100LL(D). PPR. FCNQ Petro 819-255-8335/8100 13-22Z† lun-ven O/T COOP 819-255-8950 redevance. Visa et Master Card acceptés. Crédit disponible avec arng préalable seulement, ctc 800-363-7610 Ext 312/425, allouer 7 jours ouvrables.	
PISTE	Piste 03(029°)/21(209°) 3523x100 gravier Piste 03 descend 0.4% premiers 790'. Piste 21 descend 0.9% premiers 2720'. Piste 03/21 AGN IIIB Exp PLR/PCN	
CERT PISTE		
RCR		
BALISAGE	03-AS(TE ME) P2 4.8°, 21-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.1 type K, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM		
DRCO	Québec rdo 126.7 (FISE)	
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3800 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 1230-2230Z†	
ATTENTION	Ops de nuit: Seulement les pilotes familiers avec la région immédiate devraient utiliser cet A/D durant les hrs de noirceur à cause de la topographie environnante et des illusions d'optiques Turbulence: Possibilité de turbulence sévère lorsque les vents sont supérieurs à 20 kt) Faune: Possibilité de caribous sur la piste 1 mai-30 sep aprx	

SCHEFFERVILLE / SQUAW LAKE CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SCHEFFERVILLE QC

CYKL

RÉF	N54 48 19 W66 48 19 Adj 22°W (2013) UTC-5(4) Élev 1709' A5019 LO5 HI1 CAP	
EXP	Société aéroportuaire de Schefferville 418-585-3544 Cert	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYKL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF H24, hrs d'emission: 02, 08, 14, 20Z. Cam météo	
SERVICES	Redevance sera chargée après les hrs d'ops PN 13-22Z‡ Toutes cartes de crédit principales acceptées.	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) (aussi avbl (D)), 1 hr PN	
HUILE	Toutes	
SUP FL	D-ice	
JASU	Démarreur élect 28.5 VDC 800 amp	
CSLT PRIVÉ	Pétroles Naskinnuk S.E.C. 418-585-2349 (urgence seulement 877-705-7798)	
PISTE	Piste 17(171°)/35(351°) 5002x150 ASPH	
CERT PISTE	Piste 17/35 AGN IIIA	
RCR	Exp Déneigement 12-20Z lun-ven O/T 3 hrs PN redevance sera chargée 418-585-2797. CRFI, PLR/PCN	
BALISAGE	17-AS(TE ME) P2, 35-AS(TE ME) P2 ARCAL-122.2 type K	
COMM		
RCO	Québec rdo 123.475 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	tfc 122.2 (sans station au sol) 15NM 4800 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 132.9 312.7	
AWOS	124.6 (anglais) 127.5 (français)	
NAV		
NDB	SQUAW KR 323 (M) N54 47 57 W66 48 13	
VOR/DME	YKL 112.7 Ch 74 N54 48 52 W66 45 18 (2035')	
PRO	Circuit à droite piste 17 (1 juil-30 sep) (RAC 602.96). Les aéronefs évoluant à l'intérieur de la zone MF devraient garder leurs phares d'atterrissages allumées.	
ATTENTION	P-line (pylônes 30') et route en bordure de la bande de piste 17. Tfc dense dans la région de l'hydrobase de Squaw Lake juil-sep.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SEPT-ÎLES (HYDRO-QUÉBEC) QC (Héli)

CTA2

RÉF	N50 17 17 W66 24 35 4N 19°W (2015) UTC-5(4) Élev 220' aprx A5010	
EXP	Hydro-Québec 418-768-5381 Enr PPR	
PF	D-1,2,3,4,5,6,7	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	66' x 66' ASPH	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL exc CZ de Sept-Îles, pour info tfc ctc rdo de Sept-Îles 118.1	
ATTENTION	A/D statut inconnu aprx 0.6NM N.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SEPT-ÎLES / HÉLI-BORÉAL QC (Héli)

CHB4

RÉF	N50 17 25 W66 24 44 4.9N 18°W (2020) UTC-5(4) Élev 218' aprx A5010	
EXP	Héli-Boréal Inc. 418-962-7256 Cert PPR	
PF	B-1	
PRÉP/VOL FIG	(bil) FICHER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
HÉLI-SURFACE RCR	FATO 64' dia ASPH/GRVL Aire de sécurité 85' dia ASPH/GRVL Longueur hors tout maximale héli 43.0' Plate-forme de stationnements 1,2 & 3: 51' dia ASPH/GRVL Opr	
COMM RADIO RCO ATF	(bil) Sept-Îles 118.1 (E) Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (pourraient ne pas être reçues au sol). tfc 123.2 5NM 3300 ASL, à l'extérieur de la MF de Sept-Îles, pour info tfc ctc rdo de Sept-Îles	
PRO	Arr/dép courbe 118° à 129° de héli, pente 6% (H3), utilisation de jour seulement. Aucun survol du trafic routier au-dessus du blvd Vigneault. Le poste de stationnement central doit être priorisé à l'arrivée, et les postes de stationnement gauche et droit doivent être priorisés au départ.	
ATTENTION	Arr/dép et CHE3 arr/dép se croisent aprx 0.1 NM ESE. Ligne de transmission 150 AGL non-balisée aprx 0.3 NM S. Hydroaérodrome CSM8 0.5 NM N, CHE3, CTA2 adj, freq commune. Centre correctionnel 0.75 NM S, restrictions de survol ocsl par NOTAM.	

QUÉBEC

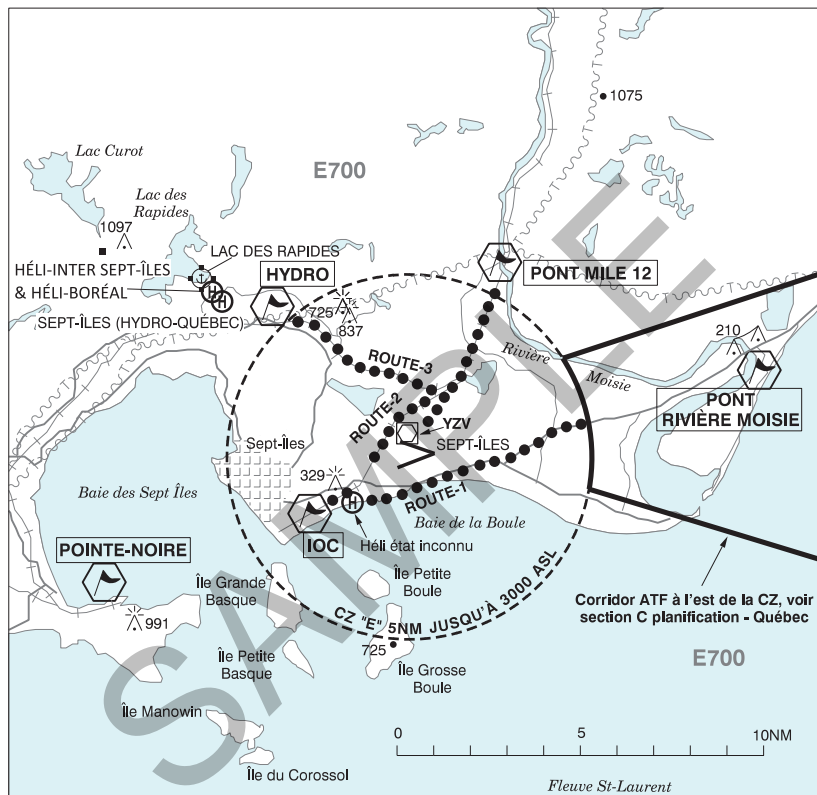
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SEPT-ÎLES / HÉLI-INTER SEPT ÎLES QC (Héli)

CHE3

RÉF	N50 17 20 W66 24 44 4.8N 19°W (2019) UTC-5(4) Élev 215' aprx A5010	
EXP	Héli-Inter Inc. 450-468-3431 ou 418-962-7126 Cert PPR	
PF	C-1,2,3,5 D-4,6,7	
PRÉP/VOL FIC	(bil) FICHER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 86' dia ASPH Aire de sécurité 115' dia ' ASPH Longueur hors tout maximale héli 57.3 Plate-forme de stationnements 1,2 & 3: 51' dia ASPH Longueur hors tout maximale héli 43.0' Plate-forme de stationnement 4: 69' dia asphalte Longueur hors tout maximale héli 57.3'	
RCR	Sébastien Rémy 418-965-6242	
COMM	(bil)	
RADIO	Sept-Îles 118.1 (E)	
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (pourraient ne pas être reçues au sol).	
ATF	tfc 123.2 5NM 3300 ASL, à l'extérieur de la MF de Sept-Îles, pour info tfc ctc rdo de Sept-Îles.	
PRO	Arr/dép trajectoire courbe 085° à 078° de l'héli, pente 6% (H3), puis 9% seulement au-dessus du blvd, utilisation de jour seulement. Aucun survol du tfc routier au- dessus du blvd Vigneault.	
ATTENTION	Arr/dép et CHB4 arr/dép se croisent aprx 0.1 NM ENE. Ligne de transmission 150 AGL non-balisée aprx 0.18 NM S de la FATO. Hydroaérodrome CSM8 0.5 NM N, CHB4, CTA2 adj, freq commune. Centre correctionnel 0.75 NM S, restrictions de survol ocsf par NOTAM.	

SEPT-ÎLES CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



Corridor ATF à l'est de la CZ, voir section C planification - Québec

EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
HYDRO	VCHYD	N50° 17.32 W66° 21.68
IOC	VCIOC	N50° 11.95 W66° 20.46
POINTE-NOIRE	VCPTN	N50° 09.90 W66° 28.23
PONT MILE 12	VC MOS	N50° 18.48 W66° 12.18
PONT RIVIÈRE MOISIE	VCPRM	N50° 15.98 W66° 01.90

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SEPT-ÎLES QC

CYZV

RÉF	N50 13 24 W66 15 56 4.5E 20°W (2012) UTC-5(4) Élév 180' A5010 LO7 HI1 HI6 CAP	
EXP	TC 418-962-8211 Cert Frais d'atterrissage (aéronef à réaction ou turbopropulsé seulement) Frais d'usage du tml	
PF	A-1,2,3,6,7 C-4,5 Hrs d'ops tml 10-04Z±	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 1300-2130Z± lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z.	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs	
CARB	100LL, JA, JA-1, JB, HPR (CON I IP JA-1, FSII)	
HUILE	Toutes	
S	1,2,4,5,6	
SUP FL	D & A -ice	
JASU	Démarrreur élect 10/15, CE13, CEA2 (Trans-Sol 12 hrs PN)	
CSLT PRIVÉ	Avjet/TSAS 122.9 carb 418-962-3143 service au sol 418-968-8095 11-02Z± lun-ven, 11-01± sam-dim O/T redevance sera chargée; Pétro Air Services 122.85 10-03Z± lun-ven, 11-23Z± sam, 1300-2330Z± dim O/T redevance sera chargée 418-968-3636 hg disponible; Avtech Fuel 11-21Z± O/T redevance sera chargée 855-678-4470/450-678-4470/418-350-1702	
MIL CON	Apron Fuel Services Inc 418-968-9975	
PISTE	Piste 09(089°)/27(269°) 6552x150 asphalte Piste 13(129°)/31(309°) 5771x200 asphalte Aucun entretien l'hiver	
CERT PISTE	Piste 09 RVR 1200(1/4sm)/Piste 27 RVR 1200(1/4sm) AGN IIIB Piste 13/31 AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement	
RCR	Exp CRFI, Entretien l'hiver 1300-2130Z 0100-0930Z± lun-ven 1 déc-30 mars O/T 3hrs PN PLR/PCN	
BALISAGE	09-AN(TE HI), 27-AO(TE HI) P2, 13-AD(TE ME) V1, 31-AD(TE ME) V1	
COMM		
RADIO	118.1 (E) (urgence seulement 418-962-8242)	
RCO	Québec rdo 123.275 (FISE) 126.7 (bcst)	
ATIS	134.9 (français) 124.8 (anglais) 11-03Z±	
MF	rdo 118.1 5NM 3000 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 135.55 381.9	
NAV		
VOR/DME	YZV 114.5 Ch 92 N50 13 56 W66 16 25 (213') R-112 possibilité oscillation entre 30 & 50NM	
ILS	IZV 109.5 (piste 09) RVR	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SEPT-ÎLES QC (Suite)

CYZV

PRO	Surface asphaltée comprise entre les seuils 09 et 13 et le chemin asphalté à mi-chemin entre les seuils 09 et 27 entre la piste et l'aire de trafic non autorisés pour les mouvements d'aéronefs (RAC 602.96).
ATTENTION	Des lancements quotidiens de ballons radiosonde d'une vitesse ascensionnelle de 1000 pi/min ont lieu tous les jours entre 1115-1345Z et entre 2315-0145Z.

SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

SHEFFORD QC (Héli)

CSC4

RÉF	N45 20 09 W72 35 37 1.1WSW 15°W (2019) UTC-5(4) Elev 721' aprx A5002	
EXP	Denis Charest 514-909-2333 Reg PPR	
PRÉP/VOL FIC	(bil) NOTAM FILE CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 60' x 60' GAZON centre en pavés de 15' x 15' Aire de sécurité 75' x 75' GAZON Longueur hors tout maximale héli 37.9'	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3800 ASL à l'extérieur de la zone MF/ATF de Bromont.	
PRO	Arr/dép 100° & 315° de héli, pente 8%, utilisation de jour seulement.	
ATTENTION	Bordure de pierres aprx 1' hi et hangar 72' W de héli.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SHERBROOKE (CHUS) / FRANÇOIS DESOURDY QC (Héli)

CSG7

RÉF	N45 26 52 W71 52 17 1NE 16°W UTC-5(4) Élev 722' A5002	
EXP	Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke 819-346-1110 Ext 14121 Enr PPR	
PF	A-1,2,3,4	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYSC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI- SURFACE	85' dia 115' dia asphalte	
BALISAGE	LO Balisage lumineux de la trajectoire d'approche et de départ. (5 lumières jaunes)	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3800 ASL excluant la zone MF de Sherbrooke (CYSC)	
PRO	Arr/dép W.	
ATTENTION	Tour non-éclairée située à N45 23 48 W71 49 52 (3.56NM SSE de l'héli), 1419 ASL, 419 AGL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

SHERBROOKE QC

CYSC

RÉF	N45 26 19 W71 41 29 9ENE 17°W UTC-5(4) Élév 792' A5002 LO6 LO8 HI5 HI6 CAP	
EXP	CDAS 819-832-4314 Fax 819-832-1379 Enr 11-23Z mai-sep, 12-22Z† oct-avr	
PF	A-1,2,6 C-3,4,5	
DOUANES	AOE/30 888-226-7277 1300-2130Z† lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF 11-03Z hrs d'émission: 11, 18, 00Z. Cam météo	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs. Exp O/T 819-432-3513 1 hr PN frais.	
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl), SP, HPR	
HUILE	W100, 20W50M, 15W50	
S	1,4,5,6 Exp	
SUP FL	D & A-ice 1 hr PN	
JASU	MMG-2	
PISTE	Piste 13(136°)/31(316°) 5901x150 asphalte Piste 13 monte 0.64%	
RCR	Exp Entretien l'hiver 12-22Z† 3 hrs PN, O/T 4 hrs PN. Redevances possibles.	
BALISAGE	13-AO(TE ME) P2, 31-(TE ME) P2 ARCAL-123.5 type K	
COMM		
RCO	Québec rdo (Mont-Mégantic) 123.25 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF/ATF	UNICOM 11-23Z mai-sep, 12-22Z† oct-avr; O/T tfc 123.5 5NM 3800 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 132.55	
AWOS	126.25 (anglais), 128.15 (français)	
NAV		
DME	YSC 113.2 Ch 79 N45 18 59 W71 47 17 (919')	
ATTENTION	A/D statut inconnu aprx 3.8NM NW. Chevreuils traversant la piste occasionnellement. Tour non-éclairée située à N45 23 48 W71 49 52 (6.4NM W de l'A/D), 1419 ASL, 419 AGL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

SOREL QC

CSY3

RÉF	N45 58 49 W73 02 32 4SE 16°W UTC-5(4) Élev 76' VTA A5002 LO6 LO7 LO8	<p>The chart shows a runway labeled '03' with a length of 4000' and a width of 75'. A 5NM radius circle is centered on the runway. The elevation is marked as 'ÉLÉV 76'. The runway is oriented towards the northeast. The chart also shows various terrain features and other airports in the vicinity.</p>
EXP	Gestion Aéroportuaire de Sorel 450-782-3188 Enr	
PF	C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICE		
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	15W50	
S	4,5	
PISTE	Piste 03/21 4000x75 asphalte Gestion Aéroportuaire de Sorel 450-782-3188	
BALISAGE	03-(TE LO), 21-(TE LO) O/R PN 450-782-3188.	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3100 ASL	
ATTENTION	Grands arbres à l'ouest de la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-ANDRÉ-AVELLIN QC

CAA2

RÉF	N45 44 28 W75 04 20 1NW 14°W UTC-5(4) Élev 550' A1905 A5000 A5002	
EXP	Corporation Aérodrome St-André-Avellin 819-983-8454 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYND	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 03(028°)/21(208°) 2870x75 gazon Seuil piste 03 décalé 570'	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver. Ops sur ski.	
COMM	ATF tfc 122.75 5NM 3600 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 03 (RAC 602.96). Circuit piste 21 monter dans l'axe de piste jusqu'à 1600 ASL avant d'amorcer le virage en vent de travers.	
ATTENTION	Arbres en courte finale pistes 03 et 21. Animaux sauvages à proximité de la piste. Tour 1460 ASL (450 AGL) 1.2NM W.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-ANSELME QC

CTQ6

RÉF	N46 37 09 W70 57 18 Adj SE 17°W UTC-5(4) Élev 560' A5002	
EXP	André Longchamps 581-982-2116 Enr PPR	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 08/26 1700x75 gazon Piste 08 seuil décalé 500'.	
RCR	Aucun entretien l'hiver.	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM en-dessous de 3500 ASL	
ATTENTION	Ops d'héli au sud du seuil décalé piste 08	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

STANSTEAD / WELLER QC

CTQ2

RÉF	N45 02 04 W72 02 06 2.5NE 16°W UTC-5(4) Élév 1250' aprx A5002	
EXP	G. Weller 819-876-2528 Enr PPR	
PF	C-1	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 01/19 2600x50 aprx gazon Aucun entretien l'hiver	
RCR		
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 4300 ASL	
ATTENTION	Anticiper des rafales de vent en provenance de l'ouest pour les premiers 500' à partir du seuil de la piste 19 en raison du terrain environnant.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-APOLLINAIRE (AIRPRO) QC

CAA4

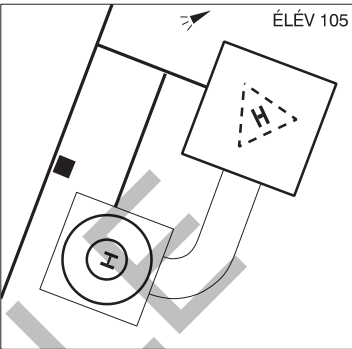
RÉF	N46 35 13 W71 33 40 2.6WSW 16°W (2016) UTC-5(4) Élev 380' aprx A5002	
EXP	AirProGyro 418-580-8912/881-1550 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5 D-6,7,8	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 14(143°)/32(323°) 2360x30 GAZON Exp Entretien lté l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 4NM 3400 ASL à l'extérieur de la TCA de Québec	
ATTENTION	Arbres aprx 60 AGL longeant les deux côtés du point central de la piste. Possibilité de vol de paramoteurs SW de l'A/D (côté rang Marigot). Espace aérien de classe C à partir de 1500 ASL, voir la VTPC de Québec. Ligne électrique sur l'apch piste 14.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-AUGUSTIN QC (Héli)

CTH9

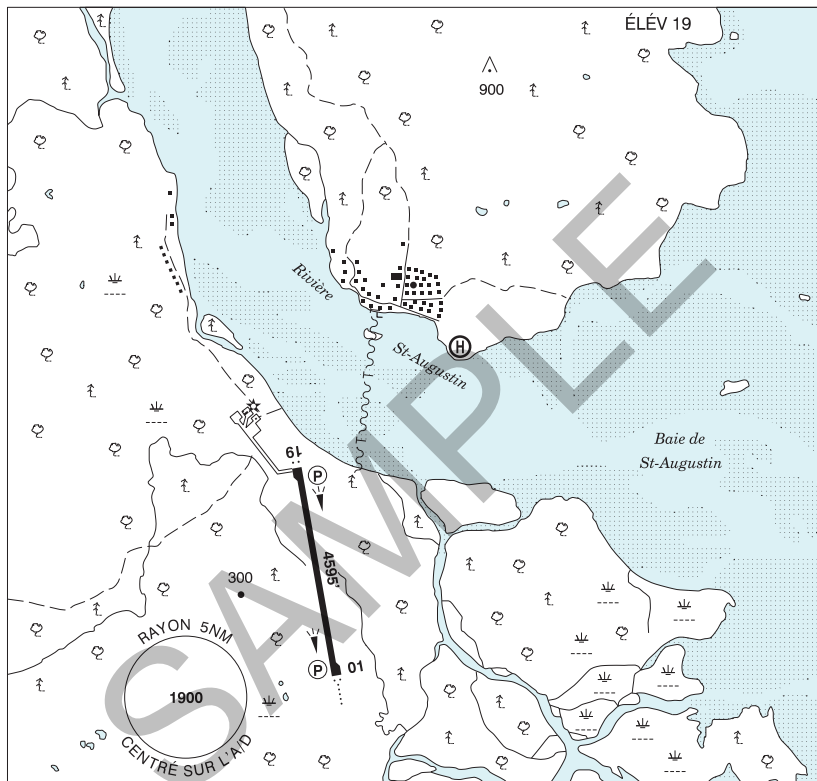
RÉF	N51 13 25 W58 38 34 21°W (2014) UTC-4 Élev 105' A5011	
EXP	Transports Québec 418-947-2766 Enr	
PF	C-1,2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	76' x 76' pavé uni 100' x 100'	
AIRE DE TFC	66' x 66' pavé uni	
RCR	Dispensaire de Saint-Augustin 418-947-2321 Aucun entretien l'hiver sur l'aire de tfc.	
BALISAGE	RY LO ARCAL-123.5 type J	
COMM		
RCO	Québec rdo (St-Augustin) 119.575 (FISE) 126.7 (bcst)	
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 123.5 corridor voir section PRO	
PRO	Arr/dép SW, SE & NE. O/T tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir Section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Antenne 900 ASL 0.75NM N.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-AUGUSTIN QC

CYZF



RÉF	N51 12 36 W58 39 27 19°W (2020) UTC-4 Élév 19' A5011 LO7 CAP
EXP	Transports Québec 418-947-2766 Cert
PF	C-1,3,4,5 ctc Exp pour info, accès à St-Augustin par aéroglisseur.
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYZV
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
PISTE	Piste 01(010°)/19(190°) 4595x100 ASPH
CERT PISTE	Piste 01/19 AGN IIIA
RCR	Exp déneigement 10-24Z lun-ven, 16-24Z dim O/T PN Page 418-803-2394 ou http://messaging.iridium.com code: 8816 3149 7430 15 oct-15 mai PLR/PCN
BALISAGE	01-AO(TE ME) P2, 19-AS(TE ME) P2 ARCAL-123.5 type K
COMM	16-24Z Sun O/T PN Page 418-803-2394
RCO	Québec rdo 119.575 (FISE) 126.7 (bcst)
ATF	UNICOM (AU) 1145-1600Z 1700-2030Z lun-ven O/T tfc 123.5 corridor voir section PRO

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-AUGUSTIN QC (Suite)

CYIF

NAV	NDB YIF 201 (L) N51 11 19 W58 39 07 DME IIF 108.7 Ch 24 N51 12 09 W58 39 15 (32') LOC IIF 108.7 (piste 01/19) alignement de piste fiable seulement en dedans de 25° de l'axe de trajectoire d'alignement
PRO	Circuit à droite piste 19 (RAC 602.96). O/T tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir Section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.
ATTENTION	Antenne de 900 ASL située à 1.6NM NE.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-BASILE (MARCOTTE) QC

CTR6

RÉF	N46 47 01 W71 49 35 1.7N 16°W (2014) UTC-5(4) Élev 300' A5002	
EXP	Denis Marcotte 418-329-3115 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 15/33 2000x40 gazon/neige Piste 33 monte 1.0%. Exp Aucun entretien l'hiver. Piste molle le printemps.	
COMM ATF	tfc 123.2 2NM 3300 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-BRUNO-DE-GUIGUES QC

CTA4

RÉF	N47 26 57 W79 25 05 7N 12°W (2013) UTC-5(4) Élev 820' A5001 LO4 LO7 CAP	
EXP	Transports Québec 819-728-2684 ou 418-643-1490 Enr	
PF	A-1,7 C-2 D-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Toronto 888-217-1241	
PISTE	Piste 10(102°)/28(282°) 4494x100 asphalte Piste 10 monte 1.07%.	
RCR	Exp Entretien l'hiver 1200-0130Z † lun-ven exc jours fériés, O/T MEDEVAC seulement. PLR/PCN	
BALISAGE	10-AO(TE ME), 28-AS(TE ME) ARCAL-123.2 type K	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3900 ASL	
PRO	Circuits à droite piste 28 (RAC 602.96)	
ATTENTION	Possibilité d'animaux sauvages à l'intérieure du périmètre de l'aprt.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-CUTHBERT (ULM QUÉBEC) QC

CCU2

RÉF	N46 10 26 W73 16 44 2.6NW 15°W (2018) UTC-5(4) Elev 250' A5002	
EXP	Ulm Québec Inc 514-502-6525 Enr	
PF	B-2, D-1	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États- Unis)	
SERVICES		
CARB	MG-4	
HUILE	Aéroshell 4 Plus	
S	2,4,5	
PISTE	Piste 10(098°)/28(278°) 1352x80 gazon	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver. Possibilité de piste fermée lorsque le terrain est détrempé.	
COMM		
ATF	tfc 123.5 5NM 3300 ASL	
ATTENTION	Antenne aprx 1NM N 495 ASL (135 AGL)	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-DOMINIQUE QC

CSS4

RÉF	N45 37 57 W72 49 08 16°W UTC-5(4) Élév 250' VTA A5002	
EXP	Association Vol à voile Champlain Inc 450-771-0500 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 15/33 2200x100 ASPH/GAZON Piste 33 seuil décalé 500'	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM	ATF UNICOM 122.475 5NM 3300 ASL	
PRO	Circuits planeur peuvent être à droite selon la direction du vent. Avion remorqueur: Décollage piste 33 seulement, atterrissage piste 15 seulement, circuits opposés aux circuits planeur en tout temps.	
ATTENTION	A/D à l'intérieur du CYA 627(S) jusqu'à 3000 ASL cont le jour. Opérations de planeurs. Opérations voltigue en planeur oclsl avr-nov dans un rayon de 2NM de la piste entre 2300 et 7000 ASL. Ligne à haute tension et grands arbres aprx 600' de la fin du seuil décalé piste 33.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-DONAT QC

CSY4

RÉF	N46 18 21 W74 10 53 15°W UTC-5(4) Élév 1270' A5002	
EXP	Municipalité de St-Donat 819-424-2383 Enr	
PF	A-1 C-2,4,5 D-6	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES HUILE S	65, 80, 100 1,2,3,4,5	
PISTE RCR	Piste 12/30 3000x70 asphalte/gravier Centre 30' asphalte Piste 12 seuil décalé 600'. Caron Avn 819-424-7842 Entretien limité l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 4300 ASL	
PRO	Pas de poser-décoller. Circuit à droite piste 12 (RAC 602.96). Décollage piste 12 maintenir le cap de piste au meilleur taux de montée jusqu'à 600' AAE BPOC.	
ATTENTION	Ailes libres 5NM SSE jusqu'à 7400 ASL, 1 mai-15 nov. Câble de treuillage à la sablrière montant jusqu'à 1000 AGL.	

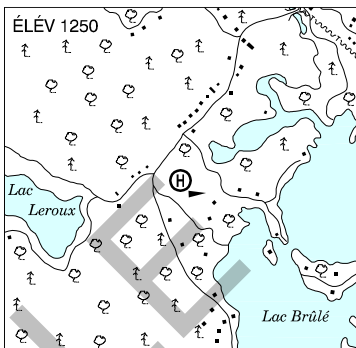
QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

STE-AGATHE (AIM) QC (Héli)

CSV2

REF	N46 07 W74 18 15°W UTC-5(4) Élév 1250' VTA A5002
EXP	La Compagnie Américaine de Fer et Métaux Inc 514-494-2000 Enr PPR
PF	B-1 C-2,3,4,5,6
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
HÉLI- SURFACE	100' x 100' gazon
COMM ATF	tfc123.2 5NM 4300 ASL



QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

STE-ANNE-DES-MONTS QC

CYSZ

RÉF	N49 07 12 W66 31 44 1.7W 19°W (2013) UTC-5(4) Élév 73' A5010 LO7 CAP	
EXP	Ville 418-763-2989/5189 Enr	
PF	C-1,2,3,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYYY	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
MÉTÉO	AUTO (voir COMM)	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1, Avjet 418-764-6533	
S	6	
PISTE	Piste 14(141°)/32(321°) 3954x90 asphalté Seuil 32 décalé 294' Piste 14 monte 0.83%	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver	
BALISAGE	14-AS(TE LO), 32-(TE LO) ARCAL-122.8 type J	
COMM		
ATF	tfc 122.8 5NM 3100 ASL	
AUTO	122.025	
NAV		
NDB	K7 211 N49 07 43 W66 33 00	
PRO	Circuit à droite piste 32 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Terrain élevé au S et SE de l'A/D. Groupe d'éoliennes 8NM WSW de l'A/D, alt max 1290 ASL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

STE-ANNE-DU-LAC (AVIATION PLMG INC.) QC

CAL8

RÉF	N46 53 04 W75 19 58 Adj 14°W (2015) UTC-5(4) Élev 880' A5002	
EXP	Aviation PLMG Inc 819-586-2234 Enr PN	
PF	C-1,2 D-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES		
HUILE	100, W100, 15W50, MIL5606	
S	1,2,3,4,5,6	
PISTE	Piste 06/24 2200x60 GAZON Piste 06 seuil décalé 600' Piste 24 seuil décalé 400'	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver. Ops sur skis.	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées à hydroaérodrome adj O/T tfc 122.7 5NM 3900 ASL	
PRO	Rampe de mise à l'eau à A/D.	
ATTENTION	Hydroaérodrome adj SE Fréq commune. Arbres 60' finale piste 06. Arbres longeant côté S de la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

STE-BARBE QC (Héli)

CBB8

RÉF	N45 10 37 W74 13 11 1.3NM 14°W (2018) UTC-5(4) Élév 150' aprx VTA A5002	
EXP	Sylvain Oigny 514-943-7912 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (sans frais à l'intérieur du Canada ou 866-541-4105 (sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis	
HÉLI-SURFACE RCR	FATO/TLOF 50' x 50' ASPH Aire de sécurité 65' x 65' GAZON Longueur hors tout maximale héli 38.6' Exp	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 2000 ASL	
PRO	Arr/dép 140° de héli	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-ESPRIT QC

CES2

RÉF	N45 54 41 W73 40 21 Adj NNW 16°W UTC-5(4) Élev 192' VTA A5002	
EXP	Aérodrome Saint-Esprit Inc. 450-839-1111 Fax 450-839-6969 Enr PPR	
PF	C-1	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 02/20 3000x75 gazon Exp Aucun entretien l'hiver nov-mars	
COMM ATF A/G	tfc 123.2 5NM BLW 2500 ASL 129.85	
ATTENTION	Activité de parachutisme mars-nov jusqu'à 17,000'. P-line et grange 30 AGL 300' S du seuil 02. Antenne 500 ASL 1.4NM SSE A/D.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-FERDINAND QC

CSH5

RÉF	N46 07 35 W71 32 11 16°W (2015) UTC-5(4) Élev 1050' A5002	
EXP	M. Langlois 819-552-2492 Enr	
PF	C-1,2,3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1,2,4,5,6	
PISTE	Piste 05(052°)/23(232°) 2879x75 gazon/gravier	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM 4100 ASL	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-FRÉDÉRIC QC

CSZ4

RÉF	N46 19 53 W70 57 39 2N 17°W UTC-5(4) Élév 991' A5002 LO6 LO7 LO8 RCAP	
EXP	Grondair 418-426-2313 Enr	
PF	A-1 B-2,3,5 C-6	
DOUANES	AOE/CAN	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES		
CARB	100LL, JA	
HUILE	Toutes	
S	1,2	
PISTE	Piste 05(054°)/23(234°) 3572x72 asphalté Piste seuil 05 décalé 467' Piste seuil 23 décalé 542' Piste 23 monte 2.0%. Exp Entretien Ité l'hiver	
RCR		
BALISAGE	05-(TE LO), 23-(TE LO) ARCAL-121.7 appuyez distinctement sur le bouton du mic 3 fois en 5 sec	
COMM		
ATF	UNICOM hrs Itées O/T tfc 122.8 5NM 4000 ASL	
ARR	Montréal Centre 135.025 270.9	
DEP	Montréal Centre 135.025 270.9	
PRO	Sauts en parachute de la surface jusqu'à 15,000 ASL.	
ATTENTION	Cible de parachutage située W près du point central de la piste 05/23. Ferme d'animaux à fourrure aprx 14 NM SW de l'A/D 1er fév-15 juin (voir l'AIM de TC RAC 1.14.1)	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-GEORGES QC

CYSG

RÉF	N46 05 47 W70 42 52 1.5WSW 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 893' A5002 LO6 LO8 HI5 HI6 CAP	
EXP	Aviation CMP 418-228-7127 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
DOUANES	AOE-15 888-226-7277 12-04Z†	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSG	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 AUTO 418-222-5892 (voir COMM) Cam météo	
SERVICES		
CARB HUILE	100LL, JA-1 (FSII avbl) Toutes	
PISTE	Piste 06(062°)/24(242°) 5112x75 asphalte Piste 06 monte 1.5% premiers 2200'. Piste 24 monte 0.6% premiers 1000'.	
AIRE DE TFC RCR	Code d'accès 12215 Exp Entretien lté l'hiver. 13-23Z† dim-ven, 14-23Z† sam O/T 3 hrs PN durant les hrs d'affaires 418-228-7127 PLR/PCN	
BALISAGE	06-(TE LO) P1, 24-(TE LO) P1 2.5° ARCAL-122.15 type J	
COMM		
MF AUTO	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 122.15 5NM 3900 ASL (RAC 602.98) 123.175 (bil)	
NAV		
VOR/DME	BEAUCE VLV 117.2 Ch 119 N45 55 30 W70 50 46 (1609')	
ATTENTION	Du seuil 06, aéronef à l'autre seuil non-visible. Circuit d'A/D piste 24, tour 1.4NM au SE de l'A/D 1315 ASL. Possibilité d'animaux sauvages à proximité de la piste. Possibilité d'activité acrobatique au-dessus l' A/D entre 3400 ASL et 6500 ASL.	

QUÉBEC

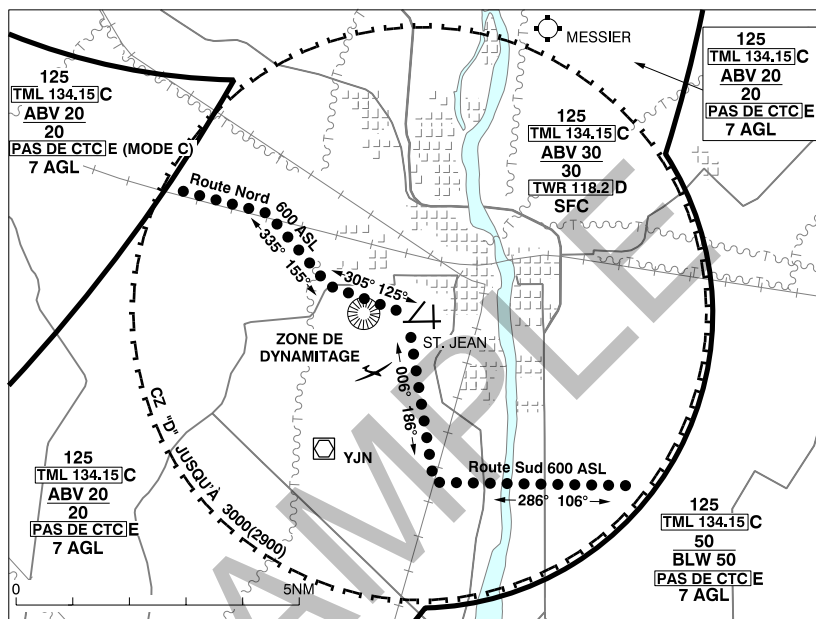
RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-HYACINTHE QC

CSU3

RÉF	N45 36 24 W73 00 54 3W 16°W UTC-5(4) Élev 118' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 CAP	
EXP	Aeroservices St-Hyacinthe 450-230-4410 Enr PPR	
PF	A-1,2 (11-23Z†) C-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3271.	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5,6,7	
PISTE	Piste 02(021°)/20(201°) 3823x75 asphalte/gazon (centre 45' asphalte) Piste 02 seuil décalé 426'.	
RCR	Exp	
BALISAGE	02-(TE LO) non-std, 20-(TE LO) non-std ARCAL-123.2 type J	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3200 ASL	
PRO	Circuit à droite piste 20 (RAC 602.96). CYA 627(S) aprx 2NM E de l'A/D, jusqu'à 3000 ASL, cont le jour.	
ATTENTION	Tour 240 AGL à 1.2NM NE de la piste 20. Éviter les approches basses au seuil 20. Voie ferrée à proximité. Grand étendue d'eau aprx 1836' long x 115' large et 4' profond entre la piste 02/20 et la voie de circulation B.	

ST-JEAN CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR HÉLI

**ROUTE SUD****Arrivé:**

De l'autoroute 35 voler cap 286° jusqu'au chemin de fer (sud de la forêt) puis voler cap 006° jusqu'à l'aéroport.

Départ:

De l'aéroport voler cap 186° jusqu'au chemin de fer (sud de la forêt) puis voler cap 106° jusqu'à la sortie de zone.

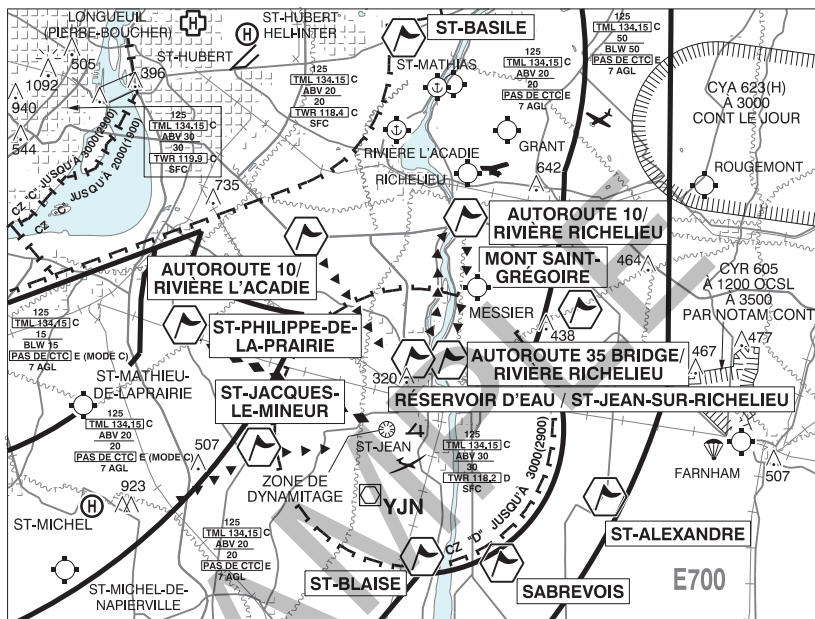
ROUTE NORD**Arrivé:**

Suivre le chemin de fer jusqu'à l'intersection au Chemin du Grand Pré puis voler cap 155° jusqu'à l'intersection de la Rue des Carrières et du Chemin du clocher puis voler cap 125° jusqu'à l'aéroport.

Départ:

De l'aéroport voler cap 305° jusqu'à l'intersection de la Rue des Carrières et du Chemin du clocher puis voler cap 335° jusqu'à l'intersection du chemin de fer et du Chemin du Grand Pré puis longer le chemin de fer jusqu'à la sortie de zone de contrôle.

ST-JEAN CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
AUTOROUTE 10/RIVIÈRE L'ACADIE	VCACD	N45°24.47' W73°22.10'
AUTOROUTE 10/RIVIÈRE RICHELIEU	VCRIC	N45°24.92' W73°14.57'
AUTOROUTE 35 BRIDGE/RIVIÈRE RICHELIEU	VCRLU	N45°19.61' W73°15.60'
MONT SAINT-GRÉGOIRE	VCGGR	N45°21.40' W73°08.91'
RÉSERVOIR D'EAU, ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	VCRSV	N45°19.65' W73°17.38'
SABREVOIS	VCSBR	N45°12.40' W73°13.73'
ST-ALEXANDRE	VCALX	N45°14.38' W73°06.99'
ST-BASILE	VCSTB	N45°31.60' W73°17.33'
ST-BLAISE	VCBLA	N45°13.24' W73°18.07'
ST-JACQUES-LE-MINEUR	VCSJM	N45°16.48' W73°25.18'
ST-PHILIPPE-DE-LA-PRAIRIE	VCLPR	N45°21.17' W73°28.48'

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-JEAN CHRYSOSTOME QC

CSG5

RÉF	N46 41 07 W71 09 06 2.6SE 17°W UTM-5(4) Élév 325' A5002	
EXP	Aérodrome de St-Jean Chrysostome 418-476-8698 Enr PPR	
PF	A-1,2 C-3,4,5 D-6	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB S	100LL, JA 1,2,4,5	
PISTE	Piste 02/20 3300x30 asphalte Piste 02 seuil décalé 300'. Piste 06/24 2700x50 gravier/asphalte. Piste 06 seuil décalé 500'. RCR Exp Aucun entretien l'hiver.	
COMM ATF	ffc 123.2 5NM 3300 ASL à l'extérieur de la CZ de CYQB et l'espace aérien de Classe C du Terminal de Québec	
PRO	Circuit à droite piste 24 (RAC 602.96) Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.	
ATTENTION	P-line sur l'approche piste 02.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-JEAN QC

CYJN

RÉF	N45 17 40 W73 16 54 Adj SW 15°W (2012) UTC-5(4) Élév 136' VTA A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 T2 CAP	
EXP	Muni 450-359-2010 Ext 2068 Cert	
PF	A-7,8 Code d'accès FBO/tablier: 1182 B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng flts PPR. Plans de vol par facsimilé au 514-633-2877 & ajouter numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Lorsque la tour est fermée, autorisation IFR ou activation 514-633-3014.	
MÉTÉO	LWIS	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl) 14-21Z± déc-mar, 13-21Z avr-mai, 13-21Z lun-ven, 13-22Z sam-dim jun-sep; 14-22Z± oct-nov	
HUILE	W100, 15W30	
S	4,5,6	
PISTE	Piste 11(105°)/29(285°) 4012x100 asphalte Piste 11 seuil décalé 600' Piste 02(015°)/20(195°) 2438x100 asphalte Piste 06(060°)/24(240°) 2349x100 asphalte	
CERT PISTE	Piste 11/29 AGN IIIA Piste 02/20 AGN II Piste 06/24 AGN II	
CERT TWY	Twy: A, B AGN II	
TWY	Voie de circulation C non contrôlée.	
RCR	Exp ou tour 450-347-4233 14-21Z± O/T PN durant les hrs d'affaires Piste 06/24 aucun entretien l'hiver. CRFI, PLR/PCN	
BALISAGE	11-(T ME), 29-(TE ME) ARCAL-118.2 type J	
COMM		
SOL	121.7 1230-0230Z± avr-oct; 13-02Z nov-mars	
TOUR	118.2 (V) 1230-0230Z± avr-oct; 13-02Z nov-mars (urgence seulement 450-347-4233)	
ATF	tfc 118.2 0230-1230Z± avr-oct; 02-13Z nov-mars 5NM 3000 ASL	
ARR	Montréal 125.15 268.3	
DEP	Montréal 125.15 268.3	
CSLT VFR	134.15	
NAV		
VOR/DME	YJN 115.8 Ch 105 N45 15 21 W73 19 17 (189')	
PRO	Circuit à droite piste 11 (RAC 602.96). Entraînement intensif de planeurs de l'aprt jusqu'à 3NM au S, quotidiennement de la mi-avril à la mi-août et wknds de sep à nov. Vol d'entraînement VFR non auth 0230-1230Z±. Codes VFR: Référez à MONTRÉAL VTPC section VOLS VFR DANS L'ESPACE AÉRIEN DE CLASSE C DE MONTRÉAL/TRUDEAU, MONTRÉAL/ST-HUBERT ET DU TERMINAL DE MONTRÉAL. Se référer à la VTPC pour les routes arr/dep de heli.	
ATTENTION	Dynamitage périodique 1NM ouest de l'aprt, ctc TOUR. Possibilité d'éqpt d'entretien d'hiver non-contrôlé. Activité aviaire accrue jul-déc.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-JÉRÔME (HYDRO-QUÉBEC) QC (Héli)

CSZ6

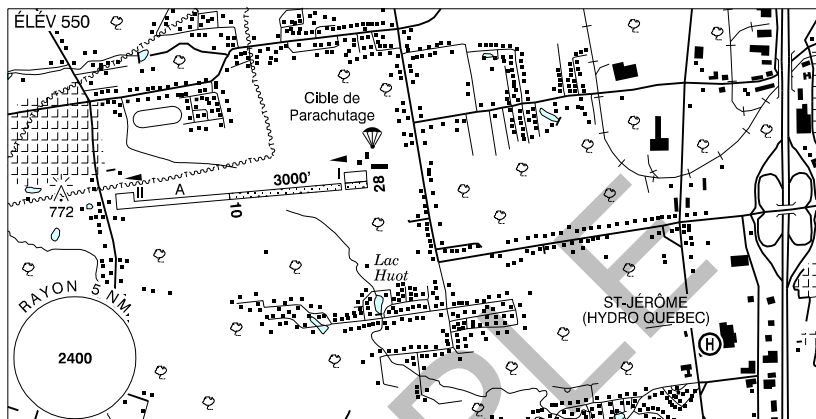
RÉF	N45 46 16 W74 01 37 Adj 15°W UTC-5(4) Élév 340' VTA A5002	
EXP	Hydro-Québec 514-346-7550 Cert PPR	
PF	C-1,2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 64' x 64' ASPH Aire de sécurité 85' x 85' GAZON Longeur hors tout maximale héli 43'	
RCR	Exp	
COMM		
RADIO	Mirabel 119.1 03-11Z±	
TOUR	Mirabel 119.1 11-03Z±	
ATF	tfc 122.77 5NM jusqu'au-dessous de 2000 ASL	
TML	Montréal 134.15	
PRO	Arr/dép 005° & 190° du héli, pente 8% (H3), utilisation de jour seulement. Arr/dép 005° non auth quand un/des véhicule(s) occupent les 4 premières places de stationnement de chaque côté du bloque séparateur localisé dans l'axe au N de l'héliport.	
ATTENTION	ESPACE AÉRIEN: A/D St-Jérôme 1.6NM NW. Possibilité d'aéronefs 1600 ASL ou plus bas, au-dessus des axes Arr/dep de l'héliport. Fréq commune 122.77.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-JÉRÔME QC

CSN3



RÉF	N45 46 49 W74 03 43 Adj 15°W UTC-5(4) Élév 550' VTA A5002
EXP	Parachutisme Adrénaline 450-438-0855 Frais d'atterrissage Enr PPR
PF	B-1 C-2,3,4,5
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	S 7
PISTE	Piste 10(100°)/28(280°) 3000x50 gravier Piste 28 seuil décalé 500'
TWY	Voie de circulation A privée en mauvais état
AIRE DE TFC	Aire de trafic I ltée - appeler exp Aire de trafic II privée
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver.
COMM	
RADIO	Mirabel 119.1 03-11Z‡
TOUR	Mirabel 119.1 11-03Z‡
ATF	tfc 122.77 5NM à l'extérieur de la CZ CYMX et Montréal Tml.
TML	Montréal 124.65 268.3
PRO	Circuit à droite piste 10 (RAC 602.96). Dép piste 28 et arr piste 10 lorsque les conditions le permettent
ATTENTION	Ne pas utiliser voie de circulation A privée du côté ouest de la piste. Héli St-Jérôme (Hydro-Québec) 1.6NM SE. Possibilité d'héli traversant finale piste 28, aprx 1NM E en dessous de 1600 ASL. Fréq commune 122.77. Animaux sauvages à proximité de la piste. Sauts en parachute (jusqu'à 12500' ASL) SR-SS avr-nov. Arbres 30 AGL adj seuil 28. Sfc nivelée ltée. Arbres jusqu'à 30 AGL le long de la sfc nivelée. Tour éclairée 772 ASL (220 AGL) 0.5NM W seuil 10. Ligne électrique au nord de la piste.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-LAMBERT-DE-LAUZON QC

CST7

RÉF	N46 33 37 W71 10 57 1.8SE 17°W UTC-5(4) Élév 475' A5002	
EXP	L'Aéro-parc 418-889-8989 Enr PPR Frais d'atterrissage	
PF	A-1 C-2,3,5 D-4	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,2,3,4,5,6	
PISTE RCR	Piste 06/24 2400x50 gazon Poids max 2500 lbs Exp Entretien lté l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.5 5NM 3500 ASL à l'exception de la portion de cet espace se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien de classe C du terminal de Québec.	
PRO	Circuit à droite piste 06 (RAC 602.96). Pas de posé-décollé. Décollage piste 24, aucun virage avant d'avoir traversé la rivière. Codes VFR: Afin de limiter les délais en vol, la congestion des freq ATC et pour une meilleure gestion de l'espace aérien tout en augmentant la sécurité, ctc l'ACC de Montréal au 877-YUL-CODE (877-985-2633), ou le FIC aux numéros 1-866-GOMETEO ou 1-866-WX BRIEF, pour transmettre à l'ATC les info relatives au vol en vue de l'obtention d'un code transpondeur, au moins 30 min avant d'entreprendre un vol vers l'espace aérien de classe C de Québec.	
ATTENTION	Activités ultra-légers. Espace aérien de classe C au nord de l'A/D à partir de 1500 ASL, voir la VTPC de Québec.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-LOUIS-DE-FRANCE QC

CSJ5

RÉF	N46 26 12 W72 37 49 1.6NE 16°W UTC-5(4) Élev 225' A5002	
EXP	Pierrette Auger 819-375-4181 Enr PPR	
PF	C-1 D-2,3,5	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1 (Ité)	
PISTE RCR	Piste 15/33 2300x50 gravier Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 122.35 5NM 3200 ASL à l'extérieur de la zone MF de Trois-Rivières (CYRQ)	
PRO	Circuit à droite piste 33 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Acft volant à l'aprt de Trois-Rivières (5.4NM SSW de l'A/D de St-Louis-de-France) en apch aux instruments peuvent survoler l'A/D de St-Louis-de-France 1800 ASL. Ops de dynamitage, 0.4NM de rayon autour de N46 34 53 W72 43 44 (9.6NM N de l'A/D), alt max 2200 ASL. Ops de dynamitage de dimensions inconnues 0.8NM NE de l'A/D.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MATHIAS / GRANT QC

CSX5

RÉF	N45 28 19 W73 11 58 2.7SE 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 110' VTA A5002	
EXP	Grant Avn Enr 450-658-0266 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	S 1,4,5,6	
PISTE	Piste 15/33 2200x50 gazon Piste 15 seuil décalé 300' Premier 1000' piste 15 monte 2%.	
RCR	Exp Entretien lté l'hiver. Piste molle le printemps & l'automne.	
COMM	ATF tfc 123.2 5NM 3100' à l'extérieur de la CZ YHU.	
PRO	Circuit à droite piste 33 (RAC 602.96). Zones d'entraînement: Voir la VTPC de Montréal Terminal. Évitez de survoler les trois écuries au WSW de la piste. Piste 15 préférentielle pour décollage.	
ATTENTION	Richelieu 2NM S de l'A/D. Activités d'ultra-légers. Arbres 159 ASL (49 AGL) 300' du seuil de piste 15.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MATHIAS QC

CSP5

RÉF	N45 30 03 W73 14 30 1.7NE 15°W (2014) UTC-5(4) Élev 50' VTA A5002	
EXP	Aviation B. L. Inc 450-658-2041 Enr	
PF	A-1 13-22Z† C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB HUILE S	100LL Toutes 1,2,3,4,5,6	
PISTE RCR	Piste 14/32 2000x50 gravier/gazon Exp 13-22Z†	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM à l'extérieur de la CZ CYHU 2000 ASL.	
PRO	Zones d'entraînement: Voir la VTPC de Montréal Terminal.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MATHIEU-DE-BELOEIL QC

CSB3

RÉF	N45 35 25 W73 14 17 1.5NW 15°W (2014) UTC-5(4) Élév 49' VTA A5002	
EXP	Corporation Aéroport SMB Inc 450-446-5931 Enr PPR	
PF	B-7,8 C-3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 514-633-3211 ou 800-633-1353. Tous Flt Plns, IFR tng PPR. Plans de vol par Fax au 514-633-2877 & ajouter les numéros où le pilote peut être rejoint avant le dép. Autorisation IFR ou activation 514-633-3014.	
SERVICES		
CARB	100LL (Corp Aéroport SMB. Pour membres seulement.)	
HUILE	Toutes	
S	1,2,3,4,5	
CSLT PRIVÉ	Aviamax 450-446-2570; Hélico SB3 450-536-0880 Vortex Aviation 450-446-7400	
PISTE	Piste 15(150°)/33(330°) 2581x50 asphalte Piste 15 seuil décalé 203' Piste 33 seuil décalé 178'	
RCR	Exp Enlèvement de la neige entre 13-01Z.	
BALISAGE	15-(TE ME), 33-(TE ME) ARCAL-122.7 type K	
COMM		
ATF	tfc 122.7 5NM à l'extérieur de la CZ CYHU 2000 ASL	
PRO	Circuits: Tous les circuits ne doivent pas excéder 1000 ASL. Posés/décollés pour hélicoptères interdit sur la piste 15. Posés/décollés pour tous les aéronefs interdit entre 03-13Z. Circuit piste 15: Allonger le vent arrière jusqu'avant le boisé. Maintenir 1000 ASL jusqu'au virage en étape finale. Éviter de survoler les zones habitées du vent arrière à une altitude de moins de 1000 ASL. Circuit piste 33: Monter dans l'axe de piste jusqu'à 1000 ASL avant d'entreprendre un virage pour procéder en route ou dans le circuit. Espace aérien: CYA 627(S) aprx 12NM NE de l'A/D, jusqu'à 3000 ASL cont le jour. Zones d'entraînement: Voir la VTPC de Montréal Terminal. Communiquez votre position et mouvements au sol.	
ATTENTION	Apch aux instruments à CYHU: Acft volant à l'aprt de Montréal/St-Hubert (9NM WSW de l'A/D de Beloelil) en apch aux instruments piste 24R peuvent survoler l'A/D de Beloelil à 2100 ASL. Circuits: Circuit d'A/D piste 15, tour à moins de 1NM NE de l'A/D, 331 ASL. Circuit d'A/D piste 33, tour à 1NM SSW de l'A/D, 240 ASL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MATHIEU-DE-LAPRAIRIE QC

CML8

RÉF	N45 18 40 W73 33 55 2WSW 14°W (2018) UTC-5(4) Elév 155 VTA A5002	
EXP	Aerolane 514-594-2897 Enr PPR	
PF	C-3,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES S	1,5	
PISTE RCR	Piste13(129°)/31(309°) 3000 x 75 GRVL Piste 13 seuil décalé 200' Piste 31 seuil décalé 1000' Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 3200 ASL excluant Montréal/Pierre Elliott Trudeau Intl CZ, Montréal/St-Hubert CZ et l'espace aérien de classe C du terminal de Montréal.)	
ATTENTION	Éoliennes éclairées et non éclairées jusqu'à 607 ASL (456 AGL) W du thld 13 (voir croquis) et jusqu'à 653 ASL (456 AGL) aprx 0.7NM S et SW de l'A/D. 30 AGL P-line traverse l'apch piste 31, 1400' du thld décalé.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MICHEL QC (Héli)

CML9

RÉF	N45 15 18 W73 33 03 1.3 ENE 14°W (2017) UTC-5(4) Élev 220' aprx VTA A5002	
EXP	Sylvain Oigny 514-943-7912 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES CARB	100LL	
HÉLI-SURFACE RCR	FATO/TLOF 50' x 50' ASPH Aire de sécurité 65' x 65' gazon Longueur hors tout maximale héli 38.6' Exp	
COMM ATF	tfc 123.2 5 NM 2000 ASL à l'extérieur de la TCA de Montréal	
PRO	Arr/dép 200° du héli	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-MICHEL-DE-NAPIERVILLE QC

CMN3

RÉF	N45 12 49 W73 34 33 1.5S 15°W UTC-5(4) Élév 206' VTA A5002	
EXP	D. le Hesran et R. Levesque 514-788-6430 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,5	
PRÉP VOL	FICHER NOTAM CYUL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE	Piste 13(129°)/31(309°)2600x50 gazon Piste 13 seuil décalé 300'	
RCR	Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM		
ATF	tfc 123.2 5NM 3200 ASL	
ATTENTION	Obstacles au NW du seuil de piste 13, incluent des édifices, des lignes électriques (370' du seuil, 50 AGL/247 ASL) et antenne (225' du seuil, 40 AGL/237 ASL).	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-MICHEL-DES-SAINTS QC

CSM5

RÉF	N46 40 51 W73 59 37 3W 15°W (2014) UTC-5(4) Élév 1372' A5002	
EXP	Municipalité de St-Michel-des-Saints 450-886-4502 Ext 7600 Enr	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYUL Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 16/34 3000x75 gravier Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 4400 ASL	
CAUTION	Hydroaérodrome sur le Réservoir Taureau 4NM E. Freq commune.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

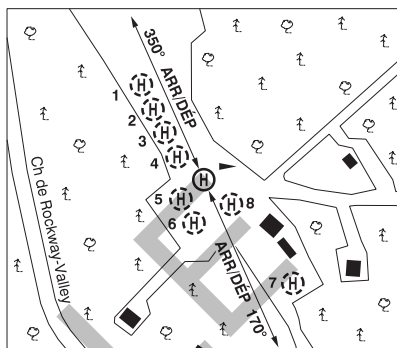
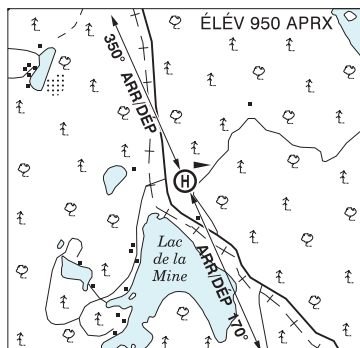
ST-RAYMOND / PAQUET QC

CSK5

RÉF	N46 53 42 W71 47 09 1.5E 17°W UTC-5(4) Élev 582' A5002	
EXP	Club de vol à voile de Québec Inc 418-337-4905 Enr	
PF	B-1 C-2,3,4,5 D-6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 09/27 2400x75 gazon Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 123.3 5NM 3500 ASL à l'extérieur de la TCA de Québec	
PRO	Circuit à droite piste 27 (RAC 602.96). Activité intensive de planeurs dur l'été, voir VTPC de Québec opérations de planeurs.	

ST-REMI-D'AMHERST / KANATA TREMBLANT RESORT QC (Héli)

CKT6



RÉF	N45 59 30 W74 44 59 1.2SE 14°W (2016) UTC-5(4) Élév 950' aprx VTA A5006
EXP	Air Kanata 877-734-3414 Ext 23 12-23Z Enr PPR
PF	B-1,5,6,7,8 C-2 D-4
PRÉP/VOL	NOTAM FILE CYUL
FIG	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
SERVICES	
S	4,6
HÉLI-SURFACE	FATO 30' x 60' CONC & GRVL, 1 coté non-supporter Aire de sécurité 100' x 60' non-supporter Longueur hors tout maximale héli 60' Plates-formes de stationnement 1-6: 40' x 40' GRVL Plate-forme de stationnement 7: 80' x 75' GRVL Plate-forme de stationnement 8: 96' x 96' GRVL
RCR	Exp
COMM	
ATF	tfc 123.2 5NM 4000 ASL
PRO	Arr/dép 170° & 350° de l'héli, utilisation de jour seulement.
ATTENTION	Aucun survol des plates-formes de stationnement 1 à 4 lorsqu'ils sont occupés.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

ST-VICTOR-DE-BEAUCE QC

CSL5

RÉF	N46 07 06 W70 53 21 1SE 17°W UTC-5(4) Élev 1100' A5002	
EXP	Club Aéronautique Doyon Inc 418-588-6153/6532 Fax 418-588-6437 Enr PPR	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYSC Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 06/24 2000x50 gazon Piste 24 seuil décalé 165'. Exp Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM excepter la partie chevauchant la zone MF de St-Georges 4100 ASL	
PRO	St-Georges A/D (CYSG) 7.4NM ESE.	
ATTENTION	Possibilité de chevreuil sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

TASIUJAJQ QC

CYTQ

RÉF	N58 40 04 W69 57 21 1.5SW 24°W (2013) UTC-5(4) Élev 121' A5027 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVP	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC CARS MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 819-633-1530 hrs ltées (voir COMM) METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS TAF 15-22Z†, hrs d'émission: 15, 20Z (DT 14Z).	
PISTE CERT PISTE RCR	Piste 05(055°)/23(235°) 3519x100 gravier Piste 05 descend 0.7% premiers 2390'. Piste 05/23 AGN IIIB Exp PLR/PCN	
BALISAGE	05-AS(TE ME), 23-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K	
COMM	MF aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM joignant le cercle MF de Aupaluk par un corridor égal à la largeur de leur diamètre 3500 ASL (RAC 602.98), voir Aupaluk/Kangirsuk/Tasiujaq VTPC. APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV	NDB YTQ 212 (L) N58 40 16 W69 56 47 Sans surveillance durant la fermeture du CARS	
ATTENTION	P-line non-éclairée 40 AGL (161 ASL) 500' NE du seuil piste 23. Présence de tuyaux de ventilation du pergélisol dans la bande de piste. A/D état inconnu aprx 7NM SW avec possibilité de tfc d'avion et de héli juin-oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

TÊTE-À-LA-BALEINE QC

CTB6

RÉF	N50 40 28 W59 23 01 2.5SW 21°W (2012) UTC-4 Élev 112' A5011	
EXP	Transports Québec 581-221-1972 ou 418-538-2866 Cert	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYZV Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE CERT PISTE RCR	Piste 18(179°)/36(359°) 1639x82 GRVL Piste 18/36 AGN I Exp Déneigement 10-20Z lun-ven O/T 3 hrs PN. PLR/PCN	
BALISAGE	18-(TE ME), 36-(TE ME) ARCAL 123.5 type K	
COMM ATF	tfc 123.5 corridor voir section PRO	
PRO	tfc corridor 123.5 aprx 30NM de largeur le long de la côte jusqu'à et incluant 12,500 ASL, voir section C – Zones avec fréquences air-air discrètes.	
ATTENTION	Possibilité d'animaux sauvages sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

THETFORD MINES QC

CSM3

RÉF	N46 03 08 W71 15 27 3.5SE 16°W (2012) UTC-5(4) Élév 1408' A5002 LO6 LO8 CAP	
EXP	Grondair Aviation 418-335-3121 Enr	
PF	A-1,7,8 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
SERVICES	14-22Z O/T Redevance	
CARB	100LL, JA-1	
OIL	W100, 15W50	
S	4,6	
PISTE	Piste 06(062°)/24(242°) 4500x100 asphalte Piste 06 descend 0.49%	
RCR	Exp Entretien limité l'hiver	
BALISAGE	06-(TE LO), 24-(TE LO) ARCAL-122.5 type J	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.8 5NM 4500 ASL	
ATTENTION	Piste 06 circuit d'aérodrome, tour 1.1NM NW de l'A/D 2075 ASL. Ferme d'animaux à fourrure aprx 9 NM NNE de l'A/D 1er fév- 15 juin (voir l'AIM TC RAC 1.14.1). Possibilité d'équipement d'entretien NORDO l'hiver sur la piste.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

TROIS-RIVIÈRES QC

CYRQ

RÉF	N46 21 06 W72 40 50 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 199' A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 CAP	
EXP	Aéroport 819-377-4382 ou 819-244-0699 (hors hrs d'ops) Cert 12-01Z± 2 jan-14 mai, 12-02Z± 15 mai-15 août, 12-01Z± 16 août-23 déc, hrs ltées 24 déc-1 jan (consulter NOTAM). Frais d'atterrissage (exc acft à piston monomoteur, et héli).	
PF	A-1,2,7,8 C-3,4,5,6	
DOUANES	AOE/15 888-226-7277 1300-2130Z± lun-ven exc jours fériés	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYQB	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR AUTO H24 (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 02, 08, 14, 20Z. Cam météo	
SERVICES		
CARB	100LL, JA-1 (FSII avbl), SP, HPR 12-01Z± 2 jan-14 mai, 12-02Z± 15 mai-15 août, 12-01Z± 16 août-23 déc, hrs ltées 24 déc-1 jan 819-377-4382 O/T redevances 1 hr PN 819-244-0699	
HUILE	W100, W15W50	
S	1,2,3,4,5,6	
SUP FL	D & A-ice	
JASU	Démarrage électrique 10/15	
PISTE	Piste 05(047°)/23(227°) 9006x150 asphalte	
CERT PISTE	Piste 05/23 AGN IV	
CERT TWY	Twy B AGN IIIB	
RCR	Exp Déneigement 12-23Z± 3 hrs PN. O/T 4 hrs PN. Redevances applicables. CRFI 1 hr PN, PLR/PCN.	
BALISAGE	05-AN(TE HI) P3, 23-AO(TE HI) P3 ARCAL-122.35 type K	
COMM		
MF	UNICOM 12-01Z± O/T tfc 122.35 5NM 3200 ASL (RAC 602.98)	
ARR	Montréal Ctr 128.225	
DEP	Montréal Ctr 128.225	
PAL	Montréal Ctr 128.225	
AWOS	120.275 (anglais) 124.825 (français)	
NAV		
NDB	YRQ 205 (L) N46 22 10 W72 39 53	
PRO	Circuit à droite piste 05 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Parachute: Sauts jusqu'à 16,000 ASL 1 mai-31 oct. Éviter côté N de l'aprt (voir croquis). Faune: Activité aviaire migratoire mai-oct. Héli: Héli à piston devraient s'approcher de la poste d'avitaillement 100LL avec précaution, à cause de l'espace restreint, du bâtiment à proximité et de turbulence possible. Ops de dynamitage: 0.4NM de rayon autour de N46 34 53 W72 43 44 (13.9NM N de l'A/D), alt max 2200 ASL.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

UMIUJAQ QC

CYMU

RÉF	N56 32 10 W76 31 06 19°W (2013) UTC-5(4) Élev 251' A5026 LO5 CAP	
EXP	Administration Régionale Kativik 819-964-2968 14-22Z† lun-ven O/T 819-964-3434 Ext 154 Fax 819-964-2462 Cert	
PF	A-1 C-2,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGW	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS MÉTÉO	819-331-1530 hrs ltées (voir COMM) METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS	
PISTE	Piste 02(025°)/20(205°) 3521x100 gravier Piste 02 descend 0.5% premiers 590', monte 0.5% 1080' suivants. Piste 20 descend 1.0% premiers 690', monte 0.4% 1150' suivants.	
CERT PISTE RCR	Piste 02/20 AGN IIIA Exp PLR/PCN	
BALISAGE	02-AS(TE ME), 20-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type J, RIL situé 20' à l'extérieur du bord de piste.	
COMM	MF aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3300 ASL (RAC 602.98) APRT RDO 122.1 (V) 1230-2230Z†	
NAV	NDB YMU 230 (L) N56 32 14 W76 31 23 Sans surveillance durant la fermeture du CARS	
PRO	Circuit à droite piste 20 (RAC 602.96).	
ATTENTION	Faune: Possibilité de caribous sur la piste nov-mai. Ops de nuit: Seulement les pilotes familiers avec la région immédiate devraient utiliser cet A/D durant les hrs de noirceur à cause de la topographie environnante et des illusions d'optiques. Turbulence: Possibilité de turbulence sévère lorsque les vents sont supérieurs à 20 kt.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

VALCARTIER (W/C J.H.L. (JOE) LECOMTE) QC (Héli)

CYOY

RÉF	N46 54 10 W71 30 13 8NNW 16°W (2013) UTC-5(4) Élév 550' A5002	
EXP	MDN 418-844-5000 Ext 5764 CSN 666-5764 Mil PPR 48 hrs	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL MIL MÉTÉO	FICHER NOTAM CYQB 418-844-5000 Ext 5286 CSN 666-5286 Exposé Met pour mil seulement. Section Lcl Met CSN 666-5644 ltd hrs. O/T CMC 1-800-WXMETEO (996-3836) ou CSN 432-2613. METAR dur mil flt ops O/T METAR AUTO. TAF dur mil flt ops, hrs d'émission selon les besoins mil.	
SERVICES CARB HUILE CSLT MIL	F-34 156, 0148, 555, H515 430 Esc Ops-Indicatif d'appel "zero" 46.60 FM 418-844-5000 Ext 5534 hrs Itées	
HÉLI- SURFACE	150' x 150'	
BALISAGE	Pad apch 04, 7 bars, 3 lgts (HI) chaque côté du pad, 1 rang, 7 lgts ambres. ARCAL-126.2 type K	
COMM MF	45.8 FM 126.2 307.6 (E) Valcartier advsy avbl 12-04Z± lun-ven, A/D fréquemment fermée sam & dim. Dates d'Opr & hrs peuvent varier sans préavis. O/T Rng Ctl 49.9 FM.	
PRO	Aéronef de passage arr du S & SW doivent demeurer à 2000 AGL jusqu'au-dessus du secteur de la base & régler le SIF à la position stand by à moins de 1500 AGL. L'héliport se trouve dans la zone réglementée CYR 612 & adj à CYR 603. Si 430 Esc ops/MFAU non-disponible, appeler Rng Ctl 49.9 FM.	
ATTENTION	Piste gazonnée 3100x175 adj à l'héliport. Ops d'aéronefs à voile tournante toute l'année O/T voileure fixe mi-mai à la mi-nov, ctc ops. Lancements quotidiens sans horaire fixe de ballons radiosondes aux alentours de l'héli ayant une vitesse d'ascension de 1000 pi/min.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

VALCOURT QC

CSQ3

RÉF	N45 28 52 W72 18 37 1S 16°W UTC-5(4) Élev 740' A5002 LO6 LO8	
EXP	Aéro Club de Valcourt 450-577-1051 Enr PPR	
PF	A-1,2 C-3,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
SERVICES	Redevances possible pour quelques svcs	
CARBS	100LL PN 2,4,5	
PISTE	Piste 05/23 3750x40 asphalt/gravier, centre 20' asphalt Piste 05 seuil décalé 365' et piste 23 seuil décalé 110'. Exp	
RCR		
BALISAGE	05-(TE LO), 23-(TE LO) ARCAL-121.8 type J	
COMM		
ATF	UNICOM hrs ltées O/T tfc 122.725 5NM 3800 ASL	
ATTENTION	Plusieurs chevreuils dans les environs de l'aprt. Possibilité de véhicules et de véhicules tout terrain sur la piste. Antenne située à N45 27 35 W72 16 38 (1.9NM au sud-est de l'A/D), 300 AGL, 1550 ASL, éclairée jour et nuit.	

QUÉBEC

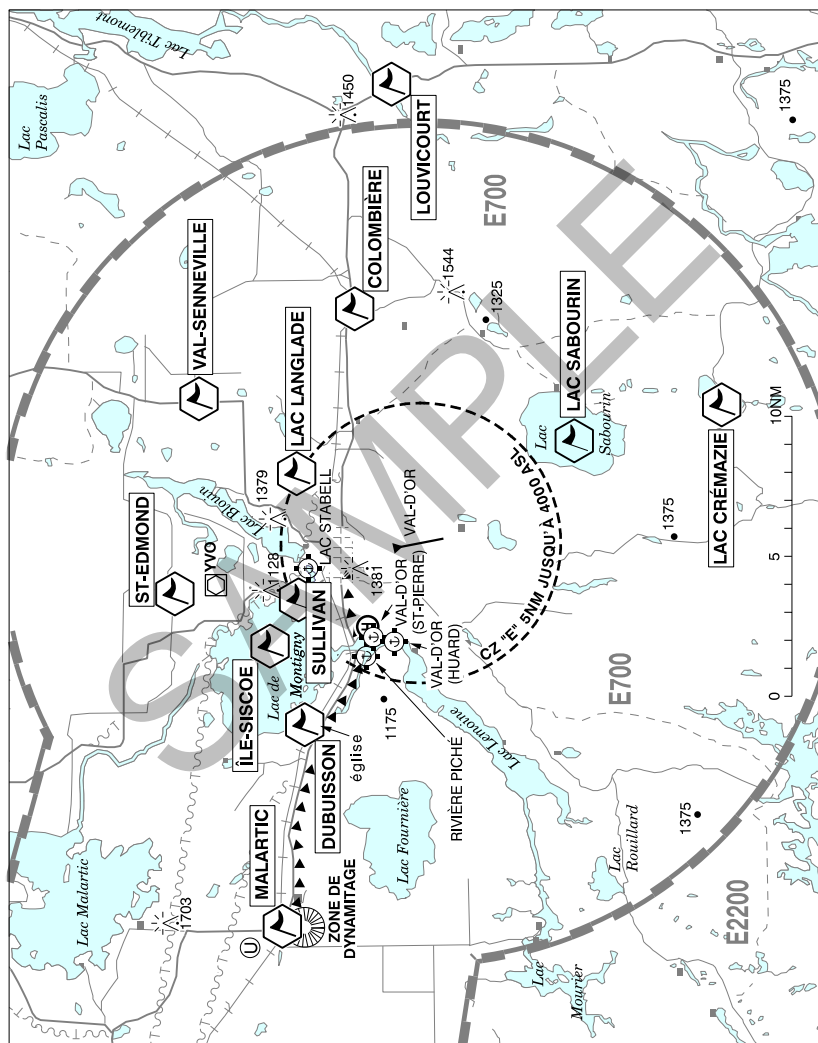
RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

VAL-D'OR (ST-PIERRE) QC (Héli)

COR2

RÉF	N48 04 39 W77 52 07 1.9WSW 13°W (2011) UTC-5(4) Élév 1000' aprx A5001 A5009	
EXP	Jean-Guy St-Pierre 819-824-9256/6931 Enr PPR	
PF	B-1 C-2,3,4,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHIER NOTAM CYVO Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 60' x 60' ASPH Aire de sécurité 80' x 80' gazon	
COMM RADIO RCO MF	118.5 (E) 1030-0325Z† Rouyn rdo 118.5 (RAAS) 0325-1030Z† Québec rdo 122.375 (FISE) 126.7 (bcst) rdo 1030-0325Z† O/T Rouyn rdo 118.5 5NM centré sur l'aéroport Val-d'Or 3.8NM SE 4000 ASL (RAC 602.98)	
PRO	Arr/dep entre 220° à 325° du l'héli.	
ATTENTION	Lignes à haute tension 1.2NM N et 2.2NM NW. Hydroaérodromes 1NM NNW, adj E et adj SW. Zone de dynamitage rayon 1.5NM centre N48 07 39 W78 07 21 (aprx 11NM WNW A/D) sfc à 2000 AGL (3082 MSL) 16-17Z† et 20-21Z†.	

VAL-D'OR CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR



EMPLACEMENT	IDENT	LAT/LONG
COLOMBIÈRE	VCOLB	N48° 05.55 W77° 34.48
DUBUISSON	VCDBO	N48° 06.80 W77° 56.80
ÎLE-SISCOE	VCCSC	N48° 08.58 W77° 52.47
LAC CRÉMAZIE	VCREM	N47° 52.45 W77° 39.63
LAC LANGLADE	VCLGL	N48° 07.63 W77° 43.27
LAC SABOURIN	VCSAB	N47° 57.72 W77° 41.53
LOUVICOURT	VCLVC	N48° 04.20 W77° 22.52
MALARTIC	VCMAL	N48° 08.12 W78° 07.42
ST-EDMOND	VCSED	N48° 11.98 W77° 49.68
SULLIVAN	VCSUL	N48° 07.57 W77° 50.00
VAL-SENNEVILLE	VCSNV	N48° 11.12 W77° 39.27

VAL-D'OR FSS – RCO

Chibougamau 122.0 (RAAS) 11-01Z† (N49 47 W74 32)

SAMPLE

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

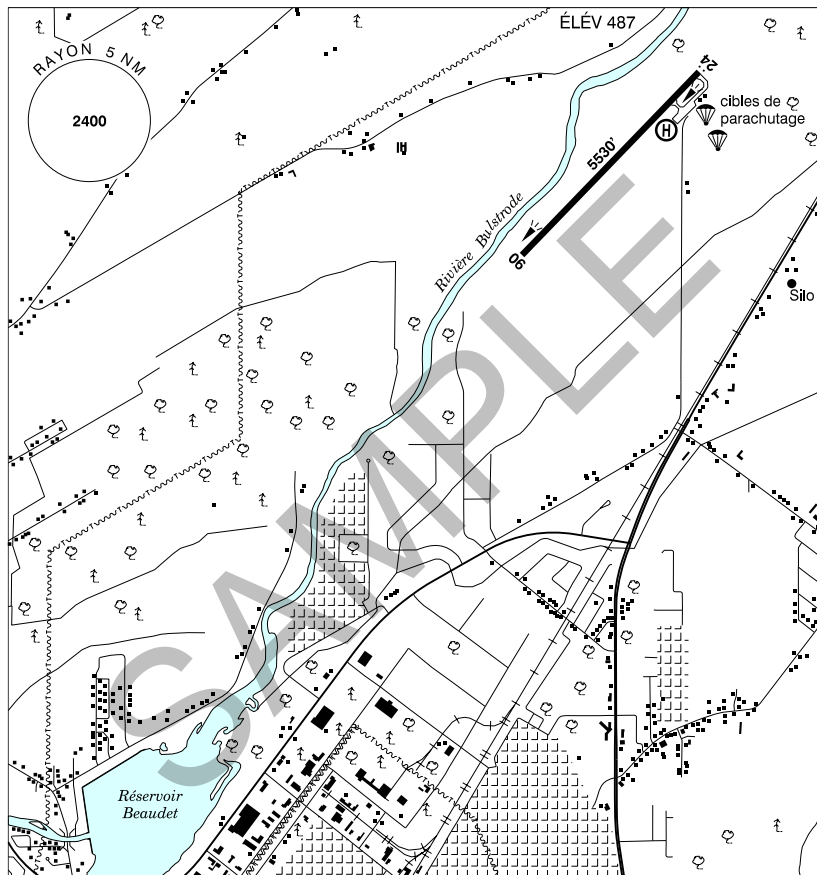
VAL-D'OR QC

CYVO

RÉF	N48 03 12 W77 46 58 2.5S 13°W (2013) UTC-5(4) Élév 1105' A5001 A5009 LO3 LO4 LO7 HI1 HI5 CAP	
EXP	Aéroport régional de Val-d'Or 819-825-6963 Cert	
PF	A-1,2,3,6 avbl 1130-0500Z± C-4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYVO	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC MÉTÉO	Montréal 800-633-1353 METAR 1030-0325Z± O/T METAR AUTO (voir COMM) TAF H24, hrs d'émission: 00, 06, 12, 18Z. Cam météo	
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs 100LL, JA-1 (FSII avbl), F-34	
CARB	Toutes	
HUILE	1,2,3,4,5,6	
S	10/15	
JASU	Avjet Q-60 (Shell) 122.85 819-874-7000 11-23Z± lun-ven, 12-22Z± sam-dim (16 avr-14 oct) et 12-23Z± lun-ven, 13-23Z± sam-dim (15 oct-15 avr); O/T 819-856-8750 Valpiro Inc (World Fuel Services) 129.175 819-825-3312 1200-2330Z± dim-ven, 1330-1900Z± sam O/T Page 819-355-4167	
CSLT PRIVÉ	Avjet Holding Inc 819-874-7000	
MIL CON		
PISTE	Piste 18(182°)/36(002°) 10,000x150 ASPH	
CERT PISTE	Piste 18 RVR 1200(1/4sm)/Piste 36 RVR 1200(1/4sm) AGN IV	
RCR	Exp 10-07Z± CRFI (O/T 1 hr PN exc hols 819-825-4193), Entretien l'hiver (O/T 3 hrs PN exc hols 819-825-4193). Twy A, aires de stationnement III aucun entretien l'hiver. Twy B, aire de stationnement I, entretien limité l'hiver S100, T200, ST248, TT325 PLR/PCN	
BALISAGE	18-AN(TE HI), 36-AO(TE HI) P2, ARCAL-118.5 type K	
COMM		
RADIO	118.5 (E) 1030-0325Z± (urgence seulement 819-825-7211)	
RCO	Rouyn rdo 118.5 (RAAS) 0325-1030Z± Québec rdo 122.375 (FISE) 126.7 (bcst)	
MF	rdo 1030-0325Z± O/T Rouyn rdo 118.5 5NM 4000 ASL (RAC 602.98)	
PAL	Montréal Ctr 125.9 308.3	
VDF	118.5 1030-0325Z±	
AWOS	128.15 (anglais) 120.55 (français) 0325-1030Z±	
NAV		
VOR/DME	YVO 113.7 Ch 84 N48 10 31 W77 49 13 (1112')	
ILS	IVO 110.3 (piste 18) RVR	
PRO	Circuit à droite piste 36 (RAC 602.96). PLAN OPÉRATIONNEL POUR LE VOL PAR VISIBILITÉ RÉDUITE (RVOP): Circulation disponible seulement sur Twy E et Twy F durant RVOP.	
ATTENTION	Zone de dynamitage rayon 1.5NM centre N48 07 39 W78 07 21 (aprx 14NM WNW A/D) sfc à 2000 AGL (3082 MSL) 16-17Z± et 20-21Z±.	

VICTORIAVILLE QC

CSR3



RÉF	N46 06 39 W71 55 54 16°W (2012) UTC-5(4) Élév 487' A5002 LO6 LO7 LO8 HI5 HI6 CAP
EXP	Corporation Initiative Industrielle 819-752-6560 Enr
PF	A-1,2 (hrs Itées) C-3,4,5,6
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYSC
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Montréal 800-633-1353
SERVICES	Redevance possible pour quelques svcs
CARB	100LL, JA-1 14-22Z† 819-752-6560
HUILE	15W50
S	4,5,6
PISTE	Piste 06(060°)/24(240°) 5530x75 ASPH Piste 24 descend 0.3%
RCR	Exp 14-22Z† Entretien Ité l'hiver.
BALISAGE	06-(TE ME), 24-AS(TE ME) ARCAL-123.35 type K

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

VICTORIAVILLE QC (Suite)

CSR3

COMM	ATF UNICOM hrs ltées O/T tfc 123.35 5NM 3500 ASL
PRO	Les pilotes sont encouragés à émettre leurs intentions sur 123.35 bien avant de survoler la piste. Il est recommandé aux hélicoptères d'effectuer leurs approches dans l'axe de piste avant de procéder à l'aire d'atterrissage afin d'éviter de survoler la cible de parachutage.
ATTENTION	Intenses activités de sauts en parachute, 1130-0400Z†, du 1 mai-31 oct jusqu'à 16,000 ASL. Possibilité de cerf sur la piste. Activité aviaire migratoire: Activité aviaire migratoire (Bernaches du Canada/Outardes & Oies blanches/Oies des neiges) au réservoir Beaudet aprx 3NM SW A/D, de la mi-sept à la fin de nov. Des vols à proximité du réservoir peuvent provoquer l'envol dangereux d'un grand nombre d'oies. Éviter de voler à proximité du réservoir en-dessous de 2000 AGL, et ne pas voler plus bas que l'alt requise pour tlof/ldg à l'A/D.

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

WASKAGANISH QC

CYQK

RÉF	N51 28 24 W78 45 30 Adj S 14°W (2013) UTC-5(4) Élév 79' A5009 LO3 HI1 HI4 CAP	
EXP	Transport Canada 819-895-8757/8925 O/T 819-895-8650 Cert Frais d'atterrissage (aéronef à réaction ou turbopropulsé seulement), Frais d'usage du tml	
PF	C-1,(3,5,6 ctc exp)	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-895-8757 hrs ltées	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS O/T LWIS TAF 16-22Z†, hrs d'émission: 1540Z† dim-ven	
PISTE	Piste 06(062°)/24(242°) 3511x100 GRVL	
CERT PISTE	Piste 06/24 AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement	
RCR	Exp 12-21Z† O/T 3hrs PN	
BALISAGE	06-AS(TE ME), 24-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K	
COMM		
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs ltées O/T tfc 122.1 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 14-22Z† dim-ven	
NAV		
NDB	YKQ 351 (M) N51 29 13 W78 44 42	
ATTENTION	Activité aviaire au bassin d'aération, aprx 0.5NM WSW du seuil 06.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

WEMINDJI QC

CYNC

RÉF	N53 00 38 W78 49 52 Adj NW 15°W (2013) UTC-5(4) Élev 66' A5018 LO3 CAP	
EXP	TC (EXP) Nation Crie de Wemindji (APM) 819-978-3936/3937/7430 or 819-978-7210/7589/7398 13-21Z† O/T mai-oct 1hr PN, nov-avr 3hrs PN 819-978-7430/7210/7398 Cert Frais d'atterrissage (aéronef à réaction ou turbopropulsé seulement) Frais d'usage du tml	
PF	A-1 C-2,3,4,5	
PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYGL	
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
ACC	Montréal 800-633-1353	
CARS	819-978-3937/7589/3936 Fax 819-978-3367 hrs Itées (voir COMM)	
MÉTÉO	METAR dur hrs CARS (voir COMM) O/T LWIS	
PISTE	Piste 10(095°)/28(275°) 3511x100 GRVL Piste 10 monte 1.02%	
CERT PISTE	Piste 10/28 AGN IIIA	
AIRE DE TFC	Frais de stationnement	
RCR	APM 819-978-3936/7430/7210 13-21Z† O/T mai-oct 1hr PN, nov-avr 3hrs PN	
BALISAGE	10-AS(TE ME), 28-AS(TE ME) ARCAL-122.1 type K	
COMM		
MF	aprt rdo (anglais seulement) hrs Itées O/T tfc 122.1 15NM 3100 ASL (RAC 602.98)	
APRT RDO	122.1 (V) 14-21Z† lun-ven, 17-22Z† dim	
NAV		
NDB	YNC 385 (L) N53 00 31 W78 49 27	
ATTENTION	Activité aviaire intense juin-oct.	

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES / INSTALLATIONS

WEYMONTACHIE QC

CSU5

RÉF	N47 56 13 W73 49 02 3NW 16°W UTC-5(4) Élév 1171' A5002 A5010	<p>ÉLÉV 1171</p> <p>Lac Stanforth</p> <p>RAYON 5NM</p> <p>3300</p> <p>18/36</p> <p>2500</p> <p>36</p>
EXP	Conseil de Bande de Weymontachie 819-666-2237 ext 1350 ou 1550 Enr	
PF	Ctc exp	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYRJ Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 18/36 2500x75 gravier Piste 36 monte 0.42% premiers 1558'. Exp 819-666-2237 Ext 1350 Service sécurité publique 819-666-4000 (jour), 819-666-2238 (urgence). Endroits spongieux sur la piste ainsi que sur l'aire de tfc.	
COMM ATF	tfc 123.2 5NM 4200 ASL	

CFS
VERSION
NUMÉRIQUE

ATTENTION : LE CONTENU
DE LA PRÉSENTE PUBLICATION
PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR
NOTAM OU SUPPLÉMENT D'AIP

VOIR AVIS SPÉCIAUX
À LA PAGE A2

EN VIGUEUR 0901Z **31 DÉCEMBRE 2020**
AU 0901Z 25 FÉVRIER 2021

SUPPLÉMENT DE VOL CANADA

VERSION NUMÉRIQUE

PAGES GÉNÉRALES
DONNÉES POUR PHASE
TERMINALE ET EN ROUTE

AIP Canada (OACI) Partie 3 – Aérodrômes (AD)
Le Ministère de la Défense nationale Flip GPH 205

Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

NAV
CANADA

SUPPLÉMENT DE VOL CANADA**TABLE DES MATIÈRES**

AVIS SPÉCIAUX	A2
SECTION GÉNÉRALE	
Table des matières	A4
PLANIFICATION	
Table des matières	C1
AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS	
Table des matières	D1
DONNÉES ET PROCÉDURES DE VOL MILITAIRE	
Table des matières	E1
URGENCE	
Table des matières	F1

Publié par NAV CANADA en vertu des Annexes 4 et 15
de la Convention relative à l'aviation civile internationale de l'OACI

Cartographie et impression : NAV CANADA

Source des données aéronautiques civiles canadiennes :
© 2020 NAV CANADA Tous droits réservés

Source des données aéronautiques militaires canadiennes :
Ministère de la Défense Nationale
de Sa Majesté la Reine aux droits du Canada

A2 GÉNÉRALE

AVIS SPÉCIAUX

Cet espace servira à attirer l'attention des utilisateurs sur les nouvelles procédures ou les changements de procédures. Les avis spéciaux paraîtront normalement dans deux éditions successives. Si aucun avis spécial n'est à publier, le mot "NÉANT" sera imprimé au centre de cet espace. Les avis spéciaux qui concernent uniquement les militaires seront précédés par la mention "MILITAIRE".

Numéro de groupe d'aéronefs (AGN)

En raison des changements apportés dans la 5e édition du document TP312 - NORMES RELATIVES AUX AÉRODROMES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES, les publications aéronautiques seront mises à jour pour inclure l'information sur le niveau de certification des diverses parties de l'aéroport. Ces activités seront exécutées à l'aide de la méthodologie du numéro de groupe d'aéronefs (AGN). L'objectif de l'AGN est de fournir un moyen simple d'associer les spécifications techniques clés sur les aérodromes aux caractéristiques des aéronefs critiques pour lesquels l'aérodrome ou une partie de ce dernier est fourni. Ces caractéristiques comprennent:

- (a) l'envergure (en tenant compte de la catégorie de vitesse d'approche de l'aéronef);
- (b) la largeur hors-tout du train principal;
- (c) la hauteur d'empennage

NOTE: La largeur hors-tout du train principal est la caractéristique de l'aéronef liée à la largeur des pistes et des voies de circulation, l'envergure est liée à la largeur des bandes de voie de circulation, et l'envergure (en tenant compte de la catégorie de vitesse d'approche) est liée à la largeur des bandes de piste et des aires de sécurité.

- (1) Selon l'élément du terrain d'aviation, un aéronef peut avoir plus d'un AGN en raison de ses caractéristiques physiques (envergure ou largeur hors-tout du train principal) ou de la vitesse d'approche;
- (2) Les renseignements sur l'AGN seront inclus dans les sections pertinentes CERT PISTE et CERT TWY du Supplément de vol - Canada;
- (3) Tous les exploitants d'aéroport certifiés devront présenter une mise à jour sur le niveau de certification des diverses parties de l'aérodrome (aéroport) certifié. Cette mesure est nécessaire pour que les équipages de conduite puissent déterminer si " l'aérodrome convient à la manœuvre prévue " tel qu'il est actuellement requis en vertu de l'alinéa 602.96 (2) (b) du RAC.

Ces changements seront appliqués à la section B du Répertoire aérodromes/installations du CFS après le 3 janvier 2019.

Cet avis spécial demeurera en vigueur jusqu'à ce que toutes les modifications à la section B du CFS aient été apportées.

Publication d'information au sujet des services et rapports météorologique privé

Dès le 10 octobre 2019, NAV CANADA apportera des modifications à la description des services et rapports météorologiques fournis par des prestataires privés de services météorologiques.

Les utilisateurs peuvent s'attendre à des modifications de la section " MÉTÉO " dans la case " PRÉP/ VOL " pour chaque aérodrome pertinent, conformément aux modifications décrites dans la section A - GÉNÉRAL.

Comme de nouvelles données continuent d'être reçues de chaque aérodrome qui fournit des services météorologiques privés, la publication du nouveau format spécifié pour un aérodrome donné n'a peut-être pas encore eu lieu.

Il est recommandé aux utilisateurs de confirmer à l'avance à l'exploitant de l'aérodrome le type et la disponibilité des rapports et services météorologiques pouvant être reçus par UNICOM (AU) tant que cet avis spécial est en vigueur.

Pour plus d'informations sur ces modifications, consultez Service météorologique - observations de la section A - Générale.

Cet avis spécial demeurera en vigueur jusqu'à ce que les modifications de représentation pour tous les aérodromes avec des prestataires privés de services météorologiques aient été apportées.

Modification de la distance et du relèvement des obstacles importants à la communauté la plus proche.

À compter du 5 novembre 2020, il y aura une modification à la section de planification du SCF pour les obstacles importants

Auparavant, sous "Emplacement", cette section indiquait la distance et la direction de la **communauté** la plus proche. La section fournit maintenant la distance et la direction de l'**aérodrome** le plus proche.

SAMPLE

SECTION GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	A5
CORRECTIONS (UTILISATEURS CIVILS)	A5
CORRECTIONS (UTILISATEURS MILITAIRES)	A6
COMMENTAIRES SUR LE SYSTÈME DE LA NAVIGATION AÉRIENNE	A6
CHANGEMENT D'ADRESSE (PILOTES CIVILS)	A6
ACQUISITION	A7
ABRÉVIATIONS ET SIGLES	A8
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS POUR LES NOTAM CANADIENS	A15
RENVOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME	A20
INDICATEURS D'EMPLACEMENTS (AUTRES QUE A/D) UTILISÉS POUR LES NOTAM	A23
INDEX DE RENVOI AUX NOMS DES HÉLIPORTS	A23
LISTE DES AÉRODROMES/HÉLIPORTS ABANDONNÉS	A23
POIDS DES CARBURANTS ET HUILES	A26
TABLES DE CONVERSION	A27
TRANSMISSION DE L'HEURE - FRÉQUENCES HF	A28
CODE MORSE ET ALPHABET PHONÉTIQUE	A28
GLOSSAIRE POUR CARTES VFR	A29
LÉGENDE - CARTES GÉNÉRALES	A32
LÉGENDE DES PLANS D'AÉRODROMES ET DES PROCÉDURES VFR EN RÉGION TERMINALES (VTPC)	A33
CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (VTPC)	A34
CROQUIS D'AÉRODROME	A34
CERCLE DE FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES (OCC)	A35
LÉGENDE - AÉRODROMES ET INSTALLATIONS - ANNOTATIONS ET CODES	A36
SITE	A37
RÉFÉRENCE (RÉF)	A37
EXPLOITANT (EXP)	A38
INSTALLATIONS PUBLIQUES (PF)	A39
DOUANES	A39
PRÉPARATION DE VOL (PRÉP/VOL)	A42
SERVICES	A46
DONNÉES DE PISTE ET/OU D'HÉLISURFACE (PISTE, D'HÉLISURFACE)	A53
BALISAGE LUMINEUX	A67
COMMUNICATIONS (COMM)	A73
NAVIGATION (NAV)	A78
PROCÉDURES (PRO)	A79
ATTENTION	A79

PRÉFACE

Le Supplément de vol Canada, publié conjointement par les autorités civile et militaire, paraît tous les 56 jours. Il s'agit d'un recueil de renseignements sur les aérodromes terrestres et certains hydroaérodromes, dont la consultation aidera à la préparation et à l'exécution des vols. Il est publié et produit par la section Service d'information aéronautique de NAV CANADA et distribué par la section Ventes et distribution de publications aéronautiques de NAV CANADA. La distribution pour DND se fait par le Dépôt des publications des Forces canadiennes.

Les renseignements figurant dans ce supplément demeurent à jour jusqu'au jour d'envoi à l'impression. Un NOTAM peut modifier ou annuler les renseignements donnés dans ce document. Il faut donc consulter les NOTAM pour être sûr d'utiliser des renseignements à jour durant les vols.

Pour attirer l'attention des usagers sur les nouveautés et les changements apportés au texte de la section B de l'édition précédente, un trait vertical figurera à gauche, tout au long de l'information nouvelle ou révisée.

CORRECTIONS (UTILISATEURS CIVILS)

NAV CANADA est responsable de l'information de l'aéronautique civile du Canada, toutefois le Règlement de l'aviation canadien exige que les exploitants d'aérodrome signalent au Ministre des Transports tout changement sur les renseignements contenu dans le CFS. À ce propos, la correspondance peut être envoyée à l'une des adresses de Transports Canada suivantes.

- Région du Pacifique**
- Transports Canada
Sécurité des aérodromes
400-3600 chemin Lysander
Richmond BC V7B 1C3
Tél: 604-666-8777 Fax: 855-618-6288
- Région des Prairies et du Nord**
- Transports Canada
Aviation civile
C.P. 8550, 344 rue Edmonton
Winnipeg MB R3C 0P6
Tél: 1-888-463-0521 Fax: 1-204-984-8125
- Région de l'Ontario**
- Transports Canada
Services de l'aviation civile région ontarienne (PAHR)
4900 rue Yonge, 4e étage
Toronto ON M2N 6A5
Tél: 1-800-305-2089 Fax: 1-877-822-2129
TTY/ATS: 1-888-675-6863
- Région du Québec**
- Transports Canada - Aviation civile
Opérations aériennes - NAX
Édifice de l'Administration régionale, 700 Leigh-Capréol
Dorval QC H4Y 1G7
Tél: 514-633-3252 Fax: 1-855-633-3697
E-mail: CSVA-VSCA@tc.gc.ca
- Région de l'Atlantique**
- Transports Canada
Sécurité des aérodromes
C.P. 42
Moncton NB E1C 8K6
Tél: 1-800-305-2059 Fax: 506-851-3022

A6 GÉNÉRALE

NAV CANADA est responsable de l'information aéronautique civile du Canada. En outre, les erreurs, omissions, anomalies, suggestions ou commentaires quant au système de navigation aérienne peuvent être signalés à tout aménagement ATS ou directement au Services à la clientèle et aux parties prenantes à :

NAV CANADA
Services à la clientèle et aux parties prenantes
77 rue Metcalfe
Ottawa ON K1P 5L6
Tél: 1-800-876-4693 (en Amérique du Nord)
Fax: 1-613-563-3426
E-mail: service@navcanada.ca
Heures d'ouverture ordinaires: 0800-1800 (HNE/HAE)

Toutes questions relatives aux données aéronautiques devraient être adressé à :

NAV CANADA
AIS Collection de données
CP 9824 SUCC T CSC
OTTAWA ON K1G 9Z9
Tél: 1-866-577-0247
Fax: 1-613-248-4093
E-mail: aisdata@navcanada.ca

CORRECTIONS (UTILISATEURS MILITAIRES)

Les commandants militaires ont la responsabilité de vérifier les renseignements qui concernent les installations relevant de leur compétence. Ils doivent soumettre toute correction ou modification à MCE/GI&S Sqn/ASO via Courriel au: aso@forces.gc.ca. Par téléphone: 613-248-4129/4130/4117.

COMMENTAIRES SUR LE SYSTÈME DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Pour signaler toute réserve relativement à la sécurité ou à la qualité des services assurés par NAV CANADA, veuillez communiquer avec le gestionnaire de l'emplacement local de NAV CANADA ou avec Services à la clientèle et aux parties prenantes:

Service à la clientèle et aux parties prenantes de NAV CANADA

Tél: 1-800-876-4693

(en Amérique du Nord)

Fax: 1-613-563-3426

E-mail: service@navcanada.ca

Heures d'ouverture ordinaires: 0800-1800 (HNE/HAE)

CHANGEMENT D'ADRESSE (PILOTES CIVILS)

Écrire à: NAV CANADA, Publications aéronautiques, Centre de vente et de distribution, Case postale 9840, Succursale T, Ottawa ON, Canada K1G 6S8. Afin de faciliter le changement d'adresse, veuillez inclure l'étiquette portant votre adresse sur un des derniers envois postaux ou indiquer votre numéro de compte d'abonnement.

ACQUISITION

CIVILS

Achat à l'unité

On peut se procurer des exemplaires du Supplément de vol Canada par l'entremise du réseau de distributeurs et fournisseurs ou directement de NAV CANADA. La liste de distributeur figure dans le site Web du Centre de vente et de distribution des Publications aéronautiques de NAV CANADA, à www.navcanada.ca et dans le Supplément de vol Canada à la Section C, concessionnaires de cartes aéronautiques. Vous pouvez aussi appeler les Publications aéronautiques au 1-866-731-PUBS(7827) pour le distributeur le plus près de chez vous.

Abonnement

Vous pouvez vous abonner à Supplément de vol Canada en vous adressant à:

NAV CANADA
Publications aéronautiques
Centre de vente et de distribution
Case postale 9840
Succursale T
Ottawa ON Canada K1G 6S8
Tél (sans frais): 1-866-731-PUBS (7827)
Fax (sans frais): 1-866-740-9992
Fax (local): 613-563-4049
E-mail: aeropubs@navcanada.ca
www.navcanada.ca (produits aéronautiques)

Le prix est de 99,00\$ pour sept numéros; frais d'expéditions et de manutention et taxes en sus. Les cartes Visa, American Express et MasterCard sont acceptées et toutes les ventes sont fermes. Prière d'allouer dix jours pour la livraison de votre premier numéro. Si vous n'avez pas reçu votre abonnement trois jours avant la date d'entrée en vigueur, veuillez appeler NAV CANADA.

MILITAIRES: L'OAFC 36-17 a été supprimé en 1998 sans aucun DOAD correspondant publié à ce jour. En attendant la publication de ce nouveau DOAD, toutes questions sur les quantités à recevoir ou pour commander des FLIPs spécifiques doivent être adressées à MCE/GI&S Sqn/ASO au: aso@forces.gc.ca. Par téléphone au 613-248-4129/4130/4117.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES		ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)	
AAE	- Altitude au-dessus de l'aérodrome	amg	- Arrangement, disposition
AB	- Alberta	arr	- Arriver, arrivée
Ab Initio	- Élémentaire	ARTCC	- Centre de contrôle de la circulation sur les voies aériennes
abm	- Par le travers	ASDA	- Distance accélération-arrêt utilisable
abn	- phare d'aérodrome (rotatif à moins d'indication contraire)	ASDE	- Équipement de détection de surface d'aéroport
ACA	- Région de contrôle de l'Arctique	ASL	- Au-dessus du niveau de la mer
ACC	- Centre de contrôle régional	ASPH	- asphalte
acft	- avion, aéronef	ASR	- Radar de surveillance d'aéroport
ACN	- Numéro de classification d'aéronef	assn	- association
A/D	- Aérodrome	ATB	- Aérogare
ADCUS	- Aviser les Douanes	ATC	- Contrôle de la circulation aérienne
addn	- Supplémentaire, additionnel	ATF	- Fréquence de trafic d'aérodrome
ADF	- Goniomètre automatique	ATIS	- Service automatique d'information terminale
ADIZ	- Zone d'identification de la défense aérienne	ATS	- Services de la circulation aérienne
adj	- Contigu	att	- atterrissage
ADS-B	- Surveillance dépendante automatique en mode diffusion	attn	- Attention
ADS-C	- Surveillance dépendante automatique en mode contrat	AU	- Unicom d'approche
advs	- Aviser, consulter	auth	- Autorisé
advsy	- Consultatif	AUW	- Masse totale au décollage
AFB	- Base d'aviation	AVASIS	- Indicateur visuel de pente d'approche simplifié
A/G	- Air/Sol	avbl	- Disponible
AGL	- Au-dessus du sol	Avn	- Aviation
AGN	- Numéro de groupe d'aéronefs	avr	- avril
AIP	- Publication d'Information Aéronautique	AWOS	- Système automatique d'observations météorologiques
alt	- Altitude	awy	- Voie aérienne
altn	- Aérodrome de dégagement	az	- Azimut
AMSCR	- Comptes rendus de l'état de la surface pour les mouvements d'aéronefs	BC	- Colombie-Britannique
AOE	- Aéroport d'entrée	BC	- Alignement arrière
APAPI	- Indicateur de trajectoire d'approche de précision simplifié	bcn	- Phare
apch	- Approche	bcst	- Emission, diffusion
APM	- Gérant de l'aéroport	bdry	- Limite, frontière
appr	- Approbation, permission	Bil	- Bilingue
aprt	- Aéroport	bldg	- Bâtiments
aprx	- Approximatif, environ	blkd	- Obstrué
ARCAL	- Balisage lumineux d'aérodrome télécommandé	BLW	- Au-dessous de
		BM	- Radioborne arrière
		BPOC	- Avant de poursuivre la route

A9 GÉNÉRALE

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)		ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)	
brg	- Relèvement	CTA	- Région de contrôle
btwn	- Entre	ctc	- Contacter, appeler
CAE	- Région de contrôle prolongée	CTCSS	- Système de silencieux commandé par tonalité
CAP	- Canada Air Pilot	ctl	- Contrôle, contrôlé
CARS	- Station radio d'aérodrome communautaire	ctn	- Mise en garde, attention
CAT I	- Catégorie I	ctr	- Centre
CAT II	- Catégorie II	cust	- Douanes
CCTV	- Télévision en circuit fermé	CVFR	- Vol VFR contrôlé
ccw	- Dans le sens contraire des aiguilles d'une montre	cw	- Dans le sens des aiguilles d'une montre
CDA	- Espace aérien intérieur du Canada	CWAS	- Supplément Hydroaérodromes Canada
CDF	- Service de dégivrage central	CWO	- Observateur météorologique à contrat
Cdn	- canadien	CZ	- Zone de contrôle
ceil	- Plafond	déc	- décembre
cert	- certificat/certifié	del	- Délivrance
CFA	- Zone d'utilisation de fréquence commune	dép	- Départ
CFB	- Base des Forces canadiennes	Dept	- Ministère
CFS	- Station des Forces canadiennes	DEP CON	- Contrôle de départ
CFS	- Supplément de vol Canada	destn	- Destination
ch, chan	- Canal, fréquence	DF	- Radiogoniométrie
chg	- Redevance	DH	- Hauteur de décision
civ	- Civil	dia	- diamètre
ck	- Contrôle, vérifié	direc	- Directionnel
clnc	- Autorisation (Clearance)	displ	- déplacé
clsd	- Fermé	dist	- Distance
CMC	- Centre Météorologique Conjoint	dly	- Tous les jours, quotidien
CMNPS	- Spécifications canadiennes de performances minimales de navigation	DME	- Équipement de mesure de la distance
comm	- Communications	DND	- Ministère de la Défense nationale
comsn	- Mise en service	DRCO	- Installation radio télécommandée à composition
CON	- Carburant à contrat	DT	- Heure avancée
CONC	- béton	DTW	- Point de cheminement terminal vent arrière
cond(s)	- Condition(s), état(s)	DUAT	- Terminale à accès direct pour les usagers
const	- Construction	dur	- Pendant, durant, durée
cont	- Continu	DVFR	- Règles militaires de vol à vue
convl	- Conventionnel, classique	E	- Est
Corp	- Corporation	EAT	- Heure d'approche prévue
CRFI	- Coefficient canadien de frottement sur piste	EC	- Environnement Canada
crs	- Route	EET	- Délai prévu
cslt	- consultation		
CSN	- Réseau canadien des communications par commutation		

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)

EFC	- Heure prévue d'autorisation subséquente
eff	- Efficace
Élect	- Modules de Démarrage Électrique
élev	- Élévation
ELT	- Radiobalise de secours
emerg	- Urgence
ENE	- Est Nord Est
enr	- enregistré
eqpt	- Équipement
ERS	- Services d'intervention d'urgence (aéroports civils seulement)
esc	- escadron
Esca	- Escadre
ESE	- Est Sud Est
ETA	- Heure d'arrivée prévue
ETD	- Temps estimé de départ
ETE	- Temps prévu de vol
ev	- Chaque, tout
exc	- Excepté
EXP	- Exploitant
Ext	- Extension
extv	- Vaste
FAA	- Federal Aviation Administration (É.-U.)
fac	- Installations, services
FACF	- Repère de trajectoire d'approche finale
FATO	- Aire d'approche finale et de décollage
Fax	- Fac-similé ou télécopieur
FC	- Forces canadiennes
fcst	- Prévisions d'approche finale
fév	- février
FIC	- Centre d'information de vol
FIR	- Région d'information de vol
FISE	- Service d'information de vol en route
FL	- Niveau de vol
fld	- Terrain
FLIP	- Publication d'information de vol
fit	- Vol
Fit Pln	- Plan de vol
FM	- Modulation de fréquence
freq	- Fréquence
fr	- De

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)

Fri	- Vendredi
FSS	- Station d'information de vol
G	- Grille
gal	- gallon
GCA	- Approche contrôlée du sol
GCI	- Interception de contrôle du sol
Gén	- Général(e)
gnd	- Sol
GND ADV	- service consultatif sol
gnd con	- Contrôle au sol
GNSS	- Système mondial de navigation par satellite
Govt	- Gouvernement
GP	- Trajectoire de descente
GPI	- Point d'interception au sol
GRVL	- gravier
gr wt	- Poids brut
GS	- Faisceau d'alignement de descente
GTOW	- Masse brute au décollage
GV	- Grivation
H	- Heure-minutes
H24	- Fonctionnement continue
HAA	- Hauteur au-dessus de l'aérodrome
HAT	- Hauteur au-dessus de la zone de poser
hdg	- Cap
Héli	- Hélicoptère, hélicoptère
HF	- Haute fréquence
hg	- hangar
Hg	- Pouces de mercure
hgt	- Hauteur
hi	- Haut, de hauteur
HAL	- Balisage lumineux d'approche à haute intensité
HIRL	- Feux de piste à haute intensité
HLA	- Espace aérien en haute altitude
hol(s)	- Jours fériés
Hosp	- Hôpital
HQ	- Quartiers généraux
HR	- Route aérienne de l'espace supérieur
hr	- Heure
hvy	- Considérable, fort, lourd
IAIP	- Système intégré d'information aéronautique

A11 GÉNÉRALE

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)		ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)	
ident	- Identification	Ité(e)	- limité(e)
IFF	- Identification ami/enne-mi	lvl	- Niveau, altitude
IFR	- Règles de vol aux instruments	LVOP	- Plan opérationnel pour le vol par faible visibilité
ILS	- Système d'approche aux instruments	LWIS	- Système d'information météorologique limité
IMC/imc	- Conditions météorologique de vol aux instruments	m	- mètres
inbd	- En rapprochement	M, mag	- magnétique
Inc	- Incorporé	MAG VAR	- Variation magnétique (OACI)
INF	- Installations de navigation intérieure	maint	- Entretien, maintenance
info	- Information	MANOT	- Avis de disparition d'un aéronef
inop	- Inopérant	max	- Maximum
INS	- Système de navigation par inertie	MB	- Manitoba
inst	- Instrument	mb	- Millibar
intl	- International	MDA	- Altitude minimale de descente
ints	- Intensité	MDN	- Ministère de la Défense nationale
intsv	- Intensif	Mdt/Hvy	- Modéré/lourd
intxn	- Intersection	MEDEVAC	- Vol d'évacuation médicale
IRU	- Unité de référence inertielle	MEHT	- Hauteur minimale de l'oeil au-dessus du seuil
ISA	- Atmosphère type internationale	met	- Météorologie
J	- Voie aérienne en haute altitude	METAR	- Message d'observation météorologique régulière d'aérodrome
jan	- janvier	METOC	- Météorologique et Oceanographique
JASU	- Groupe électrogène de démarrage	MF	- fréquence obligatoire
JB	- Barrière d'arrêt	MFA	- Zone de vol militaire
juil	- juillet	MFAU	- Unité militaire de service consultatif en vol
kHz	- Kilohertz	mgr	- Directeur, gestionnaire
kph	- kilomètres à l'heure	MHz	- Megahertz
kt	- noeuds	mic	- microphone
kW	- Kilowatt	mil	- Militaire
lat	- Latitude	min	- Minimal, minimum
lb(s)	- Livre(s)	min	- Minutes
lcl	- Conditions locales, local	misd	- Manqué
lctd	- Situé	MNPS	- Spécifications de performances minimales de navigation
lczr	- Radiophare d'alignement de piste	Mon	- Lundi
LDA	- Distance d'atterrissage utilisable	MOA	- Zone d'opérations militaires
LF	- Basse fréquence	MOCA	- Altitude minimale de franchissement d'obstacle
lgt	- Feu, balise	msg	- Message
lgtc	- Balisé	MSL	- Niveau moyen de la mer
LOC	- Radiophare d'alignement de piste pour procédures d'approche de non-précision	MTCA	- Région militaire de contrôle terminale
loc	- Situé, endroit	mnts	- Montagnes
long	- Longitude		
ltd	- Limité		

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)

muni	- Municipal, municipalité
N	- Nord, latitude nord
N/A	- Ne s'applique pas
NAT	- Espace régional de l'Atlantique-Nord
nav	- Navigation
NAVAID	- Aide à la navigation
NB	- Nouveau-Brunswick
NCA	- Région de contrôle du nord
NDA	- Espace aérien intérieur du Nord
NDB	- Radiophare non directionnel
NE	- Nord-est
ngt	- Nuit
NL	- Terre-Neuve et Labrador
NM,nm	- Milles marins
NNE	- Nord Nord Est
NNW	- Nord Nord Ouest
no	- Numéro, nombre
NORDO	- sans radio
nov	- novembre
NS	- Nouvelle-Écosse
NT	- Territoires du Nord-Ouest
ntc	- Avis
nu	- inutilisable
NU	- Nunavut
NVG	- Lunettes de vision nocturne
NW	- Nord-ouest
NWS	- Système d'alerte du Nord
OACI	- Organisation de l'Aviation Civile Internationale (ICAO)
obd	- En éloignement
OBF	- opérateur de base fixe
OBS	- Sélecteur de route
obsn(s)	- Observation(s)
obst	- Obstacle
OC	- Carte d'obstacles
OCA	- Région de contrôle océanique
OCC	- Cercle de franchissement d'obstacles
ocsl	- Occasionnel
oct	- octobre
ODALS	- Balisage lumineux d'approche omni-directionnel
ON	- Ontario
opr	- Exploiter, exploitation, exploitant
oprg	- Exploité
ops	- Exploitation, opérations

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)

O/R	- Sur demande
O/S	- Hors service
O/T	- En d'autres temps
PAL	- Station radio périphérique télécommandée
PAPI	- Indicateur de trajectoire d'approche de précision
PAR	- Radar d'approche de précision
pax	- passager
PCN	- Numéro de classification du pavé (ICAO)
PCT	- Pourcent
PE	- Île-du-Prince-Édouard
perm	- Permanent
perms	- Autorisation, approbation
P-line(s)	- Lignes à haute tension
PLR	- Indice de résistance du revêtement (TC)
PMSV	- Service météo destiné aux pilotes
PN	- Avis préalable exigé
posn	- Position
PPR	- Autorisation préalable requise
prkg	- Stationnement
pro	- Procédure
proh	- Interdit
psi	- Livres au pouce carré
psp	- Plaque d'acier perforée
PSR	- Radar de surveillance primaire
pt	- Point
ptn	- Circuit de circulation
pub	- Public
PVT	- Privé
QC	- Québec
quad	- Quadrant
RAAS	- Service consultatif télécommandé d'aérodrome
RAC	- Règlement de l'aviation canadien
rad	- Axe, radial (VOR)
RAG	- Dispositif d'arrêt de piste
RATCON	- Radiobalise radar
RCAF FOM	- Royal Canadian Air Force Flight Operations Manual
RCAP	- Canada Air Pilot restreint
RCMP	- Gendarmerie royale du Canada
RCO	- Installation radio télécommandée

A13 GÉNÉRALE

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)		ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)	
RCR	- Compte rendu d'état de piste	SIF	- Dispositif d'identification sélectif
rcv	- Recevoir	SIGMET	- Avertissement des dangers météorologiques en vol
rcvr	- récepteur	simul	- Simultané, simultanément
rdo	- Radio	SIVN	- Systeme d'imagerie de vision nocturne
RED	- Réseau étendu de la Défense	SK	- Saskatchewan
RESA	- Aire de sécurité d'extrémité de piste	sked	- Itinéraire, horaire
reg	- enregistré	SLIA	- Services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs (ARFF)
req	- Demande	sm	- milles terrestres
rgt	- Droit, droite	SOAP	- Huile spectrométrique Programme d'analyse
RIL	- Feu d'identification de piste	SPECI	- Message d'observation spéciale sélectionné d'aérodrome
rlcd	- Déplacé	SR	- Levé du soleil
rng	- Portée	SS	- Coucher du soleil
RNP	- Performances de navigation obligatoires	SSB	- Bande latérale unique
RNPC	- (Espace aérien des) Performances de navigation obligatoires	SSE	- Sud Sud Est
RON	- Passer la nuit	SSFO	- Émetteur de fréquence unique simultanée
rpt	- Rappeler, rapporter, signaler	SSR	- Radar secondaire de surveillance
rprd	- Requis	SSW	- Sud Sud Ouest
RR	- Balises rétro-réfléchissantes	STAR	- Acheminement d'arrivées normalisées en région terminale
RSC	- Condition de la surface de la piste	std	- Standard
rstd	- Restreint	stn	- Station
rt	- Route	stor	- Entreposage
RTF	- Radiotéléphone	stu	- Etudiant
ruf	- Violent, agité, raboteux	sum	- Été
RVOP	- Plan opérationnel pour le vol par visibilité réduite	Sun	- Dimanche
RVR	- Portée visuelle de piste	sur	- Cerner, entourer
RVSM	- Minimum réduit d'espacement vertical	svc(s)	- Service(s)
rw	- Piste	svcbl	- Utilisable, en état de marche
S	- Sud, latitude sud	svcg	- Entretien courant
SAR	- Recherches et sauvetage	SW	- Sud-ouest
Sat	- Samedi	swy	- Prolongement d'arrêt
SATCOM	- Communications par satellite	T	- Émission seulement
SCA	- Région de contrôle du Sud	T	- Vrai (après un relèvement)
SCON	- Service à contrat	TA(3000)	- Altitude de transition
SDA	- Espace aérien intérieur du Sud	TACAN	- Équipement de navigation aérienne tactique
SE	- Sud-est	TAF	- Prévision d'aérodrome
sec	- Seconde(s)	TAS	- Vitesse vraie
SELCAL	- Système d'appel sélectif	TC	- Transports Canada
sep	- septembre	TCA	- Région de contrôle terminal
sfc	- Surface		
SFL	- Feux clignotants en séquence		
SID	- Départ normalisé au instruments		

ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)		ABRÉVIATIONS ET SIGLES (Suite)	
TCAS	- Système anticollision embarqué	VCS	- Service de contrôle des véhicules
TCH	- Hauteur de franchissement du seuil	VDF	- Radiogoniomètre VHF
TCU	- Unité de contrôle terminal	VFR	- Règles de vol à vue
TDZ	- Zone de poser	VGM	- Module générateur de voix
TDZE	- Altitude de zone de poser	VGSI	- Indicateur visuel d'alignement de descente
TDZL	- Balisage de zone de poser	VHF	- Très haute fréquence
Tél	- Téléphone	vic	- Proximité
tfc	- Trafic, circulation	vis	- Visible, visibilité
thld	- Seuil	VMC/vmc	- Conditions météorologiques de vol à vue
thru	- À, par l'entremise de	VNC	- Carte aéronautique de navigation VFR
Thu	- Jeudi	VOLMET	- Information météorologique pour aéronef en vol (DND)
til	- Jusqu'à	VOR	- Radiophare omni-directionnel VHF
TLOF	- Aire de prise de contact et d'envol	VORTAC	- Combinaison VOR et TACAN
tml	- Terminal, aéroport	VTA	- Carte de région terminale VFR
tng	- Entraînement, formation	VTPC	- Carte de procédures terminale VFR
TODA	- Distance de décollage utilisable	W	- Ouest
TORA	- Longueur de roulement utilisable au décollage	Wed	- Mercredi
tran	- De passage, itinérant	WI	- Indicateur de direction du vent
trans	- Émettre	win	- Hiver
Tue	- Mardi	wk(s)	- Semaine
TWR/twr	- Tour de contrôle/tour	wkd	- Jour de semaine
twy	- Voie de circulation	wkly	- Hebdomadaire
UDF	- radiogoniomètre UHF	wknds	- Fins de semaine
UHF	- Ultra haute fréquence	wng	- Avertissement
unavbl	- Non-disponible	WNW	- Ouest Nord Ouest
UNICOM	- Service privé de consultation radiophonique situé aux aérodromes non contrôlés	WP	- Point de cheminement
unkn	- Inconnu	WSW	- Ouest Sud Ouest
unlgtd	- Non balisé	wt	- Poids
unltd	- non limité	wx	- Météo
unrel	- Fonctionnement incertain	xmsn	- Émission
unsked	- Imprévu	YT	- Territoire du Yukon
u/s	- Hors service	Z	- Temps universel coordonné, Heure zulu
USAF	- U.S. Air Force		
USB	- Bande supérieure latérale		
USN	- U.S. Navy		
UTC	- Temps universel coordonné		
VAGS	- Système visuel d'alignement de piste (système de guidage en azimut aux fins d'approche)		
var	- Déclinaison		
VASIS	- Indicateur visuel de pente d'approche		

A15 GÉNÉRALE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS POUR LES NOTAM CANADIENS

NOTE: Lorsque le texte d'un NOTAM cite une publication, le texte cité peut utiliser les abréviations et acronymes tirés de la publication de référence qui pourraient différer de la liste suivante.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS POUR LES NOTAM CANADIENS

ABN	- Phare d'aérodrome
ABV	- Au-dessus de
ACC	- Centre de contrôle régional ou contrôle régional
ACFT	- Aéronef
ACT	- En service ou en activité ou activité
AD	- Aérodrome
ADIZ	- Zone d'identification de défense aérienne
ADJ	- Adjacent
ADS-B	Surveillance dépendante automatique en mode diffusion
ADS-C	- Surveillance dépendante automatique en mode contrat
ADZ	- Rendez compte
AFT	- Après
AGL	- Au-dessus du niveau du sol
AIC	- Circulaire d'information aéronautique
AIP	- Publication d'information aéronautique
ALS	- Dispositif lumineux d'approche
ALT	- Altitude
AMDT	- Amendement (Amendement AIP)
AMSL	- Au-dessus du niveau moyen de la mer
AP	- Aéroport
APAPI	- Indicateur de trajectoire d'approche de précision simplifié
APCH	- Approche
APN	- Aire de trafic
APR	- Avril
APRX	- Approximativement
ARR	- Arrivez ou arrivée
ASDA	- Distance utilisable pour l'accélération-arrêt
ATC	- Contrôle de la circulation aérienne (en général)
ATFM	- Gestion des courants de circulation aérienne

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)

ATIS	- Service automatique d'information de région terminale
ATS	- Services de la circulation aérienne
AUG	- Août
AUTH	- Autorisé ou autorisation ou autorité
AVBL	- Disponible ou disponibilité
AVGAS	- Carburant d'aviation
AWY	- Voie aérienne
AZM	- Azimut
BCN	- Phare (feu aéronautique à la surface)
BCST	- Émission
BFR	- Avant
BLDG	- Bâtiment
BLW	- Au-dessous de
BRKG	- Freinage
BTN	- Entre
C	- Centre (précédé du numéro d'identification de la piste lorsqu'utilisé pour identifier une piste parallèle)
C	- Degrés Celsius (centigrade)
CAT	- Catégorie
CH	- Canal
CHEM	- Produit chimique ou agent de contrôle de la glace
CL	- Axe ou ligne axiale
CLR	- Autorise ou autorisé ou autorisation
CLRD	- Dégagé (Piste dégagée - tel qu'utiliser dans SNOWiz)
CLSD	- Fermez ou fermé ou ferme
CNL	- Annuler
COM	- Télécommunications
COND	- Condition (s)
CONST	- Construction ou construit
CPDLC	- Communications contrôleur-pilote par liaison de données
CRFI	- Coefficient canadien de frottement sur piste
CTA	- Région de contrôle

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

CTC	- Contactez
CTL	- Contrôle
CUST	- Douane
CYA	- Espace aérien canadien de classe F, zone de service consultatif
CYD	- Espace aérien canadien de classe F, zone dangereuse
CYR	- Espace aérien canadien de classe F, zone réglementée
DA	- Altitude de décision
DEC	- Décembre
DEG	- Degrés
DEP	- Partez ou départ
DEST	- Destination
DH	- Hauteur de décision
DIST	- Distance
DLA	- Retard ou retardé
DME	- Dispositif de mesure de distance
DOM	- Intérieur
DRG	- Durant
DTHR	- Seuil de piste décalé
E	- Est ou longitude est
EMERG	- Urgence
ENE	- Est-nord-est
ENR	- En route
EQPT	- Équipement
ESE	- Est-sud-est
EST	- Estimation (à la suite d'un groupe date-heure)
ETA	- Heure d'arrivée prévue ou arrivée prévue
ETD	- Heure de départ prévue ou départ prévu
EXC	- Excepté
EXER	- Exercices ou exerçant ou exercer
EXP	- Attendez-vous à ou attendu ou s'attendant à
FAC	- Installations et services
FAF	- Repère d'approche finale
FATO	- Aire d'approche finale et de décollage
FAX	- Transmission en fac-similé
FCST	- Prévion, prévu
FEB	- Février
FIC	- Centre d'information de vol

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

FIR	- Région d'information de vol
FL	- Niveau de vol
FLR	- Fusées éclairantes
FLT	- Vol
FLW	- Suit ou suivant
FM	- De ou à partir de ou depuis
FMS	- Système de gestion de vol
FPM	- Pieds par minute
FREQ	- Fréquence
FRI	- Vendredi
FSS	- Station d'information de vol
FT	- Pied(s) (unité de mesure)
GLD	- Planeur
GND	- Sol
GNSS	- Système mondial de navigation par satellite
GP	- Alignement de descente
GPS	- Système mondial de localisation
GRVL	- Gravier
H24	- Service permanent de jour et de nuit
HAPI	- Indicateur de trajectoire d'approche pour hélicoptère
HBN	- Phare de danger
HDG	- Cap
HEL	- Hélicoptère
HELI	- Héliport (à la suite du nom d'un héliport dans le texte d'un NOTAM pour un héliport avec un indicateur d'emplacement alphanumérique)
HGT	- Hauteur ou hauteur au-dessus de
HOL	- Congé férié
HR	- Heures
HYDRO	- Hydroaérodrome (à la suite du nom d'un aérodrome dans le texte d'un NOTAM français pour un hydroaérodrome avec un indicateur d'emplacement alphanumérique)
IAF	- Repère d'approche initiale
ID	- identifiez ou identification
IDENT	- identification
IFR	- Règles de vol aux instruments
ILS	- Système d'atterrissage aux instruments

A17 GÉNÉRALE

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

IMC	- Conditions météorologiques de vol aux instruments
INFO	- Information
INS	- Pouce(s) (unité de mesure)
INSTR	- Instrument
INT	- Intersection
INTL	- International
INTST	- Intensité
JAN	- Janvier
JUL	- Juillet
JUN	- Juin
KG	- Kilogrammes
KT	- Nœuds
L	- Gauche (précédé du numéro d'identification de la piste lorsque utilisé pour identifier une piste parallèle)
LDA	- Distance utilisable à l'atterrissage
LDG	- Atterrissage
LGT	- Feu, balisage lumineux ou éclairage
LGTD	- Avec balisage lumineux, éclairé
LNAV	- Navigation latérale
LOC	- Phare d'alignement de piste
LPV	- Performance d'alignement de piste avec guidage vertical
LTD	- Limité
LVL	- Niveau
MAG	- Magnétique
MAINT	- Entretien
MAR	- Mars
MAX	- Maximum
MDA	- Altitude minimale de descente
MEA	- Altitude minimale de croisière
MEDEVAC	- D'évacuation médicale
MEHT	- Hauteur minimale de l'oeil du pilote au-dessus du seuil (dans le cas des indicateurs visuels de pente d'approche)
MET	- Météorologie ou météorologique
METAR	- Message d'observation météorologique régulière d'aérodrome
MIL	- Militaire
MIN	- Minutes

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

MNPS	- Spécifications de performances minimales de navigation
MOC	- Marge minimale (prescrite) de franchissement d'obstacles
MOCA	- Altitude minimale de franchissement d'obstacle
MON	- Lundi
MSA	- Altitude minimale de secteur
MSG	- Message
N	- Nord ou latitude nord
NAT	- Atlantique Nord
NAV	- Navigation
NAVAID	- Aide à la navigation
NDB	- Radiophare non directionnel
NE	- Nord-est
NGT	- Nuit
NM	- Milles marins
NNE	- Nord-nord-est
NNW	- Nord-nord-ouest
NOV	- Novembre
NPA	- Approche de non-précision
NW	- Nord-ouest
OBS	- Observation, observé ou observer
OBST	- Obstacle
OCA	- Région de contrôle océanique
OCT	- Octobre
OPN	- Ouvert ou ouverture
OPR	- Exploitant ou exploiter ou en fonctionnement ou en vigueur ou en exploitation
OPS	- Exploitation ou vols
PAPI	- Indicateur de trajectoire d'approche de précision
PAR	- Radar d'approche de précision
PCT	- Pourcent
PERM	- Permanent
PN	- Préavis exigé
PPR	- Autorisation préalable nécessaire
PRKG	- Stationnement
PROC	- Procédure
PSR	- Radar primaire de surveillance
PWR	- Puissance
QUAD	- Quadrant

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

R	- Droite (précédé du numéro d'identification de la piste lorsque utilisé pour identifier une piste parallèle)
RAG	- Dispositif d'arrêt de piste
RAIM	- Contrôle autonome de l'intégrité par le récepteur
RCL	- Axe de piste
RCLL	- Feu (feux) d'axe de piste
RDL	- Radiale
RDO	- Radio
REC	- Récepteur ou réception
REDL	- Feu (feux) de bord de piste
REF	- Référence à... ou référez-vous à
RENL	- Feu (feux) d'extrémité de piste
RMK	- Remarque
RNAV	- Navigation de surface
RNP	- Performances de navigation obligatoires
RSC	- Condition de la surface de la piste
RSR	- Radar de surveillance de route
RTE	- Itinéraire
RTHL	- Feu (feux) de seuil de piste
RTZL	- Feu (feux) de zone de toucher des roues
RVR	- Portée visuelle de piste
RVSM	- Minimum de séparation verticale réduit (1000 ft entre le FL290 et le FL410)
RWY	- Piste
S	- Sud ou latitude sud
SAR	- Recherches et sauvetage
SAT	- Samedi
SDBY	- Attendez ou de secours
SE	- Sud-est
SEP	- Septembre
SFC	- Surface
SID	- Départ normalisé aux instruments
SKED	- Horaire ou à heures fixes ou régulier
SR	- Lever du soleil
SS	- Couché du soleil
SSE	- Sud-sud-est
SSR	- Radar secondaire de surveillance

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

SSW	- Sud-sud-ouest
STAR	- Arrivée normalisée aux instruments
SUN	- Dimanche
SUP	- Supplément (Supplément AIP)
SVC	- Message de service ou service
SVCBL	- Utilisable
SW	- Sud-ouest
TACAN	- Système de navigation aérienne tactique
TAF	- Prévision d'aérodrome
TAR	- Radar de surveillance de région terminale
TCH	- Hauteur de franchissement du seuil
TDZ	- Zone de toucher des roues
TEL	- Téléphone
TEMPO	- Temporaire ou temporairement
TFC	- Circulation ou trafic
THR	- Seuil
THRU	- Par, à travers
THU	- Jeudi
TKOF	- Décollage
TLOF	- Aire de prise de contact et d'envol
TODA	- Distance utilisable au décollage
TORA	- Distance de roulement utilisable au décollage
TRANS	- Émet ou émetteur
TUE	- Mardi
TWR	- Tour de contrôle d'aérodrome ou contrôle d'aérodrome
TWY	- Voie de circulation
UDF	- Station radiogoniométrique ultra-haute fréquence
UNL	- Illimité
UNREL	- Peu sûr
U/S	- Hors service
VAR	- Déclinaison magnétique
VASIS	- Indicateur visuel de pente d'approche
VCY	- Abords ou voisinage
VDF	- Station radiogoniométrique très haute fréquence
VFR	- Règles de vol à vue
VIS	- Visibilité
VMC	- Conditions météorologiques de vol à vue

A19 GÉNÉRALE

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS
POUR LES NOTAM CANADIENS (Suite)**

VNAV	- Navigation verticale
VOR	- Radiophare omnidirectionnel très haute fréquence
VORTAC	- Combinaison VOR et TACAN
W	- Ouest ou longitude ouest
WAAS	- Système de renforcement à couverture étendue
WATER	- Hydroaérodrome (à la suite du nom d'un aérodrome dans le texte d'un NOTAM anglais pour un hydroaérodrome avec un indicateur d'emplacement alphanumérique)
WDI	- Indicateur de direction du vent
WED	- Mercredi
WIP	- Travaux en cours
WNW	- Ouest-nord-ouest
WSW	- Ouest-sud-ouest
WX	- Temps (conditions météorologiques)
Z	- Temps universel coordonné

RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME

Pour les aérodromes hors du Québec veuillez voir la version anglaise.

RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME	RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME (Suite)
CAA2 St-André-Avellin QC	CPH4 Dolbeau-Mistassini/Potvin Héli- base, QC (Héli)
CAA4 St-Apollinaire (AirPro) QC	CPM3 Pourvoirie Mirage QC
CAL8 Ste-Anne-du-Lac (Aviation PLMG Inc.) QC	CPP8 Montréal/Passport Hélico QC (Héli)
CBB8 Ste-Barbe QC (Héli)	CPR2 Ottawa/Embrun ON
CCH5 Montréal/Longueuil (Centre Hospitalier Pierre-Boucher) QC (Héli)	CPT9 Pintendre QC
CCH7 Québec/Capitale Hélicoptère QC (Héli)	CPZ6 Montréal/Point Zero QC (Héli)
CCP3 Chute-St-Philippe QC	CRB4 Rivière Bonnard QC
CCS7 Chicoutimi (C.H. de Chicoutimi) QC (Héli)	CRB5 Rivière Bell QC
CCU2 St-Cuthbert (Ulm Québec) QC	CRG3 Carignan (Bouthillier) QC
CDE2 Lac-des-Écorces/Héliport Belle-Île QC (Héli)	CRM3 Richelieu/Messier QC
CEL8 Éléonore QC	CRT2 Rivière Témiscamie (Air Roberval Ltée) QC
CES2 St-Esprit QC	CSA2 Lac Agile (Mascouche) QC
CFX5 Renard QC	CSB3 St-Mathieu-de-Beloeil QC
CGN2 Réservoir Gouin/Pourvoirie Escapade	CSB4 Chibougamau QC (Héli)
CHB4 Sept-Îles/Héli-Boréal	CSC3 Drummondville QC
CHE3 Sept-Îles/Héli-Inter Sept-Îles QC (Héli)	CSC4 Shefford QC (Héli)
CHP3 Mont-Tremblant/Héliport P3 QC (Héli)	CSC5 Lac Etchemin QC
CHS5 Montréal/Héliport Senneville QC (Héli)	CSD3 Salaberry-de-Valleyfield QC
CHT3 Mont-Tremblant/St-Jovite Héli- Tremblant QC (Héli)	CSD4 Mont-Laurier QC
CJO2 Joliette/St-Thomas QC	CSD5 Fermont QC (Héli)
CKT6 St-Remi-D'Amherst/Kanata Tremblant Resort QC (Héli)	CSE2 Chibougamau (Hydro-Québec) QC (Héli)
CLP2 Montréal/Laval (Artopex Plus) QC (Héli)	CSE3 Lourdes-de-Joliette QC
CLS5 Magog/Lessard QC (Héli)	CSE4 Lachute QC
CMH4 Montréal/Mirabel Hélico QC (Héli)	CSE5 Montmagny QC
CML8 St-Mathieu-de-Laprairie QC	CSF3 Poste Montagnais (Mile 134) QC
CML9 St-Michel QC (Héli)	CSG3 Joliette QC
CMN3 St-Michel-de-Napierville QC	CSG5 St-Jean Chrysostome QC
CMN5 Manic-5 QC	CSG7 Sherbrooke (CHUS)/François Desourdy QC (Héli)
CNV9 Québec/Neuveville QC	CSG9 Sagard QC (Héli)
COR2 Val-d'Or (St-Pierre) QC (Héli)	CSH2 Isle-aux-Grues QC
COL5 Saguenay/Oligny QC (Héli)	CSH4 Lebel-sur-Quévillon QC
	CSH5 St-Ferdinand QC
	CSH6 Montréal/Les Cèdres QC (Héli)
	CSH9 Montreal East (AIM) QC (Héli)
	CSJ2 Kanawata Aéroparc QC
	CSJ4 Louiseville QC
	CSJ5 St-Louis-de-France QC
	CSK4 Mansonville QC
	CSK5 St-Raymond/Paquet QC

A21 GÉNÉRALE

RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME (Suite)		RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR D'EMPLACEMENT ET DE NOM D'AÉRODROME (Suite)	
CSK9	Nicolet QC (Héli)	CTB6	Tête-à-la-Baleine QC
CSL3	Lac-à-la-Tortue QC	CTD4	Baie-St-Paul QC (Héli)
CSL5	St-Victor-de-Beauce QC	CTF3	Causapscal QC
CSL9	Baie-Comeau (Manic 1) QC	CTG2	Montréal/St-Hubert Heli-Inter QC (Héli)
CSM3	Thetford Mines QC	CTG3	Du Rocher-Percé (Pabok) QC
CSM5	St-Michel-des-Saints QC	CTH3	Les Bergeronnes QC
CSN2	Montréal/Kruger QC (Héli)	CTH5	Harrington Harbour QC (Héli)
CSN3	St-Jérôme QC	CTH7	Rivière-aux-Saumons QC
CSN7	Farnham QC	CTH9	St-Augustin, QC (Héli)
CSN9	Baie-Comeau/Héli-Manicouagan QC (Héli)	CTK6	Kegaska QC
CSP5	St-Mathias QC	CTP9	Kattiniq/Donaldson QC
CSP6	Montréal/Aéroparc Île Perrot QC	CTQ2	Stanstead/Weller QC
CSQ3	Valcourt QC	CTQ6	St-Anselme QC
CSR3	Victoriaville QC	CTR4	Granby/Artopex Plus QC (Héli)
CSR8	La Sarre QC	CTR6	St-Basile (Marcotte) QC
CSS2	Rivière-du-Loup QC (Héli)	CTT5	La Romaine QC
CSS3	Montréal/Les Cèdres QC	CTU2	Fontanges QC
CSS4	St-Dominique QC	CTU5	La Tabatière QC
CST3	Montréal/St-Lazare QC	CTY5	Rougemont QC
CST7	St-Lambert-de-Lauzon QC	CYAD	La Grande-3 QC
CSU2	Chisasibi QC	CYAH	La Grande-4 QC
CSU3	St-Hyacinthe QC	CYAS	Kangirsuk QC
CSU5	Weymontachie QC	CYBC	Baie-Comeau QC
CSU7	Lac-à-la-Tortue QC (water aerodrome)	CYBG	Bagotville QC
CSV2	Ste-Agathe (AIM) QC (Héli)	CYBX	Lourdes-de-Blanc-Sablon QC
CSV3	Bécancour QC (Héli)	CYDO	Dolbeau-St-Félicien QC
CSW5	Montréal (Bell) QC (Héli)	CYEY	Amos/Magny QC
CSX3	Richelieu QC	CYFE	Forestville QC
CSX5	St-Mathias/Grant QC	CYFJ	La Macaza/Mont-Tremblant Intl Inc QC
CSY3	Sorel QC	CYGL	La Grande Rivière QC
CSY4	St-Donat QC	CYGP	Gaspé (Michel-Pouliot) QC
CSY6	Poste Lemoyne (Complex LG-3) QC (Héli)	CYGR	Îles-de-la-Madeleine QC
CSZ3	Mont-Tremblant/St-Jovite QC	CYGV	Havre St-Pierre QC
CSZ4	St-Frédéric QC	CYGW	Kuujuarapik QC
CSZ6	St-Jérôme (Hydro-Québec) QC (Héli)	CYHA	Quaqaq QC
CSZ8	Montréal (Sacré-Coeur) QC (Héli)	CYHH	Nemiscau QC
CTA2	Sept-Îles (Hydro-Québec) QC (Héli)	CYHR	Chevery QC
CTA3	Île aux Coudres QC	CYHU	Montréal/St-Hubert QC
CTA4	St-Bruno de Guigues QC	CYIF	St-Augustin QC
CTA9	Ottawa/Gatineau (Casino) QC (Héli)	CYIK	Ivujivik QC
		CYJN	St-Jean QC
		CYKG	Kangiqsujuaq (Wakeham Bay) QC
		CYKL	Schefferville QC
		CYKO	Akulivik QC

A22 GÉNÉRALE

**RENOI COMBINÉ DE L'INDICATEUR
D'EMPLACEMENT ET DE NOM
D'AÉRODROME (Suite)**

CYKQ	Waskaganish QC
CYLA	Aupaluk QC
CYLQ	La Tuque QC
CYLU	Kangisualujjuaq (Georges River) QC
CYME	Matane/Russell-Burnett QC
CYML	Charlevoix QC
CYMT	Chibougamau/Chapais QC
CYMU	Umiujaq QC
CYMW	Maniwaki QC
CYMX	Montréal Intl (Mirabel) QC
CYNA	Natashquan QC
CYNC	Wemindji QC
CYND	Ottawa/Gatineau QC
CYNM	Matagami QC
CYOW	Ottawa/Macdonald-Cartier Intl ON
CYOY	Valcartier (W/C J.H.L. (Joe) Lecomte) QC (Héli)
CYPH	Inukjuak QC
CYPN	Port-Menier QC
CYPP	Parent QC
CYPX	Puvirnituq QC
CYQB	Québec/Jean Lesage Intl QC
CYRC	Chicoutimi/St-Honoré QC
CYRI	Rivière-du-Loup QC
CYRJ	Roberval QC
CYRQ	Trois-Rivières QC
CYSC	Sherbrooke QC
CYSG	St-Georges QC
CYSZ	Ste-Anne-des-Monts QC
CYTF	Alma QC
CYTQ	Tasiujaq QC
CYUL	Montréal/Pierre Elliott Trudeau Intl QC
CYUY	Rouyn-Noranda QC
CYVB	Bonaventure QC
CYVO	Val-d'Or QC
CYVP	Kuujuuaq QC
CYXK	Rimouski QC
CYYY	Mont-Joli QC
CYZG	Salluit QC
CYZV	Sept-Îles QC
CZBM	Bromont (Roland Désourdy) QC
CZEM	Eastmain River QC
LFVM	Miquelon France
LFVP	St-Pierre France

INDICATEURS D'EMPLACEMENTS (AUTRES QUE A/D) UTILISÉS POUR LES NOTAM

Indicateur	Emplacement	Service
CYBM	Brampton ON	CNC3 et les installations à l'ouest, au nord de CYYZ
CYHQ	Ottawa ON	Bureau NOTAM international
CZEG	Edmonton AB	ACC
CZQM	Moncton NB	ACC
CZQX	Gander NL	ACC
CZUL	Montréal QC	ACC
CZVR	Vancouver BC	ACC
CZWG	Winnipeg MB	ACC
CZYZ	Toronto ON	ACC

INDEX DE RENVOI AUX NOMS DES HÉLIPORTS

ARTOPEX PLUS QC	Granby/Artopex Plus
CAPITALE HÉLIOPTERE QC	Québec/Capitale Hélicoptère
FRANÇOIS DESOURDY QC	Sherbrooke (CHUS)/François Desourdy
GATINEAU (CASINO) QC	Ottawa/Gatineau (Casino)
HÉLI-BORÉAL QC	Sept-Îles
HÉLI-INTER SEPT-ÎLES QC	Sept-Îles
HÉLI-MANICOUAGAN QC	Baie-Comeau/Héli-Manicouagan
HELIPORT BELLE-ÎLE QC	Lac-des-Écorces/Héliport Belle-Île
HELIPORT P3 QC	Mont-Tremblant/Héliport P3
HELIPORT SENNEVILLE QC	Montréal/Héliport Senneville
KANATA TREMBLANT RESORT QC	St-Remi-D'Amherst/Kanata Tremblant Resort
KRUGER QC	Montréal/Kruger
LAVAL (ARTOPEX PLUS) QC	Montréal/Laval (Artopex Plus)
LES CÈDRES QC	Montréal/Les Cèdres
LESSARD QC	Magog/Lessard
LONGUEUIL (CENTRE HOSPITALIER PIERRE-BOUCHER) QC	Montréal/Longueuil (Centre Hospitalier Pierre-Boucher)
MIRABEL HÉLICO QC	Montréal/Mirabel Hélico
OLIGNY QC	Saguenay/Oligny
PASSPORT HÉLICO QC	Montréal/Passport Hélico
POINT ZERO QC	Montréal/Point Zero
POTVIN HELI-BASE QC	Dolbeau-Mistassini/Potvin Heli-Base
ST-HUBERT HELI-INTER QC	Montréal/St-Hubert Heli-Inter
ST-JOVITE HÉLI-TREMBLANT QC	Mont-Tremblant/St-Jovite Héli-Tremblant

LISTE DES AÉRODROMES/HÉLIPORTS ABANDONNÉS

Les aérodromes abandonnés sont énumérés jusqu'à ce que toute référence à l'aérodrome ait été enlevée des cartes VFR. Si l'aérodrome était un hélicoptère, l'abréviation (héli) suit le nom de l'aérodrome. Pour les aérodromes hors du Québec, veuillez voir la liste de la version anglaise.

Il arrive parfois que des aérodromes terrestres abandonnés soient encore très visibles vus des airs. Ils constituent dans ce cas d'excellents repères au sol et continuent alors à figurer pendant un certain temps sur les cartes aéronautiques ainsi que sur la liste des aérodromes abandonnés. Sur les cartes VFR, ces aérodromes sont montrés avec la mention "abandonné".

A24 GÉNÉRALE

LISTE DES AÉRODROMES/HÉLIPORTS ABANDONNÉS (Suite)

Ne figurent pas dans la liste des aérodromes abandonnés, les aérodromes terrestres en exploitation qui, vus des airs, sont très reconnaissables pendant une grande partie de l'année, sans toutefois qu'aucune information les concernant soit publiée dans le Répertoire Aérodromes/Installations. Ces aérodromes figurent toutefois sur les cartes VFR, avec la mention "état inconnu".

ASBESTOS QC (N45 48 W71 59)

BASKATONG LAKE QC (N46 47 W75 53)

CANIAPISCAU QC (N54 50 W69 54)

CAPE JONES QC (N54 38 W79 42)

CASEY QC (N47 56 W74 06)

CHAMBLY QC (N45 24 W73 18)

COVEY HILL QC (N45 01 W73 41)

DECEPTION QC (N62 07 W74 33)

EAST TEMPLETON QC (N45 30 W75 33)

ESKER LAKE QC (N61 39 W74 40)

FORT GEORGE QC (N53 49 W79 00)

GAGNON QC (N51 57 W68 08)

LAC À LA PERCHAUDE QC (N46 37 W72 51)

LAC-DES-LOUPS QC (N46 59 W76 29)

LA GRANDE QC (N53 35 W77 41)

LAMBTON QC (N45 50 W71 06)

LA SARRE QC (Héli) (N48 48 W79 15)

L'ASSOMPTION QC (N45 49 W73 27)

LENNOXVILLE (AIRVIEW) QC (N45 21 W71 52)

MATOUSH QC (N51 54 W72 07)

MILE 36 QC (N50 35 W66 02)

MILE 80 QC (N51 10 W65 43)

MILE 134 QC (N51 52 W65 43)

MONTRÉAL/LAVAL (ÉVASION HÉLICOPTÈRE) QC (Héli) (N45 38 W73 39)

MONTRÉAL/MARINA VENISE QC (N45 38 W73 47)

MONTRÉAL/MASCOUCHE QC (N45 43 W73 36)

MURDOCHVILLE QC (N48 57 W65 22)

OPINACA QC (N52 13 W76 37)

ORISKANY QC (N47 29 W73 39)

PONTIAC AIRPARK QC (N45 32 W76 10)

PORT-CARTIER QC (N50 03 W66 53)

PURTUNIQC QC (N61 49 W73 57)

QUÉBEC/HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS QC (Héli) (N46 50 W71 13)

RÉSERVOIR GOUIN (POURVOIRIE OASIS) QC (N48 28 W74 40)

RIVIÈRE OUELLE QC (N47 27 W69 59)

LISTE DES AÉRODROMES/HÉLIPORTS ABANDONNÉS (Suite)

SENNETERRE QC (N48 20 W77 11)
SOREL-TRACY/AIR NATURE INC QC (Héli) (N46 02 W73 07)
ST-SIMON-DE-BAGOT QC (N45 41 W72 50)
STE-AGNÈS-DE-DUNDEE QC (N45 03 W74 21)
STE-CROIX QC (N46 38 W71 48)
STE-JULIENNE QC (N45 56 W73 43)
STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD QC (N46 44 W70 02)
STANHOPE QC (N45 01 W71 47)

TRINITY BAY QC (N49 24 W67 19)

VALLEYFIELD (TRANSPORT BRS INC) QC (Héli) (N45 16 W74 09)

WACO/MILE 100 QC (N51 23 W65 38)

A26 GÉNÉRALE

POIDS DES CARBURANTS ET HUILES

Les spécifications pour les carburants et les lubrifiants indiquent la limite de densité pour chacun des produits. Les valeurs des densités du tableau sont basées sur la densité limite maximale de chacun des produits. Le vendeur peut et devrait habituellement fournir les poids réel du carburant pour certaines conditions déterminées. Consultez le CBA (Certified batch analysis).

LB PAR LITRE/GAL IMP/GAL. U.S.

Temp	-40°C	-20°C	0°C	15°C	30°C
Carburant					
Aviation kérosène CAN/CGSB-3.23 (Jet A, Jet A-1)	1.93 8.80 7.32	1.90 8.65 7.19	1.87 8.50 7.09	1.85 8.39 7.00	1.83 8.27 6.91
Aviation coupe large CAN/CGSB-3.22 (JET B)	1.85 8.38 6.99	1.82 8.24 6.88	1.79 8.11 6.78	1.77 8.01 6.68	1.74 7.92 6.60
Essence d'aviation (AVGAS) CAN/CGSB-3.25 Classes 80, 100LL	1.69 7.68 6.41	1.65 7.50 6.26	1.62 7.33 6.12	1.59 7.20 6.01	1.56 7.07 5.90

Temp	-10°C	0°C	10°C	20°C	30°C
Lubrifiant					
Moteur à piston Classe 65	1.98 8.98 7.46	1.97 8.92 7.46	1.95 8.85 7.38	1.94 8.78 7.33	1.92 8.71 7.28
Classe 120	2.01 9.10 7.59	1.99 9.03 7.54	1.97 8.96 7.46	1.96 8.88 7.41	1.94 8.82 7.35

Densité de lubrifiant pour turbine à 15°C

Huile 3cS 2.09 lb/litre; 9.4 lb/gal imp/7.92 lb/gal U.S.

Huile 5cS 2.15 lb/litre; 10.1 lb/gal imp/8.14 lb/gal U.S.

TABLES DE CONVERSION
MILLIBARS EN POUCES DE MERCURE

mb	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	POUCES									
940	27.76	27.79	27.82	27.85	27.88	27.91	27.94	27.96	27.99	28.02
950	28.05	28.08	28.11	28.14	28.17	28.20	28.23	28.26	28.29	28.32
960	28.35	28.38	28.41	28.44	28.47	28.50	28.53	28.56	28.58	28.61
970	28.64	28.67	28.70	28.73	28.76	28.79	28.82	28.85	28.88	28.91
980	28.94	28.97	29.00	29.03	29.06	29.09	29.12	29.15	29.18	29.20
990	29.23	29.26	29.29	29.32	29.35	29.38	29.41	29.44	29.47	29.50
1000	29.53	29.56	29.59	29.62	29.65	29.68	29.71	29.74	29.77	29.80
1010	29.83	29.85	29.88	29.91	29.94	29.97	30.00	30.03	30.06	30.09
1020	30.12	30.15	30.18	30.21	30.24	30.27	30.30	30.33	30.36	30.39
1030	30.42	30.45	30.47	30.50	30.53	30.56	30.59	30.62	30.65	30.68
1040	30.71	30.74	30.77	30.80	30.83	30.86	30.89	30.92	30.95	30.98
1050	31.01	31.04	31.07	31.09	31.12	31.15	31.18	31.21	31.24	31.27

FACTEURS DE CONVERSION

POUR CONVERTIR	EN	MULTIPLIER PAR	POUR CONVERTIR	EN	MULTIPLIER PAR
Centimètres	Pouces	0.394	Lb/gal imp	Kg/litre	0.0998
Pieds	Mètres	0.3048	Lb/gal U.S.	Kg/litre	0.120
Gal U.S.	Litres	3.785	Lb/po	Pouces de Hg	2.040
Gal imp	Gal U.S.	1.201	Litres	Gal U.S.	0.264
Gal imp	Litres	4.546	Litres	Gal imp	0.220
Pouces	Centimètres	2.540	Mètres	Pieds	3.281
Pouces de Hg	Lb/po	0.490	Milles marins	Kilomètres	1.852
Kg/litre	Lb/Gal imp	10.023	Milles marins	Milles anglais	1.151
Kg/litre	Lbs/Gal U.S.	8.333	Livres	Kilogrammes	0.454
Kilogrammes	Livres	2.205	Milles anglais	Kilomètres	1.609
Kilomètres	Milles anglais	0.621	Milles anglais	Milles marins	0.868
Kilomètres	Milles marins	0.540	Gal U.S.	Gal imp	0.833

ÉCHELLES DES TEMPÉRATURES: DEGRÉS C EN DEGRÉS F

°C	°F	°C	°F	°C	°F	°C	°F	°C	°F	°C	°F	°C	°F
-45	-49.0	-33	-27.4	-21	-5.8	-9	15.8	3	37.4	15	59.0	27	80.6
-44	-47.2	-32	-25.6	-20	-4.0	-8	17.6	4	39.2	16	60.8	28	82.4
-43	-45.4	-31	-23.8	-19	-2.2	-7	19.4	5	41.0	17	62.6	29	84.2
-42	-43.6	-30	-22.0	-18	-0.4	-6	21.2	6	42.8	18	64.4	30	86.0
-41	-41.8	-29	-20.2	-17	1.4	-5	23.0	7	44.6	19	66.2	31	87.8
-40	-40.0	-28	-18.4	-16	3.2	-4	24.8	8	46.4	20	68.0	32	89.6
-39	-38.2	-27	-16.6	-15	5.0	-3	26.6	9	48.2	21	69.8	33	91.4
-38	-36.4	-26	-14.8	-14	6.8	-2	28.4	10	50.0	22	71.6	34	93.2
-37	-34.6	-25	-13.0	-13	8.6	-1	30.2	11	51.8	23	73.4	35	95.0
-36	-32.8	-24	-11.2	-12	10.4	0	32.0	12	53.6	24	75.2	36	96.8
-35	-31.0	-23	-9.4	-11	12.2	1	33.8	13	55.4	25	77.0	37	98.6
-34	-29.2	-22	-7.6	-10	14.0	2	35.6	14	57.2	26	78.8	38	100.4

TRANSMISSION DE L'HEURE - FRÉQUENCES HF

SIGNAUX HORAIRES CANADIENS - La station CHU d'Ottawa, Ontario, émet continuellement sur les fréquences suivantes: 3330, 7850 et 14670 kHz. Les annonces en phonie sont entendues chaque minute de la façon suivante: "CHU CANADA, COORDINATED UNIVERSAL TIME-TEMPS UNIVERSEL COORDONNÉ - HOURS - MINUTES - HEURES - MINUTES" (anglais aux minutes paires, français aux minutes impaires) et chaque heure: "CHU CANADA - COORDINATED UNIVERSAL TIME - TEMPS UNIVERSEL COORDONNÉ - HOURS EXACTLY - HEURES PRÉCISES".

SIGNAUX HORAIRES AMÉRICAINS - WWV et WWVH, émettent continuellement des fréquences nominales et l'heure, selon l'échelle de temps internationalement acceptée, Temps universel coordonné (UTC), sur les fréquences suivantes: WWV - 2.5, 5, 10, 15 et 20 MHz, WWVH - 2.5, 5, 10 et 15 MHz. Les annonces en phonie sont entendues chaque minute comme suit: "At the tone - fourteen hours, thirty five minutes Coordinated Universal Time".

CODE MORSE ET ALPHABET PHONÉTIQUE

A · -	Alfa	AL fah	N - ·	November	no VÈMM ber
B - - · ·	Bravo	BRA vo	O - - -	Oscar	OSS kar
C - · - ·	Charlie	TCHAH li	P · - - ·	Papa	pah PAH
D - - ·	Delta	DEL tah	Q - - · -	Québec	Ké BÉK
E ·	Echo	ÈK o	R · - ·	Romeo	RO mi O
F · · - ·	Foxtrot	FOX trott	S · ·	Sierra	si ÈR rah
G - - ·	Golf	GOLF	T -	Tango	TANG go
H · · ·	Hotel	ho TÈLL	U · · -	Uniform	YOU ni form
I · ·	India	IN di ah	V · · -	Victor	VIK tar
J · - - -	Juliett	DJOU li ETT	W · - -	Whiskey	OUISS ki
K - · -	Kilo	KI lo	X - · -	Xray	ÈKSS RÉ
L · - ·	Lima	LI mah	Y - · - -	Yankee	YANG ki
M - -	Mike	MAik	Z - - ·	Zulu	ZOU lou

0 - - - - -	Zéro	6 - · · ·	Six	Les lettres
1 · - - - -	Un	7 - - · ·	Sept	surmontées d'un trait
2 · · - - -	Deux	8 - - - ·	Huit	horizontal ne
3 · · · - -	Trois	9 - - - - ·	Neuf	s'appliquent qu'aux
4 · · · -	Quatre	Décimal		radiophares marins.
5 · · · ·	Cinq	Mille		
				a · - · -
				e · · · ·
				o - - - -
				u · · - -

NOTE: Les syllabes en majuscules sont accentuées. Les deux syllabes de Xray, par exemple, s'énoncent sur un ton uniforme, tandis que dans Whiskey la première syllabe est accentuée.

GLOSSAIRE POUR CARTES VFR

ANGLAIS

FRANÇAIS

Abandoned	Abandonné, ée
Approximate alignment	Tracé approximatif
Aqueduct	Aqueduc
Bay	Baie
Bldg., Building, Buildings	Bât., Bâtiment, Bâtiments
Breakwater	Brise-lames
Bridge	Pont
Cabin, Cabins	Cabine, Cabines
Cable crossing	Traversée de câble
Cape	Cap
Caution cable span	Attention traversée de câble
Cement plant	Usine de ciment
Cemetery	Cimetière
Chimney	Cheminée
Church	Église
Crater	Cratère
Creek	Ruisseau
Crest of watershed (Position approximate)	Ligne de partage des eaux (Position approximative)
Dam	Barrage
Depot	Dépôt
Drive-in-theatre	Ciné-parc
Dyke	Digue
East	Est
Factory	Fabrique
Fathom	Brasse
Ferry	Traversier
Fire Tower	Tour de garde-feu
Flashing	Clignotant
Golf Course	Terrain de golf
Gravel pit	Carrière de gravier
Harbour	Havre
Hospital	Hôpital
Inlet	Anse
Island	Île
Islet	Îlot
Lagoon	Lagune
Lake	Lac
Lighthouse	Phare

A30 GÉNÉRALE

GLOSSAIRE POUR CARTES VFR (Suite)

ANGLAIS

Limits of 200 foot
intermediate contours

Locks

Lookout tower

Marsh

Mountain

North

Oil tanks

Paper Mill

Parliament Buildings

Peak

Peninsula

Point

Pond

Power House

Power Transmission Line

Quarry, Quarries

Race Track

Railway

Rapids

Reef

Rifle range

Sand

School

Settling Pond

Sewage lagoon

Shoal

Shopping centre

Sound

South

Stadium

Stream

Submerged

Swamp

Tower

Transformer Station

Tree line

Tundra

Under Construction

Vehicle Testing Ground

FRANÇAIS

Limite des courbes
intermédiaires de 200 pieds

Écluses

Tour d'observation

Marais

Montagne

Nord

Réservoirs de pétrole

Papeterie

Édifices de Parlement

Sommet

Péninsule

Pointe

Étang

Centrale électrique

Ligne de haute tension

Carrière(s)

Piste de courses

Chemin de fer

Rapides

Récif

Champ de tir

Sable

École

Étang de sédimentation

Lagune pour égoûts

Haut-fond

Centre commercial

Déroit

Sud

Stade

Ruisseau

Submergé

Marécage

Tour

Poste de transformateurs

Délimitation des arbres

Toundra

En construction

Terrain d'expérience pour véhicules

GLOSSAIRE POUR CARTES VFR (Suite)**ANGLAIS**

Water Tower

West

Wharf

Winter trail

Wreck

FRANÇAIS

Château d'eau

Ouest

Quai

Sentier d'hiver

Épave

SAMPLE

LÉGENDE - CARTES GÉNÉRALES

Symboles des cartes VFR (VTA, VNC)

(Seul les symboles d'interprétation difficile sont montrés)

FRONTIÈRES

Frontière Internationale	
Frontière Provinciale, d'État, de territoire	
Parcs nationaux et provinciaux	
Réserve d'animaux sauvages	
Limite d'eau territoriale	
Limite extérieure de la zone de pêche.	

ÉLÉMENTS HYDROGRAPHIQUES

Lac-saisonnier	
ou	
Ruisseau-saisonnier	
Chute et rapides	
Barrage	
Écluses	
Roche à fleur d'eau ou submergées	
Marais ou marécage	
Terrain sujet à l'inondation	
Fondrière	
Bordure de récifs	
Réservoir (représenté en bleu)	

ÉLÉMENTS TOPOGRAPHIQUES

Esker	
ou	
Moraine	
ou	
Digues	
Dépôt de sable, plage surélevée	
Falaise ou dépression	

TRANSPORT ROUTIER

Autoroute	
Route principale	
Route secondaire	
Sentier ou ligne ouverte	
Voie ferrée simple (avec gare)	
Voie ferrée double (avec cour de triage)	
Chemin de fer désaffecté	

RELIEF

Point coté critique (en pieds)		.11386
Point coté (en pieds)		. 9015
Point coté (basé sur des données incertaines)		x 8073
Col de montagne		4525

DIVERS

Tunnel	
Tour d'observation	
Bâtiment sauf autrement étiqueté	
Cheminée, silo, réservoir d'eau, etc. (étiqueté)	
Puits, autre que d'eau (étiqueté)	
Mine	
Piste de course	
Pipeline (souterrain indiqué)	
Ligne de haute tension	
Téléphérique, remonte-pente convoyeur à courroie et dispositifs analogues	

Le bout pointu de la case indique la direction des altitudes de croisière PAIRES.

ATTENTION ZONE DE DYNAMITAGE
Ne pas survoler à moins de 3000' AGL



LÉGENDE DES PLANS D'AÉRODROMES ET DES PROCÉDURES VFR EN RÉGION TERMINALES (VTPC)

Distances en milles marins. Dimensions des pistes en pieds. Altitudes en pieds ASL. Les relèvements sont magnétiques sauf lorsqu'ils sont indiqués par G (grille) ou T (vrai). LES PLANS D'AÉRODROMES SONT ORIENTÉS SUR LE NORD VRAI. (S'il est impossible d'identifier un symbole, consulter la liste des symboles des cartes VFR). Le texte ou les symboles seront illustrés blanc sur noir lorsqu'ils seront inscrits sur un édifice ou dans une section remplie de noir.

SURFACES DES AÉRODROMES

Piste en dur	
Surface en construction, fermée ou abandonnée	
Piste de sable, gravier, gazon, etc.	
Piste pour ski, aéronefs ultra-légers, vol à voile (activité indiquée)	
Seuil de piste décalé	
ou	

Voie de circulation, aire de trafic ou aire d'attente	
Indicatif de voie de circulation	A

FEUX

Phare d'aérodrome (rotatif ou stroboscopique)	
Phare de danger	
Feux d'obstacle	

Obstacles (altitude ASL à moins d'avis contraire)		3600		Eclairé	Groupes
---	--	------	--	---------	---------

Indicateur de direction d'atterrissage			Eclairé
--	--	--	---------

Indicateur de direction du vent		Eclairé
---------------------------------	--	---------

Annotations pour feux aéronautiques: F-Fixe G-Vert FI-Clignotant R-Rouge BI-bleu Occ-A occultation
Tous les feux sont blancs à moins d'indication contraire

DISPOSITIF LUMINEUX D'APPROCHE

Se reporter à la Section A Balisage lumineux

AIDES RADIO

NDB		TACAN	
VOR		VORTAC	
VOR/DME		Aide radio (indiquée)	

COMMUNICATIONS-ESPACE AÉRIEN DE CLASSE "C"

125	← Le plafond en centaine de pieds ASL
ADVSY	← Organisme d'appel
125,4 238,3	← Fréquences
30	← Base en centaine de pieds ASL

ESPACE AÉRIEN

Zone de contrôle de classe "B"	
Zone de contrôle de classe "C" ou "D"	
Zone de contrôle de classe "E"	
Séparation de base	
Route VFR-hélicoptères	
Route VFR-voilure fixe	
	→ direction ←

ESPACE AÉRIEN (Suite)

Classe "F"	CYA - Service Consultatif	CYD - Danger	CYR - Réglementée
Code d'activités de zone de service consultatif	(A) Voltige (F) Zone d'essai d'aéronef (H) Vol libre (M) Opérations militaires (P) Parachutisme (S) Vol à voile (T) Entraînement	 Les altitudes des espaces aériens englobent leurs limites sauf indication contraire. ex: (au-dessus de 5000' jusqu'à 10,000') (de 5000' jusqu'en-dessous de 10,000')	

DIVERS

Câble d'arrêt uni-directionnel	
Câble d'arrêt bi-directionnel	
Barrière d'arrêt	
Falaise ou dépression	
Ligne de haute tension	
Traverse de câbles	
Arbres	
Clôture	
Zone d'atténuation de bruit	
Agglomération	
Cimetière	
Instrument de point de cheminement d'approche	

Point d'appel VFR avant de pénétrer dans l'espace aérien tel qu'indiqué.

Point de compte-rendu VFR avant de pénétrer dans la CZ, à l'intérieur de la CZ, ou avant de pénétrer dans l'espace aérien à usage spécial.

NOTA: Lorsque le pilote d'un aéronef est autorisé en attente, il devrait demeurer à 2NM du point d'appel/de compte-rendu en direction indiquée. Il est recommandé d'utiliser des virages à gauche.

Héliport (Où la FATO et la TLOF sont intégrées)	
Héliport d'hôpital (Où la FATO et la TLOF sont identiques)	
FATO (Où la TLOF n'est pas identique)	
Plate-forme de stationnement	
Vol à voile	
Vol libre	
Exploitation d'aéronefs ultra-légers	
Entraînement	
Parachutisme	
Aérodrome terrestre	
Hydroaérodrome	
Aérodrome état inconnu	
Aérodrome abandonné	

A34 GÉNÉRALE

CARTE DE PROCÉDURES TERMINALE VFR (VTPC)

Le but de la carte VTPC est de fournir une vue d'ensemble des zones de contrôle, des zones de circulation d'aérodrome ainsi que toute autre zones d'aérodrome telles que définies par l'OCC. Une carte VTPC sera publiée lorsqu'il sera impossible de décrire adéquatement l'information à l'aide de croquis ou de textes.

Cette carte n'est pas faite pour la navigation précise, donc la carte aéronautique VFR appropriée devrait être utilisée pour la navigation aérienne. On peut interpréter la carte VTPC en se référant à la légende des symboles appropriée à l'intérieur de cette section.

À des fins de clarté, uniquement l'obstacle le plus haut à l'intérieur de chaque quadrant de la zone couverte est indiqué sur la VTPC.

CROQUIS D'AÉRODROME

Le croquis d'aérodrome, lorsque fourni, représente de façon générale l'aérodrome et les environs immédiats tels que vus du haut des airs. Il se veut un guide pour les pilotes volant dans des conditions VFR.

Les symboles utilisés sur les croquis peuvent être interprétés en se référant aux légendes des cartes présentées à l'intérieur de cette section. On devrait tenir compte des arbres, lignes de haute tension, obstacles etc., illustrés sur le croquis à proximité de pistes, lorsqu'on évalue un aérodrome.

Les obstacles connus de 300 pieds AGL ou plus qui ne sont pas immédiatement adjacents à un plus haut obstacle, ainsi que ceux de moins de 300 pieds AGL jugés significatifs dans les conditions de vol visuel sont montrés sur le croquis d'aérodrome. Les obstacles significatifs sont des objets fixes construits par l'homme et ont une hauteur verticale significative en relation avec l'entourage et lesquels sont considérés comme un risque potentiel au passage sécuritaire d'un aéronef.

Le cercle de franchissement d'obstacles (OCC) indique l'obstacle connu le plus haut et est expliqué au complet à l'intérieur de cette section. Il devrait être noté que le croquis d'aérodrome représente qu'une partie du cercle de franchissement d'obstacle. Lorsqu'un aérodrome est déjà illustré par une carte de procédures terminale VFR (VTPC), la topographie ne paraîtra pas sur le croquis.

Les aérodromes certifiés (voir **EXPLOITANT** de la Section générale) répondent aux critères de franchissement d'obstacle dans les zones immédiates d'approche et de décollage de piste. Les aérodromes enregistrés n'ont pas été évalués et devraient être considérés en conséquence.

CERCLE DE FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES (OCC)

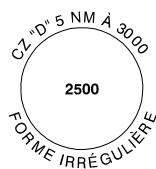
Le cercle de franchissement d'obstacle, sert de guide aux pilotes exploitant en VFR très près des aérodromes et ne devrait pas être interprété comme donnant l'altitude minimale de descente.

L'altitude unique indiquée est celle qui est associée au cercle de franchissement d'obstacles (OCC) et qui est établie en ajoutant 1 000 pieds à l'obstacle le plus élevé (ASL) situé dans la même région géographique que le cercle donné et arrondie au prochain multiple supérieur de 100 pieds.

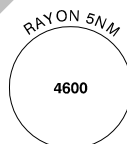
Le rayon de la zone de contrôle est indiqué sur la circonférence supérieure extérieure du cercle ainsi que la classe d'espace aérien désignée (voir section Planification) pour la zone de contrôle. L'altitude ASL jusqu'où la zone s'étend sera aussi indiquée. Si la zone s'écartait de la forme cylindrique normale la note "forme irrégulière", devra être indiquée sur la circonférence inférieure extérieure.

Le centre du cercle indique le centre de l'aérodrome.

Le cercle de franchissement d'obstacles ne s'applique pas aux héliports.



TOUTES LES
ALTITUDES SONT ASL



LÉGENDE – AÉRODROMES ET INSTALLATIONS - ANNOTATIONS ET CODES**RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (RAC)**

Par suite de la promulgation du RAC, certaines des informations contenues dans les SECTIONS B, C, E et F du Supplément de vol - Canada ont été incorporées par voie de référence. Par conséquent, chaque fois qu'il est fait référence dans le RAC à des informations qui sont énoncées par le Ministre dans le Supplément de vol - Canada, ces informations font partie du règlement et ont force de loi.

Les informations suivantes dans la SECTION B ont été énoncées comme telles par le Ministre:

DONNÉES DE PISTE ET/OU D'HÉLI (PISTE, HÉLI):

Les restrictions relatives à l'exploitation qui sont spécifiées par le Ministre (RAC 602.96) afin de se conformer au Certificat d'aéroport émis pour l'aérodrome/héliport seront indiquées, p. ex.,

HÉLI	Plate-forme de stationnement 4: Utilisation de nuit - Limitée au stationnement seulement (RAC 602.96)
-------------	---

COMMUNICATIONS (COMM):

La désignation d'une zone MF est indiquée par le sous-titre **MF** p. ex.,

COMM MF	radio 118.7 04-12Z† 5NM 3100 ASL (RAC 602.98)
--------------------------	---

À l'intérieur des zones MF, les exigences de rapports MF (RAC 602.98) sont obligatoires.

PROCÉDURES (PRO):

Les procédures de circuit à droite (RAC 602.96) sont indiquées, p. ex.,

PRO	Circuits à droite pistes 22, 28 & 34 (RAC 602.96)
------------	---

Les restrictions relatives à l'exploitation qui sont spécifiées par le Ministre (RAC 602.96) afin de se conformer au Certificat d'aéroport émis pour l'aérodrome/héliport seront indiquées, p. ex.,

PRO HÉLI	Restreinte aux arr/dép 250° de l'héliport seulement (RAC 602.96)
---------------------------	--

Les critères acoustiques d'utilisation et/ou les pistes soumises aux critères acoustiques (RAC 602.105 or 602.106) sont indiquées par le sous-titre **BRUIT**, p. ex.,

PRO BRUIT	Critères acoustiques d'utilisation (RAC 602.105) Pistes soumises aux critères acoustiques (RAC 602.106)
----------------------------	--

LÉGENDE – AÉRODROMES ET INSTALLATIONS - ANNOTATIONS ET CODES (Suite)

SITE

Nom de la localité desservie par l'aérodrome lorsque l'endroit ne paraît pas dans le nom de l'aérodrome, ou le nom d'une base des Forces canadiennes.

Nom de l'aérodrome si autre que la localité.

Province

Indicateur d'emplacement

MONTREAL / ST-HUBERT QC

CYHU

Si l'aérodrome est utilisable uniquement par hélicoptère, le terme "Héli" sera placé entre parenthèses après le nom de l'aérodrome.

Province/Territoire	Code à deux lettres
Québec	QC
Ontario	ON

RÉFÉRENCE (RÉF)

Coordonnées géométriques centrale de l'aérodrome

Position par rapport à la localité

MAG VAR 2003, sauf indication contraire

Cartes aéronautiques sur lesquelles l'aérodrome et ou son installation à la navigation sont ou seront représenté. NOTE: le mot AIR dans la série des cartes de navigation de vol à vue AIR5000 est changé à "A" ex: AIR5001 se lira A5001.

RÉF

N45 28 05 W73 44 30 2.25SW 25°E (2012)

GV10°W UTC-5(4) Élev 00' A5003

LO1 LO9 T1 CAP RCAP OC

Grivation

Fuseau horaire

L'emplacement à une approche IFR publiée dans le Canada Air Pilot.

L'emplacement à une approche IFR restreinte (RIP) dans le Restricted Canada Air Pilot (RCAP).

Altitude de l'A/D (où on n'a pas d'altitude connue, le terme "aprx" est indiqué). L'altitude de l'aérodrome est le point le plus élevé de la surface d'atterrissage exprimée en pieds par rapport au niveau de la mer (ASL). (00) représente le niveau de la mer.

Les cartes d'obstacles OACI type A (carte d'obstacle d'aérodrome) fournissent les données nécessaires à l'exploitant pour respecter les limites d'exploitation OACI annexe 6, chapitre 5.

FUSEAU HORAIRE

Le coefficient des fuseaux horaires est indiqué pour chaque aérodrome sous la rubrique "RÉF". Le coefficient de fuseau horaire du temps universel coordonné (UTC) sera donné, sous forme de valeur positive ou négative, suivi de la valeur de l'heure avancée entre parenthèses le cas échéant, par exemple, UTC-6 ou UTC-5(4).

Certaines parties du Canada fonctionnent en heure normale entre 0200, heure locale, le premier dimanche de novembre et 0200, heure locale le deuxième dimanche de mars, et en heure avancée entre 0200, heure locale, le deuxième dimanche de mars et 0200, heure locale le premier dimanche de novembre. Il y a une différence d'une heure entre les deux, indiquée par le coefficient de fuseau horaire entre parenthèses.

Le Canada est divisé en six fuseaux horaires. Les voici, avec leurs coefficients respectifs:

(a) Terre-Neuve	-3 ½ (2 ½)	(d) Centre	-6 (5)
(b) Atlantique	-4 (3)	(e) Montagne	-7 (6)
(c) Est	-5 (4)	(f) Pacifique	-8 (7)

A38 GÉNÉRALE

HEURES D'EXPLOITATION

Les heures normales d'exploitation des installations et services sont indiquées en UTC, exprimées en heure "Z". Le cas échéant, l'heure avancée (DT) d'exploitation sera indiquée par le symbole "±" suivant l'heure UTC d'exploitation. Le symbole "±" indique que durant les périodes d'heure avancée, l'heure d'exploitation sera égale à l'heure indiquée moins une, par exemple, **SLIA | 10-04Z±** signifie qu'en heure avancée l'horaire d'exploitation sera 09-03Z.

Si, pour une raison quelconque, l'horaire d'exploitation en heure avancée devait différer de l'horaire en heure normale, les heures réelles seraient indiquées entre parenthèses, par exemple, **SLIA | 10-04Z (DT 08-02Z)**. S'il n'y a pas de symbole "±", ou d'horaire DT entre parenthèses, cela signifie que les installations ou les services fonctionnent toute l'année en heure normale seulement.

Pour déterminer les heures d'exploitation des installations et des services en heure locale, soustrayez le coefficient de fuseau horaire approprié des heures UTC indiquées.

Exemple:

CHICOUTIMI / ST-HONORÉ QC UTC-5(4)

COMM	
TOUR	St-Honoré 118.4 237.4 (V) 13-0130Z±

Durant la période d'heure normale:
1300-0130Z - 5 = 0800-2030 heure locale.

Durant la période d'heure avancée:

"±" signifie: (DT 12-0030Z), c.-à-d. une heure plus tôt que l'heure indiquée:
1200-0030Z - 4 = 0800-2030 heure locale.

EXPLOITANT (EXP)

Exploitant de l'A/D Locataire

EXP	TC (DND) 123-456-7890 Cert Frais d'atterrissage OPR SIVN AUTH PPR
------------	---

ÉTAT DES AÉRODROMES

Certifié (Cert)

Aérodrome pour lequel un certificat d'aéroport ou d'héliport est délivré, et qui exige que l'exploitant entretienne et fasse fonctionner l'emplacement selon les normes applicables de Transports Canada. Des inspections régulières sont effectuées par le Ministère pour assurer la conformité. Les héliports certifiés dont le certificat comporte des conditions d'exemption générale supplémentaires peuvent porter la mention OPR SIVN AUTH et être utilisés par les exploitants d'hélicoptères autorisés SIVN.

Enregistré (Enr)

Aérodrome mentionné dans le Supplément et non certifié comme aéroport. Les aérodromes enregistrés ne sont pas sujet à un cycle d'inspection continu. Les pilotes désirant utiliser ces aérodromes devraient obtenir les renseignements courants auprès du propriétaire ou de l'exploitant.

Militaire (Mil)

Aérodrome appartenant et exploité par le MDN. Il n'est ni certifié, ni inspecté par Transports Canada. Dans tous les aérodromes militaires, une autorisation préalable (PPR) est exigée pour les aéronefs civils. L'utilisation des aérodromes/héliports du MDN y compris ceux qui seraient désaffectés, et des installations du MDN pour l'entreposage des produits pétroliers (POL), est strictement interdite sans l'approbation écrite du Ministère. Les demandes pour l'utilisation des aérodromes/héliports du MDN, ou, d'entreposage de POL dans les installations du MDN doivent être adressées au:

Quartier général de la défense nationale

Direction de la gestion du programme d'équipement aérospatial

Système de radar et de communications

101 promenade du Colonel-By

Ottawa ON K1A 0K2

ÉTAT DES AÉRODROMES (Suite)

NOTE:

Autorisation préalable nécessaire (PPR)

Le sigle "PPR" indique que l'autorisation du propriétaire ou de l'exploitant est requise avant l'utilisation, sauf en cas d'urgence.

Autorisation préalable requise (PN)

Le sigle "PN" indique que le propriétaire ou l'exploitant devra être notifié avant l'utilisation de façon à ce que l'information courante à propos de l'aérodrome soit fournie.

Frais d'atterrissage

"Frais d'atterrissage" indique que l'exploitant de l'aérodrome impute aux usagers un droit d'utilisation de l'emplacement. Le montant exact peut être établi en consultant l'exploitant en question.

INSTALLATIONS PUBLIQUES (PF)

PF	A-1,2,3,4, 12-23Z B-5
----	-----------------------

Le code suivant indique la disponibilité en installations publiques, celui-ci peut être utilisé séparément ou par groupe; toutefois les chiffres doivent toujours suivre la ou les lettres.

- A Ces installations se trouvent dans l'aérogare où elles peuvent être utilisées, (lorsque "taxi" est placé après cette lettre, cela indique qu'il y a une ligne directe dans l'aérogare ou une zone de stationnement de taxis).
- B Ces installations sont situées sur l'aérodrome.
- C Ces installations sont situés à l'intérieur des 5m de l'aérodrome.
- D Ces installations sont situés à l'intérieur des 30nm de l'aérodrome.
- 1 Téléphone.
 - 2 Nourriture.
 - 3 Taxi.
 - 4 Installations médicales (le minimum est une infirmière accréditée).
 - 5 Accommodation (location).
 - 6 Location d'auto.
 - 7 Réseau Wi-Fi public.
 - 8 Accès à Internet public.

DOUANES

DOUANES	AOE/24 888-226-7277 plus de 15 pax PN 14-21Z lun-ven
---------	--

INDICATIFS DES DOUANES

L'indicatif AOE signifie "aéroports d'entrée" et désigne tous les aérodromes où des services douaniers et d'immigration sont offerts par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Les aérodromes à limites de capacité sont indiqués par un numéro précédé d'une barre oblique, p. ex., AOE/44. Si un aérodrome est déterminé comme ayant une limite de capacité de 15, cela veut dire qu'il s'agit d'un aérodrome autorisé par l'ASFC pour l'entrée et la sortie du trafic aérien de l'aviation générale seulement, p. ex., un aéronef appartenant à une entreprise ou un petit aéronef nolisé ne transportant pas plus de 15 passagers et membres de l'équipage ainsi que leurs bagages.

AOE/CAN Aéroport d'entrée désigné uniquement pour les détenteurs de permis CANPASS privés et entreprise qui sont au Canada ou aux États-Unis.

Certaines administrations aéroportuaires ont conclu des ententes de recouvrement des coûts avec l'ASFC afin d'obtenir des services dans des circonstances particulières, y compris des services pendant les heures qui figurent dans le répertoire. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la façon dont le recouvrement des coûts peut s'appliquer à votre situation en particulier, veuillez consulter les administrations aéroportuaires.

PROCÉDURES DE L'ASFC (DOUANES ET IMMIGRATION)

- (a) Les pilotes doivent atterrir à un aéroport d'entrée (AOE) autorisé par l'ASFC et présenter un plan de vol pour tous les vols transfrontaliers à NAV CANADA (RAC 602.73).

A40 GÉNÉRALE

PROCÉDURES DE L'ASFC (DOUANES ET IMMIGRATION) (Suite)

- (b) Les aérodomes désignés comme étant des AOE offrant des services de l'ASFC apparaissent dans le répertoire des installations aéroportuaires. Les avis "ADCUS" sur les plans de vol ne seront plus acceptés, les pilotes d'aéronefs d'aviation générale doivent faire leurs propres arrangements aux fins de dédouanement avec l'ASFC par téléphone, au 1-888-226-7277, au moins 2 heures, mais pas plus de 48 heures avant le vol à destination du Canada. Voir l'AIP GEN 1.2.

Les pilotes doivent également être conscients que, pour les vols arrivant après les heures d'ouverture, l'ASFC ne peut pas toujours offrir les services, et s'ils le sont, des frais de rappel peuvent être exigés.

- (c) **Centres de déclaration par téléphone:** Les voyageurs à bord d'un aéronef privé enregistré au Canada ou aux États-Unis, d'un aéronef appartenant à une compagnie ou d'un petit aéronef nolisé non régulier ne transportant pas plus de 15 passagers, en provenance directe des États-Unis, peuvent utiliser un système de déclaration téléphonique pour obtenir d'un agent des services frontaliers ou de l'immigration la permission d'entrer au Canada. Ainsi, le pilote doit fournir des informations préalables sur l'arrivée et sur tous les voyageurs et marchandises à bord à l'ASFC au moins 2 heures, mais pas plus de 48 heures avant de s'envoler à destination du Canada en communiquant avec le Centre de déclaration par téléphone au 1-888-226-7277. Voir l'AIP GEN 1.2.

Nous désirons rappeler aux pilotes que la communication d'informations préalables sur l'arrivée au Canada au Centre de déclaration par téléphone ne suffit pas pour répondre aux exigences en matière de planification des vols, un plan de vol doit également être présenté pour tous les vols transfrontaliers à NAV CANADA.

- (d) Pour les vols en partance de l'extérieur des zones géographiques accessibles au moyen du numéro 1-888-226-7277 (Amérique du Nord), le numéro suivant est disponible:

Hamilton, ON

Tél: 905-679-2073 Fax: 905-308-8740

Veillez consulter le document *Arrivée au Canada par petit aéronef ou bateau de plaisance* disponible à l'adresse <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/pub/bsf5061-fra.html> pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la déclaration par téléphone.

- (e) Lorsqu'en raison de mauvaises conditions atmosphériques ou en cas d'urgence les aéronefs doivent se poser à un endroit non désigné pour faire une déclaration à l'ASFC, le pilote doit composer le 1-888-226-7277 ou se rendre au bureau de la Gendarmerie royale du Canada le plus près dans les plus brefs délais.

- (f) **Militaires:** Les vols militaires doivent atterrir au Canada à un AOE, à moins qu'il en est été entendu autrement au préalable avec l'ASFC. Les avis "ADCUS" sur les plans de vol ne seront plus acceptés. Les équipes militaires doivent toujours faire leurs propres arrangements d'arrivée et de dédouanement avec le bureau local de l'ASFC par téléphone, par écrit ou par communication HF (par le biais du raccord téléphonique des opérations de l'escadre, etc.).

Les ententes entre l'escadre et les bureaux locaux de l'ASFC peuvent varier; par conséquent, veuillez contacter les opérations de l'escadre concernées pour connaître les procédures locales. Vous pouvez obtenir le numéro de téléphone de bureau de l'ASFC le plus près en composant le 1-888-226-7277. Pour les vols en partance de l'extérieur des zones géographiques accessibles au moyen du numéro 1-888-226-7277, veuillez consulter le paragraphe (d) ci-dessus.

- (g) Les vols d'évacuation médicale (MEDEVAC) devraient entrer au Canada par un AOE ou un AOE/15 avec personnel durant les heures d'ouverture indiquées dans le CFS. Toutes les dispositions pour le dédouanement avec l'ASFC doivent être prises au moyen du Centre de déclaration par téléphone de l'ASFC (1-888-226-7277) au moins 2 heures avant l'atterrissage, ou le plus tôt possible pour les vols d'urgence médicale.

PROCÉDURES DE L'ASFC (DOUANES ET IMMIGRATION) (Suite)

- (h) **Service des douanes des États-Unis:** Les Douanes américaines et Protection de la frontière des États-Unis (CBP) exigent que les pilotes d'aéronefs privés ou leurs représentants désignés transmettent électroniquement au CBP le manifeste en ce qui a trait à chaque passager à bord d'un aéronef au départ de l'étranger à destination des États-Unis ou au départ des États-Unis à destination de l'étranger. Le CBP exige également que les pilotes d'aéronefs privés ou leurs représentants désignés soumettent un avis de départ et fournissent des données supplémentaires lorsqu'ils soumettent un avis d'arrivée. Les pilotes d'aéronefs privés ou leurs représentants désignés doivent soumettre au CBP un avis d'arrivée ou un avis de départ au même moment où ils transmettent le manifeste correspondant sur les passagers à l'arrivée ou au départ par l'entremise du Système électronique d'information préalable sur les voyageurs (eAPIS) ou d'un autre système approuvé. Les données doivent être reçues par le CBP au plus tard 60 minutes avant le départ d'un aéronef privé de l'étranger à destination des États-Unis et avant le départ d'un aéronef privé des États-Unis à destination de l'étranger. Les avis ADCUS et CANPASS sur les plans de vol ne seront plus acceptés pour les vols au départ des États-Unis ou du Canada.

Les pilotes d'aéronefs privés ou leurs représentants désignés doivent créer un compte eAPIS au moins cinq jours avant leur premier vol transfrontalier. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du CBP à www.cbp.gov/.

La publication intitulée "U.S. Customs and Border Protection Guide for private flyers" décrit les restrictions et les dispositions spéciales qui s'appliquent aux aéroports aux États-Unis. Elle est disponible en ligne à l'adresse suivante: www.cbp.gov/xp/cgov/travel/pleasure_boats/private_flyers/.

A42 GÉNÉRALE

PRÉPARATION DE VOL (PRÉP/VOL)

*Hrs d'exp., si moins de H24, indiquées
sous APRT RDO dans COMM*

PRÉP/VOL	FICHER NOTAM CYHZ
FIC	Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)
ACC	Plans de vol IFR 123-456-7
MIL	123-456-7890 CSN 765-4321
CARS	123-456-7890 hrs ltées (voir COMM) ←
MÉTÉO	METAR H24 TAF H24, hrs d'émission: 05, 11, 17, 23Z. 123-456-7890 CSN 123-4567 disp 10-24Z; svc lté 00-10Z (voir COMM)
DUAT	Club de vol Haut-Ciel

NOTAM:

Le terme "FICHER NOTAM" suivi de 4 lettres représentant l'indicateur d'emplacement où on peut obtenir les NOTAMJ (NOTAM de comptes rendus de l'état de la surface pour les mouvements d'aéronefs AMSCR) par question/réponse utilisant le réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques (AFTN). Pour plus d'information sur la façon d'obtenir les NOTAM, sur les régions de NOTAM et les catégories de dissémination, consultez l'AIP Canada (ICAO).

CENTRE D'INFORMATION DE VOL (FIC):

Les centres d'information de vol assurent les services pré-vol et vol en-route (FISE). Les services incluent la provision de, ou la consultation sur les services d'exposés météorologiques aux pilotes, l'information météorologique, l'information aéronautique, l'assistance à la navigation, la préparation de vol et le service de message régularisé d'alerte de vol VFR, et autres services d'information associés.

Pour accès aux services fournis par le FIC, des numéros de téléphone sont disponibles sans frais dans l'ensemble du Canada seulement.

1-866-WXBRIEF (1-866-992-7433). Les appels à ce numéro sont acheminés au FIC desservant la région d'où l'appel provient.

1-866-GOMÉTÉO (1-866-466-3836). Tous les appels à ce numéro sont acheminés au FIC de Québec. Ce numéro est prévu pour le service bilingue.

À cause des limitations de certains fournisseurs de service de télécommunication, les appels originant d'un téléphone cellulaire ou satellitaire, peuvent ne pas être acheminés au 1-866-WXBRIEF/GOMÉTÉO. Le cas échéant, la liste suivante de numéros uniques sans frais fournit l'accès sans frais (à partir du Canada et les États-Unis continental) à tous les FICs. Si les appelants ne sont pas en mesure de rejoindre le FIC en utilisant ces numéros sans frais, nous avons aussi inclus dans cette liste les numéros de téléphone sans frais qui dirigeront les appelants directement au même endroit que l'appel au 1-866-WXBRIEF ou 1-866-GOMÉTÉO.

FIC de Kamloops: 1-866-541-4101 ou 250-376-8392

FIC de Edmonton: 1-866-541-4102 ou 780-890-8386

FIC de Winnipeg: 1-866-541-4103 ou 204-983-8407

FIC de London: 1-866-541-4104 ou 519-452-4040

FIC de Québec (service bilingue): 1-866-541-4105 ou 418-871-8678

CENTRE DE CONTRÔLE RÉGIONAL (ACC):

Aux emplacements spécifiés, l'ACC fournit des informations météorologiques (compte rendus horaires et spéciaux seulement) et des NOTAM, et accepte aussi les plans de vol. Les appels à frais virés sont acceptés s'ils proviennent d'endroits où il n'y a pas de service de la circulation aérienne. Aux autres emplacements, l'ACC accepte le dépôt des plans de vol directement par Fax, et la présence de ce service est indiquée par la remarque suivante: "plan vol par Fax 123-456-7890".

MILITAIRE (MIL):

Installation militaire de préparation de vol; normalement restreinte à des fins militaires seulement. L'information canadienne NOTAM est disponible sur le RED à: <http://met.forces.gc.ca>, et sur le réseau à: <http://www.flightplanning.navcanada.ca>. NOTAMs internationale est disponible sur le RED et sur le réseau à: <https://www.notams.jcs.mil> et <https://www.notams.faa.gov>.

STATION RADIO D'AÉRODROME COMMUNAUTAIRE (CARS):

Les stations au sol utilisant l'indicatif d'appel "RADIO D'AÉROPORT" sont d'ordinaire exploitées par des stations radio d'aérodrome communautaire (CARS). Le service radio d'aéroport (APRT RDO) est normalement fourni par des observateurs/communicateurs (O/C) qui sont certifiés pour faire les observations météorologiques de l'aviation et les communications radio afin de faciliter les départs et les arrivées des aéronefs (les O/C sont autorisés à fournir un calage altimétrique pour une approche aux instruments) aux aérodromes non contrôlés (voir l'AIM de TC RAC).

Les fréquences utilisées par APRT RDO/CARS et les heures de fonctionnement (si le service fonctionne moins de 24 heures par jour) **COMM**, ex., **APRT RDO** | 122.1 (V) 13-21Z± lun & mer-ven, 16-24Z± mar, sauf jours fériés fédéraux.

MÉTÉOROLOGIE (MÉTÉO):

Aux fins de l'aviation civile, NAV CANADA est responsable de la diffusion des informations, observations et prévisions météorologiques afin de répondre aux besoins de sécurité et d'efficacité du système de la navigation aérienne.

On peut obtenir le service d'exposé au pilote par téléphone.

La météo en direct est disponible à partir du site Web de NAV CANADA à:

<http://www.flightplanning.navcanada.ca>.

Aux fins de l'aviation militaire, le Service météorologique et océanographique des Forces canadiennes a les mêmes responsabilités mais normalement réservé à l'usage des militaires seulement. La météo pour les services militaires est disponible sur le RED à <http://met.forces.gc.ca>. Les services d'exposés météorologique aux pilotes sont disponibles en appelant sans frais le 1-800-WXMETEO (1-800-996-3836), CSN 432-2613, ou ligne régulière (506) 422-2613.

L'information sur les observations météorologiques, les observations et les prévisions provenant d'un service météorologique non lié à NAV CANADA et non militaire sont considérées comme étant fournies par un prestataire privé de services météorologiques.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE - OBSERVATIONS

Les observations météo de surface en format METAR, faites par des observateurs humains ou par un Système automatisé d'observations météorologiques (AWOS), sont effectuées dans un rayon de 1,6 NM du centre de l'aérodrome.

L'AWOS est un système d'observations météorologiques précis et vigilant. L'état du ciel, la quantité de nuages, la visibilité et les précipitations sont déterminés à partir d'un petit échantillon d'air prélevé à l'emplacement de l'AWOS et au-dessus de ce dernier. Par conséquent, le système ne "verra" et ne signalera que les conditions météorologiques qui se produisent à l'intérieur de la zone d'échantillonnage. Il peut donc s'écouler 15 minutes ou plus avant que les conditions météorologiques passent devant le capteur, qu'elles puissent être détectées et que les algorithmes ne commencent à traiter les données. Ce facteur, ainsi que l'emplacement même de l'AWOS, peut à l'occasion donner lieu à des observations météorologiques qui diffèrent des conditions qui prévalent aux alentours de l'aérodrome.

Si un indicateur d'emplacement de station météorologique diffère d'un indicateur d'emplacement d'aérodrome / hélicoptère ou la station se trouve à plus de 1,6 NM d'un aérodrome / hélicoptère, et les services fournis sont utilisés pour la navigation aérienne, la distance, la direction et / ou l'indicateur d'emplacement de la station météorologique sera fourni.

MÉTÉO METAR H24 (CWA)

MÉTÉO METAR H24 4.5SE (CWAB)

Pour chaque emplacement pertinent dans le CFS, les services et les rapports météorologiques suivants apparaissent sous "MÉTÉO" dans la case "PRÉP/VOL":

A44 GÉNÉRALE

METAR	Observations météorologiques METAR et SPECI faites par un observateur humain qualifié qui produit un rapport codé METAR ou SPECI à chaque heure qui est diffusé au-delà de la zone de l'aérodrome local par le réseau de télécommunications approuvé. Les heures des METAR seront incluses.
METAR AUTO	Observations météorologiques METAR et SPECI faites par un Système automatisé d'observations météorologiques (AWOS) autonome qui produit un rapport codé METAR ou SPECI à chaque heure qui est diffusé au-delà de la zone de l'aérodrome local par le réseau de télécommunications approuvé. (Voir le *NOTA comprenant les améliorations du AWOS de NC notées ci-après). Les systèmes AWOS situés à l'extérieur de la couverture du Réseau canadien de détection de la foudre ne reçoivent pas les données sur la foudre et, par conséquent, ne peuvent pas émettre de rapport sur les activités orageuses ou la foudre. Des exemples de stations METAR AUTO sont les AWOS de NAV CANADA (AWOS de NC) et les AWOS du MDN.
LWIS	Système d'information météorologique limitée (LWIS) - Système automatisé d'observations météorologiques qui produit un rapport codé METAR ou SPECI à chaque heure qui est diffusé au-delà de la zone de l'aérodrome local par le réseau de télécommunications approuvé. Le rapport LWIS codé ne contient que la vitesse et la direction du vent, la température, le point de rosée et le calage altimétrique seulement. (Voir le *NOTA sur les améliorations aux LWIS de NC).
AUTO	Système automatisé d'observations météorologiques qui ne répond pas aux exigences de production des rapports codés METAR, SPECI ou LWIS qui est diffusé au-delà de la zone de l'aérodrome local par le réseau de télécommunications approuvé. Ces systèmes peuvent rapporter divers éléments météorologiques observés. Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques propres à ce système, communiquer avec l'exploitant d'aérodrome.
ALTIMÈTRE	Rapport de calage altimétrique dérivé à l'aide de deux altimètres d'aéronef. Le rapport privé de calage altimétrique constitue un service météorologique fourni à l'appui d'une station UNICOM d'approche (AU). Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques propres à ce service, communiquer avec l'exploitant d'aérodrome.
VENT	Évaluation humaine de la direction et de la vitesse du vent. Le rapport privé de direction/vitesse du vent constitue un service météorologique fourni à l'appui d'une station UNICOM d'approche (AU). Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques propres à ce service, communiquer avec l'exploitant d'aérodrome.
Cam météo	Indique qu'une caméra météo à l'aviation de NAV CANADA est installée à l'emplacement. Des images fixes sont transmises au site Web de la météorologie à l'aviation de NAV CANADA toutes les dix minutes.
Webcam	Indique qu'une ou plusieurs caméras n'appartenant pas à NAV CANADA ont été installées à cet emplacement. Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques propres à ce système, communiquer avec l'exploitant d'aérodrome.

Les observations par METAR AUTO et LWIS autonome sont disponibles durant les heures publiées par l'entremise des systèmes normaux d'information météorologique. À certains emplacements, les dernières observations peuvent être diffusées vocalement grâce à un émetteur VHF. Le cas échéant, la fréquence VHF sera affichée dans la case **COMM** (p. ex., **COMM AWOS 124.7**, **COMM AUTO 122.025**). Dans les cas où **ALTIMÈTRE** et (ou) **VENT** est diffusé par l'entremise d'une station UNICOM d'approche (AU), la fréquence est affichée dans la case **COMM** (p. ex. **COMM ATF UNICOM (AU) 122.7**).

HEURES D'EXPLOITATION

Les heures de couverture pour les observations METAR, METAR AUTO, AUTO, LWIS, ALTIMÈTRE et (ou) VENT sont indiquées (p. ex. METAR 09-21Z). Aux emplacements avec une couverture de 24 heures, la couverture est indiquée comme étant H24 (p. ex. METAR H24, METAR AUTO H24). Aux

emplacements où une combinaison de programmes d'observations météorologiques est en place, la couverture sera indiquée comme étant METAR xx-xxZ O/T METAR AUTO ou LWIS (p. ex. METAR 12-20Z O/T LWIS). Les emplacements ayant des heures de couverture limitées et non spécifiées seront indiqués comme étant " hrs ltées " (p. ex. ALTIMÈTRE hrs ltées). Pour de plus amples renseignements sur les particularités des heures d'exploitation, communiquer avec l'exploitant d'aérodrome (OPR).

***NOTA:**

Les systèmes automatisés d'observations météorologiques de NAV CANADA (AWOS de NC et LWIS de NC) sont dotés des caractéristiques suivantes:

- **Signalement des orages** (AWOS de NC) aux emplacements qu'englobe le Réseau canadien de détection de la foudre (RCDF). L'activité orageuse, établie en fonction de la proximité de la foudre par rapport à l'emplacement, sera indiquée comme suit:
 - TS - Orage (à l'emplacement) si la foudre est détectée dans un rayon de 6 SM ou moins;
 - VCTS - Orage à proximité de l'emplacement si la foudre est détectée à une distance de plus de 6 SM à 10 SM; et
 - LTNG DIST (direction) si la foudre est détectée à une distance de plus de 10 SM à 30 SM; la foudre éloignée comprenant une orientation cardinale marquée par les octants de compas doit être indiquée dans la case "Remarques", p. ex., LTNG DIST NE, S, SW;
 - LTNG DIST ALL QUADS - La foudre éloignée détectée dans tous les quadrants sera indiquée dans la case "Remarques" si elle est détectée dans quatre octants ou plus.
- **Anémomètre résistant à la glace** (AWOS de NC et LWIS de NC) - Cette technologie résistante à la glace permet essentiellement d'éliminer la dégradation de la performance de l'anémomètre attribuable à la contamination occasionnée par les précipitations verglaçantes, le brouillard givrant ou la neige.
- **Rapport sur l'altitude-densité** (AWOS de NC et LWIS de NC) - Les données du rapport sur l'altitude-densité à l'emplacement seront indiquées en centaines de pieds dans la case "Remarques" de l'observation si elle est supérieure à l'altitude de l'aérodrome.
- **Céломètre laser** (AWOS de NC) - L'AWOS est capable de fournir les données sur la base des nuages jusqu'à une altitude de 25 000 pieds.
- **Fonction améliorée de signalement des "obstacles à la visibilité"** (AWOS de NC) - L'AWOS est capable de signaler la brume sèche (HZ), la brume (BR), le brouillard (FG), le brouillard verglaçant (FZFG) et la poudrière élevée (BLSN).
- **Sous-système générateur de voix** (VGSS) - Ce nouveau sous-système permet la transmission VHF des rapports météorologiques aux pilotes.
- **Rapport sur la portée visuelle de piste (RVR)** (AWOS de NC) - Ce rapport est disponible aux emplacements où des capteurs RVR sont installés.
- **Fonction de télémaintenance** (AWOS et LWIS de NC) - Cette fonction permet la surveillance, la réinitialisation et la mise à niveau à distance des systèmes.
- **Algorithmes météorologiques actualisés** - Cette mise à jour réduit le nombre de rapports SPECI injustifiés (AWOS de NC).
- **Caméras météo numériques pour l'aviation (WxCam)** - Ces caméras météo sont installées à de nombreux emplacements AWOS de NC et LWIS de NC, ainsi qu'à des emplacements autonomes.

Les emplacements figurant dans le Supplément de vol - Canada (CFS) où des caméras météo pour l'aviation seront installées verront ce service identifié dans la liste d'information par la mention "**Cam météo**" dans la case "**PRÉP/VOL**", sous **MÉTÉO**.

Tous les METAR, les SPECI et les images des caméras météo sont disponibles sur le site Web de la météorologie à l'aviation (AWWS) de NAV CANADA à l'adresse www.flightplanning.navcanada.ca.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE - PRÉVISIONS

Les prévisions d'aérodrome (TAF) sont normalement émises aux 6 heures durant les périodes où des observations sont effectuées. Elles sont normalement valides pour 12 heures; cependant, la période réelle de validité des TAF est mentionnée dans le texte de la prévision d'aérodrome.

Les heures de couverture pour les prévisions TAF sont indiquées. Les TAF ne sont pas toutes émises aux mêmes heures par un centre météorologique aéro-nautique du Canada d'Environnement Canada ou par le Service météorologiques et océanographique des Forces canadiennes. Les heures

A46 GÉNÉRALE

d'émission des prévisions TAF sont donc données, p. ex., TAF de 24 heures, heures d'émission: 00, 06, 12, 18Z.

SERVICE MÉTÉO DESTINÉ AUX PILOTES (PMSV):

Les Forces armées canadiennes exploitent un PMSV sur des bases choisies afin de fournir aux équipages militaires un contact radio direct avec les sections Météorologiques locales. Les détails de ce service et les fréquences réelles à utiliser sont indiqués sous la rubrique **COMM**, p. ex., **PMSV | 344.6**. Lorsque ce service est disponible, une remarque "(voir COMM)" est ajoutée sous le sous-titre **MÉTÉO**.

PRÉSENTATION MÉTÉO OPÉRATIONNELLE POUR LES FORCES CANADIENNES

Les équipages militaires qui ont un besoin opérationnel d'un exposé météorologique peuvent communiquer avec le Centre météorologique conjoint (CMC) en composant sans frais le 1-800-WXMETEO (1-800-996-3836), CSN 432-2613 ou le numéro normal : (506) 422-2613.

Le CMC peut aussi être joint par courriel à " +GAG JMC Remote Brief Req@Joint Met Centre@Gagetown " ou à " GAGJMCRemoteBriefReq@forces.gc.ca ". Ces services sont disponibles pour les militaires ayant un besoin opérationnel d'information météo et qui n'ont aucun accès aux autres services météorologiques. Ce service peut être interrompu en raison d'opérations ayant une priorité supérieure.

PRÉP/VOL/COMM Météo, exemple civil:

PRÉP/VOL FIC	Kamloops 866-WXBRIEF (sans frais au Canada) ou 866-541-4101 (sans frais au Canada et aux É-U)
MÉTÉO	METAR dur hrs d'exp FSS O/T METAR AUTO 123-456-7123 (voir COMM). TAF 16-10Z, hrs d'émission: 16, 22, 04Z.
COMM AWOS	124.7

PRÉP/VOL/COMM Météo, exemple militaire:

PRÉP/VOL MIL MÉTÉO	123-456-7890 CSN 654-3890 Exposé Met pour mil seulement. Section Lcl Met CSN 123-4567 O/T CMC 1-800-WXMETEO (996-3836) ou CSN 432-2613. (voir COMM). METAR H24. TAF H24, hrs d'émission: 05, 11, 17 & 23Z.
COMM PMSV	344.6 svc lté 22-08Z†

PRÉP/VOL/COMM Météo, exemple privé:

PRÉP/VOL FIC MÉTÉO	Kamloops 866-WXBRIEF (sans frais au Canada) ou 866-541-4101 (sans frais au Canada et aux É-U) ALTIMÈTRE/VENT hrs ltées (voir COMM)
COMM ATF	UNICOM (AU) hrs ltées O/T tfc 122.7

ACCÈS DIRECT DE L'UTILISATEUR AU TERMINAL (DUAT):

L'Accès direct de l'utilisateur au terminal peut donner la météo sous forme graphique/alphanumérique ou des NOTAM et permettre le dépôt de plans de vol. Les emplacements exacts des installations sont indiqués sous **PRÉP/VOL** comme suit:

DUAT	Club de vol Haut-Ciel
-------------	-----------------------

SERVICES

Cette rubrique mentionne les services qui sont généralement utilisables dans les limites de l'aérodrome pour l'aviation générale. Si un service, un équipement ou un point particulier n'est pas

énuméré, c'est qu'il n'existe probablement pas. L'information sur les services à un aéroport, est fournie par la compagnie ou la personne offrant ce service. Transports Canada n'est pas responsable pour cette information

Frais de rappel

Lorsque des "frais de rappel" sont indiqués, l'exploitant d'aéroport exige des frais à tous les utilisateurs qui utilisent un ou plusieurs services à l'aéroport. Pour prendre connaissance des frais exacts, communiquer avec l'exploitant.

SERVICES	Redevance possible pour quelques services
CARB	80, 100LL, F-44, JB (FSII avbl), HPR
HUILE	65, 80, 100
S	2 12-03Z† lun-ven, 1100-0230Z† sam & dim, 4, 5
SLIA	DÉSIGNÉ CAT 6 (CAT 7 1 hr PN) 1100-0500Z†, O/T 519-452-4000 redevance.
SUP FL	Liquide de dégivrage - d'antigivrage LHOX LOX
JASU	Démarrage électrique 10/15 (MIL-CE 13, 14, 16, CA 1, 2, 3)
CSLT MIL	Ops de l'Ère 308.8 1300-2130Z lun-ven
CSLT PRIVÉ	Innotech 122.95 123-456-7890 10-04Z†
MIL CON	Aviation B & W 705-779-3962, 1030-0200Z† lun-ven, O/T redevance

CARBURANT (CARB):

CODE	CLASSE/DESCRIPTION	SPÉC
	carburant d'aviation	
80	AVGAS 80 rouge	CAN/CGSB -3.25
100LL	AVGAS 100LL bleu(a)	CAN/CGSB -3.25
	carburéacteur – type kérosène	
JA	Carburéacteur – type kérosène JET A – (sans FSII) Point de congélation -40°C	CAN/CGSB-3.23 ASTM D 1655 (b)
JA-1	Carburéacteur – type kérosène – ASTM – JET A-1 (sans FSII) OTAN F-35-Point de congélation -47°C	CAN/CGSB -3.23
F-34	Carburéacteur – type kérosène – Contient FSII – Désignation militaire U.S. JP-8	CAN/CGSB-3.24 (c)
F-37	Carburéacteur – type kérosène - Contient FSII, +100(e) - Désignation militaire U.S. JP-8+100	
F-44	Carburéacteur – type kérosène à point d'éclair élevé - Contient FSII – Désignation militaire U.S. JP-5. FSII Désignation militaire U.S. JP-5	CAN/CGSB-3.24
	carburéacteur – coupe large	
JB	Carburéacteur – type coupe large JET B (sans FSII) Point de congélation -51°C	CAN/CGSB -3.22 (classe JET B)
	carburant diésel – classe arctique	
DFA	Carburant diésel (sans FSII)	CAN/CGSB -3.6 (type A ou B)
	MOGAS essence automobile sans plomb (d)	CAN/CGSB -3.5
MG-1	AKI de 87.0	(classe 1)
MG-2	AKI de 89.0	(classe 2)
MG-3	AKI de 91.0	(classe 3)
MG-4	AKI de 93.0	(classe 4)
(D)	Carburant disponible en baril seulement.	
IP	Mise à bord	
AP	Livré près de l'aéronef	
SP	Avitaillement en un seul point	

A48 GÉNÉRALE

CARBURANT (CARB): (Suite)

CODE	CLASSE/DESCRIPTION	SPÉC
HPR	Avitaillement haute pression	
FSII	Inhibiteur antigel de carburant: La mention (FSII avbl) doit suivre immédiatement le carburant auquel elle fait référence (JA, JA-1 ou JB). Cela signifie qu'un FSII est disponible à l'aéroport et qu'il est déjà mélangé au carburant ou qu'il peut y être ajouté sur demande. Lorsque la méthode de livraison est requise, communiquer avec le fournisseur de carburant à l'aéroport.	

NOTE:

- 100LL (bleu) AVGAS, disponible dans tous les pays de l'OTAN et à plusieurs endroits au Canada. À utiliser aux réglages de puissance du 100/130 (vert).
- ASTM – American Society for Testing and Materials.
- Spéc. américaine, MIL-DTL-83133 Grade F-34, F44.
- AKI = Anti-Knock Index.
- +100 additif = Stabilité Thermique Additif, OTAN code S-1749.

CARBURANT À CONTRAT DU MDN

Pour l'achat de produits pétroliers d'aviation au Canada, les équipages de bord militaires veilleront, dans la mesure du possible, à bénéficier des contrats du MDN de mise à bord de carburant. Les cartes de crédit du gouvernement du Canada ne seront utilisées qu'en l'absence d'un tel contrat ou en cas d'urgence.

Carburant à contrat du MDN est indiqué entre parenthèse ex. (CON I IP F-44). Les détails du fournisseur sont sous **MIL CON**.

CON	Contrat	S	Shell
I	Imperial oil	SP	Avitaillement en un seul point
P	Petro Canada	HPR	Avitaillement haute pression

NOTE 1: Sur les aérodromes civils, les services suivants, même s'ils sont offerts par le contracteur, ne sont pas couverts dans le contrat de carburant et doivent être payés d'une autre façon (i.e. carte de crédit, comptant) par l'utilisateur:

- Guidage de l'appareil, placier et enlèvement des cales à l'aéronef.
- Ravitaillement des aéronefs par du personnel qualifié.
- Placement et enlèvement des échelles ou des escaliers.
- Fluides fournis pour la vérification et remplissage des circuits hydrauliques de l'aéronef
- Vérification et remplissage des circuits oxygènes gazeux.
- Nettoyants fournis pour le nettoyage de la verrière ou du pare-brise.
- Mise en place et utilisation des systèmes de démarrage pneumatiques ou divers.
- Remorquage si barre de remorquage disponible.
- Fournir ou prendre des dispositions pour le dégivrage des surfaces de l'aéronef.
- Fournir ou prendre des dispositions pour entreposage de l'aéronef.

NOTE 2: Le guidage de l'appareil par un placier au sol peut ne pas être disponible immédiatement, mais pourra être fourni sur demande selon la disponibilité du personnel du sous-traitant. Les pilotes doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils décident de procéder sans placier au sol ou d'attendre l'arrivée d'un placier.

L'information sur la disponibilité de pétrole aux États-Unis ou à l'étranger est disponible dans l'internet sous l'adresse suivante: [HTTP://www.desc.dla.mil](http://www.desc.dla.mil)

HUILE:

INFORMATION SUR LES HUILES À USAGE CIVIL

Si la classe de l'huile est connue, elle est indiquée comme suit: **HUILE** | 65, 80 etc. Les mentions "**HUILE** | Toutes" indique que des huiles pour toutes saisons sont disponibles.

INFORMATION SUR LES HUILES À USAGE MILITAIRE
HUILE CANADIENNES ET AMÉRICAINES D'AVIATION (SPÉCIFICATIONS MILITAIRES)

CODE FLIP	CODE OTAN	CLASSE	TYPE	SPÉCIFICATIONS
117	0-117	SAE 50	Huile lubrifiante, moteur à piston d'aéronef (huile minérale non dispersante) SAE J 1966	SAE
123	0-123	SAE 40	Huile lubrifiante, moteur à piston d'aéronef (dispersant sans cendre) SAE J 1899	SAE
128	0-128	SAE 60	Huile lubrifiante, moteur à piston d'aéronef (dispersant sans cendre) SAE J 1899	SAE
132	0-132	1005	Huile de turboréacteur	(MIL-L-6081)
133	0-133	1010	Huile de turboréacteur	(MIL-L-6081)
148	0-148	3	Huile à turbomoteur (base synthétique)	(MIL-L-7808)
156	0-156	aucune	Turbomoteur (base synthétique)	(MIL-L-23699)
163	0-163	4	Huile à turbomoteur (base synthétique)	MIL-L-7808

PROGRAMME D'ANALYSE SPECTROMÉTRIQUE DES HUILES (SOAP). Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 30. Analyse effectuée sur demande après les heures régulières de travail. *États-Unis uniquement.

SERVICE (S)

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| 1. Entreposage disponible | 4. Stationnement à long terme | 7. Embarquement/débarquement seulement. Pas de stationnement à long terme |
| 2. Entretien courant réparation mineure | 5. Installations d'amarrage | |
| 3. Réparation majeure | 6. Installations de prises de courant | |

A50 GÉNÉRALE

SERVICES DE SAUVETAGE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES D'AÉRONEFS (SLIA/ARFF en anglais)

STATUT (Participant ou Désigné)	CATÉGORIE CRITIQUE (comprends la catégorie d'aéronef)	Disponibilité d'une CAT d'aéronefs SLIA plus élevée	Hrs d'exp. si moins de H24
SLIA	DÉSIGNÉ CAT 6 (CAT 7 1 hr PN) 1100-0500Z±, O/T 519-452-4000 redevance. Freq d'urgence discrète 122.675		
NOTES			

Aérodrome et aéroport participant ou désigné

À un aérodrome terrestre ou un aéroport, afin d'aider les exploitants aériens soumis au RAC 602.96 (6), le terme "DÉSIGNÉ" ou "PARTICIPANT" précède la catégorie critique sous la rubrique SLIA.

Catégorie critique – SLIA (ARFF)

L'exploitant d'un aéroport ou d'un aérodrome qui fournit les services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs publie un numéro correspondant à la catégorie critique des services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs fournie à cet aéroport ou aérodrome. Ce numéro se trouve sous la rubrique SLIA (ARFF).

Heures d'exploitation des SLIA (ARFF)

Aéroports et aérodromes

Les aérodromes et les aéroports fournissant les SLIA (ARFF) publient dans le présent document les heures auxquelles la prestation des services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs est assurée sous la rubrique SLIA (ARFF). Si le numéro correspondant à une catégorie critique de services SLIA (ARFF) n'est pas suivi de heures auxquelles ces services sont offerts, cela signifie que ceux-ci sont offerts 24 heures sur 24.

Communication sur fréquence discrète et SLIA (ARFF)

La capacité de communication par l'entremise d'une fréquence discrète est habituellement offerte aux aéroports qui fournissent des services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs (SLIA/ARFF); veuillez communiquer avec les ATS.

Exigences en matière d'agents extincteurs et de véhicules pour les SLIA (ARFF)

Le tableau qui suit indique les catégories critiques de services de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs en ce qui a trait à la taille de l'aéronef, à la quantité requise d'eau et d'agents extincteurs complémentaires, au nombre minimal de véhicules de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs et à la capacité totale de débit. Pour faciliter l'interprétation, le tableau qui suit résulte de la combinaison des deux tableaux contenus dans la sous-partie 303 du RAC.

SERVICES DE SAUVETAGE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES D'AÉRONEFS (Suite)

Catégorie d'acft	Longueur hors tout de l'acft	Largeur maximale du fuselage de l'acft	Quantité d'eau (en litres)	Quantité d'agents extincteurs complémentaires (en kilogrammes)	Nombre minimale de véhicules de SLIA	Capacité totale de débit (en litres par minute)
1	moins de 9 m	2 m	230	45	1	230
2	au moins 9 m et moins de 12 m	2 m	670	90	1	550
3	au moins 12 m et moins de 18 m	3m	1200	135	1	900
4	au moins 18 m et moins de 24 m	4 m	2400	135	1	1800
5	au moins 24 m et moins de 28 m	4 m	5400	180	1	3000
6	au moins 28 m et moins de 39 m	5 m	7900	225	2	4000
7	au moins 39 m et moins de 49 m	5 m	12 100	225	2	5300
8	au moins 49 m et moins de 61 m	7 m	18 200	450	3	7200
9	au moins 61 m et moins de 76 m	7 m	24 300	450	3	9000
10	au moins 76 m	8 m	32 300	450	3	11 200

A52 GÉNÉRALE

SERVICES DE SAUVETAGE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES D'AÉRONEFS (Suite)

Aéroports militaires

Lorsqu'ils sont publiés dans le présent document, les services de SLIA (ARFF) offerts par le Ministère de la Défense Nationale (MDN) sont au moins équivalents à ceux fournis aux aéroports civils. Les catégories de SLIA (ARFF) du MDN incluent des ressources de lutte contre les incendies sur place contrairement aux aéroports civils qui n'en tiennent pas compte.

FLUIDES DES CIRCUITS AUXILIAIRES ET OXYGÈNE (SUP FL)

ADI	Fluide d'injection antidétonant pour moteur alternatif
D-Ice	Fluide de dégivrage
A-Ice	Fluide antigivrant
PRESAIR	Compresseurs débitant 3000 lb/po ou plus
LPOX	Ravitaillement en oxygène à basse pression
HPOX	Ravitaillement en oxygène à haute pression
LHOX	Ravitaillement en oxygène à basse et haute pression
LOX	Ravitaillement oxygène liquide
OXRB	Bouteille de recharge d'oxygène

NOTE: La combinaison des symboles figurant ci-dessous permet de signaler l'existence d'un service complet d'approvisionnement en oxygène, bouteille de recharge comprise, c.-à-d.: LHOX-RB, désigne un service de ravitaillement d'oxygène haute et basse pression avec bouteille de recharge; LPOX-RB uniquement, désigne un service de ravitaillement en bouteille de recharge d'oxygène à basse pression uniquement, etc.

MODULES DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE (JASU) CANADA

JASU CIVIL

MODULES DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE

10/15	1000/1500 A
-------	-------------

MODULES DE DÉMARRAGE PNEUMATIQUE

120/350	120 lbs/min à 350 psi
---------	-----------------------

JASU MILITAIRE

MODULES DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE

code FLIP	puissance de sortie ou description
CE 1	115/200VAC 37.5 KVA 400 Hz 3ph
CE 2	120/208VAC 10 KW 400 Hz 3ph
CE 3	120/208VAC 15 KW 400 Hz 3ph
CE 4	120/208VAC 18 KVA 400 Hz 3ph
CE 5	120/208VAC 10 KVA 400 Hz 3ph
CE 6	120/208VAC 15 KVA 400 Hz 3ph
CE 7	115VAC 5 KVA 400 Hz 1ph
CE 8	115VAC/200VAC 40 KVA 400 Hz 3ph
CE 9	120/208VAC 37.5 KVA 400 Hz 3ph
CE 10	115/200VAC 20 KVA 400 Hz 3ph
CE 11	120/208VAC 8.8 KVA 400 Hz 3ph
CE 12	115/200VAC 140 KVA 400 Hz 3ph
CE 13	115/200VAC 60 KVA 400 Hz 3ph
CE 14	115/208VAC/DC 60 KVA 400 Hz 3ph 28 VDC 1500 A
CE 15	26-33 VDC 500 A CONTINU 1100 A INTERMITTENT

MODULES DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE (JASU) CANADA

CE 16 26-32 VDC 500 A CONTINU
 1500 A INTERMITTENT (démarrage automatique)

MODULES DE DÉMARRAGE PNEUMATIQUE

CA 1 MA1A 36-45 lb/po de jauge, 82-90 lbs/min
 CA 2 ASA 45.5 lb/po de jauge, 116.4 lbs/min
 CA 3 MC 11 4000 lb/po de jauge, 15 pi /min

MODULES DE DÉMARRAGE PNEUMATIQUE-ÉLECTRIQUE

CEA 1 120/208VAC 60 KVA 400 Hz 3ph
 28VDC 75 A
 AIR 47 lb/po de jauge, 112.5 lb/min
 CEA 2 120/208VAC 75 KVA 400 Hz 3ph
 AIR 47 lb/po de jauge, 116.4 lb/min

SERVICE CONSULTATIF MILITAIRE (CSLT MIL)

SERVICE CONSULTATIF PRIVÉ (CSLT PRIVÉ)

DONNÉES DE PISTE ET/OU D'HÉLISURFACE (PISTE, D'HÉLISURFACE)

Pour les aérodromes terrestres, la rubrique **PISTE** sera toujours indiquée; la rubrique **HÉLISURFACE** peut aussi être indiquée, s'il y a lieu. Dans le cas des aérodromes qui sont exclusivement des héliports, seule la rubrique **HÉLISURFACE** sera indiquée.

Les restrictions d'exploitation établies par le ministre aux fins de conformité avec le certificat d'aéroport délivré pour l'aérodrome/l'héliport seront indiquées à l'article 602.96 du RAC.

Dans l'espace aérien intérieur du Sud et du Nord, les pistes sont identifiées par deux numéros suivis de la lettre "L", "R" ou "C", si besoin est. Les pistes sont énumérées en paires et par ordre décroissant de longueur de piste.

	Voir (a)		Voir (b)
PISTE	Piste 16(158°)/34(338°) 5000x200 asphalte/neige Thld 16 seuil décalé de 2000' la nuit. Piste 16(163°T)/34(343°T) 3500x100 gravier RESA: 06L/24R 787'; 10/28 787'; 24L 787'; 06R 295' ← Voir (c) A-CABLE piste 08/26 AAE 340 - A3 - 1500 B (2000) ← Voir (d) Piste 16 RVR 1200(1/4sm)/Piste 34 RVR 600 AGN IV ← Voir (f) Twy B AGN IIIA ← Twy W limité à 12,500 lbs ou moins Aire de tfc du côté nord de T-1 interd. au B747. Frais de ← stationnement, ctc exp Exp 02-20Z CRFI, PLR/PCN Frais de rappel		
CERT PISTE	Voir (e)		
CERT TWY			
TWY			
AIRE DE TFC			
RCR			
	Voir (l)	Voir (k)	Voir (j)
			Voir (i)
			Voir (h)
			Voir (g)

- L'indicatif de la piste, relèvement mag ou vrai actuel, longueur et largeur, type de surface, restriction opérationnelle.
- Indique que la piste est en opération dur l'hiver pour avions sur ski.
- Dimension de l'aire de sécurité d'extrémité de piste s'appliquant à la piste spécifiée.
- Type de câble d'arrêt.
- L'expression "RVR 1200(1/4 sm)" indique que la piste satisfait aux exigences pour les opérations sur piste et voie de circulation au-dessous de la RVR 2600(1/2 sm) jusqu'à la RVR 1200(1/4 sm) inclusivement.

A54 GÉNÉRALE

L'expression "RVR 600" indique que la piste satisfait aux exigences pour les opérations sur piste et voie de circulation au-dessous de la RVR 1200(1/4 sm) jusqu'à la RVR 600 inclusivement.

NOTA: Aux fins de la circulation au sol seulement, une visibilité correspondant à une RVR 600 équivaut à une visibilité au sol signalée de 1/8 sm.

L'expression "jour seulement" indique que le niveau de service précisé n'est approuvé que pour des opérations durant le jour.

L'expression "nuit seulement" indique que le niveau de service précisé n'est approuvé que pour les opérations durant la nuit.

L'absence de l'expression "jour seulement" et "nuit seulement" indique que le niveau de service est approuvé pour les opérations durant le jour et la nuit.

Si aucune portée visuelle de piste (RVR) n'est publiée pour une piste, les opérations sur cette piste sont limitées à une visibilité de 2600(1/2 sm) et plus.

Le cas échéant, des restrictions ou des procédures spéciales de visibilité faible/réduite destinées aux pilotes seront diffusées dans la ou les publications aéronautiques appropriées. Les pistes certifiées aux fins de procédures de visibilité réduite [de la RVR 2600(1/2 sm) jusqu'à la RVR 1200(1/4 sm) inclusivement] ne nécessitent pas de procédures spéciales à l'intention des pilotes, et des procédures spéciales peuvent ne pas être publiées à ce sujet.

Ces renseignements n'indiquent que le niveau de service que l'aérodrome offre à l'égard des opérations des pistes et des voies de circulation dans des conditions de visibilité faible ou réduite. Pour pouvoir évoluer dans une RVR inférieure à RVR 2600(1/2sm) les pilotes et les exploitants aériens doivent s'assurer de satisfaire à toutes les autres exigences réglementaires pertinentes, notamment le minimum d'atterrissage, le minimum de décollage, les procédures d'atténuation du bruit et de départ publiées.

Les opérations d'aéronefs militaires sont assujetties aux consignes de vol militaires. Les pilotes civils et les exploitants d'aérodromes civils devraient tenir compte du fait que dans des conditions de visibilité faible ou réduite, il peut arriver que les aéronefs militaires opèrent à des niveaux de service inférieurs à ce qui est publié et dans des conditions où les opérations d'aéronefs civils sont interdites. Les articles précédents s'appliquent autant aux aérodromes militaires que civils.

La mention "AGN IV" indique que la piste est certifiée et qu'elle satisfait aux exigences en ce qui a trait à la zone dégagée d'obstacles afin de permettre l'exploitation aérienne et terrestre d'aéronefs d'une envergure inférieure à 52,12 m (171 pieds).

Consultez le tableau suivant pour voir le classement des envergures par AGN. L'AGN est établi en fonction de la V_{ref} obtenue en fonction de la masse maximale à l'atterrissage d'un aéronef dont les volets sont en configuration de déploiement maximal admissible. Il ne tient pas compte d'ajustements opérationnels à la V_{ref} liés aux conditions environnementales (vent en état stable, rafales, givrage, etc.) ni de la configuration anormale ou d'urgence de l'aéronef (blocage des becs ou des volets, etc.).

Zone dégagée d'obstacles de la piste	
Envergure	Numéro de groupe d'aéronefs
Moins de 14,94 m (49 pi)	I (pour une vitesse d'approche CAT C ou D, utilisez AGN IIIB)
De 14,94 m jusqu'à 24,10 m (79 pi) non inclusivement	II (pour une vitesse d'approche CAT C ou D, utilisez AGN IIIB)
De 24,10 m jusqu'à 36,00 m (118 pi) non inclusivement	IIIA (pour une vitesse d'approche CAT C ou D, utilisez AGN IIIB)
De 24,10 m jusqu'à 36,00 m (118 pi) non inclusivement	IIIB (comprend les groupes I - IIIA avec vitesses d'approche C et D)
De 36,00 m jusqu'à 52,12 m (171 pi) non inclusivement	IV
De 52,12 m jusqu'à 65,23 m (214 pi) non inclusivement	V
De 65,23 m jusqu'à 79,86 m (262 pi) non inclusivement	VI

Catégorie	A ou COPTER	B	C	D	E
Vitesses	jusqu'à 90 kt	91 à 120 kt	121 à 140 kt	141 à 165 kt	au-dessous 165 kt

L'AGN sera seulement publié pour les voies de circulation lorsque l'AGN est inférieur à celui pour la piste ayant le plus haut niveau de certification.

Consultez le tableau suivant pour connaître l'AGN des voies de circulation

Zone dégagée d'obstacles de la voie de circulation	
Envergure	Numéro de groupe d'aéronefs
Moins de 14,94 m (49 pi)	I
De 14,94 m jusqu'à 24,10 m (79 pi) non inclusivement	II
De 24,10 m jusqu'à 36,00 m (118 pi) non inclusivement	III A / III B
De 36,00 m jusqu'à 52,12 m (171 pi) non inclusivement	IV
De 52,12 m jusqu'à 65,23 m (214 pi) non inclusivement	V
De 65,23 m jusqu'à 79,86 m (262 pi) non inclusivement	VI

- (f) Un AGN est utilisé pour communiquer l'envergure et la catégorie de vitesse d'approche maximales pour lesquelles une aire d'un aéroport (aérodrome) certifié est évaluée.
- (g) Lorsque des "frais de stationnement" sont indiqués, l'exploitant d'aérodrome exige des frais à tous les utilisateurs qui stationnent leur aéronef à l'aérodrome. Pour prendre connaissance des frais exacts, communiquer avec l'exploitant.
- (h) Lorsque des "frais de rappel" sont indiqués, l'exploitant d'aérodrome exige des frais à tous les utilisateurs qui utilisent un ou plusieurs services à l'aérodrome. Pour prendre connaissance des frais exacts, communiquer avec l'exploitant.
- (i) Pour les A/D civ, indique que l'info PLR et/ou PCN est disponible de l'exp. ACN/PCN pour A/D mil; les valeurs réelles PCN et/ou les codes de force portante des pistes mil peuvent être indiqués. Lorsque le PLR/PCN (ou ACN/PCN) n'est pas indiqué, cela signifie que les surfaces de l'A/D n'ont pas été évaluées. S'il y a lieu d'imposer des limites de poids, une mention limitant les pistes à des aéronefs d'un poids déterminé peut être indiquée, p. ex., Piste 28 restreinte aux aéronefs de GTOW de moins de 7000 lbs.
- (j) Disponibilité du coefficient canadien de frottement sur piste (voir tableau).
- (k) Organisme et numéro de téléphone, s'il est différent de celui de l'exploitant.
- (l) Compte rendu d'état de piste. L'organisme qui fournit les conditions de piste.

HÉLISURFACE

À tous les héliports, l'aire de sécurité est une aire dégagée d'obstacles qui n'est pas considérée comme une surface portante, et aucun type de surface ne sera indiqué.

Aux héliports surélevés ou sur toit, la FATO peut ne pas être une surface portante, et cela sera indiqué si tel est le cas.

Les données d'héliport seront publiées en fonction de trois scénarios possibles:

- FATO & TLOF (aux endroits où la FATO et la TLOF sont intégrées): dimensions de la FATO et type de surface, dimensions de la TLOF et type de surface. Les dimensions de l'aire de sécurité peuvent suivre.

Exemple:

HÉLI-SURFACE

FATO 85' dia CONC, TLOF 30' dia CONC, Aire de sécurité 144' x 100' pi

- FATO/TLOF (aux endroits où la FATO et la TLOF coïncident [même taille]): dimensions de la FATO/TLOF et type de surface. Les dimensions de l'aire de sécurité peuvent suivre.

A56 GÉNÉRALE

Exemple:

HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 60' x 60' ASPH Aire de sécurité 74' x 74'
---------------------	---

3. Une FATO où la TLOF ne coïncide pas: dimensions de la FATO et type de surface. Les dimensions de l'aire de sécurité peuvent suivre.

Exemple:

HÉLI-SURFACE	FATO 85' dia CONC, Aire de sécurité 144' x 100'
---------------------	---

Les dimensions ci-dessus peuvent être suivies par:

- les restrictions relatives au site et la longueur hors tout maximale d'hélicoptère autorisé en pieds
- les dimensions de(s) plate-forme(s) de stationnement, le type de surface et restrictions
- le type d'héliport surélevé, le cas échéant

Exemple:

HÉLI-SURFACE	FATO 85' CONC, TLOF 30' CONC, Aire de sécurité 144' x 100' 20 500 lb. Longueur hors tout maximale héli 57' Plate-forme de stationnement 1: 30' dia ASPH 11 400 lbs. Plate-forme de stationnement 2: 40' dia métal 20 500 lbs. Plate-forme de stationnement 3: 40' dia gazon 11 400 lbs.
---------------------	--

DISPOSITIFS D'ARRÊT CANADIENS

La liste suivante énumère les divers dispositifs d'arrêt actuellement utilisés par la DN au Canada.

(a) CÂBLE

(1) Bidirectionnel

BAK-12	Frein rotatif à frottement
AAE 44B-3H	Amortisseur hydraulique
*AAE 340-A3-1000	Amortisseur hydraulique
*AAE 340-A3-1500	Amortisseur hydraulique
BLISS 500S	Frein rotatif frottement

*Ces dispositifs sont identiques à l'exception de la longueur d'extension qui est respectivement 1000 et 1500 pieds.

(2) Unidirectionnel

E-5	À chaîne
-----	----------

(b) BARRIÈRE

(1) Bidirectionnelle

NÉANT

(2) Unidirectionnelle

MA-1A	Filet de sangle tendu entre des montants qui sont reliés à des chaînes d'amortissement. Ces barrières sont conçues principalement pour engager le train d'atterrissage principal, mais des essais ont démontré qu'elles pouvaient également être utilisées efficacement avec des crochets d'arrêt.
-------	--

(c) BARRIÈRE/CÂBLE

Les dispositifs d'arrêt mixtes BARRIÈRE/CÂBLE ne sont pas disponibles au Canada.

DISPOSITIFS D'ARRÊT ÉTRANGERS

AVERTISSEMENT: Les dispositifs énumérés ci-dessous n'ont pas été évalués par le Canada. Lorsqu'un dispositif d'arrêt étranger a un équivalent canadien, cette information n'est donnée qu'à titre de guide et n'indique pas que l'un ou l'autre des systèmes a les spécifications techniques de l'autre. La comparaison est basée sur les meilleures données disponibles au moment de la publication et ne devrait pas être interprétée comme une autorisation d'utilisation. Obtenir l'autorisation de la tour avant l'atterrissage.

(a) CÂBLE

Identification du dispositif	Équivalent canadien le plus proche. Capacité d'absorption
BAK-6	AAE 340-A3-1000
BAK-9	AAE 340-A3-1000
BAK-13	Aucun
E-14	AAE 340-A3-1000
E-28	Aucun
M-2	Aucun
M-21	UNI 700
AAE-44B-2H	AAE 44B-3H
SAF 21.2	Aucun
SAFH 12.3	Aucun
HKB	Aucun
AAE-44B-2C	BAK-12
AAE-44B-2D	Aucun
BLISS 500 S6	BLISS 500 S
BLISS 500 S8	BAK-12
RHAG Mk 1	Aucun
PUAG Mk 21	Aucun
SPRAG	Aucun
CHAG	E-5
BEFAB 21:2	Aucun
AAE 34B-1C	AAE 340-A3-1000
BEFAB 6:3	Inconnu
BEFAB 12:3	Inconnu
Jet-Stop	AAE 340-A3-1000

A58 GÉNÉRALE

(b) BARRIÈRE

Identification du dispositif	Équivalent canadien le plus proche. Capacité d'absorption
AAE-44B-2C/A-30 (Filet)	Aucun
F-30 ROLBA (Filet)	Aucun
F-30 ROLBATWIN (Filet)	Aucun
F-40 BLISS S6 (Filet)	Aucun
F-40 BLISS S8 (Filet)	Aucun
RAF MK5 (Filet)	MA1A
RAF MK6	Aucun
RAF MK12c	Aucun
RAF MK12A	Aucun
BEFAB 6:3 (Filet)	Inconnu
BEFAB 12:3 (Filet)	MA1A

DISPOSITIFS D'ARRÊT ÉTRANGERS (Suite)

(c) BARRIÈRE/CÂBLE

Néant.

- (d) Les dispositifs suivants sont utilisés avec certains dispositifs d'arrêt:
BAK-11 Dispositif d'engagement à relevage automatique avec un absorbeur d'énergie mécanique (BAK-9, BAK-12) permettant d'engager le train d'atterrissage principal.

Le BAK-14 est un dispositif qui soulève un câble d'arrêt, hors d'une rainure dans la surface de la piste qui sur demande, est activé à distance par la tour.

MANUEL DE VOL ET D'UTILISATION DE L'AÉRONEFS

Consulter le manuel de vol et d'utilisation en vigueur pour connaître la masse et la vitesse d'engagement applicables en fonction des limites structurales de l'aéronef et du dispositif d'arrêt. Un préavis maximum de 15 minutes peut être nécessaire pour la mise en place du dispositif d'engagement en fin d'approche. Le dispositif MA-1A ne peut être utilisé pour ce type d'engagement.

EMPLACEMENT DES DISPOSITIFS D'ARRÊT

Les dispositifs d'arrêt utilisables sont indiqués après l'indicatif de la piste ou les indicatifs, si ces derniers sont communs à plus d'une piste. Les dispositifs utilisables dans les deux sens et pouvant servir pour les approches d'urgence et les engagements sont indiqués par la lettre "B" placée immédiatement après le type de dispositif. Le nombre entre parenthèses indique la distance du dispositif par rapport au bout de la piste.

Un préavis maximum de 15 minutes peut être nécessaire pour la mise en place du dispositif d'engagement en fin d'approche. Le dispositif MA-1A ne peut être utilisé pour ce type d'engagement.

AVERTISSEMENT

Rouler, décoller ou atterrir sur des câbles d'arrêt peut causer des dommages à certains types d'aéronefs.

CODES MILITAIRES RELATIFS À LA FORCE PORTANTE DES PISTES

NOTE: Aérodomes militaires seulement.

S	Train d'atterrissage à roue simple
T	Train d'atterrissage à diabolos (C9A, etc.)
ST	Train d'atterrissage à bogie simple (C-130)
TT	Train d'atterrissage à double bogie (B-52, C-135, etc.)
TDT	Train d'atterrissage à double bogie en delta (C5)
DDT	Diabolos doubles en tandem (E4A, 747)

SWL	Charge par roue
PSL	Livres par pouce carré
AUW	Masse total. La force portante maximale quel que soit le genre de train d'atterrissage.

La force portante de la piste (masse totale de l'aéronef), se détermine en ajoutant "000" au chiffre à la suite de S, T, ST, TT, TDT ou DDT. Les masses totales sont indiquées pour la piste principale et le réseau des voies de circulation qui la dessert. Sauf indication particulière, l'utilisation des autres aires en dur devrait être autorisée séparément. La forme simplifiée exprime la limite de charge propre à l'aéronef le plus contraignant de chaque groupe de train d'atterrissage et, de ce fait, cette forme peut être restrictive dans le cas de trains d'atterrissages moins contraignants. La décision de permettre une utilisation répétée de la piste à un aéronef dont les contraintes sont supérieures à celles mentionnées, devrait être basée sur une formule plus complète d'appréciation de la résistance de la piste, celle que permet, par exemple, le système PCN.

SYSTÈME DE NUMÉRO DE CLASSIFICATION D'AÉRONEF ET DE NUMÉRO DE CLASSIFICATION DE CHAUSSÉE (ACN/PCN)

1. Le système ACN/PCN est la méthode normalisée de l'OACI pour signaler la résistance des chaussées dont la force portante est supérieure à 12,500 lbs (5700 kg).
2. Le numéro de classification d'aéronef (ACN) qui exprime l'effet relatif de la masse d'un aéronef sur une chaussée. Les valeurs ACN des aéronefs des F.C. sont stipulées dans les instructions d'exploitation des aéronefs (IEO) pertinentes. En comparant l'ACN et le PCN, on peut déterminer si un aéronef d'une masse donnée peut être exploité sur une section donnée de chaussée. Lorsque l'ACN est inférieur ou égal au PCN de l'aéronef, il n'y a aucune restriction d'exploitation. S'il est supérieur au PCN, on doit se conformer aux critères établis pour le contrôle des opérations en surcharge.
3. Le numéro de classification de chaussée (PCN) est établi par une évaluation technique et il exprime la force portante d'une chaussée pour une exploitation sans restriction. Pour les pistes ayant été évaluées par le système ACN/PCN, le PCN sera exprimé sous la forme d'un code en cinq éléments (ex: PCN 80 R/B/W/T). La signification des éléments de ce code est la suivante:
 - (1) Le numéro PCN - Le PCN rapporté indique qu'un aéronef dont l'ACN est égal ou inférieur au PCN signalé peut être exploité sans restriction sur la chaussée sous réserve des limitations du code de pression des pneus (alinéa (4)).
 - (2) Le type de chaussée
R - Dur
F - Flexible
 - (3) La catégorie du terrain de fondation:
A - Élevée
B - Moyenne
C - Faible
D - Très faible
 - (4) La pression maximale admissible des pneus est rapporté par soit:
W - Illimité, pas de limitation de la pression des pneus
X - Élevée, limitée à 1.75 MPa 254 lb/po²
Y - Moyenne, limitée à 1.25 MPa 181 lb/po²
Z - Basse, limitée à 0.50 MPa 73 lb/po²
 - (5) Méthode d'évaluation de la chaussée:
T - Évaluation technique
U - Par expérience des aéronefs qui utilisent la chaussée

NOTE: La permission préalable des autorités de l'aéroport est requise lorsque l'ACN de l'aéronef est supérieur au PCN publié, ou lorsque la pression des pneus de l'aéronef est supérieure aux limites publiées.

NOTE: Les valeurs ACN/PCN sont décrites uniquement pour les aérodromes militaires dans cette publication. Pour les autres aérodromes, contactez l'exploitant.

A60 GÉNÉRALE

SYSTÈME RELATIF À L'INDICE DE MASSE D'AÉRONEF (ALR) ET À L'INDICE DE RÉSISTANCE DE CHAUSSÉE (PLR)

Le système ALR/PLR, utilisé pour rendre compte des résistances de chaussée, est fondé sur les procédures de conception de Transports Canada relatives aux chaussées d'aérodromes.

Du point de vue structural de la chaussée, un aéronef peut être utilisé sur une chaussée d'aéroport pourvu que l'ALR soit égal ou inférieur au PLR et que la pression des pneus de l'aéronef ne dépasse pas les limites concernant la pression des pneus établies pour la chaussée, si ces dernières existent. Pour en savoir davantage sur les valeurs liées aux PLR, communiquez avec l'exploitant de l'aéroport.

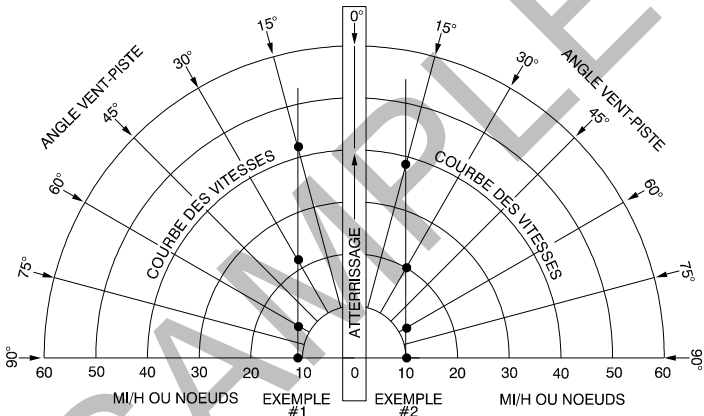
SAMPLE

ATTERRISSAGES PAR VENT DE TRAVERS — AÉRONEFS LÉGERS

Environ 10% de tous les accidents survenus, au Canada, à des appareils légers sont attribués à l'erreur des pilotes qui n'ont pas compensé les conditions de vent de travers lors de l'atterrissage.

Les avions de fabrication américaine sont conçus de façon à résister à la tendance au cheval de bois lorsqu'ils atterrissent par des vents de travers de 90 degrés dont la vitesse ne dépasse pas 0.2 (20%) de leur vitesse de décrochage.

Ceci étant connu, de même que la vitesse de décrochage d'un avion donné, on peut, à l'aide du graphique ci-après représentant les composantes des vents de travers, établir une "règle générale" applicable à la plupart des avions légers construits aux États-Unis. Le manuel de vol d'un avion peut indiquer un vent de travers plus élevé ou un vent de travers 'limite'. Des exemples qui illustrent la méthode utilisée dans cette interpolation figurent ci-après:



EXEMPLE # 1 — Aéronef ayant une vitesse de décrochage de 60 m/h:

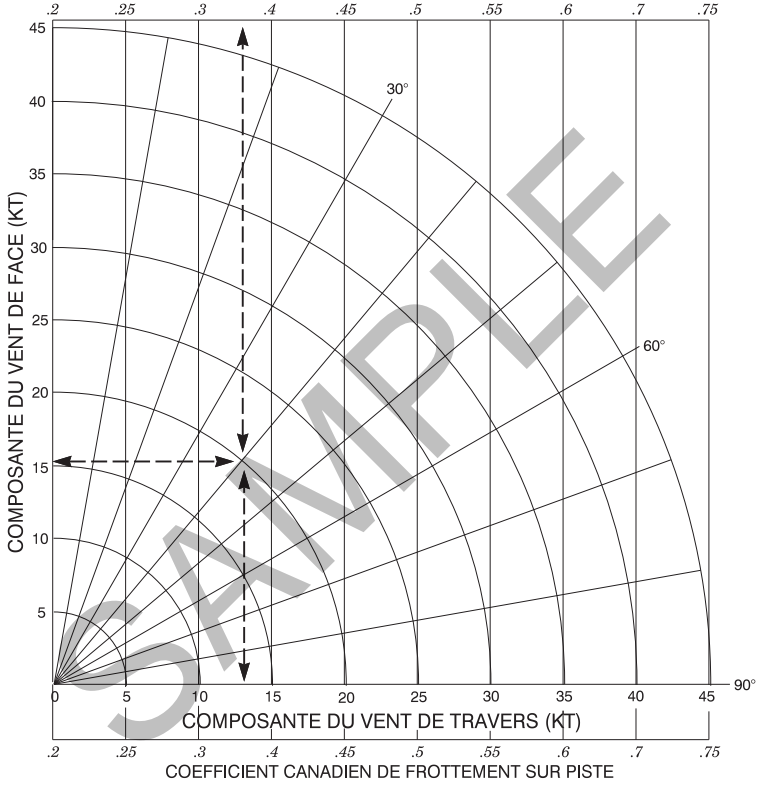
Angle vent-piste		Vitesses de vent admissibles
90 degrés	(60 mi/h de vitesse de décrochage x 0.2)	12 mi/h
60 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	14 mi/h
30 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	24 mi/h
15 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	45 mi/h

EXEMPLE # 2 — Aéronef ayant une vitesse de décrochage de 50 kt:

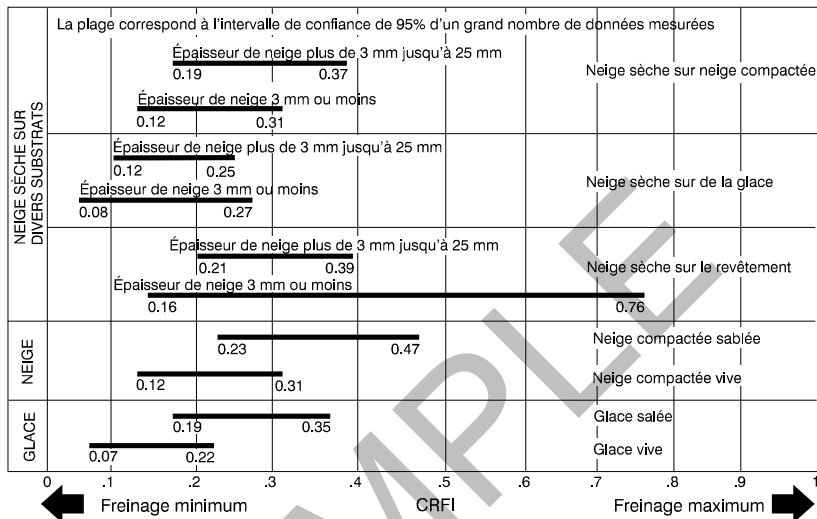
Angle vent-piste		Vitesses de vent admissibles
90 degrés	(50 kt de vitesse de décrochage x 0.2)	10 kt
60 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	12 kt
30 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	20 kt
15 degrés	En utilisant le graphique des vents de travers	38 kt

A62 GÉNÉRALE

LIMITES DE VENT DE TRAVERS EN FONCTION DES INDICES CRFI
COEFFICIENT CANADIEN DE FROTTEMENT SUR PISTE



ÉTAT DE SURFACE DE LA PISTE (RSC) ET CRFI ÉQUIVALENT



CRFI MINIMUMS ET MAXIMUMS POUR DIVERSES SURFACE

SURFACE	LIMITE INFÉRIEURE DU CRFI	LIMITE SUPÉRIEURE DU CRFI
Glace vive	Pas de limite	0.3
Neige compactée vive	0.1	0.4
Glace sablée	0.1	0.4
Neige compactée sablée	0.1	0.5
Neige sèche sur de la glace (épaisseur de 3 mm ou moins)	Pas de limite	0.4
Neige sèche sur de la glace (épaisseur de 3 mm à 25 mm)	Pas de limite	0.4
Neige sèche sur de la neige compactée (épaisseur de 3 mm ou moins)	0.1	0.4
Neige sèche sur de la neige compactée (épaisseur de 3 mm à 25 mm)	0.1	0.4
Neige sèche sur le revêtement (épaisseur de 3 mm ou moins)	0.1	Revêtement sec
Neige sèche sur le revêtement (épaisseur de 3 mm à 25 mm)	0.1	Revêtement sec

COMPTES RENDUS DE L'ÉTAT DE LA SURFACE POUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Les NOTAM sur les comptes rendus de l'état de la surface pour les mouvements d'aéronefs (AMSCR) sont publiés pour avertir les pilotes que des contaminants naturels à la surface de la piste, tels que la neige, la glace ou la neige fondante, risquent de nuire au freinage des aéronefs. La partie du compte rendu consacrée au RSC contient des renseignements sur la surface de la piste qui décrivent, en langage clair abrégé, l'état de la piste, tandis que celle consacrée au CRFI décrit le freinage de façon quantitative à l'aide d'un coefficient numérique décrit dans la section l'AIM de TC AIR.

Les lectures de frottement sur piste faites à l'aide du décéléromètre peuvent être erronées en présence de certaines conditions de piste, en raison des limites mécaniques et fonctionnelles inhérentes à l'appareil. C'est pourquoi aucune lecture de frottement sur piste ne sera faite et aucun CRFI ne sera fourni aux services de la circulation aérienne (ATS) ni aux pilotes lorsque les conditions suivantes existent :

A64 GÉNÉRALE

- (a) la surface de la piste est seulement mouillée ou humide en absence de tout autre contaminant;
- (b) il y a une couche de neige fondante sur la surface de la piste en absence de toute autre source de contamination (de la neige fondante sur de la glace par exemple);
- (c) la surface de la piste est recouverte de neige mouillée qui, lorsqu'une personne y pose le pied ou qu'un véhicule y circule, éclabousse, se transforme en neige fondante ou entraîne la présence d'eau visible;
ou
- (d) la surface de la piste est recouverte de neige sèche ou de neige mouillée d'une épaisseur supérieure à 2,5 centimètres (1 pouce).

Le compte rendu RSC contiendra une lecture CRFI, lorsque cette dernière est disponible, qui servira à donner une image globale de l'état de la piste et à quantifier le freinage.

Un NOTAMJ (NOTAM AMSCR) doit être fourni dans les cas suivants:

- (a) il y a du givre, de la neige, de la neige fondante ou de la glace sur une piste;
- (b) il y a des bancs ou des andains de neige ou des congères sur une piste ou à proximité de celle-ci;
- (c) du sable ou des agents chimiques de contrôle de la glace ont été appliqués sur une piste;
- (d) la largeur dégagée de la surface devient inférieure à la largeur publiée;
- (e) les feux de piste sont partiellement ou entièrement obscurcis par des contaminants;
- (f) les conditions d'une piste font l'objet d'un changement important, y compris un retour à une piste nue et sèche;
- (g) en fonction de la fréquence minimale des inspections.

Lorsqu'il y a un dépôt mais que l'épaisseur n'est pas mesurable, le mot " TRACE " est employé. Sinon, l'épaisseur s'exprime en pouces ou en pieds, ou dans les deux valeurs. Les nombres entiers sont utilisés lorsque l'épaisseur dépasse 1 pouce (1 po.). Lorsque l'épaisseur est au-dessous de 1 pouce, le système décimal est employé.

Si fournies par le responsable de l'aérodrome, les conditions des voies de circulation et aires de trafic sont incluses dans le NOTAMJ.

Un NOTAMJ est valide pour un maximum de 24 heures. Après cette période, les NOTAMJ ne sont plus considérés valides et un nouveau NOTAMJ doit être émis au besoin. Si après 24 heures un NOTAMJ n'est pas remplacé ou annulé par le responsable de l'aérodrome, le NOTAMJ annulé par NAV CANADA.

Lorsque les opérations de déneigement n'ont pas encore commencées ou ne devraient pas débuter dans les 30 minutes, une note du genre "Déneigement devrait débuter à (heure UTC)" sera ajoutée au compte rendu RSC. Lorsque les conditions météorologiques sont telles que les conditions de la surface des pistes changent fréquemment, le NOTAM inclura le nom et le numéro de téléphone de l'organisme avec lequel communiquer pour connaître les données les plus récentes sur l'état des pistes.

Les renseignements sur le RSC et le CRFI peuvent être diffusés sur l'ATIS ou être disponibles comme avis consultatifs auprès de la tour de contrôle aux aérodromes contrôlés et auprès de la FSS aux aérodromes non contrôlés si le service consultatif d'aéroport ou le RAAS est fourni.

TABLEAU 1
COEFFICIENT CANADIEN DE FROTTEMENT SUR PISTE (CRFI)
DISTANCES D'ATERRISSAGE RECOMMANDÉES
(SANS EFFET DE DISQUE/INVERSION DE POUSSÉE)

COEFFICIENT CANADIEN DE FROTTEMENT SUR PISTE (CRFI) DONNÉ														
Distance d'atterrissage (pieds) Piste dégagée et sèche Non pondérée	0,60	0,55	0,50	0,45	0,40	0,35	0,30	0,27	0,25	0,22	0,20	0,18	Longueur de piste d'atterrissage (pieds) Piste dégagée et sèche	
	Distances d'atterrissage recommandées (sans effet de disque/ inversion de poussée)												Pondérée à 60 %	Pondérée à 70 %
	1800	3120	3200	3300	3410	3540	3700	3900	4040	4150	4330	4470		
2000	3480	3580	3690	3830	3980	4170	4410	4570	4700	4910	5070	5250	3333	2857
2200	3720	3830	3960	4110	4280	4500	4750	4940	5080	5310	5490	5700	3667	3143
2400	4100	4230	4370	4540	4740	4980	5260	5470	5620	5880	6080	6300	4000	3429
2600	4450	4590	4750	4940	5160	5420	5740	5960	6130	6410	6630	6870	4333	3714
2800	4760	4910	5090	5290	5530	5810	6150	6390	6570	6880	7110	7360	4667	4000
3000	5070	5240	5430	5650	5910	6220	6590	6860	7060	7390	7640	7920	5000	4286
3200	5450	5630	5840	6090	6370	6720	7130	7420	7640	8010	8290	8600	5333	4571
3400	5740	5940	6170	6430	6740	7110	7550	7870	8100	8500	8800	9130	5667	4857
3600	6050	6260	6500	6780	7120	7510	7990	8330	8580	9000	9320	9680	6000	5143
3800	6340	6570	6830	7130	7480	7900	8410	8770	9040	9490	9840	10220	6333	5429
4000	6550	6780	7050	7370	7730	8170	8700	9080	9360	9830	10180	10580	6667	5714

Utilisation du coefficient canadien de frottement sur piste (CRFI).

- Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 1 offrent un niveau de confiance de 95 %, ce qui signifie que pour 19 atterrissages sur 20, la distance que donne le tableau 1 sera largement suffisante pour un atterrissage correctement effectué avec tous les systèmes en état de fonctionner sur une piste de CRFI correspondant.
- Le tableau 1 indique aussi des distances largement suffisantes pour les avions turboréactés ou turbopropulsés avec inversion de poussée, et plus encore pour les avions turbopropulsés qui bénéficient d'un effet de disque additionnel.
- Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 1 des CRFI tiennent compte de l'utilisation des techniques de pilotage normalisées pour des distances minimales d'atterrissage à partir de 50 pieds, y compris une approche stabilisée à V_{ref} avec un angle de descente de trois degrés jusqu'à 50 pieds ou plus bas, un toucher des roues ferme, un délai minimal avant abaissement de l'avant, un délai minimal avant sortie des destructeurs de portance au sol et serrage de freins, et un freinage maximal soutenu avec antidérapage jusqu'à l'arrêt.
- La longueur de piste d'atterrissage est la distance d'atterrissage divisée par 0,6 (turboréacteurs) ou par 0,7 (turbopropulseurs). Si le manuel de vol de l'avion exprime les performances à l'atterrissage en terme de distance d'atterrissage, utilisez la colonne se trouvant à l'extrême gauche du tableau. Si, par contre, le manuel de vol de l'avion exprime les performances à l'atterrissage en terme de longueur de la piste d'atterrissage, utilisez l'une des deux colonnes se trouvant à l'extrême droite du tableau après avoir vérifié quel facteur a été utilisé dans le manuel de vol de l'avion.

TABLEAU 2
COEFFICIENT CANADIEN DE FROTTEMENT SUR PISTE (CRFI)
DISTANCES D'ATERRISSAGE RECOMMANDÉES
(AVEC EFFET DE DISQUE/INVERSION DE POUSSÉE)

COEFFICIENT CANADIEN DE FROTTEMENT SUR PISTE (CRFI) DONNÉ														
Distance d'atterrissage (pieds) Piste dégagée et sèche Non pondérée	0,60	0,55	0,50	0,45	0,40	0,35	0,30	0,27	0,25	0,22	0,20	0,18	Longueur de piste d'atterrissage (pieds) Piste dégagée et sèche	
	Distances d'atterrissage recommandées (avec effet de disque/ inversion de poussée)											Pondérée à 60 %	Pondérée à 70 %	
1200	2000	2040	2080	2120	2170	2220	2280	2340	2380	2440	2490	2540	2000	1714
1400	2340	2390	2440	2500	2580	2660	2750	2820	2870	2950	3010	3080	2333	2000
1600	2670	2730	2800	2880	2970	3070	3190	3280	3360	3460	3540	3630	2667	2286
1800	3010	3080	3160	3250	3350	3480	3630	3730	3810	3930	4030	4130	3000	2571
2000	3340	3420	3520	3620	3740	3880	4050	4170	4260	4400	4510	4630	3333	2857
2200	3570	3660	3760	3880	4020	4170	4360	4490	4590	4750	4870	5000	3667	3143
2400	3900	4000	4110	4230	4380	4550	4750	4880	4980	5150	5270	5410	4000	3429
2600	4200	4300	4420	4560	4710	4890	5100	5240	5350	5520	5650	5790	4333	3714
2800	4460	4570	4700	4840	5000	5190	5410	5560	5670	5850	5980	6130	4667	4000
3000	4740	4860	5000	5160	5340	5550	5790	5950	6070	6270	6420	6580	5000	4286
3200	5080	5220	5370	5550	5740	5970	6240	6420	6560	6770	6940	7110	5333	4571
3400	5350	5500	5660	5850	6060	6310	6590	6790	6930	7170	7340	7530	5667	4857
3600	5620	5780	5960	6160	6390	6650	6960	7170	7320	7570	7750	7950	6000	5143
3800	5890	6060	6250	6460	6700	6980	7310	7540	7700	7970	8160	8380	6333	5429
4000	6070	6250	6440	6660	6910	7210	7540	7780	7950	8220	8430	8650	6667	5714

Utilisation du coefficient canadien de frottement sur piste (CRFI).

1. Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 2 offrent un niveau de confiance de 95 %, ce qui signifie que pour 19 atterrissages sur 20, la distance que donne le tableau 2 sera largement suffisante pour un atterrissage correctement effectué avec tous les systèmes en état de fonctionner sur une piste de CRFI correspondant.
2. Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 2 tiennent compte de la réduction de la distance d'atterrissage permise par le recours à l'effet de disque et l'inversion de poussée sur les avions turbopropulsés ou par l'inversion de poussée sur les avions turboréactés. Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 2 ont été calculées à partir de celles du tableau 1 en tenant compte de l'effet de disque et de l'inversion de poussée. Les valeurs de référence choisies pour l'effet de disque et l'inversion de poussée sont faibles et, par conséquent, les distances d'atterrissage indiquées sont largement suffisantes pour un atterrissage correctement effectué avec certains avions munis d'un effet de disque et d'une inversion de poussée d'une grande efficacité.
3. Les distances d'atterrissage recommandées du tableau 2 des CRFI tiennent compte de l'utilisation des techniques de pilotage normalisées pour des distances minimales d'atterrissage à partir de 50 pieds, y compris une approche stabilisée à V_{ref} avec un angle de descente de trois degrés jusqu'à 50 pieds ou plus bas, un toucher des roues ferme, un délai minimal avant abaissement de l'avant, un délai minimal avant sortie des destructeurs de portance au sol et serrage de freins, application de l'effet de disque et inversion de poussée, et un freinage

maximal soutenu avec antidérapage jusqu'à l'arrêt. Dans le tableau 2, la distance dans les airs de la hauteur-écran de 50 pieds jusqu'au toucher des roues et la distance de roulage due au délai d'application des freins après le toucher sont identiques à celles du tableau 1. L'effet de disque et l'inversion de poussée n'ont été pris en compte que pour calculer la réduction de la distance d'arrêt du freinage maximal jusqu'à l'arrêt complet.

4. La longueur de piste d'atterrissage est la distance d'atterrissage divisée par 0,6 (turboréacteurs) ou par 0,7 (turbopropulseurs). Si le manuel de vol de l'avion exprime les performances à l'atterrissage en terme de distance d'atterrissage, utilisez la colonne se trouvant à l'extrême gauche du tableau. Si, par contre, le manuel de vol de l'avion exprime les performances à l'atterrissage en terme de longueur de la piste d'atterrissage, utilisez l'une des deux colonnes se trouvant à l'extrême droite du tableau après avoir vérifié quel facteur a été utilisé dans le manuel de vol de l'avion.

BALISAGE LUMINEUX

Le sous-titre **BALISAGE** décrit les types de balisage disponibles pour chacune des pistes aux aérodromes terrestres et pour les surfaces aux héliports (les systèmes de balisage aux héliports sont décrits à la fin de cette section).

Dans les espaces aériens intérieurs du Sud et du Nord les pistes opérationnelles sont identifiées par deux numéros d'identification et s'il le faut, suivis de 'L', 'R' ou 'C'. Pour le balisage aux aérodromes terrestres, le numéro d'identification d'une piste est suivi par un tiret court et par les feux d'approche, puis par les feux de seuil et de piste entre parenthèses, et finalement par des indicateurs visuels de pente d'approche. Ces derniers sont en code et peuvent être identifiés à l'aide de la légende. Les pistes sont énumérées par paires et par ordre croissant des numéros d'identification, p. ex., 05L-23R, 05R-23L, et 10-28.

Certains aérodromes sont continuellement éclairés. Cependant plusieurs aérodromes sont éclairés sur demande ou par radio (ARCAL). La méthode d'utilisation et les heures d'exploitation sont décrites pour des systèmes non-continus.

Phare d'aérodrome: À certains aérodromes, le phare d'aérodrome fonctionne également par le système ARCAL. À ces emplacements, le phare d'aérodrome peut être allumé en appuyant le bouton du microphone dans la séquence indiquée dans ce Supplément pour activer le type J ou le type K du système ARCAL. Le phare d'aérodrome commencera alors le cycle de minutage d'exploitation de 15 minutes avec l'autre balisage lumineux de l'aérodrome.

Certains aérodromes peuvent utiliser des balises rétro-réfléchissantes au lieu de feux pour indiquer les bords d'une piste ou d'une hélistation. Un feu blanc fixe ou un feu à éclats sera installé à chaque extrémité de la piste dans le but d'aider les pilotes à localiser et à aligner l'aéronef avec la piste afin que les phares d'atterrissage de l'aéronef soient réfléchis par les balises. Les balises rétro-réfléchissantes sont indiquées sous **BALISAGE** par le code "RR".

BALISAGE	05-AD(TE ME) V1, 23-AD(TE ME) 09-AE(TE HI), 27-AD AS(TE HI) V2 13-AD(TE ME), 31-AD(TE ME) P2	2.5°	ARCAL-122.8 type J
	<i>VASIS & PAPI-L'angle d'apch indiqué s'il est autre que 3°; Dist opérationnelle du seuil de piste indiquée si moindre que 4NM</i>		<i>Radio télécommandé pour éclairage d'aérodrome</i>

BALISAGE LUMINEUX D'AÉRODROME TÉLÉCOMMANDÉ (ARCAL)

Type J Pour allumer le balisage d'aérodrome pour une durée approximative de 15 minutes appuyer 5 fois sur le bouton du microphone à l'intérieur d'un délai de 5 secondes. Le cycle de minutage peut être remis en marche n'importe quand en répétant la séquence de manipulation.

NOTE: Certains systèmes indiqueront l'arrêt du fonctionnement par un clignotement des feux deux minutes avant de s'éteindre complètement. D'autres systèmes, n'offrent aucune indication de la fin du fonctionnement. Le système de commande fonctionne 24 heures par jour ou entre le coucher et le lever du soleil, sauf indications contraires.

Type K Pour allumer le balisage d'aérodrome pour une durée approximative de 15 minutes appuyer sur le bouton du microphone 7 fois pour obtenir la haute intensité. On peut varier l'intensité lumineuse en appuyant 7, 5 ou 3 fois sur le bouton en-deça de 5 secondes pour obtenir respectivement un balisage de haute intensité, de moyenne intensité ou de basse intensité. Le cycle de minutage peut être réactivé n'importe quand en répétant la séquence de manipulation. Là où des feux d'identification de piste (code AS) sont disponibles, l'activation du microphone à trois reprises sur la fréquence appropriée, éteindra ces feux.

FEUX D'APPROCHE

<p>AC RANGÉE CENTRE CATÉGORIE II HAUTE INTENSITÉ (composée de haute intensité et du système AD)</p> <p>1000'</p> <p>Vert Barres de côté Rouge Blanc</p> <p>LONGUEUR MINIMALE 2400'</p>	<p>AD RANGÉE CENTRE BASSE INTENSITÉ</p> <p>Vert Jaune</p> <p>LONGUEUR MINIMALE 2400'</p>	<p>AE RANGÉE CENTRE CATÉGORIE I HAUTE INTENSITÉ (composée de haute intensité et du système AD)</p> <p>1000'</p> <p>Vert Rouge Blanc</p> <p>LONGUEUR MINIMALE 2400'</p>
<p>AF RANGÉE CENTRE CALVERT MODIFIÉ DE HAUTE INTENSITÉ (composée de haute intensité et du système AD)</p> <p>Vert Blanc</p> <p>NOTA: Contour du seuil feux VERTS aux bases MDN seulement</p> <p>LONGUEUR MINIMALE 2400' Les feux séquentiels à décharge de condensateur peuvent être installés sur les premiers 2000'</p>	<p>AJ RANGÉE CENTRE BASSE INTENSITÉ</p> <p>1000'</p> <p>Vert Jaune</p> <p>LONGUEUR MINIMALE 2400' Les feux séquentiels à décharge de condensateur peuvent être installés sur les premiers 2000'</p>	<p>AO ODALS BALISAGE LUMINEUX D'APPROCHE OMNI-DIRECTIONNEL</p> <p>1500'</p> <p>Feux à éclats séquentiels</p> <p>LONGUEUR NORMALE 1500'</p>
<p>AR MALS MOYENNE INTENSITÉ BALISAGE LUMINEUX D'APPROCHE</p> <p>1400'</p> <p>Vert Blanc Blanc</p> <p>LONGUEUR NORMALE 1400'</p>	<p>AS FEUX D'IDENTIFICATION DE SEUIL DE PISTE (FEUX À DÉCHARGE DE CONDENSATEUR UNIDIRECTIONNELS)</p> <p>09</p>	<p>AZ SYSTÈME VISUEL D'ALIGNEMENT DE PISTE ET FEUX D'IDENTIFICATION DE PISTE (FAISCEAUX ROTATIFS UNIDIRECTIONNELS CRÉANT UN ÉCLAT LUMINEUX)</p> <p>09</p> <p>SF Les feux séquentiels à décharge de condensateur installés aux feux d'approche de certains aérodromes. Le système comprend les feux d'identification de piste.</p>

LES SYMBOLES DE BALISAGE **NE SONT PAS** À L'ÉCHELLE SUR LES CROQUIS

FEUX D'APPROCHE

<p>AM MALS R MOYENNE INTENSITÉ BALISAGE LUMINEUX D'APPROCHE AVEC FEUX INDICATEUR D'ALIGNEMENT DE PISTE</p> <p>2400'</p> <p>1400'</p> <p>1000'</p> <p>09 Vert</p> <p>Blanc</p> <p>Feux à éclats séquentiels</p> <p>LONGUEUR NORMALE 2400'</p>	<p>AN SSAL R HAUTE INTENSITÉ</p> <p>2400'</p> <p>09 Vert</p> <p>Blanc</p> <p>Feux à éclats séquentiels</p> <p>LONGUEUR NORMALE 2400'</p>	<p>AL ALSF-2 CATÉGORIE II / III HAUT INTENSITÉ</p> <p>2400'</p> <p>09 Vert</p> <p>Blanc</p> <p>Rouge</p> <p>Feux à éclats séquentiels</p> <p>LONGUEUR NORMALE 2400'</p> <p>NOTA: Peut fonctionner comme des feux d'approche SSALS ou SSALR pendant des conditions atmosphériques favorables.</p>
<p>AK MALS F BALISAGE LUMINEUX D'APPROCHE À MOYENNE INTENSITÉ AVEC FEUX À ÉCLATS SÉQUENTIELS</p> <p>1400'</p> <p>1000'</p> <p>09 Vert</p> <p>Blanc</p> <p>Feux à éclats séquentiels</p> <p>LONGUEUR NORMALE 1400'</p>		

FEUX DE SEUIL ET DE PISTE

<p>TE SEUIL ET EXTRÉMITÉ DE PISTE</p> <p>Vert</p> <p>Rouge</p> <p>81</p> <p>36</p> <p>Rouge</p> <p>Vert</p>	<p>A FEUX D'AXE DE PISTE ET DE SORTIE DE LA VOIE DE CIRCULATION</p>	<p>BALISAGE DE ZONE DE POSER ET FEUX D'AXE DE PISTE</p> <p>TDZL</p> <p>1000' Rouge</p> <p>2000' Alt Rouge & Blanc</p> <p>Blanc</p> <p>SEUIL</p> <p>Vert</p> <p>Blanc</p> <p>TDZL</p>
--	--	---

STDZ FEUX DE ZONE DE POSER SIMPLIFIÉS

Blanc

STDZ

Marques de zone de poser des roues

Marque de point cible

SEUIL

La représentation physique

Représentation graphique

STDZ

CODES POUR FEUX DE BORDS DE PISTE

T	Seul, indique des feux verts de seuil.	TDZL	Balisage de zone de poser.
LO	Feux de bords de piste à basse intensité.	STDZ	Feux de zone de poser simplifiés.
ME	Feux de bords de piste à intensité moyenne, variable à 3 intensités.	CL	Balisage d'axe de piste de haute intensité, variable à 5 intensités.
HI	Feux de bords de piste à haute intensité, variable à 5 intensités.	RR	Balises rétro-réfléchissantes.

INDICATEURS VISUELS D'ALIGNEMENT DE DESCENTE (VGS)

INDICATEUR VISUEL DE PENTE D'APPROCHE (VASIS) (V)

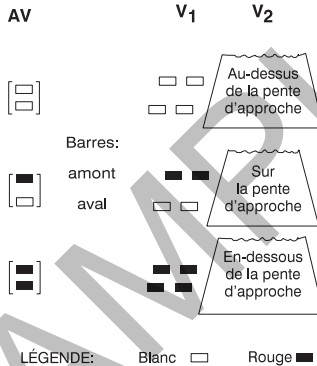
LES BARRES SONT ÉRIGÉES SUR UN OU SUR LES DEUX CÔTÉS DE LA PISTE (Réf AIM de TC AGA).

V₁ **VASIS À 2 BARRES** pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 10' (DC-3 et plus petits).

V₂ **VASIS À 2 BARRES** pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 25' (DC-8 et plus petits).

AV **AVASIS** - VASIS simplifié pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 10' (montrées entre les crochets, 2 unités de lumière).

VASIS À DEUX BARRES



INDICATEUR DE TRAJECTOIRE D'APPROCHE DE PRÉCISION (PAPI) (P)

P₁ **PAPI** pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 10'.

P₂ **PAPI** pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 25'.

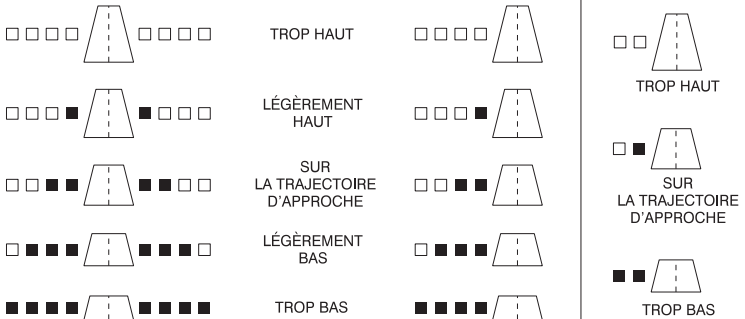
P₃ **PAPI** pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 45'.

A_P **APAPI** - PAPI simplifié pour aéronefs dont la hauteur entre les yeux et les roues peut atteindre 10'.

PAPI militaire


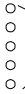
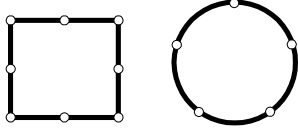
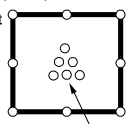
PAPI civil

APAPI



A72 GÉNÉRALE

BALISAGE LUMINEUX D'HÉLIPORT

<p>DR- Feux de direction d'arrivée et de départ (facultatif)</p>  <p>5 feux jaunes ou blancs omni-directionnels ou séquentiels utilisés afin d'éviter les obstacles ou les zones sensibles au bruit.</p> 	<p>RY- Feux de périmètre jaunes de l'aire de prise de contact et d'envol (TLOF)</p>  <p>RF- Éclairage par projecteur de l'aire de prise de contact et d'envol (TLOF)</p> <p>NOTA: On peut utiliser des feux de périmètre ou une bande réfléchissante en plus des projecteurs.</p>	<p>RW- Aire d'approche finale et de décollage (FATO)</p> <p>Blanc ou vert</p>  <p>Point de visée indiqué par des feux rouges.</p>			
<p style="text-align: center;">INTENSITÉ/GENRE</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Feux du périmètre du TLOF/FATO</p> <p>LO - Feux à basse intensité</p> <p>ME - Feux à moyenne intensité (variable à 3 intensités)</p> <p>HI - Feux à haute intensité (variable à 3 intensités)</p> </td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;"> <p>RR- Rétro-réfléchissantes</p> <p>LED- Diodes électroluminescentes</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Projecteur</p> <p>FH - Surélevé</p> <p>FL - Bas</p> <p>FP - Projecteur portatif</p> </td> </tr> </table>			<p>Feux du périmètre du TLOF/FATO</p> <p>LO - Feux à basse intensité</p> <p>ME - Feux à moyenne intensité (variable à 3 intensités)</p> <p>HI - Feux à haute intensité (variable à 3 intensités)</p>	<p>RR- Rétro-réfléchissantes</p> <p>LED- Diodes électroluminescentes</p>	<p>Projecteur</p> <p>FH - Surélevé</p> <p>FL - Bas</p> <p>FP - Projecteur portatif</p>
<p>Feux du périmètre du TLOF/FATO</p> <p>LO - Feux à basse intensité</p> <p>ME - Feux à moyenne intensité (variable à 3 intensités)</p> <p>HI - Feux à haute intensité (variable à 3 intensités)</p>	<p>RR- Rétro-réfléchissantes</p> <p>LED- Diodes électroluminescentes</p>	<p>Projecteur</p> <p>FH - Surélevé</p> <p>FL - Bas</p> <p>FP - Projecteur portatif</p>			

COMMUNICATIONS (COMM)

FRÉQUENCES:

Une fréquence suivie de la lettre "X" signifie que celle-ci peut être demandée par l'intermédiaire de l'organisme de contrôle sous lequel elle est indiquée. Lorsqu'il existe d'autres restrictions, celles-ci seront mentionnées. Lorsqu'une fréquence est suivie de la lettre "T" ou "R", la station ne peut qu'émettre (T) ou recevoir (R) sur cette fréquence; lorsqu'elle est suivie de la lettre "P", cette fréquence est utilisée en secours pour l'approche de précision radar (voir la partie "NAVIGATION" pour la légende). Lorsque les fréquences VHF sont indiquées à trois décimales, cela indique un espacement de 25 KHz. Les fréquences HF utilisées par les stations d'information de vol canadiennes émettent et reçoivent uniquement en SSB J3E. Les fréquences imprimées en caractères gras sont réservées à l'espace aérien supérieur (commençant au FL180 et au-dessus, à moins d'indication contraire).

FRÉQUENCES D'URGENCE:

Dans le présent document, les fréquences d'urgence sont énumérées par (V) signifiant 121.5, (U) 243.0 et (E) 121.5 et 243.0.

COMM

RADIO	122.2 236.1 (E) (urgence seulement 867-979-5685)
RCO	Québec rdo 126.9 (RAAS) 126.7 (FISE)
DRCO	Québec rdo 126.9 (RAAS) 126.7 (FISE) 236.1 (FISE)
ATIS	114.8 124.6 1-877-517-ATIS (2847)
CLNC DEL	121.4
AIRE DE TFC	122.4
SOL	121.9
GND ADV	121.9
TOUR	118.7 124.0 (en rapprochement) 226.5
MF	radio 118.7 04-12Z± 5NM 3100 ASL (RAC 602.98)
ATF	UNICOM hrs Itées O/T tfc 122.8 5NM 4000 ASL
TML	124.65 134.475
ARR	120.8 352.7
DEP	120.5 363.8
CSLT VFR	terminal 125.2
PAL	Keypart Ctr 125.9 308.3
UNICOM	122.8
APRT RDO	122.1 (V) 14-06Z±
A/G	4895
MIL	Ops de l'Ère 264.6
VDF	118.7
UDF	227.6 (U)
AIR INTL	6350 (Selcal)
AWOS	124.7
LWIS	128.7
AUTO	122.025
PMSV	344.6

Indicatif d'appel

Transpondeur aérien international

KECPART CENTRE132.35 **133.225** **134.4** 229.2**Gatineau** 133.4 **133.4** 240.5 **240.5**Station
périphériqueEn caractères gras, les fréquences des altitudes supérieures
(commençant au FL180 et au-dessus, à moins d'indication
contraire).

En caractères fins, les fréquences des altitudes inférieures

KECPART FSS – RCO**Moosonee** 122.5 (RAAS) 12-02Z± (N51 17 W80 38)**Muskoka** 122.3 (RAAS) (N44 58 W79 18)

PACIFIC RADIO – RCO (KAMLOOPS FIC)**Abbotsford** 122.5 (FISE) 126.7 (bcst) (N49 02 W122 22)**Bella Bella (Campbell Island)** 126.7 (FISE) (N52 11 W128 09)

INDICATIF D'APPEL:

Le nom de l'aéroport tel que publié dans le CFS sert à former l'indicatif d'appel associé à une station au sol. Lorsque le nom de l'aéroport est différent de la communauté locale, il sera publié après le nom de la communauté locale et séparé par une diagonale (/). Pour les cas spéciaux où l'indicatif d'appel est différent du nom de l'aéroport, l'indicatif d'appel sera ajouté avant la fréquence.

Lorsque le terme "tfc (trafic)" est indiqué (après l'indicatif d'appel dans les cas spéciaux), une station au sol peut ne pas nécessairement exister. Dans ce cas une transmission d'information trafic doit être émise.

SERVICE CONSULTATIF EN VOL ET SERVICE D'INFORMATION DE VOL:

NAV CANADA exploite des stations d'information de vol et des centres d'information de vol en vue d'améliorer la sécurité et l'efficacité des vols. On obtient ces services en mentionnant le nom de la FSS ou du FIC suivi du mot RADIO. Les services fournis par les FSS et les FIC sont énumérés ci-dessous; pour plus ample information, voir l'AIM de TC RAC.

(a) Stations d'information de vol et Centre d'information de vol (**RADIO**)

Des FSS sont présentes à certains aérodromes du Canada. Elles fournissent le service consultatif d'aéroport, le service de contrôle des véhicules et le service de radiogoniométrie VHF. Ces services visent essentiellement les phases d'arrivée et de départ des vols aux aérodromes situés dans une zone MF ainsi que la traversée d'une telle zone lorsqu'elle est desservie par une FSS.

Les FIC se trouvent à divers endroits au Canada. On y offre le service d'exposés aux pilotes, le service d'information de vol en route (FISE), le service de diffusion aéronautique, le service d'alerte pour plans de vol VFR et le service des messages intéressant la régularité des vols. Ces services visent la planification et la phase en route des vols.

FSS et FIC fournissent le service d'alerte, le service d'aide en cas d'urgence et le service de renseignements sur les NOTAM. Certaines unités fournissent le service consultatif télécommandé d'aérodrome (RAAS), le service consultatif aux véhicules et le service d'observation météorologique.

(b) Installation radio télécommandée (**RCO**)

Une installation radio télécommandée (RCO) consiste d'un émetteur-récepteur installé à une certaine distance d'une FSS qui sert à établir la communication entre les aéronefs et cette FSS ou ce FIC. Une RCO permet à une FSS ou un FIC de fournir le RAAS aux aérodromes situés à l'intérieur d'une zone MF et à un FIC de fournir le FISE sur la fréquence FISE.

Aux sites RCO où les fréquences FISE et 126.7 (bcst) sont indiqués, la fréquence 126.7 MHz est sans surveillance et inactive. Toutefois, l'équipement de communication 126.7 est disponible à ces sites RCO et les spécialistes de service en vol au FIC activeront sélectivement le transmetteur 126.7 MHz du RCO lorsque requis pour pourvoir le service de transmission aéronautique (SIGMET, messages de sécurité PIREP urgent) ou exécuter des recherches par moyens de communication d'aéronefs en retard. Lorsque le transmetteur 126.7 MHz est sélectionné, le transmetteur FISE est aussi activé pour des communications simultanées sur les deux fréquences.

Aux aérodromes offrant le RAAS à temps partiel, pendant les heures où le RAAS n'est pas fourni, il est possible d'obtenir les renseignements requis pour effectuer une procédure d'approche aux instruments (direction/vitesse du vent, calage altimétrique, état des pistes), pour une approbation spéciale VFR (pour les emplacements situés dans une zone de contrôle) et pour une autorisation de départ IFR, auprès d'un FIC par l'entremise de la fréquence RCO du FISE ou auprès d'un ACC par l'entremise de la fréquence PAL, selon le cas. De plus, en l'absence de RAAS, les conducteurs de véhicules doivent écouter la MF pendant qu'ils se trouvent sur l'aire de manœuvre d'un aérodrome. Les pilotes communiqueront directement

avec les conducteurs de ces véhicules afin d'obtenir la position du véhicule et les intentions de son conducteur pour ainsi coordonner l'arrivée ou le départ de l'aéronef. Une RCO peut être utilisée pour recevoir les comptes rendus de position et pour retransmettre les autorisations ATC.

NOTE: Voir l'AIM de TC RAC pour plus de détails.

(c) Installation radio télécommandée à composition (**DRCO**)

Une DRCO est une RCO standard munie d'un bloc de numérotation qui permet de relier le pilote avec un centre d'information de vol par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique commerciale. La ligne est "ouverte" ou "activée" par le pilote ou par le centre d'information de vol.

Le pilote active le système en appuyant 4 fois sur le bouton du microphone de l'émetteur radio réglé sur la fréquence DRCO, d'un mouvement délibéré et constant. Le pilote doit enfoncer le bouton du microphone pendant une fraction de seconde (idéalement 1/4 de seconde) sans dépasser 1 seconde entre chaque enfoncement. Le cycle devrait durer un peu moins de 10 secondes.

L'unité radio télécommandée à composition est conçue pour ce genre de manipulation constante et délibérée afin de réduire la possibilité d'une activation par inadvertance provenant d'une autre source. Par conséquent, lorsqu'on enfonce le bouton du microphone plus de 4 fois ou trop rapidement (ou trop lentement), le système ne s'active pas.

Une fois la communication établie, le pilote reçoit de la DRCO un message vocal préenregistré en guise de réponse: "lien établi/link established". Seule l'unité ATS peut effectivement déconnecter la ligne.

Mise en fonction de la DRCO - Procédures que doivent suivre les pilotes

- (i) Afficher la fréquence RCO publiée sur l'émetteur-récepteur radio de bord.
- (ii) Enfoncer le bouton du microphone de la radio 4 fois d'affilée en tâchant de ne pas dépasser 1 seconde entre chaque enfoncement. Si le contact est établi, vous entendrez une tonalité, une signalisation (p. ex., téléphone à clavier) et finalement un signal d'appel (voir NOTE).

Si le contact est établi mais que la ligne est occupée, la radio se déconnectera automatiquement et vous entendrez le message "Essayez de nouveau".
- (iii) Attendre que l'équipement DRCO réponde au message vocal préenregistré: "lien établi/link established". Cette réponse confirme que la liaison téléphonique avec l'ATS a été établie. Vous devez à présent effectuer les conversations radio selon les pratiques radiotéléphoniques conventionnelles (par exemple, "Québec Radio, ici CESSNA GOLF ALFA DELTA TANGO, à vous". Il est important de noter que le spécialiste ATS peut être dans l'impossibilité d'accuser réception de votre appel radio sur-le-champ parce qu'il s'affaire probablement à d'autres tâches (p. ex., il travaille sur une autre fréquence ou effectue une observation météorologique).
- (iv) Seule l'unité ATS peut effectivement couper la liaison RCO.
- (v) Un message "Appel terminé" indique que la ligne téléphonique a été déconnectée par inadvertance.

NOTE: Si vous n'entendez pas la tonalité, la signalisation et le signal d'appel, vous pouvez supposer l'existence de l'une ou l'autre des situations suivantes:

- (i) la RCO ne se trouve pas dans la portée radio de l'émetteur-récepteur de l'aéronef; ou
- (ii) la ligne RCO a été déjà ouverte et il y a une pause dans les communications entre le pilote d'un autre aéronef et l'unité ATS. Vous pouvez présumer que la ligne est ouverte et essayer d'entrer en communication avec l'ATS.

Si vous ne recevez aucune réponse de l'ATS dans un intervalle de temps raisonnable, vous répétez la procédure d'enfoncement du bouton du micro lorsque vous êtes plus près de la RCO.

A76 GÉNÉRALE

FRÉQUENCE OBLIGATOIRE (MF):

La désignation d'une zone MF est indiquée par le sous-titre **MF**, p. ex.,

COMM

MF	radio 118.7 04-12Z† 5NM 3100 ASL (RAC 602.98)
-----------	---

À l'intérieur des zones MF, les exigences de rapports MF (RAC 602.98) sont obligatoires.

Transport Canada a attribué une fréquence obligatoire (MF) qui doit être utilisée à certains aérodromes non contrôlés ou à des aérodromes non contrôlés à certaines heures. Les aéronefs qui évoluent dans une zone où la MF est applicable (zone MF), tant au sol qu'en vol, doivent être équipés d'une radio en état de fonctionnement, permettant d'établir des communications. Ces aéronefs doivent également suivre les procédures spécifiées.

Une zone MF sera établie à un aérodrome où le volume et la diversité du trafic sont tels que la mise en place de procédures MF contribuerait à améliorer la sécurité. La station au sol où une zone MF a été établie peut être ou non en service. Lorsque la station au sol est en service, par exemple, une FSS, un RAAS fourni par l'intermédiaire d'une RCO, une CARS ou un UNICOM d'approche (AU), tous les comptes rendus obligatoires pour évoluer à l'intérieur, ou avant d'entrer dans la MF devront être adressés à la station au sol. Toutefois, lorsque la station au sol n'est pas en service, les comptes rendus obligatoires pour évoluer à l'intérieur, ou avant d'entrer dans la MF, devront être diffusés.

Aux aérodromes où il existe une MF et où le volume de trafic est tel qu'une deuxième fréquence est requise pour réduire la congestion radio, le ministre peut exempter les pilotes des exigences précisées aux paragraphes 602.97(2), 602.98(1) et à l'article 602.99 du RAC et stipuler des restrictions d'exploitation dans le Supplément de vol Canada (CFS) pour l'utilisation d'une fréquence de service consultatif sol (GND ADV); servant à la fourniture des informations sur le trafic, des autorisations avant de circuler et d'autres renseignements consultatifs.

Les pilotes doivent toutefois continuer de se conformer aux articles 602.100 à 602.103 (inclusivement) du RAC.

Le rayon à partir du centre de l'aérodrome ainsi que la limite verticale de l'espace aérien au-dessus du niveau moyen de la mer (ASL), auxquels s'applique la MF, seront indiqués sous la rubrique **MF**.

FRÉQUENCE DE TRAFIC D'AÉRODROME (ATF):

Une fréquence de trafic d'aérodrome (ATF) est publiée dans les Suppléments et est généralement assignée aux aérodromes non contrôlés, qui sont utilisés, mais ne rencontrant pas les critères pour les fréquences obligatoires. Ceci permet à tous les aéronefs équipés d'un émetteur-récepteur qui évoluent au sol ou à l'intérieur de la zone de la fréquence de trafic d'aérodrome, d'être à l'écoute sur une fréquence commune et de suivre une procédure commune de compte rendu. L'ATF sera généralement la fréquence de la station au sol, (UNICOM ou radio aéroport), là où une existe, ou 123.2 MHz dans le cas contraire.

Le rayon à partir du centre de l'aérodrome ainsi que la limite verticale de l'espace aérien au-dessus du niveau de la mer (ASL), auxquels s'applique la fréquence de l'ATF, seront indiqués sous la rubrique **COMM**.

CONTACT INITIAL D'ARRIVÉE MF/ATF:

Conformément à l'article 602.97 (1) et (2) du RAC, le commandant de bord qui utilise un aéronef VFR ou IFR, muni d'équipement de radiocommunications, à l'intérieur d'une zone MF doit maintenir l'écoute permanente sur la fréquence obligatoire précisée pour cette zone.

Conformément à l'article 602.101 (a) du RAC, le commandant de bord d'un aéronef VFR qui arrive à un aérodrome non contrôlé qui se trouve à l'intérieur d'une zone MF doit signaler avant l'entrée dans la zone MF et, si les circonstances le permettent, au moins cinq minutes avant l'entrée dans cette zone, la position de l'aéronef, l'altitude, l'heure d'atterrissage prévue et ses intentions concernant la procédure d'arrivée.

Conformément à l'article 602.104 (2) (a) (i) du RAC, le commandant de bord d'un aéronef IFR qui prévoit effectuer une approche ou un atterrissage à un aérodrome non contrôlé, doit signaler ses intentions concernant l'utilisation de l'aéronef cinq minutes avant l'heure prévue du commencement de la procédure d'approche, en précisant l'heure d'atterrissage prévue.

Ces procédures devraient s'appliquer également aux aérodromes utilisant une fréquence ATF.

AÉRODROMES NON CONTRÔLÉS SANS ATF PUBLIÉE

Lorsqu'aucune ATF n'a été publiée dans les Suppléments, la fréquence commune pour la diffusion des positions d'aéronefs et des intentions des pilotes en vol à proximité d'un aérodrome non contrôlé est 123.2 MHz.

UNICOM:

L'acronyme UNICOM, tiré de " Universal communications " (communications universelles), est une installation de communications air-sol privée offrant un service consultatif privé aux aérodromes non contrôlés. Le choix de fréquences pour ces stations est 122.7, 122.8, 123.0, 123.3, 123.5, 122.35, 122.95, 123.35, 122.725, 122.775 et 122.825 MHz.

L'usage de renseignements obtenus d'une station UNICOM est entièrement à la discrétion du pilote. Les fréquences sont publiées dans les publications d'information aéronautique à titre de " service " aux pilotes, mais Transports Canada n'assume aucune responsabilité pour l'usage qui est fait des fréquences UNICOM.

Une station UNICOM d'approche (AU) offre un service de communications air-sol et peut fournir de l'information aux pilotes en vol IFR concernant les approches et les atterrissages. Le prestataire de services doit veiller à ce que:

- les instruments météorologiques utilisés afin de fournir l'information concernant les approches et les décollages soient conformes aux normes prévues par l'alinéa 804.01(1)(c) du Règlement de l'aviation canadien ou par une exemption pertinente;
- les exploitants de stations AU satisfassent aux exigences de formation prévues à l'alinéa 804.01(1)(c) du Règlement de l'aviation canadien ou par une exemption pertinente.

Lorsque les normes figurant ci-dessus sont respectées, l'exploitant de la station AU peut indiquer un calage altimétrique de station aux fins de l'exécution d'une procédure d'approche aux instruments. La vitesse et la direction du vent pour les atterrissages directs effectués à la suite d'une approche aux instruments, peut être ou ne pas être disponible à ces installations. Consulter la section PRÉV/VOL MÉTÉO pour déterminer la disponibilité des rapports de direction/vitesse du vent ainsi que les rapports de calage altimétrique de la station UNICOM d'approche.

Les exploitants de stations AU peuvent aussi informer les pilotes sur l'état de la surface de la Piste et sur la position de véhicules ou d'aéronefs sur l'aire de manœuvre.

Une station UNICOM d'approche sera indiquée par " UNICOM (AU) " dans le Canada Air Pilot et le Supplément de vol - Canada (CFS).

RADIO D'AÉROPORT (APRT RDO):

Le service radio d'aéroport est fourni par des observateurs/communicateurs (O/C) qui sont certifiés pour faire les observations météorologiques de l'aviation et les communications radio afin de faciliter les départs et les arrivées des aéronefs (les O/C sont autorisés à fournir un calage altimétrique pour une approche aux instruments) aux aérodromes non contrôlés (voir l'AIM de TC RAC).

ACTIVITÉS DE VOL À VOILE:

La fréquence 123.4 MHz est assignée aux activités de vol à voile, incluant les ballons, les planeurs, les ultra-légers et les vols libres. Elle peut aussi être désignée comme une ATF aux aérodromes dont le vol à voile constitue l'activité principale.

UNITÉ MILITAIRE DE SERVICE CONSULTATIF EN VOL (MFAU):

La désignation d'une MFAU est indiquée par une entrée MF aux aérodromes militaires. Par exemple:

COMM**MF**

Namao advsy 118.0 ltd hrs O/T tfc 118.0 5 NM 3400 ASL

Le MDN exploite des MFAU qui fournissent des services d'information de vol qui rehaussent la sécurité et l'efficacité des vols. On peut obtenir ces services en appelant la station compétente suivie de "Advisory" (p. ex. "Namao Advisory"). La MFAU fournit des services d'information de vol en route, des services consultatifs d'aéroport, le contrôle au sol, les rapports de condition du champ d'aviation, la planification de vol, les services d'alerte, l'aide à la navigation, les NOTAM, PIREP et rapports météorologiques. On peut utiliser une MFAU pour accepter et transmettre des rapports de position VFR et IFR et des autorisations ATC.

NOTE: MFAUs fourni le contrôle intégral au sol. Ce contrôle est différent du contrôle des véhicules en ce qu'il s'applique également aux aéronefs au sol. Ils fournissent aussi des signaux visuels aux aéronefs en vol. Les signaux ont la même signification que dans l'AIM de TC. C'est à la discrétion des pilotes de les accepter. Ce ne sont pas des instructions de contrôle mais consultatif seulement.

A78 GÉNÉRALE

NAVIGATION (NAV)

		Hauteur (ASL) de l'antenne, si connue	
		Arrêts imprévus ne font pas l'objet d'un NOTAM	
		Codes complémentaires	Installation non NAV CANADA
NAV	NDB	X 385 (TL) N43 44 17 W79 34 18	Privé Non surveillé
		UPLANDS (YUP) 352 (M) N45 13 45 W75 29 36	
	VOR/DME	YYZ 112.15 Ch 58(Y) N43 39 29 W79 37 54 (541')	
	VORTAC	SSM 112.2 Ch 59 N46 24 43 W84 18 53 (1770')	
	DME	PLL 110.75 Ch 44(Y) N53 18 37 W110 04 53 (2210')	
	TACAN	UMJ Ch 36 N50 19 51 W105 33 43 sur l'A/D	
	ILS	IYY-109.7 (piste 06-24) RVR	
	PAR	119.0 134.1 226.3 289.4 304.6 341.3 378.5 352 (E)	
		<i>La deuxième piste indique une capacité de radio alignement arrière</i>	<i>Canal apparié à la fréquence DME en mode "X" sauf lorsque (Y) indique mode "Y". Référez à la section D pour le plan d'appariement de fréquences DME.</i>

NOTE: Pour toute NAVAID situé à l'intérieur du NDA, la variation magnétique ne s'applique pas; tout VOR ou TACAN situé à l'intérieur du NDA est orienté au nord vrai.

ÉNUMÉRATION DES AIDES À LA NAVIGATION:

Toutes les aides à la navigation figurent dans la section D, Aides de radionavigation et de communications, sous la rubrique **AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR**.

Les installations de navigation qui ne sont pas reliées à un aéroport, servant d'aides d'approche aux instruments, portant le même nom, ou étant dans un rayon de 5NM de l'aéroport, figurent également sous la rubrique **NAV** pour cet aéroport. Les installations situées à plus de 5NM d'un aéroport fournissant un avantage opérationnel (p. ex., aéroport éloigné) peuvent également figurer sous la rubrique **NAV**. Toutefois, aucune aide à la navigation n'y figurera si elle est à plus de 25NM de l'A/D, à moins qu'elle ne soit utilisée pour des approches aux instruments.

Les installations de navigation qui ne sont pas dans ces catégories figurent dans la section D, Aides de radionavigation et de communications, sous la rubrique **AIDES RADIONAVIGATION PAR LOCALITÉ**.

NOTE: Les pilotes désirant utiliser les coordonnées géographiques sous forme décimale peuvent consulter la section D sous la rubrique **AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR**.

CODES COMPLÉMENTAIRES:

Ces codes peuvent apparaître après les fréquences des installations de navigation soit seuls, soit groupés. Ils ont les significations suivantes:

- A ATIS (Service automatique d'information de région terminale)
- T Une agence de la ATC (sauf PAR) peut transmettre mais non recevoir sur cette fréquence
- L NDB puissance d'émission inférieure à 50 watts
- M NDB puissance d'émission entre 50 et jusqu'à 2000 watts
- H NDB puissance d'émission supérieure ou égale à 2000 watts
- Z 75 MHz - radioborne

A79 GÉNÉRALE

RADAR D'APPROCHE DE PRÉCISION (PAR)

Tous les PAR militaires fonctionnent de façon continue par condition météorologique de vol aux instruments, sauf indication contraire.

PROCÉDURES (PRO)

<p>PRO</p>	<p>HÉLI</p> <p>Arr 2000 ASL, dép 1500 ASL. Ops sur skis interdites.</p> <p>Utiliser les routes héli telles que montrées sur la VTPC Montréal ou telles qu'avisées par ATC.</p> <p>BRUIT</p> <p>Critères acoustiques d'utilisation (RAC 602.105):</p> <p>A. Piste 11 préférentielle.</p> <p>B. Départ piste 29: monter dans l'axe de piste jusqu'à 1000 ASL.</p> <p>C. Les posés-décollés piste 29 ne sont pas permis entre 23-06 (heure locale).</p> <p>Pistes soumises aux critères acoustiques (RAC 602.106):</p> <p>Circuits piste 29: monter dans l'axe de piste, tourner à gauche, suivre les lignes à haute tension et la route 337 jusqu'à la hauteur du centre-d'achats puis tourner à gauche en vent arrière pour le circuit piste 29.</p>
-------------------	---

Critères acoustiques d'utilisation/Pistes soumises aux critères acoustiques

Procédures concernant les hélicoptères

La rubrique **PRO** concerne les circuits et les altitudes, les routes VFR particulières dans les zones, les restrictions à certains types de trafic, d'autres activités aériennes dans les zones, les procédures particulières concernant les hélicoptères et les Critères acoustiques d'utilisation/ Pistes soumises aux critères acoustiques.

Les restrictions relatives à l'exploitation qui sont spécifiées par le Ministre afin de se conformer au Certificat d'aéroport émis pour l'aérodrome/héliport seront indiquées par (RAC 602.96).

Les circuits se font à gauche à moins que la mention de circuits obligatoires à droite ne soit spécifiée (RAC 602.96), p. ex.,

PRO	Circuits à droite pistes 22, 28 & 34 (RAC 602.96)
------------	---

Les Critères acoustiques d'utilisation et/ou les Pistes soumises aux critères acoustiques, sont indiquées dans (RAC 602.105) ou (RAC 602.106) respectivement. Pour de plus amples renseignements au sujet des Critères acoustiques d'utilisation et/ou les Pistes soumises aux critères acoustiques, consulter l'AIP AD 2.21.

Les trajets d'approche et de départ sont identifiés par leur relèvement arr/dép par rapport à l'héliport, la pente en pourcentage (si elle est fournie), la classification (H1, H2 ou H3) et toute autre restriction.

Classification des héliports:

H1 : Les hélicoptères autorisés à utiliser un héliport H1 (arr/dép) sont des hélicoptères multi-moteurs qui peuvent demeurer à au moins 4,5 m (15 pi) au-dessus de tous les obstacles en conformité avec les opérations avec un moteur inopérant du manuel de vol de l'aéronef.

H2 : Les hélicoptères autorisés à utiliser un héliport H2 (arr/dép) sont des hélicoptères multi-moteurs.

H3 : Les héliports H3 (arr/dép) sont disponibles pour les hélicoptères monomoteurs ou multi-moteurs.

Cette rubrique est utilisée en conjonction avec le croquis d'aérodrome et la Carte de procédures terminale VFR (VTPC) lorsque fournis.

PRO	<p>Arr/dép 053° & 233° du héli, pente 16 % (H2)</p> <p>Arr/dép entre 270° & 040° du héli, pente 4.5 % (H1)</p> <p>Arr/dép 105° du héli, pente 6 % (H3), utilisation de jour seulement</p> <p>Arr/dép 356° du héli, pente 12 % (H2), utilisation jour/nuit</p> <p>Arr/dép 140° du héli, pente 12 % (H2), SIVN requis la nuit (RAC 602.96)</p>
------------	--

ATTENTION

Information brève décrivant des conditions de nature permanente (90 jours ou plus), concernant des installations aéronautiques ou une situation dangereuse, dont la connaissance est essentielle à l'exploitation des aéronefs en toute sécurité.

PLANIFICATION

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PLAN DE VOL / ITINÉRAIRE DE VOL	C2
COMPTES RENDUS DE POSITION EN VOL VFR	C2
COMPTES RENDUS DE POSITION EN VOL IFR	C2
CONTENU DU COMPTE RENDU D'ARRIVÉE	C2
PIREP	C2
PRÉFIXES ET SUFFIXES D'ÉQUIPEMENT	C3
UTILISATION DES CODES DE TRANSPONDEUR	C6
PLAN DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (ESCAT)	C7
LIMITES DES ESPACES AÉRIENS CANADIENS	C7
RÉGIONS DE CALAGE ALTIMÉTRIQUE ET MONTAGNEUSE	C9
CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE AÉRIEN	C10
CLASSIFICATION DE L'ESPACE AÉRIEN	C10
ESPACE AÉRIEN D'UTILISATION DE TRANSPONDEUR	C11
TRANSPONDEUR - EXIGENCES	C11
ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR CONTRÔLÉ	C12
ALTITUDES DE CROISIÈRE ET NIVEAU DE VOL APPROPRIÉS À LA ROUTE DE L'AÉRONEF	C12
MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES VFR	C14
PLANS / ITINÉRAIRES DE VOL VFR	C15
GRAPHIQUE KOCH	C15
NAV CANADA ZONE DE RESPONSABILITÉ DU FIC POUR LES RCO FISE	C16
ZONES AVEC FRÉQUENCES AIR AIR DISCRÈTES	C19
DONNÉES DE MISE À JOUR DES CARTES VFR DU QUÉBEC	C24
RESTRICTIONS DE VOL	C34
SYSTÈME DE ROUTES IFR OBLIGATOIRES	C35
ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV	C86
PROGRAMME DES ROUTES NORD-AMÉRICAINES (NRP)	C107
ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES (NAR) POUR LE TRAFIC DE L'ATLANTIQUE NORD (NAT)	C108
COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU	C111

C2 PLANIFICATION

PLAN DE VOL / ITINÉRAIRE DE VOL

L'avis déposé doit contenir les renseignements suivants dans l'ordre indiqué:

- | | |
|--|--|
| 1. Identification de l'aéronef (la marque d'immatriculation de l'aéronef, le numéro du vol ou l'indicatif radio) | nécessaire) |
| 2. Règles de vol | 17. Renseignements divers |
| 3. Type de vol | 18. Autonomie (heures et minutes) |
| 4. Nombre (si supérieur à un) | 19. Nombre total de personnes à bord |
| 5. Type d'aéronef | 20. Type de radiobalise de secours* |
| 6. Catégorie de turbulence de sillage | 21. Équipement de survie (type, gilets de sauvetage, canots) |
| 7. Équipement (voir page C3) | 22. Couleur et marque de l'aéronef |
| 8. Aérodrome de départ | 23. Remarques (autres équipements de survie) |
| 9. Heure de départ (UTC) - prévue/réelle | 24. Compte rendu d'arrivée - endroit où celui-ci sera déposé* |
| 10. Vitesse de croisière | 25. Nom et numéro ou adresse de la personne ou compagnie à aviser si des mesures SAR doivent être entreprises* |
| 11. Altitude / Niveau de vol | 26. Nom du pilote |
| 12. Route | 27. Numéro de licence du pilote (licence canadienne de pilote seulement)* |
| 13. Aérodrome de destination | |
| 14. Durée totale estimée (heures et minutes) | |
| 15. Temps SAR* | |
| 16. Aérodrome de dégagement (si | |

* N'est pas requis pour un plan de vol/itinéraire de vol OACI.

MIL: Les vols dont le point d'origine se trouve dans des localités où il n'existe pas de services MDN de planification de vol doivent remplir le formulaire de plan de vol/itinéraire de vol canadien de NAV CANADA, comme cela est décrit dans le présent document. Voir l'AIM de TC RAC pour des instructions détaillées sur la façon de remplir le formulaire de NAV CANADA.

COMPTES RENDUS DE POSITION EN VOL VFR

Les comptes rendus de position VFR ne sont pas requis (à l'exception des comptes rendus ADIZ) mais peuvent être utiles en cas de recherche et sauvetage. Communiquer par radio avec un FIC ou une FSS. En espace aérien non contrôlé communiquer sur la fréquence FISE publiée et émettre aussi sur 126.7.

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1. Identification | 4. Altitude |
| 2. Position | 5. Plan de vol VFR |
| 3. Heure de passage | 6. Destination |

COMPTES RENDUS DE POSITION EN VOL IFR

- | | |
|-------------------|--|
| 1. Identification | 5. Type de plan de vol ou d'itinéraire de vol* |
| 2. Position | 6. Point de compte rendu et ETA** suivant |
| 3. Heure | 7. Nom du prochain point de compte rendu |
| 4. Altitude | 8. Remarques |

* Si vous fournissez un compte rendu de position par l'entremise de la surveillance dépendante automatique (ADS), il n'est pas nécessaire d'indiquer le type de plan de vol.

** Si l'heure d'arrivée au prochain point de compte-rendu diffère de trois minutes ou plus de l'heure prévue déjà transmise, une estimée révisée devra être transmise à l'unité des services de la circulation aérienne (ATS) appropriée le plus tôt possible.

CONTENU DU COMPTE RENDU D'ARRIVÉE

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1. La marque d'immatriculation de l'aéronef, le numéro du vol ou l'indicatif radio | 3. L'aérodrome de départ |
| 2. Le type de plan de vol ou d'itinéraire de vol | 4. L'aérodrome d'arrivée |
| | 5. La date et l'heure d'arrivée |

PIREP

- | | |
|---|---|
| 1. Lieu du phénomène en relation avec NAVAID ou aérodrome ou coordonnées et heure | 5. Température |
| 2. Altitude | 6. Vitesse et direction du vent |
| 3. Type d'aéronef | 7. Turbulence (intensité, type, altitude) |
| 4. Nuage (base, étendue, sommet) | 8. Givrage (intensité, type, altitude) |
| | 9. Remarques |

C3 PLANIFICATION

PRÉFIXES ET SUFFIXES D'ÉQUIPEMENT

AÉRONEF

/H – HEAVY (lourd), pour indiquer un type d'aéronef ayant une masse de décollage de 136,000 kg (300,000 lb) ou plus;

/M – MEDIUM (moyen), pour indiquer un type d'aéronef ayant une masse de décollage de moins de 136,000 kg (300,000 lb) mais de plus de 7,000 kg (15,500 lb);

/L – LIGHT (léger), pour indiquer un type d'aéronef ayant une masse de décollage de 7,000 kg (15,500 lb) ou moins.

Séparer le type d'aéronef et la catégorie de turbulence de sillage d'union (-), ensuite, suivre les suffixes COM/NAV par un trait d'équipement SSR.

(a) Équipement COM/NAV

INSÉRER une lettre comme suit:

N – si aucun équipement COM/NAV d'approche correspondant à la route à parcourir ne se trouve à bord ou si l'équipement est hors de fonctionnement,

ou

S – si un équipement standard de type COM/NAV/d'approche pour la bord et est en état de fonctionner (voir Note 1),

et/ou

INSÉRER une ou plusieurs des lettres suivantes pour décrire l'équipement COM/NAV/d'approche disponibles et en état de fonctionner (voir Note 6):

A	Système d'atterrissage GBAS	L	ILS
B	LPV (APV avec SBAS)	M1	ATC SATVOICE (INMARSAT)
C	LORAN C	M2	ATC SATVOICE (MTSAT)
D	DME	M3	ATC SATVOICE (Iridium)
E1	FMC WPR ACARS	O	VOR
E2	D-FIS ACARS	P1	CPDLC RCP 400
E3	PDC ACARS	P2	CPDLC RCP 240
F	ADF	P3	SATVOICE RCP 400
G	(GNSS) (Note 2)	P4-P9	Réservé aux RCP
H	HF RTF	R	Approuvé pour la PBN (Note 4)
I	Navigation par inertie	S	Équipement standard (Note 1)
J1	CPDLC ATN VDL Mode 2 (Note 3)	T	TACAN
J2	CPDLC FANS 1/A HF DL	U	UHF RTF
J3	CPDLC FANS 1/A VDL Mode 4	V	VHF RTF
J4	CPDLC FANS 1/A VDL Mode 2	W	Approuvé pour le RVSM
J5	CPDLC FANS 1/A SATCOM (INMARSAT)	X	Approuvée pour le MNPS
J6	CPDLC FANS 1/A SATCOM (MTSAT)	Y	VHF avec espacement entre canaux de 8,33 kHz
J7	CPDLC FANS 1/A SATCOM (Iridium)	Z	Autre équipement à bord ou autres capacités (Note 5)
K	MLS		

Les caractères alphanumériques ne figurant pas ci-dessus sont réservés.

NOTE:

1. Si la lettre S est utilisée, l'équipement type est considéré moins qu'une autre combinaison ne soit prescrite par l'autorité ATS compétente.

PRÉFIXES ET SUFFIXES D'ÉQUIPEMENT (Suite)

2. OACI: Si la lettre " G " est utilisée, les types de renforcement précisés à la case 18 à la suite de l'indicateur " NAV/ " et séparés par une espace.
Canada: Lorsque la lettre " G " est employée sur un plan de vol approuvé conformément aux exigences prescrites dans l'AIP Canad ENR 4.3. ou tout document de remplacement. Les récepteurs certifiés sont pas obligatoires pour les vols VFR. Il est conseillé aux pilotes de plans de vol VFR lorsqu'ils utilisent un GNSS comme aide à la navigation VFR.
3. Voir la norme RTCA/EUROCAE " Interoperability Requirements Standard (ATN B1 INTEROP Standard - DO-280B/ED-110B) " pour les services de liaison de données concernant les autorisations et l'information ATC, la gestion des communications ATC et la vérification de microphone ATC.
4. Si la lettre R est utilisée, les niveaux de navigation fondée sur les performances atteints sont précisés dans la case " Renseignements divers " à renseignements sur l'application de la navigation fondée sur le segment de route, d'une route ou d'une zone en particulier se fondée sur les performances (Doc 9613).
5. Si la lettre "Z" est utilisée, précisez dans la case "Renseignements divers" l'autre équipement transporté, ou les autres capacités, à la suite de l'indicateur COM/, NAV/ et (ou) DAT, le cas échéant.
6. Les possibilités englobent l'équipement nécessaire présent à bord et en état de fonctionner, l'équipement et possibilités correspondant aux qualifications du pilote, le cas échéant, autorisation de l'autorité compétente.

Équipement et capacités de surveillance

INSÉRER "N" si l'aéronef n'est pas doté d'un équipement de surveillance pour la route à suivre ou si l'équipement n'est pas en état de fonctionner, OU

INSÉRER une ou plusieurs des lettres suivantes, jusqu'à un maximum de six, pour indiquer l'équipement de surveillance en état de fonctionner et (ou) les capacités à bord de l'aéronef:

SSR modes A et C

- A Transpondeur - Mode A (4 chiffres-4096 codes)
- C Transpondeur - Mode A (4 chiffres-4096 codes) et mode C

SSR mode S

- E Transpondeur - Mode S avec identification de l'aéronef, altitude
- H Transpondeur - Mode S avec identification de l'aéronef, altitude et capacité de surveillance améliorée
- I Transpondeur - Mode S permettant la transmission de l'identification de l'altitude-pression
- L Transpondeur - Mode S avec identification de l'aéronef, altitude et capacité de surveillance améliorée
- P Transpondeur - Mode S permettant la transmission de l'altitude-pression mais non de l'identification de l'aéronef
- S Transpondeur - Mode S permettant la transmission de l'altitude-pression et l'identification de l'aéronef
- X Transpondeur - Mode S, sans transmission de l'identification de l'aéronef

C5 PLANIFICATION

PRÉFIXES ET SUFFIXES D'ÉQUIPEMENT (Suite)

Note - La capacité de surveillance améliorée permet à un aéronef de transmettre des descendante par l'intermédiaire d'un transpondeur mode S.

ADS-B

- B1 Capacité ADS-B émission de 1 090 MHz spécialisée
- B2 Capacité ADS-B émission et réception de 1 090 MHz spécialisée
- U1 Capacité ADS-B émission utilisant l'UAT
- U2 Capacité ADS-B émission et réception utilisant l'UAT
- V1 Capacité ADS-B émission utilisant la VDL Mode 4
- V2 Capacité ADS-B émission et réception utilisant la VDL mode 4

ADS-C

- D1 ADS-C avec capacité FANS 1/A
- G1 ADS-C avec capacités ATN

Les caractères alphanumériques ne figurant pas ci-dessus sont réservés.

Exemple: ADE3RV/HB2U2V2G1

Note.- Les applications de surveillance supplémentaires devraient "Renseignements divers" à la suite de l'indicateur SUR/.

Tout autre renseignement nécessaire dans l'ordre énuméré ci-après, sous la forme de l'indicateur approprié choisi parmi ceux qui sont définis ci-dessous, suivi d'une barre oblique et des renseignements à donner.

STS/ Raison du traitement spécial de la part des services ATS, p. ex., mission SAR, comme suit :

- ALTRV: vol effectué conformément à une réservation d'altitude.
- ATFMX: vol exempté des mesures ATFM par l'autorité ATS compétente.
- FFR: lutte incendie.
- FLCTK: vérification en vol de l'étalonnage d'aides de navigation.
- HAZMAT: vol transportant des marchandises dangereuses.
- HEAD: vol avec statut " Chef d'État "
- HOSP: vol sanitaire déclaré par les autorités médicales.
- HUM: vol effectué dans le cadre d'une mission humanitaire.
- MARSA: vol pour lequel la responsabilité de la séparation par rapport aux vols militaires incombe à un organisme militaire.

MEDEVAC: vol d'évacuation sanitaire (urgence vitale).

NONRVSM: vol sans capacités RVSM prévoyant d'utiliser un espace aérien RVSM.

SAR: vol participant à une mission de recherches et sauvetage.

STATE: vol participant à une opération des services militaires, de la douane ou de la police.

Les autres raisons de traitement spécial de la part des services ATS seront indiquées à la rubrique " RMK/ "

PBN/ Précision des capacités RNAV et/ou RNP : Consigner le plus grand nombre possible des descripteurs suivants qui s'appliquent au vol, jusqu'à un maximum de 8, soit 16 caractères au plus.

Spécifications RNAV à indiquer dans la case 18 du plan de vol : Renseignements divers

A1	RNAV 10 (RNP 10)
B1	RNAV 5 tous capteurs permis
B2	RNAV 5 GNSS
B3	RNAV 5 DME/DME
B4	RNAV 5 VOR/DME
B5	RNAV 5 INS ou IRS
B6	RNAV 5 LORAN C
C1	RNAV 2 tous capteurs permis
C2	RNAV 2 GNSS
C3	RNAV 2 DME/DME
C4	RNAV 2 DME/DME/IRU
D1	RNAV 1 tous capteurs permis
D2	RNAV 1 GNSS
D3	RNAV 1 DME/DME
D4	RNAV 1 DME/DME/IRU

Spécifications RNP à indiquer dans la case 18 du plan de vol : Renseignements divers

L1	RNP 4
O1	RNP 1 de base tous capteurs permis
O2	RNP 1 de base GNSS
O3	RNP 1 de base DME/DME
O4	RNP 1 de base DME/DME/IRU
S1	RNP APCH
S2	RNP APCH avec baro-VNAV
T1	RNP AR APCH avec RF (autorisation spéciale requise)
T2	RNP AR APCH sans RF (autorisation spéciale requise)

L'OACI n'a pas encore attribué une combinaison alphanumérique à deux chiffres à l'indicatif RNP 2 pour décrire ce dernier à la rubrique PBN/. Pour un vol avec capacités RNP 2, inscrire la lettre " Z " dans la case 10 et indiquer " RNP2 " après NAV/ dans la case 18 : NAV/RNP2.

UTILISATION DES CODES DE TRANSPONDEUR**IFR:**

Espace aérien contrôlé de haute altitude—Mode A, Code 2000 plus Mode C, lorsque l'ATC ne donne aucune directive.

Espace aérien non contrôlé de haute altitude—Mode A, Code 2000 plus Mode C si disponible, lorsque l'ATC ne donne aucune directive.

Espace aérien contrôlé de basse altitude À plus de 12,500 ASL

– Mode A, Code 1000 plus Mode C, lorsque l'ATC ne donne aucune directive.

Tout autre espace aérien de basse altitude—Mode A, Code 1000 plus Mode C si disponible, lorsque l'ATC ne donne aucune directive.

VFR:

Code 1200, en vol à 12,500 ASL et moins

Code 1400, en vol au-dessus de 12,500 ASL

NOTE: Lorsqu'un appareil quitte l'espace aérien auquel un code déterminé a été assigné, le pilote doit utiliser le code approprié indiqué ci-dessus.

Cas d'urgence	–	Panne de communication	–	Mode A, code 7600
		État d'urgence	–	Mode A, code 7700
		Détournement	–	Mode A, code 7500

AVERTISSEMENT: Les pilotes doivent sélectionner avec soin les codes de transpondeur afin d'éviter d'afficher par inadvertance un code d'urgence.

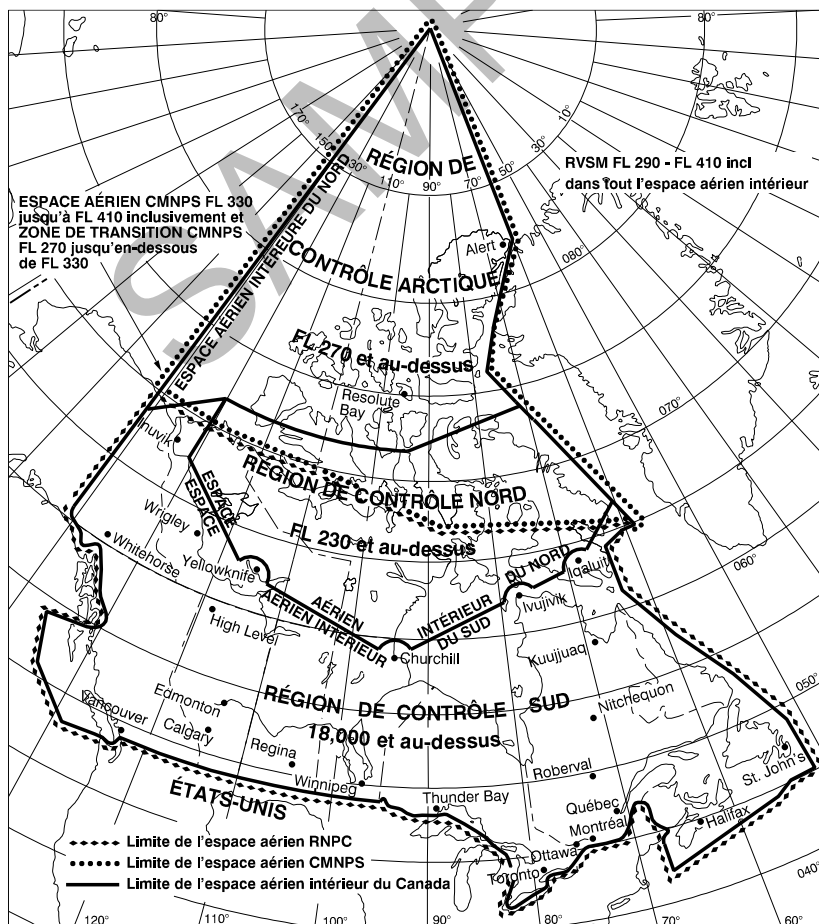
Les équipages du conduite d'aéronefs équipés de transpondeurs capables de transmission automatique d'altitude en Mode C sont priés de régler leurs transpondeurs sur le Mode C lorsqu'ils volent dans l'espace aérien canadien sauf si l'ATC leur demande de couper l'émission sur ce mode.

C7 PLANIFICATION

PLAN DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (ESCAT)

1. Les règlements ESCAT ne seront mis en vigueur qu'en temps de crise ou de guerre et les restrictions aux mouvements des aéronefs ne seront imposées que pour la durée et dans les limites des besoins tactiques militaires. Quand le plan est en vigueur, il s'applique à l'ensemble de l'espace aérien canadien. Le plan total, y compris les numéros de priorité de la circulation aérienne en temps de guerre et les zones ESCAT, est contenu dans une publication conjointe MDN/TC.
2. Quand ils sont avisés que l'ESCAT est en vigueur, les pilotes des aéronefs, qui évoluent au Canada, qui survolent le pays ou qui prévoient de le faire, doivent:
 - (a) se conformer aux instructions des unités ATC pour changer de cap ou d'altitude ou pour atterrir;
 - (b) indiquer le numéro de priorité de la circulation aérienne en temps de guerre quand ils déposent leur plan de vol et obtenir l'approbation de l'unité ATC compétente avant le décollage; et
 - (c) rendre compte de leur position conformément aux règles de vol aux instruments et/ou selon les ordres applicables du commandement du groupe.

LIMITES DES ESPACES AÉRIENS CANADIENS



NOTE: Seulement les aéronefs certifiés par l'état d'immatriculation comme rencontrant les spécifications de performances minimales de navigation (MNPS) de l'Atlantique Nord ou du Canada seront autorisés à être exploités à l'intérieur de l'espace aérien CMNPS désigné à moins que l'unité de contrôle de la circulation aérienne concernée n'indique qu'elle peut fournir les services demandés par l'aéronef en question sans pénaliser les aéronefs certifiés d'après les normes CMNPS.

Voir l'AIM de TC RAC pour détails.

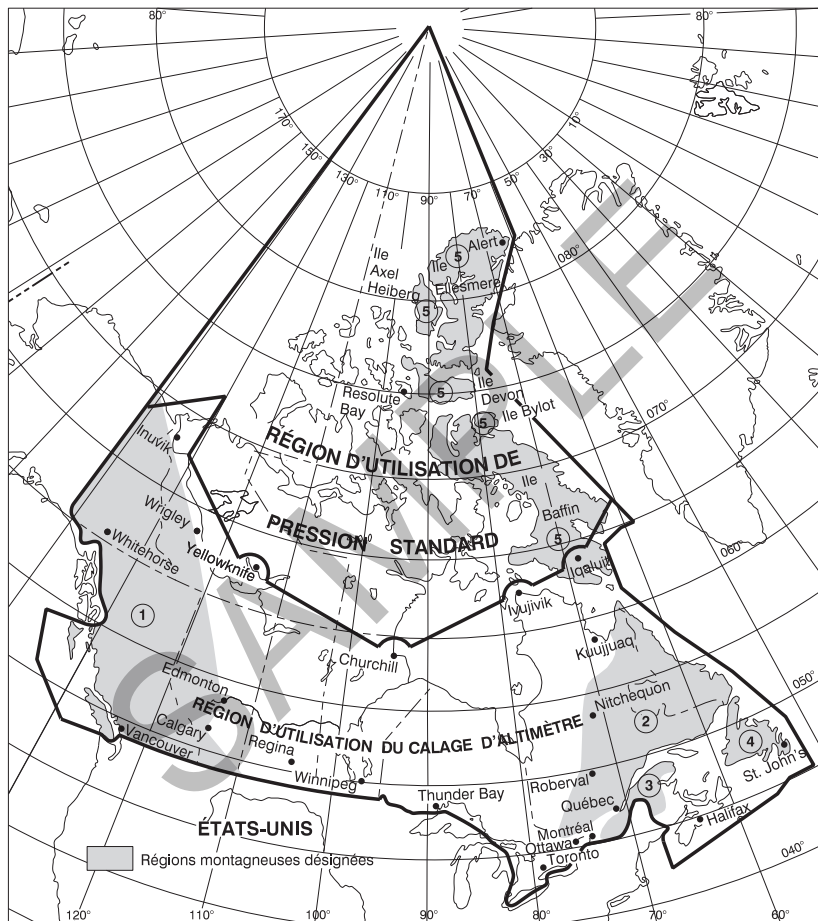
Minimum réduit d'espacement vertical (RVSM)

Voir l'AIM de TC RAC pour détails.

SAMPLE

C9 PLANIFICATION

RÉGIONS DE CALAGE ALTIMÉTRIQUE ET MONTAGNEUSE



Les aéronefs volant en régime IFR dans les régions désignées montagneuses en-dehors des voies et routes aériennes publiées, doivent être à une altitude d'au moins 2000 pieds au-dessus du plus haut obstacle à l'intérieur de 5NM de l'aéronef lorsque dans les zones 1 et 5, ou 1500 pieds dans les zones 2, 3 et 4. Consulter le Manuel des espaces aériens désignés pour connaître la définition officielle des différentes zones.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE AÉRIEN

CLASSIFICATION DE L'ESPACE AÉRIEN

Pour des renseignements supplémentaires concernant l'espace aérien du Canada, voir le *Manuel des espaces aériens désignés (DAH)*, TP 1820F de Transports Canada.

Espace aérien de classe "A" (IFR)

Espace aérien contrôlé de niveau supérieur où seuls les vols IFR sont autorisés. L'ATC assure la séparation à tous les aéronefs. Les dimensions verticales de l'espace aérien de classe A sont les suivantes:

Région de contrôle du sud	– 18,000 ASL à FL600 inclusivement
Région de contrôle du nord	– FL230 à FL600 inclusivement
Région de contrôle de l'arctique	– FL270 à FL600 inclusivement

Espace aérien de classe "B" (IFR et VFR)

Espace aérien contrôlé où les vols IFR et VFR sont autorisés. Applicable à tout l'espace aérien de niveau inférieur contrôlé au-dessus de 12,500 ASL ou à partir de l'altitude minimale enroute et au-dessus, l'altitude la plus élevée étant retenue, jusqu'à 18,000 ASL exclusivement. L'ATC assure la séparation à tous les aéronefs.

Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminal qui s'y rattachent peuvent être également désignées espace aérien de classe B.

Espace aérien de classe "C" (IFR et VFR)

Espace aérien contrôlé où les vols IFR et VFR sont autorisés, mais où les vols VFR doivent obtenir une autorisation avant d'entrer. L'ATC assure la séparation à tous les vols IFR et, au besoin afin de résoudre les conflits possibles, entre les vols VFR et IFR.

Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminal qui s'y rattachent peuvent être également désignées espace aérien de classe C.

Espace aérien de classe "D" (IFR et VFR)

Espace aérien contrôlé où les vols IFR et VFR sont autorisés, mais où les vols VFR doivent établir des communications bidirectionnelles avec l'organisme ATC compétent avant d'y pénétrer.

L'ATC assure la séparation des vols IFR seulement.

Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminal qui s'y rattachent peuvent être également désignées espace aérien de classe D.

Espace aérien de classe "E" (IFR et VFR)

Tout l'espace aérien de niveau supérieur contrôlé au-dessus du FL600. Applicable également aux voies aériennes inférieures, les routes RNAV fixes de l'espace aérien inférieur, les régions de contrôle prolongée, les zones de transition ou les zones de contrôle sans tour en opération peuvent être classées espace aérien de classe E.

Espace aérien de classe "F" (IFR et VFR)

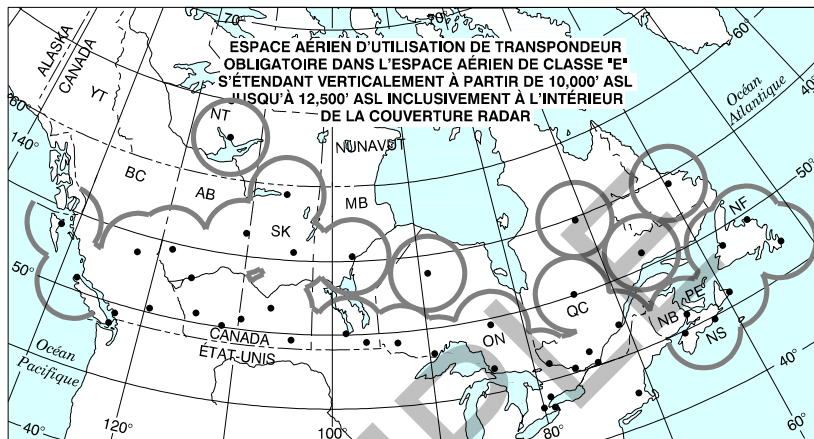
Espace aérien de dimensions définies. L'espace aérien de classe F peut être un espace aérien réglementé ou un espace aérien à service consultatif, des zones d'opérations militaires ou des zones de danger, et il peut être un espace aérien contrôlé, non contrôlé ou une association des deux.

Espace aérien de classe "G" (IFR et VFR)

Espace aérien où aucun contrôle n'est appliqué aux vols IFR ou VFR. L'espace aérien doit être classé G s'il n'a pas été désigné A, B, C, D, E ou F.

C11 PLANIFICATION

CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE AÉRIEN (Suite)
ESPACE AÉRIEN D'UTILISATION DE TRANSPONDEUR



TRANSPONDEUR - EXIGENCES

L'emport d'un transpondeur en fonctionnement comprenant un dispositif de transmission automatique d'altitude pression est requis dans l'aéronef, lorsque dans l'espace aérien suivant:

- (a) tout l'espace aérien de classe A;
- (b) tout l'espace aérien de classe B;
- (c) tout l'espace aérien de classe C; et
- (d) tout l'espace aérien de classe D et de classe E spécifiés en tant qu'espace aérien d'utilisation de transpondeur dans le Manuel des espaces aériens désignés (DAH TP 1820F), trouvé ci-après:

I. L'espace aérien de classe D dans les TCA et/ou les CZ des aérodromes suivants:

- i. Vancouver, BC CZ
- ii. Abbotsford, BC TCA
- iii. Kelowna, BC Class D CAE,
- iv. Fredericton, NB CZ, et
- v. Halifax/Stanfield Intl, NS TCA et CZ;

II. L'espace aérien de classe E de dimensions définies aux aérodromes suivants:

- i. Victoria, BC
- ii. Vancouver, BC
- iii. Abbotsford, BC
- iv. Christina Lake, AB
- v. Conklin, AB
- vi. Fort MacKay/Albian, AB
- vii. Fort MacKay/Firebag, AB
- viii. Fort MacKay/Horizon, AB
- ix. Fort McMurray/Mildred Lake, AB
- x. Kirby Lake, AB
- xi. Primrose, AB
- xii. Regina, SK
- xiii. Saskatoon/John G. Diefenbaker, SK
- xiv. Thunder Bay, ON
- xv. Toronto, ON
- xvi. Montréal (Mirabel), QC
- xvii. Moncton, NB
- xviii. Gander, NL

xix. St. John's, NL

- (e) tout l'espace aérien de classe E s'étendant verticalement à partir de 10,000 ASL jusqu'à 12,500 ASL inclusivement à l'intérieur de la couverture radar.

Les pilotes en vol IFR dans l'espace aérien contrôlé de niveau supérieur doivent régler leur transpondeur pour répondre en mode A, code 2000 et en mode C, à moins d'instructions contraires de l'ATC.

NOTE: Afin de renforcer la sécurité des vols IFR dans l'espace aérien non contrôlé de niveau supérieur, il est fortement recommandé aux pilotes de régler leur transpondeur pour répondre en mode A, code 2000 et en mode C, sauf instructions contraires de l'ATC.

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR CONTRÔLÉ

Voie aérienne – 2200 AGL jusqu'à, mais excluant 18,000 ASL - (pour les dimensions des voies aériennes, voir l'AIM de TC, section RAC).

Région de contrôle prolongée – Espace aérien contrôlé de dimensions définies s'étendant au niveau de vol à partir de 2200 AGL et au-dessus, sauf indication contraire.

Zone de contrôle – Un espace aérien contrôlé de dimensions définies s'étendant verticalement entre la surface du sol et 3000 pieds AAE (inclus) sauf indication contraire.

Région de contrôle terminal – Espace aérien contrôlé de dimensions définies désigné pour offrir un service aux aéronefs à l'arrivée, au départ et en route.

Région de contrôle terminal militaire – Un espace aérien de dimensions définies établie normalement au voisinage d'un aéroport militaire et à l'intérieur duquel des procédures et des exemptions spéciales s'appliquent à des aéronefs militaires. La terminologie "(Équivalent de la classe B, C, D, ou E)" employée pour désigner les MTCA indique le niveau de service équivalent et les règles d'exploitation pour les aéronefs civils évoluant dans la MTCA et sous le contrôle des militaires.

Zone de transition – L'espace aérien contrôlé de dimensions définies s'étendant à partir de 700 AGL sauf indication contraire, jusqu'à la base de l'espace aérien contrôlé qui s'étend au-dessus de celle-ci.

ALTITUDES DE CROISIÈRE ET NIVEAU DE VOL APPROPRIÉS À

LA ROUTE DE L'AÉRONEF

1. L'altitude et le niveau de vol appropriés pour un aéronef en vol de croisière horizontale sont déterminés conformément à :
 - (a) la route magnétique, pour le vol dans l'espace aérien intérieur du Sud; et
 - (b) la route vraie, pour un vol dans l'espace aérien intérieur du Nord.
2. Sauf autorisation contraire de l'ATC, les tables suivantes, visant l'altitude de croisière VFR, CVFR ou IFR s'appliqueront.
3. Niveaux de vol RVSM en fonction de la route suivie par l'aéronef dans l'espace aérien désigné RVSM.

ALTITUDES OU NIVEAUX DE VOL	ROUTE DE L'AÉRONEF	
	000° - 179°	180° - 359°
À INTERVALLES DE 4000' PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE VOL 290	À PARTIR DU NIVEAU DE VOL 290 (FL 290, 330, 370, 410, 450)	À PARTIR DU NIVEAU DE VOL 310 (FL 310, 350, 390, 430, 470)
RVSM	FL 290, 310, 330, 350, 370, 390, 410	FL 300, 320, 340, 360, 380, 400
À INTERVALLES DE 2000' AU-DESSUS DE 18,000 PIEDS ASL INCLUSIVEMENT, MAIS AU-DESSOUS DU FL 290	NIVEAUX DE VOL IMPAIRS (FL 190, 210, 230, ETC.)	NIVEAUX DE VOL PAIRS (FL 180, 200, 220, ETC.)

C13 PLANIFICATION

À INTERVALLES DE 2000' AU-DESSOUS DE 18,000 ASL (DANS LA RÉGION D'UTILISATION DE LA PRESSION STANDARD, ADOPTER LES NIVEAUX DE VOL CORRESPONDANT)	IFR et CVFR	IFR et CVFR
	MILLIERS DE PIEDS IMPAIRS ASL (1000, 3000, 5000, ETC.)	MILLIERS DE PIEDS PAIRS ASL (2000, 4000, 6000, ETC.)
	VFR	VFR
	MILLIERS DE PIEDS IMPAIRS +500 PIEDS ASL (3500, 5500, 7500, ETC.)	MILLIERS DE PIEDS PAIRS +500 PIEDS ASL (4500, 6500, 8500, ETC.)

SAMPLE

C14 PLANIFICATION

CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE AÉRIEN (Suite)
MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES VFR

ESPACE AÉRIEN	MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES VFR	
ZONES DE CONTRÔLE	- VISIBILITÉ AU SOL OU EN VOL: MINIMUM 3 MILLES - DISTANCE DES NUAGES-HORIZONTALE:1 MILLE ET VERTICALE: 500'; - DISTANCE DU SOL OU DE L'EAU-VERTICALE: 500'	
RÉGIONS DE CONTRÔLE	- VISIBILITÉ EN VOL: MINIMUM 3 MILLES - DISTANCE DES NUAGES - HORIZONTALE: 1 MILLE ET VERTICALE: 500'	
ESPACE AÉRIEN NON CONTRÔLÉ	1000 AGL OU PLUS	- VISIBILITÉ EN VOL: MINIMUM 1 MILLE LE JOUR, 3 MILLES LA NUIT - DISTANCE DES NUAGES: HORIZONTALE: 2000' ET VERTICALE: 500'
	AU-DESSOUS DE 1000 AGL	- VISIBILITÉ EN VOL: 2 MILLES LE JOUR (AVIONS), 1 MILLE LE JOUR (HÉLICOPTÈRES) (VOIR NOTE), 3 MILLES LA NUIT - HORS DES NUAGES

NOTE: Les aéronefs peuvent être exploités sous 1000 AGL dans un espace aérien non contrôlé pendant le jour, par visibilité de pas moins de 2 milles pour les avions et de 1 mille pour les hélicoptères, lorsqu'ils y sont autorisés dans un certificat d'exploitant aérien, un certificat d'exploitant privé ou un certificat d'exploitant d'unité de formation de vol - hélicoptère, selon le cas.

VFR SPÉCIAL (Zones de contrôle seulement)

	Visibilité en vol et visibilité au sol le cas échéant
Aéronefs autres que les giravions	1 mille
Giravions	1/2 mille

NOTE:

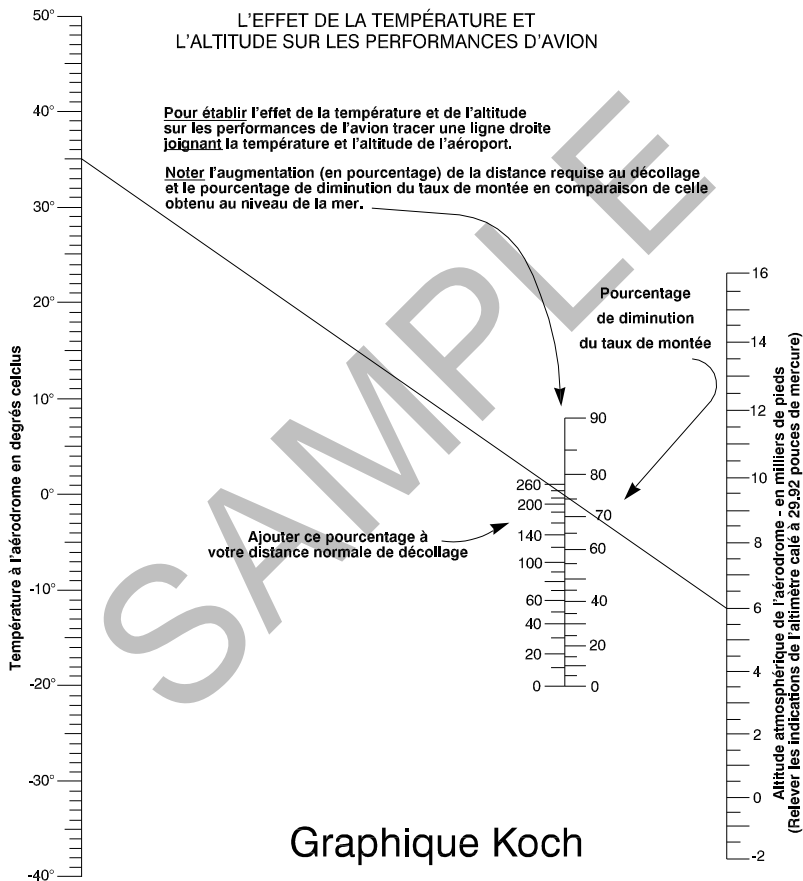
1. Tous les aéronefs y compris les hélicoptères doivent être équipés d'une radio capable de communiquer avec l'ATC et maintenir l'écoute avec cette unité de l'ATC.
2. Les aéronefs doivent être exploités hors des nuages et en vue du sol en tous temps.
3. Les hélicoptères doivent être exploités à une vitesse réduite qui permette au pilote commandant de bord de voir le trafic aérien et les obstacles à temps pour éviter une collision.
4. Lorsqu'un aéronef n'est pas un hélicoptère et est exploité la nuit, l'ATC autorisera un vol VFR spécial uniquement lorsque cette autorisation vise à permettre à l'aéronef d'atterrir à l'aérodrome de destination.

C15 PLANIFICATION

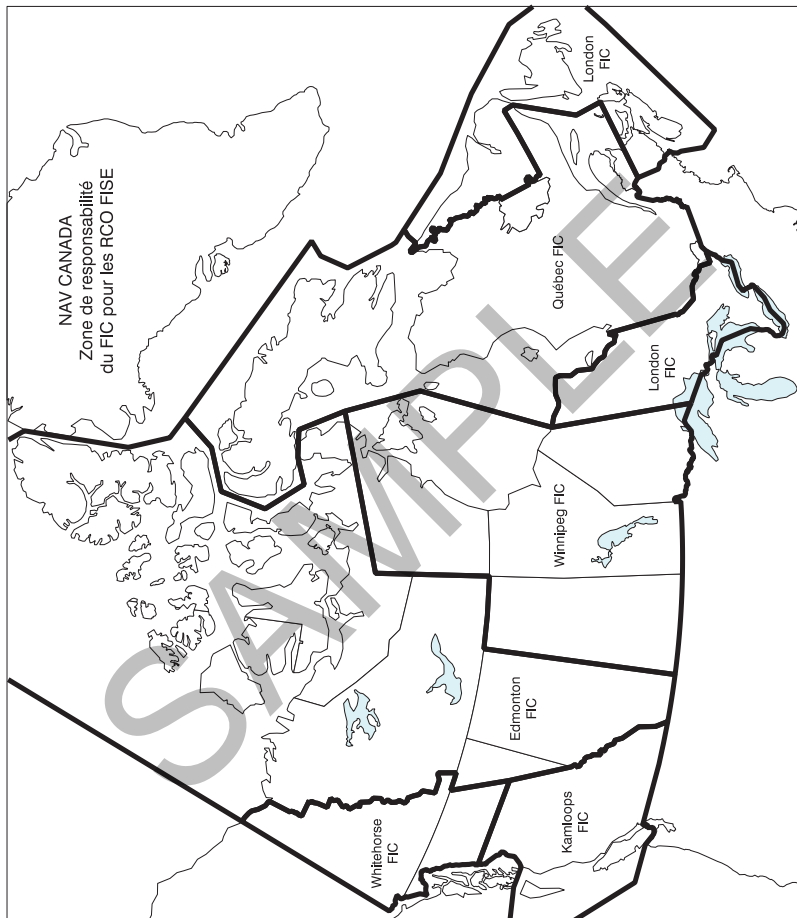
CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE AÉRIEN (Suite)
PLANS / ITINÉRAIRES DE VOL VFR

Toute personne ayant l'intention de voler en VFR dans l'espace aérien canadien doit déposer un plan de vol ou un itinéraire de vol VFR sauf si le vol s'effectue en-deçà de 25NM de l'aérodrome de départ.

GRAPHIQUE KOCH



NAV CANADA ZONE DE RESPONSABILITÉ DU FIC POUR LES RCO FISE



C17 PLANIFICATION

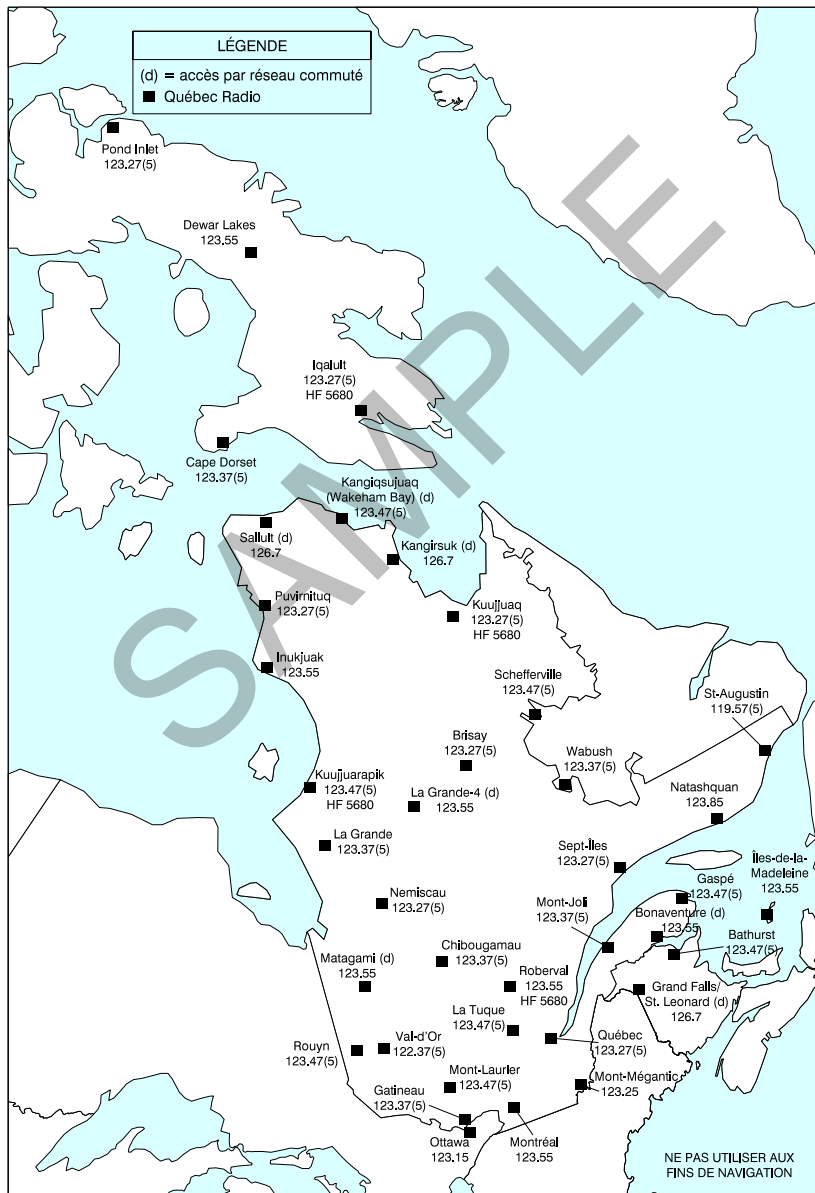
QUÉBEC FIC FISE RCOs

(Indicatif d'appel QUÉBEC RADIO)

(urgence seulement 418-871-7464)

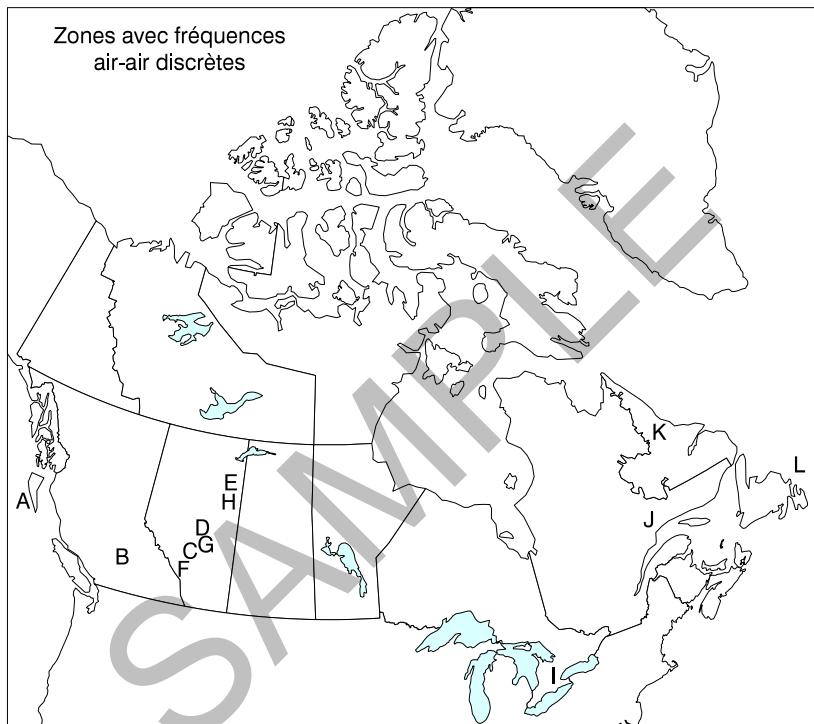
Bathurst 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) RCO (N47 37 W65 44)
Bonaventure 123.55 (FISE) DRCO (N48 08 W66 07)
Brisay 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) RCO (N54 23 W70 35)
Cape Dorset 123.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N64 14 W76 32)
Charlo (U) (N47 59 W66 20)
Chibougamau 123.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N49 47 W74 32)
Dewar Lakes 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) (N68 39 W71 14)
Gaspé 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) (N48 47 W64 29)
Gatineau 123.375 (FISE) (N45 31 W75 34)
Grand Falls/St. Leonard 126.7 (FISE) DRCO (N47 05 W67 46)
Îles-de-la-Madeleine 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) (N47 22 W61 54)
Inukjuak 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) (N58 27 W78 07)
Iqaluit 123.275 (FISE) 5680 (FISE) 126.7 (bcst) (N63 45 W68 33)
Kangiqsujuaq (Wakeham Bay) 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) DRCO (N61 35 W71 56)
Kangirsuk 126.7 (FISE) DRCO (N60 01 W70 00)
Kuujuuaq 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) 5680 (N58 06 W68 26)
Kuujuarapik 123.475 5680 (FISE) 126.7 (bcst) (N55 17 W77 46)
La Grande 123.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N53 38 W77 42)
La Grande-4 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) DRCO (N53 52 W73 25)
La Tuque 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) (N47 25 W72 46)
Matagami 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) DRCO (N49 46 W77 48)
Mont-Joli 123.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N48 37 W68 12)
Mont-Laurier 123.475 (FISE) (N46 32 W75 49)
Mont-Mégantic 123.25 (FISE) RCO 126.7 (bcst) (N45 27 W71 07)
Montréal 123.55 (FISE) 126.7 (bcst) (N45 29 W73 46)
Natashquan 123.85 (FISE) 126.7 (bcst) (N50 11 W61 49)
Nemiscau 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (N51 44 W76 06)
Ottawa 123.15 (FISE) 126.7 (bcst) (N45 19 W75 40)
Pond Inlet 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (N72 42 W77 57)
Puvirnituq 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) RCO (N60 03 W77 17)
Québec 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (N46 47 W71 23)
Roberval 123.55 5680 (FISE) 126.7 (bcst) (N48 31 W72 16)
Rouyn 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) (N48 12 W78 50)
St-Augustin 119.575 (FISE) 126.7 (bcst) (N51 13 W58 40)
Salluit 126.7 (FISE) DRCO (N62 11 W75 40)
Schefferville 123.475 (FISE) 126.7 (bcst) (N54 49 W66 46)
Sept-Îles 123.275 (FISE) 126.7 (bcst) (N50 13 W66 16)
Val-d'Or 122.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N48 03 W77 47)
Wabush 123.375 (FISE) 126.7 (bcst) (N52 55 W66 52)

QUÉBEC FIC FISE RCOs (Suite)
(Indicatif d'appel QUÉBEC RADIO)



C19 PLANIFICATION

ZONES AVEC FRÉQUENCES AIR AIR DISCRÈTES



LÉGENDE

Colombie-Britannique

- A - Procédures radio spéciales dans les environs de l'archipel Haida Gwaii (Îles de la Reine-Charlotte)
- B - Fréquence VFR air-air commune pour le corridor du fleuve Fraser

Alberta

- C - Zone d'utilisation de fréquence commune de Cremona
- D - Zone d'utilisation de fréquence commune de trafic d'aérodrome (ATF) d'Edmonton City
- E - Zone ATF de la région nord des sables bitumineux
- F - Zone d'utilisation de fréquence commune de Pigeon
- G - Zone d'utilisation de fréquence commune de Red Deer
- H - Zone ATF de la région sud des sables bitumineux

Ontario

- I - Zones d'utilisation de fréquence commune et routes de transit VFR de Toronto

Québec

- J - Basse côte-nord corridor ATF

Terre-Neuve-et-Labrador

- K - Corridor ATF de Nain à Mary's Harbour
- L - Zone d'activités aériennes au large à l'est de St. John's, au FL55 et plus bas

QUÉBEC – BASSE CÔTE-NORD CORRIDOR ATF

Le corridor ATF s'étend de la surface jusqu'à 12,500 ASL inclusivement, à l'extérieur des zones MF (15NM de rayon, 3000' AAE) de Havre St-Pierre, Natashquan et Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Délimitation:

La région hors de l'espace aérien contrôlé délimitée, en partie, par la CZ de Sept-Îles et un arc situé à 15NM du centre de l'aéroport et comprise entre les R132 et R090 du VOR/DME YZV. Puis au nord par une tangente partant du point situé sur R090 du VOR/DME YZV à 15NM de l'aéroport de Sept-Îles et reliant les arcs de cercle de 15NM centrés sur les aéroports de Havre St-Pierre, Natashquan, Chevery, St-Augustin et Lourdes-de-Blanc-Sablon, incluant une zone formée par une droite partant d'un point de tangence de l'arc de 15NM de l'aéroport de Natashquan au NDB de YIF et la limite nord du corridor déjà décrite et excluant la CYA733(M), puis au sud par une tangente partant du NDB BX et reliant les arcs de 15NM centrés sur les aéroports de Chevery et Natashquan puis le long d'une ligne partant du point de tangence de la zone MF de Natashquan vers le NDB PN jusqu'à la rencontre de l'arc de 15NM autour de l'aéroport de Port-Menier puis dans le sens horaire vers un point situé sur R132 du VOR/DME YZV à 15NM de l'aéroport de Sept-Îles.

Exceptions:

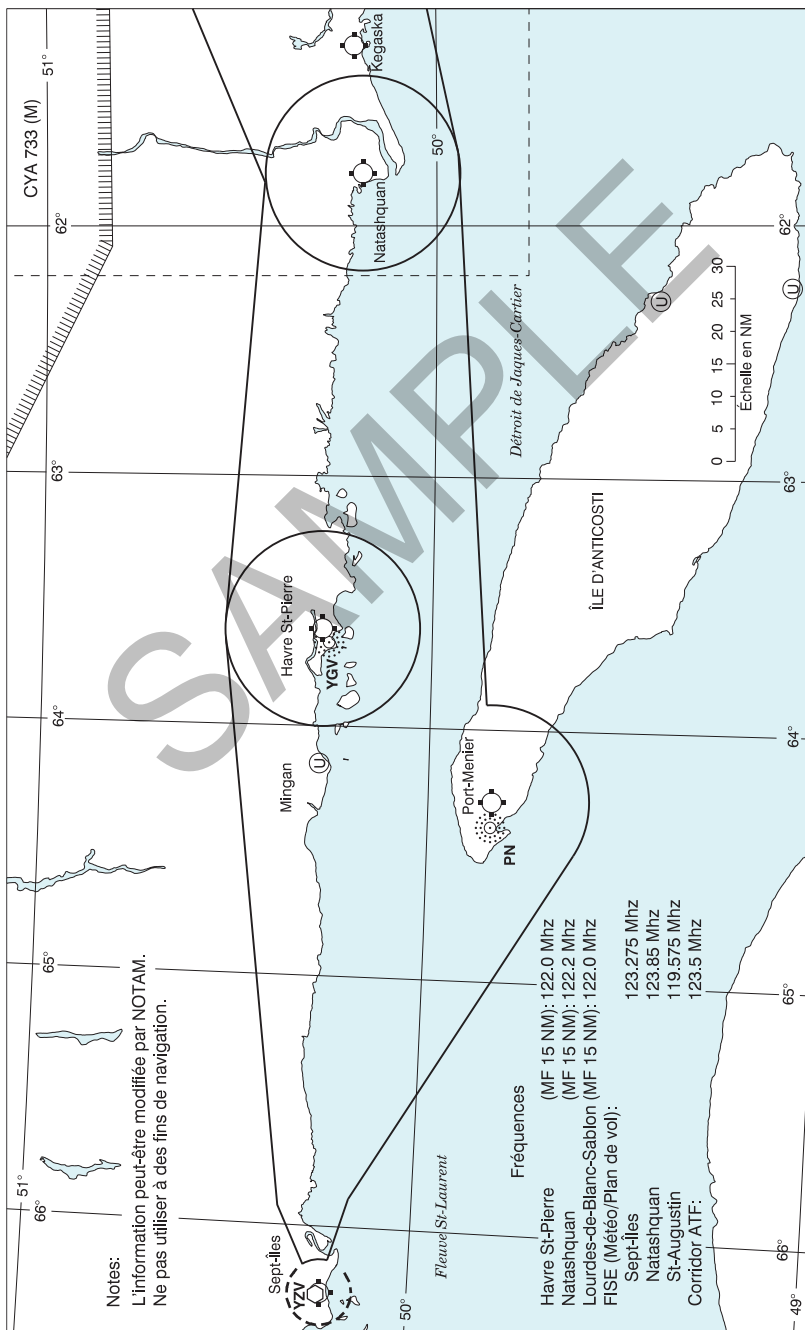
Le corridor est plafonné à mais n'incluant pas 7000 ASL dans un rayon de 15NM centré sur l'aéroport de Lourdes-de-Blanc-Sablon ainsi que dans le secteur formé par la tangente reliant les arcs de 15NM des aéroports de Lourdes-de-Blanc-Sablon et St-Augustin et par la tangente d'un arc de 15NM de l'aéroport de St-Augustin vers le NDB BX, excluant la zone MF de Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Procédures:

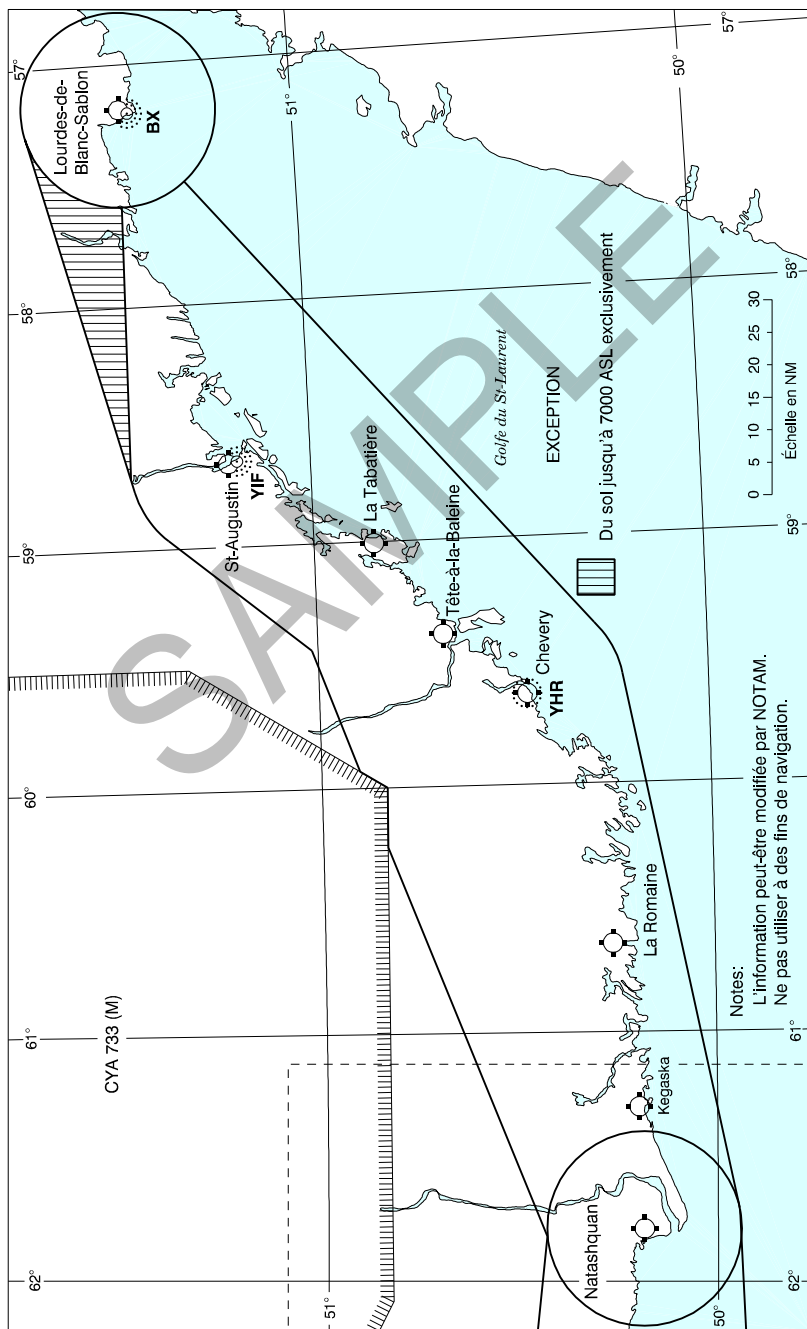
Les pilotes sont invités à suivre les procédures ATF décrites dans l'AIM de TC RAC.

C21 PLANIFICATION

QUÉBEC – BASSE CÔTE-NORD CORRIDOR ATF (Suite)

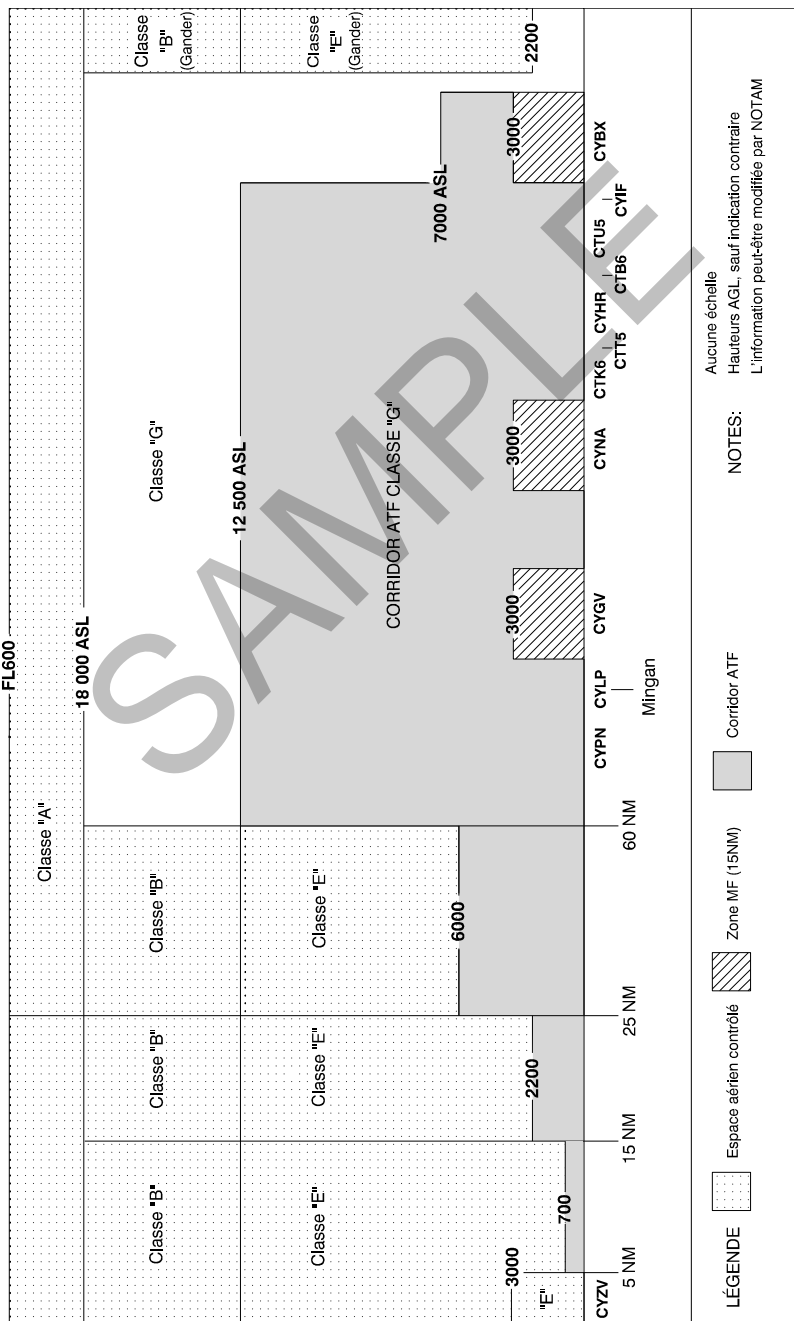


QUÉBEC – BASSE CÔTE-NORD CORRIDOR ATF (Suite)



C23 PLANIFICATION

QUÉBEC – BASSE CÔTE-NORD CORRIDOR ATF (Suite)



DONNÉES DE MISE À JOUR DES CARTES VFR DU QUÉBEC**QUÉBEC - AIDES RADIO À LA NAVIGATION**

Akulivik NDB ident "YKO" fréq 265 à N60 49 10 W78 09 18 est éliminé.
 Amos NDB ident "9Q" fréq 291 à N48 33 27 W78 14 35 est éliminé.
 Eric (Poste Montagnais) NDB ident "UAC" fréq 250 à N51 53 01 W65 43 00 est éliminé.
 La Grande Rivière NDB ident "GL" fréq 201 à N53 37 49 W77 42 15 est éliminé.
 Lebel-Sur-Quévillon NDB ident "2H" a changé à N49 02 09 W77 01 12.
 Roberval DME ident "IRJ" Ch 40 à N48 31 37 W72 16 27
 Salluit NDB ident "YZG" fréq 375 à N62 10 46 W75 40 38 est éliminé.
 Theftford Mines NDB ident "R1" fréq 275 à N46 02 44 W71 16 04 est éliminé.
 Victoriaville NDB ident "F8" fréq 384 à N46 06 38 W71 55 37 est éliminé.

QUÉBEC - DÉSIGNATIONS DES ESPACES AÉRIENS

AR4 est éliminée du NDB Chibougamau/Chapais au NDB Nemiscau au NDB La Grande Rivière.
 AR10 est éliminée du NDB Kujak (Kuujuaq) au NDB Quaqtac au NDB Frobay (Iqaluit).
 AR13 est éliminée du NDB La Grande-4 au NDB Kujack (Kuujuaq) au NDB Aupaluk au NDB Kangirsuk.
 AR16 est éliminée du NDB Moosonee au NDB Wemindji au NDB La Grande Rivière.
 AR16 est éliminée du NDB La Grande Rivière au NDB Jarpik (Kuujuarapik) au NDB Sanikiluaq au NDB Inukjuak.
 AR16 est éliminée du NDB Puvirnituaq au NDB Akulivik au NDB Ivujivik.
 AR17 est éliminée du NDB Matagami au NDB La Grande Rivière au NDB Kuujuarapik.
 AR17 est éliminée du NDB Kangiqsujuaq au NDB Kimmirut.
 AR18 est éliminée du NDB Matagami au NDB Waskaganish au NDB Eastmain River au NDB La Grande Rivière.
 AR39 est éliminée du NDB Kangiqsujujuaq au NDB Kujack (Kuujuaq) au NDB Tasiujaq au NDB Kangirsuk NDB.
 AR41 est éliminée du NDB Sanikiluaq au NDB Umiujaq.
 B7 de l'intxn Lorka au NDB Maniwaki est éliminé.
 BR4 est éliminée du NDB Chevery au NDB Goose.
 BR11 est éliminée du NDB Eric (Poste Montagnais) au NDB Churchill Falls NL.
 BR20 est éliminée du NDB Kujak (Kuujuaq) au NDB Quaqtac au NDB Frobay (Iqaluit).
 BR26 est éliminée du NDB Puvirnituaq au NDB Salluit au NDB Frobay (Iqaluit).
 BR40 est éliminée du NDB Kangirsuk au NDB Salluit au NDB Cape Dorset.
 G2 est éliminée du NDB Earlton au NDB Rouyn.
 GR7 est éliminée du NDB Ivujivik au NDB Salluit au NDB Kangiqsujuaq au NDB Quaqtac.
 RR12 est éliminée du NDB La Grande Rivière au NDB La Grande-3 au NDB La Grande-4.
 V39 est redésigné du VOR/DME Baie-Comeau à l'intxn OTOVU à l'intxn ARAME.
 V314 est redésigné de l'intxn SHAIK à l'intxn MODOK au VOR/DME Wabush.
 V346 de l'intxn Bobra au VOR/DME Ottawa au VORTAC St-Jean au VOR/DME Beauce est éliminé.
 V360 est éliminée du NDB Eric (Poste Montagnais) à l'intxn ODKAP au VOR/DME Sept-Iles.
 V360 est redésigné du VOR/DME Wabush à l'intxn ELINU.
 V372 est redésigné du VOR/DME Val-d'Or à l'intxn Taget.
 V380 est éliminée de Charlottetown VOR/DME à Gaspé VOR/DME.

QUÉBEC - ZONES DANGEREUSES, RÉGLEMENTÉES ET DE SERVICE CONSULTATIF

Toutes les altitudes seront inclusive à moins d'indication contraire, i.e. (5000' à 10,000'). Pour indiquer si l'altitude la plus basse ou la plus haute n'est pas incluse, les mots "en-dessous" et "au-dessus" précéderont l'altitude appropriée, i.e. (au-dessus de 5000' à 10,000') ou (5000' à en-dessous de 10,000').

Tout NOTAM concernant les espaces aériens désignés canadiens: zones dangereuses, réglementées et zones de service consultatif est émis sous la série de NOTAM appropriée selon la catégorie de dissémination. Référez-vous à l'AIP Canada (ICAO) GEN 3.1.3.4.

CYA621(H) Mont Yamaska est redésigné comme suit:

Durée de la désignation – Cont le jour

C25 PLANIFICATION

QUÉBEC- ZONES DE DYNAMITAGE

On trouvera ci-dessous une liste des mines à ciel ouvert et des carrières où se déroulent de travaux de dynamitage. Les projections de roche peuvent atteindre une hauteur maximale d'environ 3,000 AGL dans un rayon de un mille, sauf indication contraire.

RÉGION GÉNÉRALE	SITE	COORDONNÉES	
CNV9	0.5NM Radius	N46 42 41	W71 35 02
0.7S	Sfc à 500 AGL		
CSA8	0.54NM Radius	N48 28 38	W71 06 46
2.3NNE	Sfc à 3281 AGL		
CSA8	0.54NM Radius	N48 28 41	W71 05 41
2.7NNE	Sfc à 3281 AGL		

QUÉBEC- TRAVERSÉE DE CÂBLE

EMPLACEMENT	ÉLÉV ASL	(N)LAT	(W)LONG
-------------	----------	--------	---------

QUÉBEC – PRÉSERVATION DE LA FAUNE**QUÉBEC – DANGERS À LA NAVIGATION****Zones de vol libre et de vol à voile**

On demande aux pilotes d'éviter ou de faire très attention quand ils volent en conditions VFR dans ou près de ces zones. Lancement par treuil et câble jusqu'à 2,000 AGL

NOM	EMPLACEMENT	PÉRIODES D'OPÉRATIONS
Trois-Rivières (vol à voile)	3NM autour de l' A/D jusqu'à 3000 ASL	Quotidiennement sam dim & jours fériés mi-avr à la mi-juin & mi-août à la fin oct

QUÉBEC – DANGERS À LA NAVIGATION (Suite)**EXERCICES DE TRANSPORT AÉRIEN TACTIQUE À BASSE ALTITUDE (TATEX) ALGONQUIN**

Le secteur délimité comme étant la zone TATEX ALGONQUIN et illustré sur la carte suivante est le théâtre d'activités d'entraînement militaire, de la surface à 6000 ASL. La zone TATEX est située à l'intérieur du secteur délimité par une ligne allant de N44 44 W78 03, à N44 58 W78 10, à N45 20 W78 30, à N45 30 W78 30, à N47 00 W78 30, à N47 00 W77 40, à N46 54 W77 30, à N46 30 W77 30, à N46 12 W77 44, à N46 04 W77 24, un point sur la limite de CYR510, puis dans le sens contraire des aiguilles d'une montre via la limite de CYR510 jusqu'à la limite de CYR511, puis dans le sens contraire des aiguilles d'une montre via la limite de CYR511 jusqu'à N45 50.5 W77 32.3, à N45 47.5 W77 44, à N45 35 W77 44, à N45 18 W76 55, à N45 07 W77 00, à N44 57 W77 28 et jusqu'au point de départ.

Les aéronefs de transport militaire effectuent des vols en formation à basse altitude dans ce secteur, dans des conditions météorologiques de vol à vue et aux instruments, de jour comme de nuit. Dans des conditions météorologiques de vol VFR, des formations peuvent partir du secteur et poursuivre à basse altitude.

La mise en activité de la zone TATEX ALGONQUIN sera annoncée par NOTAM portant la rubrique TORONTO FIR, et le préavis pourrait être d'à peine 24 heures.

CORRIDOR TATEX ET ROUTES D'ENTRAÎNEMENT À BASSE ALTITUDE TATEX - TATEX 607, TATEX 608

Le secteur désigné Corridor TATEX, de la surface à 6000 ASL, est utilisé comme zone de transition, de CYTR à la zone TATEX Algonquin en cas de conditions météorologiques IFR. Le corridor se situe entre N44 44 W78 03, N44 11 W77 43, N44 24 W77 07 et N44 57 W77 28.

Dans le secteur désigné TATEX 607 se déroulent des activités d'entraînement militaire, de la surface à 6000 ASL, à l'intérieur de 4NM de la ligne médiane, dans des conditions de vol IFR. Le secteur TATEX 607 se trouve entre N44 30.6 W77 23.6 et N44 54.3 W77 35.5.

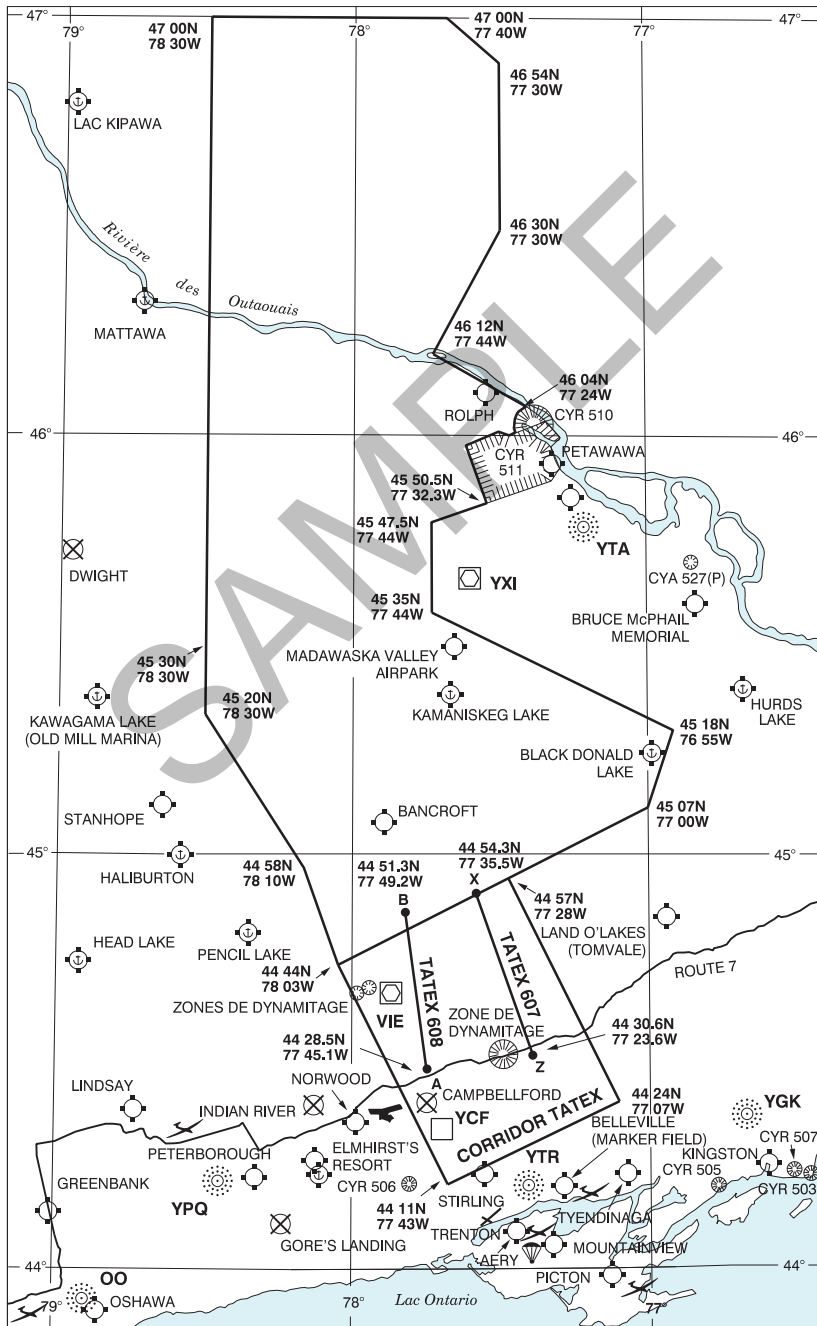
Dans le secteur désigné TATEX 608 se déroulent des activités d'entraînement militaire, de la surface à 6000 ASL, à l'intérieur de 4NM de la ligne médiane, dans des conditions de vol IFR. Le secteur TATEX 608 se trouve entre N44 51.3 W77 49.2 et N44 28.5 W77 45.1.

Les aéronefs de transport militaire effectuent, dans ces secteurs, des vols à basse altitude dans des conditions météorologiques de vol aux instruments, de jour comme de nuit. Les pilotes non participants sont priés de faire preuve de prudence aux alentours de ces routes.

La mise en activité du corridor et des routes sera annoncée par le service CYTR ATIS, fréquence 135.45 ou 257.7.

C27 PLANIFICATION

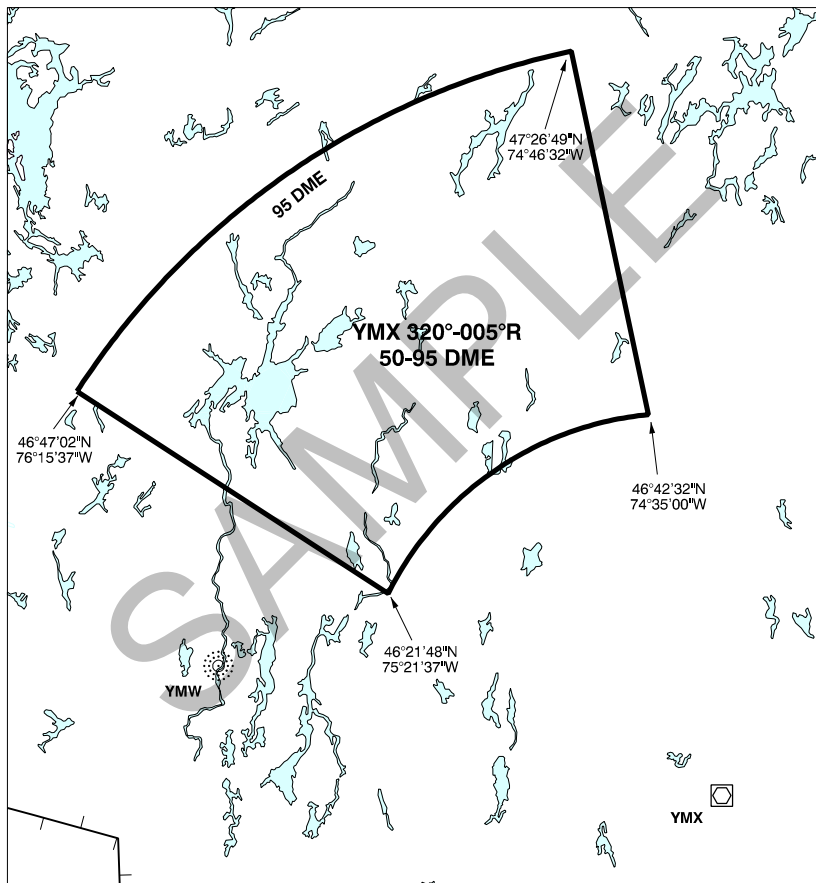
SECTEUR, CORRIDOR ET ROUTES D'ENTRAÎNEMENT À BASSE ALTITUDE TATEX ALGONQUIN



QUÉBEC – DANGERS À LA NAVIGATION (Suite)

ZONE D'ENTRAÎNEMENT DE MONTRÉAL (IFR)

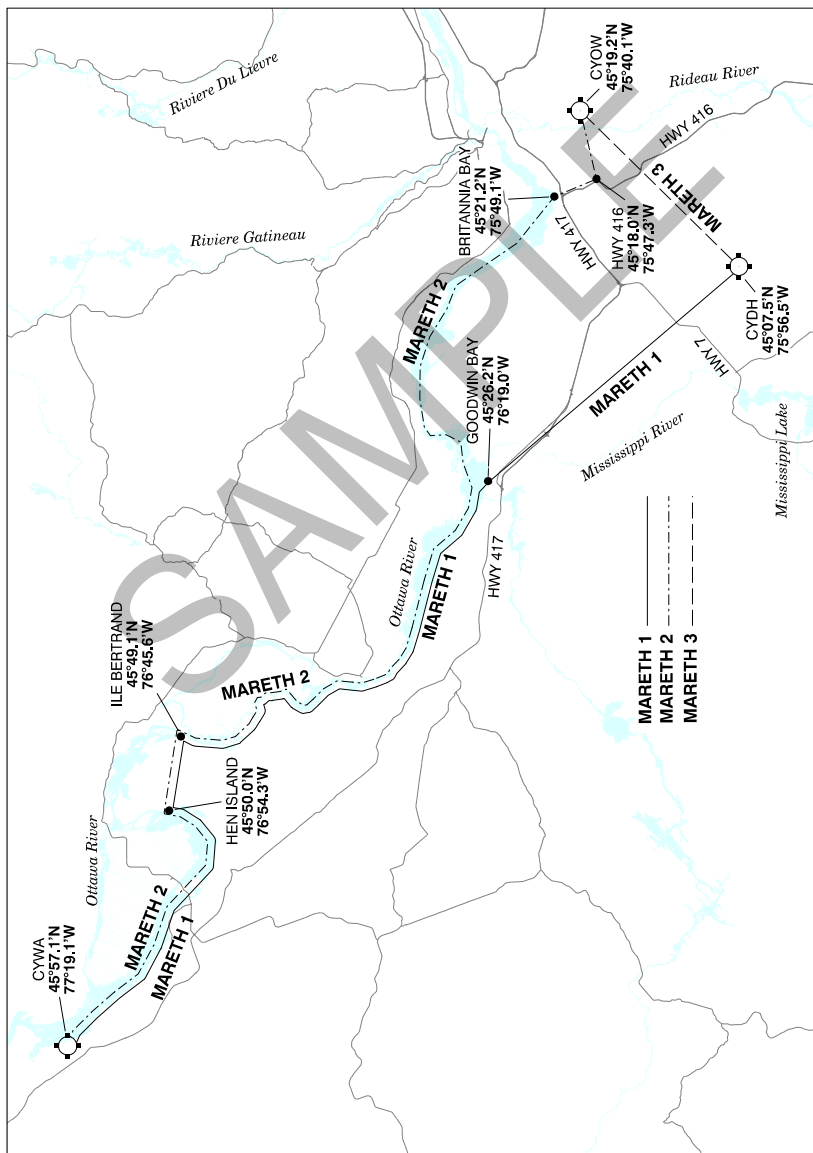
L'espace aérien compris dans la région délimitée entre YMX 320°R et 005°R de 50 à 95 DME, de 8 000 ASL jusqu'à une altitude illimitée. Les règles de l'espace aérien environnant s'appliquent en tout temps. Pour fins de planification, voir Routes IFR obligatoires dans la section Planification du CFS.



C29 PLANIFICATION

MARETH 1, 2 et 3 Routes de Transition à Basse Altitude (RTBA)

Les zones identifiées MARETH 1, 2 et 3 sont des RTBA d'un km de large de chaque coté de la ligne centrale tel que démontré sur la carte suivante. Ces RTBA sont utilisés par les hélicoptères militaires volant seuls ou en formation de la surface à 1000 AGL, en mode VFR et sont actives en tout temps. Les pilotes ne participant pas aux opérations sont priés d'être vigilant près de ces routes.



MARETH 1

La route identifiée MARETH 1, de la surface à 1000 AGL, est utilisée comme route de transition entre CYWA et CYDH. La Route commence à 45°57.08'N 77°19.09'W (CYWA), ensuite au dessus de la Rivière des Outaouais jusqu'à 45°50.0'N 76°54.25'W (Hen Island), puis direct à 45°49.09'N 76°45.55'W (pointe sud de "l'Île à Bertrand"), ensuite au dessus de la Rivière des Outaouais jusqu'à 45°26.15'N 76°19.04'W (milieu de la baie Goodwin) et ensuite jusqu'à 45°07.50'N 75°56.54'W (CYDH).

MARETH 2

La route identifiée MARETH 2, de la surface à 1000 AGL, est utilisée comme route de transition entre CYWA et CYOW. La Route commence à 45°57.08'N 77°19.09'W (CYWA), ensuite au dessus de la Rivière des Outaouais jusqu'à 45°50.0'N 76°54.25'W (Hen Island), puis direct à 45°49.09'N 76°45.55'W (pointe sud de "l'Île à Bertrand"), ensuite au dessus de la Rivière des Outaouais jusqu'à 45°21.17'N 75°49.10'W (Baie Britannia), puis direct jusqu'à 45°18.03'N 75°47.28'W (Hwy 416), ensuite direct à 45°19.21'N 75°40.09'W (CYOW).

MARETH 3

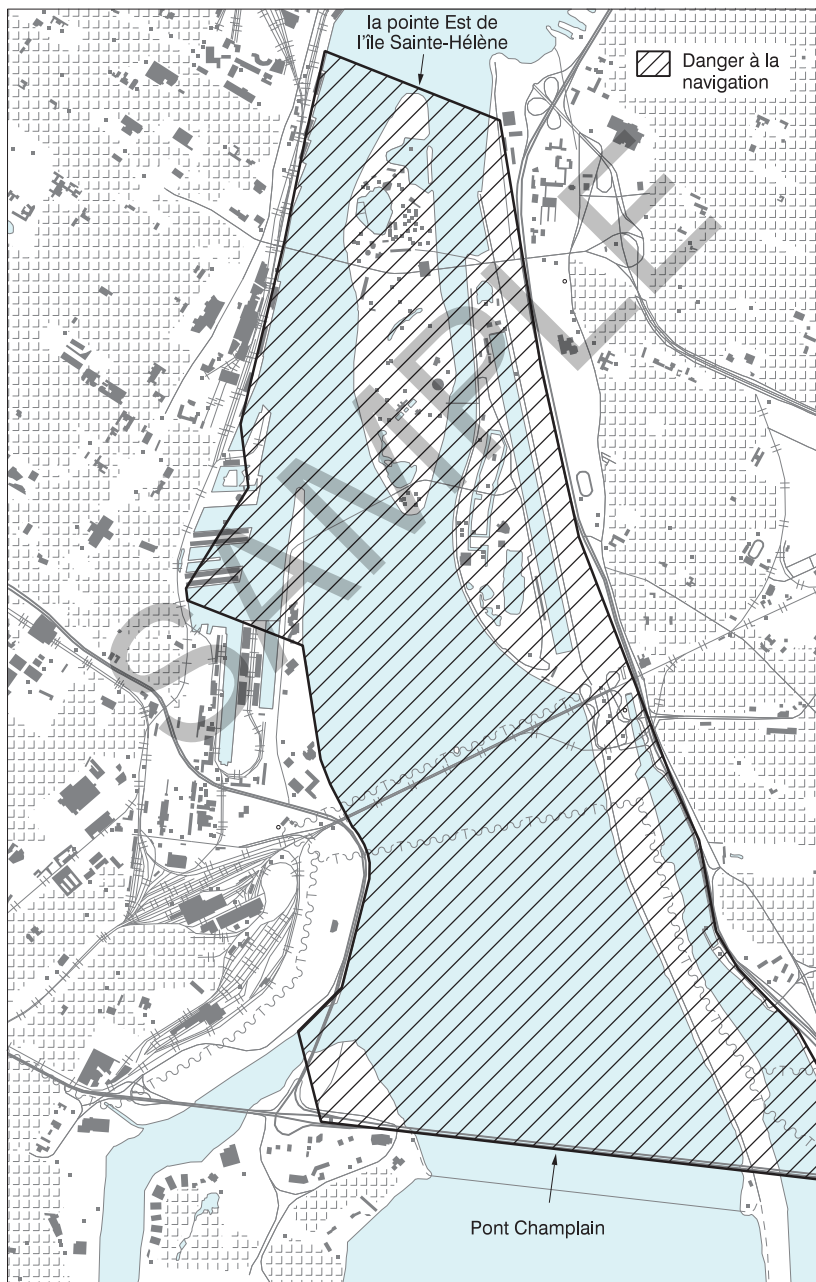
La route identifiée MARETH 3, de la surface à 1000 AGL, est utilisée comme route de transition entre CYDH et CYOW. La Route est située entre 45°07.50'N 75°56.54'W (CYDH) et 45°19.21'N 75°40.09'W (CYOW).

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

À cause des courants forts, de la voie maritime du Saint-Laurent, des navires et des nombreuses embarcations de plaisance circulant dans ce secteur, ainsi que des événements tels que le Grand Prix du Canada et l'International des Feux Loto-Québec, etc., aucune activité d'hydravion n'est permise sur l'eau entre le pont Champlain et la pointe Est de l'île Sainte-Hélène (La Ronde), à moins d'avoir obtenu la permission écrite de Transports Canada, de l'Administration portuaire de Montréal et de l'organisme possédant des installations pouvant recevoir des hydravions.

La demande initiale doit d'abord être adressée à Transports Canada via: CSVA-VSCA@tc.gc.ca

C31 PLANIFICATION

QUÉBEC – DANGERS À LA NAVIGATION (Suite)**LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

QUÉBEC – OBSTACLES IMPORTANTS

Les obstacles suivants, de 300 pieds et plus, ainsi que les obstacles de moins de 300 pieds mais jugés importants pour l'aviation pour une carte VNC, seront illustrés sur la prochaine édition de la carte pertinente. Les directions vers le nord vrai et les distances se mesurent de l'aérodrome le plus proche qui est illustré sur la carte VNC. Voir la Section Générale - Renvoi Combiné de l'indicateur d'Emplacement et de Nom d'Aérodrome.

QUÉBEC – OBSTACLES IMPORTANTS

EMPLACEMENT	ÉLÉV ASL	HGT AGL	(N)LAT	(W)LONG
CTY3 5.0S	1896	719	N45 30 11	W75 51 01
CSE4 13.8NNW	1486	315	N45 51 44	W74 27 25
CSW9 9.7NNE	2493	485	N46 39 00	W74 51 28
CSD4 17.1NW	1234	315	N46 45 19	W75 53 06
CTQ6 13.8NE	846	312	N46 47 50	W70 44 40
CLS2 2.1S	1381	213	N48 05 05	W77 48 19
CYXK 25.5SW	2102	574	N48 08 30	W68 53 11
CYRJ 20.9S	1752	322	N48 10 22	W72 14 22
CYTF 13.8S	1744	322	N48 16 49	W71 41 20
CYRJ 13.9SSE	1558	364	N48 18 34	W72 07 26
CTH3 6.8NE	461	257	N48 19 00	W69 25 43
CCS7 1.8SW	801	255	N48 24 28	W71 05 03
CSA8 2.3ENE	894	352	N48 27 30	W71 04 46
CYYY 8.5S	2164	289	N48 28 02	W68 12 39
CGD2 3.3SW	1004	322	N48 44 41	W71 28 23
CGD2 14.1NW	844	302	N48 45 07	W71 49 34
CYDO 2.9N	692	312	N48 49 33	W72 23 13
CYGP 38.5WNW	3147	414	N48 59 11	W65 23 52
CPH4 8.5NNW	986	322	N49 03 08	W72 18 48
CYSZ 1.8ESE	881	339	N49 06 28	W66 29 10
CSL9 2.1SSW	472	312	N49 09 07	W68 22 43
CYSZ 39.9ENE	850	350	N49 15 03	W65 32 04
CSN9 10.3NE	1078	412	N49 18 05	W68 04 31

C33 PLANIFICATION

QUÉBEC – OBSTACLES IMPORTANTS (Suite)

EMPLACEMENT	ÉLÉV ASL	HGT AGL	(N)LAT	(W)LONG
CYME 32.2N	1055	461	N49 23 34	W67 28 29
CYSZ 37.9NW	478	300	N49 31 22	W67 16 17
CYNM 4.2SE	1129	210	N49 43 04	W77 43 12
CHE3 40.2SW	584	319	N49 49 22	W67 09 30
CYZV 7.6ESE	322	262	N50 15 07	W66 04 26
CYGL 10.9NNE	770	217	N53 46 40	W77 32 17
CTP9 11.3W	2308	401	N61 40 54	W73 42 49

RESTRICTIONS DE VOL

FEUX DE FORÊT

Nul ne doit piloter un aéronef à moins de 3000 pieds au-dessus du sol et à moins de 5 milles marins des limites d'une région sinistrée ou dans l'espace aérien décrit dans un Avis aux navigants (NOTAM) (RAC 601.15, 601.16, 601.17).

RESTRICTIONS APPLICABLES AUX AÉRONEFS DANS LES PARCS NATIONAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

L'accès aux parcs nationaux, provinciaux et municipaux est régi par la réglementation promulguée par les autorités des parcs respectifs.

Tous les parcs nationaux, provinciaux et municipaux sont interdits aux aéronefs à moins d'avis contraire spécifié dans l'AIP ENR 5.6.9 et/ou les suppléments. Avec une autorisation, obtenue au préalable, certains parcs permettront l'accès à des vols privés, tandis que d'autres autoriseront l'accès à des vols commerciaux enregistrés.

Afin d'assister les pilotes à obtenir l'autorisation requise, Nav Canada publie le nom et le numéro de téléphone des autorités des parcs concernés, à la section "Répertoire aérodromes/ installations" du Canada Supplément de vol / Supplément Hydroaérodromes Canada, pour tout aérodrome/ héliport situé à l'intérieur des limites d'un parc.

RESTRICTIONS VISANT LES HYDRAVIONS

La **Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada**, par le biais du **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments**, interdit ou restreint l'exploitation des bâtiments dans certains lacs ou voies navigables du Canada.

Comme un hydravion est considéré comme un bâtiment lorsqu'il est exploité sur un plan d'eau, le **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments** s'applique. Vous trouverez les plans d'eau touchés et les restrictions applicables dans les annexes du **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments**.

<http://laws.justice.gc.ca/fra/DORS-2008-120/index.html>

C35 PLANIFICATION

SYSTÈME DE ROUTES IFR OBLIGATOIRES

Un système de routes obligatoires a été mis sur pied dans le but de:

- guider les pilotes dans la planification de leur vol;
- minimiser les changements de route lors de la phase opérationnelle du vol;
- permettre une gestion efficace et ordonnée de la circulation aérienne.

Les routes IFR obligatoires sont établies pour subvenir aux besoins des usagers de l'espace aérien et pour systématiser l'écoulement du trafic en région terminale et en route. La coopération de tous les pilotes qui déposent un plan de vol comprenant une route obligatoire réduira le nombre de retards au niveau de la délivrance des autorisations et optimisera les services de la circulation aérienne lors des phases de départ, d'arrivée et en route.

Ce qui suit explique les termes et les abréviations utilisés dans la liste.

Principes de la structure des routes obligatoires:

- Chaque route comprend un point de cheminement/une aide à la navigation de départ ou d'arrivée (concept de " point d'entrée/point de sortie ").
- Elle ne contient pas de MOCA ou MEA.
- Elle ne commence pas par VOIE AÉRIENNE.
- Seules les routes ayant une distance inférieure à 250 NM entre deux villes sont désignées (autrement, on recourra au concept de " point d'entrée/point de sortie " par défaut indiqué à la première puce).
- Une route en direction ou en provenance d'un point cardinal est également acceptable (N, S, E, W, NE, NW, SE, SW).
- Chaque route est conforme au codage de l'ARINC 424 (lisible par machine pour les systèmes de planification et de gestion des vols).
- Par défaut, les routes obligatoires sont applicables à tous les types de routes à moins d'indication contraire (p. ex., RNAV).
- Les routes obligatoires sont indiquées sous forme de tableau, une route par dossier et jusqu'à trois sections par FIR: information/message général, route d'entrée ou de sortie d'un endroit à l'autre ou selon un point cardinal, et survols.
- Les indicatifs et les abréviations de l'OACI s'appliquent partout.
- Les routes IFR obligatoires sont publiées pour les aéroports sous le contrôle des services de la circulation aérienne canadiens.

Lorsque les pilotes déposent des plans de vol comprenant des routes qui relient deux repères ou aménagements de navigation, ils doivent s'assurer que l'altitude déposée respecte les exigences minimales de franchissement d'obstacles, que la réception du signal de navigation est adéquate et que la route ne pénètre pas dans l'espace aérien de classe F.

Dans l'espace aérien contrôlé entre Edmonton et Calgary, les altitudes et les niveaux de vol ne sont pas appropriés, car un contrôleur peut assigner en tout temps une direction de vol à un aéronef au FL280 ou plus bas sur une route IFR obligatoire.

CZVR FIR DE VANCOUVER

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CAE2	L	ARR DE NE				OMSIK SX	
CYAZ	H&L	ARR DE E			RNAV	DASMU T609 ROLBU	
CYCD	H	ARR DE E				BOOTH LANNE YVR AP YYJ YCD	
CYCD	L	ARR DE E		A16000 & BLW		HE V300 HARAS HUH V495 YYJ A1 YCD	
CYCD	L	ARR DE E		A17000 & ABV		BOOTH LANNE YVR AP YYJ YCD	
CYCD	H&L	ARR DE N				KEINN V330 YVR AP YYJ YCD	
CYCD	H&L	ARR DE NW				QQ A1 YCD	
CYCD	H&L	ARR DE NW			RNAV	QQ V440 NANOO PESGU	
CYCD	H&L	ARR DE S				YYJ YCD	
CYCD	H&L	ARR DE W				YAZ G1 YCD	
CYCD	L	ARR DE W		A9000 & BLW	RNAV	FOCHE NANOO PESGU	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYCD	H	DEP VERS E				YYJ HUH J534 IWACK
CYCD	L	DEP VERS E				YYJ V495 HUH ANTLR V342 YDC
CYCD	H	DEP VERS N				YWL
CYCD	L	DEP VERS N		A14000 & ABV		YWL
CYCD	L	DEP VERS N		A13000 & BLW		YYJ V495 XX B22 HE
CYCD	H	DEP VERS NE				YYJ HUH J534 IWACK
CYCD	L	DEP VERS NE		A13000 & BLW		YYJ V495 XX B22 HE
CYCD	H	DEP VERS NW				QQ
CYCD	L	DEP VERS NW				YCD A1 QQ
CYCD	H	DEP VERS SE				YYJ
CYCD	L	DEP VERS SE				YCD A1 YYJ
CYCD	H&L	DEP VERS	CYLW		RNAV	YYJ HUH YDC PIGLU ARR
CYCD	L	DEP VERS	CYYJ		RNAV	AP APASS ARR
CYCD	L	DEP VERS	CYYJ			AP FASBO ARR
CYLW	H&L	ARR DE E				ROBTI NORIP NORIP ARR
CYLW	H&L	ARR DE E				TAGBA NORIP NORIP ARR
CYLW	H&L	ARR DE S				IKNER NORIP NORIP ARR
CYLW	H&L	ARR DE S				YDC PIGLU PIGLU ARR
CYLW	H&L	ARR DE W				SEKAB SEKAB ARR
CYLW	H&L	DEP VERS E				WHATS
CYLW	L	DEP VERS E				BALOR B27 WHATS
CYLW	H&L	DEP VERS W				MERYT
CYLW	L	DEP VERS W				LW B18 AMBRO
CYLW	H&L	ARR DE	CYCD		RNAV	YYJ HUH YDC PIGLU ARR
CYLW	H&L	ARR DE	CYYJ		RNAV	HUH YDC PIGLU ARR
CYNJ	H&L	ARR DE N				HE V300 HARAS HUH
CYNJ	L	ARR DE S				SEA V23 HUH
CYNJ	L	ARR DE W				YYJ V495 HUH
CYNJ	L	DEP VERS E				HUH V495 XX ANTLR V342 YDC
CYNJ	L	DEP VERS N				HUH V495 XX B22 HE
CYNJ	L	DEP VERS NW				HUH V495 YYJ V440 QQ
CYNJ	L	DEP VERS S				HUH V165 CVV
CYNJ	L	DEP VERS W				HUH V495 YYJ
CYQQ	H&L	ARR DE NE			RNAV	TEXIB
CYVR	H&L	ARR DE E		NONJET	RNAV	BOOTH LIONN ARR

C37 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYVR	H&L	ARR DE E		JET & DH8D	RNAV	BOOTH CANUC ARR	
CYVR	H	ARR DE N		JET & DH8D	RNAV	MERYT BOOTH CANUC ARR	
CYVR	H	ARR DE N		NONJET	RNAV	MERYT BOOTH LIONN ARR	
CYVR	H&L	ARR DE N			RNAV	ELIDI WHSLR ARR	
CYVR	L	ARR DE N		A13000 & BLW	RNAV	SPUZZ BOOTH LIONN ARR	
CYVR	H	ARR DE NE		JET	RNAV	MERYT BOOTH CANUC ARR	
CYVR	H&L	ARR DE NW			RNAV	TRENA WHSLR ARR	
CYVR	H&L	ARR DE S			RNAV	EGRET GRIZZ ARR	
CYVR	L	ARR DE S			RNAV	YYJ ILAND ARR	
CYVR	H	ARR DE SW		JET	RNAV	FOCHE RAGIT ARR	
CYVR	H	ARR DE W			RNAV	POWOL WHSLR ARR	
CYVR	L	ARR DE W			RNAV	QQ LIBOG SOUND ARR	
CYVR	H	DEP VERS E			RNAV	ADSIX KESTA	
CYVR	H	DEP VERS E				HUH J534 IWACK	
CYVR	L	DEP VERS E				SAFOL V342 YDC	
CYVR	H	DEP VERS N				DOLLR V347 GARRE J534	
CYVR	L	DEP VERS N		A14000 & ABV		DOLLR V347 GARRE	
CYVR	L	DEP VERS N		A13000 & BLW		SAFOL V342 YARRO HE	
CYVR	H	DEP VERS NE				MODDY V317 JANEK LYTON	
CYVR	H	DEP VERS NE				VIDRI	
CYVR	L	DEP VERS NE		A14000 & ABV		MODDY V317 LYTON	
CYVR	L	DEP VERS NE		A14000 & ABV		VIDRI	
CYVR	H	DEP VERS NW				FASBO J528 TRENA	
CYVR	L	DEP VERS NW		A14000 & ABV		FASBO V330 TRENA	
CYVR	H	DEP VERS S				YVR J5 SEA	
CYVR	H	DEP VERS SE				YVR J52 GEG	
CYVR	H	DEP VERS SW				DOLFF	
CYVR	H	DEP VERS SW				TOU	
CYVR	H	DEP VERS SW				YYJ ELMAA	
CYVR	H&L	DEP VERS W				TREEL V317 QQ	
CYVR	H&L	DEP VERS	CYKA		RNAV	JANEK YAROW	
CYVR	H&L	DEP VERS	CYLW		RNAV	JANEK SEKAB SEKAB ARR	
CYVR	L	DEP VERS	CYYJ		RNAV	AP APASS ARR	
CYVR	L	DEP VERS	CYYJ			AP FASBO ARR	
CYVR	H&L	DEP VERS S	KBFI	PROPS		JAWBN JAWBN ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYVR	H&L	DEP VERS S	KSEA	PROPS		JAWBN JAWBN ARR	
CYVR	H&L	DEP VERS S	KSEA	JETS		MARNR MARNR ARR	
CYXX	H	ARR DE E				HE J500 HARAS HUH	
CYXX	H	ARR DE E				HE V300 HARAS HUH	
CYXX	H	ARR DE E			RNAV	HE HOPE ARR	
CYXX	L	ARR DE E			RNAV	HOPE ARR	
CYXX	H	ARR DE N				HE J500 HARAS HUH	
CYXX	H	ARR DE N				HE V300 HARAS HUH	
CYXX	H	ARR DE N			RNAV	HE HOPE ARR	
CYXX	L	ARR DE N				HE V300 HARAS HUH XX	
CYXX	L	ARR DE N			RNAV	HOPE ARR	
CYXX	H	ARR DE NW				YZT J502 YYJ V495	
CYXX	L	ARR DE NW				QQ V440 YYJ V495 XX	
CYXX	H&L	ARR DE S			RNAV	MADEE ARR	
CYXX	L	ARR DE S				PAE V23 HUH V495 XX	
CYXX	H	ARR DE W				YYJ V495 XX	
CYXX	L	ARR DE W				YYJ V495 XX	
CYXX	H	DEP VERS E				HUH J534 IWACK	
CYXX	L	DEP VERS E				ANTLR V342 YDC	
CYXX	H	DEP VERS N				HUH J534 IWACK	
CYXX	L	DEP VERS N				XX B22 HE	
CYXX	H	DEP VERS NW				HUH V495 YYJ J502 YZT	
CYXX	L	DEP VERS NW				HUH V495 YYJ V440 QQ	
CYXX	H&L	DEP VERS S				HUH V165 CVV	
CYXX	H	DEP VERS W				HUH V495 YYJ	
CYXX	L	DEP VERS W				HUH V495 YYJ	
CYXX	L	DEP VERS	CYVR		RNAV	YYJ ILAND ARR	
CYXX	L	DEP VERS	CYVR			YYJ GOTOK ARR	
CYXX	H&L	DEP VERS	KBFI	A9000 & ABV		JAWBN ARR	
CYXX	H&L	DEP VERS	KSEA	JET	RNAV	MARNR ARR	
CYXX	H&L	DEP VERS	KSEA	A9000 & ABV		JAWBN ARR	
CYYJ	H&L	ARR DE E		A17000 & ABV	RNAV	BOOTH APASS ARR	
CYYJ	H&L	ARR DE E		A17000 & ABV		BOOTH FASBO ARR	
CYYJ	L	ARR DE E		A16000 & BLW		HE V300 HARAS HUH V495 YYJ	
CYYJ	H&L	ARR DE N		A17000 & ABV	RNAV	KEINN APASS ARR	
CYYJ	H&L	ARR DE N		A17000 & ABV		KEINN FASBO ARR	
CYYJ	L	ARR DE N		A16000 & BLW		HE V300 HARAS HUH V495 YYJ	
CYYJ	L	ARR DE NW				QQ V440 YYJ	
CYYJ	H&L	ARR DE S			RNAV	DISCO ARR	
CYYJ	H&L	ARR DE S				DISCO V495 YYJ	
CYYJ	H	DEP VERS E				HUH J534 IWACK	

C39 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYJ	L	DEP VERS E				HUH ANTLR V342 YDC	
CYYJ	H	DEP VERS N				YVR GARRE	
CYYJ	H	DEP VERS NE				HUH J534 IWACK	
CYYJ	L	DEP VERS NE		A16000 & BLW		HUH V495 XX B22 HE	
CYYJ	H&L	DEP VERS NW				YYJ V440 QQ	
CYYJ	H&L	DEP VERS	CYLW		RNAV	HUH YDC PIGLU ARR	
CYYJ	L	ARR DE	CYVR		RNAV	AP APASS ARR	
CYYJ	L	ARR DE	CYVR			AP FASBO ARR	
CYYJ	H&L	DEP VERS	KBFI	A9000 & ABV		JAWBN ARR	
CYYJ	H&L	DEP VERS	KSEA	JET	RNAV	JIGEB MARNR ARR	
CYYJ	H&L	DEP VERS	KSEA	NONJET		JAWBN ARR	
CZBB	H	ARR DE E				HE HARAS HUH V23 YVR	
CZBB	H&L	ARR DE E			RNAV	HE HARAS HUH PENIN	
CZBB	L	ARR DE E				HE V300 HARAS HUH V23 YVR	
CZBB	H	ARR DE N				HE HARAS HUH V23 YVR	
CZBB	H&L	ARR DE N			RNAV	HE HARAS HUH PENIN	
CZBB	L	ARR DE N				HE V300 HARAS HUH V23 YVR	
CZBB	H	ARR DE NW				YZT J502 YYJ V300 YVR	
CZBB	L	ARR DE NW				QQ V440 YYJ V300 YVR	
CZBB	H	ARR DE S				SEA V23 HUH	
CZBB	H&L	ARR DE SE			RNAV	MADEE PENIN	
CZBB	H&L	ARR DE SW			RNAV	YYJ ESVEM	
CZBB	H&L	ARR DE W				YYJ V300 YVR	
CZBB	H&L	ARR DE W			RNAV	YYJ ESVEM	
CZBB	H	DEP VERS E				WC HUH J534 IWACK	
CZBB	L	DEP VERS E				WC HUH ANTLR V342 YDC	
CZBB	H	DEP VERS N				WC HUH J534 IWACK	
CZBB	L	DEP VERS N				WC B22 HE	
CZBB	L	DEP VERS NE				WC B22 HE	
CZBB	H	DEP VERS NW				WC HUH V495 YYJ J502 YZT	
CZBB	L	DEP VERS NW				WC HUH V495 YYJ V440 QQ	
CZBB	H	DEP VERS S				WC HUH V165 CVV	
CZBB	L	DEP VERS S				WC HUH V165 CVV	
CZBB	H&L	DEP VERS W				WC HUH V495 YYJ	
KBLI	H&L	ARR DE E				HE V300 HARAS HUH	
KBLI	H&L	ARR DE N				HE V300 HARAS HUH	
KBLI	H&L	ARR DE NE				HE V300 HARAS HUH	
KBLI	H	ARR DE NW				YZT J502 YYJ V495 HUH	
KBLI	L	ARR DE NW				QQ V440 YYJ V495 HUH	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZVR
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
KBLI	H&L	ARR DE S				PAE V23 HUH	
KBLI	H&L	ARR DE S			RNAV	MADEE ARR	
KBLI	H&L	ARR DE W				YYJ V495 HUH	
KBLI	H	DEP VERS E				HUH J534 IWACK	
KBLI	L	DEP VERS E				HUH V495 XX ANTLR V342 YDC	
KBLI	L	DEP VERS N				HUH V495 XX B22 HE	
KBLI	H	DEP VERS NW				YYJ J502 YZT	
KBLI	L	DEP VERS NW				YYJ V440 QQ	
KBLI	H&L	DEP VERS S				CVV	
KBLI	H&L	DEP VERS W				YYJ	
KBLI	L	DEP VERS	CYVR		RNAV	YYJ ILAND ARR	
KBLI	L	DEP VERS	CYVR			YYJ GOTOK ARR	
KBLI	H&L	DEP VERS	KBFI	A9000 & ABV		JAWBN ARR	
KBLI	H&L	DEP VERS	KSEA	JET	RNAV	MARNR ARR	
KBLI	H&L	DEP VERS	KSEA	A9000 & ABV		JAWBN ARR	

C41 PLANIFICATION

CZEG FIR D'EDMONTON

Dans l'espace aérien contrôlé entre Edmonton et Calgary, le contrôleur peut assigner en tout temps une altitude et un niveau de vols qui n'est pas approprié pour la direction du vol à un aéronef au FL 280 ou plus bas sur une route IFR obligatoire.

DÉPARTS DIRECTION NORD survolant CYEG - de CYBW ou CYCC

Les pilotes doivent être avisés qu'avec l'introduction des routes RNAV, la FIR d'Edmonton compte deux (2) routes en direction nord survolant CYEG vers des destinations qui ne sont pas indiquées dans les routes obligatoires. Ces routes sont propres au type d'aéronef et devraient être indiquées au plan de vol comme suit:

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR

- NON JETS - SAXOL T761 ALKIK
- JETS - AVROM MAPUX

ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR

- NON JETS - SAXOL Q965 ALKIK
- JETS - AVROM Q933 MAPUX

ARRIVÉES CYBW

En plus des routes obligatoires indiquées, les routes d'arrivée suivantes sont disponibles.

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées entre BOMIP et SHAWI sont permises via BIRKO MADYN ARR

ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées entre IGUVX et SHAWI sont permises via BIRKO MADYN ARR

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR OU SUPÉRIEUR

- Du SUD ou du SUD-EST, les arrivées entre VESDO et TOVUM sont permises via EBGAL ELBOW ARR
- Du SUD-OUEST, les arrivées entre ANTAK et MENBO sont permises via TULOB T707 IGVEP BRAGG ARR ou via SEDEL T703 IGVEP BRAGG ARR

ARRIVÉES CYEG

De l'OUEST WEST, les arrivées CYEG sont permises entre ROMRA et YZU via ESKIE ESKIE ARR

ARRIVÉES CYCC

Les pilotes sont avisés que les arrivées STAR pour CYCC sont distinctes selon qu'il s'agit d'aéronefs à réaction (JETS) et d'autres types d'aéronefs (NON JETS) et qu'ils doivent inscrire au plan de vol la STAR appropriée pour le type d'aéronef. En plus des routes obligatoires indiquées, les routes d'arrivée suivantes sont disponibles.

NON JETS

- Du SUD ou du SUD-EST, les arrivées sont permises entre VESDO et TOVUM via EBGAL TIDUK ARR
- Du SUD-OUEST, les arrivées sont permises entre ANTAK et MENBO via TULOB T707 IGVEP VESGA ARR ou via SEDEL T703 IGVEP VESGA ARR

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées sont permises entre BOMIP et SHAWI via BIRKO TOTUB ARR

ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées sont permises entre IGUVX et SHAWI via BIRKO TOTUB ARR

JETS

- Du SUD ou du SUD-EST, les arrivées sont permises entre VESDO et TOVUM via EBGAL EBGAL ARR
- Du SUD-OUEST, les arrivées sont permises entre ANTAK et MENBO via TULOB T707 IGVEP IGVEP ARR ou via SEDEL T703 IGVEP IGVEP ARR

ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées sont permises entre BOMIP et SHAWI via BIRKO BIRKO ARR

ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR

- De l'EST ou du NORD-EST, les arrivées sont permises entre IGUVX et SHAWI via BIRKO BIRKO ARR

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION

CZEG

AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CAL4	H&L	ARR DE S			RNAV	LISVA GONUJ PEPSA UKSAR
CAL4	H&L	DEP VERS S		JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM
CAL4	H&L	DEP VERS S		NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO
CAL4	H&L	DEP VERS	CYEG		RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG TETAG ARR

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CAL4	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CAL4	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CAL4	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CAL4	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CCL3	H&L	ARR DE S			RNAV	KAVDA SUXEG PENTA	
CCL3	H&L	DEP VERS S			RNAV	METMO KEGRU CACHO	
CCL3	H&L	DEP VERS W			RNAV	METMO KEGRU CACHO	
CCL3	H	DEP VERS	CYEG		RNAV	METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CCL3	L	DEP VERS	CYEG		RNAV	METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CCL3	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CCL3	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	METMO KEGRU CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CCL3	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CCL3	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	METMO KEGRU CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CER4	H&L	ARR DE S			RNAV	LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CER4	H&L	DEP VERS S		JET	RNAV	ETMAR KERBO SELUM	
CER4	H&L	DEP VERS S		NONJET	RNAV	PIBLI OBTAG SEVMO	
CER4	H&L	DEP VERS	CYEG		RNAV	PIBLI OBTAG SEVMO TETAG TETAG ARR	
CER4	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	ETMAR KERBO SELUM OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CER4	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CER4	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	ETMAR KERBO SELUM OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CER4	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CET2	H&L	ARR DE S			RNAV	KAVDA SUXEG MUVUD	
CET2	H&L	DEP VERS S			RNAV	VIVUG PUVAX CACHO	
CET2	H&L	DEP VERS W			RNAV	VIVUG PUVAX CACHO	
CET2	H	DEP VERS	CYEG		RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RESAX ARR	
CET2	L	DEP VERS	CYEG		RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RESAX ARR	
CET2	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RUBSU OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CET2	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CET2	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RUBSU OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CET2	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CFN6	H&L	ARR DE S			RNAV	KAVDA SUXEG PENTA	
CFN6	H&L	DEP VERS S			RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO	

C43 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CFN6	H&L	DEP VERS W			RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO	
CFN6	H	DEP VERS	CYEG		RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CFN6	L	DEP VERS	CYEG		RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CFN6	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI Q814 ADVOK ADVOK ARR	
CFN6	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	VIVUG PUVAX CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOK FLAAM ARR	
CFN6	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI T686 ADVOK ADVOK ARR	
CFN6	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	RIGOV DEP METMO KEGRU CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOK FLAAM ARR	
CRL4	H&L	ARR DE S			RNAV	KAVDA SUXEG PENTA	
CRL4	H&L	DEP VERS S			RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO	
CRL4	H&L	DEP VERS W			RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO	
CRL4	H	DEP VERS	CYEG		RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CRL4	L	DEP VERS	CYEG		RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RESAX RESAX ARR	
CRL4	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI Q814 ADVOK ADVOK ARR	
CRL4	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOK FLAAM ARR	
CRL4	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RUBSU OLIMI T686 ADVOK ADVOK ARR	
CRL4	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	KIRBY DEP RIGOV METMO KEGRU CACHO RUBSU ANTID Q826 ADVOK FLAAM ARR	
CYBW	H	ARR DE E			RNAV	IGVUX Q882 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE E			RNAV	SHAWI Q874 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE E			RNAV	TOVUM Q842 EBGAL ELBOW ARR	
CYBW	H	ARR DE E			RNAV	VESDO Q832 EBGAL ELBOW ARR	
CYBW	L	ARR DE E			RNAV	BOMIP BIRKO MADYN ARR	
CYBW	L	ARR DE E			RNAV	BORIX T622 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	L	ARR DE E			RNAV	SHAWI T644 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE N		JET	RNAV	OLIMI Q814 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	H	ARR DE N		NONJET	RNAV	ANTID Q826 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	H	ARR DE N			RNAV	MATIR Q925 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE N		JET	RNAV	OLIMI T686 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE N		NONJET	RNAV	ANTID T652 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE N			RNAV	MATIR T743 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	H	ARR DE NE			RNAV	BORIX BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE NE			RNAV	IGVUX Q882 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE NE			RNAV	SHAWI Q874 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	L	ARR DE NE			RNAV	BOMIP BIRKO MADYN ARR	
CYBW	L	ARR DE NE			RNAV	BORIX T622 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	L	ARR DE NE			RNAV	SHAWI T644 BIRKO MADYN ARR	
CYBW	H	ARR DE NW			RNAV	MATIR Q925 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE NW		JET	RNAV	OLIMI T686 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE NW		NONJET	RNAV	ANTID T652 ADVOK KIPEV ARR	
CYBW	L	ARR DE NW			RNAV	MATIR T743 ADVOK KIPEV ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYBW	H	ARR DE S			RNAV	TOVUM Q842 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	H	ARR DE S			RNAV	VESDO Q832 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	L	ARR DE S			RNAV	TOVUM T688 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	L	ARR DE S			RNAV	VESDO T690 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	L	ARR DE SE			RNAV	TOVUM T688 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	L	ARR DE SE			RNAV	VESDO T690 EBGAL ELBOW ARR
CYBW	H	ARR DE SW			RNAV	ANTAK Q953 IGVEP BRAGG ARR
CYBW	H	ARR DE SW			RNAV	MENBO Q983 IGVEP BRAGG ARR
CYBW	L	ARR DE SW			RNAV	ANTAK T707 IGVEP BRAGG ARR
CYBW	L	ARR DE SW			RNAV	MENBO T703 IGVEP BRAGG ARR
CYBW	H	DEP VERS E		JET	RNAV	LOMLO Q961 DAPOP
CYBW	H	DEP VERS E		NONJET	RNAV	VETBI Q991 LIBOS
CYBW	H	DEP VERS E			RNAV	NOSIV Q909 DESNU
CYBW	H&L	DEP VERS E			RNAV	NOSIV ODLAN TUDOX
CYBW	L	DEP VERS E		JET	RNAV	LOMLO TULOV DAPOP
CYBW	L	DEP VERS E		NONJET	RNAV	VETBI T797 LIBOS
CYBW	L	DEP VERS E			RNAV	NOSIV DESNU
CYBW	L	DEP VERS E			RNAV	NOSIV T773 ODLAN TUDOX
CYBW	H	DEP VERS NE		JET	RNAV	LOMLO Q979 TULOV
CYBW	H	DEP VERS NE		NONJET	RNAV	VETBI Q967 GUDOG
CYBW	L	DEP VERS NE		JET	RNAV	LOMLO TULOV
CYBW	L	DEP VERS NE		NONJET	RNAV	VETBI T715 GUDOG
CYBW	H	DEP VERS NW		JET	RNAV	IPSIT Q810 SETGA
CYBW	H	DEP VERS NW		NONJET	RNAV	AGMAK TAMVU VOKIM OBNAP
CYBW	L	DEP VERS NW		JET	RNAV	IPSIT DAXIR TOXAB SETGA
CYBW	L	DEP VERS NW		NONJET	RNAV	AGMAK T694 OBNAP
CYBW	H	DEP VERS S			RNAV	DUMRA Q890 ROPLA
CYBW	H	DEP VERS S			RNAV	GADKI Q957 VOBUK
CYBW	H	DEP VERS S			RNAV	OTARA Q931 IPTAN
CYBW	H	DEP VERS S			RNAV	UBVAL Q927 SEKOM
CYBW	L	DEP VERS S			RNAV	DUMRA T638 ROPLA
CYBW	L	DEP VERS S			RNAV	GADKI T727 VOBUK
CYBW	L	DEP VERS S			RNAV	OTARA IPTAN

C45 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYBW	L	DEP VERS S			RNAV	UBVAL SEKOM	
CYBW	H	DEP VERS SE		JET	RNAV	LOMLO Q961 DAPOP	
CYBW	H	DEP VERS SE		NONJET	RNAV	VETBI Q991 LIBOS	
CYBW	H	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV Q909 DESNU	
CYBW	H&L	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV ODLAN TUDOX	
CYBW	L	DEP VERS SE		JET	RNAV	LOMLO TULOV DAPOP	
CYBW	L	DEP VERS SE		NONJET	RNAV	VETBI T797 LIBOS	
CYBW	L	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV DESNU	
CYBW	L	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV T773 ODLAN TUDOX	
CYBW	H	DEP VERS SW		JET	RNAV	BOTAG Q894 BINVO	
CYBW	H	DEP VERS SW		NONJET	RNAV	ROVMA UKSAP NOVAR	
CYBW	H	DEP VERS SW			RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYBW	L	DEP VERS SW		JET	RNAV	BOTAG BINVO	
CYBW	L	DEP VERS SW		NONJET	RNAV	ROVMA T602 NOVAR	
CYBW	L	DEP VERS SW			RNAV	DUMRA T620 OMSIK	
CYBW	H	DEP VERS W		JET	RNAV	BOTAG Q894 BINVO	
CYBW	H	DEP VERS W		NONJET	RNAV	ROVMA UKSAP NOVAR	
CYBW	H	DEP VERS W			RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYBW	L	DEP VERS W		JET	RNAV	BOTAG BINVO	
CYBW	L	DEP VERS W		NONJET	RNAV	ROVMA T602 NOVAR	
CYBW	L	DEP VERS W			RNAV	DUMRA T620 OMSIK	
CYBW	H	DEP VERS	CAL4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	
CYBW	H	DEP VERS	CAL4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	
CYBW	L	DEP VERS	CAL4	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	
CYBW	L	DEP VERS	CAL4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	
CYBW	H	DEP VERS	CCL3	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYBW	H	DEP VERS	CCL3	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYBW	L	DEP VERS	CCL3	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYBW	L	DEP VERS	CCL3	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYBW	H	DEP VERS	CER4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	
CYBW	H	DEP VERS	CER4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYBW	L	DEP VERS	CER4	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYBW	L	DEP VERS	CER4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYBW	H	DEP VERS	CET2	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON MUVUD
CYBW	H	DEP VERS	CET2	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA MUVUD
CYBW	L	DEP VERS	CET2	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON MUVUD
CYBW	L	DEP VERS	CET2	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA MUVUD
CYBW	H	DEP VERS	CFN6	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG
CYBW	H	DEP VERS	CFN6	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG
CYBW	L	DEP VERS	CFN6	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG
CYBW	L	DEP VERS	CFN6	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG
CYBW	H	DEP VERS	CRL4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG
CYBW	H	DEP VERS	CRL4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG
CYBW	L	DEP VERS	CRL4	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG
CYBW	L	DEP VERS	CRL4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG
CYBW	H	DEP VERS	CYEG	JET	RNAV	BITGA Q995 OILRS OILRS ARR
CYBW	H	DEP VERS	CYEG	NONJET	RNAV	PEVLU BISNO OILRS OILRS ARR
CYBW	L	DEP VERS	CYEG	JET	RNAV	BITGA T753 OILRS OILRS ARR
CYBW	L	DEP VERS	CYEG	NONJET	RNAV	PEVLU T759 OILRS OILRS ARR
CYBW	H	DEP VERS	CYLB	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL
CYBW	H	DEP VERS	CYLB	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR
CYBW	L	DEP VERS	CYLB	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL
CYBW	L	DEP VERS	CYLB	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR
CYBW	H	DEP VERS	CYMM	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON LEXON ARR
CYBW	H	DEP VERS	CYMM	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA LEXON LEXON ARR
CYBW	L	DEP VERS	CYMM	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON LEXON ARR
CYBW	L	DEP VERS	CYMM	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA LEXON LEXON ARR
CYBW	H	DEP VERS	CYNR	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYBW	H	DEP VERS	CYNR	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYBW	L	DEP VERS	CYNR	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYBW	L	DEP VERS	CYNR	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUUK PEPSA UKSAR
CYEG	H	ARR DE E			RNAV	REFEX J515 CAMRA IGSOX ARR
CYEG	L	ARR DE E			RNAV	WAINN T755 CAMRA IGSOX ARR
CYEG	H	ARR DE N			RNAV	CACHO RESAX RESAX ARR
CYEG	H&L	ARR DE N			RNAV	TETAG TETAG ARR
CYEG	L	ARR DE N			RNAV	CACHO RESAX RESAX ARR
CYEG	H	ARR DE S		JET	RNAV	MIREK Q995 OILRS OILRS
CYEG	H	ARR DE S		NONJET	RNAV	KERSA BISNO OILRS OILRS ARR
CYEG	L	ARR DE S		JET	RNAV	MIREK T753 OILRS OILRS ARR
CYEG	L	ARR DE S		NONJET	RNAV	KERSA T759 OILRS OILRS ARR
CYEG	H	ARR DE W			RNAV	ROMRA Q949 ESKIE ESKIE ARR
CYEG	L	ARR DE W			RNAV	ROMRA T789 ESKIE ESKIE ARR
CYEG	H&L	DEP VERS E			RNAV	OMROD
CYEG	H&L	DEP VERS E			RNAV	RYLEY

C47 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYEG	H&L	DEP VERS N		JET	RNAV	DAVEL LEXON	
CYEG	H&L	DEP VERS N		NONJET	RNAV	EBLAR	
CYEG	H&L	DEP VERS N			RNAV	MOOTO	
CYEG	H&L	DEP VERS NW			RNAV	MOOTO	
CYEG	H&L	DEP VERS NW			RNAV	YZU	
CYEG	H	DEP VERS S			RNAV	UKRAM Q957 RIGAD DUMRA Q890 MEKPI	
CYEG	H	DEP VERS S			RNAV	UKRAM Q957 RIGAD GADKI Q957 VOBUK	
CYEG	H	DEP VERS S			RNAV	UKRAM Q957 RIGAD OTARA Q931 IPTAN	
CYEG	H	DEP VERS S			RNAV	UKRAM Q957 RIGAD UBVAL Q927 SEKOM	
CYEG	H&L	DEP VERS S			RNAV	TOVIS YEA	
CYEG	L	DEP VERS S			RNAV	UKRAM T727 RIGAD DUMRA T638 MEKPI	
CYEG	L	DEP VERS S			RNAV	UKRAM T727 RIGAD GADKI T727 VOBUK	
CYEG	L	DEP VERS S			RNAV	UKRAM T727 RIGAD OTARA IPTAN	
CYEG	L	DEP VERS S			RNAV	UKRAM T727 RIGAD UBVAL SEKOM	
CYEG	H&L	DEP VERS SE			RNAV	TOVIS YEA	
CYEG	L	DEP VERS SE			RNAV	UKRAM T727 RIGAD DUMRA T638 MEKPI	
CYEG	L	DEP VERS SE			RNAV	UKRAM T727 RIGAD GADKI T727 VOBUK	
CYEG	L	DEP VERS SE			RNAV	UKRAM T727 RIGAD OTARA IPTAN	
CYEG	L	DEP VERS SE			RNAV	UKRAM T727 RIGAD UBVAL SEKOM	
CYEG	H&L	DEP VERS SW				YZU	
CYEG	L	DEP VERS SW			RNAV	ANDIE T676 NADPI	
CYEG	H	DEP VERS W			RNAV	ANDIE Q860 NADPI	
CYEG	H&L	DEP VERS W				YZU	
CYEG	L	DEP VERS W			RNAV	ANDIE T676 NADPI	
CYEG	H&L	DEP VERS	CAL4		RNAV	LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CCL3	JET	RNAV	DAVEL LEXON SUXEG	
CYEG	H&L	DEP VERS	CCL3	NONJET	RNAV	EBLAR KAVDA SUXEG	
CYEG	H&L	DEP VERS	CEE5		RNAV	MOOTO	
CYEG	H&L	DEP VERS	CER4		RNAV	LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CET2	JET	RNAV	DAVEL LEXON MUVUD	
CYEG	H&L	DEP VERS	CET2	NONJET	RNAV	EBLAR KAVDA MUVUD	
CYEG	H&L	DEP VERS	CFN6	JET	RNAV	DAVEL LEXON SUXEG	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYEG	H&L	DEP VERS	CFN6	NONJET	RNAV	EBLAR KAVDA SUXEG	
CYEG	H&L	DEP VERS	CFT8		RNAV	MOOTO	
CYEG	H&L	DEP VERS	CRL4	JET	RNAV	DAVEL LEXON SUXEG	
CYEG	H&L	DEP VERS	CRL4	NONJET	RNAV	EBLAR KAVDA SUXEG	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYMM	JET	RNAV	DAVEL LEXON LEXON ARR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYMM	NONJET	RNAV	EBLAR KAVDA LEXON LEXON ARR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYNR		RNAV	LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYOJ		RNAV	YZU	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYOP		RNAV	YZU	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYPE		RNAV	YZU	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYPY		RNAV	GONUK PEPSA UKSAR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYSM		RNAV	MOOTO	
CYEG	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CYEG	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CYEG	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CYEG	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CYEG	H&L	DEP VERS	CYZF		RNAV	MOOTO	
CYFI	H&L	DEP VERS S			RNAV	YMM CACHO	
CYMM	H&L	ARR DE S		JET	RNAV	LEXON LEXON ARR	
CYMM	H&L	ARR DE S		NONJET	RNAV	KAVDA LEXON LEXON ARR	
CYMM	H&L	DEP VERS S			RNAV	YMM CACHO	
CYMM	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	YMM CACHO IGVUX DUDNI BIRKO BIRKO ARR	
CYNR	H&L	ARR DE S			RNAV	LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYNR	H&L	DEP VERS S		JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM	
CYNR	H&L	DEP VERS S		NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO	
CYNR	H&L	DEP VERS	CYEG		RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG TETAG ARR	
CYNR	H	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CYNR	H	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CYNR	L	DEP VERS	CYYC	JET	RNAV	TAGIT ETMAR KERBO SELUM OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CYNR	L	DEP VERS	CYYC	NONJET	RNAV	TAGIT PIBLI OBTAG SEVMO TETAG ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CYQF	H&L	DEP VERS W				YRM	
CYQU	H&L	ARR DE E			RNAV	MESBO MESBO ARR	
CYQU	H&L	ARR DE E			RNAV	ONDET ONDET ARR	
CYYC	H	ARR DE E		JET	RNAV	BORIX BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE E		JET	RNAV	IGVUX Q882 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE E		JET	RNAV	SHAWI Q874 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE E		JET	RNAV	TOVUM Q842 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	H	ARR DE E		JET	RNAV	VESDO Q832 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	H	ARR DE E		NONJET	RNAV	BORIX BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE E		NONJET	RNAV	IGVUX Q882 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE E		NONJET	RNAV	SHAWI Q874 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE E		NONJET	RNAV	TOVUM Q842 EBGAL TIDUK ARR	

C49 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYC	H	ARR DE E		NONJET	RNAV	VESDO Q832 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	L	ARR DE E		JET	RNAV	BOMIP BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE E		JET	RNAV	BORIX T622 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE E		JET	RNAV	SHAWI T644 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE E		JET	RNAV	TOVUM T688 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	L	ARR DE E		JET	RNAV	VESDO T690 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	L	ARR DE E		NONJET	RNAV	BOMIP BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE E		NONJET	RNAV	BORIX T622 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE E		NONJET	RNAV	SHAWI T644 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE E		NONJET	RNAV	TOVUM T688 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	L	ARR DE E		NONJET	RNAV	VESDO T690 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	H	ARR DE N		JET	RNAV	MATIR Q925 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	H	ARR DE N		JET	RNAV	OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	H	ARR DE N		NONJET	RNAV	ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	H	ARR DE N		NONJET	RNAV	MATIR Q925 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	L	ARR DE N		JET	RNAV	MATIR T743 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	L	ARR DE N		JET	RNAV	OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	L	ARR DE N		NONJET	RNAV	ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	L	ARR DE N		NONJET	RNAV	MATIR T743 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		JET	RNAV	BORIX BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		JET	RNAV	IGVUX Q882 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		JET	RNAV	SHAWI Q874 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		NONJET	RNAV	BORIX BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		NONJET	RNAV	IGVUX Q882 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE NE		NONJET	RNAV	SHAWI Q874 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		JET	RNAV	BOMIP BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		JET	RNAV	BORIX T622 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		JET	RNAV	SHAWI T644 BIRKO BIRKO ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		NONJET	RNAV	BOMIP BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		NONJET	RNAV	BORIX T622 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	L	ARR DE NE		NONJET	RNAV	SHAWI T644 BIRKO TOTUB ARR	
CYYC	H	ARR DE NW		JET	RNAV	MATIR Q925 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	H	ARR DE NW		JET	RNAV	OLIMI Q814 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	H	ARR DE NW		NONJET	RNAV	ANTID Q826 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	H	ARR DE NW		NONJET	RNAV	MATIR Q925 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	L	ARR DE NW		JET	RNAV	MATIR T743 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	L	ARR DE NW		JET	RNAV	OLIMI T686 ADVOX ADVOX ARR	
CYYC	L	ARR DE NW		NONJET	RNAV	ANTID T652 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	L	ARR DE NW		NONJET	RNAV	MATIR T743 ADVOX FLAAM ARR	
CYYC	H	ARR DE S		JET	RNAV	TOVUM Q842 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	H	ARR DE S		JET	RNAV	VESDO Q832 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	H	ARR DE S		NONJET	RNAV	TOVUM Q842 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	H	ARR DE S		NONJET	RNAV	VESDO Q832 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	L	ARR DE S		JET	RNAV	TOVUM T688 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	L	ARR DE S		JET	RNAV	VESDO T690 EBGAL EBGAL ARR	
CYYC	L	ARR DE S		NONJET	RNAV	TOVUM T688 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	L	ARR DE S		NONJET	RNAV	VESDO T690 EBGAL TIDUK ARR	
CYYC	H	ARR DE SW		JET	RNAV	ANTAK Q953 IGVEP IGVEP ARR	
CYYC	H	ARR DE SW		JET	RNAV	MENBO Q983 IGVEP IGVEP	
CYYC	H	ARR DE SW		NONJET	RNAV	ANTAK Q953 IGVEP VESGA ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYYC	H	ARR DE SW		NONJET	RNAV	MENBO Q983 IGVEP VESGA ARR
CYYC	L	ARR DE SW		JET	RNAV	ANTAK T707 IGVEP IGVEP ARR
CYYC	L	ARR DE SW		JET	RNAV	MENBO T703 IGVEP IGVEP ARR
CYYC	L	ARR DE SW		NONJET	RNAV	ANTAK T707 IGVEP VESGA ARR
CYYC	L	ARR DE SW		NONJET	RNAV	MENBO T703 IGVEP VESGA ARR
CYYC	H	DEP VERS E		JET	RNAV	LOMLO Q961 DAPOP
CYYC	H	DEP VERS E		NONJET	RNAV	VETBI Q991 LIBOS
CYYC	H	DEP VERS E			RNAV	NOSIV ODLAN TUDOX
CYYC	H	DEP VERS E			RNAV	NOSIV Q909 DESNU
CYYC	L	DEP VERS E		JET	RNAV	LOMLO TULOV DAPOP
CYYC	L	DEP VERS E		NONJET	RNAV	VETBI T797 LIBOS
CYYC	L	DEP VERS E			RNAV	NOSIV DESNU
CYYC	L	DEP VERS E			RNAV	NOSIV T773 ODLAN TUDOX
CYYC	H	DEP VERS NE		JET	RNAV	LOMLO Q979 TULOV
CYYC	H	DEP VERS NE		NONJET	RNAV	VETBI Q967 GUDOG
CYYC	L	DEP VERS NE		JET	RNAV	LOMLO TULOV
CYYC	L	DEP VERS NE		NONJET	RNAV	VETBI T715 GUDOG
CYYC	H	DEP VERS NW		JET	RNAV	IPSIT Q810 SETGA
CYYC	H	DEP VERS NW		NONJET	RNAV	AGMAK TAMVU VOKIM OBNAP
CYYC	L	DEP VERS NW		JET	RNAV	IPSIT DAXIR TOXAB SETGA
CYYC	L	DEP VERS NW		NONJET	RNAV	AGMAK T694 OBNAP
CYYC	H	DEP VERS S			RNAV	DUMRA Q890 ROPLA
CYYC	H	DEP VERS S			RNAV	GADKI Q957 VOBUK
CYYC	H	DEP VERS S			RNAV	OTARA Q931 IPTAN
CYYC	H	DEP VERS S			RNAV	UBVAL Q927 SEKOM
CYYC	L	DEP VERS S			RNAV	DUMRA T638 ROPLA
CYYC	L	DEP VERS S			RNAV	GADKI T727 VOBUK
CYYC	L	DEP VERS S			RNAV	OTARA IPTAN
CYYC	L	DEP VERS S			RNAV	UBVAL SEKOM
CYYC	H	DEP VERS SE		JET	RNAV	LOMLO Q961 DAPOP
CYYC	H	DEP VERS SE		NONJET	RNAV	VETBI Q991 LIBOS

C51 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYC	H	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV ODLAN	
CYYC	H	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV Q909 DESNU	
CYYC	L	DEP VERS SE		JET	RNAV	LOMLO TULOV DAPOP	
CYYC	L	DEP VERS SE		NONJET	RNAV	VETBI T797 LIBOS	
CYYC	L	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV DESNU	
CYYC	L	DEP VERS SE			RNAV	NOSIV T773 ODLAN	
CYYC	H	DEP VERS SW		JET	RNAV	BOTAG Q894 BINVO	
CYYC	H	DEP VERS SW		JET	RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS SW		NONJET	RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS SW		NONJET	RNAV	ROVMA UKSAP NOVAR	
CYYC	L	DEP VERS SW		JET	RNAV	BOTAG BINVO	
CYYC	L	DEP VERS SW		NONJET	RNAV	ROVMA T602 NOVAR	
CYYC	L	DEP VERS SW			RNAV	DUMRA T620 OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS W		JET	RNAV	BOTAG Q894 BINVO	
CYYC	H	DEP VERS W		JET	RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS W		NONJET	RNAV	DUMRA Q890 MEKPI OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS W		NONJET	RNAV	ROVMA UKSAP NOVAR	
CYYC	L	DEP VERS W		JET	RNAV	BOTAG BINVO	
CYYC	L	DEP VERS W		NONJET	RNAV	ROVMA T602 NOVAR	
CYYC	L	DEP VERS W			RNAV	DUMRA T620 OMSIK	
CYYC	H	DEP VERS	CAL4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	H	DEP VERS	CAL4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	L	DEP VERS	CAL4	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	L	DEP VERS	CAL4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	H	DEP VERS	CCL3	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CCL3	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CCL3	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CCL3	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CER4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	H	DEP VERS	CER4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	L	DEP VERS	CER4	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZEG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYC	L	DEP VERS	CER4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	H	DEP VERS	CET2	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON MUVUD	
CYYC	H	DEP VERS	CET2	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA MUVUD	
CYYC	L	DEP VERS	CET2	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON MUVUD	
CYYC	L	DEP VERS	CET2	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA MUVUD	
CYYC	H	DEP VERS	CFN6	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CFN6	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CFN6	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CFN6	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CRL4	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CRL4	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CRL4	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON SUXEG	
CYYC	L	DEP VERS	CRL4	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA SUXEG	
CYYC	H	DEP VERS	CYEG	JET	RNAV	BITGA Q995 OILRS OILRS ARR	
CYYC	H	DEP VERS	CYEG	NONJET	RNAV	PEVLU BISNO OILRS OILRS ARR	
CYYC	L	DEP VERS	CYEG	JET	RNAV	BITGA T753 OILRS OILRS ARR	
CYYC	L	DEP VERS	CYEG	NONJET	RNAV	PEVLU T759 OILRS OILRS ARR	
CYYC	H	DEP VERS	CYLB	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL	
CYYC	H	DEP VERS	CYLB	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR	
CYYC	L	DEP VERS	CYLB	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL	
CYYC	L	DEP VERS	CYLB	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR	
CYYC	H	DEP VERS	CYMM	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX DAVEL LEXON LEXON ARR	
CYYC	H	DEP VERS	CYMM	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK EBLAR KAVDA LEXON LEXON ARR	
CYYC	L	DEP VERS	CYMM	JET	RNAV	AVROM MAPUX DAVEL LEXON LEXON ARR	
CYYC	L	DEP VERS	CYMM	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK EBLAR KAVDA LEXON LEXON ARR	
CYYC	H	DEP VERS	CYNR	JET	RNAV	AVROM Q933 MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	H	DEP VERS	CYNR	NONJET	RNAV	SAXOL Q965 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	L	DEP VERS	CYNR	JET	RNAV	AVROM MAPUX LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYC	L	DEP VERS	CYNR	NONJET	RNAV	SAXOL T761 ALKIK LISVA GONUK PEPSA UKSAR	
CYYE	H&L	ARR DE SE		YYE100 CW YYE140	RNAV	BOMON YYE	
CZVL	H&L	DEP VERS	CYMM		RNAV	LISVA GONUK LEXON LEXON ARR	

SURVOL							CZEG
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION S	H	YMM	CYYC	JET	RNAV	YMM CACHO IGVUX DUDNI BIRKO BIRKO ARR	

C53 PLANIFICATION

CZWG FIR DE WINNIPEG

S'il y a lieu, les pilotes devraient inscrire au plan de vol la route de départ appropriée et la raccorder à la route d'arrivée qui correspond le mieux à la route désirée pour leur vol.

Si aucune route de départ obligatoire n'est publiée, inscrire au plan de vol une route directe au premier point en route.

Les STAR publiées, le cas échéant, sont les routes obligatoires vers un aéroport. On s'attend à ce que les pilotes inscrivent au plan de vol la STAR appropriée. Si aucune route d'arrivée obligatoire ou aucune STAR n'est publiée, inscrire au plan de vol une route directe à l'aéroport.

Si la route se prolonge au-delà de la FIR de Winnipeg, raccorder les routes qui y sont publiées à la route externe au point le plus logique.

Les itinéraires qui traversent la MTCA de Cold Lake, la MTCA de Moose Jaw sous le FL320, ainsi que toutes les CYR et les CYA de la FIR de Winnipeg, doivent être évitées lorsque ces dernières sont actives.

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZWG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYAV	H&L	ARR de E		A9000 & ABV	RNAV	NORAK	
CYAV	H&L	ARR de N		A9000 & ABV	RNAV	PELMU APNIX	
CYAV	H&L	ARR de N		A9000 & ABV	RNAV	SAVAK APNIX	
CYAV	H&L	ARR de NE		A9000 & ABV	RNAV	NORUN	
CYAV	H&L	ARR de NW		A9000 & ABV	RNAV	AMBIL	
CYAV	H&L	DEP vers E		A9000 & ABV	RNAV	RORMA SIDPO DEGVA	
CYAV	H&L	DEP vers N		A9000 & ABV, YWG012 CCW EST	RNAV	ELVUX TAGUP	
CYAV	H&L	DEP vers NE		A9000 & ABV	RNAV	VILPA PIDVI	
CYAV	H&L	DEP vers NW		A9000 & ABV, YWG336 CCW SUD	RNAV	MODUL IKLIN	
CYAV	H&L	DEP vers NW		A9000 & ABV, YWG337 CW YWG011	RNAV	KERBI SEDIB	
CYAV	H&L	DEP vers S		A9000 & ABV, YWG166 CW OUEST	RNAV	KAVKI IKLUG	
CYAV	H&L	DEP vers SE		A9000 & ABV, YWG135 CCW NORD	RNAV	OMLOT TUKAD	
CYAV	H&L	DEP vers SE		A9000 & ABV, YWG136 CW YWG165	RNAV	ALLMN GROLE	
CYAV	H&L	DEP vers SW		A9000 & ABV	RNAV	GOSAR DEBMA	
CYAV	H&L	DEP vers W		A9000 & ABV, YWG280 CCW SUD	RNAV	LIVBI DUKPO FAREN	
CYAV	H&L	DEP vers W		A9000 & ABV, YWG281 CW NORD	RNAV	ALKOG DEPMI MUSKK	
CYAV	H&L	DEP vers	CYQK		RNAV		
CYAV	H&L	DEP vers	CYXL		RNAV		
CYBR	H&L	ARR de E			RNAV	TALOP TALOP ARR	
CYBR	H&L		CYWG		RNAV	BEFAN BEFAN ARR	
CYQR	H&L	ARR de E			RNAV	EMLIK KEMKA KEMKA ARR	
CYQR	H&L	ARR de NW			RNAV	ANTOS ANTOS ARR	
CYQR	H&L	ARR de S			RNAV	MERSU GORAK GORAK ARR	
CYQR	H&L	ARR de SE			RNAV	MOT GORAK GORAK ARR	
CYQR	H&L	ARR de SW			RNAV	YYN ODGOV ODGOV ARR	
CYQR	H&L	ARR de W			RNAV	ODGOV ODGOV ARR	
CYQR	H&L	ARR de W			RNAV	MEDAK ODGOV ODGOV ARR	
CYQR	H&L	ARR de W			RNAV	YYN V300 ODGOV ODGOV ARR	
CYQR	H&L	DEP vers S			RNAV	PEMPA DUVIK	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZWG
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYQR	H&L	DEP vers W			RNAV	VLN
CYQR	H&L	DEP vers W			RNAV	ODGOV
CYQT	H&L	ARR de NW			RNAV	LIBUK LIBUK ARR
CYQT	H&L	ARR de SE			RNAV	DUPUL NOTER ARR
CYQT	H&L	ARR de W			RNAV	TIGAG TIGAG ARR
CYQT	H&L	DEP vers E			RNAV	URSUM NOTER ARR
CYRL	H&L		CYWG		RNAV	
CYVZ	H&L		CYWG	A9000 & ABV	RNAV	DUVIS VITAG KELTO ARR
CYWG	H&L	ARR de E		A9000 & ABV	RNAV	GOVIT NORAK ARR
CYWG	H&L	ARR de N		A9000 & ABV	RNAV	VITAG KELTO ARR
CYWG	H&L	ARR de N		A9000 & ABV	RNAV	GOREL KELTO ARR
CYWG	H&L	ARR de N		A9000 & ABV	RNAV	TULUP KELTO ARR
CYWG	H&L	ARR de NW		A9000 & ABV	RNAV	MEVDU AMBIL ARR
CYWG	H&L	ARR de S		A9000 & ABV	RNAV	LITNA PEPNO ARR
CYWG	H&L	ARR de SE		A9000 & ABV	RNAV	BIPKU NORAK ARR
CYWG	H&L	ARR de SW		A9000 & ABV	RNAV	DUVLA BEFAN ARR
CYWG	H&L	ARR de W		A9000 & ABV	RNAV	YBR BEFAN ARR
CYWG	H&L	ARR de W		A9000 & ABV	RNAV	VLR AMBIL ARR
CYWG	H&L	DEP vers E		A9000 & ABV	RNAV	RORMA SIDPO DEGVA
CYWG	H&L	DEP vers N		A9000 & ABV, YWG337 CW YWG011	RNAV	KERBI SEDIB
CYWG	H&L	DEP vers N		A9000 & ABV, YWG012 CW EST	RNAV	ELVUX TAGUP
CYWG	H&L	DEP vers NE		A9000 & ABV	RNAV	VILPA PIDVI
CYWG	H&L	DEP vers NW		A9000 & ABV, YWG336 CCW SUD	RNAV	MODUL IKLIN
CYWG	H&L	DEP vers S		A9000 & ABV, YWG166 CW OUEST	RNAV	KAVKI IKLUG
CYWG	H&L	DEP vers SE		A9000 & ABV, YWG135 CCW NORD	RNAV	OMLOT TUKAD
CYWG	H&L	DEP vers SE		A9000 & ABV, YWG136 CW YWG165	RNAV	ALLMN GROLE
CYWG	H&L	DEP vers SW		A9000 & ABV	RNAV	GOSAR DEBMA
CYWG	H&L	DEP vers W		A9000 & ABV, YWG280 CCW SUD	RNAV	LIVBI DUKPO FAREN
CYWG	H&L	DEP vers W		A9000 & ABV, YWG281 CW NORD	RNAV	ALKOG DEPMI MUSKK
CYWG	H&L		CYQK		RNAV	
CYWG	H&L		CYXL		RNAV	
CYXE	H&L	ARR de E			RNAV	PENPI DUNEM ARR
CYXE	H&L	ARR de E			RNAV	AMUNA DUNEM ARR
CYXE	H&L	ARR de S			RNAV	VLN
CYXE	H&L	ARR de S			RNAV	CAREN CAREN ARR
CYXE	H&L	ARR de SW			RNAV	GUDOG IMOTA MAVOB MAVOB ARR
CYXE	H&L	ARR de W			RNAV	KEBRU KEBRU ARR
CYXE	H&L	DEP vers SW			RNAV	OVATA BORIX
CZPB	H&L		CYWG	A9000 & ABV	RNAV	DUVIS VITAG KELTO ARR
CZSJ	H&L		CYWG	A9000 & ABV	RNAV	DUVIS VITAG KELTO ARR

C55 PLANIFICATION

CZYZ FIR DE TORONTO**Renseignements d'introduction:**

- Les pilotes doivent vérifier si leur point de départ est associé à une route obligatoire. Si aucune route n'est publiée, inscrire au plan de vol une route directe jusqu'au premier point en route.
- Les pilotes à destination d'un aéroport dans la FIR de Toronto doivent vérifier si cet aéroport a une route obligatoire pour les arrivées. Si aucune n'existe, inscrire au plan de vol une route directe.
- Si la route doit inclure un segment important de "survol" ou de croisière en route traversant la FIR de Toronto, vérifier si une route de survol est publiée.
- Si la route se prolonge au-delà de la FIR de Toronto, raccorder les routes qui y sont publiées à la route externe au point le plus logique. Se reporter à la FIR de Montréal ou de Winnipeg selon le cas après le dernier point indiqué.
- Les aéronefs au départ et à l'arrivée de CYQG relèvent de la FIR de Toronto, mais sont contrôlés par la FAA. Les routes indiquées doivent être raccordées à la route d'arrivée ou de survol appropriée de la FIR de Toronto.

Routes RNAV

- Si le pilote ne peut suivre la route RNAV indiquée, inscrire au plan de vol une route alternative via les aides à la navigation et (ou) les voies aériennes, en adhérant le plus possible à la route obligatoire, et inclure la remarque RMK/NON RNAV.
- Si le pilote n'est pas en mesure de suivre une route SID RNAV et (ou) une route STAR RNAV, inscrire au plan de vol la route via les repères RNAV inclus dans la procédure et inclure la remarque: RMK/NO RNAV SID et (ou) RMK/NO RNAV STAR.
- Pour les destinations aux É.-U., une STAR conventionnelle peut être inscrite au plan de vol; aucune remarque n'est requise.

Pour les monomoteurs qui désirent voler près du sol, inscrire au plan de vol la remarque RMK/NO OVER WATER.

Routes en direction est:

- Les itinéraires via MIGLO sont valides uniquement pour les vols atterrissant à l'intérieur des limites de la TCU de Montréal.
- Les itinéraires via ELSUB sont valides uniquement pour les vols atterrissant à l'intérieur des limites de la TCU d'Ottawa.
- Les itinéraires via MIVOK sont valides uniquement pour les vols atterrissant à l'intérieur des limites de la TCU d'Ottawa ou à CYFJ, ou pour les NON JETS à 13 000 pi et en dessous en direction de PESAC.

DÉPARTS DE LA FIR

Les pilotes qui décollent des aéroports indiqués ci-dessous devraient inscrire au plan de vol la route de départ appropriée et la raccorder à la route de survol ou d'arrivée qui correspond le mieux à la route désirée pour leur vol. Si une route SID ou STAR est indiquée au plan de vol, s'assurer qu'un point de transition publié est utilisé.

Aéroports de la FAA: Selon l'entente avec la FAA, les aéronefs au départ de CYYZ et de son secteur, et à destination des aéroports énumérés dans ce document doivent inscrire au plan de vol les routes obligatoires indiquées. Les aéronefs au départ des aéroports satellites de CYYZ pour ces destinations devraient joindre la route obligatoire indiquée sous les départs de CYYZ.

ARRIVÉES L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA FIR

Les pilotes qui atterrissent aux aéroports énumérés ci-dessous doivent inscrire au plan de vol la route d'arrivée appropriée, et la raccorder à la route de départ ou de survol qui correspond le mieux à la route désirée. Se reporter à la FIR adjacente au besoin. Lorsque des STAR sont inscrites au plan de vol, s'assurer qu'un point de transition publié est utilisé.

SURVOLS EN DIRECTION EST (se reporter à la FIR de Montréal après le dernier point de cheminement indiqué)

Aucun vol en direction est via MENKO, KENLU, ILUSI ou YSO ne sera permis.

Routes entrant via FNT, HOCKE, une route DAYYY-RUBKI ou au nord de DAYYY-RUBKI: les routes aléatoires au-dessus ou au nord de YXI jusqu'à INF ou un repère côtier.

Routes entrant depuis SVM ou DJB: joindre via DERLO SIKBO en direction de IPTOS, LORKA, OLABA, MIGLO ou MIVOK.

Routes entrant depuis FNT ou HOCKE: joindre via NUBER SIKBO en direction de IPTOS, LORKA, OLABA, RAKAM, TULEG, MIGLO ou MIVOK.

SURVOLS EN DIRECTION OUEST (se reporter à la FIR de Montréal avant le premier point de cheminement indiqué)

Aucun vol en direction ouest via IPTOS, LORKA, MIGLO ou OLABA ne sera permis.

À l'exception arrivées par KORD, une route aléatoire est acceptable pour les vols entrant au:

- nord de YXI vers SSM, ASP ou HOCKE
- nord d'une route LETAK Q824 TAGUM ou LETAK-TVC
- nord d'une route YEE-DERLO

Les aéronefs qui atterrissent à l'un des aéroports indiqués ci-dessous doivent inscrire au plan de vol la route appropriée traversant la FIR de Toronto pour joindre la route d'arrivée indiquée.

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CNC3	L	ARR de E			RNAV	LETAK T616 KENLU	
CNC3	L	ARR de S			RNAV	OLAMO	
CYEE	L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOXUM BOXUM ARR	
CYEE	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	BOXUM DUVOS ARR	
CYFD	H	ARR de E			RNAV	LETAK DEBUM Q806 ILUSI OLAMO	
CYFD	L	ARR de E		A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI OLAMO	
CYFD	L	ARR de E		A140 & BLW	RNAV	ILIXU LINNG	
CYFD	H&L	ARR de N		JET	RNAV	MUSIT TETOS	
CYFD	H&L	ARR de N			RNAV	YVV NUBER	
CYFD	H&L	ARR de N		NONJET	RNAV	YVV TETOS	
CYFD	L	ARR de N		NONJET, A060 & BLW		YMS	
CYFD	H&L	ARR de S			RNAV	TIKUM	
CYFD	L	ARR de S			RNAV	WOZEE T608 BIMRO	
CYFD	H	ARR de W			RNAV	HOCKE DERLO	
CYFD	H	DEP to E		JET	RNAV	SN UKPAG AGNOB IPTOS	
CYFD	H	DEP to E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYFD	L	DEP to E		NONJET, A150 & ABV	RNAV	SN TESUK T781 IPTOS	
CYFD	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG MIVOK	
CYFD	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG SANIN MIGLO	
CYFD	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG AGNOB Q907 LORKA	
CYFD	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG SANIN Q951 OLABA	
CYFD	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYFD	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYFD	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET MIVOK	
CYFD	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 TIGET MIGLO	
CYFD	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 TIGET OLABA	
CYFD	H&L	DÉP vers N			RNAV	NUBER NUGOP	
CYFD	H	DÉP vers NE			RNAV	SEDOG Q901 YXI	
CYFD	H	DÉP vers NW		JET	RNAV	MUSIT	
CYFD	H&L	DÉP vers S				ERI	
CYFD	H&L	DÉP vers S				EWG	
CYFD	H&L	DÉP vers SW				GGUCE	
CYFD	H&L	DÉP vers W			RNAV	DERLO	
CYHM	H	ARR de E			RNAV	TUKIR Q806 ILUSI YYZ UDMIK ARR	
CYHM	L	ARR de E		A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI YYZ UDMIK ARR	
CYHM	L	ARR de E		A140 & BLW	RNAV	DUGBU T616 AGDUT	
CYHM	L	ARR de E		A140 & BLW	RNAV	ILIXU LINNG	
CYHM	H	ARR de N		JET	RNAV	MUSIT TETOS	
CYHM	H	ARR de N		JET	RNAV	ILUSI YYZ UDMIK ARR	
CYHM	H&L	ARR de N		NONJET	RNAV	TETOS	
CYHM	L	ARR de N		A140 & BLW	RNAV	KENLU T616 AGDUT	
CYHM	L	ARR de N		A060 & BLW	RNAV	NUGOP	
CYHM	H&L	ARR de S			RNAV	TIKUM	
CYHM	L	ARR de S			RNAV	WOZEE COLTS COLTS ARR	
CYHM	H	ARR de W			RNAV	HOCKE AVSOX AVSOX ARR	
CYHM	H	DEP to E		JET	RNAV	SN UKPAG AGNOB IPTOS	
CYHM	H	DEP to E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYHM	L	DEP to E		NONJET, A150 & ABV	RNAV	SN TESUK T781 IPTOS	

C57 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYHM	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG MIVOK	
CYHM	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG SANIN MIGLO	
CYHM	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG AGNOB Q907 LORKA	
CYHM	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SN UKPAG SANIN Q951 OLABA	
CYHM	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYHM	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYHM	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 BOMET MIVOK	
CYHM	H&L	DÉP vers E				SN ART	
CYHM	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 TIGET MIGLO	
CYHM	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SN TESUK T781 TIGET OLABA	
CYHM	H&L	DÉP vers N			RNAV	NUBER NUGOP	
CYHM	H	DÉP vers NE			RNAV	SEDOG Q901 YXI	
CYHM	H	DÉP vers NW			RNAV	NUBER MUSIT	
CYHM	H&L	DÉP vers S				ERI	
CYHM	H&L	DÉP vers S				EWC	
CYHM	H&L	DÉP vers SW				GGUCE	
CYHM	H&L	DÉP vers W			RNAV	DERLO	
CYKF	H&L	ARR de E			RNAV	DUGBU T616 REVUD	
CYKF	H&L	ARR de N			RNAV	YVV REVUD	
CYKF	H&L	ARR de N			RNAV	YVV	
CYKF	H	DEP to E		JET	RNAV	SIKBO Q905 BOMET Q921 IPTOS	
CYKF	H	DEP to E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYKF	L	DEP to E		NONJET, A150 & ABV	RNAV	DAVSI T781 IPTOS	
CYKF	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SIKBO Q907 LORKA	
CYKF	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SIKBO Q951 OLABA	
CYKF	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET Q921 OLABA	
CYKF	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SIKBO Q905 BOMET MIVOK	
CYKF	H	DÉP vers E		JET	RNAV	SIKBO Q951 SANIN MIGLO	
CYKF	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYKF	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET MIVOK	
CYKF	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 TIGET OLABA	
CYKF	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	DAVSI T781 TIGET MIGLO	
CYKF	H&L	DÉP vers N				YVV	
CYKF	H&L	DÉP vers NE			RNAV	NUGOP	
CYKF	H	DÉP vers NW			RNAV	MUSIT	
CYKF	L	DÉP vers	CYOO		RNAV	NUBER T614 ILUSI	
CYKF	L	DÉP vers	CYPO	A050 & BLW	RNAV	NUBER T614 ILUSI	
CYKF	L	DÉP vers	CYPO	A070 & ABV	RNAV	AGDUT T616 KENLU	
CYKZ	H	ARR de E			RNAV	TUKIR Q806 ILUSI	
CYKZ	L	ARR de E			RNAV	DEBUM T614 ILUSI	
CYKZ	H&L	ARR de N			RNAV	WALPP KZ	
CYKZ	H&L	ARR de N			RNAV	YYB KENLU	
CYKZ	H&L	ARR de S				LINNG	
CYKZ	H&L	ARR de SW				SN	
CYKZ	H&L	ARR de W			RNAV	NUBER T614 MENTI	
CYKZ	H	DEP to E		JET, F250 & ABV	RNAV	TESUK T781 BOMET Q905 IPTOS	
CYKZ	H	DEP to E			RNAV	TESUK T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYKZ	L	DEP to E		A150 & ABV	RNAV	TESUK T781 IPTOS	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYKZ	H	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYKZ	H	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYKZ	H&L	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 BOMET MIVOK	
CYKZ	L	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 TIGET OLABA	
CYKZ	L	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 TIGET MIGLO	
CYKZ	H&L	DÉP vers N			RNAV	TONNY YEE	
CYKZ	H&L	DÉP vers NW			RNAV	NUGOP KASED	
CYKZ	H&L	DÉP vers NW			RNAV	TONNY YEE SILVU	
CYKZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	BETES DEP ERI	
CYKZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	BETES DEP FOXEE	
CYKZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	BETES DEP AIRRA	
CYKZ	H&L	DÉP vers SE			RNAV	KEPTA DEP BMPAH	
CYKZ	H&L	DÉP vers SE			RNAV	RIGUS DEP PSB	
CYKZ	H&L	DÉP vers SW		A080 & ABV	RNAV	ANCOL DEP DERLO	
CYKZ	H&L	DÉP vers SW		F260 & ABV	RNAV	ANCOL DEP GNTRY	
CYKZ	H&L	DÉP vers SW		F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE	
CYKZ	L	DÉP vers SW		A060 & BLW	RNAV	MENTI T614 BOLMO DERLO	
CYKZ	H&L	DÉP vers W			RNAV	GOPUP DEP HOCKE	
CYKZ	H&L	DÉP vers W			RNAV	AGDUT	
CYKZ	L	DÉP vers	CYKF		RNAV	MENTI T614 NUBER	
CYKZ	L	DÉP vers	CYLS		RNAV	SEDOG TANGI	
CYKZ	L	DÉP vers	CYOA		RNAV	SEDOG TANGI	
CYLS	L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOXUM BOXUM ARR	
CYLS	L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	IMEBA IMEBA ARR	
CYLS	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	BOXUM NUGOP ARR	
CYLS	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET, N0191 & ABV	RNAV	IMEBA VIPLI ARR	
CYLS	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET, N0190 & BLW	RNAV	IMEBA YYZ	
CYOO	H	ARR de E			RNAV	TUKIR Q806 ILUSI	
CYOO	L	ARR de E			RNAV	DEBUM T614 ILUSI	
CYOO	H&L	ARR de N				KENLU	
CYOO	H&L	ARR de S				SN	
CYOO	H&L	ARR de W			RNAV	DERLO SN	
CYOO	H	DEP to E		JET, F250 & ABV	RNAV	TALEB Q905 IPTOS	
CYOO	H	DEP to E			RNAV	TALEB T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYOO	L	DEP to E		A150 & ABV	RNAV	TALEB T781 IPTOS	
CYOO	H	DÉP vers E			RNAV	TALEB T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYOO	H	DÉP vers E			RNAV	TALEB T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYOO	H&L	DÉP vers E			RNAV	TALEB T781 BOMET MIVOK	
CYOO	L	DÉP vers E			RNAV	TALEB T781 TIGET OLABA	
CYOO	L	DÉP vers E			RNAV	TALEB T781 TIGET MIGLO	
CYOO	H&L	DÉP vers N			RNAV	TONNY YEE	
CYOO	H&L	DÉP vers NW			RNAV	TONNY YEE SILVU	
CYOO	H&L	DÉP vers S			RNAV	SN	
CYOO	H&L	DÉP vers SE			RNAV	MEDAV	

C59 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYOO	H&L	DÉP vers W			RNAV	KENLU T616 HOCKE	
CYOO	L	DÉP vers	CYKF		RNAV	MENTI T614 NUBER	
CYOO	L	DÉP vers	CYLS		RNAV	TANGI	
CYOO	L	DÉP vers	CYQA		RNAV	TANGI	
CYPQ	H&L	ARR de W		A070 & ABV	RNAV	AGDUT T616 KENLU	
CYPQ	L	ARR de W		A050 & BLW	RNAV	NUBER T614 ILUSI	
CYPQ	L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	RAGID RAGID ARR	
CYPQ	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	RAGID UDNOX ARR	
CYPQ	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET, N0190 & BLW	RNAV	IMEBA YYZ	
CYQA	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	ONDOB MEECH ARR	
CYQG	H&L	ARR de E			RNAV	DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYQG	H&L	ARR de E			RNAV	COLTS GIGGY ARR	
CYQG	H	DÉP vers E			RNAV	HHOWE SID BROKK	
CYQG	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	ZETTR SID	
CYQG	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	HHOWE SID BROKK FINGL DERLO	
CYQG	H&L	DÉP vers N			RNAV	ZETTR SID	
CYQG	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	ZETTR SID TANKO APDAX NUBER ARR	
CYQG	H&L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	ZETTR SID TANKO APDAX NAKBO ARR	
CYSN	H&L	ARR de E			RNAV	ILIXU	
CYSN	H&L	ARR de N			RNAV	ILUSI	
CYSN	H&L	ARR de NE			RNAV	ILUSI	
CYSN	H	DÉP to E		JET	RNAV	UKPAG AGNOB IPTOS	
CYSN	H	DÉP to E		NONJET	RNAV	TESUK T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYSN	L	DÉP to E		NONJET, A150 & ABV	RNAV	TESUK T781 IPTOS	
CYSN	H	DÉP vers E		JET	RNAV	UKPAG SANIN Q951 OLABA	
CYSN	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	TESUK T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYSN	H	DÉP vers E		JET	RNAV	UKPAG AGNOB KANIK	
CYSN	H	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 BOMET Q951 TIGET MIGLO	
CYSN	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	TESUK T781 BOMET MIVOK	
CYSN	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	TESUK T781 TIGET OLABA	
CYSN	L	DÉP vers E			RNAV	TESUK T781 TIGET MIGLO	
CYSN	H&L	DÉP vers N			RNAV	YEE	
CYSN	H&L	DÉP vers NW		N0210 & ABV	RNAV	TONNY SILVU	
CYSN	H&L	DÉP vers NW		N0210 & ABV	RNAV	AGDUT SSM	
CYSN	H&L	DÉP vers NW			RNAV	OLAMO NUBER YVV	
CYSN	H&L	DÉP vers S				JHW	
CYSN	H&L	DÉP vers S			RNAV	BOSEP HOCKE	
CYSN	H&L	DÉP vers SE			RNAV	AIRCO	
CYSN	H&L	DÉP vers SW				GGUCE	
CYSN	H&L	DÉP vers W			RNAV	DERLO	
CYSN	L	DÉP vers	CYLS		RNAV	SEDOG TANGI	
CYSN	L	DÉP vers	CYQA		RNAV	SEDOG TANGI	
CYTZ	H&L	ARR de E			RNAV	KEMVI ILIXU ARR	
CYTZ	H&L	ARR de E			RNAV	ILIXU ILIXU ARR	
CYTZ	H&L	ARR de N			RNAV	YSB KENLU DAVSI	
CYTZ	H&L	ARR de N			RNAV	KENLU DAVSI	
CYTZ	H&L	ARR de NW			RNAV	WALPP KZ TZ	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYTZ	H&L	ARR de S				LINNG	
CYTZ	H&L	ARR de W			RNAV	DERLO SN	
CYTZ	H&L	DEP to E		A150 & ABV	RNAV	BOMET DEP IPTOS	
CYTZ	H&L	DÉP vers E			RNAV	BOMET DEP OLABA	
CYTZ	H&L	DÉP vers E			RNAV	BOMET DEP MIGLO	
CYTZ	H&L	DÉP vers E			RNAV	BOMET DEP MIVOK	
CYTZ	H&L	DÉP vers N			RNAV	IKLEN TONNY	
CYTZ	H&L	DÉP vers NW			RNAV	AGDUT KASED	
CYTZ	H&L	DÉP vers NW			RNAV	IKLEN TONNY YEE SILVU	
CYTZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP ERI	
CYTZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP AIRRA	
CYTZ	H&L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP FOXEE	
CYTZ	H&L	DÉP vers SE			RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON	
CYTZ	H&L	DÉP vers SE		N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH	
CYTZ	H&L	DÉP vers SE			RNAV	DUSOM DEP PSB	
CYTZ	H&L	DÉP vers SW		F260 & ABV	RNAV	PERLO DEP GNTRY	
CYTZ	H&L	DÉP vers SW			RNAV	PERLO DEP DERLO	
CYTZ	H&L	DÉP vers SW		F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE	
CYTZ	H	DÉP vers W			RNAV	PERLO DEP DERLO Q935 HOCKE	
CYTZ	L	DÉP vers W			RNAV	PERLO DEP DERLO T608 HOCKE	
CYTZ	H&L	DÉP vers	CYK		RNAV	DAVSI TESUK YTR	
CYTZ	L	DÉP vers	CYLS		RNAV	SEDOG TANGI	
CYTZ	L	DÉP vers	CYLS		RNAV	IKLEN TONNY	
CYTZ	L	DÉP vers	CYQA		RNAV	SEDOG TANGI	
CYTZ	H&L	DÉP vers	CYTR		RNAV	DAVSI TESUK YTR	
CYVW	L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOXUM BOXUM ARR	
CYVW	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	BOXUM DUVOS ARR	
CYXU	H	ARR de E			RNAV	LETAK DUGBU KENLU TONNY AGDUT REVUD	
CYXU	L	ARR de E			RNAV	LETAK T616 REVUD	
CYXU	H	ARR de NE			RNAV	YXI Q802 KENLU TONNY AGDUT REVUD	
CYXU	H	DEP to E		JET	RNAV	NUBER SIKBO Q905 IPTOS	
CYXU	H	DEP to E		NONJET	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET Q921 IPTOS	
CYXU	L	DEP to E		NONJET, A170	RNAV	NUBER DAVSI T781 IPTOS	
CYXU	L	DEP to E		NONJET, A150	RNAV	SN TESUK T781 IPTOS	
CYXU	H	DÉP vers E		JET	RNAV	NUBER SIKBO Q907 LORKA	
CYXU	H	DÉP vers E		JET	RNAV	NUBER SIKBO Q951 OLABA	
CYXU	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
CYXU	H	DÉP vers E		JET	RNAV	NUBER SIKBO Q905 BOMET MIVOK	
CYXU	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET MIVOK	
CYXU	H	DÉP vers E		JET	RNAV	NUBER SIKBO Q951 SANIN MIGLO	
CYXU	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A170	RNAV	NUBER DAVSI T781 TIGET OLABA	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A150 & BLW	RNAV	SN TESUK T781 TIGET OLABA	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A170	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET MIVOK	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A150 & BLW	RNAV	SN TESUK T781 BOMET MIVOK	

C61 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A170	RNAV	NUBER DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
CYXU	L	DÉP vers E		NONJET, A150 & BLW	RNAV	SN TESUK T781 TIGET MIGLO	
CYXU	H&L	DÉP vers N				YVW	
CYXU	H&L	DÉP vers N			RNAV	NUGOP	
CYXU	H&L	DÉP vers NW			RNAV	KASED	
CYXU	H	DÉP vers W			RNAV	KARIT	
CYXU	H&L	DÉP vers W			RNAV	HOCKE	
CYXU	H&L	DÉP vers W				HOCKE FNT	
CYYZ	H	ARR de E		JET	RNAV	TUKIR RAGID ARR	
CYYZ	H&L	ARR de N		JET, WEST OF YYB	RNAV	IRKIM BOXUM ARR	
CYYZ	H&L	ARR de N		NONJET, WEST OF YYB	RNAV	IRKIM DUVOS ARR	
CYYZ	H&L	ARR de N		NONJET, N0191 & ABV	RNAV	YYB IMEBA VILBI ARR	
CYYZ	L	ARR de N		NONJET, N0190 & BLW	RNAV	YYB IMEBA YYZ	
CYYZ	H	ARR de NE		JET	RNAV	YVO IMEBA IMEBA ARR	
CYYZ	H	ARR de NE		JET	RNAV	YXI IMEBA ARR	
CYYZ	H	ARR de NE		JET	RNAV	POLTY IMEBA ARR	
CYYZ	H	ARR de NE		JET	RNAV	LETAK IMEBA ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NE		NONJET	RNAV	YXI BETUL VIBLI ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NE		NONJET, N0191 & ABV	RNAV	LETAK VIBLI ARR	
CYYZ	L	ARR de NE		NONJET, N0190 & BLW	RNAV	LETAK IMEBA YYZ	
CYYZ	H&L	ARR de NW		JET	RNAV	OTNIK BOXUM ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NW		JET	RNAV	TUDAN BOXUM ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NW		NONJET	RNAV	OTNIK DUVOS ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NW		NONJET	RNAV	TUDAN DUVOS ARR	
CYYZ	H&L	ARR de NW		NONJET	RNAV	SSM DUVOS ARR	
CYYZ	H&L	ARR de S		JET	RNAV	WOZEE LINNG ARR	
CYYZ	H&L	ARR de S		NONJET	RNAV	WOZEE VERKO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de S		JET	RNAV	LOKPU LINNG ARR	
CYYZ	H&L	ARR de S		NONJET	RNAV	LOKPU VERKO ARR	
CYYZ	H	ARR de SW		JET	RNAV	QWERI NUBER ARR	
CYYZ	H	ARR de SW		JET	RNAV	FINGL NUBER ARR	
CYYZ	H&L	ARR de SW		JET	RNAV	OXMAN LINNG ARR	
CYYZ	H&L	ARR de SW		NONJET	RNAV	OXMAN VERKO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de SW		NONJET	RNAV	QWERI NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de SW		NONJET	RNAV	FINGL NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		JET	RNAV	MONEE NUBER ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		JET	RNAV	YZEMN NUBER ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		JET	RNAV	APDAX NUBER ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		JET	RNAV	NUBER NUBER ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		NONJET	RNAV	MONEE NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		NONJET	RNAV	YZEMN NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		NONJET	RNAV	APDAX NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	ARR de W		NONJET	RNAV	NUBER NAKBO ARR	
CYYZ	H&L	DEP to E		JET	RNAV	VERDO DEP IPTOS	
CYYZ	H&L	DEP to E		NONJET, A150 & ABV	RNAV	BOMET DEP IPTOS	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	VERDO DEP LORKA	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	VERDO DEP ELSUB	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	DEDKI DEP MIGLO	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	DEDKI DEP OLABA	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	DEDKI DEP TULEG	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	BOMET DEP MIVOK	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	BOMET DEP MIGLO	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	BOMET DEP OLABA	
CYYZ	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	DEDKI DEP RAKAM	
CYYZ	H&L	DÉP vers N		JET	RNAV	KISEP DEP SILVU	
CYYZ	H&L	DÉP vers N		JET	RNAV	IKLEN DEP TONNY	
CYYZ	H&L	DÉP vers N		NONJET	RNAV	EBKIN DEP SILVU	
CYYZ	H&L	DÉP vers N		NONJET	RNAV	MATES DEP TONNY	
CYYZ	H&L	DÉP vers NE		JET	RNAV	SEDOG DEP BOBSU	
CYYZ	H&L	DÉP vers NE		NONJET	RNAV	LAKES DEP TANGI	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	URSAL DEP KASED	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	NOSIK DEP KASED	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	AVSEP DEP MUSIT	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	NUGOP DEP MUSIT	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	URSAL DEP ZOHAN	
CYYZ	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	NOSIK DEP ZOHAN	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		JET	RNAV	BETES DEP FOXEE	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		JET	RNAV	BETES DEP AIRRA	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		JET	RNAV	BETES DEP ERI	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		NONJET	RNAV	OAKVL DEP FOXEE	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		NONJET	RNAV	OAKVL DEP AIRRA	
CYYZ	H&L	DÉP vers S		NONJET	RNAV	OAKVL DEP ERI	
CYYZ	H	DÉP vers SE		JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL Q140 ARKKK	
CYYZ	H	DÉP vers SE		JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON HANKK Q935 PONCT	
CYYZ	H	DÉP vers SE		NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 ARKKK	
CYYZ	H	DÉP vers SE		NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK Q935 PONCT	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL ARKKK	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON HANKK PONCT	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		JET	RNAV	RIGUS DEP PSB	
CYYZ	H&L	DÉP vers SE		NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB	

C63 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYZ	H	DÉP vers SW		JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY	
CYYZ	H	DÉP vers SW		NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY	
CYYZ	H&L	DÉP vers SW		JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE	
CYYZ	H&L	DÉP vers SW		NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE	
CYYZ	H&L	DÉP vers W		JET	RNAV	GOPUP DEP HOCKE	
CYYZ	H&L	DÉP vers W		NONJET	RNAV	TULEK DEP HOCKE	
CYYZ	H&L	DÉP vers W		JET	RNAV	GOPUP DEP SLLAP	
CYYZ	H&L	DÉP vers W		NONJET	RNAV	TULEK DEP SLLAP	
CYYZ	H&L	DÉP vers W		NONJET, A120 & BLW	RNAV	TULEK DEP IKMOK	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYCK	JET	RNAV	ANCOL DEP GGUCE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYCK	NONJET	RNAV	PERLO DEP GGUCE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYGD	JET	RNAV	TULEK	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYGD	NONJET	RNAV	TULEK DEP IKMOK	
CYYZ	H	ARR de	CYCK	JET	RNAV	AGNOB UDNOX RAGID ARR	
CYYZ	H&L	ARR de	CYCK	NONJET	RNAV	AGNOB UDNOX UDNOX ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYCK	NONJET	RNAV	BOMET DEP OLABA	
CYYZ	L	DÉP vers	CYHM		RNAV	OLAMO	
CYYZ	L	DÉP vers	CYLS	JET	RNAV	SEDOG TANGI	
CYYZ	L	DÉP vers	CYLS	NONJET	RNAV	LAKES DEP TANGI	
CYYZ	L	DÉP vers	CYLS	JET	RNAV	IKLEN DEP TONNY	
CYYZ	L	DÉP vers	CYLS	NONJET	RNAV	MATES DEP TONNY	
CYYZ	H	ARR de	CYOW	JET	RNAV	TUKIR IMEBA ARR	
CYYZ	H&L	ARR de	CYOW	NONJET, N0191 & ABV	RNAV	TUKIR VIBLI ARR	
CYYZ	L	ARR de	CYOW	NONJET, N0190 & BLW	RNAV	TUKIR TADMO IMEBA YYZ	
CYYZ	L	DÉP vers	CYPQ		RNAV	DAVSI T781 TALEB	
CYYZ	L	DÉP vers	CYQA	JET	RNAV	SEDOG TANGI	
CYYZ	L	DÉP vers	CYQA	NONJET	RNAV	LAKES DEP TANGI	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYQG	JET, MAX F220	RNAV	MIXUT DEP DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYQG	NONJET, MAX F220	RNAV	PEMBA DEP DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYYZ	H	ARR de	CYTR	JET	RNAV	AGNOB UDNOX RAGID ARR	
CYYZ	H&L	ARR de	CYTR	NONJET	RNAV	AGNOB UDNOX UDNOX ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYTR		RNAV	DAVSI TESUK YTR	
CYYZ	L	DÉP vers	CYXU	JET	RNAV	MIXUT DEP DERLO	
CYYZ	L	DÉP vers	CYXU	NONJET	RNAV	PEMBA DEP DERLO	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYZR	JET	RNAV	TULEK	
CYYZ	H&L	DÉP vers	CYZR	NONJET	RNAV	TULEK DEP IKMOK	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KABE	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB MIP	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KABE	NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB MIP	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KACY	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB HAR DQO ENO SIE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KACY	NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB HAR DQO ENO SIE	
CYYZ	H	DÉP vers	KBDL	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON AUDIL STELA ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KBDL	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON AUDIL STELA ARR	
CYYZ	L	DÉP vers	KBDL	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK AUDIL STELA ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KBOS	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON HANKK Q935 PONCT JFUND ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYZ	H	DÉP vers	KBOS	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK Q935 FABEN ALB GARDNER ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KBOS	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON HANKK FABEN ALB GARDNER ARR	
CYYZ	L	DÉP vers	KBUF	JET, MAX A090	RNAV	KEPTA DEP WOZEE	
CYYZ	L	DÉP vers	KBUF	NONJET, MAX A090	RNAV	MAVAN DEP WOZEE	
CYYZ	L	DÉP vers	KBUF	SINGLE ENGINE	RNAV	OLAMO	
CYYZ	H	DÉP vers	KBWI	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB SEG RAV V170 KERYN V499 TRISH	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KBWI	NONJET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH DDUBS IZZEE TRISH ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCLE	JET, MAX F220	RNAV	BETES DEP ERI LFTON TRYBE STAR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCLE	JET, MAX F220	RNAV	BETES DEP ERI TRYBE TRYBE STAR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCLE	NONJET, MAX F220	RNAV	OAKVL DEP ERI LFTON TRYBE STAR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCLE	NONJET, MAX F220	RNAV	OAKVL DEP ERI TRYBE TRYBE STAR	
CYYZ	H	DÉP vers	KCMH	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY APE	
CYYZ	H	DÉP vers	KCMH	JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE APE	
CYYZ	H	DÉP vers	KCMH	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY APE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCMH	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE APE	
CYYZ	H	DÉP vers	KCVG	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY APE TIGRR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KCVG	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY APE TIGRR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCVG	JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE APE TIGRR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KCVG	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE APE TIGRR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KDAY	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY ROD	
CYYZ	H	DÉP vers	KDAY	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY ROD	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDAY	JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE ROD	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDAY	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE ROD	
CYYZ	H	DÉP vers	KDCA	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB SKILLS ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDCA	NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB HAR V265 KRANT	
CYYZ	H	DÉP vers	KDET	JET, MAX F220	RNAV	MIXUT DEP DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDET	NONJET, MAX F220	RNAV	PEMBA DEP DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYYZ	H&L	DEP to	KDTW	JET, MAX F220	RNAV	ANCOL DEP GGUCE CUUGR ARR	
CYYZ	H&L	DEP to	KDTW	NONJET, MAX F220	RNAV	PERLO DEP GGUCE CUUGR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDTW	JET, MAX F220	RNAV	ANCOL DEP GGUCE TPGUN ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KDTW	NONJET, MAX F220	RNAV	PERLO DEP GGUCE TPGUN ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KERI	JET	RNAV	BETES DEP ERI	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KERI	NONJET	RNAV	OAKVL DEP ERI	
CYYZ	H	DÉP vers	KEWR	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON GEE FLOSI ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KEWR	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 KODEY HNK FLOSI ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KEWR	NONJET, N0250 - N0319	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON GEE FLOSI ARR	
CYYZ	L	DÉP vers	KEWR	NONJET, N0249 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK V167 WEARD V489 COATE	
CYYZ	H	DÉP vers	KGRR	JET	RNAV	GOPUP DEP HOCKE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KGRR	NONJET	RNAV	TULEK DEP HOCKE	
CYYZ	H	DÉP vers	KHPN	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL DNY VALRE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KHPN	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH EXTOL DNY VALRE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KHPN	NONJET, N0250 - N0319	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL DNY VALRE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KHPN	NONJET, N0250 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL RKA NOBBI ARR	

C65 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)						CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
CYYZ	H	DÉP vers	KIAD	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB MAPEL ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KIAD	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON SEG LEGGO ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KIAD	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH SEG LEGGO ARR
CYYZ	L	DÉP vers	KIAG	JET, MAX A090	RNAV	KEPTA DEP WOZEE
CYYZ	L	DÉP vers	KIAG	NONJET, MAX A090	RNAV	MAVAN DEP WOZEE
CYYZ	H	DÉP vers	KILG	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB BUNTS ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KILG	NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB BUNTS ARR
CYYZ	L	DÉP vers	KILG	NONJET, N0249 & BLW	RNAV	DUSOM DEP PSB HAR V210 BUNTS
CYYZ	H	DÉP vers	KIND	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY RINTE SNKPT ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KIND	JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE RINTE SNKPT ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KIND	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY RINTE SNKPT ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KIND	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE RINTE SNKPT ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KISP	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK NELIE ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KISP	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON HANKK Q935 FABEN ALB NELIE ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KISP	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 KODEY HNK NELIE ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KISP	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK Q935 FABEN ALB NELIE ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KISP	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK NELIE ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KISP	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON HANKK FABEN ALB NELIE ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KJFK	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL Q140 YODAA IGN KINGSTON ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KJFK	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 YODAA IGN KINGSTON ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KJFK	NONJET, N0250-N0319	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL ARKKK YODAA IGN KINGSTON ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KJFK	NONJET, N0250 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL DNY PAWLING ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KLGA	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON NABOR RKA HAARP ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KLGA	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH NABOR RKA HAARP ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KLGA	NONJET, N0250-N0319	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON NABOR RKA HAARP ARR
CYYZ	L	DÉP vers	KLGA	NONJET, N0250 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON NABOR RKA NOBBI ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KMDW	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY ASHEN BAGEL PANGG ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KMDW	JET, F240 & BLW	RNAV	MIXUT DEP DERLO QWERI BAGEL PANGG ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KMDW	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY ASHEN BAGEL PANGG ARR
CYYZ	H&L	DÉP vers	KMDW	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PEMBA DEP DERLO QWERI BAGEL PANGG ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KMHT	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON HANKK Q935 PONCT ROZZE ARR
CYYZ	H	DÉP vers	KMHT	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK ALB EEN

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KMHT	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON HANKK ALB EEN	
CYYZ	H	DÉP vers	KMKE	JET	RNAV	GOPUP DEP SLLAP GETCH LYSTR SUDDS	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KMKE	NONJET	RNAV	TULEK DEP SLLAP GETCH LYSTR SUDDS	
CYYZ	H	DÉP vers	KMSP	JET	RNAV	URSAL DEP KASED IDIOM MUSCL ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KMSP	NONJET	RNAV	NOSIK DEP KASED GRB EAUCLAIRE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KORD	JET	RNAV	GOPUP DEP HOCKE FNT WYNDE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KORD	NONJET	RNAV	TULEK DEP HOCKE FNT WYNDE ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KPHL	JET	RNAV	RIGUS DEP PSB BOJID ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPHL	NONJET	RNAV	DUSOM DEP PSB BOJID ARR	
CYYZ	L	DÉP vers	KPHL	NONJET, N0249 & BLW	RNAV	DUSOM DEP PSB HAR V210 BUNTS	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPHN	JET, MAX F220	RNAV	MIXUT DEP DERLO MARGN	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPHN	NONJET, MAX F220	RNAV	PEMBA DEP DERLO MARGN	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPIT	JET	RNAV	BETES DEP ERI YNG JESEY ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPIT	NONJET	RNAV	OAKVL DEP ERI YNG JESEY ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPTK	JET, MAX F220	RNAV	MIXUT DEP DERLO PICUP OKLND ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPTK	NONJET, MAX F220	RNAV	PEMBA DEP DERLO PICUP OKLND ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KPVD	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK WIPOR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KPVD	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON FABEN ALB WIPOR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KPVD	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH HANKK Q935 FABEN ALB WIPOR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KPVD	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 KODEY HNK WIPOR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPVD	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK WIPOR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KPVD	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON HANKK FABEN ALB WIPOR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KRIC	JET	RNAV	OAKVL DEP AIRRA MOL SPIDR ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KRIC	NONJET	RNAV	BETES DEP AIRRA MOL SPIDR ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KSDF	JET, F260 & ABV	RNAV	MIXUT DEP GNTRY ROD REDSTONE ARR	
CYYZ	H	DÉP vers	KSDF	NONJET, F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY ROD REDSTONE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSDF	JET, F240 & BLW	RNAV	ANCOL DEP GGUCE ROD REDSTONE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSDF	NONJET, F240 & BLW	RNAV	PERLO DEP GGUCE ROD REDSTONE ARR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSWF	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL DNY V483 FILPS	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSWF	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH EXTOL DNY V483 FILPS	
CYYZ	L	DÉP vers	KSWF	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL DNY V483 FILPS	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSYR	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH SYR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KSYR	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH SYR	
CYYZ	L	DÉP vers	KSYR	NONJET, N0319 & BLW	RNAV	MAVAN DEP BMPAH SYR	
CYYZ	H	DÉP vers	KTEB	JET	RNAV	KEPTA DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK V167 WEARD V489 COATE	
CYYZ	H	DÉP vers	KTEB	NONJET, N0320 & ABV	RNAV	TEVAD DEP AHPAH Q140 KODEY HNK V167 WEARD V489 COATE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KTEB	NONJET	RNAV	MAVAN DEP BMPAH AEVON EXTOL HNK V167 WEARD V489 COATE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KTOL	JET	RNAV	ANCOL DEP GGUCE	

C67 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZYZ
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KTOL	NONJET	RNAV	PERLO DEP GGUCE	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KYIP	JET, MAX F220	RNAV	MIXUT DEP DERLO PICUP OKLND STAR	
CYYZ	H&L	DÉP vers	KYIP	NONJET, MAX F220	RNAV	PEMBA DEP DERLO PICUP OKLND STAR	
CZBA	L	ARR de E		A160 & ABV	RNAV	TUKIR T614 ILUSI	
CZBA	L	ARR de E		A140 & BLW	RNAV	ILIXU LINNG	
CZBA	L	ARR de E		A080 & BLW	RNAV	TUKIR T614 BOLMO	
CZBA	L	ARR de N		A060 & BLW	RNAV	AGDUT	
CZBA	L	ARR de N			RNAV	YVV NUBER	
CZBA	L	ARR de N			RNAV	YVV TETOS	
CZBA	L	ARR de S			RNAV	WOZEE COLTS	
CZBA	L	ARR de S			RNAV	TIKUM	
CZBA	L	ARR de W			RNAV	HAVOK T608 BIMRO	
CZBA	L	DÉP vers E			RNAV	DAVSI T781 TIGET	
CZBA	L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP ERI	
CZBA	L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP FOXEE	
CZBA	L	DÉP vers S			RNAV	OAKVL DEP AIRRA	
CZBA	L	DÉP vers SE			RNAV	DUSOM DEP PSB	
CZBA	L	DÉP vers SE			RNAV	MAVAN DEP BMPAH	
CZBA	L	DÉP vers SE			RNAV	MAVAN DEP WOZEE	
CZBA	H	DÉP vers SW		F260 & ABV	RNAV	PEMBA DEP GNTRY	
CZBA	H&L	DÉP vers SW		F240 & BLW	RNAV	PEMBA DEP GGUCE	
CZBA	L	DÉP vers SW			RNAV	PEMBA DEP DERLO	

SURVOL							CZYZ
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION E	H	DAVSI		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET MIGLO	
DIRECTION E	H&L	DAVSI		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET MIVOK	
DIRECTION E	L	DAVSI		NONJET	RNAV	DAVSI T781 TIGET MIGLO	
DIRECTION E	H	DAYYY			RNAV	DAYYY Q140 AHPAH	
DIRECTION E	H	DAYYY			RNAV	DAYYY Q140 SIKBO	
DIRECTION E	H&L	DAYYY			RNAV	DAYYY BEMOG	
DIRECTION E	H&L	DAYYY			RNAV	DAYYY YXI	
DIRECTION E	H	DERLO			RNAV	DERLO Q935 WOZEE	
DIRECTION E	H	DERLO			RNAV	DERLO Q913 RAKAM	
DIRECTION E	H	DERLO			RNAV	DERLO Q913 DEDKI Q937 TULEG	
DIRECTION E	H	DERLO			RNAV	DERLO YXI	
DIRECTION E	L	DERLO			RNAV	DERLO SEDOG T723 YXI	
DIRECTION E	H&L	HOCKE				HOCKE YXI	

SURVOL (Suite)							CZYZ
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION E	H	SIKBO		JET	RNAV	SIKBO Q905 IPTOS	
DIRECTION E	H	SIKBO		NONJET	RNAV	DAVSI T781 BOMET Q921 IPTOS	
DIRECTION E	H	SIKBO		JET	RNAV	SIKBO Q907 LORKA	
DIRECTION E	H	SIKBO		JET	RNAV	SIKBO Q951 SANIN MIGLO	
DIRECTION E	H	SIKBO		JET	RNAV	SIKBO Q905 BOMET MIVOK	
DIRECTION E	H	SIKBO		JET	RNAV	SIKBO Q951 OLABA	
DIRECTION E	H	SIKBO		NONJET	RNAV	SIKBO DAVSI T781 BOMET Q921 TIGET OLABA	
DIRECTION E	L	SIKBO		NONJET	RNAV	DAVSI T781 IPTOS	
DIRECTION E	L	SIKBO		NONJET	RNAV	SIKBO DAVSI T781 TIGET OLABA	
DIRECTION E	H	SSM			RNAV	SSM YTS	
DIRECTION E	H&L	SSM			RNAV	SSM BEMOG	
DIRECTION E	H&L	TVC			RNAV	TVC BEMOG	
DIRECTION E	H&L	WOZEE			RNAV	WOZEE KANIK	
DIRECTION E	H&L	WOZEE			RNAV	WOZEE MIGLO	
DIRECTION E	H	YSP			RNAV	YSP Q919 BEMOG	
DIRECTION E	H&L	DERLO	KROC		RNAV	DERLO ROC	
DIRECTION E	H&L	SIKBO	KROC		RNAV	SIKBO ROC	
DIRECTION W	H	ALMOP			RNAV	ALMOP ASP	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK DEBUM Q806 BOBTA DERLO	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK DEBUM Q806 BOBTA DERLO	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK Q824 HOCKE	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK DEBUM Q806 ILUSI HOCKE	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK Q824 MENKO KASED	
DIRECTION W	H	LETAK			RNAV	LETAK TVC	
DIRECTION W	L	LETAK			RNAV	LETAK T616 REVUD DERLO	
DIRECTION W	L	LETAK			RNAV	LETAK T616 HOCKE	
DIRECTION W	L	LETAK			RNAV	LETAK T616 DUGBU KASED	
DIRECTION W	H	POLTY			RNAV	POLTY Q804 DERLO	
DIRECTION W	H	TUKIR		F240 & ABV	RNAV	TUKIR Q806 BOBTA DERLO	

C69 PLANIFICATION

SURVOL (Suite)							CZY
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION W	H	TUKIR		F180 - F220	RNAV	TUKIR Q806 BOBTA OLAMO DERLO	
DIRECTION W	L	TUKIR		A140 & BLW	RNAV	TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO	
DIRECTION W	L	TUKIR		A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI BOBTA OLAMO DERLO	
DIRECTION W	H	WOZEE			RNAV	WOZEE YRL	
DIRECTION W	H&L	YEE				YEE DERLO	
DIRECTION W	H	YXI			RNAV	YXI Q802 KENLU Q804 DERLO	
DIRECTION W	H	YXI			RNAV	YXI Q802 KENLU	
DIRECTION W	H&L	YXI				YXI ASP	
DIRECTION W	H&L	YXI				YXI SSM	
DIRECTION W	H&L	YYB				YYB SSM	
DIRECTION W	H	DERLO	KMDW		RNAV	DERLO MAYZE BAGEL PANGG ARR	
DIRECTION W	H	ALMOP	KORD		RNAV	ALMOP ODAXY WYNDE ARR	
DIRECTION W	H	ALONI	KORD		RNAV	ALONI SANIN DEDKI HOCKE FNT WYNDE ARR	
DIRECTION W	H	ART	KORD		RNAV	ART DEDKI HOCKE FNT WYNDE ARR	
DIRECTION W	H	KAPUX	KORD		RNAV	KAPUX HOCKE FNT WYNDE ARR	
DIRECTION W	H	MENKO	KORD		RNAV	MENKO Q824 FNT WYNDE ARR	
DIRECTION W	H	SSM	KORD		RNAV	SSM WYNDE ARR	
DIRECTION W	H&L	LEPOS	KPHN		RNAV	LEPOS MARGN	
W-BOUND	L	ILUSI	CYQG	A160- F220	RNAV	ILUSI LETOR PICUP GIGGY ARR	
W-BOUND	H&L	DERLO	KCLE		RNAV	DERLO DOZRR BRWNZ ARR	
W-BOUND	H&L	KENLU	KCLE		RNAV	KENLU GGUCE DOZRR BRWNZ ARR	
W-BOUND	H	TUKIR	KCLE		RNAV	TUKIR Q806 YQO DOZRR BRWNZ ARR	
W-BOUND	H&L	COLTS	KDET		RNAV	COLTS GIGGY ARR	
W-BOUND	H	DERLO	KDET		RNAV	DERLO PICUP GIGGY ARR	
W-BOUND	L	ILUSI	KDET	A160- F220	RNAV	ILUSI LETOR PICUP GIGGY ARR	
W-BOUND	H	ALONI	KDTW		RNAV	ALONI ILUSI BOBTA TPGUN ARR	
W-BOUND	H	ALONI	KDTW		RNAV	ALONI ILUSI BOBTA CUUGR ARR	
W-BOUND	H	ART	KDTW		RNAV	ART ILUSI Q806 BOBTA TPGUN ARR	
W-BOUND	H	ART	KDTW		RNAV	ART ILUSI Q806 BOBTA CUUGR ARR	
W-BOUND	H&L	KAPUX	KDTW		RNAV	KAPUX GGUCE TPGUN ARR	
W-BOUND	H&L	KAPUX	KDTW		RNAV	KAPUX GGUCE CUUGR ARR	
W-BOUND	H	TUKIR	KDTW		RNAV	TUKIR Q806 BOBTA TPGUN ARR	
W-BOUND	H	TUKIR	KDTW		RNAV	TUKIR Q806 BOBTA CUUGR ARR	
W-BOUND	H&L	YXI	KDTW		RNAV	YXI BOBTA TPGUN ARR	
W-BOUND	H&L	YXI	KDTW		RNAV	YXI BOBTA CUUGR ARR	
W-BOUND	H&L	COLTS	KPTK		RNAV	COLTS OKLND ARR	
W-BOUND	H	DERLO	KPTK		RNAV	DERLO PICUP OKLND ARR	

SURVOL (Suite)							CZYZ
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
W-BOUND	L	ILUSI	KPTK	A160 - F220	RNAV	ILUSI LETOR PICUP OKLND ARR	
W-BOUND	H&L	COLTS	KYIP		RNAV	COLTS OKLND ARR	
W-BOUND	H	DERLO	KYIP		RNAV	DERLO PICUP OKLND ARR	
W-BOUND	L	ILUSI	KYIP	A160 - F220	RNAV	ILUSI LETOR PICUP OKLND ARR	

CZUL FIR DE MONTREAL

Les équipages doivent en premier lieu vérifier si une route obligatoire est publiée pour l'aéroport de départ. Si aucune n'est publiée, l'utilisation d'une route directe vers le premier point enroute est permis.

Si la route comprend une portion significative de vol en croisière dans la FIR de Montréal, il est requis d'utiliser une route de survol publiée.

Les équipages à destination d'un aéroport situé à l'intérieur la FIR de Montréal doivent vérifier si une route obligatoire d'arrivée est publiée pour cet aéroport. Si aucune n'est publiée, l'utilisation d'une route directe est permise.

Si la route de vol s'étend au-delà des limites de la FIR de Montréal, l'équipage doit se référer aux instructions de la section de routes obligatoires de la FIR adjacente. En l'absence d'instruction, joindre les routes de cette section au point le plus logique de la route externe.

Les pilotes au départ d'un aéroport dans l'espace aérien terminal de Montréal et déposant une route ci-dessous énumérée par BOBKI MELTI doit maintenir une IAS de 240kts ou plus jusqu'à 16000 pieds. En cas d'impossibilité, ils doivent aviser l'ATC.

Les routes au travers des zones réglementées CYR664, CYR665 et CYR666 de Bagotville (CYBG) doivent être évitées quand ces zones sont actives.

À l'exception des vols polaires, les survols en direction ouest transitant l'espace de la FIR d'Edmonton vers la FIR de Montréal au nord de 63N doivent déposer à la verticale ou à l'ouest de AYROU.

Note pour les aéronefs qui ne sont pas munis de l'équipement RNAV:

La structure de route de l'espace aérien est basée sur des routes à sens unique. Dans le but de faciliter les vols, la planification de routes non-RNAV doit être faite en choisissant des voies aériennes définies par des NAVAIIDs qui s'approchent le plus des routes RNAV obligatoires listées. Lorsque qu'une voie aérienne définie par des NAVAIIDs n'est pas disponible, la navigation directe entre NAVAIIDs est permise.

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYBC	H	ARR de W			RNAV	ML J555 YBC	
CYBC	L	ARR de W			RNAV	ML V360 YBC	
CYBC	H&L	DÉP vers W		A120 & ABV	RNAV	MIVAX	
CYBC	L	DÉP vers W		A100 & BLW	RNAV	YBC V316 MIVAX	
CYBC	H	ARR de	CYZV		RNAV	YZV J555 YBC	
CYBC	L	ARR de	CYZV		RNAV	YZV V316 YBC	
CYBG	H&L	DÉP vers	CYQB		RNAV	VBS TADES KAROT ARR	
CYBG	H&L	DÉP vers	CYUL		RNAV	VBS OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYFJ	H	ARR de S			RNAV	DUNUP Q903 NOSUT	
CYFJ	L	ARR de S			RNAV	DUNUP T705 NOSUT	
CYFJ	H&L	ARR de W		A15000 & ABV	RNAV	YXI BEMOG	
CYFJ	H&L	ARR de W		A15000 & ABV	RNAV	IPTOS EBNYR	
CYFJ	L	ARR de W		A13000 & BLW	RNAV	MIVOK LANRK TAKOL	
CYGK	H&L	DÉP vers	CYMO	F200 & BLW	RNAV	OTONA SMARE	
CYGK	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	PERTH CAPITAL ARR	
CYGL	H&L	DÉP vers	CYUL		RNAV	OBRET	
CYGP	H&L	ARR de E			RNAV	FLEUR VODIX LEXOD YGP	
CYGP	H	DÉP vers W			RNAV	MIVAX	
CYGW	H	DÉP vers	CYUL		RNAV	OBRET	
CYHH	H	DÉP vers	CYUL		RNAV	OBRET LAFLEUR ARR	

C71 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYHU	L	ARR de			RNAV	BEMOG T717 VIDGO T709 PIGNA	
CYHU	H	ARR de E			RNAV	VLV ILERO VIKBU SILVI GORUX OMBRE Q812 MAIRE	
CYHU	L	ARR de E			RNAV	VLV ILERO VIKBU SILVI GORUX OMBRE T608 MAIRE	
CYHU	H	ARR de N			RNAV	OBRET Q816 VIDGO Q911 PIGNA	
CYHU	L	ARR de N			RNAV	OBRET T624 VIDGO T709 PIGNA	
CYHU	H&L	ARR de NE			RNAV	MIVAX OBTEK IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYHU	H	ARR de NW			RNAV	BEMOG Q919 VIDGO Q911 PIGNA	
CYHU	H	ARR de NW			RNAV	TAGET Q911 PIGNA	
CYHU	L	ARR de NW			RNAV	TAGET T709 PIGNA	
CYHU	H&L	ARR de S			RNAV	PBERG LATT'S EBDOT DUNUP	
CYHU	H&L	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA SAVAL TALNO NAPEE	
CYHU	H&L	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA SAVAL TALNO NAPEE	
CYHU	H	ARR de W			RNAV	MIGLO Q955 EPMOK TALNO NAPEE	
CYHU	L	ARR de W			RNAV	MIGLO T725 EPMOK TALNO NAPEE	
CYHU	H	DÉP vers E		JET	RNAV	KEBGO RABIK Q951 ANTOV	
CYHU	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	VOBOK PUXER Q947 REVEN	
CYHU	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB ANCKER	
CYHU	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB BAREE	
CYHU	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB CEFOU	
CYHU	H	DÉP vers E		JET, F270 & BLW	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYHU	H&L	DÉP vers E		NONJET, F270 & ABV	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 YQB J555 ML	
CYHU	H&L	DÉP vers E		NONJET, F270 & ABV	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB FLEUR	
CYHU	H&L	DÉP vers E		JET, F270 & BLW	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	
CYHU	L	DÉP vers E		JET	RNAV	KEBGO RABIK T739 ANTOV	
CYHU	L	DÉP vers E			RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYHU	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	VOBOK PUXER T737 REVEN	
CYHU	H	DÉP vers N			RNAV	TAMKO Q903 IKNAR	
CYHU	L	DÉP vers N			RNAV	TAMKO T705 IKNAR	
CYHU	H	DÉP vers NE		JET	RNAV	TAMKO VBS	
CYHU	H&L	DÉP vers NE		NONJET	RNAV	SINRO LOKBU NOVID BERUT VBS	
CYHU	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	KESKA BIPKO IPSAK OMEGI RADEN	
CYHU	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	KESKA BIPKO BOKLU KISUK SASID	
CYHU	H&L	DÉP vers S			RNAV	FAWNS BUGSY	
CYHU	H&L	DÉP vers SE			RNAV	WARDS	
CYHU	H&L	DÉP vers SW			RNAV	FAWNS BUGSY SYR	
CYHU	H&L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYHU	H&L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR	
CYHU	H&L	ARR de	CYBC		RNAV	MIVAX OBTEK IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYHU	H	DÉP vers	CYBC	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 YBC	
CYHU	H	DÉP vers	CYBC	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 YBC	
CYHU	L	DÉP vers	CYBC	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 YBC	
CYHU	H	DÉP vers	CYBG	JET	RNAV	TAMKO VBS	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYBG	NON JET	RNAV	SINRO LOKBU NOVID BERUT VBS	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYFJ		RNAV	BIPKO BOKLU	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYGK	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYHU	L	DÉP vers	CYGK	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA YGK	
CYHU	H	DÉP vers	CYHM		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYHU	L	DÉP vers	CYHM	A140 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU LINNG	
CYHU	L	DÉP vers	CYHM	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYKF		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYHU	H	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI	
CYHU	L	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI	
CYHU	H&L	ARR de	CYML		RNAV	MIVAX OBTEK IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYHU	H	DÉP vers	CYML	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYHU	H	DÉP vers	CYML	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYHU	L	DÉP vers	CYML	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYHU	H	ARR de	CYND		RNAV	TAKOL Q941 EMPEK Q911 PIGNA	
CYHU	L	ARR de	CYND		RNAV	TAKOL T731 EMPEK T709 PIGNA	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYND		RNAV	KESKA ALSET THURO	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYOO	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYHU	L	DÉP vers	CYOO	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI	
CYHU	H	ARR de	CYOW		RNAV	KODEX EPMOK TALNO NAPEE	
CYHU	H	ARR de	CYOW		RNAV	KODEX EPMOK TALNO NAPEE	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	KESKA ALSET RIVER ARR	
CYHU	H&L	ARR de	CYQB		RNAV	IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYQB		RNAV	ADVEM OMVAR ARR	
CYHU	H&L	ARR de	CYRJ		RNAV	LOKBU	
CYHU	L	DÉP vers	CYSN	Type DH8D ou plus rapide, A14000 & BLW	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI LORKA ILIXU	
CYHU	L	DÉP vers	CYSN	NON JET, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYHU	L	DÉP vers	CYSN	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYTR	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA YTR	
CYHU	L	DÉP vers	CYTR	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI YTR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYTZ	Type DH8D ou plus rapide	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI ILIXU ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYTZ	plus lent qu'un type DH8D, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI ILIXU ARR	
CYHU	L	DÉP vers	CYTZ	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU	
CYHU	H	ARR de	CYUY		RNAV	YUY J524 YMW BEMOG Q919 VIDGO Q911 PIGNA	
CYHU	L	ARR de	CYUY		RNAV	YUY B7 YMW T717 VIDGO T709 PIGNA	
CYHU	H	ARR de	CYVO		RNAV	YVO J567 TAGET Q911 PIGNA	
CYHU	H	ARR de	CYVO		RNAV	TAGET Q911 PIGNA	
CYHU	L	ARR de	CYVO		RNAV	TAGET T709 PIGNA	
CYHU	H	DÉP vers	CYXU		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR	
CYHU	L	DÉP vers	CYXU	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR	
CYHU	L	DÉP vers	CYXU	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK T616 REVUD	
CYHU	H&L	ARR de	CYYY		RNAV	MIVAX OBTEK IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	

C73 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYHU	H	DÉP vers	CYYY	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB FLEUR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYYY	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	
CYHU	L	DÉP vers	CYYY	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB FLEUR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOBKI MELTI TORNI RAGID ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	CYZD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK DESKI DUGBU IMEBA ADREB	
CYHU	H&L	ARR de	CYZV		RNAV	MIVAX OBTEK IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYHU	H	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 YZV	
CYHU	H	DÉP vers	CYZV	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 YZV	
CYHU	L	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYHU	H&L	DÉP vers	KALB		RNAV	FAWNS BUGSY V282 SLK V203	
CYHU	H&L	DÉP vers	KBDL		RNAV	WARDS BRATS	
CYHU	H&L	DÉP vers	KBOS		RNAV	WARDS ENE V167 SCUYP	
CYHU	H&L	DÉP vers	KBTV		RNAV	WARDS	
CYHU	H&L	DÉP vers	KBUF		RNAV	FAWNS BUGSY SYR ROC V510 EHMAM	
CYHU	H	DÉP vers	KCLE		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 GGUCE DOZRR BRWNZ ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KCLE		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY HAGAR CXR CXR ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KCVG		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY MAULL KODIE CTW TIGRR ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDET		RNAV	FAWNS BUGSY SYR COLTS GIGGY ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDET	F240 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDET	F180 à F220	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYHU	L	DÉP vers	KDET	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYHU	L	DÉP vers	KDET	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA TPGUN ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA CUUGR ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	FAWNS BUGSY GONZZ DONEO TPGUN ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	FAWNS BUGSY GONZZ DONEO CUUGR ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KEWR		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA FLOSI ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB V157 HAARP	
CYHU	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB V157 HAARP	
CYHU	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB IGN ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB IGN ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KLGA		RNAV	FAWNS BUGSY ALB HAARP ARR	
CYHU	H	DÉP vers	KORD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK Q824 FNT WYNDE ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB DNY SPUDS ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB DNY SPUDS ARR	
CYHU	H&L	DÉP vers	KTEB		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA ALB V489 COATE	
CYML	H&L	DÉP vers W			RNAV	MIVAX	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYMX	H	ARR de E			RNAV	OBTEK PENTU Q824 URVAS DAXES VIBNU	
CYMX	H&L	ARR de E			RNAV	VIVIL ROGSA URVAS DAXES VIBNU	
CYMX	H	ARR de N			RNAV	OBRET Q816 VIDGO Q911 PIGNA	
CYMX	L	ARR de N			RNAV	OBRET T624 VIDGO T709 PIGNA	
CYMX	L	ARR de NE			RNAV	OBTEK PENTU T616 URVAS DAXES VIBNU	
CYMX	H	ARR de NW			RNAV	BEMOG Q919 VIDGO Q911 PIGNA	
CYMX	L	ARR de NW			RNAV	BEMOG T717 VIDGO T709 PIGNA	
CYMX	L	ARR de NW			RNAV	TAGET T709 PIGNA	
CYMX	H&L	ARR de S			RNAV	PBERG LATTS EBDOT DUNUP	
CYMX	H	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA EPMOK Q955 VEVKU	
CYMX	H	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA EPMOK Q955 VEVKU	
CYMX	L	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA EPMOK T725 VEVKU	
CYMX	L	ARR de SW			RNAV	ART CURDS DAVDA EPMOK T725 VEVKU	
CYMX	H	ARR de W			RNAV	MIGLO Q955 VEVKU	
CYMX	L	ARR de W			RNAV	MIGLO T725 VEVKU	
CYMX	H	DÉP vers E		NONJET, F270 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYMX	H	DÉP vers E		JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB ANGER	
CYMX	H	DÉP vers E		JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB BAREE	
CYMX	H	DÉP vers E		JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB CEFOU	
CYMX	H	DÉP vers E		JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYMX	H&L	DÉP vers E		NONJET, F270 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE KETRU PESAC YQB FLEUR	
CYMX	H&L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SINRO LOKBU NOVID BERUT VBS	
CYMX	H&L	DÉP vers E		JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	
CYMX	L	DÉP vers E		NONJET, F270 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYMX	H	DÉP vers N			RNAV	TAMKO Q903 IKNAR	
CYMX	L	DÉP vers N			RNAV	TAMKO T705 IKNAR	
CYMX	H	DÉP vers NE		JET	RNAV	TAMKO VBS	
CYMX	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	KESKA BIPKO IPSAK OMEGI RADEN	
CYMX	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	KESKA BIPKO BOKLU KISUK SASID	
CYMX	H&L	DÉP vers S			RNAV	FAWNS BUGSY	
CYMX	H&L	DÉP vers SE			RNAV	WARDS	
CYMX	H&L	DÉP vers SW			RNAV	FAWNS BUGSY SYR	
CYMX	L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYMX	L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR	
CYMX	H	DÉP vers	CYHM		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYMX	L	DÉP vers	CYHM	A140 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU LINNG	
CYMX	L	DÉP vers	CYHM	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYKF		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYMX	H	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI	
CYMX	L	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYOO	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYMX	L	DÉP vers	CYOO	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI	
CYMX	H	ARR de	CYOW		RNAV	TAKOL Q941 EMPEK Q911 PIGNA	
CYMX	L	ARR de	CYOW		RNAV	TAKOL T731 EMPEK T709 PIGNA	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	KESKA ALSET RIVER ARR	

C75 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYMX	H	ARR de	CYQB		RNAV	PENTU Q824 URVAS DAXES VIBNU	
CYMX	L	ARR de	CYQB		RNAV	PENTU T616 URVAS DAXES VIBNU	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYQB	NONJET	RNAV	SINRO PESAC ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYQB	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB PESAC PESAC ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYSN	NON JET, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYMX	L	DÉP vers	CYSN	Type DH8D ou plus rapide, A14000 & BLW	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI LORKA ILIXU	
CYMX	L	DÉP vers	CYSN	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYTZ	Type DH8D ou plus rapide	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI ILIXU ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYTZ	plus lent qu'un type DH8D, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI ILIXU ARR	
CYMX	H	ARR de	CYUY		RNAV	YUY J524 YMW BEMOG Q919 VIDGO Q911 PIGNA	
CYMX	L	ARR de	CYUY		RNAV	YUY B7 YMW T717 VIDGO T709 PIGNA	
CYMX	H	ARR de	CYVO		RNAV	TAGET Q911 PIGNA	
CYMX	L	ARR de	CYVO		RNAV	TAGET T709 PIGNA	
CYMX	H	DÉP vers	CYXU		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR	
CYMX	L	DÉP vers	CYXU	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR	
CYMX	L	DÉP vers	CYXU	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK T616 REVUD	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOBKI MELTI TORNI RAGID ARR	
CYMX	L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR	
CYMX	H&L	DÉP vers	CYZD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK DESKI DUGBU IMEBA ADREB	
CYMX	H	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 YZV	
CYMX	H	DÉP vers	CYZV	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 YZV	
CYMX	L	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYMX	H&L	DÉP vers	KBDL		RNAV	WARDS BRATS	
CYMX	H&L	DÉP vers	KBOS		RNAV	WARDS ENE V167 SCUPP	
CYMX	H&L	DÉP vers	KBTV		RNAV	WARDS	
CYMX	H&L	DÉP vers	KBUF		RNAV	FAWNS BUGSY SYR ROC V510 EHMAM	
CYMX	H	DÉP vers	KCLE		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 GGUCE DOZRR BRWNZ ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KCLE		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY HAGAR CXR CXR ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KCVG		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY MAULL KODIE CTW TIGRR ARR	
CYMX	H	DÉP vers	KDET		RNAV	FAWNS BUGSY SYR COLTS GIGGY ARR	
CYMX	H	DÉP vers	KDET	F240 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYMX	H	DÉP vers	KDET	F180 à F220	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYMX	L	DÉP vers	KDET	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYMX	L	DÉP vers	KDET	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYMX	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA TPGUN ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYMX	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA CUUGR ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KEWR		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA FLOSI ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB V157 HAARP	
CYMX	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB V157 HAARP	
CYMX	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB IGN ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB IGN ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KLGA		RNAV	FAWNS BUGSY ALB HAARP ARR	
CYMX	H	DÉP vers	KORD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK Q824 FNT WYNDE ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB DNY SPUDS ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB DNY SPUDS ARR	
CYMX	H&L	DÉP vers	KTEB		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA ALB V489 COATE	
CYND	L	ARR de E			RNAV	YUL ALSET THURO	
CYND	H	ARR de NE		JET	RNAV	MIVAX PENTU CATOG OBTAX YUL ALSET THURO	
CYND	H&L	ARR de NE		NON JET	RNAV	ML BERUT NOSUT ALIDO	
CYND	H	ARR de NW			RNAV	SMARE ONDOB	
CYND	L	ARR de NW			RNAV	YXI ONDOB	
CYND	L	ARR de SE			RNAV	BUGSY SAVAL TAPVO CYRIL	
CYND	L	ARR de W			RNAV	MIVOK KANIK LANRK VISOL	
CYND	L	DÉP vers E			RNAV	TAKOL T731 ESTEL	
CYND	L	DÉP vers E		JET	RNAV	AVVON T733 RABIK T739 ANTOV	
CYND	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	AVVON T733 LAFIT T737 REVEN	
CYND	L	DÉP vers N			RNAV	RADEN	
CYND	L	DÉP vers NE			RNAV	TAKOL YLO	
CYND	L	DÉP vers NW			RNAV	YOW OLIGO YXI	
CYND	L	DÉP vers S			RNAV	IKLAX T634 VIBRU ART	
CYND	L	DÉP vers SE			RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY	
CYND	L	DÉP vers SE			RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY	
CYND	L	DÉP vers	CYHU		RNAV	TAKOL T731 EMPEK T709 PIGNA	
CYND	L	DÉP vers	CYMX		RNAV	TAKOL T731 EMPEK T709 PIGNA	
CYND	H	DÉP vers	CYQB		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYND	H	DÉP vers	CYQB		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYND	L	DÉP vers	CYQB		RNAV	TAKOL T731 AGLUK T781 PESAC PESAC ARR	
CYND	L	DÉP vers	CYQB		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	
CYND	L	DÉP vers	CYQB		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	
CYND	H&L	DEP to	CYUL		RNAV	AVVON ALOET ARR	
CYND	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	TUKIR IMEBA ARR	
CYND	H&L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	TUKIR VIBLI ARR	
CYOW	H&L	ARR de E			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV VILRO RIVER ARR	
CYOW	H&L	ARR de N			RNAV	BEMOG LEAMY ARR	
CYOW	H	ARR de NE		JET	RNAV	MIVAX PENTU CATOG RIVER ARR	
CYOW	H&L	ARR de NE		NON JET	RNAV	ML BERUT NOSUT ALIDO LEAMY ARR	
CYOW	H	ARR de NW			RNAV	SMARE MEECH ARR	
CYOW	L	ARR de NW			RNAV	YXI ONDOB MEECH ARR	
CYOW	H&L	ARR de SE			RNAV	BUGSY DEANS ARR	
CYOW	H&L	ARR de W		NONJET	RNAV	MIVOK CAPITAL ARR	
CYOW	H&L	ARR de W		JET	RNAV	ELSUB CAPITAL ARR	
CYOW	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	TAKOL Q941 ESTEL BAREE	

C77 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYOW	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	TAKOL Q941 ESTEL CEFUO	
CYOW	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	TAKOL Q941 ESTEL MILS	
CYOW	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	TAKOL Q941 ESTEL ANCER	
CYOW	H	DÉP vers E		JET	RNAV	AVVON Q943 RABIK Q951 ANTOV	
CYOW	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	AVVON Q943 LAFIT Q947 REVEN	
CYOW	L	DÉP vers E		JET	RNAV	AVVON T733 RABIK T739 ANTOV	
CYOW	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	AVVON T733 LAFIT T737 REVEN	
CYOW	H&L	DÉP vers N			RNAV	RADEN	
CYOW	H&L	DÉP vers NW			RNAV	YOW OLIGO YXI	
CYOW	H	DÉP vers S			RNAV	IKLAX Q844 SYR	
CYOW	L	DÉP vers S			RNAV	IKLAX T634 VIBRU ART	
CYOW	H&L	DÉP vers SE			RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY	
CYOW	H&L	DÉP vers SE			RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY	
CYOW	H	DÉP vers	CYBK		RNAV	LORKA YGK	
CYOW	H	DÉP vers	CYHM		RNAV	TUKIR Q806 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYOW	L	DÉP vers	CYHM	A140 & BLW	RNAV	LORKA ILIXU LINNG	
CYOW	L	DÉP vers	CYHM	A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYOW	H&L	ARR de	CYHU		RNAV	ALSET RIVER ARR	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYHU		RNAV	KODEX EPMOK TALNO NAPEE	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYHU		RNAV	KODEX EPMOK TALNO NAPEE	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYKF		RNAV	YOW T616 KENLU	
CYOW	H	DÉP vers	CYKZ		RNAV	TUKIR Q806 ILUSI	
CYOW	L	DÉP vers	CYKZ		RNAV	TUKIR T614 ILUSI	
CYOW	H&L	ARR de	CYMX		RNAV	ALSET RIVER ARR	
CYOW	H	DÉP vers	CYMX		RNAV	TAKOL Q941 EMPEK Q911 PIGNA	
CYOW	L	DÉP vers	CYMX		RNAV	TAKOL T731 EMPEK T709 PIGNA	
CYOW	H	DÉP vers	CYOO		RNAV	LORKA OO	
CYOW	H	DÉP vers	CYOA		RNAV	YOW Q824 DESKI	
CYOW	L	DÉP vers	CYOA		RNAV	YOW T616 DESKI	
CYOW	H&L	ARR de	CYOB		RNAV	YOB UDBAM DICEN NOSUT SEMRO ALIDO LEAMY ARR	
CYOW	H	DÉP vers	CYOB		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYOW	H	DÉP vers	CYOB		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYOW	L	DÉP vers	CYOB		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	
CYOW	L	DÉP vers	CYOB		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	
CYOW	H	DÉP vers	CYSN	JET	RNAV	TUKIR Q806 DEBUM	
CYOW	H	DÉP vers	CYSN	NONJET	RNAV	LORKA ILIXU	
CYOW	H&L	ARR de	CYTR		RNAV	ELSUB CAPITAL ARR	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYTR		RNAV	LORKA YTR	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYTZ		RNAV	APLOV LORKA ILIXU ARR	
CYOW	H&L	ARR de	CYUL		RNAV	ALSET RIVER ARR	
CYOW	H&L	DEP to	CYUL		RNAV	AVVON ALOET ARR	
CYOW	H	DÉP vers	CYXU		RNAV	TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR	
CYOW	L	DÉP vers	CYXU	A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR	
CYOW	L	DÉP vers	CYXU	A140 & BLW	RNAV	LETAK T616 REVUD	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	TUKIR IMEBA ARR	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	TUKIR VIBLI ARR	
CYOW	H&L	DÉP vers	CYZD		RNAV	LETAK DESKI DUGBU IMEBA ADREB	
CYOW	H&L	DÉP vers	KBOS		RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY ENE V167 SCUPP	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYOW	H&L	DÉP vers	KBOS		RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY ENE V167 SCUPP	
CYOW	H	DÉP vers	KCLE	F180 à F220	RNAV	TUKIR Q806 BOBTA OLAMO DERLO DOZRR BRWNZ ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KCLE	F240 & ABV	RNAV	TUKIR Q806 BOBTA DERLO DOZRR BRWNZ ARR	
CYOW	L	DÉP vers	KCLE	A140 & BLW	RNAV	TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO DOZRR BRWNZ ARR	
CYOW	L	DÉP vers	KCLE	A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI BOBTA OLAMO DERLO DOZRR BRWNZ ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KDET	F180 à F220	RNAV	TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KDET	F240 & ABV	RNAV	TUKIR Q806 BOBTA DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYOW	L	DÉP vers	KDET	A140 & BLW	RNAV	TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYOW	L	DÉP vers	KDET	A160	RNAV	TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	TUKIR Q806 BOBTA TPGUN ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	TUKIR Q806 BOBTA CUUGR ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KEWR		RNAV	IKLAX Q844 SYR HNK FLOSI ARR	
CYOW	H&L	DÉP vers	KEWR		RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY HANAA ALB V213 SAX	
CYOW	H&L	DÉP vers	KEWR		RNAV	KODEX EPMOK SAVAL BUGSY HANAA ALB V213 SAX	
CYOW	L	DÉP vers	KEWR		RNAV	IKLAX T634 VIBRU ART SYR HNK V167 HELON V213 SAX	
CYOW	H	DÉP vers	KORD		RNAV	LETAK Q824 FNT WYNDE ARR	
CYOW	H	DÉP vers	KPHL		RNAV	IKLAX Q844 SYR CFB SLATT ARR	
CYQB	H&L	ARR de E			RNAV	MIVAX SIMTO SIMTO ARR	
CYQB	H&L	ARR de N			RNAV	VBS TADES KAROT ARR	
CYQB	H&L	ARR de NW			RNAV	OLAVO OLAVO ARR	
CYQB	H&L	ARR de S			RNAV	GUBID OMVAR ARR	
CYQB	H&L	ARR de W			RNAV	AGLUK PESAC ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers N			RNAV	BV VBS	
CYQB	H&L	DÉP vers NW			RNAV	YQB UDBAM DICEN BERUT	
CYQB	H	DÉP vers S		JET	RNAV	PENTU Q824 URVAS	
CYQB	H&L	DÉP vers S		NONJET	RNAV	ROGSA MOBAL	
CYQB	H&L	DÉP vers SE			RNAV	PINTE HUL	
CYQB	H	DÉP vers	CYBC		RNAV	YQB J555 YBC	
CYQB	L	DÉP vers	CYBC		RNAV	YQB V360 YBC	
CYQB	H&L	ARR de	CYFC		RNAV	OMVAR OMVAR ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYGP		RNAV	FLEUR	
CYQB	H&L	ARR de	CYHU		RNAV	ADVEM OMVAR ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYHU		RNAV	IGTER MISOP UKPAM TAKIN MAIRE	
CYQB	H	DÉP vers	CYML		RNAV	YQB J555 ML	
CYQB	L	DÉP vers	CYML		RNAV	YQB V360 ML	
CYQB	H&L	ARR de	CYMX	NONJET	RNAV	SINRO PESAC ARR	
CYQB	H&L	ARR de	CYMX	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB PESAC PESAC ARR	
CYQB	H	DÉP vers	CYMX		RNAV	PENTU Q824 URVAS DAXES VIBNU	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYMX		RNAV	PENTU T616 URVAS DAXES VIBNU	
CYQB	H	ARR de	CYND		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYQB	L	ARR de	CYND		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	

C79 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYND		RNAV	YQB UDBAM DICEN NOSUT ALIDO	
CYQB	H	ARR de	CYOW		RNAV	TAKOL Q941 AGLUK PESAC ARR	
CYQB	L	ARR de	CYOW		RNAV	TAKOL T731 AGLUK PESAC ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	YQB UDBAM DICEN NOSUT ALIDO LEAMY ARR	
CYQB	H	DÉP vers	CYTZ		RNAV	YQB UDBAM DICEN Q852 KEMVI ILIXU ARR	
CYQB	L	DÉP vers	CYTZ		RNAV	YQB UDBAM DICEN T636 KEMVI ILIXU ARR	
CYQB	H&L	ARR de	CYUL	NONJET	RNAV	SINRO PESAC ARR	
CYQB	H&L	ARR de	CYUL	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB PESAC PESAC ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYUL		RNAV	IKMIK OMBRE ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	CYYY		RNAV	FLEUR	
CYQB	H	DÉP vers	CYYZ		RNAV	YQB UDBAM DICEN Q848 LETAK	
CYQB	L	DÉP vers	CYYZ		RNAV	YQB UDBAM DICEN T680 LETAK	
CYQB	H	DÉP vers	CYZV		RNAV	YQB J555 ML	
CYQB	L	DÉP vers	CYZV		RNAV	YQB V360 ML	
CYQB	H	DÉP vers	KBOS	JET	RNAV	APLAK URVAS RABIK COVAN ENE V167 SCUPP	
CYQB	L	DÉP vers	KBOS	NONJET	RNAV	ROGSA MOBAL CON CON154 KHRIS LWM	
CYQB	H	DÉP vers	KEWR	JET	RNAV	PENTU Q824 URVAS HANAA FLOSI ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	KEWR	NONJET	RNAV	ROGSA MOBAL HANAA ALB V213 SAX	
CYQB	H	DÉP vers	KJFK	JET	RNAV	PENTU Q824 URVAS ALB IGN IGN ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	KJFK	NONJET	RNAV	ROGSA MOBAL ALB IGN IGN ARR	
CYQB	H	DÉP vers	KLGA	JET	RNAV	PENTU Q824 URVAS ALB HAARP ARR	
CYQB	H&L	DÉP vers	KLGA	NONJET	RNAV	ROGSA MOBAL ALB PWL IGN V157 LGA	
CYQB	H	DÉP vers	KORD		RNAV	YQB UDBAM DICEN Q848 LETAK	
CYQB	L	DÉP vers	KORD		RNAV	YQB UDBAM DICEN T680 LETAK	
CYRI	L	DÉP vers W			RNAV	MIVAX	
CYRQ	H&L	DÉP vers E			RNAV	PESAC	
CYRQ	H&L	DÉP vers W			RNAV	UFX	
CYRQ	L	DÉP vers	CYUL		RNAV	PESAC MISOP SILVI OMBRE OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de E			RNAV	VLV OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de E		JET	RNAV	VLV OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de E		NONJET	RNAV	MUSDU OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de N			RNAV	OBRET LAFLEUR ARR	
CYUL	H	ARR de NE		JET	RNAV	DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de NE		NONJET	RNAV	VBS OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de NW			RNAV	BEMOG LAFLEUR ARR	
CYUL	H&L	ARR de W			RNAV	MIGLO HABBS ARR	
CYUL	H&L	ARR fr S			RNAV	PBERG CARTER ARR	
CYUL	H&L	ARR fr SW			RNAV	ART IMPACT ARR	
CYUL	H	DÉP vers E		JET	RNAV	KEBGO RABIK Q951 ANTOV	
CYUL	H	DÉP vers E		NONJET, F270 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB FLEUR	
CYUL	H	DÉP vers E		NONJET	RNAV	VOBOK PUXER Q947 REVEN	
CYUL	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB ANCKER	
CYUL	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB BAREE	
CYUL	H	DÉP vers E		F290 & ABV	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB CEFOU	
CYUL	H	DÉP vers E		JET, F270 & BLW	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYUL	H&L	DÉP vers E		NONJET, F270 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYUL	H&L	DÉP vers E		JET, F270 & BLW	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYUL	L	DÉP vers E		JET	RNAV	KEBGO RABIK T739 ANTOV	
CYUL	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB FLEUR	
CYUL	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYUL	L	DÉP vers E		NONJET, 170 & BLW	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB J555 ML	
CYUL	L	DÉP vers E		NONJET	RNAV	VOBOK PUXER T737 REVEN	
CYUL	H	DÉP vers N			RNAV	TAMKO Q903 IKNAR	
CYUL	L	DÉP vers N			RNAV	TAMKO T705 IKNAR	
CYUL	H	DÉP vers NE		JET	RNAV	TAMKO VBS	
CYUL	H&L	DÉP vers NE		NONJET	RNAV	SINRO LOKBU NOVID BERUT VBS	
CYUL	H&L	DÉP vers NW		JET	RNAV	KESKA BIPKO IPSAK OMEGI RADEN	
CYUL	H&L	DÉP vers NW		NONJET	RNAV	KESKA BIPKO BOKLU KISUK SASID	
CYUL	H&L	DÉP vers S			RNAV	FAWNS BUGSY	
CYUL	H&L	DÉP vers SE			RNAV	WARDS	
CYUL	H&L	DÉP vers SW			RNAV	FAWNS BUGSY SYR	
CYUL	H&L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYUL	H&L	DÉP vers W			RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR	
CYUL	H&L	ARR de	CYBC		RNAV	MIVAX OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYBC	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYUL	H	DÉP vers	CYBC	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYUL	L	DÉP vers	CYBC	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYUL	H	DÉP vers	CYBG	JET	RNAV	TAMKO VBS	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYBG	NON JET	RNAV	SINRO LOKBU NOVID BERUT VBS	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYFJ		RNAV	BIPKO BOKLU	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYGK	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYUL	L	DÉP vers	CYGK	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA YGK	
CYUL	H&L	ARR de	CYGP		RNAV	MIVAX OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYGP	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q827 YQB FLEUR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYGP	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	
CYUL	L	DÉP vers	CYGP	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB FLEUR	
CYUL	H	DÉP vers	CYHM		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYUL	L	DÉP vers	CYHM	A140 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU LINNG	
CYUL	L	DÉP vers	CYHM	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI ERBAL YYZ UDMIK ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYKF		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK	
CYUL	H	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI	
CYUL	L	DÉP vers	CYKZ		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI	
CYUL	L	ARR de	CYLO	140&BLO	RNAV	MISOP OMBRE OMBRE ARR	
CYUL	H&L	ARR de	CYML		RNAV	MIVAX OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYML	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYML	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYUL	L	DÉP vers	CYML	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYUL	H&L	ARR fr	CYND		RNAV	AVVON ALOET ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYND		RNAV	KESKA ALSET THURO	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYOO	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYOO	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI	
CYUL	H&L	ARR fr	CYOW		RNAV	AVVON ALOET ARR	

C81 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYOW		RNAV	KESKA ALSET RIVER ARR	
CYUL	H&L	ARR de	CYQB		RNAV	IKMIK OMBRE ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYQB	NONJET	RNAV	SINRO PESAC ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYQB	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB PESAC PESAC ARR	
CYUL	L	ARR de	CYRJ	140&BLO	RNAV	BERUT MISOP OMBRE OMBRE ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYSN	Type DH8D ou plus rapide, A14000 & BLW	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI LORKA ILIXU	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYSN	NON JET, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA	
CYUL	L	DÉP vers	CYSN	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU	
CYUL	H&L	ARR de	CYTF		RNAV	VBS OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYTR	A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI LORKA YTR	
CYUL	L	DÉP vers	CYTR	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI YTR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYTZ	Type DH8D ou plus rapide	RNAV	BOBKI MELTI KEMVI ILIXU ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYTZ	plus lent qu'un type DH8D, A14000 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR KEMVI ILIXU ARR	
CYUL	L	DÉP vers	CYTZ	A12000 & BLW	RNAV	TALNO SAVAL ALONI OLABA ILIXU	
CYUL	H	ARR de	CYUY		RNAV	YUY J524 YMW BEMOG LAFLEUR ARR	
CYUL	L	ARR de	CYUY		RNAV	YUY B7 YMW BEMOG LAFLEUR ARR	
CYUL	H&L	ARR de	CYVO		RNAV	TAGET IKMOL LAFLEUR ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYXU		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR	
CYUL	L	DÉP vers	CYXU	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR	
CYUL	L	DÉP vers	CYXU	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK T616 REVUD	
CYUL	H&L	ARR de	CYYY		RNAV	MIVAX OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYYY	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB FLEUR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYYY	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB FLEUR	
CYUL	L	DÉP vers	CYYY	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB FLEUR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYYZ	JET	RNAV	BOBKI MELTI TORNI RAGID ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYYZ	NONJET	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR UDNOX ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	CYZD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK DESKI DUGBU IMEBA ADREB	
CYUL	H&L	ARR de	CYZV		RNAV	MIVAX OBTEK DEBUS OMBRE ARR	
CYUL	H	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE Q921 PESAC YQB J555 ML	
CYUL	H	DÉP vers	CYZV	JET	RNAV	ANTEG OBRON MOBUB EBMOS YQB J555 ML	
CYUL	L	DÉP vers	CYZV	NONJET	RNAV	SINRO LOKBU SOKYE T781 YQB V360 ML	
CYUL	H&L	ARR de	CZBF	NONJET	RNAV	LABRE IKMIK OMBRE ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KALB		RNAV	FAWNS BUGSY V282 SLK V203	
CYUL	H&L	DÉP vers	KBDL		RNAV	WARDS BRATS	
CYUL	H&L	DÉP vers	KBOS		RNAV	WARDS ENE V167 SCUPP	
CYUL	H&L	DÉP vers	KBTV		RNAV	WARDS	
CYUL	H&L	DÉP vers	KBUF		RNAV	FAWNS BUGSY SYR ROC V510 EHMEN	
CYUL	H	DÉP vers	KCLE		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 GGUCE DOZRR BRWNZ ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KCLE		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY HAGAR CXR CXR ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KCVG		RNAV	FAWNS BUGSY SYR JOSSY MAULL KODIE CTW TIGRR ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDET		RNAV	FAWNS BUGSY SYR COLTS GIGGY ARR	

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZUL
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYUL	H	DÉP vers	KDET	F240 & ABV	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDET	F180 à F220	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYUL	L	DÉP vers	KDET	A140 & BLW	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 DEBUM KENLU T616 REVUD DERLO PICUP GIGGY ARR	
CYUL	L	DÉP vers	KDET	A160	RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR T614 ILUSI YYZ LETOR PICUP GIGGY ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA TPGUN ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	KESKA SAVEX KANUR TUKIR Q806 BOBTA CUUGR ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	FAWNS BUGSY GONZZ DONEO TPGUN ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KDTW		RNAV	FAWNS BUGSY GONZZ DONEO CUUGR ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KEWR		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA FLOSI ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB V157 HAARP	
CYUL	H&L	DÉP vers	KHPN		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB V157 HAARP	
CYUL	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB IGN ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KJFK		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB IGN ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KLGA		RNAV	FAWNS BUGSY ALB HAARP ARR	
CYUL	H	DÉP vers	KORD		RNAV	KESKA SAVEX KANUR LETAK Q824 FNT WYNDE ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY J570 ALB DNY SPUDS ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KPHL		RNAV	FAWNS BUGSY NIPPY ALB DNY SPUDS ARR	
CYUL	H&L	DÉP vers	KTEB		RNAV	FAWNS BUGSY HANAA ALB V489 COATE	
CYUY	L	DÉP vers SE			RNAV	YUY B7 YMW T717 BEMOG	
CYUY	H&L	ARR de	CYQB		RNAV	YQB OLAVO YVO V372 YUY	
CYUY	H&L	ARR de	CYQB		RNAV	YQB UDBAM DICEN BERUT YVO V372 YUY	
CYVB	H	DÉP vers W			RNAV	MIVAX	
CYVO	H&L	DÉP vers	CYQB		RNAV	OLAVO OLAVO ARR	
CYVO	H&L	DÉP vers	CYUL		RNAV	TAGET IKMOL LAFLEUR ARR	
CYYY	H&L	ARR de W			RNAV	FLEUR YYY	
CYYY	H&L	DÉP vers W		A120 & ABV	RNAV	MIVAX	
CYYY	L	DÉP vers W		A100 & BLW		YYY V98 YRI MIVAX	
CYZV	L	ARR de W			RNAV	ML V360 YZV	
CYZV	H&L	DÉP vers SW		A120 & ABV	RNAV	MIVAX	
CYZV	L	DÉP vers SW		A100 & BLW		YZV V316 MIVAX	
CYZV	L	DÉP vers	CYBC		RNAV	YZV V316 YBC	
CYZV	L	DÉP vers	CYBG		RNAV	YZV V316 YBC KAVMU	
CYZV	L	DÉP vers	CYRC		RNAV	YZV V316 YBC KAVMU	

SURVOL							CZUL
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION E	H	IPTOS			RNAV	IPTOS Q921 AGLUK ANCER	
DIRECTION E	H	IPTOS			RNAV	IPTOS Q921 AGLUK BAREE	
DIRECTION E	H	IPTOS			RNAV	IPTOS Q921 AGLUK CEFOU	
DIRECTION E	H	IPTOS		F270 & BLW	RNAV	IPTOS Q921 PESAC YQB J555 ML	

C83 PLANIFICATION

SURVOL (Suite)						CZUL
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL
DIRECTION E	H	IPTOS		F270 & BLW	RNAV	IPTOS Q921 PESAC YQB FLEUR
DIRECTION E	H	LORKA			RNAV	LORKA Q907 MILLS
DIRECTION E	L	MIVOK			RNAV	MIVOK LANRK TAKOL KISUK VIDGO LIVBA SOKYE PESAC YQB V360 YZV
DIRECTION E	L	MIVOK			RNAV	MIVOK LANRK TAKOL KISUK VIDGO LIVBA SOKYE PESAC YQB FLEUR
DIRECTION E	L	NOBOT		A110 & BLW	RNAV	NOBOT TALNO RABIK ANTOV
DIRECTION E	H	OLABA			RNAV	OLABA Q951 TALNO Q929 TOXAL
DIRECTION E	L	OLABA			RNAV	OLABA T791 ALONI DAVDA SAVAL TALNO T721 TOXAL
DIRECTION E	H	YXI		F290 & ABV	RNAV	YXI ANGER
DIRECTION E	H	YXI		F290 & ABV	RNAV	YXI BAREE
DIRECTION E	H	YXI		F290 & ABV	RNAV	YXI CEFOU
DIRECTION W	L	ANTOV		A120 & BLW	RNAV	TOXAL T721 TALNO ALONI T791 OLABA
DIRECTION W	H&L	ART			RNAV	ART IGSAP
DIRECTION W	H&L	BTV			RNAV	BUGSY SAVAL ALONI OLABA IGSAP RAGID ARRIVAL
DIRECTION W	H&L	CYBK		SURVOL RÉGION YYZ	RNAV	AGNOB
DIRECTION W	H	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX Q806 TUKIR
DIRECTION W	H	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX KANUR LETAK
DIRECTION W	H	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX KANUR Q852 KEMVI ILIXU ARR
DIRECTION W	L	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX T614 TUKIR
DIRECTION W	L	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX KANUR LETAK
DIRECTION W	L	DERDO			RNAV	DERDO DAXUG MUTIB PUPOV SAVEX KANUR T636 KEMVI ILIXU ARR
DIRECTION W	H&L	KBTV			RNAV	BUGSY SAVAL ALONI SANIN DEDKI
DIRECTION W	H&L	KPLB			RNAV	BUGSY SAVAL ALONI SANIN DEDKI
DIRECTION W	H	MILLS		F290 & ABV	RNAV	MILLS LETAK
DIRECTION W	H&L	PBERG			RNAV	BUGSY SAVAL ALONI OLABA IGSAP RAGID ARRIVAL
DIRECTION W	H	YBC		F290 & ABV	RNAV	YBC POLTY
DIRECTION W	H	YBC		F290 & ABV	RNAV	YBC YXI
DIRECTION W	H	YBC		F290 & ABV	RNAV	YBC VBS KAPUX
DIRECTION W	H	YRI		F290 & ABV	RNAV	YRI POLTY
DIRECTION W	H	YRI		F290 & ABV	RNAV	YRI YXI

SURVOL (Suite)							CZUL
DIRECTION	ALT	NAVAID	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
DIRECTION W	H	YRI		F290 & ABV	RNAV	YRI KAPUX	
DIRECTION W	H		CYTR		RNAV	MATOR Q852 KEMVI LORKA YTR	
DIRECTION W	L		CYTR		RNAV	MATOR T636 KEMVI LORKA YTR	

CZQM FIR DE MONCTON

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZQM
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYHZ	H&L	ARR DE E		N DE YOY	RNAV	CAYLY CABOT ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE E		YOY OU S	RNAV	AGMIR LIRLA ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE NE			RNAV	CAYLY CABOT ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE NW		JET	RNAV	REVIK LOKRI YHZ	
CYHZ	H&L	ARR DE NW			RNAV	EBONY FUNDY ARR	
CYHZ	L	ARR DE NW			RNAV	FRENN LOKRI	
CYHZ	H&L	ARR DE S			RNAV	ELERI PEGGY ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE SE			RNAV	AGMIR LIRLA ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE W			RNAV	ALLEX FUNDY ARR	
CYHZ	H&L	ARR DE W			RNAV	TUSKY PEGGY ARR	
CYHZ	H&L	DEP VERS E			RNAV	IGTAS NOTOP	
CYHZ	L	DEP VERS E				YHZ V312 NOTOP	
CYHZ	H&L	DEP VERS NE			RNAV	KATLO	
CYHZ	H&L	DEP VERS NW			RNAV	KELNO FRENN	
CYHZ	H&L	DEP VERS NW		JET	RNAV	KELNO MOWND	
CYHZ	H&L	DEP VERS NW		NON-JET	RNAV	DUSEN XIBUL	
CYHZ	H&L	DEP VERS W		50 NM DU TERRAIN	RNAV	SENI VIGMA ALLEX	
CYHZ	H&L	DEP VERS	CYMX	JET	RNAV	KELNO Q806 MLT VIVIL	
CYHZ	H&L	DEP VERS	CYMX	NON-JET	RNAV	DUSEN XIBUL VIVIL	
CYHZ	H	DEP VERS	CYOW	JET	RNAV	KELNO Q806 MLT DERDO	
CYHZ	H&L	DEP VERS	CYOW	NON-JET	RNAV	DUSEN XIBUL DERDO	
CYHZ	H	DEP VERS	CYUL	JET	RNAV	KELNO Q806 MLT VLV	
CYHZ	H&L	DEP VERS	CYUL	NON-JET	RNAV	DUSEN XIBUL MUSDU	
CYHZ	H	DEP VERS	CYYT	50 NM DU TERRAIN	RNAV	IGTAS NOTOP Q846 TIGOR	
CYHZ	H	DEP VERS	CYYT		RNAV	IGTAS NOTOP Q806 PERLU	
CYHZ	L	DEP VERS	CYYT	50 NM DU TERRAIN	RNAV	IGTAS NOTOP T783 TIGOR	
CYHZ	L	DEP VERS	CYYT		RNAV	IGTAS NOTOP PERLU	
CYHZ	H	DEP VERS	CYYZ	JET	RNAV	KELNO Q806 MLT DERDO	
CYHZ	H&L	DEP VERS	CYYZ	NON-JET	RNAV	DUSEN XIBUL DERDO	
CYQM	H	ARR DE W			RNAV	DANOL Q951 PUXOP	
CYQM	H	ARR DE W				MLT FC YQM	
CYQM	H&L	ARR DE W				YSJ YQM	
CYQM	L	ARR DE W				MLT FC V300 YQM	
CYQM	H&L	DEP VERS	CYMX		RNAV	BEMEK VIVIL	

C85 PLANIFICATION

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION (Suite)							CZQM
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYQM	H&L	DEP VERS	CYUL	JET	RNAV	BEMEK VLV	
CYQM	H&L	DEP VERS	CYUL	NON-JET	RNAV	BEMEK MUSDU	
CYQM	H&L	DEP VERS	CYYZ		RNAV	BEMEK DERDO	
CYSJ	H&L	ARR DE NW				MOWND V318 YSJ	
CYSJ	H&L	DEP VERS N				YSJ V310 FRENN	
CYSJ	H&L	DEP VERS NW				YSJ V318 MOWND	
CYYG	H	ARR DE W			RNAV	DANOL Q951 YYG	
CYYG	H	ARR DE W				MLT FC YOM YYG	
CYYG	L	ARR DE W				MLT FC V300 YYG	
CYYG	H	DEP VERS	CYUL	JET	RNAV	YYG Q858 DULBA VLV	
CYYG	H	DEP VERS	CYUL	NON-JET	RNAV	YYG Q858 DULBA MUSDU	
CYYG	L	DEP VERS	CYUL	JET	RNAV	YYG T735 DULBA VLV	
CYYG	L	DEP VERS	CYUL	NON-JET	RNAV	YYG T735 DULBA MUSDU	
CYYG	H	DEP VERS	CYYZ		RNAV	YYG Q858 DULBA DERDO	
CYYG	L	DEP VERS	CYYZ		RNAV	YYG T735 DULBA DERDO	

CZQX FIR DE GANDER

EMPLACEMENT DE DÉPART/D'ARRIVÉE OU DIRECTION							CZQX
AD	ALT	DIRECTION	AD	LIMITES	PROC	ROUTE DE VOL	
CYYT	H&L	ARR de NW			RNAV	MIVAD AVALON ARR	
CYYT	H&L	ARR de W		50NM DU TERRAIN	RNAV	TIGOR TIGOR ARR	
CYYT	H&L	ARR de W			RNAV	PERLU BURIN ARR	
CYYT	H&L	DÉP vers W			RNAV	TEXED	
CYYT	H&L	DÉP vers	CYHZ		RNAV	TEXED SILRO CAYLY	
CYYT	H&L	DÉP vers	CYHZ		RNAV	TEXED AGMIR	

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
L600	Le VOR Sept-Iles, QC	N50 13.9	W066 16.4	NAVAID		
	à l'intxn ALKOB, QC	N51 28.8	W064 01.5	YZV 069°/114 DME	069°	114
	au VOR Goose, NL	N53 19.2	W060 17.7	NAVAID	075°	176
L602	Le VOR Sept-Iles, QC	N50 13.9	W066 16.4	NAVAID		
	à l'intxn PEKRO, NL	N53 09.4	W064 06.2	YZV 044° & YWK 101°	048°	193
L603	Le NDB Dawson, YT	N64 01.7	W139 10.1	NAVAID	127°	249
	au NDB Robinson, BC	N60 26.4	W134 51.7	NAVAID	311°	247
L604	Le VOR/DME Whitehorse, YT	N60 37.1	W135 08.3			
	à l'intxn AVTAV, YT	N62 12.7	W133 23.2		005°	108
L605	L'intxn XULDU, NU	N74 43.0	W094 58.2			195
	à l'intxn NANSAN, NU	N73 00.4	W085 02.1			127
	à l'intxn SATAX, NU	N72 41.4	W077 58.1			
L606	L'intxn KEMGI, YT	N60 23.6	W134 39.7			
	à l'intxn LEXUB, YT	N60 24.5	W133 49.8		069°	25
	à l'intxn CANYO, YT	N60 25.4	W132 24.1		070°	43
L607	L'intxn IRGIP, YT	N60 02.7	W134 10.5			
	à l'intxn ANTUT, YT	N60 08.4	W134 18.5		306°	7
	à l'intxn KEMGI, YT	N60 23.6	W134 39.7		306°	19
L608	L'intxn ERDIK, QC	N58 03.4	W068 29.2			
	à l'intxn NOROL, QC	N61 02.6	W069 37.6		012°	183
	à l'intxn OMIVO, NU	N63 44.0	W068 32.9		034°	165
L619	L'intxn AGBIX, QC	N60 03.1	W077 17.3			
	à l'intxn PIBRO, QC	N60 49.1	W078 08.9		351°	53
	à l'intxn EBLAL, QC	N62 25.0	W077 55.5		023°	96
L630	Le VOR Sept-Iles, QC	N50 13.9	W066 16.4			
	à l'intxn KEKNA, QC	N50 09.5	W065 57.6		128°	13
	à l'intxn MOBEG, QC	N49 50.2	W064 17.3		124°	67
L632	L'intxn IGSAS, QC	N48 01.0	W071 16.2			
	à l'intxn VUCAN, QC	N49 53.9	W071 15.2		017°	113
	à l'intxn AGLLOL, QC	N53 42.7	W073 42.2		356°	247
L634	L'intxn AMILI, QC	N60 01.5	W070 00.3			
	à l'intxn DUMRU, QC	N58 40.3	W069 56.8		202°	82
	à l'intxn ERDIK, QC	N58 03.4	W068 29.2		150°	59
	à l'intxn IKBIB, QC	N58 42.4	W065 59.4		085°	88
L636	L'intxn MELBI, NT	N66 14.4	W128 38.9			
	à l'intxn MEKTA, NT	N67 21.6	W134 33.8		278°	156
	à l'intxn ALTIG, NT	N68 18.2	W133 29.0		002°	62
L638	L'intxn OMVEG, ON	N50 06.8	W091 54.3			
	à l'intxn BEXOV, ON	N50 17.6	W088 54.6		085°	116
	à l'intxn XEXUL, ON	N50 11.0	W086 41.8		098°	85
	à l'intxn SASOB, ON	N49 24.7	W082 28.2		111°	171
L640	L'intxn ITBIN, ON	N51 04.0	W093 47.6			
	à l'intxn MUVUR, ON	N51 49.2	W093 58.4		352°	46
	à l'intxn AXENO, ON	N52 39.4	W094 03.7		356°	50
	à l'intxn NOTUG, MB	N53 51.4	W094 39.2		344°	75

C87 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
L643	L'intxn TAGIS, QC	N61 35.3	W071 55.8			
	à l'intxn ULBOD, NU	N62 50.9	W069 52.6		060°	95
	à l'intxn DAJIM, NU	N63 45.4	W068 33.4		058°	65
L646	L'intxn EMBES, QC	N48 32.7	W072 17.7			
	à l'intxn VUCAN, QC	N49 53.9	W071 15.2		042°	91
L648	L'intxn OLARU, YT	N62 28.9	W141 00.0			
	à l'intxn IGSOM, YT	N61 22.2	W139 02.4		121°	87
	au VOR/DME Whitehorse, YT	N60 37.1	W135 08.3		091°	123
T654	L'intxn IGSUB, ON	N47 41.7	W079 50.9			
	à l'intxn MEPKA, QC	N48 12.4	W078 50.1		064°	51
L657	L'intxn NUDOV, QC	N50 28.1	W059 38.2			
	à l'intxn SUSUB, NL	N53 19.2	W060 25.6		010°	174
	à l'intxn TIGIP, NL	N55 26.9	W060 13.7		023°	128
L686	Frontière Can/É.U.	N59 38.4	W136 05.7			
	à l'intxn IGSOM, YT	N61 22.2	W139 02.4		302°	136
	au NDB Beaver Creek, YT	N62 24.5	W140 51.7		302°	81
L688	L'intxn AGLOL, QC	N53 42.7	W073 42.2			
	à l'intxn ERDIK, QC	N58 03.4	W068 29.2		049°	315
	à l'intxn MEPNI, QC	N59 18.2	W069 36.0		358°	83
	à l'intxn AMILI, QC	N60 01.5	W070 00.3		007°	45
L694	L'intxn HELVE, AB	N56 13.6	W117 26.9			
	à l'intxn OVATU, AB	N58 29.5	W119 24.4		320°	150
	à l'intxn MEVMA, BC	N58 50.2	W122 35.8		266°	102
L703	L'intxn IKLIX, SK	N59 33.3	W108 31.1			
	au NDB Stony Rapids, SK	N59 15.3	W105 49.9		273°	84
L705	L'intxn EBLAL, QC	N62 25.0	W077 55.5			
	à l'intxn LEXIG, QC	N62 10.8	W075 40.0		123°	65
	à l'intxn TAGIS, QC	N61 35.3	W071 55.8		129°	112
	à l'intxn EMDUN, QC	N61 02.8	W069 37.1		139°	74
L707	L'intxn SAVAT, QC	N64 13.8	W076 31.5			
	à l'intxn LEXIG, QC	N62 10.8	W075 40.0		193°	126
	à l'intxn IRBUX, QC	N60 01.6	W070 00.0		148°	210
L709	L'intxn AGBIX, QC	N60 03.1	W077 17.3			
	à l'intxn LEXIG, QC	N62 10.8	W075 40.0		039°	136
	à l'intxn DAJIM, QC	N63 45.4	W068 33.4		083°	217
L710	L'intxn AXENO, ON	N52 39.4	W094 03.7			
	à l'intxn EPVUM, ON	N53 03.9	W093 20.7		047°	36
L711	L'intxn EPSET, BC	N58 25.3	W130 01.9			
	à l'intxn LEXUT, BC	N59 34.6	W133 40.3		284°	133
	à l'intxn NADGI, YT	N60 42.6	W135 04.0		310°	80
L713	L'intxn UKSIL, QC	N53 37.5	W077 42.2			
	à l'intxn TEXEX, QC	N55 16.9	W077 45.9		014°	100
	à l'intxn KIREM, NU	N56 32.2	W079 15.0		343°	91
	à l'intxn LENUT, QC	N58 28.3	W078 04.6		033°	122
L721	L'intxn IRKON, NL	N49 10.8	W057 27.5			
	à l'intxn JIBNA, QC	N51 26.5	W057 11.2		023°	136
L723	L'intxn EPSET, BC	N58 25.3	W130 01.9			

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
	à l'intxn OMVAN, YT	N60	10.4 W132 44.5		304°	134
L731	L'intxn OVATU, AB	N58	29.5 W119 24.4			
	à l'intxn GRUGG, AB	N58	37.3 W117 09.9		065°	71
L733	L'intxn KIREM, NU	N56	32.2 W079 15.0			
	à l'intxn PUSEL, QC	N56	32.2 W076 31.1		105°	91
L741	L'intxn KIPIR, NT	N69	26.0 W133 01.6			
	à l'intxn EMKEK, NT	N69	21.6 W124 04.5		066°	190
	à l'intxn IMEVO, NT	N67	49.0 W115 08.6		091°	217
L751	L'intxn LEXO, NT	N63	12.8 W123 25.8			
	au NDB Yellowknife, NT	N62	24.7 W114 26.1		077°	252
L763	Le VOR/DME Fort McMurray, AB	N56	38.8 W111 07.3			
	à l'intxn TULAG, SK	N56	41.9 W107 53.4		074°	107
	à l'intxn PETMA, SK	N56	05.6 W106 03.1		109°	71
	au VOR/DME La Ronge, SK	N55	09.5 W105 16.0		144°	62
L767	L'intxn VOGOK, NT	N61	47.2 W121 15.7			
	à l'intxn LEXO, NT	N63	12.8 W123 25.8		307°	105
	au NDB Norman Wells, NT	N65	15.2 W126 40.2		307°	149
	à l'intxn MELBI, NT	N66	14.4 W128 38.9		301°	77
	à l'intxn ALTIG, NT	N68	18.2 W133 29.0		299°	168
	à l'intxn KIPIR, NT	N69	26.0 W133 01.6		347°	69
	à l'intxn EMGAL, NT	N71	59.6 W125 14.5		021°	218
Q140	Frontière Can/É.U.	N44	14.9 W082 16.1			
	à l'intxn RUBKI, ON	N44	14.9 W082 15.4		096°	1
	à l'intxn PEPLA, ON	N43	47.8 W080 00.9		113°	101
	à l'intxn SIKBO, ON	N43	39.2 W079 21.0		117°	30
	à l'intxn RAGIX, ON	N43	32.6 W078 57.4		122°	18
	à frontière Can/É.U.	N43	32.4 W078 56.8		122°	1
Q436	Frontière Can/É.U.	N42	39.5 W082 30.6			
	à l'intxn YARRK, ON	N42	31.4 W081 16.1			56
	à l'intxn CHAAP, ON	N42	30.3 W080 41.0		101°	26
	à frontière Can/É.U.	N42	27.7 W079 54.1		103°	35
Q438	Frontière Can/É.U.	N42	48.1 W082 28.8			
	à l'intxn JAAJA, ON	N42	40.0 W081 16.0			55
	à l'intxn ICHOL, ON	N42	38.5 W080 30.2		101°	34
	à l'intxn FARGN, ON	N42	36.7 W079 47.3		103°	32
	à frontière Can/É.U.	N42	34.3 W079 37.1		118°	8
Q440	Frontière Can/É.U.	N42	48.1 W082 28.8			
	à l'intxn JAAJA, ON	N42	40.0 W081 16.0			55
	à l'intxn ICHOL, ON	N42	38.5 W080 30.2		101°	34
	à l'intxn FARGN, ON	N42	36.7 W079 47.3		103°	32
	à frontière Can/É.U.	N42	34.3 W079 37.1		118°	8
Q475	L'intxn TUSKY, NS	N43	33.9 W067 00.0			
	à l'intxn SCOTS, NS	N44	30.0 W064 00.0		082°	141
	à l'intxn BITRA, NS	N45	06.4 W061 52.7		085°	98
	à l'intxn PERLU, NL	N47	17.4 W054 02.8		083°	352

C89 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q800	Le VOR Williams Lake BC	N52 14.2	W122 10.2	NAVAID		
	à l'intxn HEIRE, BC	N50 54.0	W123 03.9	YWL 180°/87 DME	186°	87
	à l'intxn ELIDI, BC	N50 00.4	W123 36.9	TOU 359°/110 DME	185°	58
	à l'intxn KEINN, BC	N49 49.0	W123 43.9	YVR 316° & YWL 180°	185°	12
Q801	Le NDB Tofino, BC	N49 02.8	W125 42.3			
	à l'intxn Fings, BC	N50 15.0	W127 34.0		295°	102
	à l'intxn SIMSU, BC	N50 46.9	W128 25.6		292°	46
	à l'intxn Cafta, BC	N51 17.7	W129 05.3		299°	40
	au VOR Sandspit, BC	N53 15.1	W131 48.4		299°	154
Q802	L'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7			
	à l'intxn PEPLA, ON	N43 47.8	W080 00.9		056°	64
	à l'intxn KENLU, ON	N44 19.3	W079 12.9		058°	47
	à l'intxn MENKO, ON	N44 46.6	W078 48.2		044°	32
	au VOR/DME Killaloe, ON	N45 39.8	W077 36.2		055°	74
Q804	L'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7			
	à l'intxn PEPLA, ON	N43 47.8	W080 00.9		056°	64
	à l'intxn KENLU, ON	N44 19.3	W079 12.9		058°	47
	à l'intxn POLTY, QC	N45 54.0	W075 48.7		066°	173
Q806	L'intxn GGUCE, ON	N42 42.4	W080 53.4			
	à l'intxn BOBTA, ON	N43 48.9	W079 39.5		048°	86
	à l'intxn ILUSI, ON	N44 08.8	W078 55.9		068°	37
	à l'intxn DEBUM, ON	N44 38.5	W077 45.3		070°	59
	à l'intxn GOTIP, ON	N44 57.9	W076 57.9		072°	39
	à l'intxn TUKIR, ON	N45 15.3	W076 14.3		073°	35
	à l'intxn KANUR, ON	N45 25.9	W075 02.6		090°	52
	à l'intxn SAVEX, ON	N45 30.8	W074 27.8		092°	25
	à l'intxn VILRO, QC	N45 37.0	W072 42.9		099°	74
	à l'intxn ANTUS, QC	N45 39.4	W072 13.2		098°	21
	à l'intxn MEKSO, QC	N45 47.4	W070 25.6		099°	76
	à frontière Can/É.U.	N45 47.3	W070 24.9		114°	1
	à frontière Can/É.U.	N45 28.4	W067 29.7			
	à l'intxn VIGDU, NB	N45 28.3	W067 29.0		116°	1
	à l'intxn MOWND, NB	N45 22.6	W066 39.4		116°	35
à l'intxn KELNO, NS	N45 07.9	W064 11.4		114°	106	
au VOR/DME Halifax, NS	N44 55.4	W063 24.1		128°	36	
à l'intxn NOTOP, NS	N45 27.2	W062 00.7		079°	67	
à l'intxn PERLU, NL	N47 17.4	W054 02.8		087°	349	
Q810	EPLAN, AB intxn	N52 32.8	W115 59.8			
	à l'intxn SETGA, AB	N51 51.5	W115 13.4		129°	50
	à l'intxn TOXAB, AB	N51 31.7	W114 51.7		130°	24
	à l'intxn DAXIR, AB	N51 22.4	W114 41.7		131°	11
	à l'intxn IPSIT, AB	N51 18.6	W114 30.6		104°	8
Q811	Frontière Can/É.U.	N61 37.9	W141 00.1			
	à l'intxn TOVAD, YT	N61 37.8	W140 58.9		088°	1
	à l'intxn IGSOM, YT	N61 22.2	W139 02.4		086°	58
	au VOR/DME Whitehorse, YT	N60 37.1	W135 08.3		091°	123

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q812	Frontière Can/É.U.	N43 59.0	W082 12.6			
	à l'intxn NOSIK, ON	N43 59.0	W082 11.9		098°	1
	à l'intxn AGDOX, ON	N43 17.1	W079 06.3		115°	141
	à frontière Can/É.U.	N43 17.0	W079 05.1		101°	1
	à l'intxn MAIRE, QC	N45 42.5	W073 07.4			
	à l'intxn OKOPO, QC	N45 43.5	W072 57.7		096°	7
	à l'intxn OMBRE, QC	N45 44.8	W072 45.7		097°	9
	à l'intxn MISOP, QC	N46 07.7	W072 16.7		056°	31
	à l'intxn PENTU, QC	N46 33.7	W071 43.3		057°	35
	à l'intxn MIVAX, QC	N47 26.4	W070 09.6		066°	83
Q814	L'intxn ADVOX, AB	N51 34.7	W114 35.3			
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		310°	8
	à l'intxn VIMBA, AB	N52 04.1	W114 30.6		003°	24
	à l'intxn OLIMI, AB	N52 48.9	W114 06.6		003°	47
Q816	Frontière Can/É.U.	N43 16.2	W082 17.1			
	à l'intxn OMRAK, ON	N43 16.3	W082 15.9		097°	1
	à l'intxn AGDOX, ON	N43 17.1	W079 06.3		097°	139
	à frontière Can/É.U.	N43 17.0	W079 05.1		101°	1
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8			
	à l'intxn DATAB, QC	N46 27.8	W074 27.5		018°	25
à l'intxn OBRET, QC	N47 00.0	W074 24.5		018°	32	
Q818	Frontière Can/É.U.	N43 01.5	W082 24.4			
	à l'intxn TANKO, ON	N43 01.5	W082 23.0		095°	1
	à l'intxn KITOK, ON	N43 02.5	W081 55.6		095°	20
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		096°	37
	à l'intxn IKNV, ON	N42 57.7	W078 58.1		102°	94
	à frontière Can/É.U.	N42 57.7	W078 58.0		110°	0
Q820	L'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7			
	à l'intxn ETBOX, ON	N44 31.6	W080 07.8		034°	97
	à l'intxn KAPUX, ON	N45 04.8	W079 45.0		036°	37
	au VOR/DME Val-d'Or, QC	N48 10.5	W077 49.2		033°	202
Q822	Frontière Can/É.U.	N43 01.5	W082 24.4			
	à l'intxn TANKO, ON	N43 01.5	W082 23.0		095°	1
	à l'intxn KITOK, ON	N43 02.5	W081 55.6		095°	20
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		097°	90
	à l'intxn DUVEP, ON	N43 06.0	W079 04.6		097°	89
	à frontière Can/É.U.	N43 06.0	W079 03.9		100°	1
	Frontière Can/É.U.	N44 24.5	W067 08.3			
	à l'intxn ALLEX, NB	N44 25.0	W067 00.0		102°	6
	à l'intxn SILRO, NL	N47 00.0	W058 35.0		080°	386
	à l'intxn TIGOR, NL	N47 24.9	W054 06.8		099°	185
	au VOR/DME Torbay, NL	N47 29.1	W052 51.1		096°	23

C91 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q824	Frontière Can/É.U.	N43 28.4	W082 10.9			
	à l'intxn TAGUM, ON	N43 28.9	W082 09.8		070°	1
	à l'intxn GOPUP, ON	N43 43.8	W081 33.5		069°	30
	à l'intxn MENKO, ON	N44 46.6	W078 48.2		070°	134
	à l'intxn ILEMU, ON	N45 15.3	W076 52.7		084°	87
	à l'intxn DESKI, ON	N45 22.8	W076 20.8		084°	24
	à l'intxn LETAK, ON	N45 24.1	W076 14.8		085°	4
	au VOR/DME Ottawa, ON	N45 26.5	W075 53.8		094°	15
	au VOR/DME Montreal, QC	N45 36.9	W073 58.3		095°	82
	à l'intxn OBTAX, QC	N45 41.7	W073 16.1		095°	30
	à l'intxn CATOG, QC	N45 55.0	W072 53.0		065°	21
	à l'intxn URVAS, QC	N46 04.5	W072 36.3		066°	15
	à l'intxn APLAK, QC	N46 27.6	W071 54.6		066°	37
	à l'intxn PENTU, QC	N46 33.7	W071 43.3		067°	10
Q826	L'intxn ADVOX, AB	N51 34.7	W114 35.3			
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		310°	8
	à l'intxn SEKAN, AB	N51 47.8	W114 50.0		310°	8
	à l'intxn ANTID, AB	N52 53.0	W114 15.3		003°	69
Q828	L'intxn BOOTH, BC	N49 31.3	W112 02.7			
	à l'intxn NOVAR, BC	N50 40.4	W116 23.4		053°	229
	à l'intxn RABOX, AB	N51 05.4	W111 55.7		064°	171
	à l'intxn VINKO, AB	N50 57.8	W110 00.0		081°	73
Q830	L'intxn AXXIS, ON	N42 49.8	W081 59.0			
	à l'intxn LOPVO, ON	N42 55.0	W080 24.0		094°	70
	à l'intxn BOREK, ON	N42 56.3	W079 56.9		096°	20
	à l'intxn COLTS, ON	N42 57.8	W079 19.3		096°	28
Q832	L'intxn EBGAL, AB	N50 41.8	W113 22.3			
	à l'intxn VESDO, AB	N49 58.7	W111 19.1		104°	90
	à l'intxn PEMDU, SK	N49 00.2	W108 29.9		104°	125
Q842	L'intxn EBGAL, AB	N50 41.8	W113 22.3			
	à l'intxn ETLEM, AB	N49 26.1	W112 53.2		152°	78
	à l'intxn TOVUM, AB	N49 14.5	W112 48.9		152°	12
Q844	Frontière Can/É.U.	N44 20.4	W076 01.4			
	à l'intxn VIBRU, ON	N44 20.9	W076 01.3		019°	1
	à l'intxn REEDO, ON	N44 42.2	W075 58.9		018°	21
	à l'intxn IKLAX, ON	N44 59.6	W075 44.8		043°	20
Q846	L'intxn ALLEX, NB	N44 25.0	W067 00.0			
	à l'intxn VIGMA, NS	N44 20.5	W066 38.6		123°	16
	à l'intxn SENVI, NS	N44 44.0	W064 09.9		093°	109
	Le VOR/DME Halifax, NS	N44 55.4	W063 24.1		088°	35
	à l'intxn NOTOP, NS	N45 27.2	W062 00.7		079°	67
	à l'intxn SILRO, NL	N47 00.0	W058 35.0		074°	170
	à l'intxn TIGOR, NL	N47 24.9	W054 06.8		099°	185
	au VOR/DME Torbay, NL	N47 29.1	W052 51.1		096°	23

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q848	Frontière Can/É.U.	N43 43.4	W082 09.1			
	à l'intxn KARIT, ON	N43 43.4	W082 08.7		093°	0
	à l'intxn MENKO, ON	N44 46.6	W078 48.2		074°	157
	à l'intxn ILEMU, ON	N45 15.3	W076 52.7		081°	87
	à l'intxn DESKI, ON	N45 22.8	W076 20.8		084°	24
	à l'intxn LETAK, ON	N45 24.1	W076 14.8		085°	4
	à l'intxn KISUK, QC	N45 53.7	W074 55.1		075°	63
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		076°	20
	à l'intxn LIVBA, QC	N46 14.3	W073 57.1		077°	25
à l'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3		078°	77	
Q850	L'intxn TOXAL, QC	N45 08.6	W071 34.9			
	à l'intxn OMALI, QC	N45 30.7	W071 20.0		040°	25
	à l'intxn VIVIL, QC	N46 09.7	W070 53.2		041°	43
	au VOR Rivière-du-loup, QC	N47 45.4	W069 35.3		044°	110
Q852	L'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3			
	à l'intxn MATOR, QC	N46 21.0	W073 20.3		254°	51
	à l'intxn TAMKO, QC	N46 02.9	W073 54.7		248°	30
	à l'intxn MEBOK, QC	N45 48.8	W074 21.0		247°	23
	à l'intxn KANUR, ON	N45 25.9	W075 02.6		247°	37
	à l'intxn KEMVI, ON	N45 15.5	W075 21.6		246°	17
Q856	L'intxn IGVUX, AB	N52 46.2	W112 42.8			
	à l'intxn CACHO, AB	N54 54.2	W112 34.2		349°	128
	à l'intxn LETRM, AB	N55 53.8	W111 45.8		011°	66
	au VOR/DME Fort McMurray, AB	N56 38.8	W111 07.3		012°	50
	à l'intxn RIDOK, SK	N57 25.7	W106 32.2		057°	157
Q858	L'intxn DULBA, NB	N46 13.2	W066 28.0			
	à l'intxn IRDUV, NB	N46 16.4	W065 09.5		103°	54
	au VOR/DME Charlottetown, PE	N46 17.9	W063 07.2		106°	85
	au VOR/DME Sydney, NS	N46 09.2	W060 03.4		111°	128
Q860	L'intxn MERYT, BC	N49 56.5	W120 57.7			
	à l'intxn NADPI, BC	N51 42.9	W117 20.4		034°	174
	à l'intxn ANDIE, AB	N52 59.2	W114 23.2		038°	133
Q862	Le VOR/DME Edmonton, AB	N53 11.1	W113 52.0			
	à l'intxn OMROD, AB	N53 00.3	W113 05.6		097°	30
	à l'intxn FUDGY, AB	N52 13.1	W110 00.0		098°	123
	à l'intxn SEFFY, SK	N51 23.4	W107 08.3		102°	118
	au VORTAC Lumsden, SK	N50 40.0	W104 53.4		106°	95
Q864	L'intxn DERDO, QC	N45 40.8	W070 48.2			
	à l'intxn EBGIX, QC	N45 43.3	W070 25.5		096°	16
	à l'intxn TUGUB, NB	N45 58.9	W067 45.1		097°	113
	à l'intxn BEMEK, NB	N46 05.0	W066 27.2		100°	55
	à l'intxn ITPAX, NB	N46 06.8	W065 09.6		105°	54
Q874	L'intxn BIRKO, AB	N51 28.6	W113 15.8			
	à l'intxn ILADA, AB	N51 18.6	W110 53.1		081°	90
	à l'intxn SHAWI, SK	N51 14.1	W110 00.0		084°	34

C93 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q878	L'intxn ALIDO, QC,	N45 44.4	W075 40.8			
	à l'intxn SEMRO, QC	N46 16.7	W074 12.6		075°	69
	à l'intxn NOSUT, QC	N46 21.6	W073 58.6		077°	11
	à l'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3		083°	75
	à l'intxn UDBAM, QC	N46 45.4	W071 58.9		117°	13
	au VORTAC Quebec, QC	N46 42.3	W071 37.6		117°	15
Q882	L'intxn BIRKO, AB	N51 28.6	W113 15.8			
	à l'intxn DUDNI, AB	N52 14.2	W112 56.7		360°	47
	à l'intxn IGVUX, AB	N52 46.2	W112 42.8		360°	33
	à l'intxn CACHO, AB	N54 54.2	W112 34.2		348°	128
Q888	L'intxn BOOTH, BC	N49 31.3	W112 02.7			
	à l'intxn DESNU, AB	N50 02.7	W111 11.5		065°	423
	à l'intxn MEDAK, AB	N50 02.6	W110 37.0		077°	22
Q890	L'intxn ROPLA, BC	N49 41.7	W114 43.6			
	à l'intxn SATOV, AB	N50 05.5	W114 31.7		003°	25
	à l'intxn MEKPI, AB	N50 15.0	W114 26.9		003°	10
	à l'intxn UKRAL, AB	N50 24.5	W114 22.0		003°	10
	à l'intxn DUMRA, AB	N50 38.7	W114 14.7		003°	15
Q894	L'intxn BOOTH, BC	N49 31.3	W112 02.7			
	à l'intxn BINVO, BC	N50 45.5	W116 28.1		052°	228
	à l'intxn SIMTA, BC	N51 02.5	W114 47.4		059°	66
	à l'intxn BOTAG, AB	N51 04.2	W114 36.5		061°	7
Q901	L'intxn SEDOG, ON	N44 00.6	W079 35.1			
	à l'intxn TANGI, ON	N44 23.1	W079 24.1		030°	24
	à l'intxn UDMUG, ON	N44 52.9	W078 58.9		042°	35
	au VOR/DME Killaloe, ON	N45 39.8	W077 36.2		062°	75
Q902	Frontière Can/É.U.	N59 17.5	W136 28.3			
	à l'intxn IGSOM, YT	N61 22.2	W139 02.4		311°	147
	à l'intxn AYZOL, AK	N62 28.3	W141 00.0		302°	86
Q903	L'intxn IKNAR, QC	N47 11.6	W074 09.5			
	à l'intxn NOSUT, QC	N46 21.6	W073 58.6		186°	51
	à l'intxn LIVBA, QC	N46 14.3	W073 57.1		186°	7
	à l'intxn TAMKO, QC	N46 02.9	W073 54.7		186°	12
	à l'intxn DUNUP, QC	N45 17.6	W073 35.4		178°	47
Q905	Frontière Can/É.U.	N43 19.2	W082 15.6			
	à l'intxn DASIR, ON	N43 19.3	W082 14.9		088°	1
	à l'intxn SIKBO, ON	N43 39.2	W079 21.0		088°	128
	à l'intxn TALEB, ON	N44 01.0	W078 23.3		073°	47
	à l'intxn BOMET, ON	N44 10.2	W077 59.0		073°	20
	à l'intxn SENLU, ON	N44 19.5	W077 34.4		074°	20
	à l'intxn IPTOS, ON	N44 55.3	W076 13.4		070°	68
	à l'intxn VERTI, ON	N45 15.0	W074 50.5		084°	62
	à l'intxn AGLUK, QC	N46 12.6	W073 22.2		060°	85
	à l'intxn SOKYE, QC	N46 21.5	W072 51.1		082°	23
	à l'intxn PESAC, QC	N46 32.9	W072 11.2		083°	30

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q907	Frontière Can/É.U.	N42 42.5	W082 29.4			
	à l'intxn GADAV, ON	N42 42.6	W082 28.8		078°	1
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		078°	65
	à l'intxn SIKBO, ON	N43 39.2	W079 21.0		074°	84
	à l'intxn AGNOB, ON	N44 12.1	W077 30.1		078°	87
	à l'intxn LORKA, ON	N44 46.1	W076 13.0		070°	65
	à l'intxn ADVIK, ON	N45 08.1	W074 46.6		083°	65
	à l'intxn ATENE, QC	N46 14.1	W070 16.4		083°	201
	à frontière Can/É.U.	N46 14.3	W070 15.5		089°	1
	Frontière Can/É.U.	N46 44.2	W067 47.4			
	à l'intxn IMAMA, NB	N46 44.3	W067 46.7		092°	1
	à l'intxn MILLS, NB	N46 52.4	W067 02.9		092°	31
	au VOR/DME Grindstone (Îles-de-la-Madeleine), QC	N47 25.8	W061 46.4		097°	219
	à l'intxn MIVAD, NL	N47 40.8	W054 09.1		103°	310
	Q909	L'intxn NOSIV, AB	N50 54.4	W113 17.5		
à l'intxn DESNU, AB		N50 02.7	W111 11.5		108°	96
à l'intxn PEMDU, SK		N49 00.2	W108 29.9		107°	122
Q911	L'intxn TAGET, QC	N46 53.0	W075 49.2			
	à l'intxn IKMOL, QC	N46 41.6	W075 30.7		146°	17
	à l'intxn OLASI, QC	N46 19.8	W074 56.2		146°	32
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		147°	25
	à l'intxn EMPEK, QC	N45 55.0	W074 20.7		155°	10
	à l'intxn SATOT, QC	N45 50.5	W074 15.5		155°	6
	à l'intxn PIGNA, QC	N45 45.2	W074 09.3		155°	7
Q913	L'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7			
	à l'intxn DEDKI, ON	N43 41.4	W078 43.1		079°	111
	à l'intxn IGSEB, ON	N43 54.3	W077 19.8		089°	62
	à l'intxn RAKAM, ON	N44 01.3	W076 29.7		091°	37
Q915	L'intxn DATNO, BC	N50 03.9	W116 08.6			
	à l'intxn SAVEL, AB	N56 40.0	W111 17.2		007°	433
	à l'intxn IKLIX, SK	N59 33.3	W108 31.1		011°	195
Q917	Frontière Can/É.U.	N46 18.9	W084 07.1			
	à l'intxn ULUTO, ON	N46 18.3	W084 05.7		133°	1
	à l'intxn MUSIT, ON	N45 23.8	W082 25.2		135°	89
	à l'intxn DUTEL, ON	N44 40.0	W081 17.8		141°	65
	à l'intxn PEPLA, ON	N43 47.8	W080 00.9		142°	76
	à l'intxn PIKSA, ON	N43 07.7	W079 04.4		144°	57
	à frontière Can/É.U.	N43 07.4	W079 03.9		145°	1
Q919	Le VOR/DME Marathon, ON	N48 44.6	W086 19.7			
	à l'intxn MEBSI, ON	N48 35.6	W085 31.9		112°	33
	à l'intxn DASUG, ON	N47 34.4	W080 49.3		113°	199
	à l'intxn NAGNO, QC	N46 42.2	W077 28.5		120°	147
	à l'intxn BEMOG, QC	N46 09.0	W075 34.4		125°	85
	à l'intxn UDGAK, QC	N46 06.3	W075 05.4		111°	20
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		112°	25

C95 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q921	L'intxn TALEB, ON	N44 01.0	W078 23.3			
	à l'intxn BOMET, ON	N44 10.2	W077 59.0		073°	20
	à l'intxn NOPOT, ON	N44 17.3	W077 32.9		081°	20
	à l'intxn TIGET, ON	N44 23.4	W077 09.7		081°	18
	à l'intxn IPTOS, ON	N44 55.3	W076 13.4		063°	51
	à l'intxn VERTI, ON	N45 15.0	W074 50.5		084°	62
	à l'intxn AGLUK, QC	N46 12.6	W073 22.2		060°	85
	à l'intxn NOVID, QC	N46 15.1	W073 13.4		082°	7
	à l'intxn SOKYE, QC	N46 21.5	W072 51.1		082°	17
	à l'intxn KETRU, QC	N46 27.2	W072 31.3		082°	15
à l'intxn PESAC, QC	N46 32.9	W072 11.2		083°	15	
Q923	Frontière Can/É.U.	N43 43.1	W082 09.0			
	à l'intxn KARIT, ON	N43 43.4	W082 08.7		051°	0
	à l'intxn DUTEL, ON	N44 40.0	W081 17.8		041°	67
	au VOR/DME Val-d'Or, QC	N48 10.5	W077 49.2		043°	255
Q925	Le VOR/DME Grande Prairie, AB	N55 10.5	W119 01.8			
	à l'intxn KODIT, AB	N52 37.8	W115 47.5		124°	191
	à l'intxn MATIR, AB	N52 00.9	W115 04.8		129°	45
	à l'intxn ALSIV, AB	N51 54.4	W114 57.3		130°	8
	à l'intxn SEKAN, AB	N51 47.8	W114 50.0		130°	8
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		130°	8
	à l'intxn ADVOK, AB	N51 34.7	W114 35.3		130°	8
Q927	L'intxn SEKOM, AB	N49 38.1	W113 35.2			
	à l'intxn UBVAL, AB	N50 37.7	W113 53.1		335°	61
Q929	L'intxn TALNO, QC	N45 00.0	W074 19.9			
	à l'intxn EPTUL, QC	N45 04.6	W073 54.4		089°	19
	à l'intxn EBDOT, QC	N45 05.4	W073 34.0		101°	15
	à l'intxn TOXAL, QC	N45 08.6	W071 34.9		101°	84
Q931	L'intxn IPTAN, AB	N49 37.1	W114 08.4			
	à l'intxn OTARA, AB	N50 37.4	W114 03.6		348°	60
Q933	L'intxn AVROM, AB	N51 28.9	W113 47.8			
	à l'intxn OBTAD, AB	N51 35.8	W113 45.2		359°	7
	à l'intxn MAPUX, AB	N52 45.0	W113 18.5		358°	71
Q935	Frontière Can/É.U.	N43 16.2	W082 17.1			
	à l'intxn OMRAK, ON	N43 16.3	W082 15.9		097°	1
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		111°	53
	à l'intxn IKNV, ON	N42 57.7	W078 58.1		102°	94
	à frontière Can/É.U.	N42 57.7	W078 58.0		110°	0
Q937	L'intxn DEDKI, ON	N43 41.4	W078 43.1			
	à l'intxn TULEG, ON	N43 43.9	W076 43.2		099°	87
Q941	L'intxn TAKOL, QC	N45 39.0	W075 11.9			
	à l'intxn IPSAK, QC	N45 45.4	W074 51.5		080°	16
	à l'intxn BOKLU, QC	N45 50.4	W074 35.7		080°	12
	à l'intxn EMPEK, QC	N45 55.0	W074 20.7		080°	11
	à l'intxn ESTEL, QC	N45 57.9	W074 11.0		081°	7
	à l'intxn TAMKO, QC	N46 02.9	W073 54.7		081°	12
	à l'intxn AGLUK, QC	N46 12.6	W073 22.2		081°	25

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q943	L'intxn AVVON, ON	N45 10.1	W075 02.3			
	à l'intxn VIKNO, ON	N45 15.5	W074 36.9		087°	19
	à l'intxn LAFIT, QC	N45 18.5	W074 23.0		088°	10
	à l'intxn RABIK, QC	N45 17.9	W072 36.6		104°	75
Q947	L'intxn LAFIT, QC	N45 18.5	W074 23.0			
	à l'intxn PUXER, QC	N45 24.0	W072 51.3		098°	65
	à l'intxn PUSOD, QC	N45 30.1	W071 29.7		098°	58
	à l'intxn OMALI, QC	N45 30.7	W071 20.0		100°	7
	à l'intxn REVEN, QC	N45 33.2	W070 42.0		100°	27
	à frontière Can/É.U.	N45 33.1	W070 40.7		111°	1
	Frontière Can/É.U.	N45 17.8	W067 28.0			
à l'intxn XIBUL, NB	N45 17.7	W067 27.3		120°	1	
à l'intxn DUVOK, NS	N44 55.6	W065 17.2		120°	95	
Q949	L'intxn VIDRI, BC	N50 13.6	W121 30.0			
	à l'intxn ROMRA, BC	N52 02.8	W117 39.2		035°	182
	à l'intxn ESKIE, AB	N53 16.4	W114 41.1		038°	131
Q951	Frontière Can/É.U.	N42 42.5	W082 29.4			
	L'intxn GADAV, ON	N42 42.6	W082 28.8		078°	1
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		078°	65
	à l'intxn SIKBO, ON	N43 39.2	W079 21.0		074°	84
	à l'intxn SANIN, ON	N44 04.7	W077 25.9		083°	87
	à l'intxn OLABA, ON	N44 28.6	W076 12.2		077°	58
	à l'intxn ALONI, ON	N44 38.9	W075 39.2		079°	26
	à l'intxn KATEK, ON	N44 40.6	W075 33.0		082°	5
	à frontière Can/É.U.	N44 40.8	W075 32.4		082°	1
	à frontière Can/É.U.	N44 59.6	W074 21.6			
	à l'intxn TALNO, QC	N45 00.0	W074 19.9		084°	1
	à l'intxn EPTUL, QC	N45 04.6	W073 54.4		089°	19
	à l'intxn RABIK, QC	N45 17.9	W072 36.6		090°	57
	à l'intxn MOBAL, QC	N45 20.3	W071 51.8		100°	32
	à l'intxn ANTOV, QC	N45 22.6	W071 02.3		101°	35
	à l'intxn KERVO, ON	N45 25.3	W070 38.4		097°	17
	à frontière Can/É.U.	N45 25.3	W070 37.7		097°	1
	à frontière Can/É.U.	N45 41.8	W067 48.2			
	à l'intxn DANOL, NB	N45 41.9	W067 47.3		100°	1
	à l'intxn PUXOP, NB	N45 56.7	W066 26.4		092°	59
à l'intxn ITPAX, NB	N46 06.8	W065 09.6		096°	54	
au VOR/DME Moncton, NB	N46 11.3	W064 34.3		097°	25	
au VOR/DME Charlottetown, PE	N46 17.9	W063 07.2		101°	61	
à l'intxn TIGOR, NL	N47 24.9	W054 06.8		094°	377	
au VOR/DME Torbay, NL	N47 29.1	W052 51.1		096°	23	
Q953	L'intxn ANTAK, BC	N49 21.0	W115 51.5			
	à l'intxn SIGPA, BC	N50 07.0	W115 11.4		014°	53
	à l'intxn TULOB, AB	N50 35.6	W114 45.8		015°	33
	à l'intxn IGVEP, AB	N50 42.5	W114 39.5		015°	8

C97 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q955	L'intxn MIGLO, ON	N44 38.2	W076 12.6			
	à l'intxn REEDO, ON	N44 42.2	W075 58.9		080°	11
	à l'intxn IGVUD, ON	N44 50.4	W075 28.1		082°	23
	à l'intxn EPMOK, ON	N44 59.1	W074 57.1		082°	24
	à l'intxn ARVIE, ON	N45 07.1	W074 37.1		074°	16
	à l'intxn HABBS, ON	N45 12.3	W074 25.0		072°	10
	à l'intxn COMAU, QC	N45 21.6	W074 03.4		073°	18
	à l'intxn VEVKU, QC	N45 27.5	W073 55.8		057°	8
Q957	L'intxn VOBUK, AB	N49 43.0	W113 12.0			
	à l'intxn GADKI, AB	N50 39.8	W113 41.4		328°	60
	To RIGAD, AB, intxn	N51 43.2	W114 22.9		324°	69
	To UKRAM, AB, intxn	N52 46.1	W113 56.4		360°	65
Q959	L'intxn WAINN, AB	N53 02.0	W110 50.0			
	à l'intxn MEETO, SK	N53 35.6	W107 21.4		061°	129
	au VOR/DME La Ronge, SK	N55 09.5	W105 16.0		026°	119
Q961	L'intxn LOMLO, AB	N51 04.2	W113 23.2			
	à l'intxn PERTU, AB	N51 03.6	W113 13.1		081°	6
	à l'intxn TULOV, AB	N50 55.6	W111 28.5		082°	67
	à l'intxn DAPOP, AB	N50 52.5	W110 00.0		079°	56
Q963	VOR/DME Fort McMurray, AB	N56 38.8	W111 07.3			
	à l'intxn TULAG, SK	N56 41.9	W107 53.4		074°	107
	à l'intxn PETMA, SK	N56 05.6	W106 03.1		109°	71
	au VOR/DME La Ronge, SK	N55 09.5	W105 16.0		144°	62
Q965	L'intxn SAXOL, AB	N51 28.0	W113 38.0			
	à l'intxn PEPGO, AB	N51 33.5	W113 36.0		358°	6
	à l'intxn RODKU, AB	N52 06.7	W113 23.6		358°	34
	à l'intxn ALKIK, AB	N52 47.6	W113 07.7		359°	42
Q967	L'intxn VETBI, AB	N51 12.1	W113 25.4			
	à l'intxn SESDA, AB	N51 11.3	W113 13.1		082°	8
	à l'intxn RABOX, AB	N51 05.4	W111 55.7		082°	49
	à l'intxn GUDOG, AB	N51 31.0	W110 00.0		056°	77
	à l'intxn IMOTA, SK	N51 55.0	W108 0.00		059°	78
Q969	Le VOR/DME Houston, BC	N54 27.1	W126 39.1			
	à l'intxn DUXAR, BC	N56 46.3	W129 25.7		309°	168
	à l'intxn MUXAT, BC	N57 38.4	W130 34.9		306°	64
	à l'intxn MITOM, BC	N58 19.2	W131 32.0		305°	51
	à l'intxn BOTAD, BC	N58 38.2	W131 59.6		304°	24
	à l'intxn AXUBI, BC	N59 04.3	W132 38.6		304°	33
	à l'intxn GOROV, BC	N59 18.4	W133 00.0		303°	18
	à l'intxn IRGIP, YT	N60 02.7	W134 10.5		303°	57
	au VOR/DME Whitehorse, YT	N60 37.1	W135 08.3		302°	45
	Q971	L'intxn NUBEG, AB	N54 16.9	W113 59.1		
à l'intxn WAINN, AB		N53 02.0	W110 50.0		108°	135
au VORTAC Saskatoon, SK		N52 10.9	W106 43.2		095°	159

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
Q979	L'intxn LOMLO, AB	N51 04.2	W113 23.2			
	à l'intxn PERTU, AB	N51 03.6	W113 13.1		081°	6
	à l'intxn TULOV, AB	N50 55.6	W111 28.5		082°	67
	à l'intxn IMOTA, SK	N51 55.0	W108 00.0		051°	143
Q983	L'intxn CILLI, BC	N49 03.8	W121 23.7			
	à l'intxn MENBO, BC	N50 23.4	W116 08.4		050°	219
	à l'intxn NORET, BC	N50 32.4	W115 27.2		055°	28
	à l'intxn PIBSO, BC	N50 34.9	W115 15.3		056°	8
	à l'intxn AMITO, AB	N50 37.5	W115 03.4		056°	8
	à l'intxn SEDEL, AB	N50 40.0	W114 51.4		057°	8
Q983	à l'intxn IGVEP, AB	N50 42.5	W114 39.5		057°	8
Q991	L'intxn VETBI, AB	N51 12.1	W113 25.4			
	à l'intxn SESDA, AB	N51 11.3	W113 13.1		082°	8
	à l'intxn RABOX, AB	N51 05.4	W111 55.7		082°	49
	à l'intxn LIBOS, SK	N50 48.8	W109 00.0		084°	112
Q995	L'intxn BITGA, AB	N51 29.5	W113 58.4			
	à l'intxn MIREK, AB	N51 37.2	W113 55.8		357°	8
	à l'intxn OILRS, AB	N52 37.5	W113 31.2		359°	62
T295	Le VOR Montréal, QC	N45 36.9	W073 58.3			
	à l'intxn MAIRE, QC	N45 42.5	W073 07.4		095°	36
	à l'intxn OKOPO, QC	N45 43.5	W072 57.7		096°	7
	à l'intxn OMBRE, QC	N45 44.8	W072 45.7		096°	8
	à l'intxn SILVI, QC	N45 47.0	W072 22.9		097°	16
	à l'intxn VIKBU, QC	N45 49.0	W072 02.5		097°	14
	à l'intxn ILERO, QC	N45 52.2	W071 29.0		097°	24
	au VOR Beauce, QC	N45 55.5	W070 50.8		098°	27
	à l'intxn DEPRI, QC	N45 57.2	W070 15.4		102°	25
T601	Le VOR Sydney, NS	N46 09.2	W060 03.4	NAVAID		
	au VOR Gander, NL	N48 54.0	W054 32.1	NAVAID	075°	278
T602	L'intxn BOOTH, BC	N49 31.3	W112 02.7			
	à l'intxn ALVOL, BC	N49 51.0	W120 35.4		053°	60
	à l'intxn NOVAR, BC	N50 40.4	W116 23.4		055°	169
	à l'intxn ITRIT, AB	N50 51.1	W115 20.1		059°	42
	à l'intxn OTVAD, AB	N50 54.8	W114 57.2		060°	15
	à l'intxn UKSAP, AB	N50 56.7	W114 44.9		061°	8
T604	à l'intxn ROVMA, AB	N50 58.5	W114 33.5		061°	7
T604	Le VOR Wabush, NL	N52 57.6	W066 51.2	NAVAID		
	à l'intxn PEKRO, NL	N53 09.4	W064 06.2	YZV 044° & YWK 101°	108°	100
	au VOR Goose, NL	N53 19.2	W060 17.7	NAVAID	109°	138
T606	Le VOR Williams Lake BC	N52 14.2	W122 10.2	NAVAID		
	à l'intxn HEIRE, BC	N50 54.0	W123 03.9	YWL 180°/87 DME	186°	87
	à l'intxn ELIDI, BC	N50 00.4	W123 36.9	TOU 359°/110 DME	185°	58
	à l'intxn KEINN, BC	N49 49.0	W123 43.9	YVR 316° & YWL 180°	185°	12

C99 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T608	Frontière Can/É.U.	N43 10.6	W082 19.9			
	à l'intxn KATNO, ON	N43 10.6	W082 19.5		115°	0
	à l'intxn BOSEP, ON	N43 06.3	W082 00.5		115°	15
	à l'intxn HAVOK, ON	N43 01.3	W081 36.2		114°	19
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		092°	23
	à l'intxn BIMRO, ON	N43 01.7	W080 19.0		103°	34
	à l'intxn UKNIX, ON	N42 56.8	W078 55.8		104°	61
	à frontière Can/É.U.	N42 56.7	W078 55.1		106°	1
	L'intxn MAIRE, QC	N45 42.5	W073 07.4			
	à l'intxn OKOPO, QC	N45 43.5	W072 57.7		096°	7
	à l'intxn OMBRE, QC	N45 44.8	W072 45.7		097°	8
	à l'intxn MISOP, QC	N46 07.7	W072 16.7		056°	31
	à l'intxn PENTU, QC	N46 33.7	W071 43.3		057°	35
	à l'intxn MIVAX, QC	N47 26.4	W070 09.6		066°	83
T609	L'intxn NAGLI BC	N49 03.3	W125 56.9			
	à l'intxn ROLBU, BC	N48 53.0	W125 21.8		097°	25
	à l'intxn SEGEX, BC	N48 55.1	W124 59.3		065°	15
	à l'intxn VIBGA, BC	N48 55.8	W124 51.5		066°	5
	à l'intxn DASMU, BC	N48 57.3	W124 34.6		066°	11
à l'intxn NOXAG, BC	N49 02.4	W123 34.3		067°	40	
T610	L'intxn BOOPY, BC	N50 06.0	W124 35.5		073°	141
	à l'intxn GABIN, BC	N49 56.7	W120 57.9		073°	141
T611	Le NDB Vancouver, BC	N49 10.4	W123 03.4	NAVAID	059°	65
	au NDB Hope, BC	N49 23.2	W121 25.5	NAVAID	059°	65
T612	Le VOR Charlottetown PE	N46 17.9	W063 07.2	NAVAID		
	à l'intxn UMETI, NL	N47 34.8	W059 15.5	V319 YQY à YJT & T612 YYG à YQX	085°	176
	au VOR Gander NL	N48 54.0	W054 32.1	NAVAID	089°	205
T613	Le NDB Watson Lake, YT	N60 10.6	W128 50.8	NAVAID	086°	205
	au NDB Fort Nelson, BC	N58 47.8	W122 43.4	NAVAID	273°	205
T614	L'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7			
	à l'intxn NUBER, ON	N43 27.5	W080 22.7		062°	39
	à l'intxn BOLMO, ON	N43 54.6	W080 03.2		037°	31
	à l'intxn IKLEN, ON	N44 03.4	W079 40.8		072°	18
	à l'intxn MENTI, ON	N44 03.7	W079 35.9		095°	4
	à l'intxn ILUSI, ON	N44 08.8	W078 55.9		090°	29
	à l'intxn DEBUM, ON	N44 38.5	W077 45.3		070°	59
	à l'intxn GOTIP, ON	N44 57.9	W076 57.9		072°	39
	à l'intxn TUKIR, ON	N45 15.1	W076 14.3		073°	35
	à l'intxn KANUR, ON	N45 25.9	W075 02.6		090°	52
	à l'intxn SAVEX, ON	N45 30.8	W074 27.8		092°	25
	à l'intxn VILRO, QC	N45 37.0	W072 42.9		099°	74
	à l'intxn ANTUS, QC	N45 39.4	W072 13.2		098°	21
	à l'intxn MEKSO, QC	N45 47.4	W070 25.6		099°	76

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T616	Frontière Can/É.U.	N43 24.9	W082 12.7			
	à l'intxn RAKAP, ON	N43 25.1	W082 12.1		076°	1
	à l'intxn LEPOS, ON	N43 35.0	W081 38.8		076°	26
	à l'intxn REVUD, ON	N43 49.4	W080 49.6		077°	38
	à l'intxn VITOV, ON	N43 55.6	W080 29.2		077°	16
	à l'intxn AGDUT, ON	N44 00.5	W080 12.8		077°	13
	à l'intxn TONNY, ON	N44 11.1	W079 43.4		073°	24
	à l'intxn KENLU, ON	N44 19.3	W079 12.9		080°	23
	à l'intxn DUGBU, ON	N45 07.0	W077 03.8		073°	104
	à l'intxn DESKI, ON	N45 22.8	W076 20.8		075°	34
	à l'intxn LETAK, ON	N45 24.1	W076 14.8		085°	4
	au VOR/DME Ottawa, ON	N45 26.5	W075 53.8		094°	15
	au VOR/DME Montreal, QC	N45 36.9	W073 58.3		095°	82
	à l'intxn OBTAX, QC	N45 41.7	W073 16.1		095°	30
	à l'intxn CATOG, QC	N45 55.0	W072 53.0		065°	21
	à l'intxn URVAS, QC	N46 04.5	W072 36.3		066°	15
	à l'intxn APLAK, QC	N46 27.6	W071 54.6		066°	37
	à l'intxn PENTU, QC	N46 33.7	W071 43.3		067°	10
T618	Victoria BC, VOR	N48 43.6	W123 29.1	NAVAID	356°	217
	au VOR Williams Lake, BC	N51 14.2	W122 10.1	NAVAID	356°	217
T620	L'intxn OMSIK, BC	N50 05.6	W115 10.6			
	à l'intxn NUGAR, BC	N50 10.3	W114 49.0		056°	15
	à l'intxn MEKPI, AB	N50 15.0	W114 26.9		057°	15
	à l'intxn UKRAL, AB	N50 24.5	W114 22.0		003°	10
	à l'intxn DUMRA, AB	N50 38.7	W114 14.7		003°	15
T622	L'intxn BIRKO, AB	N51 28.6	W113 15.8			
	à l'intxn BORIX, AB	N51 53.6	W110 00.0		063°	124
	à l'intxn OVATA, SK	N52 06.0	W108 00.0		067°	75
T624	L'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8			
	à l'intxn DATAB, QC	N46 27.8	W074 27.5		018°	25
	à l'intxn OBRET, QC	N47 00.0	W074 24.5		018°	32
T628	Le VOR/DME Lethbridge, AB	N49 38.1	W112 40.1			
	au VOR/DME Swift Current, SK	N50 17.8	W107 41.5		063°	197
T629	L'intxn COGLE, BC	N49 04.6	W122 33.9		346°	190
	au VOR Williams Lake, BC	N51 14.2	W122 10.1	NAVAID	346°	190
T634	L'intxn IKLAX, ON	N44 59.6	W075 44.8			
	à l'intxn REEDO, ON	N44 42.2	W075 58.9		223°	20
	à l'intxn VIBRU, ON	N44 20.9	W076 01.3		198°	21
T636	L'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3			
	à l'intxn MATOR, QC	N46 21.0	W073 20.3		254°	51
	à l'intxn TAMKO, QC	N46 02.9	W073 54.7		248°	30
	à l'intxn KANUR, ON	N45 25.9	W075 02.6		247°	60
	à l'intxn KEMVI, ON	N45 15.5	W075 21.6		246°	17
T638	L'intxn ROPLA, BC	N49 41.7	W114 43.6			
	à l'intxn SATOV, AB	N50 05.5	W114 31.7		003°	25
	à l'intxn MEKPI, AB	N50 15.0	W114 26.9		003°	10
	à l'intxn UKRAL, AB	N50 24.5	W114 22.0		003°	10
	à l'intxn DUMRA, AB	N50 38.7	W114 14.7		003°	15

C101 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T644	L'intxn BIRKO, AB	N51 28.6	W113 15.8			
	à l'intxn ILADA, AB	N51 18.6	W110 53.1		081°	90
	à l'intxn SHAWI, SK	N51 14.1	W110 00.0		084°	34
T650	L'intxn BOOTH, BC	N49 31.3	W122 02.7			
	au NDB Kamloops, BC	N50 41.0	W120 20.1		027°	96
T652	L'intxn ADVOX, AB	N51 34.7	W114 35.3			
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		310°	8
	à l'intxn SEKAN, AB	N51 47.8	W114 50.0		310°	8
	à l'intxn ANTID, AB	N52 53.0	W114 15.3		003°	69
T656	L'intxn SASOB, ON	N49 24.7	W082 28.2			
	à l'intxn KEBMA, ON	N48 34.2	W081 22.6		149°	66
T660	L'intxn ALIDO, QC,	N45 44.4	W075 40.8			
	à l'intxn SEMRO, QC	N46 16.7	W074 12.6		075°	69
	à l'intxn NOSUT, QC	N46 21.6	W073 58.6		077°	11
	à l'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3		083°	75
	à l'intxn UDBAM, QC	N46 45.4	W071 58.9		117°	13
	au VORTAC Quebec, QC	N46 42.3	W071 37.6		117°	15
T664	Le VOR/DME Sandspit, BC	N53 15.1	W131 48.4			
	au NDB Prince Rupert, BC	N54 15.8	W130 25.4		021°	78
	à l'intxn ITKET, BC	N54 28.1	W128 34.7		060°	66
	à l'intxn NUGUV, BC	N54 44.8	W127 06.5		053°	54
T672	Le VOR/DME Halifax, NS	N44 55.4	W063 24.1			
	à l'intxn NOTOP, NS	N45 27.2	W062 00.7		079°	67
	à l'intxn PERLU, NL	N47 17.4	W054 02.8		087°	349
T676	L'intxn MERYT, BC	N49 56.5	W120 57.7			
	à l'intxn NADPI, BC	N51 42.9	W117 20.4		034°	174
	à l'intxn ANDIE, AB	N52 59.2	W114 23.2		038°	133
T678	L'intxn ILUKI, SK	N50 25.9	W104 40.0			
	à l'intxn MUTUR, SK	N51 15.9	W102 27.7		050°	98
T680	L'intxn DICEN, QC	N46 48.0	W072 17.3			
	à l'intxn LIVBA, QC	N46 14.3	W073 57.1		260°	77
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		258°	25
	à l'intxn KISUK, QC	N45 53.7	W074 55.1		257°	20
	à l'intxn LETAK, ON	N45 24.1	W076 14.8		257°	63
T682	Le NDB Whitecourt, AB	N54 08.7	W115 47.8			
	au NDB Edmonton, AB	N53 38.6	W113 30.8		094°	87
	à l'intxn RYLEY, AB	N53 16.4	W112 19.2		103°	48
	à l'intxn WAINN, AB	N53 02.0	W110 50.0		091°	56
	à l'intxn OMREG, AB	N53 18.6	W110 04.4		046°	32
T684	L'intxn LYTON, BC	N50 15.0	W121 50.7			
	à l'intxn VIDRI, BC	N50 13.6	W121 30.0		080°	13
	à l'intxn DURAK, BC	N50 08.7	W120 25.0		080°	42
T686	L'intxn ADVOX, AB	N51 34.7	W114 35.3			
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		310°	8
	à l'intxn VIMBA, AB	N52 04.1	W114 30.6		003°	24
	à l'intxn OLIMI, AB	N52 48.9	W114 06.6		003°	47

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T688	L'intxn TOVUM, AB	N49 14.5	W112 48.9			
	à l'intxn ETLEM, AB	N49 26.1	W112 53.2		333°	12
	à l'intxn EBGAL, AB	N50 41.8	W113 22.3		332°	78
T690	L'intxn EBGAL, AB	N50 41.8	W113 22.3			
	à l'intxn VESDO, AB	N49 58.7	W111 19.1		104°	90
T692	Le VOR/DME Prince George, BC	N53 53.7	W122 27.3			
	à l'intxn FIGGI, BC	N54 16.2	W121 59.2		018°	28
	à l'intxn STAHL, BC	N54 43.0	W121 25.2		019°	33
	à l'intxn KISKK, BC	N55 12.8	W120 46.0		020°	37
	à l'intxn ROLLA, BC	N55 45.8	W120 00.1		021°	42
	au VOR/DME Peace River, AB	N56 12.4	W117 30.7		054°	88
T694	L'intxn IGSOD, AB	N52 29.5	W116 07.7			
	à l'intxn OBNAP, AB	N51 45.9	W115 17.7		129°	53
	à l'intxn VOKIM, AB	N51 30.9	W115 01.0		130°	18
	à l'intxn TAMVU, AB	N51 17.0	W114 45.7		130°	17
	à l'intxn AGMAK, AB	N51 13.0	W114 34.7		105°	8
T698	L'intxn DERDO, QC	N45 40.8	W070 48.2			
	à l'intxn EBGIX, QC	N45 43.3	W070 25.5		096°	16
	à l'intxn TUGUB, NB	N45 58.9	W067 45.1		097°	113
	à l'intxn BEMEK, NB	N46 05.0	W066 27.2		100°	55
	à l'intxn ITPAX, NB	N46 06.8	W065 09.6		105°	54
T701	Le VOR Princeton, BC	N49 22.9	W120 22.4	NAVAID		
	au NDB Naramata, BC	N49 35.8	W119 36.2	NAVAID		33
	à l'intxn TENYA, BC	N49 50.4	W118 44.4	YDC 045° sur B4 entre LW & CG		37
	à l'intxn WHATS, BC	N49 58.0	W118 16.3	YDC 045° & YXC 271° & YNY 128°		20
T703	L'intxn CILLI, BC	N49 03.8	W121 23.7			
	à l'intxn URVEB, BC	N49 20.9	W120 21.9		050°	44
	à l'intxn VOBUD, BC	N50 07.7	W117 16.6		051°	129
	à l'intxn MENBO, BC	N50 23.4	W116 08.4		054°	46
	à l'intxn NORET, AB	N50 32.4	W115 27.2		055°	28
	à l'intxn PIBSO, AB	N50 34.9	W115 15.3		056°	8
	à l'intxn AMITO, AB	N50 37.5	W115 03.4		056°	8
	à l'intxn SEDEL, AB	N50 40.0	W114 51.4		057°	8
	à l'intxn IGVEP, AB	N50 42.5	W114 39.5		057°	8
	T705	L'intxn IKNAR, QC	N47 11.6	W074 09.5		
à l'intxn NOSUT, QC		N46 21.6	W073 58.6		186°	51
à l'intxn LIVBA, QC		N46 14.3	W073 57.1		186°	7
à l'intxn TAMKO, QC		N46 02.9	W073 54.7		186°	12
à l'intxn DUNUP, QC		N45 17.6	W073 35.4		178°	47
à l'intxn EBDOT, QC		N45 05.4	W073 34.0		190°	12
à l'intxn MUTNA, QC		N45 01.1	W073 33.5		190°	4
à frontière Can/É.U.		N45 00.6	W073 33.5		190°	1
T707	L'intxn ANTAQ, BC	N49 21.0	W115 51.5			
	à l'intxn SIGPA, BC	N50 07.0	W115 11.4		014°	53
	à l'intxn TULOBO, AB	N50 35.6	W114 45.8		015°	33
	à l'intxn IGVEP, AB	N50 42.5	W114 39.5		015°	8

C103 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T709	L'intxn TAGET, QC	N46 53.0	W075 49.2			
	à l'intxn IKMOL, QC	N46 41.6	W075 30.7		146°	17
	à l'intxn OLASI, QC	N46 19.8	W074 56.2		146°	32
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		147°	25
	à l'intxn EMPEK, QC	N45 55.0	W074 20.7		155°	10
	à l'intxn SATOT, QC	N45 50.5	W074 15.5		155°	6
	à l'intxn PIGNA, QC	N45 45.2	W074 09.3		155°	7
T715	L'intxn VETBI, AB	N51 12.1	W113 25.4			
	à l'intxn SESDA, AB	N51 11.3	W113 13.1		082°	8
	à l'intxn RABOX, AB	N51 05.4	W111 55.7		082°	49
	à l'intxn GUDOG, AB	N51 31.0	W110 00.0		056°	77
	à l'intxn IMOTA, SK	N51 55.0	W108 00.0		059°	78
T717	Le NDB Maniwaki, QC	N46 12.5	W075 57.4			
	à l'intxn BEMOG, QC	N46 09.0	W075 34.4		116°	16
	à l'intxn UDGAK, QC	N46 06.3	W075 05.4		111°	20
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		112°	25
T719	Le VOR/DME Port Hardy, BC	N50 41.0	W127 21.9			
	au VOR/DME Sandspit, BC	N53 15.1	W131 48.4		298°	226
T721	L'intxn TALNO, QC	N45 00.0	W074 19.9			
	à l'intxn EPTUL, QC	N45 04.6	W073 54.4		089°	19
	à l'intxn EBDOT, QC	N45 05.4	W073 34.0		101°	15
	à l'intxn TOXAL, QC	N45 08.6	W071 34.9		101°	84
T723	L'intxn SEDOG, ON	N44 00.6	W079 35.1			
	à l'intxn TANGI, ON	N44 23.1	W079 24.1		030°	24
	à l'intxn UDMUG, ON	N44 52.9	W078 58.9		042°	35
	au VOR/DME Killaloe, ON	N45 39.8	W077 36.2		062°	75
T725	L'intxn MIGLO, ON	N44 38.2	W076 12.6			
	à l'intxn REEDO, ON	N44 42.2	W075 58.9		080°	11
	à l'intxn IGVUD, ON	N44 50.4	W075 28.1		082°	23
	à l'intxn EPMOK, ON	N44 59.1	W074 57.1		082°	24
	à l'intxn ARVIE, ON	N45 07.1	W074 37.1		074°	16
	à l'intxn HABBS, ON	N45 12.3	W074 25.0		072°	10
	à l'intxn COMAU, QC	N45 21.6	W074 03.4		073°	18
	à l'intxn VEVKU, QC	N45 27.5	W073 55.8		057°	8
T727	L'intxn VOBUK, AB	N49 43.0	W113 12.0			
	à l'intxn GADKI, AB	N50 39.8	W113 41.4		328°	60
	à l'intxn RIGAD, AB	N51 43.2	W114 22.9		324°	69
	à l'intxn UKRAM, AB	N52 46.1	W113 56.4		360°	65
T731	L'intxn TAKOL, QC	N45 39.0	W075 11.9			
	à l'intxn IPSAK, QC	N45 45.4	W074 51.5		080°	16
	à l'intxn BOKLU, QC	N45 50.4	W074 35.7		080°	12
	à l'intxn EMPEK, QC	N45 55.0	W074 20.7		080°	11
	à l'intxn ESTEL, QC	N45 57.9	W074 11.0		081°	7
	à l'intxn TAMKO, QC	N46 02.9	W073 54.7		081°	12
	à l'intxn AGLUK, QC	N46 12.6	W073 22.2		081°	25
T733	L'intxn AVVON, ON	N45 10.1	W075 02.3			
	à l'intxn VIKNO, ON	N45 15.5	W074 36.9		087°	19
	à l'intxn LAFIT, QC	N45 18.5	W074 23.0		088°	10
	à l'intxn RABIK, QC	N45 17.9	W072 36.6		104°	75

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T735	L'intxn DULBA, NB	N46 13.2	W066 28.0			
	à l'intxn IRDUV, NB	N46 16.4	W065 09.5		103°	54
	au VOR/DME	N46 17.9	W063 07.2		106°	85
	Charlottetown, PE au VOR/DME Sydney, NS	N46 09.2	W060 03.4		111°	128
T737	L'intxn LAFIT, QC	N45 18.5	W074 23.0			
	à l'intxn PUXER, QC	N45 24.0	W072 51.3		098°	65
	à l'intxn PUSOD, QC	N45 30.1	W071 29.7		098°	58
	à l'intxn OMALI, QC	N45 30.7	W071 20.0		100°	7
	à l'intxn REVEN, QC	N45 33.2	W070 42.0		100°	27
T741	Le VOR/DME Sept-Iles, QC	N50 13.9	W066 16.4			
	à l'intxn ODKAP, QC	N50 53.0	W066 03.5		030°	40
	à l'intxn ELINU, QC	N51 53.0	W065 43.0		031°	61
T739	L'intxn TALNO, QC	N45 00.0	W074 19.9			
	à l'intxn EPTUL, QC	N45 04.6	W073 54.4		089°	19
	à l'intxn RABIK, QC	N45 17.9	W072 36.6		090°	57
	à l'intxn MOBAL, QC	N45 20.3	W071 51.8		100°	32
	à l'intxn ANTOV, QC	N45 22.6	W071 02.3		101°	35
T743	L'intxn KODIT, AB	N52 37.8	W115 47.5			
	à l'intxn MATIR, AB	N52 00.9	W115 04.8		129°	45
	à l'intxn ALSIV, AB	N51 54.4	W114 57.3		130°	8
	à l'intxn SEKAN, AB	N51 47.8	W114 50.0		130°	8
	à l'intxn AMUNO, AB	N51 41.3	W114 42.6		130°	8
	à l'intxn ADVOX, AB	N51 34.7	W114 35.3		130°	8
T745	L'intxn OXASA, ON	N46 21.8	W079 25.5			
	à l'intxn IGSUB, ON	N47 41.7	W079 50.9		359°	82
	à l'intxn KEBMA, ON	N48 34.2	W081 22.6		322°	81
T747	Le VOR/DME High Level, AB	N58 33.3	W117 05.6			
	à l'intxn BISPO, AB	N56 56.3	W115 54.0		141°	105
	à l'intxn OBTUP, AB	N55 17.6	W114 46.6		143°	106
	à l'intxn MOOTO, AB	N53 52.7	W113 42.1		141°	93
	au NDB Edmonton, AB	N53 38.6	W113 30.8		140°	16
	à l'intxn OMRIR, AB	N53 21.4	W110 49.5		085°	98
	à l'intxn OMREG, AB	N53 18.6	W110 04.4		083°	27
T749	L'intxn MIVOK, ON	N44 21.6	W077 35.3			
	à l'intxn KANIK, ON	N44 39.0	W076 57.4		069°	32
	à l'intxn LANRK, ON	N44 56.6	W076 23.3		066°	30
	à l'intxn TAKOL, QC	N45 39.0	W075 11.9		062°	66
	à l'intxn KISUK, QC	N45 53.7	W074 55.1		052°	19
	à l'intxn VIDGO, QC	N46 02.8	W074 29.8		076°	20
	à l'intxn LIVBA, QC	N46 14.3	W073 57.1		077°	25
	à l'intxn SOKYE, QC	N46 21.5	W072 51.1		095°	46
T751	Le VOR/DME Whitehorse, YT	N60 37.1	W135 08.3			
	à l'intxn OMVAN, YT	N60 10.4	W132 44.5		090°	76
	au VOR/DME Watson Lake, YT	N60 05.2	W128 51.5		072°	117
T753	L'intxn BITGA, AB	N51 29.5	W113 58.4			
	à l'intxn MIREK, AB	N51 37.2	W113 55.8		357°	8
	à l'intxn OILRS, AB	N52 37.5	W113 31.2		359°	62

C105 PLANIFICATION

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T755	Le VOR/DME Edmonton, AB	N53 11.1	W113 52.0			
	à l'intxn JEDII, AB	N53 05.0	W112 56.5		086°	34
	à l'intxn CAMRA, AB	N53 01.9	W112 30.5		087°	16
	à l'intxn WAINN, AB	N53 02.0	W110 50.0		076°	61
	au VORTAC Saskatoon, SK	N52 10.9	W106 43.2		095°	159
T757	L'intxn BONAK, BC	N53 00.0	W134 00.0			
	à l'intxn KALTS, BC	N53 37.3	W133 48.3		353°	38
	à l'intxn FRIED, BC	N54 13.3	W133 38.0		352°	37
	à l'intxn MOCHA, BC	N54 30.2	W133 01.9		033°	27
	à l'intxn BOKMA, BC	N54 31.2	W131 38.9		070°	48
	à l'intxn OMSEB, BC	N53 29.0	W130 56.7		140°	67
	à l'intxn ESTIT, BC	N51 16.1	W128 18.5		125°	165
T759	L'intxn PEVLU, AB	N51 30.4	W114 08.5			
	à l'intxn KERSA, AB	N51 37.2	W114 06.0		358°	7
	à l'intxn BISNO, AB	N52 30.5	W113 45.2		358°	55
	à l'intxn OILRS, AB	N52 37.5	W113 31.2		036°	11
T761	L'intxn SAXOL, AB	N51 28.0	W113 38.0			
	à l'intxn PEPGO, AB	N51 33.5	W113 36.0		358°	6
	à l'intxn RODKU, AB	N52 06.7	W113 23.6		358°	34
	à l'intxn ALKIK, AB	N52 47.6	W113 07.7		359°	42
T765	Le VOR/DME Whitecourt, AB	N54 08.7	W115 47.8			
	à l'intxn OBTUP, AB	N55 17.6	W114 46.6		011°	78
T773	L'intxn NOSIV, AB	N50 54.4	W113 17.5			
	à l'intxn ODLAN, AB	N50 11.6	W111 23.4		105°	84
T775	L'intxn TREEL, BC	N49 21.4	W123 51.9			
	à l'intxn NUTBE, BC	N49 19.6	W123 36.5		084°	10
	à l'intxn BAJOL, BC	N49 18.6	W123 28.2		084°	6
	à l'intxn VARSY, BC	N49 17.2	W123 17.1		084°	7
	à l'intxn BASRA, BC	N49 15.2	W123 00.4		084°	11
	à l'intxn MILLS, BC	N49 14.4	W122 54.1		085°	4
	à l'intxn FRASE, BC	N49 13.5	W122 47.2		085°	5
	au VOR Pitt Meadows, BC	N49 13.0	W122 42.9		085°	3

ROUTES AÉRIENNES FIXES DE RNAV

Rte	Nom	(N)Lat	(W)Long	Définition du point de cheminement	Brg Mag	Dist
T781	Frontière Can/É.U.	N42 56.7	W082 26.3			
	à l'intxn AXOBU, ON	N42 56.7	W082 23.7		100°	2
	à l'intxn HAVOK, ON	N43 01.3	W081 36.2		090°	35
	à l'intxn DERLO, ON	N43 04.0	W081 05.7		092°	23
	à l'intxn OLAMO, ON	N43 16.0	W079 53.2		086°	54
	à l'intxn DAVSI, ON	N43 42.3	W079 13.1		058°	39
	à l'intxn TESUK, ON	N43 51.1	W078 48.9		074°	20
	à l'intxn TALEB, ON	N44 01.0	W078 23.3		073°	21
	à l'intxn BOMET, ON	N44 10.2	W077 59.0		073°	20
	à l'intxn NOPOT, ON	N44 17.3	W077 32.9		081°	20
	à l'intxn TIGET, ON	N44 23.4	W077 09.7		081°	18
	à l'intxn IPTOS, ON	N44 55.3	W076 13.4		063°	51
	à l'intxn VERTI, ON	N45 15.0	W074 50.5		084°	62
	à l'intxn AGLUK, QC	N46 12.6	W073 22.2		060°	85
	à l'intxn NOVID, QC	N46 15.1	W073 13.4		082°	7
	à l'intxn SOKYE, QC	N46 21.5	W072 51.1		082°	17
	à l'intxn KETRU, QC	N46 27.2	W072 31.3		082°	15
	à l'intxn PESAC, QC	N46 32.9	W072 11.2		083°	15
	au VORTAC Québec, QC	N46 42.3	W071 37.6		083°	25
	à l'intxn PINTE, QC	N46 26.8	W070 03.1		119°	67
T783	Le VOR/DME Halifax, NS	N44 55.4	W063 24.1			
	à l'intxn NOTOP, NS	N45 27.2	W062 00.7		079°	67
	à l'intxn SILRO, NL	N47 00.0	W058 35.0		074°	170
	à l'intxn TIGOR, NL	N47 24.9	W054 06.8		099°	185
T785	L'intxn DAXEX, BC	N54 15.8	W130 25.4			
	au NDB Prince Rupert, BC	N54 14.1	W132 07.4		070°	60
T789	L'intxn VIDRI, BC	N50 13.6	W121 30.0			
	à l'intxn ROMRA, BC	N52 02.8	W117 39.2		035°	182
	à l'intxn ESKIE, AB	N53 16.4	W114 41.1		038°	131
T791	L'intxn OLABA, ON	N44 28.6	W076 12.2			
	à l'intxn ALONI, ON	N44 38.9	W075 39.2		079°	26
T797	L'intxn VETBI, AB	N51 12.1	W113 25.4			
	à l'intxn SESDA, AB	N51 11.3	W113 13.1		082°	8
	à l'intxn RABOX, AB	N51 05.4	W111 55.7		082°	49
	à l'intxn LIBOS, SK	N50 48.8	W109 00.0		084°	112
T799	Le VOR/DME Enderby, BC	N50 40.7	W118 56.3			
	à l'intxn NOVAX, BC	N50 39.1	W118 21.3		258°	22
	à l'intxn HOWZR, BC	N50 32.1	W116 16.1		260°	80
	à l'intxn FARNS, AB	N50 45.2	W115 23.7		233°	36

PROGRAMME DES ROUTES NORD-AMÉRICAINES (NRP)**Généralités**

Les vols qui commencent et se terminent dans une zone limitrophe des États-Unis et du Canada et les vols internationaux de l'Atlantique Nord effectués à l'intérieur du réseau de routes aériennes nord-américaines sont admissibles au NRP dans le cadre des procédures et des exigences suivantes.

Procédures communes de la FAA et de NAV CANADA

Les procédures communes de la FAA et de NAV CANADA suivantes s'appliquent:

- (a) Vols effectués au FL 290 ou au-dessus.
- (b) En ce qui concerne la partie du vol à moins de 200 NM de l'aéroport de départ ou de destination, les vols doivent être enregistrés et effectués suivant les procédures de départ normalisé aux instruments (SID), les procédures de départ (DP), les routes d'arrivée normalisée en région terminale (STAR) ou les routes IFR obligatoires publiées. Si aucune des procédures susmentionnées n'est possible, on peut utiliser les voies aériennes.
- (c) Les vols NRP ne sont normalement pas assujettis aux restrictions d'itinéraire telles que les routes IFR obligatoires ou les voies aériennes au-delà d'un rayon de 200NM des aéroports de départ et de destination.
- (d) Les exigences relatives à la planification des vols sont les suivantes:
 - (i) les routes doivent contenir au moins un point significatif dans chaque zone de contrôle de l'espace aérien déléguées pour chaque Centre de contrôle de la circulation aérienne en route (ARTCC) de la FAA ou FIR/CTA canadienne;
 - (ii) les points significatifs peuvent être une aide à la navigation ou un point de cheminement défini sous forme de repère en fonction d'une distance et d'un radial (FRD) fourni par une aide à la navigation. À l'intérieur de l'espace aérien canadien, un point significatif peut également être une coordonnée exprimée en degrés et en minutes de latitude ou de longitude;
 - (iii) en ce qui concerne les routes qui traversent la frontière canado-américaine, un point significatif à moins de 30NM de l'un ou l'autre côté de la frontière doit être enregistré;
 - (iv) les points significatifs de tous les points de virage doivent être enregistrés;
 - (v) la ou les routes doivent éviter un espace aérien de classe F actif;
 - (vi) la mention "NRP" doit figurer dans la section des remarques du plan de vol; et
 - (vii) les plans de vol doivent être déposés au moins une heure avant le départ.
- (e) Si l'autorisation d'un aéronef NRP doit être reportée à cause des conditions météorologiques ou pour des raisons tactiques, l'ATC tentera de lui assigner à nouveau la route NRP initiale dès que possible. Un aéronef qui s'écarte d'un itinéraire NRP à la demande du pilote ou de l'autorisation d'utiliser une route directe par l'ATC sera considéré comme non participant au NRP.
- (f) Sauf lorsque des restrictions d'itinéraire publiées sont en vigueur, les vols internationaux au-dessus de l'Atlantique Nord prévus à l'intérieur du réseau de routes aériennes nord-américaines (NAR) peuvent comporter l'enregistrement de routes NRP à plus de 200NM de l'aéroport NAR et des repères de navigation intérieure (INF) publiés.

Exigences propres à NAV CANADA

Les exigences propres au Canada sont les suivantes:

- (a) Lorsqu'un point significatif est défini par la latitude et la longitude, les exigences suivantes s'appliquent:
 - en ce qui concerne les vols effectués sur des routes principalement en direction du nord ou du sud (de 315°T à 045°T dans le sens horaire ou les routes inverses), les routes doivent être définies par rapport aux points significatifs formés par l'intersection de degrés entiers de longitude avec des parallèles précis de latitude espacés de 5° de latitude dont la longitude est exprimée en degrés et en minutes et la latitude, en degrés;
 - en ce qui concerne les vols effectués sur des routes principalement en direction de l'est ou de l'ouest (de 046°T à 134°T dans le sens horaire ou les routes inverses), les routes doivent être définies par rapport aux points significatifs formés par l'intersection de demi-degrés ou de degrés entiers de longitude avec des méridiens espacés de 10° dont la longitude est exprimée en degrés et la latitude, en degrés et en minutes.
- (b) Tous les vols doivent être effectués au nord de N48°15'00" W90°00'00" ou au sud de N47°30'00" W90°00'00".
- (c) **Aéroport international de Toronto (CYYZ).** Dans le cas des aéronefs qui atterrissent à CYYZ, ceux qui arrivent du nord-ouest doivent terminer la partie NRP et prendre la route d'arrivée BOXUM à OTNIK.

PROGRAMME DES ROUTES NORD-AMÉRICAINES (NRP) (Suite)

- (d) Aéroport international de Vancouver (CYVR). Dans le cas des aéronefs qui atterrissent à CYVR, ceux qui arrivent de l'est et du nord de la frontière canado-américaine doivent prévoir une route au nord de J500 au plus tard à l'intersection LOCAN (N49°30.7' W117°33.1').
- (e) Ottawa-Aéroport international Macdonald-Cartier (CYOW). Dans le cas des aéronefs qui atterrissent à CYOW, ceux qui arrivent de l'ouest doivent terminer la partie NRP et prendre une route d'arrivée obligatoire au plus tard à l'intersection SMARE (N46°19.6' W78°9.8').
- (f) Aéroport international de Montréal/Pierre Elliot Trudeau (CYUL). Dans le cas des aéronefs qui atterrissent à CYUL, ceux qui arrivent de l'ouest-nord-ouest doivent terminer la partie NRP et prendre une route d'arrivée obligatoire au plus tard au point VOR/DME (YMX) de Mirabel (N45°53.3' W74°22.5') pourvu que la route continue au-dessus ou au nord de Maniwaki (YMW) (N46°12.5' W75°57.4'). Si les routes ne satisfont pas à cette exigence, il faut terminer la partie NRP et prendre une route d'arrivée obligatoire au plus tard à Maniwaki.

Exigences propres à la FAA

Référez vous au circulaire d'information courante de la FAA, à la rubrique NRP.

ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES (NAR) POUR LE TRAFIC DE L'ATLANTIQUE NORD (NAT)

1. Les objectifs du réseau NAR sont les suivants :
- (a) Accélérer la planification de vol.
 - (b) Réduire la complexité des autorisations de route et donc minimiser la confusion et les possibilités d'erreur inhérentes aux transmissions de longue durée et aux relectures.
 - (c) Minimiser le temps passé à délivrer des autorisations de route.
2. Le réseau NAR est conçu pour les aéroports principaux de l'Amérique du Nord où il est nécessaire, en raison du volume du trafic NAT et de la complexité des routes, de respecter les exigences ci-dessus. Il sert au trafic qui entre dans le NAT, ou qui en sort, et se compose d'une série de routes planifiées au préalable en provenance/à destination de repères côtiers et d'aéroports liés au réseau NAR. La plupart des routes sont divisées en deux portions :
- (a) **Portion commune** – Portion d'une route entre un repère côtier précis ou un point d'entrée/de sortie océanique et un repère de navigation intérieure (INF) précis. Certaines routes ne comptent qu'une portion commune (N598A-N700A).
 - (b) **Portion non commune** – Portion d'une route entre un INF précis et un aéroport lié au réseau NAR. Les routes sont dans l'espace aérien supérieur avec une transition en provenance/à destination des aéroports liés au réseau NAR.
3. Les routes sont préfixées de l'abréviation " N " et du numéro des portions communes orientées géographiquement du sud au nord. Les numéros IMPAIRS s'appliquent aux routes en direction est tandis que les nombres PAIRS s'appliquent aux routes en direction ouest. Après un nombre de un à trois chiffres, un caractère alphabétique indique le code de validation et fait partie de l'indicatif de route. Les codes de validation sont associés aux modifications aux portions communes seulement et non aux portions non communes.
4. Puisque l'une des fonctions principales du réseau NAR est de faciliter le débit du trafic NAT, un nombre limité de routes NAR, établies en fonction des repères côtiers ou point d'entrée/de sortie océanique servant le système de routes organisées (OTS) et le trafic aérien intérieur, sont incluses dans le message NAT/OTS publié par les centres de contrôle océanique de Gander et de Shanwick.
5. Les aéronefs ne peuvent se joindre au réseau NAR que de l'une ou l'autre des façons suivantes:
- (a) lorsqu'ils atteignent un repère côtier ou point d'entrée/de sortie océanique déterminé;
 - (b) lorsqu'ils décollent de l'un des aéroports liés au réseau NAR;
 - (c) lorsqu'ils atteignent un INF déterminé.

ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES (NAR) POUR LE TRAFIC DE L'ATLANTIQUE NORD (NAT) (Suite)

6. Planification de vol - DISPOSITIONS GÉNÉRALES:

EN DIRECTION OUEST:

- (a) Les routes en direction ouest commencent aux points de sortie océanique, et suivent ensuite les portions communes jusqu'à un INF pour finalement joindre les routes non communes jusqu'aux aéroports liés au réseau NAR.
- (b) Dans le cas des aéronefs se dirigeant vers un aéroport déterminé lié au réseau NAR et dont la route de vol est décrite par un seul indicatif NAR, utiliser l'indicatif.
- (c) Dans le cas des aéronefs se dirigeant vers un aéroport autre qu'un aéroport lié au réseau NAR, mais dont la route de vol est décrite par une portion commune jusqu'à un INF déterminé, utiliser l'indicatif jusqu'à l'INF suivi d'une route détaillée jusqu'à destination.

EN DIRECTION EST:

- (a) Les routes en direction est n'ont qu'une portion commune depuis l'INF jusqu'à un repère côtier ou point d'entrée océanique.
- (b) Lorsque la route de vol est décrite par un seul indicatif NAR, utiliser l'indicatif;
- (c) Dans le cas des aéronefs au départ d'un aéroport autre qu'un aéroport lié au réseau NAR, le plan de vol doit indiquer une route détaillée appropriée jusqu'à l'INF approprié, puis préciser la portion commune jusqu'au repère côtier ou point d'entrée océanique en utilisant l'indicatif NAR.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES:

Dans les cas autres que ceux mentionnés précédemment, une route détaillée est requise.

7. NAR- Exigences:

- (a) Il n'est pas obligatoire de déposer un plan de vol et d'utiliser le réseau NAR, sauf dans les cas suivant:
 - i) Les aéronefs en direction est ayant l'intention d'utiliser le NAR OTS et de suivre intégralement une ligne entre les intersections BAREE et TUDEP ou une ligne au sud de celles-ci doivent déposer un plan de vol et suivre l'une des NAR publiées dans le message OTS quotidien.
 - ii) Les aéronefs en direction ouest qui quittent l'espace aérien océanique par le repère océanique/côtier JEBBY CARAC, BOBTU JAROM ou RAFIN doivent inclure dans leur plan de vol une portion commune NAR publiée, tel qu'indiqué dans le CFS, à moins d'entrer dans l'espace aérien océanique de New York par M201/M202/M203:
 - JEBBY CARAC - N26B, N28B, N30B, N32B, N34B
 - BOBTU JAROM - N46G, N48G, N50G, N52G, N54G, N56G, N58D, N60D, N62C
 - RAFIN - N76A, N78A, N80A, N82A, N84A, N86A, N88A, N90A.
- (b) Des NAR peuvent être assignées par l'ATC aux fins de la gestion tactique de la circulation aérienne dans l'espace aérien intérieur du Canada.
- (c) Dans le cas des exploitants qui choisissent de ne pas utiliser le réseau NAR, les règles du programme de routes aériennes nord-américaines s'appliquent.

8. Autorisations de route:

- (a) Dans le cas des aéronefs empruntant le réseau NAR, l'autorisation de route ATC et la relecture du pilote se feront à l'aide de l'indicatif NAR (p. ex. route nord-américaine 105C".
- (b) Dans le cas des aéronefs empruntant le réseau NAR, mais qui n'utilisent qu'une partie commune, l'autorisation de route ATC et la relecture du pilote se feront à l'aide de l'indicatif du NAR suivi de la route détaillée.
- (c) Dans le cas des aéronefs qui n'empruntent pas le réseau NAR, l'autorisation de route ATC et la relecture du pilote se feront selon une route détaillée.
- (d) Les aéronefs autorisés à se rendre à un aéroport lié au réseau NAR selon un indicatif NAR doivent suivre les portions commune et non commune de la route jusqu'à cet aéroport. Si la NAR délivrée pour la portion commune ou non commune est incompatible ou inacceptable, le pilote doit aviser l'ATC en conséquence.

**ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES (NAR) POUR LE
TRAFIC DE L'ATLANTIQUE NORD (NAT) (Suite)****9. Documentation:**

Il est attendu qu'un aéronef empruntant le réseau NAR dispose de la documentation suivante:

- (a) Les publications courantes de NAV CANADA, le Supplément de vol - Canada ou l'Airport Facility Directory (Northeast) de la FAA ou un autre produit qui donne les NAR courantes.
- (b) Les données du message NAT/OTS courant.

SAMPLE

C111 PLANIFICATION

COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU**(N)LAT (W)LONG**

Voici une liste d'intersections de voies aériennes et autres intersections et de point de compte rendu.

A

ADSUR QC.....	50 41.3	73 15.1
AGBIX QC.....	60 03.1	77 17.3
AGLOL QC.....	53 42.7	73 42.2
AGLUK QC.....	46 12.6	73 22.2
ALIDO QC.....	45 44.4	75 40.8
ALKOB QC.....	51 28.8	64 01.5
ALKOK QC.....	49 00.0	77 23.0
ALSET QC.....	45 36.6	74 30.0
ALTAK QC.....	49 10.0	71 30.0
AMAMA QC.....	52 52.5	66 38.6
AMILI QC.....	60 01.5	70 00.3
ANCER QC.....	48 33.5	69 25.3
ANTEG QC.....	45 52.0	73 24.0
ANTOV QC.....	45 22.6	71 02.3
ANTUS QC.....	45 39.4	72 13.2
APLAK QC.....	46 27.6	71 54.6
ARAME QC.....	51 20.3	67 27.7
ATENE QC.....	46 14.1	70 16.4

B

BAREE QC.....	48 08.8	69 18.0
BEMOG QC.....	46 09.0	75 34.4
BERUT QC.....	46 56.1	72 29.2
BESOB QC.....	48 40.4	68 41.4
BIPKO QC.....	45 43.4	74 21.7
BOBBS QC.....	51 00.1	62 00.0
BOBKI QC.....	45 25.0	74 25.8
BOBRA QC.....	46 14.5	76 32.2
BOKLU QC.....	45 50.4	74 35.7
BOSAM QC.....	45 03.0	73 55.0
BUBIX QC.....	49 19.7	67 22.5

C

CASTR QC.....	48 52.0	66 50.0
CATOG QC.....	45 55.0	72 53.0
CEFOU QC.....	47 44.2	69 00.0
COMAU QC.....	45 21.6	74 03.4
COPUR QC.....	59 42.0	67 00.0

D

DAJIM QC.....	63 45.4	68 33.4
DAJOR QC.....	45 20.0	74 05.0
DATAB QC.....	46 27.8	74 27.5
DAXER QC.....	61 05.0	72 48.0
DAXES QC.....	45 52.1	73 08.0
DAXUG QC.....	45 38.3	71 25.8
DEGMO QC.....	48 15.1	78 13.7
DEPRI QC.....	45 57.2	70 15.4
DERDO QC.....	45 40.8	70 48.2
DICEN QC.....	46 48.0	72 17.3
DUMRU QC.....	58 40.3	69 56.8
DUNUP QC.....	45 17.6	73 35.4
DUPVO QC.....	48 05.0	77 24.0
DUSER QC.....	46 03.8	73 05.9
DUVAG QC.....	48 33.5	68 48.4

E

EBDOG QC.....	47 59.5	78 38.9
EBDOT QC.....	45 05.4	73 34.0
EBGIX QC.....	45 43.3	70 25.5
EBKOT QC.....	51 21.7	71 00.0
EBLAL QC.....	62 25.0	77 55.5

COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU (Suite)

	(N)LAT	(W)LONG
EBMOS QC	46 32.9	72 01.0
EBNYR QC	45 45.5	75 23.6
ELINU QC	51 53.0	65 43.0
EMBES QC	48 32.7	72 17.7
EMDUN QC	61 02.8	69 37.1
EMPEK QC	45 55.0	74 20.7
EPMAL QC	48 22.6	68 35.9
EPTUL QC	45 04.6	73 54.4
ERDIK QC	58 03.4	68 29.2
ESTEL QC	45 57.9	74 11.0
EXPOS QC	52 00.0	67 00.0
F		
FLEUR QC	46 59.3	70 27.8
G		
GADAL QC	47 05.8	71 04.7
GELLS QC	51 20.9	72 30.0
GOVAT QC	48 32.2	78 46.4
H		
HELMO QC	56 00.9	75 00.0
HENDY QC	51 07.3	74 14.7
HINGE QC	57 24.5	65 00.0
HITOR QC	49 05.1	61 42.0
I		
IGSAS QC	48 01.0	71 16.2
IGTER QC	46 23.5	71 48.1
IKBIB QC	58 42.4	65 59.4
IKMOL QC	46 41.6	75 30.7
IKNAR QC	47 11.6	74 09.5
ILERO QC	45 52.2	71 29.0
ILUGO QC	50 19.3	73 22.8
IPSAK QC	45 45.5	74 51.5
IPTAL QC	48 43.8	69 09.8
IRBUX QC	60 01.6	70 00.0
IRKON NL	49 10.8	57 27.5
J		
JIBNA QC	51 26.5	57 11.2
JUNIS QC	46 47.3	76 48.1
K		
KAROT QC	47 06.7	71 16.7
KAVMU QC	48 31.9	69 54.7
KEBGO QC	45 16.5	73 12.0
KEKNA QC	50 09.5	65 57.6
KELVI QC	45 02.4	74 12.9
KERMU QC	52 29.1	66 41.2
KERNU QC	48 10.5	78 04.2
KESKA QC	45 36.9	74 08.8
KETRU QC	46 27.2	72 31.3
KISUK QC	45 53.7	74 55.1
KLIPS QC	57 42.0	67 00.0
L		
LABRE QC	46 45.1	69 56.2
LAFIT QC	45 18.5	74 23.0
LENUT QC	58 28.3	78 04.6
LEPOR QC	49 13.2	72 37.5
LEXIG QC	62 10.8	75 40.0
LEXOD QC	48 31.0	66 20.0
LIBEN QC	59 48.2	77 24.3

C113 PLANIFICATION

COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU (Suite)

	(N)LAT	(W)LONG
LIVBA QC	46 14.3	73 57.1
LODBU QC	49 50.4	64 33.4
LOKBU QC	46 06.2	73 14.7
LOPVI QC	59 16.0	64 15.0

M

MAIRE QC	45 42.5	73 07.4
MATOR QC	46 21.0	73 20.3
MCKEE QC	56 40.3	67 00.0
MEBOK QC	45 48.8	74 21.0
MEKSO QC	45 47.4	70 25.6
MEMSO QC	52 48.0	75 00.0
MEPKA QC	48 12.4	78 50.1
MEPNI QC	59 18.2	69 36.0
MERNA QC	45 54.3	73 39.7
MESDO QC	46 46.9	74 01.8
MISOP QC	46 07.7	72 16.7
MIVAX QC	47 26.4	70 09.6
MIXOV QC	49 13.0	78 22.0
MOBAL QC	45 20.3	71 51.8
MOBEG QC	49 50.2	64 17.3
MOBUB QC	46 10.5	72 55.6
MODAS QC	48 17.8	68 43.6
MODEN QC	48 18.0	69 52.4
MODOK QC	51 53.3	66 37.0
MODUK QC	51 11.0	70 43.0
MOFAT QC	49 10.8	73 00.0
MUNBI QC	48 06.6	78 18.5
MUTIB QC	45 36.5	71 52.1
MUTNA QC	45 01.1	73 33.5

N

NABOG QC	48 25.5	77 48.5
NAGNO QC	46 42.2	77 28.5
NALRU QC	46 35.7	71 18.1
NAPEE QC	45 10.4	73 40.2
NOROL QC	61 02.6	69 37.6
NOSUT QC	46 21.6	73 58.6
NOVID QC	46 15.1	73 13.4
NOWAA QC	50 48.8	73 42.0
NUDOV QC	50 28.1	59 38.2
NUGIS QC	52 33.1	67 13.4

O

OBRET QC	47 00.0	74 24.5
OBRON QC	45 57.3	73 16.0
OBSAT QC	51 20.0	69 30.0
OBTAX QC	45 41.7	73 16.1
OBTEK QC	46 47.4	71 17.0
OBVAN QC	49 05.3	68 34.5
ODKAP QC	50 53.0	66 03.5
OKOPO QC	45 43.5	72 57.7
OLASI QC	46 19.8	74 56.2
OLAVO QC	47 02.4	72 10.0
OLESU QC	48 11.8	63 15.4
OLOKA QC	48 50.4	68 20.9
OMALI QC	45 30.7	71 20.0
OMBRE QC	45 44.8	72 45.7
OMEGI QC	45 47.6	75 05.5
OMTOL QC	51 05.0	71 45.0
ONDOB QC	45 41.6	76 26.3
OTOVU QC	49 49.0	67 59.6
OVUNI QC	48 18.4	78 31.6

COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU (Suite)

	(N)LAT	(W)LONG
P		
PEKVO QC.....	47 00.0	76 54.0
PELSI QC.....	58 05.0	67 00.0
PENTU QC.....	46 33.7	71 43.3
PESAC QC.....	46 32.9	72 11.2
PETNO QC.....	50 00.0	71 30.0
PIBRO QC.....	60 49.1	78 08.9
PIGNA QC.....	45 45.2	74 09.3
PIKNA QC.....	50 52.0	59 15.0
PINTE QC.....	46 26.8	70 03.1
POLTY QC.....	45 54.0	75 48.7
PUPOV QC.....	45 34.4	72 20.3
PUSEL QC.....	56 32.2	76 31.1
PUSOD QC.....	45 30.1	71 29.7
PUXER QC.....	45 24.0	72 51.3
R		
RABIK QC.....	45 17.9	72 36.6
RADEN QC.....	45 55.9	76 01.6
REVEN QC.....	45 33.2	70 42.0
REZIN QC.....	47 43.6	78 13.9
ROBBE QC.....	51 08.6	70 00.0
ROGSA QC.....	46 07.4	71 41.7
ROGVU QC.....	48 51.1	68 12.9
ROUND QC.....	51 15.0	75 02.8
S		
SASID QC.....	46 02.0	75 45.0
SATIS QC.....	50 25.3	59 58.9
SATOT QC.....	45 50.5	74 15.5
SAVAT QC.....	64 13.8	76 31.5
SELBO QC.....	49 10.0	78 00.0
SEMRO QC.....	46 16.7	74 12.6
SERNI QC.....	55 05.3	66 53.0
SHAIK QC.....	51 33.5	66 32.8
SILVI QC.....	45 47.0	72 22.9
SIMTO QC.....	47 03.4	70 49.8
SINRO QC.....	45 53.9	73 33.3
SMARE QC.....	46 19.6	78 09.8
SOCAN QC.....	53 46.8	75 00.0
SOKYE QC.....	46 21.5	72 51.1
SPOTE QC.....	52 28.2	67 00.0
T		
TAGIS QC.....	61 35.3	71 55.8
TAGET QC.....	46 53.0	75 49.2
TAKIN QC.....	45 50.2	72 51.1
TAKOL QC.....	45 39.0	75 11.9
TALNO QC.....	45 00.0	74 19.9
TAMKO QC.....	46 02.9	73 54.7
TAVMA QC.....	46 45.7	71 43.0
TEALS QC.....	55 38.9	67 00.0
TEXEX QC.....	55 16.9	77 45.9
TOXAL QC.....	45 08.6	71 34.9
TOXIP QC.....	45 55.8	77 04.1
TUFAX QC.....	46 36.5	75 24.7
TUNNI QC.....	60 00.0	70 00.0
U		
UBTEV QC.....	48 44.8	65 02.0
UDBAM QC.....	46 45.4	71 58.9
UDGAK QC.....	46 06.3	75 05
UDLUB QC.....	52 15.5	66 38.9
UKPAM QC.....	45 58.5	72 33.3

C115 PLANIFICATION

COORDONNÉE D'INTERSECTION ET DE POINT DE COMPTE RENDU (Suite)

	(N)LAT	(W)LONG
UKSIL QC	53 37.5	77 42.2
ULDON QC	50 58.3	72 19.4
URVAS QC	46 04.5	72 36.3
V		
VANSI QC	51 29.5	76 00.0
VEPSU QC	45 47.7	73 19.8
VEPTU QC	54 38.0	75 00.0
VERCH QC	58 12.9	65 00.0
VERTU QC	51 30.3	59 45.4
VEVKU QC	45 27.5	73 55.8
VIBNU QC	45 53.3	73 31.6
VIDGO QC	46 02.8	74 29.8
VIGRO QC	47 00.0	71 51.3
VIGSO QC	50 17.9	60 56.6
VIKBU QC	45 49.0	72 02.5
VILRO QC	45 37.0	72 42.9
VIPKA QC	52 13.9	67 58.7
VIVIL QC	46 09.7	70 53.2
VOBOK QC	45 24.8	73 07.8
VODIX QC	47 32.5	69 14.2
VOKET QC	51 30.0	67 00.0
VUCAN QC	49 53.9	71 15.2
W		
WARDS QC	45 00.8	73 11.5
WOPAC QC	48 39.6	67 18.7
X		
XOROB QC	45 52.5	73 02.3
XUDEV QC	50 12.5	66 40.5

AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
PLAN D'APPARIEMENT DE FRÉQUENCES DME	D2
INSTALLATIONS VOR AVEC UN VOLUME DE SERVICE RÉDUIT	D4
AIDES DE RADIONAVIGATION PAR LOCALITÉ.....	D5
AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR	D5
INDICATEUR NUMÉRO-LETTRÉ.....	D7
INDICATEURS DE RADIOPHARE NON DIRECTIONNEL (NDB) ET DE NAVIGATION AÉRIENNE TACTIQUE (TACAN) DU MDN AU CANADA.....	D7
STATIONS DE RADIODIFFUSION COMMERCIALES.....	D8
RADIO AÉRONAUTIQUE INCORPORÉE (ARINC)	D10

D2 AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS

PLAN D'APPARIEMENT DE FRÉQUENCES DME

La liste suivante de fréquences DME appariées "X" et "Y" est fournie pour permettre aux aéronefs équipés d'un DME d'utiliser la fonction DME des TACAN qui ne sont pas co-situés avec le VOR. Les fréquences "Y" sont généralement reliées à un ILS. Référence OACI, annexe 10, vol. 1.

VOR-ILS		VOR-ILS		VOR-ILS		VOR	
Fréq MHz	TACAN Canal	Fréq MHz	TACAN Canal	Fréq MHz	TACAN Canal	Fréq MHz	TACAN Canal
108.00	17X	110.00	37X	112.00	57X	114.00	87X
108.05	17Y	110.05	37Y	112.05	57Y	114.05	87Y
108.10	18X	110.10	38X	112.10	58X	114.10	88X
108.15	18Y	110.15	38Y	112.15	58Y	114.15	88Y
108.20	19X	110.20	39X	112.20	59X	114.20	89X
108.25	19Y	110.25	39Y	112.25	59Y	114.25	89Y
108.30	20X	110.30	40X	112.30	70X	114.30	90X
108.35	20Y	110.35	40Y	112.35	70Y	114.35	90Y
108.40	21X	110.40	41X	112.40	71X	114.40	91X
108.45	21Y	110.45	41Y	112.45	71Y	114.45	91Y
108.50	22X	110.50	42X	112.50	72X	114.50	92X
108.55	22Y	110.55	42Y	112.55	72Y	114.55	92Y
108.60	23X	110.60	43X	112.60	73X	114.60	93X
108.65	23Y	110.65	43Y	112.65	73Y	114.65	93Y
108.70	24X	110.70	44X	112.70	74X	114.70	94X
108.75	24Y	110.75	44Y	112.75	74Y	114.75	94Y
108.80	25X	110.80	45X	112.80	75X	114.80	95X
108.85	25Y	110.85	45Y	112.85	75Y	114.85	95Y
108.90	26X	110.90	46X	112.90	76X	114.90	96X
108.95	26Y	110.95	46Y	112.95	76Y	114.95	96Y
109.00	27X	111.00	47X	113.00	77X	115.00	97X
109.05	27Y	111.05	47Y	113.05	77Y	115.05	97Y
109.10	28X	111.10	48X	113.10	78X	115.10	98X
109.15	28Y	111.15	48Y	113.15	78Y	115.15	98Y
109.20	29X	111.20	49X	113.20	79X	115.20	99X
109.25	29Y	111.25	49Y	113.25	79Y	115.25	99Y
109.30	30X	111.30	50X	113.30	80X	115.30	100X
109.35	30Y	111.35	50Y	113.35	80Y	115.35	100Y
109.40	31X	111.40	51X	113.40	81X	115.40	101X
109.45	31Y	111.45	51Y	113.45	81Y	115.45	101Y
109.50	32X	111.50	52X	113.50	82X	115.50	102X
109.55	32Y	111.55	52Y	113.55	82Y	115.55	102Y
109.60	33X	111.60	53X	113.60	83X	115.60	103X
109.65	33Y	111.65	53Y	113.65	83Y	115.65	103Y
109.70	34X	111.70	54X	113.70	84X	115.70	104X
109.75	34Y	111.75	54Y	113.75	84Y	115.75	104Y
109.80	35X	111.80	55X	113.80	85X	115.80	105X
109.85	35Y	111.85	55Y	113.85	85Y	115.85	105Y
109.90	36X	111.90	56X	113.90	86X	115.90	106X
109.95	36Y	111.95	56Y	113.95	86Y	115.95	106Y

AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS D3

VOR-ILS		VOR-ILS		VOR-ILS		VOR	
Fréq	TACAN	Fréq	TACAN	Fréq	TACAN	Fréq	TACAN
MHz	Canal	MHz	Canal	MHz	Canal	MHz	Canal
116.00	107X	116.50	112X	117.00	117X	117.50	122X
116.05	107Y	116.55	112Y	117.05	117Y	117.55	122Y
116.10	108X	116.60	113X	117.10	118X	117.60	123X
116.15	108Y	116.65	113Y	117.15	118Y	117.65	123Y
116.20	109X	116.70	114X	117.20	119X	117.70	124X
116.25	109Y	116.75	114Y	117.25	119Y	117.75	124Y
116.30	110X	116.80	115X	117.30	120X	117.80	125X
116.35	110Y	116.85	115Y	117.35	120Y	117.85	125Y
116.40	111X	116.90	116X	117.40	121X	117.90	126X
116.45	111Y	116.95	116Y	117.45	121Y	117.95	126Y

D4 AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS

INSTALLATIONS VOR AVEC UN VOLUME DE SERVICE RÉDUIT

(Volume de service est ce volume d'espace aérien où la protection de co-fréquence et de fréquences adjacentes est fournie.)

L'attribution de fréquences des installations VOR au Canada est normalement protégée contre l'interférence de co-fréquence dans un rayon de 200NM de l'installation. Cependant, dans le triangle formé des villes de Québec, Windsor et Sault Ste-Marie, cette protection est seulement de 150NM, par conséquent, les exceptions à la règle sont les suivantes:

Endroit	Volume de service	Fréquence VOR
Midland, ON	VOR/DME 125 NM	112.8 MHz
Québec, QC	VORTAC 125 NM	112.8 MHz
Coehill, ON	VOR/DME 055° clkwz à 145° 100 NM 145° clkwz à 235° 40 NM 235° clkwz à 055° 150 NM	115.1 MHz
Beauce, QC	VOR/DME 135° clkwz à 275° 100 NM 275° clkwz à 315° 150 NM 315° clkwz à 135° 200 NM	117.2 MHz
Geraldton, ON	VOR/DME 135° clkwz à 250° 150 NM 250° clkwz à 135° 200 NM	114.2 MHz
Prince George BC	VOR/DME Oscillation peut être expérimenté pour tout radials de 20-60 NM	112.3 MHz
Sept-Iles QC	VOR/DME R-112 possibilité d'oscillation entre 30 et 50 NM	114.5MHz
Whitehorse YT	VOR/DME R-074 est occasionnellement sujet à de sévère oscillation	116.6 MHz

AIDES DE RADIONAVIGATION PAR LOCALITÉ

La présente section fournit les renseignements sur la variation qui s'applique aux aménagements NAVAIID VHF/UHF qui ne sont pas publiés à la section B "Répertoire Aéroport/aménagements", NAVIGATION (NAV).

On indique les valeurs de la variation magnétique pour les NDB et les valeurs de déclinaison magnétique sur lesquelles les VOR et les TACAN sont réglés physiquement.

Toute omission de la variation signifie qu'il n'y a pas d'information disponible pour cette installation.

Tout NOTAM concernant les installations de navigation canadiennes énumérées ci-dessous est émis sous série de NOTAM selon la catégorie de dissémination. Pour plus d'information sur la façon d'obtenir les NOTAM, sur les régions de NOTAM et les catégories de dissémination, consultez l'AIP Canada (ICAO).

Nom	Type	Indicateur	Freq/Ch (Code Aux)	(N)Lat	(W)Long	Élev	Var/ Déc
Miquelon, France	NDB	MQ	402(L)	47 05 51	56 23 09		21W
Pabok (Du Rocher-Percé), QC	NDB	W7	219(M)	48 22 54	64 33 50		18W
Saguenay, QC	VOR/DME	VBS	114.2/89	48 01 02	71 16 09	2918	17W
St-Felix-de-Valois, QC	NDB	UFX	260(L)	46 11 33	73 25 09		16W

AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR

La présente section fournit les renseignements sur la variation et emplacement qui s'applique aux NAVAIID VHF/UHF.

On indique les valeurs de la variation magnétique pour les NDB et les valeurs de déclinaison magnétique sur lesquelles les VOR et les TACAN sont réglés physiquement.

Toute omission de la variation signifie qu'il n'y a pas d'information disponible pour cette installation.

AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR

INDICATEUR	NOM	(N)LAT	(W)LONG	VAR/DÉC
B				
BV	Champlain (Québec/Jean Lesage Intl), QC, NDB	46 52.3	71 16.9	17W
BX	Blanc-Sablon (Lourdes-de-Blanc-Sablon), QC, NDB	51 25.3	57 12.2	20W
G				
GP	Gaspe, QC, NDB	48 46.1	64 23.1	18W
GW	Jarpik (Kuujuarapik), QC, NDB	55 17.1	77 45.1	16W
I				
IBX	Lourdes-de-Blanc-Sablon, QC, DME	51 27.0	57 10.9	23W
IHU	St-Hubert, QC, DME	45 31.4	73 24.5	15W
IIF	St-Augustin, QC, DME	51 12.2	58 39.3	23W
IOA	Montreal, QC, DME	45 27.6	73 44.3	15W
ITF	Alma, QC, DME	48 30.2	71 37.8	18W
IUL	Montreal, QC, DME	45 27.9	73 45.8	15W
IUY	Rouyn, QC, DME	48 12.7	78 49.1	13W
K				
KR	Squaw (Schefferville), QC, NDB	54 48.0	66 48.2	22W
K7	Ste-Anne-des-Monts, QC, NDB	49 07.7	66 33.0	18W
K8	Nemiscau, QC, NDB	51 41.3	76 08.1	17W
M				
ME	Matane, QC, NDB	48 50.0	67 33.0	18W
ML	Charlevoix, QC, NDB	47 37.4	70 19.5	18W
MQ	Miquelon, France, NDB	47 05.8	56 23.2	21W
MT	Chiboo (Chapais), QC, NDB	49 48.0	74 29.7	17W

D6 AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS

AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR (Suite)

INDICATEUR	NOM	(N)LAT	(W)LONG	VAR/DÉC
N				
NM	Matagami, QC, NDB	49 43.4	77 44.5	15W
O				
OU	Ste-Foy (Québec/Jean Lesage Intl), QC, NDB	46 46.7	71 17.4	17W
P				
PN	Port-Menier, QC, NDB	49 50.3	64 23.2	20W
Q				
QB	Quebec, QC, NDB	46 45.0	71 27.8	17W
R				
RI	Rivière-du-Loup, QC, NDB	47 45.8	69 34.7	17W
RJ	Roberval, QC, NDB	48 32.7	72 17.7	16W
S				
SP	St-Pierre, France, DME	46 46.0	56 10.2	21W
SP	St-Pierre, France, NDB	46 45.8	56 10.2	19W
U				
UXF	St-Felix-de-Valois (Lourdes-de-Joliette), QC, NDB	46 11.5	73 25.1	16W
UHA	Quaqtaq, QC, NDB	61 02.6	69 37.6	24W
UL	Montreal, QC, NDB	45 27.6	73 50.8	15W
V				
VBS	Saguenay, QC, VOR/DME	48 01.0	71 16.2	17W
VLV	Beauce (St-Georges), QC, VOR/DME	45 55.5	70 50.8	15W
W				
W7	Pabok (Du Rocher-Percé), QC, NDB	48 22.9	64 33.8	18W
X				
XBG	Bagotville, QC, TACAN	48 19.8	70 59.7	18W
Y				
YAS	Kangirsuk, QC, NDB	60 01.5	70 00.3	23W
YBC	Baie-Comeau, QC, VOR/DME	49 08.0	68 13.3	18W
YBG	Bagotville, QC, NDB	48 20.0	71 08.8	18W
YFM	La Grande-4, QC, NDB	53 42.7	73 42.2	18W
YGL	La Grande Riviere, QC, VOR/DME	53 37.5	77 43.0	16W
YGP	Gaspe, QC, VOR/DME	48 45.8	64 24.3	19W
YGR	Grindstone (Îles-de-la-Madeleine), QC, VOR/DME	47 25.8	61 46.4	20W
YGV	Havre St-Pierre, QC, NDB	50 15.9	63 39.9	19W
YHR	Chevery, QC, NDB	50 27.9	59 38.0	21W
YIF	St-Augustin, QC, NDB	51 11.3	58 39.1	20W
YIK	Ivujivik, QC, NDB	62 24.8	77 55.5	21W
YJN	St-Jean, QC, VOR/DME	45 15.3	73 19.3	16W
YKG	Kangiqsujuaq, QC, NDB	61 35.4	71 55.7	24W
YKL	Schefferville, QC, VOR/DME	54 48.9	66 45.3	22W
YKQ	Waskaganish, QC, NDB	51 29.2	78 44.7	14W
YLA	Aupaluk, QC, NDB	59 18.2	69 36.1	25W
YLQ	La Tuque, QC, NDB	47 25.0	72 47.2	17W
YMT	Chiboo (Chapais), QC, DME	49 48.0	74 29.7	17W
YMU	Umiujaq, QC, NDB	56 32.2	76 31.4	18W

AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS D7

AIDES DE RADIONAVIGATION PAR INDICATEUR (Suite)

INDICATEUR	NOM	(N)LAT	(W)LONG	VAR/DÉC
YMW	Maniwaki, QC, NDB	46 12.5	75 57.4	14W
YMX	Mirabel, QC, VOR/DME	45 53.3	74 22.5	15W
YNA	Natash, QC, VOR/DME	50 11.0	61 46.9	18W
YNC	Wemindji, QC, NDB	53 00.5	78 49.5	15W
YOW	Ottawa, ON, VOR/DME	45 26.5	75 53.8	14W
YPH	Inukjuak, QC, NDB	58 28.1	78 04.4	18W
YPX	Puvirnituq, QC, NDB & DME	60 03.5	77 17.8	20W
YQB	Québec, QC, VORTAC	46 42.3	71 37.6	16W
YRC	St-Honore, QC, NDB	48 32.2	71 09.5	18W
YRI	Rivière-du-Loup, QC, VOR	47 45.4	69 35.3	17W
YRQ	Trois-Rivieres, QC, NDB	46 22.2	72 39.9	16W
YSC	Sherbrooke, QC, DME	45 19.0	71 47.3	17W
YTQ	Tasiujaq, QC, NDB	58 40.3	69 56.8	24W
YUL	Montreal, QC, VOR/DME	45 36.9	73 58.3	16W
YUY	Rouyn, QC, NDB	48 10.4	78 56.3	13W
YVO	Val-d'Or, QC, VOR/DME	48 10.5	77 49.2	14W
YVP	Kujack (Kuujuuaq), QC, VOR/DME	58 05.8	68 25.6	23W
YXK	Rimouski, QC, NDB	48 28.7	68 30.2	19W
YY	Mont-Joli, QC, NDB	48 34.0	68 15.5	17W
YYY	Mont-Joli, QC, VOR/DME	48 36.7	68 12.5	18W
YZV	Sept-Iles, QC, VOR/DME	50 13.9	66 16.4	20W
Y8	Drummondville, QC, NDB	45 50.8	72 23.9	15W

Z

ZEM	Eastmain, QC, NDB	52 13.8	78 31.1	15W
ZHU	Hauts-Bois (Montréal/St-Hubert), QC, NDB	45 33.9	73 20.8	16W
ZMM	Joly (Montréal Intl (Mirabel)), QC, NDB	45 40.8	74 11.1	15W
ZMR	Hermas (Montréal Intl (Mirabel)), QC, NDB	45 37.5	74 05.3	16W
ZMX	Janvier (Montréal Intl (Mirabel)), QC, NDB	45 44.5	73 55.2	15W

INDICATEUR NUMÉRO-LETTRE

INDICATEUR	NOM	(N)LAT	(W)LONG	VAR
2H	Lebel-sur-Quevillon, QC, NDB	49 02.2	77 01.2	14W
2Q	Mont-Laurier, QC, NDB	46 36.2	75 28.2	14W
5Q	Fontanges, QC, NDB	54 33.6	71 10.3	19W
9H	LG-3, QC, NDB	53 34.4	76 12.0	18W

INDICATEURS DE RADIOPHARE NON DIRECTIONNEL (NDB) ET DE NAVIGATION AÉRIENNE TACTIQUE (TACAN) DU MDN AU CANADA

Transports Canada a assigné 10 indicateurs NDB et 4 indicateurs TACAN pour le MDN/DSFG (Directeur - Gestion du spectre de fréquences) qui peuvent être utilisés partout au Canada par l'entremise des terminaux tactiques/transportables. L'utilisation de ces indicateurs peut être autorisée seulement par le DSFG, 613-992-8744. Voici ces indicateurs:

Indicateurs NDB au Canada UAA, UFF, UGG, UJJ, UKK, UNN, USS, UTT, UWW, et UZZ;

Indicateurs TACAN au Canada 8V to UBB
8W to UCC
9J to UDD
9L to UHH

D8 AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS

STATIONS DE RADIODIFFUSION COMMERCIALES

La liste ci-dessous provient du Ministère Industrie Canada et elle est mise à jour tous les six mois; cette liste comprend toutes les stations du Québec à modulation d'amplitude (AM) 40W et plus. Les stations de radiodiffusion commerciales qui sont situées dans la zone couverte par les cartes des régions terminales VFR (VTA) n'apparaissent pas sur les cartes de vol à vue (VNC).

REMARQUE:

- (a) Quelques stations émettent 24 heures sur 24. La plupart des stations émettent de 0700 à 2300 heure locale.
- (b) La puissance d'émission est donnée en watts. Si cette puissance n'est pas la même de jour et de nuit, la puissance de nuit est indiquée entre parenthèses.

ATTENTION:

- (a) Une station peut passer à l'émetteur de relève sans préavis mais ce dernier peut être situé à un autre emplacement.
- (b) Les stations de radiodiffusion commerciales peuvent être mises hors service ou subir des modifications sans avis par NOTAM.
- (c) Certaines stations de radiodiffusion commerciales ne s'identifieront pas par leur indicatif d'appel désigné.

STATION DE RADIODIFFUSION	INDICATIF	FREQ	PUISSANCE	ANTENNE	
				(N)LAT	(W) LONG
QUÉBEC					
Aguanish	CBSI-14	1350	40	50 13 18	62 04 39
Chapais	CBJ-2	1140	40	49 47 04	74 51 43
	CBMD	1400	40	49 47 04	74 51 43
Clova	CBF-16	990	40	48 06 33	75 21 33
Gatineau	CIRA-5	1350	1000(180)	45 30 24	75 41 28
	CJEU	1670	1000	45 30 24	75 41 28
Lac-Édouard	CBF-17	710	40	47 39 51	72 16 34
La Romaine	CBSI-8	1550	40	50 12 58	60 40 29
La Tuque	CBVE-1	830	40	47 25 13	72 46 58
	CFLM	1240	1000	47 27 42	72 46 30
Laval	CJLV	1570	10000	45 31 51	73 50 29
Lebel-sur-Quévillon	CBF-3	650	40	49 02 58	76 58 47
	CBMK	1230	40	49 02 58	76 58 47
Malartic	CBMN	1230	40	48 08 20	78 07 49
Maniwaki	CBOF-1	990	40	46 22 25	75 57 23
	CBOM	710	40	46 22 25	75 57 23
Matagami	CBF-4	1140	40	49 45 30	77 37 39
Montréal	CFMB	1280	50000	45 19 31	73 32 53
	CHOU	1450	2000(1000)	45 29 45	73 44 38
	CJAD	800	50000(10000)	45 14 50	73 31 23
	CJLO	1690	1000	45 26 52	73 39 28
	CJRS	1650	1000	45 29 15	73 40 07
	CJWI	1610	1000	45 33 52	73 36 26
Murdochville	CKAC	730	50000	45 30 50	73 58 24
	CKGM	990	50000	45 17 43	73 43 18
	CBGA-6	1270	40	48 57 20	65 29 47
	CBMJ	750	40	48 57 30	65 30 02
Natashquan	CBSI-5	1100	40	50 10 47	61 48 42
Parent	CBF-18	710	40	47 55 28	74 36 46
Port-Menier	CBSI-23	1130	40	49 49 15	64 20 51

STATION DE RADIODIFFUSION	INDICATIF	FREQ	PUISSANCE	ANTENNE	
				(N)LAT	(W) LONG
QUÉBEC (Suite)					
Québec	CHRC	800	50000	46 38 34	71 14 43
St-Constant	CJMS	1040	5000(1070)	45 22 05	73 37 21
Senneterre	CBF-1	710	40	48 22 42	77 13 28
	CBMM	540	40	48 22 42	77 13 28
Val-d'Or	CBML	570	40	48 06 35	77 47 09
Weymontachie	CBFA-3	750	40	47 53 58	73 46 38

D10 AIDES DE RADIONAVIGATION ET DE COMMUNICATIONS

RADIO AÉRONAUTIQUE INCORPORÉE (ARINC)

Radio aéronautique incorporée (ARINC) fournit les communications pour les services du trafic aérien des États-Unis en utilisant les fréquences air/sol communes. Ces fréquences sont énumérées ci-dessous selon leurs régions géographiques d'exploitation. Les fréquences ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence ou lorsque la liaison avec les centres de contrôle où les stations sol militaires sur les fréquences air/sol militaires ne peut être obtenue. Des frais peuvent s'appliquer suite à l'utilisation de ce service.

ATLANTIQUE NORD

New York (ARINC)	129.9,	(NAT-A)	21964	17946	13306	8906	5598	3016
		(NAT-E)	17952	13354	11309	8825	6628	2962

CARAÏBE

New York (ARINC)	130.7,	(CAR-A)	13297	11396	8846	6577	5550	2887
		(CAR-B)	17907	11330	8918	6586	5520	3455

PACIFIQUE DE L'EST ET CENTRAL

San Francisco (ARINC)	131.95,							
(CEP-1/2)	21964	13354	13288	11282	10057	8843	6673	5574
	2869							

ROUTES POLAIRES

A/G: Pour un aéronef qui utilise les routes polaires, l'ARINC a un emplacement vocal télécommandé LDOCF à Barrow, Alaska, qui est commandé à partir du centre de communications ARINC SFO. Bien qu'il serve avant tout pour les communications de compagnie, le centre d'Anchorage peut acheminer les communications ATC bidirectionnelles des situations inhabituelles ou d'urgence. L'emplacement permet le trafic de messages transmis par raccordement téléphonique ou par opérateur radio. Les fréquences LDOCF de Barrow sont: 3494 6640 11342 13348 17925 21964.

PHONIE SATCOM DISPONIBLE COMME MOYEN DE COMMUNICATION PROVISOIRE

Les aéronefs désirant joindre un centre de communication ARINC devraient utiliser les numéros suivants pour appeler l'ARINC approprié:

Région océanique	Centre	Numéro	Numéro de téléphone public
Pacifique	SFO	436625	925-371-3920
Atlantique	NYC	436623	631-244-2492

L'ARINC utilisera également la phonie SATCOM comme support opérationnel pour effectuer des communications sol-air dans les rares occasions où les communications HF ne peuvent être établies en temps utile. La phonie SATCOM peut être utilisée pour les communications de l'ATC et de l'AOC (contrôle d'exploitation). Cette fonction existera sur la base de "chercher, trouver et communiquer" au début, ce qui peut exiger un certain délai dans les communications avec les vols. Les exploitants des aéronefs dont le poste de pilotage est équipé de phonie SATCOM devraient communiquer avec l'ARINC au 1-410-266-4430 pour fournir, mettre à jour ou vérifier les codes ID SEA qui sont requis pour effectuer des appels sol-air.

REMARQUE: L'émission SSB est possible sur les fréquences HF

DONNÉES ET PROCÉDURES DE VOL MILITAIRE TABLE DES MATIÈRES

	Page
PROCÉDURES DE VOL	E2
MATÉRIEL DE RADIOGONIOMÉTRIE VHF ET UHF	E2
RAPPORT D'ACCIDENT/D'INCIDENT D'AÉRONEF MILITAIRE	E2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations contenues dans cette section sont applicables aux opérations militaires au Canada et dans l'Atlantique Nord. On trouvera également des informations sur les Procédures et données de vol aux États-Unis dans cette section. Les listes de changements pour les Plan d'information de vol (FLIP), applicables au contenu militaire, énoncé dans les manuels du pilote (GPH 205 et GPH 205(S)) sont:

	No. Liste de changement	Date	Numéro	Date d'entrée en vigueur
GPH 200	—	—	—	31 déc 2020
206	—	—	—	31 déc 2020
207	—	—	—	31 déc 2020
204A	—	—	122	5 nov 2020
209	CH5	—	—	01 jan 2009
RCAF FOM	—	—	—	—
QGDN Consignes Livre 1	CH8	8 oct 2009	—	25 mai 2001
QGDN Consignes Livre 2	CH4	10 mar 2009	—	25 mai 2001
Manuel de vol aux inst	CH4	30 sep 2004	—	31 mar 2001
Accord SIR	—	—	—	avr 2008

E2 DONNÉES ET PROCÉDURES DE VOL MILITAIRE

PROCÉDURES DE VOL

MATÉRIEL DE RADIOGONIOMÉTRIE VHF ET UHF

Les équipements gonio (VHF/UHF DF) installés aux unités de contrôle aérien des Forces canadiennes sont reconnus comme aides à la navigation pour les aéronefs des Forces canadiennes volant en VFR ou en IFR. Les services assurés comprennent le ralliement, les caps et relèvements de vérification et les procédures d'approche d'urgence.

RAPPORT D'ACCIDENT/D'INCIDENT D'AÉRONEF MILITAIRE

ÉVÈNEMENT MESURES À PRENDRE PAR
l'unité où s'est produit l'évènement
ou
le commandant de bord de l'appareil
ou
le survivant du grade le plus élevé

ACCIDENTS AIR/SOL DE LA CATÉGORIE A ET B et/ou Aviser par les moyens de communication les plus rapides l'unité à laquelle appartient l'appareil. Si cela n'est pas possible, téléphoner au Centre de commandement intégré de relève des Forces canadiennes (1-613-998-4136). Aviser l'officier du CCIFC de la nature de l'appel et donner tous les renseignements indiqués plus bas. Le CCIFC enregistrera cette information et l'acheminera au DFS qui en informera les autorités compétentes s'il s'agit d'aéronefs militaires étrangers au Canada.

BLESSURES MORTELLES TRÈS GRAVES OU GRAVES et/ou

AÉRONEF PORTÉ DISPARU PERSONNE(S) PORTÉE(S) DISPARUES

En dehors de l'Amérique du Nord ou de l'Europe, aviser le personnel diplomatique canadien ou de liaison avec l'étranger le plus proche. En cas de décès, aviser le coroner local ou le procureur général de la province.

ÉVÈNEMENT IMPORTANT (événements mettant en cause une personnalité connue ou comprenant des circonstances susceptibles de soulever l'intérêt du public)

Téléphoner le rapport au CCIFC (1-613-998-4136) et le faire suivre d'un rapport établi dans les formes indiquées ci-après:

ACCIDENTS AIR/SOL / INCIDENTS Aviser l'unité à laquelle appartient l'appareil par les moyens de communication les plus rapides. Si cela n'est pas possible, téléphoner au CCIFC (1-613-998-4136). Frais virés acceptés.

CATÉGORIE DE DÉGÂTS:

Ces définitions détermineront le type de rapport.

ACCIDENTS

CATÉGORIE A L'aéronef est détruit, porté disparu ou endommagé à un tel point qu'il ne serait pas économique de le réparer.

CATÉGORIE B L'aéronef doit être expédié et non convoyé par ses propres moyens, jusqu'à une entreprise de réparation.

CATÉGORIE C Une composante importante de l'appareil a été endommagée et sa réparation n'est pas possible sur place, y compris les cas où:

1. l'appareil doit être envoyé à une entreprise de réparation.
2. la composante principale endommagée est expédiée à une entreprise de réparation.
3. la réparation est effectuée par une unité mobile de réparation venant du dépôt ou du réparateur; ou
4. la composante principale est endommagée au point qu'il ne serait pas économique de la réparer.

INCIDENTS

CATÉGORIE D Dégât d'une composante quelconque qui est réparée avec les ressources locales. A noter que les installations motrices ne sont pas considérées être des composantes importantes. Tout dégât subi par une installation motrice doit donc être classé dans cette catégorie, quelle que soit l'importance des dégâts.

RAPPORT D'ACCIDENT/D'INCIDENT D'AÉRONEF MILITAIRE (Suite)

CATÉGORIE E

L'aéronef (y compris l'installation motrice) n'a subi aucun dégât mais il existe une virtualité d'accident.

SAMPLE

URGENGE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
UTILISATION DES TRANSPONDEURS.....	F2
DÉTOURNEMENT	F2
SIGNAUX LUMINEUX DU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE.....	F2
LARGAGE DE CARBURANT	F2
GÉNÉRALITÉS	F2
MINIMISER LE LARGAGE DE CARBURANT	F2
MINIMISER L'IMPACT DU LARGAGE DE CARBURANT	F3
RECHERCHES ET SAUVETAGE	F3
DEMANDE DE RECHERCHES ET SAUVETAGE.....	F3
PROCÉDURES SUGGÉRÉES POUR FACILITER LES RECHERCHES.....	F3
ÉQUIPEMENT RADIO DE L'AÉRONEF	F5
SIGNAUX VISUELS SOL-AIR.....	F5
PROCÉDURES À SUIVRE QUAND ON A REPÉRÉ QUELQU'UN EN DÉTRESSE	F6
SIGNAL DE DÉTRESSE POUR PETITES EMBARCATIONS.....	F7
ÉVITER LA ZONE DE RECHERCHES ET SAUVETAGE	F7
ASSISTANCE RADAR EN CAS D'URGENCE.....	F8
PROCÉDURES D'URGENCE/COMMUNICATIONS D'URGENCE	F8
PANNE TOTALE DE COMMUNICATIONS	F10
PLAN DE VOL IFR	F10
TRAFFIC NORD ATLANTIQUE	F13
SIGNAUX D'INFORMATION	F14
SIGNAUX VISUELS MILITAIRES	F15
INTERCEPTION DES AÉRONEFS CIVILS	F15
LES SIGNAUX D'INTERCEPTION.....	F16
SIGNAUX À UTILISER EN CAS D'INTERCEPTION	F17
PLAN RELATIF AU CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (ESCAT).....	F19
ZONES ESCAT	F20

UTILISATION DES TRANSPONDEURS

Un transpondeur peut en tout temps, être réglé pour répondre avec

- (a) Code 7500, pour indiquer un détournement; (voir détournement)
- (b) Code 7600, pour indiquer une panne de communication;
- (c) Code 7700, pour indiquer une urgence en vol;

DÉTOURNEMENT

La sélection du code met en marche un système d'alarme et montre l'aéronef sur l'équipement radar. Si le contrôleur doute qu'un aéronef est en train d'être détourné, (ce qui pourrait se produire lorsqu'un changement de code était requis et que le code de détournement apparaît au lieu du code assigné), le contrôleur dira CONFIRMEZ TRANSPONDEUR SEPT CINQ ZÉRO ZÉRO. Si le pilote répond par l'affirmative, le contrôleur alertera l'ATC. Si le pilote répond par la négative, le contrôleur redonnera le bon code. Si le pilote ne répond pas, le contrôleur doit considérer que l'utilisation du code 7500 était intentionnelle. Si, après utilisation du code 7500, un aéronef passe sur le code 7700 ou transmet un message comportant la phrase "TRANSPONDEUR SEPT SEPT ZÉRO ZÉRO", cela signifie que l'aéronef est menacé par un danger grave et imminent et qu'il a besoin d'assistance immédiate.

SIGNAUX LUMINEUX DU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

Les pilotes des aéronefs non équipés de la radio doivent observer les signaux lumineux qui leur sont envoyés par la tour. De jour, ils doivent accuser réception de ces signaux en agitant les ailerons ou le gouvernail de direction au sol et en balançant les ailes en vol. De nuit, ils doivent accuser réception en faisant clignoter les feux de position.

Couleur et type

du signal	Au sol	En vol
VERT CONTINU	Autorisé à décoller	Autorisé à atterrir
VERT CLIGNOTANT	Autorisé à circuler	Revenez pour atterrir (à faire suivre, en temps utile, par un feu vert continu)
ROUGE CONTINU	Arrêtez	Cédez le passage à un autre aéronef et restez dans le circuit
ROUGE CLIGNOTANT	Dégagez l'aire d'atterrissage (piste) en service	Aéroport dangereux: n'atterrissez pas
BLANC CLIGNOTANT	Retournez à votre point de départ sur l'aéroport	
ARTIFICE À FEU ROUGE		Quelles que soient les instructions antérieures, n'atterrissez pas pour le moment
Projectiles tirés à intervalles de 10 secondes et produisant à l'éclatement des étoiles ou des feux rouges et verts	Indique que:	Vous êtes au voisinage d'une zone interdite, dangereuse ou réglementée, modifiez votre cap.

LARGAGE DE CARBURANT

GÉNÉRALITÉS

Chaque fois qu'il est nécessaire de larguer du carburant, le pilote doit en aviser immédiatement l'ATC et l'informer de la route à suivre, de la durée du largage et des conditions météorologiques. L'ATC peut suggérer une autre région pour le largage; le pilote sera toujours encouragé à larguer son carburant en suivant un cap constant au-dessus de régions non habitées et à l'écart des routes très fréquentées. Lorsqu'il aura obtenu les renseignements nécessaires, l'ATC diffusera sur les fréquences appropriées un avis de "largage de carburant". Dès la fin de l'opération, les pilotes doivent en aviser l'ATC. Les organismes de réglementation en matière d'environnement doivent être informés de tout largage de carburant.

MIL: Le rapport doit être conforme au protocole uniformisé de rapport de déversement 1 CAD HQ. Pour une description détaillée sur le largage de carburant, voir 1 CAD ORDERS, Vol. 2, 2-004.

MINIMISER LE LARGAGE DE CARBURANT

Personne n'est autorisé à larguer du carburant d'un aéronef en vol à moins que toutes les mesures appropriées ne soient prises pour réduire au minimum les risques pour les personnes et

F3 URGENCE

l'environnement. Le largage de carburant ne peut avoir lieu qu'en cas de nécessité et pour les raisons de sécurité aérienne suivantes:

- (a) Le largage est nécessaire pour assurer des conditions de vol ou d'atterrissage sécuritaires; ou
- (b) Le largage est nécessaire pour vérifier l'état de fonctionnement de l'aéronef au moyen de tests de maintenance en vol.

MINIMISER L'IMPACT DU LARGAGE DE CARBURANT

L'impact du largage de carburant au niveau de la surface dépend principalement de la quantité et du type de carburant largué, de l'altitude à laquelle le carburant est largué, de l'endroit où le carburant est largué et des conditions météorologiques. Dans tous les cas, le largage de carburant doit:

- (a) Être limité à la quantité minimum nécessaire pour assurer des conditions de vol et d'atterrissage sécuritaires ou pour vérifier l'état de fonctionnement de l'aéronef;
- (b) À moins que des conditions d'urgence ne dictent un autre choix, être effectué à une altitude qui réduira au minimum la quantité de carburant qui parvient au sol. Dans des conditions non urgentes, 5000 pieds AGL est l'altitude minimum recommandée; et
- (c) À moins que des conditions d'urgence ne dictent un autre choix, le largage doit avoir lieu dans des régions désignées.

RECHERCHES ET SAUVETAGE**DEMANDE DE RECHERCHES ET SAUVETAGE**

Dès qu'un exploitant ou un propriétaire sait qu'un aéronef est en retard, il doit immédiatement alerter le JRCC le plus proche ou toute unité ATS, et donner tous les renseignements connus. Il ne devrait pas retarder son appel d'alerte et effectuer une recherche préliminaire lui-même avant, car les disparus pourraient alors se trouver privés de secours au moment où ils en ont le plus besoin.

VICTORIA

(desservant la Colombie-Britannique et le Yukon)
Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC)
Tél. : 1-800-567-5111 (dans la région)
250-413-8933 - #SAR ou #727 (cellulaire sans frais)

TRENTON

(desservant l'Alberta, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'ouest du Nunavut, l'Ontario, l'ouest du Québec et la Saskatchewan)
Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC)
Tél. : 1-800-267-7270 (au Canada)
613-965-3870

HALIFAX

(desservant le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'est du Nunavut, l'Île-du-Prince-Édouard et l'est du Québec)
Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC)
Tél. : 1-800-565-1582 (dans la région)
902-427-8200

Tous les JRCC acceptent les appels à frais virés concernant les aéronefs manquants ou dont on est sans nouvelles.

PROCÉDURES SUGGÉRÉES POUR FACILITER LES RECHERCHES

Le plan de vol et l'itinéraire de vol sont les principales sources d'information pour les opérations SAR. Les pilotes doivent donc se conformer aux procédures appropriées de planification de vol et à suivre leur itinéraire prévu afin d'être assurés d'un repérage et d'un sauvetage rapides. Il est donc très important que les pilotes avisent dès que possible l'ATC en cas de changement ou d'écart en cours de vol.

Se référer à l'article 3.0 de la section RAC pour obtenir plus de détails concernant le dépôt et la fermeture des divers plans et itinéraires de vol.

RADIOBALISE DE REPÉRAGE D'URGENCE (ELT):

La plupart des aéronefs de l'aviation générale doivent être dotés d'ELT [article 605.38 du RAC]. Elles émettent sur une fréquence principale de 121,5, 243 ou 406 MHz et elles aident les équipes de sauvetage à repérer les aéronefs accidentés et à sauver les survivants.

RECHERCHES ET SAUVETAGE (Suite)

Une fois activées, les ELT émettent un signal qui est détecté par un système international de satellites de recherche et sauvetage appelé COSPAS-SARSAT. Les renseignements sur la position sont calculés et relayés au JRCC concerné afin qu'il intervienne. Le signal émis sur 121,5 MHz commun à toutes les ELT produit également une tonalité distincte ressemblant à une sirène que tout récepteur radio réglé sur cette fréquence peut capter. Ce signal aide le personnel SAR qui arrive sur les lieux à bien localiser l'aéronef. En situation normale, un signal sur 121,5 MHz permet également d'avertir les pilotes du déclenchement intempestif de leur ELT. Par conséquent, les pilotes devraient écouter cette fréquence quelques instants après chaque vol.

Des ELT bien entretenues et équipées de piles en bon état de fonctionnement devraient pouvoir émettre sans interruption pendant au moins 24 heures à des températures très variées. Des piles conservées au-delà de leur durée de vie recommandée risquent de ne pas être suffisamment puissantes pour émettre un signal exploitable. Toute ELT équipée de piles périmées n'est pas considérée en état de service.

Toutes les ELT fonctionnant actuellement sur 406, 121,5 et/ou 243 MHz peuvent être détectées par les satellites du COSPAS-SARSAT. Toutefois, **il est de la plus haute importance de savoir qu'à compter du 1er février 2009, les satellites du COSPAS-SARSAT ne détecteront plus que les signaux des ELT émettant sur 406 MHz.** Après cette date, il faudra avoir une ELT émettant sur 406 MHz pour être sûr que le COSPAS-SARSAT soit averti automatiquement en cas d'accident d'aéronef.

Instructions sur l'utilisation des ELT (en cas d'urgence):

Les ELT sur les aéronefs de l'aviation générale sont munies d'un interrupteur à inertie (actionné par les forces de décélération au moment d'un écrasement) qui déclenche automatiquement l'ELT. Cependant, il est toujours plus sûr de mettre le sélecteur en position " ON " dès que possible après l'écrasement, si cela est faisable.

Les satellites du COSPAS-SARSAT survolent continuellement le Canada et détectent les signaux des ELT dans les 90 min. Dans le cas d'aéronefs équipés d'ELT émettant sur 406 MHz, les satellites géostationnaires détectent les signaux dans les minutes qui suivent et alertent les services SAR d'une situation d'urgence, alors qu'ils sont toujours en train de calculer la position finale.

Certains aéronefs militaires et civils restent eux aussi à l'écoute des fréquences 121,5 ou 243 MHz et avisent les organismes ATS ou SAR dès qu'ils captent un signal ELT.

En cas d'urgence, ne pas attendre que les heures prévues au plan de vol soient passées pour déclencher l'ELT, car cela ne ferait que retarder le sauvetage. Ne pas faire passer l'ELT en position " ON " à " OFF " périodiquement pour essayer de conserver la pile; un signal irrégulier ne fait que diminuer la précision du repérage et nuire au radiolien. Lorsque vous avez déclenché votre ELT, laissez-la fonctionner jusqu'à ce que vous soyez certain d'avoir été repéré et que les équipes SAR vous demandent de la mettre sur " OFF ".

Si un pilote doit se poser à cause du mauvais temps ou pour toute autre raison, mais qu'il n'existe aucune situation d'urgence, il ne doit pas déclencher son ELT. Toutefois, si le retard doit se prolonger au-delà :

- a) d'une heure après l'ETA dans le cas d'un plan de vol; ou
- b) de l'heure SAR spécifiée, ou des 24 heures suivant la durée prévue du vol, ou de l'ETA spécifiée dans le cas d'un itinéraire de vol;

l'aéronef sera porté en retard et on amorcera les recherches.

Pour éviter des recherches inutiles, aviser l'unité ATS la plus proche du changement apporté au plan ou à l'itinéraire de vol. Si il est impossible d'entrer en communication avec une unité ATS, essayer d'établir la communication avec un autre aéronef sur une des fréquences suivantes afin que cet aéronef puisse retransmettre l'information pertinente à l'unité ATS :

- a) 126,7 MHz;
- b) fréquence VFR locale utilisée;
- c) fréquence locale de l'ACC pour les vols IFR indiquée dans le CFS;
- d) 121,5 MHz;
- e) HF 5 680 kHz, si l'équipement radio le permet.

Si aucune communication ne peut être faite, les recherches commenceront à l'heure indiquée ci-dessus. Au moment voulu, mettre l'ELT sur " ON " et la laisser émettre son signal jusqu'à ce que les équipes de sauvetage aient repéré le lieu. Utiliser alors la radio sur 121,5 MHz (et couper l'ELT en cas d'interférence) pour les aviser de votre état et de vos intentions. Tarder à déclencher une ELT retarde le sauvetage.

RECHERCHES ET SAUVETAGE (Suite)

Maximiser la portée du signal:

Une ELT portative qui est munie de sa propre antenne auxiliaire et qui peut être retirée en toute sécurité de l'aéronef, devrait être placée aussi haut que possible sur une surface plane afin de réduire les obstructions entre cette dernière et l'horizon. Le fait de surélever une ELT de 2,44 m (8 pi) par rapport au sol peut en augmenter la portée de 20 à 40 pour cent. L'antenne devrait être placée à la verticale afin d'assurer un rayonnement optimal du signal. Placer la radiobalise sur un objet métallique ou même sur l'aile de l'avion, si elle est de niveau, fournit la réflexion nécessaire pour augmenter la portée. Le fait de tenir l'émetteur près du corps par temps froid n'augmente pas de façon notable la puissance de sortie des piles. Par ailleurs, comme le corps absorbe la majeure partie de l'énergie du signal, la portée de l'ELT risque en fait d'être réduite.

Si l'ELT est fixée de façon permanente dans l'aéronef, s'assurer qu'elle n'a pas été endommagée et qu'elle est toujours reliée à l'antenne. Si cela ne présente aucun danger (par exemple, aucune fuite ni émanation de carburant), vérifier que l'ELT fonctionne en sélectionnant la fréquence de 121,5 MHz sur la radio de l'aéronef et en vérifiant qu'une tonalité ressemblant à une sirène est audible.

Rappel : les recherches sont effectuées pour repérer un aéronef. En cas d'atterrissage dans une région inhabitée, rester près de l'aéronef et de l'ELT. Il est plus facile de repérer un aéronef au sol qu'une personne. Si cela est possible, se préparer à produire de la fumée, à lancer une fusée ou à allumer des feux de signalisation pour attirer l'attention des équipes de sauvetage qui rallient le signal de l'ELT et ce, en veillant à ne pas se tenir à proximité du carburant qui a pu se déverser au moment de l'écrasement.

ÉQUIPEMENT RADIO DE L'AÉRONEF

Si votre radio de bord fonctionne et qu'il n'y a aucun risque d'explosion ou de feu, vous pouvez l'utiliser pour envoyer un message de détresse. La durée de vie de la batterie est limitée, il vous faudra donc décider quand émettre. Le choix à faire sera soit garder la radio jusqu'à ce que les batteries de votre ELT soient vides, soit émettre MAYDAY régulièrement en espérant qu'une station au sol ou qu'un aéronef de passage entende votre message. Préparez-vous à émettre un message MAYDAY sans accusé de réception, c'est-à-dire ne vous attendez pas à une réponse. De plus, si vous connaissez votre position, d'une manière précise ou approximative, incluez-la dans le MAYDAY.

Les fréquences 121,5 MHz (VHF) et 243 MHz (UHF) sont utilisés mondialement pour envoyé des messages de détresses vocales. Si votre ELT est en marche il peut interférer avec ces dernières. Utilisez plutôt la fréquence de travail que les stations terrestres ou les aéronefs de passage ont plus de chance de veiller. Au Canada les aéronefs VFR sont invités à syntoniser le 126,7 MHz lorsqu'ils opèrent dans un espace aérien non contrôlé.

Si votre appareil est équipé d'un émetteur HF, ce type d'équipement est plus efficace que la VHF ou l'UHF. La portée de la HF est de plusieurs milliers de miles, ce qui est nettement supérieur à la portée optique de la VHF ou de l'UHF, et pour cette raison, ce type de matériel est particulièrement utile dans les régions inhospitalières ou hors des voies aériennes. La fréquence HF recommandée est 5680 KHz, un canal HF longue portée surveillé par de nombreux centres d'information de vol pour les zones inhabitées du Canada. Il est préférable de transmettre un signal de détresse vocale dans les 3 minutes qui suivent H + 15 et H + 45. Il y a au Canada deux réseaux de stations radiogoniométriques qui peuvent localiser la source d'une émission HF dans n'importe quelle partie du pays.

SIGNAUX VISUELS SOL-AIR

Même si aucun signal d'ELT ou message de détresse n'a été reçu, des recherches visuelles commencent au moment indiqué dans le plan de vol ou l'itinéraire de vol. En règle générale, au Canada les recherches s'étendent jusqu'à 15 NM de part et d'autre de la route prévue dans le plan de vol, et ce, entre votre dernière position connue et tout juste au-delà de votre destination. Dans des régions montagneuses, les zones de recherche sont définies de manière à s'adapter le mieux possible au relief et à la route prévue.

Il arrive que des recherches prennent jusqu'à 24 heures avant que le sauvetage puisse véritablement avoir lieu. Il faut par conséquent rendre le lieu de l'accident le plus visible possible. Les chercheurs essaient de repérer tout ce qui sort de l'ordinaire et leurs yeux sont attirés au sol par tout ce qui semble anormal. L'aéronef sera plus facile à repérer si des parties considérables des ailes et de l'empennage sont de couleurs vives. La neige qui pourrait s'accumuler sur l'aéronef devrait être dégagée.

Dès que possible après l'atterrissage, et en faisant bien attention aux déversements ou aux émanations de carburant, allumer un feu de camp. Rassembler une grande quantité de verdure (comme de grosses branches d'arbre, des feuilles fraîches, de l'herbe) qui devra être placée rapidement sur le feu dès qu'un aéronef est en vue ou audible. Si le signal de détresse normalisé consiste en trois feux formant un triangle, un grand feu dégagant beaucoup de fumée devrait tout de même attirer l'attention du personnel de recherche.

RECHERCHES ET SAUVETAGE (Suite)

L'un des éléments offrant la meilleure visibilité actuellement disponibles sur le marché est un tissu de couleur fluorescente brillante. Le jour, étendu et fixé au sol, ce tissu constitue un signal très efficace. Il peut aussi servir d'abri et être une excellente couverture. Le jour, les miroirs de signalisation ou les pièces métalliques brillantes pouvant refléter les rayons solaires, ou la nuit, les torches électriques, les lampes frontales et même les flashes d'appareil photographique constituent aussi des moyens efficaces pour attirer l'attention.

Les signaux suivants peuvent être utilisés pour communiquer avec les avions lorsqu'il y a urgence. Les signaux 1 à 5 sont connus internationalement; ceux de 6 à 9 ne sont utilisés qu'au Canada.

TABLE 1		
NO.	MESSAGE	SYMBOLES
1	Demande de l'aide	V
2	Demande de l'aide médicale	X
3	Non ou négatif	N
4	Oui ou affirmatif	Y
5	Prenons cette direction	↑

TABLE 2		
NO.	MESSAGE	SYMBOLES
6	Tout va bien	LL
7	Besoin vivres et eau	F
8	Besoin carburant et huile	L
9	Besoin de réparations	W

REMARQUE:

- Utilisez des bandes de tissu ou de parachute, des morceaux de bois, des pierres ou tout autre matériel disponible pour construire ces symboles.
- Essayez de choisir des matières dont la couleur offrira le plus grand contraste possible avec le terrain.
- Les signaux doivent mesurer au moins huit pieds de longueur ou plus si possible. Veillez à ce que les signaux soient exactement conformes aux tableaux ci-dessus pour éviter toute confusion.
- Espacer de dix pieds les éléments du signal 6.

PROCÉDURES À SUIVRE QUAND ON A REPÉRÉ QUELQU'UN EN DÉTRESSE

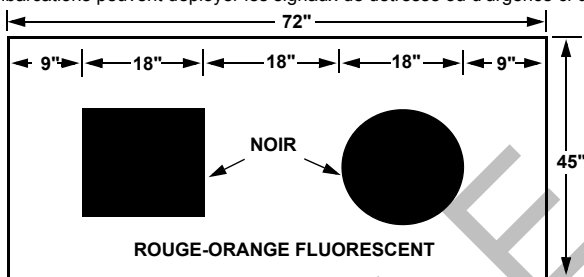
Quand un pilote aperçoit un aéronef ou un véhicule de surface en détresse il doit, si possible

- (a) le garder en vue jusqu'à ce que sa présence ne soit plus nécessaire;
- (b) essayer d'établir sa position si elle n'est pas connue;
- (c) donner les renseignements suivants au centre de coordination des recherches ou à l'organe du contrôle de la circulation aérienne
 - l'heure de l'observation;
 - la position du véhicule;
 - une description générale des lieux;
 - l'état physique apparent du(des) rescapé(s).

RECHERCHES ET SAUVETAGE (Suite)

SIGNAL DE DÉTRESSE POUR PETITES EMBARICATIONS

Les petites embarcations peuvent déployer les signaux de détresse ou d'urgence ci-dessous



DIRECTIVES AUX NAVIRES:

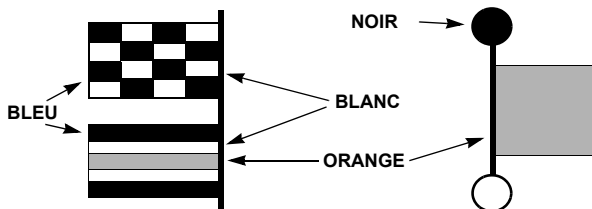
Signaux utilisés par un aéronef engagé dans une opération de recherches et sauvetage pour diriger un navire vers un aéronef, un navire ou une personne en détresse.

- Décrire au moins un cercle autour du navire.
- Traverser la trajectoire projetée près du navire, vers l'avant et à basse altitude tout en balançant les ailes (voir note).
- Se diriger dans la direction qu'on veut faire prendre au navire.
- Pour indiquer qu'on n'a plus besoin de l'aide du navire, traverser le sillage à l'arrière près de la poupe du navire, à basse altitude, tout en balançant les ailes (voir note).

NOTE: Ouvrir et fermer les gaz ou changer le pas de l'hélice peut être utilisé comme méthode alternative à celle de balancer les ailes pour attirer l'attention. Cependant cette forme de signal sonore peut être moins efficace que le signal visuel de balancer les ailes à cause du haut niveau de bruit à bord du navire.

Normalement, le navire changera de cap, s'il le peut. S'il ne le peut pas, il arborera le pavillon international "N" ou donnera d'autres signaux visuels. Pour indiquer qu'on n'a plus besoin de l'aide du navire, il suffit de passer à basse altitude derrière le navire en ouvrant les gaz ou en variant le pas de l'hélice.

N'importe quelle sorte de forme ronde au-dessus ou au-dessous de tout linge ou drapeau carré



DRAPEAU INTERNATIONAL "N" AU-DESSUS DE "C"

ÉVITER LA ZONE DE RECHERCHES ET SAUVETAGE

Il a été plusieurs fois signalé que des pilotes privés et professionnels, bien que n'étant pas sous le contrôle des Forces canadiennes au cours de recherches aériennes, gênent sérieusement et mettent parfois en danger la sécurité des aéronefs engagés dans des opérations de recherche.

Ces intrusions sont le fait de pilotes évoluant sans aucune nécessité à des altitudes inférieures à 2000 pieds sol dans la zone de recherche dont les limites ont été définies au début de la mission, par un NOTAM.

Dans l'intérêt de la sécurité des vols, et pour permettre aux opérations de recherches et de sauvetage de maintenir une efficacité maximum, les pilotes des aéronefs non engagés dans cette activité doivent éviter dans la mesure du possible l'espace aérien défini par le NOTAM. Si ces derniers doivent évoluer dans cet espace aérien, ils doivent faire preuve d'une extrême prudence.

ASSISTANCE RADAR EN CAS D'URGENCE

1. L'assistance radar en cas d'urgence est disponible sur une base de 24 heures afin d'identifier les aéronefs à l'intérieur des limites de toutes zones d'identification de la défense aérienne. Le système radar militaire peut à la discrétion de l'exploitant donner les services suivants aux pilotes d'aéronefs: route, vérification de vitesse au sol, position et relèvement jusqu'au plus proche aéroport ou autres points désignés. L'assistance militaire canadienne fournit la route en degré vrai. L'assistance radar fournie est à titre consultatif seulement et n'enlève pas au pilote commandant de bord sa responsabilité de naviguer sécuritairement et de se conformer à l'autorisation du contrôle de la circulation aérienne ou autres procédures requises.
2. Contactez le Centre des opérations secteur air sur les fréquences 121.5 et 243.0. Dans l'ADIZ domestique, la fréquence 364.2 est aussi disponible. Exemple: "Assistance radar", lettre d'appel de l'aéronef. Les appels subséquents devraient s'adresser au Centre de Contrôle Opérationnel spécifique répondant à l'appel initial.

APPROCHE D'URGENCE SOUS SURVEILLANCE RADAR:

Une approche sous surveillance radar sera assurée par l'ATC si:

- (a) la couverture radar de l'ATC est adéquate,
- (b) aucun autre mode d'approche n'est disponible, et
- (c) le pilote déclare une urgence et demande une approche radar.

NOTE: Les radars de NAV CANADA ne sont ni vérifiés en vol ni mis en service pour les approches sous surveillance radar. De plus, les contrôleurs de NAV CANADA ne sont pas spécifiquement formés pour effectuer ces approches.

PROCÉDURES D'URGENCE/COMMUNICATIONS D'URGENCE**DEGRÉ D'URGENCE:**

Type	Radio	Télégraphie	Utilisation
DÉTRESSE	MAYDAY	SOS	Menace de danger grave et imminent et demande secours immédiat. (Amerrissage forcé, atterrissage forcé, évacuation en parachute, etc.) Transmission d'un message de détresse pour des tiers dans l'impossibilité de le faire. Un message de détresse a priorité sur tous les autres messages.
URGENCE	PANNE PANNE	XXX	Difficultés nécessitant des mesures urgentes mais ne constituant pas un cas de détresse (pilote égaré, à court de carburant, etc.) Pour faire un rapport sur la sécurité d'un aéronef, d'un navire ou d'un autre véhicule ou d'une ou plusieurs personnes à bord ou en vue. Un message d'urgence a la priorité sur tous les autres messages à l'exception des messages de détresse.

PROCÉDURES DE COMMUNICATION:

- (a) Mettre en marche tout l'équipement automatique d'urgence.
- (b) Émettre l'appel de détresse approprié sur la fréquence air/sol en service ou sur 121.5, suivi du message de détresse.

NOTE: La fréquence de 121.5 MHz peut également servir à établir la communication quand l'aéronef ne dispose pas des fréquences publiées ou quand une panne de l'équipement l'empêche d'utiliser les fréquences normales.

Les aéronefs munis d'équipement de télécommunication par satellite en phonie peuvent appeler l'unité des Services de la circulation aérienne appropriée, utilisant les codes abrégé ou les numéros du réseau téléphonique public commuté (RTPC) suivants:

F9 URGENCE

PROCÉDURES D'URGENCE/COMMUNICATIONS D'URGENCE (Suite)

Emplacement	Code abrégé	Numéros du RTPC
FIR de Gander Oceanic	431603	1-709-651-5260
FIR intérieure de Gander	431602	1-709-651-5297
Radio de Gander	431613	1-709-651-5328
FIR de Moncton	431604	1-506-867-8745
FIR de Montréal	431605	1-514-633-3606
FIR de Toronto	431606	1-905-405-8684
FIR de Winnipeg	431608	1-204-837-9481
FIR d'Edmonton	431601	1-780-890-2775
FIR de Vancouver	431607	1-604-507-7875

FORME DU MESSAGE:

- (a) EN PHONIE-MAYDAY, MAYDAY, MAYDAY, ICI (indicatif d'appel de l'aéronef) (3 fois).
(b) EN RADIOTÉLÉGRAPHIE-SOS, SOS, SOS, DE (l'indicatif d'appel de l'aéronef) (3 fois).
- TYPE D'AÉRONEF.
- POSITION RÉELLE OU ESTIMÉE (indiquer laquelle) et HEURE (si on utilise des coordonnées géographiques, on doit exprimer la latitude et la longitude en degrés et minutes)
- CAP (indiquer vrai ou magnétique) ET LA VITESSE INDIQUÉE.
- ALTITUDE ou NIVEAU DE VOL.
- NATURE DE L'URGENCE.
- INTENTIONS DU PILOTE (sauter en parachute, faire un amerrissage forcé ou un atterrissage forcé, etc.).

ANNULATION:

Quand l'aéronef n'est plus en détresse, on doit émettre un message annulant la situation d'urgence, si possible, sur la même fréquence que celle utilisée pour l'appel de détresse.

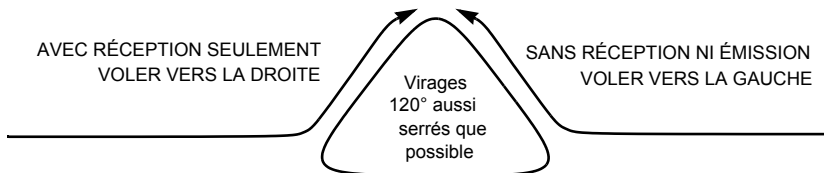
UTILISATION DU TRANSPONDEUR IFF/SIF

Urgence Boîtier de commande IFF - sélectionner la fonction urgence
SIF et afficher le mode A/3 Code 7700 au transpondeur

Panne radio Mode A/3 Code 7600

MANŒUVRES DESTINÉES À ALERTER LE RADAR:

- En cas d'égarement ou de détresse et dans l'impossibilité d'établir un contact radio, essayer d'alerter tous les systèmes radar disponibles de la façon suivante:
 - afficher EMERGENCY sur l'IFF/SIF;
 - rester à l'écoute des fréquences de détresse;
 - faire deux circuits triangulaires, puis reprendre sa route et recommencer à intervalles de 5 minutes.



Vitesse vraie de 300 noeuds ou moins - parcours de DEUX minutes

Vitesse vraie de plus de 300 noeuds - parcours d'UNE minute

- Si l'aéronef en détresse vole de nuit ou dans des conditions de visibilité limitée, allumer les phares d'atterrissage et les feux de navigation pour aider l'intercepteur.
- Si le contact radar est établi, un avion de secours sera envoyé pour intercepter.
- Si l'avion de secours réussit à intercepter l'aéronef en détresse, les deux appareils doivent essayer d'établir un contact radio. Si cela n'est pas possible, ils devront utiliser les signaux indiqués plus loin.

NOTE: Si l'aéronef vole à basse altitude, il doit essayer de monter car il aura ainsi plus de chances d'être intercepté.

NOTE: Voir l'AIM de TC SAR pour plus de détails.

PANNE TOTALE DE COMMUNICATIONS

Il est impossible de définir les règlements et les procédures applicables à toutes les situations découlant d'une panne totale de communications. Lorsqu'un pilote est en panne de communications et qu'il doit faire face à une situation qui n'est pas prévue par la réglementation, les décisions qu'il va prendre devraient être basées sur le bon sens. Les procédures qui suivent sont les procédures normalisées qui doivent être suivies en cas de panne de communications. Elles peuvent cependant être annulées et remplacées par des procédures particulières qui ont alors priorité. Par exemple, certaines procédures SID et d'approche interrompue contiennent des procédures spéciales en cas de panne de communications.

GÉNÉRALITÉS: Sauf autorisation contraire de l'ATC, le pilote commandant de bord d'un aéronef en panne totale de communications à l'intérieur ou autorisé à pénétrer en IFR dans l'espace aérien contrôlé ou à l'intérieur ou autorisé à pénétrer en VFR dans l'espace aérien de classe B ou C, doit:

1. si son aéronef est équipé d'un transpondeur, le régler pour qu'il réponde aux interrogations en mode 3/A code 7600;
2. maintenir l'écoute des fréquences appropriées au cas où des messages ou des autorisations subséquentes lui seraient adressés, accuser réception de tels messages par n'importe quel moyen, y compris l'utilisation des fonctions normal / standby (attente) du transpondeur; et
3. tenter d'entrer en communication avec toute installation ATC ou un autre aéronef pour l'aviser de la situation et lui demander de relayer le message à l'installation ATC à qui il est destiné.
4. NAV CANADA publie les numéros de téléphone des centres de contrôle régional, des tours de contrôle, des centres d'information de vol et des stations d'information de vol dans le Supplément de vol - Canada. En cas de panne de communication radio en vol, et seulement après avoir suivi les procédures normales relatives à une panne de communication (voir l'AIM de TC RAC), le commandant de bord peut tenter d'entrer en communication avec l'unité appropriée des services de la circulation aérienne (ATS) de NAV CANADA au moyen d'un téléphone cellulaire.

PLAN DE VOL IFR

1. **Conditions météorologiques VFR:** Si la panne de communications se produit par conditions météorologiques VFR ou si le pilote rencontre ces conditions après la panne, le pilote commandant de bord doit continuer le vol en VFR et se poser aussitôt que réalisable.

NOTE: Cette procédure est applicable dans n'importe quel type d'espace aérien. Son but principal est de prévenir l'utilisation prolongée de procédures IFR dans l'espace aérien contrôlé par conditions météorologiques VFR. L'expression "se poser aussitôt que réalisable" n'oblige pas le pilote "à se poser sur le premier terrain d'atterrissage"; il a toujours le choix d'exercer son bon jugement et il n'est pas obligé de se poser sur un aéroport non autorisé, ne convenant pas au type d'aéronef qu'il utilise ou se trouvant à quelques minutes de sa destination.

2. **Conditions météorologiques IFR:** Si la panne se produit par conditions météorologiques IFR ou si les dispositions dans les conditions météorologiques VFR ne peuvent être respectées, le pilote commandant de bord doit continuer son vol, appliquant les procédures suivantes:

- (a) Route
 - (i) en suivant la route assignée lors de la dernière autorisation reçue de l'ATC et ayant accusé réception; ou
 - (ii) si l'aéronef est guidé par radar, en suivant une route directe pour se rendre du point où s'est produite la panne jusqu'au repère, à la route ou à la voie aérienne spécifiée dans l'autorisation de guidage radar; ou
 - (iii) si aucune route n'a été assignée à l'aéronef, en suivant la route indiquée par l'ATC comme pouvant être assignée dans une autorisation subséquente; ou
 - (iv) si aucune route ou route indiquée par l'ATC comme pouvant être assignée dans une autorisation subséquente n'a été assignée, en suivant la route du plan de vol.

F11 URGENCE

PLAN DE VOL IFR (Suite)**(b) Altitude**

Aux altitudes ou niveaux de vol suivants les PLUS ÉLEVÉS du SEGMENT DE ROUTE SUIVI:

- (i) altitude(s) ou niveau(x) de vol assigné(s) dans la dernière autorisation reçue de l'ATC et ayant accusé réception; ou
- (ii) les altitude(s) ou niveau(x) de vol figurant sur la carte STAR; ou
- (iii) altitude IFR minimale (voir l'AIM de TC, RAC pour plus de détails); ou
- (iv) l'altitude ou le niveau de vol indiqué par l'ATC comme pouvant être assigné dans une autorisation subséquente. (Le pilote doit commencer à monter vers cette altitude ou niveau, à l'heure ou au point spécifié par l'ATC comme pouvant faire l'objet d'une autorisation subséquente ou d'un changement d'altitude).

NOTE 1: Ces mesures visent à assurer qu'un aéronef qui subit une panne de communications pourra, pour tout segment de vol, poursuivre son vol à une altitude qui lui assurera le franchissement d'obstacles nécessaire.

NOTE 2: Si une panne de communications survient pendant qu'un aéronef est guidé au moyen de vecteurs à une altitude inférieure à l'altitude IFR minimale indiquée sur la carte d'approche aux instruments, le pilote doit immédiatement monter à l'altitude minimale indiquée et maintenir l'altitude IFR minimale appropriée jusqu'à son arrivée au repère, à la route ou à la voie aérienne précisée dans l'autorisation.

(c) Descente pour approche

(i) La route comporte une procédure STAR.

1. Maintenir l'altitude appropriée énoncée au paragraphe b. "Altitude"
2. Suivre la transition pour la piste d'arrivée:
 - indiquée par l'ATC comme pouvant être assignée;
 - annoncée sur l'ATIS.

STAR conventionnelle

Suivre la trajectoire latérale de la procédure jusqu'à où débute le guidage par radar, puis exécuter une approche directe.

STAR PBN fermée

Suivre la trajectoire latérale de la procédure et exécuter une approche directe.

STAR PBN ouverte

Avec DTW et FACF	1. Suivre la trajectoire latérale de la procédure jusqu'au DTW. 2. Poursuivre directement jusqu'au FACF, puis exécuter une approche directe. <p style="text-align: center;">ou</p> 1. Suivre la trajectoire latérale de la procédure jusqu'à où débute le guidage par radar. 2. Exécuter une approche directe.
Sans DTW et FACF	1. Suivre la trajectoire latérale de la procédure jusqu'au point de cheminement vers une approche RNAV (RNP), RNAV (GNSS) ou ILS. 2. Exécuter une approche directe. <p style="text-align: center;">ou</p> 1. Suivre la trajectoire latérale de la procédure jusqu'à où débute le guidage par radar. 2. Exécuter une approche directe.

PLAN DE VOL IFR (Suite)

(ii) La route ne comporte pas de procédure STAR.

Maintenir l'altitude en route jusqu'à l'installation de navigation ou au repère d'approche devant servir à la procédure d'approche aux instruments choisie et commencer une procédure de descente appropriée à la plus récente des possibilités suivantes:

1. à l'heure prévue d'arrivée (l'ETA est calculée en fonction de l'heure de décollage à laquelle est ajoutée la durée en route du plan de vol ou modifiée (auprès de l'ATC));
2. à la dernière heure d'arrivée prévue communiquée et dont le contrôle de la circulation aérienne a accusé réception; ou
3. à la dernière heure d'approche prévue (EAT) que le pilote a reçue et dont il a accusé réception.

Si une panne de communications se produit après que le pilote a reçu les instructions d'attente et en a accusé réception, le pilote doit suivre les instructions d'attente et commencer une approche aux instruments à l'heure d'approche prévue ou à l'heure prévue de l'autorisation additionnelle, selon celle de ces heures que lui aura été transmise.

NOTE: Si le repère d'attente n'est pas un repère à partir duquel l'approche est commencée, quittez le repère à "l'heure prévue d'autorisation additionnelle" si on en a reçu une, sinon, se rendre à la limite d'autorisation pour ensuite se diriger vers un repère à partir duquel on peut effectuer une approche. Commencez la descente et/ou l'approche en respectant le plus possible l'heure estimée d'arrivée (ETA) telle que calculée à partir de la durée estimée du vol ou modifiée auprès de l'ATC).

Pour les vols vers les États-Unis, les procédures pour les pannes de communications sont essentiellement les mêmes, mais il importe aux pilotes de se familiariser avec les publications américaines appropriées.

Certaines procédures aux instruments ne prévoient pas un virage conventionnel mais contiennent l'énoncé suivant "RADAR REQUIS" conformément à la procédure. Le vol du segment d'approche initiale de ces procédures aux instruments est alors assuré par guidage radar de l'ATC. Sans le guidage radar de l'ATC, la procédure aux instruments peut ne pas comporter un segment d'approche initiale publié.

(iii) à la dernière heure d'approche prévue (EAT) que le pilote a reçue et dont il a accusé réception.

Si une panne de communications se produit après que le pilote a reçu les instructions d'attente et en a accusé réception, le pilote doit suivre les instructions d'attente et commencer une approche aux instruments à l'heure d'approche prévue ou à l'heure prévue de l'autorisation additionnelle, selon celle de ces heures que lui aura été transmise.

NOTE 1: Si le repère d'attente n'est pas un repère à partir duquel l'approche est commencée, quittez le repère à "l'heure prévue d'autorisation additionnelle" si on en a reçu une, sinon, se rendre à la limite d'autorisation pour ensuite se diriger vers un repère à partir duquel on peut effectuer une approche. Commencez la descente et/ou l'approche en respectant le plus possible l'heure estimée d'arrivée (ETA) telle que calculée à partir de la durée estimée du vol ou modifiée auprès de l'ATC).

NOTE 2: Si le pilote a reçu l'autorisation d'effectuer une STAR conventionnelle ou RNAV, maintenir l'altitude appropriée de l'alinéa b. "Altitude" et se diriger vers le repère d'approche finale via:

- (a) le cheminement publié; ou
- (b) le cheminement publié vers le point où le guidage radar devrait commencer, de là directement vers l'installation de navigation ou repère desservant la piste annoncée sur l'ATIS ou stipulé dans l'autorisation de l'ATC pour une approche directe si possible, ou d'effectuer la procédure complète si elle est publiée.
- (c) dans le cas d'une STAR RNAV fermée, suivre la procédure d'arrivée telle que publiée, y compris toutes les exigences verticales et/ou de vitesse décrites dans la procédure, et intercepter l'axe d'approche pour une approche directe; ou
- (d) dans le cas d'une STAR RNAV ouverte, suivre la procédure d'arrivée telle que publiée, y compris toutes les exigences verticales et/ou de vitesse décrites dans la procédure. Le pilote est censé supprimer le segment vent debout au point de cheminement terminal de vent arrière (DTW), amorcer un virage automatique au DTW vers le repère de trajectoire d'approche finale (FACF) et intercepter la trajectoire d'approche pour une approche directe.

F13 URGENCE

PLAN DE VOL IFR (Suite)

Pour les vols vers les États-Unis, les procédures pour les pannes de communications sont essentiellement les mêmes, mais il importe aux pilotes de se familiariser avec les publications américaines appropriées.

Certaines procédures aux instruments ne prévoient pas un virage conventionnel mais contiennent l'énoncé suivant "RADAR REQUIS" conformément à la procédure. Le vol du segment d'approche initiale de ces procédures aux instruments est alors assuré par guidage radar de l'ATC. Sans le guidage radar de l'ATC, la procédure aux instruments peut ne pas comporter un segment d'approche initiale publié.

Si se produit une panne de communications pendant que l'aéronef est guidé vers l'un des segments d'approche, indistinctement ou dans le cadre d'un STAR, le pilote est censé se conformer aux procédures de panne de communications en réglant immédiatement son transpondeur sur le mode A/3 CODE 7600. Le pilote devrait toujours être conscient de la situation du trafic (c.-à-d. l'ATC peut avoir indiqué que votre aéronef était numéro deux pour une approche à destination de la piste 06L) et, dans ces circonstances, il doit continuer le vol le long de la route qu'il est censé normalement suivre pendant le guidage radar. Dans certains cas, le pilote peut être obligé de naviguer à l'estime (DR) sur une route jusqu'à la trajectoire d'approche finale. Il est important pour les autres aéronefs et pour l'ATC que l'aéronef en panne de communications puisse continuer son vol le long d'une route qui lui permettra d'effectuer une approche directe suivi d'un atterrissage et ce, sans effectuer des manoeuvres imprévues. Le pilote est censé exercer son jugement dans ces cas. Les manoeuvres inattendues, telles que les virages loin de la trajectoire d'approche finale, peuvent perturber la circulation et créer des conflits.

Si la panne de communications se produit pendant que l'aéronef est guidée à une altitude de guidage radar inférieure à l'altitude publiée (c.-à-d. altitude minimale de secteur 25 NM), le pilote doit immédiatement effectuer une montée et maintenir l'altitude minimale IFR appropriée jusqu'à ce qu'il arrive à la verticale d'un repère associé à la procédure aux instruments.

La technologie moderne a permis de doter les aéronefs de moyens de communication, tels que le téléphone de bord. Les pilotes qui sont aux prises avec une panne de communication peuvent, si les circonstances le permettent, recourir à ce moyen pour rétablir les communications avec les unités ATC compétentes. NAV CANADA publie les numéros de téléphone des ACC, des tours de contrôle et des unités FSS dans le *Supplément de vol du Canada*.

TRAFIC NORD ATLANTIQUE

Les procédures suivantes visent à fournir des lignes directrices de portée générale à l'intention des aéronefs de l'atlantique nord (NAT) qui éprouvent une panne de communications. Ces procédures doivent servir à compléter et non à remplacer les règlements et les procédures nationales, tel qu'énoncé à la section précédente sous "PANNE TOTALE DE COMMUNICATIONS" (pages F10 à F13). Il n'est pas possible de prévoir, en termes d'éléments indicatifs, toutes les situations pouvant découler d'une panne de communications.

1. Généralités
 - (a) Si muni d'un transpondeur de radar de surveillance secondaire (SSR), le pilote d'un aéronef éprouvant une panne de communications doit opérer son transpondeur sur identification (Mode A) Code 7600 et Mode C.
 - (b) Le pilote doit aussi tenter de contacter toute installation ATC pour l'informer de la difficulté encourue et demander que cette information soit transmise à l'installation ATC avec laquelle la communication doit être maintenue.
2. Panne de communications avant d'entrer dans l'espace aérien océanique NAT
 - (a) Si évoluant selon une autorisation océanique reçue et ayant fait l'objet d'un accusé de réception, le pilote doit entrer dans l'espace aérien océanique au point d'entrée, au niveau et à la vitesse spécifiés dans l'autorisation, et procéder selon les termes de l'autorisation reçue et acceptée. Toute modification de niveau ou de vitesse nécessaire pour respecter l'autorisation océanique doit être parachevée dans le voisinage immédiat du point d'entrée océanique. Le 'niveau de vol océanique autorisé' correspond au niveau de vol indiqué dans l'autorisation océanique.
 - (b) Si évoluant sans une autorisation océanique reçue et ayant fait l'objet d'un accusé de réception, le pilote doit entrer dans l'espace aérien océanique au premier point d'entrée océanique, au niveau et à la vitesse énoncés au plan de vol déposé, et procéder selon la route du plan de vol déposé jusqu'au point de sortie littoral. Le premier niveau et la première vitesse océaniques doivent être maintenus jusqu'au point littoral.

TRAFIC NORD ATLANTIQUE (Suite)

3. Panne de communications avant de sortir de l'espace aérien océanique
- (a) Si autorisé sur la route planifiée, le pilote doit procéder en accord avec la dernière autorisation océanique reçue et ayant fait l'objet d'un accusé de réception jusqu'au dernier point de route océanique spécifié, habituellement le point littoral, puis continuer sur la route du plan de vol. Maintenir le dernier niveau et la dernière vitesse assignés et ce, jusqu'au point littoral. Après avoir passé le dernier point de la route océanique spécifiée, vous devez vous conformer aux règlements et aux procédures nationales en application.
- (b) Si autorisé sur une route autre que la route planifiée, le pilote doit procéder selon la dernière autorisation océanique reçue et ayant fait l'objet d'un accusé de réception, comprenant la vitesse et le niveau, jusqu'au dernier point de route océanique spécifiée, habituellement le point littoral. Après avoir passé ce point, le pilote doit se conformer aux règlements et procédures nationales en application, rejoindre la route planifiée du plan de vol, en utilisant la route ATS lorsque c'est possible, en procédant directement au prochain point significatif sur la route de l'aéronef, tel qu'énoncé au plan de vol déposé.
- (c) Le pilote d'un aéronef en direction ouest réacheminé qui quitte l'espace aérien NAT au FL290 et à une altitude supérieure ne doit pas programmer dans FMS le point de sortie océanique prévu au plan de vol à la suite du point de sortie océanique autorisé. Afin de se rétablir sur la route prévue au plan de vol, le pilote doit programmer dans le FMS le prochain point de cheminement d'importance du plan de vol original au-delà du point de sortie océanique du plan de vol. Par exemple, si le point de cheminement CUDDY HO était prévu au plan de vol mais que l'aéronef a été réacheminé via AVUTI, le pilote doit insérer HO après AVUTI et non pas CUDDY après AVUTI. Les comptes rendus de position qui indiquent AVUTI (OEP) CUDDY (OEP) exigent l'intervention de l'ATC alors que ceux indiquant AVUTI HO ne l'exigent pas.

SIGNAUX D'INFORMATION

État du carburant. Mains fermées, faire le mouvement du buveur, le pouce tendu vers la bouche. Rendre compte de la durée estimée de vol encore possible dans les conditions présentées de croisière en tendant les doigts, chaque doigt indiquant une durée de dix minutes, la main fermée indiquant une heure. (Exemple: en montrant d'abord le poing fermé, puis trois doigts, on montre qu'on dispose d'une heure et demie.

Circuit	Signal Préparatoire	Signal d'exécution
(a) Aérofreins rentrés ou sortis	Faire la gueule de crocodile avec la main: les doigts et le pouce se rencontrent et s'écartent alternativement.	Oui de la tête
(b) Volets rentrés ou sortis	Main à plat—doigts vers l'avant. Abaissement de la main autour du poignet pour abaisser les volets, le mouvement inverse pour les rentrer.	Oui de la tête
(c) Atterrisseurs rentrés ou sortis	Pour signaler l'intention de rentrer ou de sortir le train d'atterrissage tenir la main fermée devant et faire des mouvements circulaires.	Oui de la tête

NOTE 1: Signaux préparatoires à donner au moins deux fois.

NOTE 2: Signal d'exécution à donner quand les appareils en formation sont prêts à faire fonctionner les circuits correspondants.

Demander à la Tour la permission d'atterrir. Faire passer l'avion devant la Tour, si possible en longeant la piste dans le sens d'atterrissage à une hauteur de 500 pieds (150 mètres) – en faisant des éclats lumineux avec tous les feux et en balançant lentement les ailes jusqu'à ce qu'on ait atteint le côté au vent de la piste. Monter et virer en vent arrière en restant attentif aux signaux lumineux ou pyrotechniques de la Tour ou du contrôle mobile (le cas échéant). Faire preuve d'une extrême prudence pour éviter les autres aéronefs.

F15 URGENCE

SIGNAUX VISUELS MILITAIRES**URGENCE DE JOUR:**

On commencera par attirer l'attention en balançant latéralement les ailes de l'avion.

Évacuation en parachute. Un ou deux poings serrés abaissés en face du visage pour simuler la traction de la poignée du rideau d'éjection.

Intention d'atterrir. Mouvement de la main à plat, paume tournée vers le bas, commencer du dessus de la tête et en descendant pour finir en un simulacre d'arrondi. Une autre procédure consiste à sortir le train d'atterrissage.

Pannes de circuits. Les signaux HEFOE ne doivent être utilisés que lorsque le contact radio est impossible. Le pilote doit fermer le poing et tenir le sommet de la verrière. Après ce signal, il tendra le nombre de doigt correspondant au système dont le fonctionnement est affecté:

- (a) Hydraulique - un doigt;
- (b) Électrique - deux doigts;
- (c) Carburant - trois doigts;
- (d) Oxygène - quatre doigts;
- (e) Moteur - cinq doigts;

NOTE: Le mot HEFOE se compose en utilisant les premières lettres de chaque item (a, b, c, d, e) lorsqu'ils sont inscrits en anglais (voir page F12, version anglaise).

Le pilote recevant le signal le répétera pour en accuser réception.

Si le pilote intercepteur reçoit le signal à un doigt, ou s'il ne comprend pas le signal qui lui est fait, il doit supposer que l'aéronef en détresse a un ou plusieurs circuits défaillants et il lui faut procéder avec une prudence extrême.

Panne radio. Tappoter le microphone ou l'écouteur selon le cas.

POUCES EN HAUT ou POUCES EN BAS. Signaux servant à indiquer une situation favorable ou défavorable.

URGENCE DE NUIT:

On attirera d'abord l'attention en allumant le ou les phares d'atterrissage ou de circulation au sol, ou encore d'autres sources de lumière. Étant donné que les signaux de nuit seront difficiles à comprendre un seul signal sera utilisé:

- (a) Une succession d'éclats lumineux au moyen d'une lampe de poche. Ce signal indique que l'appareil est en détresse et désire atterrir dès que possible. L'aéronef d'interception devra supposer que l'aéronef en détresse a au moins un circuit hors service et il agira avec une prudence extrême.
- (b) On devra veiller à ne pas éblouir l'autre pilote avec les éclats lumineux de la lampe de poche.

INTERCEPTION DES AÉRONEFS CIVILS

Une interception n'est effectuée que lorsque l'on juge possible qu'un aéronef non identifié est en mission hostile. Les interceptions sont à prendre au sérieux, tout aéronef non identifié étant considéré comme ennemi jusqu'à preuve positive du contraire. Tout aéronef intercepté doit maintenir une trajectoire constante. Il ne doit en aucun cas user de mesures de représailles, comme par exemple braquer un phare vers l'intercepteur ou chercher à s'esquiver. Tous geste de représailles accompli par un aéronef intercepté pourrait être interprété comme un signe d'hostilité et entraîner de fâcheuses conséquences.

Des exercices d'interceptions ne sont pas exécutés sur des aéronefs civils.

LES SIGNAUX D'INTERCEPTION

Dans ce contexte, le mot « interception » ne comprend pas le service d'interception et d'escorte assuré à la demande au profit des aéronefs en détresse, conformément au Manuel de l'OACI sur la recherche et le sauvetage (Doc. 9731).

Un aéronef qui est intercepté par un autre aéronef doit immédiatement:

- (a) se conformer aux instructions données par l'intercepteur, en interprétant les signaux visuels (voir page suivante) et en y répondant;
- (b) si possible, aviser l'unité des services de la circulation aérienne appropriée;
- (c) essayer d'établir le contact radio avec l'intercepteur ou avec l'unité de contrôle appropriée, en faisant un appel général sur la fréquence d'urgence 121.5 MHz et en répétant cet appel sur la fréquence d'urgence 243.0 MHz, en donnant, si possible, l'identification et la position de l'aéronef ainsi que la nature du vol;
- (d) si l'aéronef est équipé d'un transpondeur SSR, sélectionner le mode A code 7700, à moins que vous êtes autrement instruit par l'unité des services de la circulation aérienne appropriée.

Si les directives reçues par radio d'une source quelconque sont en contradiction avec celles que l'intercepteur donne par radio ou par signaux visuels, l'intercepté devra demander immédiatement des éclaircissements tout en continuant à se conformer aux instructions données par l'intercepteur.

F17 URGENCE

SIGNAUX À UTILISER EN CAS D'INTERCEPTION

SIGNAUX DE L'AÉRONEF INTERCEPTEUR ET RÉPONSES DE L'AÉRONEF INTERCEPTÉ

SÉRIES	SIGNAUX DE L'INTERCEPTEUR	SIGNIFICATION	RÉPONSE DE L'INTERCEPTÉ	SIGNIFICATION
1	<p>DE JOUR – Balancer les ailes après s'être placé devant l'aéronef intercepté et, normalement à sa gauche puis après réponse, effectuer un lent virage en palier, normalement vers la gauche, pour prendre le cap voulu.</p> <p>Fusées éclairantes utilisées dans les environs immédiats.</p> <p>DE NUIT – Même manoeuvre et, en outre, faire clignoter les feux de position à intervalles irréguliers.</p> <p>Fusées éclairantes utilisées dans les environs immédiats.</p> <p>Remarque 1 – Les conditions météorologiques ou le relief peuvent exiger que l'intercepteur se place devant l'aéronef intercepté et à sa droite et qu'il effectue ensuite le virage prévu vers la droite.</p> <p>Remarque 2 – Si l'aéronef intercepté ne peut évoluer aussi rapidement que l'aéronef intercepteur, ce dernier devrait exécuter une série de circuits en hippodrome et balancer les ailes chaque fois qu'il dépasse l'aéronef intercepté.</p>	<p>Vous avez été intercepté. Suivez-moi.</p>	<p>AVIONS: DE JOUR – Balancer les ailes et suivre.</p> <p>DE NUIT – Même manoeuvre et, en outre, faire clignoter les feux de position à intervalles irréguliers.</p> <p>HÉLICOPTÈRES: DE JOUR ou DE NUIT– Balancer l'aéronef, faire clignoter les feux de position à intervalles irréguliers et suivre.</p> <p>NOTA – Des manoeuvres supplémentaires par l'aéronef intercepté sont décrites à la page précédente dans un paragraphe «SIGNAUX D'INTERCEPTION»</p>	<p>Compris j'obéis.</p>
2	<p>DE JOUR ou DE NUIT – Exécuter une manoeuvre brusque de dégagement consistant en un virage en montée vers la gauche de 90 degrés ou plus, sans couper la ligne de vol de l'aéronef intercepté.</p>	<p>Vous pouvez continuer.</p>	<p>AVIONS: DE JOUR ou DE NUIT– Balancer les ailes.</p> <p>HÉLICOPTÈRES: DE JOUR ou DE NUIT– Balancer l'appareil.</p>	<p>Compris, j'obéis.</p>
3	<p>DE JOUR – Exécuter des circuits autour de l'aérodrome, abaisser le train d'atterrissage et survoler la piste dans le sens de l'atterrissage ou, si l'aéronef intercepté est un hélicoptère, survoler l'aire d'atterrissage pour hélicoptères.</p> <p>DE NUIT – Même manoeuvre et, en outre, allumer les phares d'atterrissage.</p>	<p>Atterrissez sur cet aérodrome.</p>	<p>AVIONS: DE JOUR – Abaisser le train d'atterrissage, suivre l'aéronef intercepteur et, si après le survol de la piste, il est jugé possible d'atterrir en sécurité, procéder à l'atterrissage.</p> <p>DE NUIT – Même manoeuvre et, en outre, allumer les phares d'atterrissage (si l'aéronef en est doté).</p> <p>HÉLICOPTÈRES: DE JOUR ou DE NUIT– Suivre l'aéronef intercepteur et atterrir en allumant, sans les faire clignoter, les phares d'atterrissage (si l'hélicoptère en est doté).</p>	<p>Compris, j'obéis.</p>

SIGNAUX À UTILISER EN CAS D'INTERCEPTION (Suite)**SIGNAUX DE L'AÉRONEF INTERCEPTÉ ET RÉPONSES DE L'AÉRONEF INTERCEPTEUR**

SÉRIES	SIGNAUX DE L'INTERCEPTÉ	SIGNIFICATION	RÉPONSE DE L'INTERCEPTEUR	SIGNIFICATION
4	<p>AVIONS: DE JOUR – Rentrer le train d'atterrissage en passant au-dessus de la piste d'atterrissage à une hauteur supérieure à 300 m (1000 pieds), mais inférieure à 600 m (2000 pieds) au-dessus du niveau de l'aérodrome, et continuer à exécuter des circuits autour de l'aérodrome.</p> <p>DE NUIT – Faire clignoter les phares d'atterrissage en passant au-dessus de la piste d'atterrissage à une hauteur supérieure à 300 m (1000 pieds), mais inférieure à 600 m (2000 pieds) au-dessus du niveau de l'aérodrome, et continuer à exécuter des circuits autour de l'aérodrome. S'il est impossible de faire clignoter les phares d'atterrissage, faire clignoter tous les autres feux utilisables.</p>	Il m'est impossible d'atterrir sur cet aérodrome.	<p>DE JOUR ou DE NUIT- S'il désire que l'aéronef intercepté le suive vers un autre aérodrome, l'aéronef intercepteur rentre son train d'atterrissage et fait les signaux de la première série prescrits pour l'aéronef intercepteur.</p> <p>S'il décide de laisser partir l'aéronef intercepté, l'aéronef intercepteur fait les signaux de la deuxième série prescrits pour l'aéronef intercepteur.</p>	<p>Compris, suivez-moi.</p> <p>Compris, vous pouvez continuer.</p>
5	<p>AVIONS: DE JOUR ou DE NUIT – Allumer et éteindre tous les feux utilisables de façon régulière, mais de telle sorte qu'ils puissent être distingués des feux clignotants.</p>	Il m'est impossible d'obéir.	DE JOUR ou DE NUIT - Faire les signaux de la deuxième série prescrits pour l'aéronef intercepteur.	Compris.
6	<p>AVIONS: DE JOUR ou DE NUIT – Faire clignoter de façon irrégulière tous les feux disponibles.</p> <p>HÉLICOPTÈRES: DE JOUR ou DE NUIT – Faire clignoter de façon irrégulière tous les feux disponibles.</p>	En détresse	DE JOUR ou DE NUIT - Faire les signaux de la deuxième série prescrits pour l'aéronef intercepteur.	Compris.

PLAN RELATIF AU CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (ESCAT)

Dans l'espace aérien canadien, le plan ESCAT permet le contrôle de la circulation aérienne civile et militaire aux fins de la sécurité dans le but d'assurer une utilisation efficace de l'espace aérien lorsque l'autorité pertinente déclare une situation d'urgence touchant la défense aérienne ou annonce toute autre situation comportant des activités aériennes qui constituent une menace à la sécurité nationale ou aux intérêts vitaux du Canada. Le résumé du plan souligne les responsabilités, les procédures et les instructions en matière de contrôle de la circulation aérienne civile et militaire aux fins de la sécurité quant au déroutement, à l'atterrissage, à l'interdiction de vol et à la dispersion. Ce plan a été élaboré conjointement par le MDN, Transports Canada et NAV CANADA.

Le commandant de la Région canadienne du NORAD (RC NORAD) est responsable de soumettre le plan ESCAT à l'essai et de le mettre en œuvre. Une fois que ce plan aura été mis en œuvre ou soumis à l'essai, les ACC de NAV Canada appropriés, par l'entremise des unités ATS et sous la direction du Centre de commandement intégré de relève des Forces canadiennes (CCIFC), prendront les mesures nécessaires pour diffuser les instructions en passant, au besoin, par les unités ATS civiles et militaires.

Essai

Pour garantir l'efficacité des communications pendant la mise en œuvre du plan ESCAT, des essais périodiques peuvent avoir lieu sans aucun préavis.

Le message d'essai se lira comme suit :

" ATTENTION - IL S'AGIT D'UN ESSAI DU PLAN ESCAT. JE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN ESSAI DU PLAN ESCAT. "

Ces essais étant jugés essentiels à la sécurité nationale, il est nécessaire que tous les pilotes et organismes coopèrent.

Mise en œuvre

Pendant une situation d'urgence, l'ACC approprié de NAV CANADA, par l'entremise d'une unité respective d'ATS et sous la direction du commandant de la RC NORAD, diffusera le message suivant :

" ATTENTION À TOUS LES AÉRONEFS - ALERTE DE DÉFENSE AÉRIENNE - TOUS LES AÉRONEFS DOIVENT SE CONFORMER AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE. TOUS LES AÉRONEFS EN VFR QUI SONT SUR CETTE FRÉQUENCE DOIVENT SE POSER AU TERRAIN PROPICE LE PLUS PROCHE ET DÉPOSER UN PLAN DE VOL IFR OU DVFR. "

Conformément à l'article 602.146 du RAC, le commandant de bord d'un aéronef qui est avisé par une unité ATS de la mise en œuvre du plan ESCAT doit prendre les mesures suivantes :

- (a) avant le décollage, obtenir la permission d'effectuer le vol auprès de l'unité ATC ou de la FSS compétente;
- (b) se conformer aux instructions d'atterrir ou de changer de route ou d'altitude données par l'unité ATC ou la FSS compétente;
- (c) fournir un compte rendu de position à l'unité ATC ou à la FSS compétente :
 - (i) conformément à l'article 602.125 du RAC, lorsque l'aéronef est utilisé à l'intérieur de l'espace aérien contrôlé;
 - (ii) au moins toutes les 30 minutes, lorsque l'aéronef est utilisé à l'extérieur de l'espace aérien contrôlé.

PHASES ESCAT :

Le plan ESCAT peut être mis en œuvre en différentes phases afin de faciliter la transition entre les procédures d'identification et de contrôle normales de la circulation aérienne en temps de paix et les procédures d'identification et de contrôle plus restrictives de rigueur pendant la mise en œuvre complète du plan ESCAT. Une fois le plan ESCAT est mis en œuvre, tout mouvement d'aéronef civil et militaire est régi par la mise en œuvre d'une liste des priorités de circulation aérienne en situation d'urgence (LPCASU) et/ou d'un numéro autorisation de contrôle de sécurité (ACS).

Le processus de mise en œuvre se compose de deux phases :

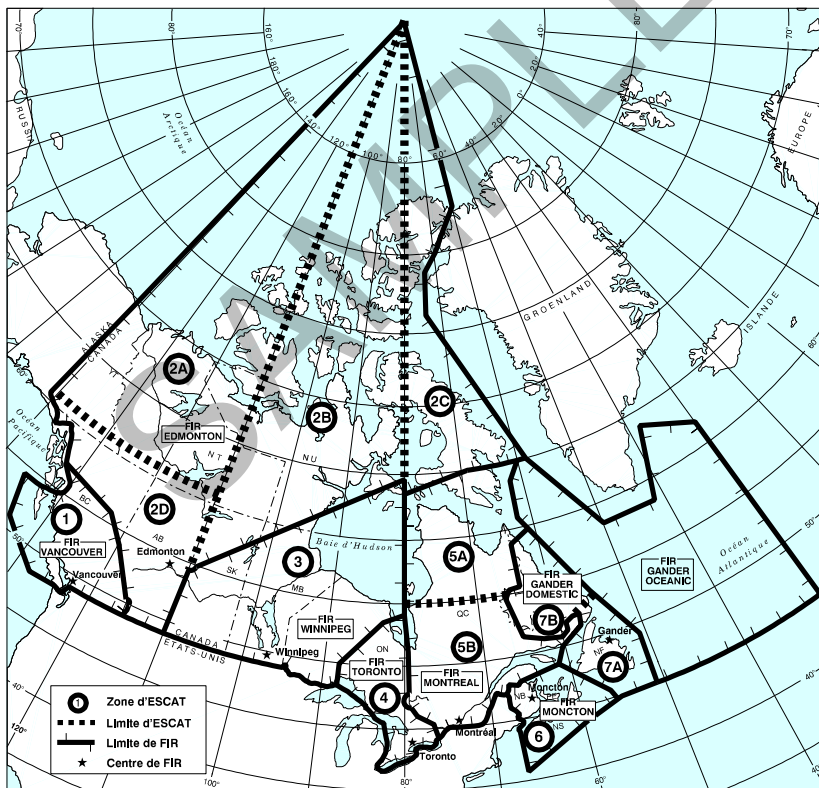
Phase un - Obligation faite à tous les aéronefs se trouvant dans les zones désignées de déposer des plans de vol IFR ou DVFR conformément aux RAC 602.76(1) et (2), RAC 602.145, ce plan et les procédures établies détaillées dans le GPH 205 Supplément de vol Canada.

Phase deux - Le commandant de la RC NORAD restreint les mouvements d'aéronefs dans les zones désignées par la mise en œuvre du processus d'une Liste des priorités de circulation aérienne en situation d'urgence (LPCASU) et d'Autorisation de contrôle de sécurité. (ACS)

Note: Les procédures liées à la LPCASU et aux approbations de demande d'ACS seront promulguées par NOTAM.

ZONES ESCAT

Pour ce qui est de la mise en œuvre du plan ESCAT, l'espace aérien du Canada a été divisé en sept zones. Ces zones peuvent être activer par une ou plusieurs zones ou parties de zone



Note: Les coordonnées pour les zones ESCAT sont publiées dans le manuel des espaces aériens désignés (TP1820)

Fin du plan

À la mis au fin du plan d'ESCAT, l'ACC approprié de NAV CANADA, par l'entremise d'une unité respectif d'ATS diffusera le message suivant :

"ATTENTION À TOUS LES AÉRONEFS - LE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ D'URGENCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE A PRIS FIN. LES PROCÉDURES HABITUELLEMENT UTILISÉES DANS L'ESPACE AÉRIEN SONT MAINTENANT EN VIGUEUR."

F21 URGENCE

Pour de plus amples renseignements sur le plan ESCAT, veuillez communiquer avec le Centre des opérations de contingence de l'Aviation civile Transport Canada (CACO) au 1-877-992-6853 ou au 613-992-6853 ou encore avec le Centre national des opérations de NAV CANADA (CNO NC) au 613-563-5626 (primaire) et 613-563-5667 (secondaire).

SAMPLE